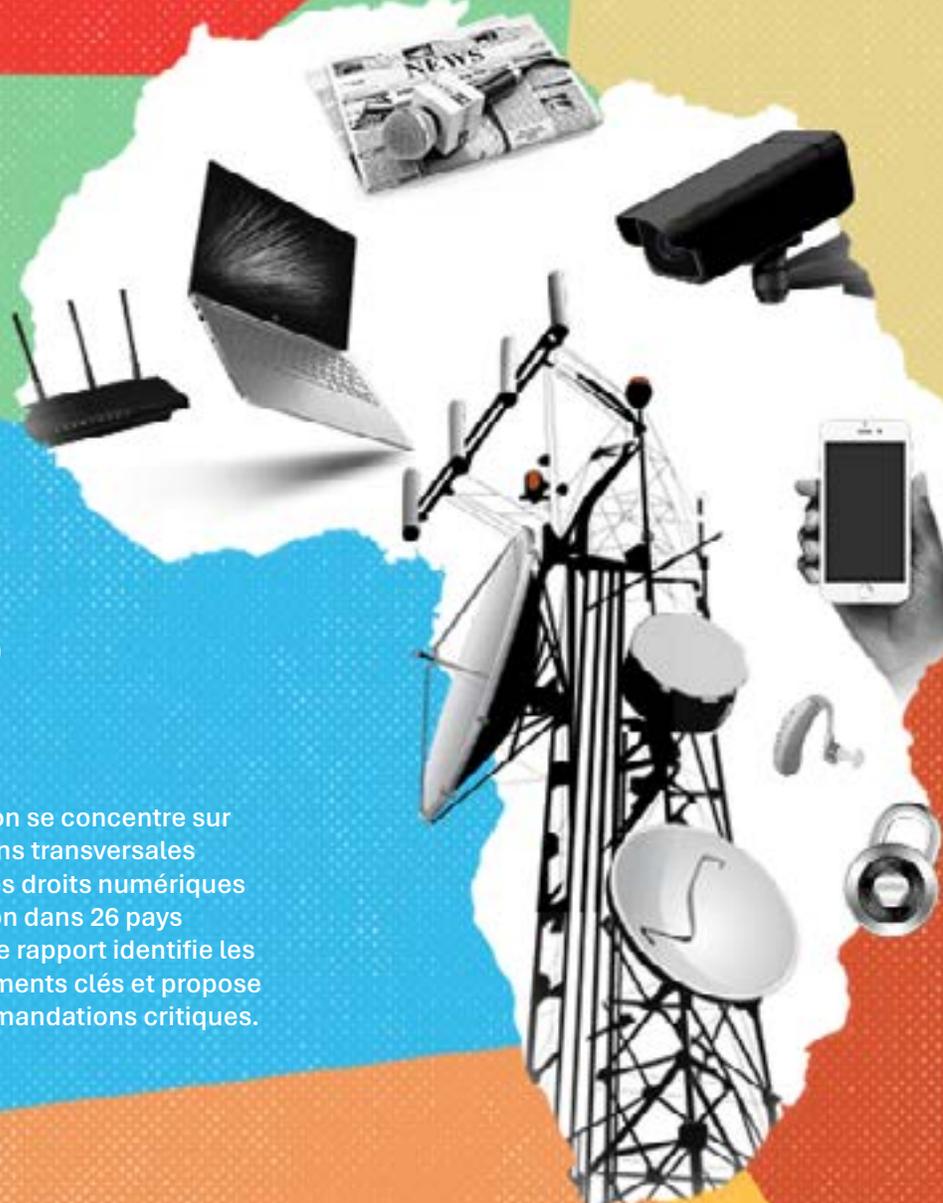


LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



Rapports de

26

Des pays

Cette édition se concentre sur les questions transversales affectant les droits numériques et l'inclusion dans 26 pays africains. Le rapport identifie les développements clés et propose des recommandations critiques.

LONDA

Un rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique 2023

Publié par Paradigm Initiative

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniya

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)

ISBN: 978-978-789-359-3

Tableau de Contenu

006 Crédits	008 Aperçu			
016 Angola	024 Benin	034 Botswana	042 République centrafricaine	052 République démocratique de Congo
060 Egypte	074 Ethiopie	090 La Gambie	102 Ghana	114 Kenya
128 Lesotho	140 Malawi	150 Mauritanie	158 Mozambique	170 Namibie
182 Nigeria	192 Rwanda	208 Sénégal	218 Afrique du Sud	230 Soudan
242 Tanzanie	252 Togo	262 Tunisie	272 Ouganda	286 Zambie
298 Zimbabwe				

Crédits Londa

Remerciements

Dans le rapport Londa 2023, on trouve 26 rapports de pays africains rédigés par des experts africains en droits numériques. Paradigm Initiative apprécie leur engagement en faveur d'un changement positif et durable. Nous sommes sincèrement reconnaissants du soutien de l'équipe éditoriale, qui a consacré du temps et des connaissances à garantir que les aspects clés de cette publication soient pris en compte. Grâce au soutien indéfectible des partenaires financiers, nous célébrons notre capacité à fournir un outil d'engagement que diverses parties prenantes peuvent exploiter pour impliquer les détenteurs d'obligations et comprendre l'écosystème des droits numériques en Afrique.

Contributeurs au rapport national :

» Maria Malomalo – Angola	» Dércio Tsandzana - Mozambique
» Dr. Qemal Affagnon - Benin	» Nashilongo Gervasius - Namibie
» Oarabile Mudongo – Botswana	» Khadijah El Usman - Nigeria
» Arsene Tungali - République centrafricaine	» Louis Gitinywa – Rwanda
» Arsene Tungali – République démocratique de Congo	» Astou Diouf - Sénégal
» Mohamed Sayed Mohamed Farahat - Egypte	» S'lindile Khumalo and Murray Hunter (ALT Advisory)- Afrique du Sud
» Atnaf Berhane - Ethiopie	» Anonymous - Soudan
» Madeline Ileleji - La Gambie	» Anonymous - Tanzanie
» Zita Ursula Zage - Ghana	» Emmanuel Agbenonwossi, with technical support from Seyram Adiakpo – Togo
» Miriam Wanjiru - Kenya	» Yosr Jouini - Tunisie
» Sibongile Mokapane - Lesotho	» Sandra Aceng - Ouganda
» Charles Kajoloweka - Malawi	» Bulanda Nkhowani - Zambie
» Mohamed Sayed Mohamed Farahat - Mauritanie	» Bridgette Ndlovu - Zimbabwe

Équipe éditoriale:

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| • 'Gbenga Sesan | • Hlengiwe Dube |
| • Dr. Margaret Nyambura Ndung'u | • Nnenna Paul-Ugochukwu |
| • Dr. Mawaki Chango | • Thobekile Matimbe |

Traducteurs:

- Paper Bag Africa (English/French Translation)

Rédacteurs de copie :

- French Copy Editor - Dr. Mouhamed Diop
- English Copy Editor - Sabine Matsheka

Designer:

- Kenneth Oyenyi

Un Aperçu de 26 Pays Africains



Arrière-plan

Ce rapport consolidé résume l'état des droits numériques et de l'inclusion numérique dans 26 pays africains. L'importance de ce rapport annuel réside dans sa présentation succincte des principales préoccupations des pays étudiés et guide les actions de réforme des parties prenantes, dirigées par les détenteurs d'obligations comprenant les États africains et le secteur privé. Le rapport consolidé est le fruit de l'effort conjoint des équipes de recherche et de rédaction internes de PIN et de chercheurs externes qui consacrent du temps à surveiller, documenter et signaler les événements qui rehaussent ou rabaissent l'image des pays en ce qui concerne leur bilan en matière de droits numériques. Le rapport, intitulé Londa, est un appel à l'action pour que tous les gouvernements et autres parties prenantes prennent leur place dans la défense des droits numériques, qui sont des droits humains dont on jouit lors de l'utilisation des technologies et plateformes numériques.

Londa 2022 a présenté l'état des droits numériques et de l'inclusion dans 24 pays Africains, principalement l'Angola, le Bénin, le Botswana, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Gambie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Cette année, l'édition comprenait 26 pays, y compris l'Égypte, le Lesotho, la Mauritanie et le Mozambique, qui n'avaient pas été exposés auparavant. En 2022, les auteurs ont déploré la lenteur de la ratification de la Convention de Malabo, qui n'est entrée en vigueur qu'en juin 2023, et ont appelé les États Africains à faire preuve d'une volonté de promouvoir les données personnelles et une approche de la cybersécurité centrée sur les droits de l'homme à travers la ratification. Du traité. Les auteurs ont demandé aux pays Africains de cesser de bloquer Internet.

Méthodologie

La méthodologie de recherche utilisée pour ce rapport intègre des recherches qualitatives et quantitatives. Le rapport de chaque pays offre un aperçu de l'approche adoptée par les chercheurs. Certains chercheurs ont utilisé des recherches documentaires pour obtenir des résultats, tandis que d'autres se sont plongés dans le terrain pour découvrir des résultats dans des domaines thématiques clés. Par exemple, certains auteurs ont sollicité des éclaircissements auprès des responsables gouvernementaux concernant le Fonds du service universel. En revanche, ceux qui n'ont pas pu accéder aux informations pertinentes ont eu recours à des évaluations des informations disponibles en ligne pour formuler leurs réponses. Des cadres régionaux et internationaux ont été cités ou évoqués, tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration de principes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à L'information en Afrique. D'autres sources d'information étaient le rapport Londa 2022, les sites Web du gouvernement, les rapports de la société civile, les articles des médias et les sites Web informant sur les conclusions et les recommandations.

7

Un résumé de 2023

Londa 2023 covers a wide range of thematic issues arising across different countries. Developments in information and communications technologies show countries like Rwanda not just being known as the city of a thousand hills but also, a beacon of development exhibiting ‘vision and ambition’ in the context of ICT and digital innovation through robust policies and thrust to be a regional innovation hub as presented in the Rwanda Country Report. 2023 saw enactments of laws with Tunisia enacting its cybersecurity Decree-Law 17 of March 11, Tanzania enacting the Personal Data Protection Act on May 1 2023, Malawi passing its Data Protection Act of 2023 and Nigeria enacting the Data Protection Act 2023 (NDPA) in June 2023. The year was a progressive one for the enactment of data protection laws.

Un résumé de 2023

Londa 2023 englobe une grande variété de questions thématiques qui se posent dans divers pays. Les développements dans les technologies de l’information et des communications montrent des pays comme le Rwanda comme un phare du développement, faisant preuve d’innovation numérique à travers des politiques et des actions solides pour devenir un pôle d’innovation régionale, comme le présente le rapport national sur le Rwanda. L’année 2023 a vu la promulgation de lois : la Tunisie a promulgué son décret-loi sur la cybersécurité 17 du 11 mars, la Tanzanie a promulgué la loi sur la protection des données personnelles le 1^{er} mai 2023, le Malawi a adopté sa loi sur la protection des données de 2023 et le Nigeria a promulgué la loi sur la protection des données de 2023 en juin 2023. L’année a été une année de progrès en ce qui concerne l’adoption de lois sur la protection des données.

Cependant, des problèmes d’information ont été observés en 2023, avec des périodes électorales qui ont entraîné la désinformation dans des pays comme le Nigéria lors des élections de mars 2023. Toutefois, la violence sexiste en ligne est une source de préoccupation et a été soulignée comme un obstacle à l’inclusion des femmes sur les plateformes en ligne. En plus, on évoque des lois vagues comme des obstacles à la liberté d’expression et à l’accès à l’information. Des pays comme la Namibie ne disposent toujours pas de loi sur la cybercriminalité, tandis que ceux qui en sont dotés ont subi des réactions négatives de la part des organisations de la société civile en raison de dispositions violant les droits de l’homme.

En Égypte, l’article 21 de la loi n° 007-2016 sur la cybercriminalité, par exemple, criminalise la « publication de photos, de phrases ou de messages vocaux ou textuels portant atteinte aux valeurs islamiques, sans définition de ce que l’ensemble des comportements est considéré comme criminel ». Des inquiétudes ont été exprimées quant aux abus de la législation par la sécurité de l’État au Rwanda pour déclencher une surveillance numérique de masse aveuglent. Dans une démarche positive vers l’élimination des lois vagues en Afrique, la Cour constitutionnelle ougandaise s’est prononcée sur le caractère vague de l’article 25 de la loi 2 sur l’utilisation abusive des ordinateurs de 2011, le déclarant nul. La disposition interdisait à toute personne « d’utiliser volontairement et de manière répétée la communication électronique pour perturber ou tenter de perturber la paix, la tranquillité ou le droit à la vie privée de toute personne, sans but de communication légitime ».

En 2023, cinq des 26 pays mentionnés dans le rapport ont été touchés par des perturbations d’Internet. La Mauritanie et l’Éthiopie ont connu des coupures d’Internet flagrantes, tandis que le Mozambique, le Zimbabwe et le Sénégal ont connu divers degrés de limitation d’Internet et de coupures partielles des réseaux Internet mobiles. Il y a eu des coupures de courant au Soudan, ce qui a entraîné l’interruption de l’accès à Internet. La Tunisie a réalisé des progrès notables dans l’expansion de l’accès à Internet et de la connectivité grâce à des initiatives telles que « le réseau national d’éducation, les essais d’Internet par satellite et les efforts visant à combler les écarts de connectivité » dans les communautés marginalisées. Le rapport présente également une évaluation de la mise en œuvre du Fonds de service universel cité différemment selon les pays Africains couverts dans ce rapport, mais abordant l’accès national au service universel pour combler la fracture numérique non résolue avec au moins des améliorations notables en Ouganda

dans la mise en œuvre du Fonds de service universel. Fonds de service en 2023 par rapport à la performance de 2022.

La fracture numérique se répercute encore dans les pays Africains signalés, mais certains pays ont été confrontés à des difficultés pour mettre en œuvre le FSU. La Namibie, par exemple, a connu un revers, le fonds restant inactif alors que les opérateurs de télécommunications s'opposent à leur conformité par le biais de poursuites judiciaires. Les rapports du Lesotho sur les dépenses du FUS ne sont pas facilement accessibles au public, des pays comme le Zimbabwe et le Bénin n'ayant pas divulgué publiquement et régulièrement le montant réel depuis la création du fonds. L'incapacité des gouvernements à divulguer les montants disponibles au titre du FSU constitue un voile masquant sur la transparence, révélant des lacunes dans les pratiques de bonne gouvernance.

Développements Régionaux

L'adoption tant attendue de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo) est entrée en vigueur le 8 juin 2023, après la ratification de la Mauritanie en mai 2023. L'objectif du plaidoyer est d'inciter les États Africains à adhérer à la Convention de Malabo. Cela garantira l'engagement à travers le continent à favoriser des pratiques de protection des données qui améliorent le commerce et les flux de données transfrontaliers, guidés par une coopération régionale sur des principes de protection des données universellement adoptés et respectés. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté la résolution 573 sur le déploiement d'une surveillance massive et illégale des communications ciblées et son impact sur les droits de l'homme en Afrique lors de la 77ème session ordinaire tenue du 20 octobre au 9 novembre 2023. L'importance de la résolution est qu'il appelle les États à s'abstenir de déployer une surveillance ciblée des communications de masse pour attaquer des groupes vulnérables tels que les défenseurs des droits de l'homme et les médias, promouvant ainsi la liberté d'expression et le droit à la vie privée.



Un Résumé Des Recommandations

Les recommandations ci-dessous sont formulées à l'intention des différentes parties prenantes en se référant aux recommandations spécifiques aux pays énoncées dans ce rapport. Bien que ce résumé ne soit pas exhaustif, chaque rapport national couvre des domaines thématiques particuliers avec des orientations spécifiques au contexte.

Recommandations

Le Gouvernement



- » S'abstenir de couper Internet sous quelque forme que ce soit.
- » Divulguer de manière proactive le montant et l'utilisation du Fonds de service universel pour suivre facilement les progrès.
- » Comblent la fracture numérique en garantissant que les communautés mal desservies et les personnes handicapées aient un accès significatif aux technologies numériques.
- » Sensibiliser contre les troubles de l'information.
- » Veiller à ce que les femmes soient protégées contre la violence sexiste en ligne.
- » Abroger les lois qui portent atteinte à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à la vie privée, telles que les lois répressives sur la cybercriminalité et les dispositions vagues sur la protection des données.
- » Assurer les garanties nécessaires lors du déploiement des politiques et pratiques d'identité numérique.
- » S'abstenir de toute surveillance ciblée qui affecte les défenseurs des droits humains, les médias et les acteurs de la société civile.
- » Adopter des stratégies nationales d'intelligence artificielle (IA) respectueuses des droits pour répondre à l'IA et aux technologies émergentes.

Secteur Privé



- » Contribuer à un accès haut débit fiable et abordable grâce à des ressources financières, en collaboration avec les gouvernements.
- » Veiller à ce que les normes communautaires protègent les groupes vulnérables des réalités vécues des troubles de l'information grâce à des pratiques de modération de contenu respectueuses des droits.
- » Contribuer au Fonds de service universel pour réduire la fracture numérique.
- » Divulguer des rapports de transparence concernant le processus de réponse aux demandes gouvernementales de coupure d'Internet et d'accès non autorisé aux données.

Organisations de la société civile



- » Plaider pour les droits numériques et l'inclusion numérique.
- » Sensibiliser aux problèmes d'information et instruire les communautés sur la vérification des faits.
- » Sensibiliser aux droits numériques et à la nécessité de lois sur la cybercriminalité respectueuses des droits.
- » Il est important que les OSC surveillent, documentent et rendent compte des droits numériques, de l'USF et des perturbations d'Internet, afin de demander des comptes aux responsables.
- » Travailler avec d'autres parties prenantes pour garantir la prévalence de lois respectueuses des droits et le respect des droits numériques.

Universitaire

- » Apporter des connaissances par le biais de recherches qui éclairent les réformes politiques.

Médias

- » Sensibiliser aux droits numériques à travers leur mandat de diffusion d'informations.

Coupures d'Internet

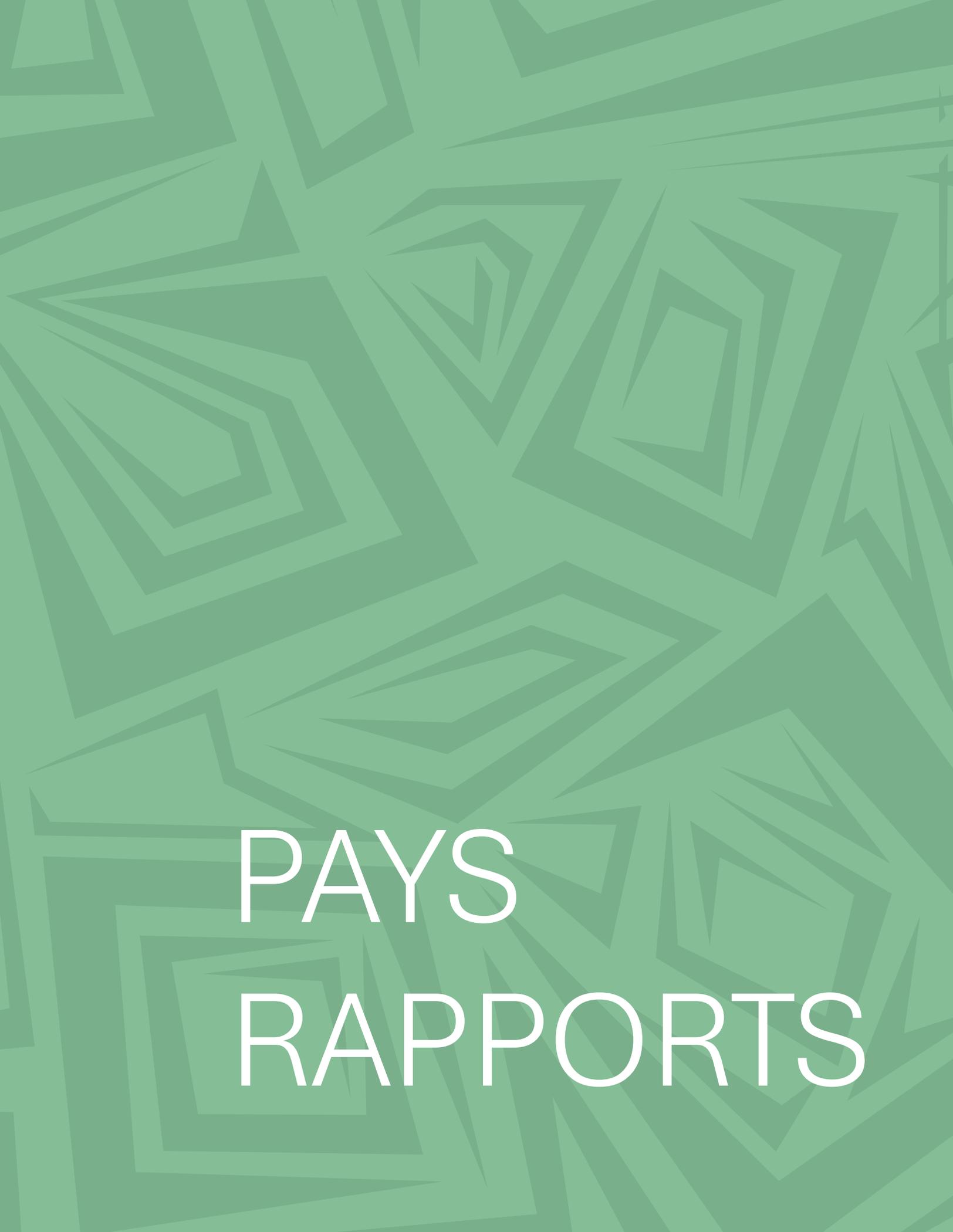
	2 Les pays ont connu une coupure d'Internet Mauritanie et Éthiopie		3 Les pays ont connu une limitation Zimbabwe, Mozambique, Sénégal		1 Autres perturbations du réseau Soudan
---	--	---	---	---	---

Universal Service Fund

Pays	USF existant conformément à la loi.	USF en cours de mise en œuvre	Accessible USF (Sur sites Internet ou sur demande des chercheurs)
Ouganda	Oui	Oui	Oui
Namibie	Oui	Non	Pas mis en œuvre
Nigéria	Oui	Oui	Oui
Mozambique	Oui	Oui	Non
Soudan	Oui	Partiellement	Oui
Tanzanie	Oui	Oui	Oui
Tunisie	Oui	Partiellement	Non
Zambie	Oui	Oui	Oui
Bénin	Oui	Oui	Non
République Central Africaine	Oui	Partiellement	Partiellement
République Démocratique du Congo	Oui	Non	Non
Sénégal	Oui	Oui	Oui
Togo	Oui	Oui	Non
Égypte	Oui	Oui	Oui
Éthiopie	Oui	Oui	Non
Ghana	Oui	Oui	Oui
Rwanda	Oui	Oui	Partiellement
Afrique du Sud	Oui	Oui	Partiellement
Kenya	Oui	Oui	Oui
La Gambie	Non	Non	Non
Lesotho	Oui	Oui	Non
Angola	Oui	Non	Non
Zimbabwe	Oui	Oui	Non
Botswana	Oui	Oui	Oui
Malawi	Oui	Oui	Oui
Mauritanie	Oui	Oui	Non

Aperçu des conclusions de l'USF

- » Sur les 26 pays signalés, un ne disposait pas de disposition du FUS.
- » Les pays disposant d'informations USF accessibles n'ont pas nécessairement des informations à jour sur leurs sites Web. Certains chercheurs n'ont obtenu l'information que grâce à des demandes d'information adressées au gouvernement.
- » Les pays qui ont un accès partiel peuvent consulter certaines informations sur leurs sites web, mais rencontrent des problèmes administratifs pour administrer l'USF.
- » Quatre des 26 pays représentés ne mettent pas en œuvre l'USF.
- » Comme indiqué, 3 pays sur 26 mettent partiellement en œuvre l'USF.
- » Il n'y a pas d'informations facilement opérationnelles sur l'USF dans 11 comtés sur 26. Parmi eux, trois ont accordé un accès partiel avec des informations invérifiables.
- » Un pays (Namibie) n'a pas encore enregistré d'informations significatives de l'USF, en attendant sa mise en œuvre opérationnelle.
- » Il est nécessaire que les gouvernements africains prennent le FSU au sérieux et veillent à ce qu'il résolve la fracture numérique.
- » Le secteur privé est invité à se conformer au gouvernement en contribuant à l'USF pour développer le secteur des TIC.

The background of the page is a complex, abstract pattern of overlapping, irregular geometric shapes in various shades of green. The shapes resemble stylized, jagged polygons or crystalline structures, creating a sense of depth and movement. The colors range from a light, pale green to a darker, forest green, with some areas appearing almost black due to the high contrast of the overlapping shapes.

PAYS RAPPORTS



Angola

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les droits et libertés numériques sont des droits humains fondamentaux. Le rapport national de l'Angola a utilisé une analyse documentaire et des entretiens avec des informateurs clés pour se pencher sur les questions de droits numériques les plus urgentes du pays : l'inclusion numérique, le développement des TIC et des technologies émergentes, la protection des données et la cybersécurité, ainsi que les fonds pour le service et l'accès universel. L'étude a révélé qu'il y a eu une augmentation notable par rapport à 2022 de la pénétration d'Internet et de l'utilisation de la technologie mobile en Angola. Dans le même temps, la promotion accélérée des plateformes numériques pour les transactions financières et les efforts visant à accroître le haut débit ont contribué de manière significative à l'amélioration des infrastructures et à l'inclusion numérique. Malgré ces progrès, les taux d'inflation élevés ont entraîné des coûts de données prohibitifs, une mauvaise infrastructure et une ambiguïté dans la gestion du service universel et des fonds d'accès, qui limitent la pleine jouissance des droits numériques. Le rapport recommande une évaluation et un suivi réguliers des initiatives d'inclusion numérique afin d'identifier les domaines à améliorer, notamment la collecte de données sur la pénétration d'Internet, le développement des compétences numériques et l'évaluation de l'impact de divers programmes sur les communautés. Il

est également recommandé que le contenu et les services numériques soient rendus accessibles aux personnes handicapées et qu'une attention particulière soit accordée à la collaboration entre le gouvernement, le secteur privé, les établissements d'enseignement et la communauté.

Introduction

L'Angola est un pays lusophone d'Afrique australe avec des frontières avec la Namibie, la Zambie, le Botswana et la République démocratique du Congo (RDC) et une population de 33,08 millions d'habitants selon les statistiques de 2022.¹ Depuis son indépendance en 1979, l'Angola est dirigé par le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), avec João Lourenço comme président actuel.² Le pétrole est le principal contributeur du pays au produit intérieur brut (PIB), ce qui entraîne un taux de pauvreté élevé en raison de la fluctuation des prix du pétrole.³ Le rapport Freedom on the Net 2023 de Freedom House a évalué l'Angola comme partiellement libre avec un score de 61 sur 100, 0 étant le moins libre et 100 le plus libre.

En 2023, l'Angola a connu une augmentation de la pénétration d'Internet de 3,1 % par rapport à 2022.⁴ Le plus grand réseau mobile du pays, Unitel, a étendu son réseau 4G à plus de 80 % du pays, tandis que les services 5G sont devenus disponibles dans les grandes villes, dont Luanda et Benguela.⁵

Au cours de la même année, Conecta Angola a été lancé pour relier les zones à forte population aux points d'accès Internet dans chaque province.⁶ L'expansion des services Internet a été rendue possible par la commercialisation du satellite de communication angolais, Angosat 2.⁷ Le pays a également reçu un investissement de la Banque Chinoise d'exportation et d'importation pour étendre son projet de haut débit.⁸ En outre, le gouvernement a annoncé l'élaboration d'une stratégie nationale de cybersécurité et la création d'une école de cybersécurité.⁹ Malgré les progrès réalisés au cours de l'année, l'inflation observée en raison de la baisse des prix du carburant et du remboursement de la dette a augmenté¹⁰ les coûts des données et des TIC affectant l'accès. De plus, une électricité peu fiable, en particulier dans les communautés rurales, affecte l'accès à Internet et aux technologies mobiles.¹¹ Le maintien de la propriété du gouvernement dans Unitel et Angola Telecom¹² crée un monopole dans le secteur. L'utilisation floue du Fonds pour le service et l'accès universels a pareillement conduit à des questions croissantes sur les objectifs du fonds.¹³

¹ La Banque mondiale et l'Angola: <https://www.worldbank.org/en/country/angola/overview>

² Comme ci-dessus.

³ Comme ci-dessus.

⁴ Simon Kemp, « Digital 2023 : Angola », DataReportal, 13 février 2023,

<https://datareportal.com/reports/digital-2023-angola>

⁵ Myles, , « Angola : Unitel accélère l'extension de la couverture de son réseau de télécommunications

», Extensia, 13 décembre 2023 <https://extensia-ltd.com/2023/12/13/angola-unitel-accelerates-the-extension>

-de-la-couverture-de-son-reseau-telcoms/

⁶ Jornal de Angola, « Conecta Angola prevê internet para mais de 30 mil cidadãos », 27 janvier 2024 <https://www.jornaldeangola.ao/ao/noticias/conecta-angola-preve-internet-para-mais-de-30-mil-cidadaos/>

⁷ Simon Kemp, « Digital 2023 Angola », 13 février 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-angola>

⁸ Agence de presse angolaise, « Angola : la Chine accorde un prêt de 249 millions de dollars pour un projet de

haut débit en Angola », 1er janvier 2023 <https://allafrica.com/stories/202301120264.html>

⁹ Lusa/Verangola, « L'Angola prépare une stratégie nationale de cybersécurité contre les cyberattaques », 10 mai

2023 <https://www.verangola.net/va/en/052023/Tecommunications/35500/Angola-is-preparing-a-Strategie-nationale-de-cybersécurité-contre-les-cyberattaques.htm>

¹⁰ Banque mondiale, Aperçu de l'Angola <https://www.worldbank.org/en/country/angola/overview>

¹¹ Liberté sur le Net (2023)

¹² JF Sebastião TV CABO et UNITEL parmi les entreprises à privatiser en 2023, 04 mai 2023

<https://www.menosfios.com/en/tv-cabo-e-unitel-entre-as-empresas-a-privatizar-em-2023/>

¹³ Jornal de Angola, « Fundo sem visibilidade é pago pelos operadores » 8 octobre 2010, <https://www.jornaldeangola.ao/ao/noticias/fundo-sem-visibilidade-e-pago-pelos-operadores/>

► Analyse du pays

Accès Internet et inclusion numérique

L'inclusion numérique fait référence aux efforts et aux initiatives visant à fournir un accès égal aux technologies et aux ressources numériques à tous les individus du pays, quel que soit leur statut socio-économique, leur situation géographique ou d'autres obstacles potentiels. En 2023, l'Angola a fait des progrès raisonnables dans l'expansion de son infrastructure numérique, notamment en développant les télécommunications et la connectivité Internet. L'année 2023 a été marquée par une augmentation substantielle de l'utilisation d'Internet et du mobile en Angola. Au total, 11,78 millions d'internautes ont été recensés début 2023 avec un taux de pénétration de 32,6%, soit une augmentation de 3,1% des internautes entre 2022 et 2023.¹⁴

En outre, 3,7 millions d'utilisateurs des réseaux sociaux ont été enregistrés, représentant 10,2 % de la population totale et 20,11 millions de connexions mobiles cellulaires actives, soit 55,7 %.¹⁵ Au cours de la période sous revue, la plus grande compagnie de téléphone, Unitel, a signalé une augmentation de la couverture 4G LTE dans 126 municipalités, 167 communes rurales et 17 autres localités, représentant 76,8 % des 164 municipalités de l'Angola et 30,8 % des 542 municipalités du pays.¹⁶ Unitel a également signalé la disponibilité d'un réseau 5G dans huit municipalités de Luanda, deux à Benguela et une à Huambo.¹⁷ En 2023, Unitel a ouvert le câble sous-marin du nord, qui relie les provinces de Cabinda et du Zaïre et améliore la connectivité Internet.¹⁸

La promotion de la culture numérique est essentielle pour garantir que tous les individus puissent utiliser efficacement les technologies numériques. Les programmes éducatifs et les initiatives de formation peuvent donner aux individus les compétences nécessaires pour naviguer dans le paysage numérique, accéder à l'information et utiliser les services en ligne.

Le gouvernement angolais a lancé un plan stratégique en cours de consultation axé sur le développement des compétences numériques, l'expansion de la culture numérique des étudiants et des enseignants, l'équipement des écoles primaires et secondaires en ordinateurs et Internet et la création d'une université virtuelle.¹⁹

Le développement continu des services financiers numériques a contribué à l'inclusion financière. Encourager les services bancaires mobiles et les systèmes de paiement numérique peut apporter des services financiers à des populations auparavant mal desservies. Le pays a été témoin de la prolifération et de l'expansion des services électroniques pour stimuler l'économie numérique. Empresa Interbancária de Serviços et Mastercard ont développé une carte sans contact comarque pour les paiements transfrontaliers, notamment destinés aux hommes d'affaires.²⁰ En outre, l'Agence gouvernementale des États-Unis pour le développement international (USAID) et une

¹⁴ Simon Kemp, « Digital 2023 : Angola », DataReportal, 13 février 2023, <https://datareportal.com/reports/digital-2023-angola>

¹⁵ Comme ci-dessus

¹⁶ Myles, « Angola : Unitel accélère l'extension de la couverture de son réseau de télécommunications », Extensia, 13 décembre 2023 <https://extensia-ltd.com/2023/12/13/angola-unitel-accelerates-the-extension-de-la-couverture-de-son-reseau-telcoms/>

¹⁷ Comme ci-dessus

¹⁸ Winston Qiu, « Unitel débarque 2 câbles sous-marins africains en Angola », 3 août 2023 <https://www.submarinenetworks.com/en/systems/asia-europe-africa/2africa/unitel-lands-2africa-subsea-cable-in-angola>

¹⁹ Agence de presse angolaise, « La stratégie à long terme de l'Angola prévoit une éducation numérique plus inclusive », 8 juin 2023 <https://allafrica.com/stories/202306090261.html>

²⁰ Vaughan O'Grady, « Initiatives de transformation numérique en cours en Angola », 8 août 2023 <https://developingtelecoms.com/telecom-technology/customer-management/15344-digital-transformation-initiatives-on-the-way-in-angola.html>

compagnie de téléphone, Africell, ont lancé un projet “L’argent numérique est meilleur” destiné à étendre l’utilisation des applications mobiles.²¹ De même, la Banque nationale d’Angola (BNA) et le PNUD ont organisé conjointement un atelier pour promouvoir l’inclusion numérique dans les micro-entreprises.²² Ces partenariats démontrent l’importance des agences de développement internationales et du secteur privé dans le progrès des technologies numériques en Angola.

Malgré des progrès considérables en matière d’inclusion numérique, les technologies numériques, la protection des données et les lacunes en matière de cybersécurité affectent toujours les droits numériques des Angolais. Entre mai et juin 2023, le kwanza angolais s’est déprécié de 40 % par rapport au dollar américain en raison de la baisse des revenus pétroliers et de l’augmentation du service de la dette extérieure.²³ La crise économique à laquelle l’Angola a été confronté en 2023 a affecté le coût des technologies de l’information et de la communication, limitant l’accès à Internet.²⁴ Les prix élevés, le manque de signal Internet et l’instabilité du réseau affectent l’accès à Internet et à la technologie mobile.²⁵

En raison de la détérioration de la situation économique, la fracture numérique pourrait se creuser en raison des différences entre les sexes, de la stratification sociale et de la géolocalisation.

Seulement 73,7% de la population urbaine et 7,3% de la population rurale en Angola ont accès à l’électricité.²⁶ Dans les régions confrontées à des défis en matière d’électricité, les pannes de courant constantes affectent l’accès à Internet, creusant encore davantage la fracture numérique.²⁷ Par conséquent, même dans les cas où des points Internet gratuits sont fournis, un accès limité à l’électricité affecte l’accès à Internet. Outre les défis liés au coût de la vie et aux coupures d’électricité, il convient de noter que le gouvernement angolais reste le plus grand acteur du secteur des télécommunications. Malgré les engagements de privatiser le plus grand fournisseur de réseaux mobiles, UNITEL, qui appartient à l’Institut national de gestion des actifs et des participations (IGAPE) et à la compagnie pétrolière nationale Sonangol, la société reste aux mains du gouvernement.²⁸ Le contrôle continu de l’État sur le fournisseur de téléphonie mobile compromet les libertés numériques et nuit aux pratiques loyales dans l’environnement plus large.

Les retards dans l’enregistrement de Starlink, un fournisseur Internet alternatif, limitent également l’accès pour la population. Les premières prévisions prévoient que Starlink commencerait à fonctionner au troisième semestre 2023. Cependant, les retards dans l’approbation réglementaire de l’Institut angolais des communications (INACOM) ont affecté les opérations.²⁹ Le fournisseur de services devrait commencer ses opérations au cours du dernier trimestre 2024.

Développements dans les TIC et les technologies émergentes

Des développements dans les technologies de l’information et de la communication et les technologies émergentes en Angola étaient en cours en 2023, le gouvernement et le secteur privé tentant d’exploiter le potentiel des nouvelles technologies émergentes. Des investissements ont été réalisés pour développer et améliorer l’infrastructure des télécommunications. Au cours de la période sous revue, le projet Angola Online, une initiative promue par le gouvernement, a continué à établir des hotspots à travers le pays. Angola-online a été créé en 2014 pour accroître l’accès aux technologies numériques et améliorer les connaissances numériques, en particulier parmi les groupes traditionnellement marginalisés.³⁰ De plus, 2023 a vu le lancement de « Conecta Angola » lors du Forum international des technologies de l’information et de la communication en Angola

²¹ Comme ci-dessus

²² Agence de presse angolaise, « Angola : Bna et le PNUD promeuvent l’inclusion numérique dans les micro-entreprises », 4 juin 2023 <https://allafrica.com/stories/202306060068.html>

²³ La Banque mondiale et l’Angola <https://www.worldbank.org/en/country/angola/overview>

²⁴ Entretien avec un informateur clé tenu en décembre 2023.

²⁵ Liberté sur le Net (2023)

³² Comme ci-dessus.

³³ Comme ci-dessus.

(ANGOTIC), qui vise à établir deux points d'accès par province pour rendre Internet disponible dans les zones à plus forte densité de population.³¹ Le projet, coordonné par le ministère des Télécommunications, des Technologies de l'information et de la Communication sociale, a mis en place huit kits Internet en 2023 à Belo Horizonte (Bie), Canzar (Lunda Norte), Sombo (Lunda Sul), ITEL (Luanda), Jamba Cueio. Et Dirico (Cuando Cubango) pour fournir des hotspots sans fil gratuit.³² Conecta Angola utilise le satellite Angosat 2.³³

Angosat est un satellite de communication lancé le 12 octobre 2022 par le gouvernement angolais et ses services de télécommunications ont été testés en janvier 2023.³⁴ En 2023, Angosat a été commercialisé pour permettre aux opérateurs nationaux et internationaux de fournir des services de télécommunications et d'étendre l'accès aux zones hors ligne tout en proposant des prix compétitifs.³⁵ Les investissements dans l'expansion des réseaux à large bande et le déploiement de services Internet abordables et fiables sont essentiels à l'inclusion numérique. La Banque chinoise d'exportation et d'importation a prêté au gouvernement angolais 249 millions de dollars pour le projet haut débit afin d'aider le pays à mettre en œuvre et à étendre le haut débit.³⁶ Ce projet augmentera les infrastructures, augmentant ainsi les gains dans tous les secteurs.

En outre, le gouvernement fait des progrès pour améliorer l'accès aux services fournis par les institutions publiques. En 2023, à la suite de la signature en 2022 d'un protocole d'accord entre le gouvernement angolais et une société multinationale, Presight, le gouvernement a annoncé un investissement de 89 millions de dollars américains dans un cloud national angolais pour le stockage de données de services et d'informations gouvernementaux.³⁷ Le Cloud vise à "favoriser le développement numérique de l'économie nationale, à améliorer la perception des citoyens de la gouvernance et de l'efficacité du gouvernement, à rapprocher les citoyens des actions du gouvernement, à cultiver les talents locaux dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et des services cloud, ainsi qu'à établir une base pour la transformation numérique dans l'ensemble de l'industrie du pays."³⁸

Protection des données et cybersécurité

L'Angola a renforcé les mesures de protection des données et de cybersécurité, s'alignant sur les tendances mondiales pour relever les défis posés par la numérisation croissante de l'information. Le pays a adopté une législation sur la protection des données pour protéger la vie privée des individus et réglementer le traitement des données personnelles. La Constitution de la République d'Angola protège le droit à la vie privée en vertu de l'article 32.

En plus de la disposition constitutionnelle, le pays a promulgué d'autres lois régissant la protection des données, notamment la loi sur la protection des données personnelles (loi 22/11), la loi sur les communications électroniques et les services de la société de l'information (loi 23/11), la protection des systèmes et réseaux d'information (loi 7/17) et le décret présidentiel 214/16 du 10 octobre 2016 relatif aux règles régissant la structure de l'organisme de réglementation.³⁹ L'Autorité angolaise de protection des données (APD) supervise et applique généralement les réglementations en matière de protection des données. Il est crucial de garantir le respect des lois sur la protection des données et de promouvoir la sensibilisation. Les lois incluent la transparence, la limitation des finalités, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation du stockage, l'intégrité et la confidentialité. Les organisations sont censées adhérer à ces principes lors du traitement des

³⁴ GGPEN, "Angostat-2 capabilities", https://ggpen.gov.ao/?page_id=7887

³⁵ Simon Kemp, "Digital 2023 Angola," February 13, 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-angola>

³⁶ Angola Press Agency, "Angola: China grants USD249 million loan for Broadband Project in Angola," January 1, 2023 <https://allafrica.com/stories/202301120264.html>

³⁷ 360 Mozambique, "Angola: New \$89 M 'Cloud' to store and facilitate access to government data and services," February 17, 2023 <https://360mozambique.com/world/angola/angola-new-89m-cloud-to-store-and-facilitate-access-to-government-data-and-services/>

³⁸ Comme ci-dessus.

³⁹ Aperçu de la protection des données en Angola <https://www.dataguidance.com/notes/angola-data-protection-overview>

données personnelles. La loi sur la protection des données ne contient pas d'exigence obligatoire de notification des violations. Cependant, la loi sur les services de communication électronique et de société de l'information impose aux entreprises proposant des services de communication accessibles au public de notifier l'APD et l'INACOM (l'autorité des communications électroniques) de toute violation intentionnelle ou imprudente de la sécurité, y compris l'accès non autorisé aux données personnelles.⁴⁰ Aucun développement majeur n'est intervenu en ce qui concerne le cadre législatif en matière de protection des données et de cybersécurité.

Lors du Forum sur la cybersécurité, le ministre d'État chargé de la Coordination économique a souligné que l'Angola était en train de créer une stratégie nationale de cybersécurité qui comprend une agence et un observatoire de cybersécurité et de créer une académie de cybersécurité.⁴¹ Investir dans une stratégie nationale claire et doter les citoyens des compétences et des connaissances nécessaires pour travailler dans le domaine de la cybersécurité renforcera la situation globale du pays en matière de cybersécurité. Par ailleurs, le ministre a souligné la nécessité de sensibiliser et d'éduquer la population sur l'importance de la cybersécurité.⁴²

Promouvoir la sensibilisation aux meilleures pratiques en matière de cybersécurité et proposer des programmes de formation aux individus et aux organisations contribuent à bâtir une société cyber-résiliente. Les initiatives de renforcement des capacités sont cruciales pour améliorer la cybersécurité globale du pays. Le Président de l'Angola a réitéré la nécessité d'une Académie de Cybersécurité, en reconnaissance de la pertinence d'aborder la cybersécurité dans le pays.⁴³

Les organisations en Angola doivent rester informées de l'évolution du paysage réglementaire, se conformer aux lois sur la protection des données, évaluer et renforcer continuellement leurs mesures de cybersécurité.

Fonds de service et d'accès universels (USAF)

L'Angola a créé un fonds pour soutenir le développement des communications (FADCOM), dont les sources de revenus proviennent des contributions des opérateurs au Fonds de service et d'accès universels (USAF), des crédits de l'État et des dons.⁴⁴ FADCOM a été créé en 2010 par le décret présidentiel 264/10, idéalement pour contribuer à l'expansion des réseaux de télécommunications et assurer l'accès universel à travers la promotion des services de télécommunications et de technologies de l'information et de la communication (TIC).⁴⁵ Généralement, le Fonds est financé par les contributions des fournisseurs de services de télécommunications opérant dans le pays, qui sont calculées en pourcentage des revenus des fournisseurs et sont orientées vers le développement de projets de service universel. Conformément à la réglementation, le fonds reçoit 1 % des revenus annuels des entreprises de télécommunications, mais il n'y a aucune clarté sur le montant dont dispose FADCOM et comment ces ressources sont utilisées.⁴⁶ L'évaluation et le suivi du Fonds sont difficiles car ils nécessitent davantage de transparence et de responsabilité. Le montant exact du Fonds est inconnu car cette information n'est pas facilement accessible. Cependant, comme le soulignent les sections sur l'inclusion numérique des personnes et le développement des TIC et des technologies émergentes, le

⁴⁰ DLA Piper, « Lois sur la protection des données dans le monde Angola », 5 février 2024 https://www.dlapiperdataprotection.com/system/modules/za.co.heliosdesign.dla.lotw.data_protection/functions/handbook.pdf?country-1=AO

⁴¹ Lusa/Verangola, « L'Angola prépare une stratégie nationale de cybersécurité contre les cyberattaques », 10 mai 2023 <https://www.verangola.net/va/en/052023/Tecomunications/35500/Angola-is-preparing-a-National-Strategie-de-cybersécurité-contre-les-cyberattaques.htm>

⁴² Comme ci-dessus

⁴³ Africa Indipomacy News, « Le président angolais lance une initiative de cybersécurité », 21 juin 2023 <https://indiplomacy.com/2023/06/21/angolas-president-launches-cybersecurity-initiative/>

⁴⁴ UNESCO, « Angola Technology », 22 mai 2023 <https://education-profiles.org/sub-saharan-africa/angola/~technology>

⁴⁵ Jornal de Angola, « Fundo sem visibilidade é pago pelos operadores » 8 octobre 2010, <https://www.jornaldeangola.ao/noticias/fundo-sem-visibilidade-e-pago-pelos-operadores/>

⁴⁶ Comme ci-dessus.

gouvernement a fait des progrès notables pour améliorer l'accès, notamment en poursuivant Angola-online, en créant Conecta Angola et en investissant dans le cloud national du pays.

En janvier 2022, le gouvernement a approuvé la restructuration des fonds publics, notamment du FADCOM, mais en mai 2023, le processus de restructuration n'avait toujours pas été mis en œuvre.⁴⁷ La manière dont l'USAF sera gérée après la restructuration n'est toujours pas claire. Les efforts visant à obtenir des informations et des commentaires supplémentaires sur le fonds et son fonctionnement ont été vains.

⁴⁷ Teresa Gando, « Restruturação dos Fundos Público está a andar muito “devagarinho” » 12 mai 2023, <https://expansao.co.ao/empresas/interior/restruturacao-dos-fundos-publico-esta-a-andar-muito-devagarinho-113124.html>

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le développement réussi des TIC en Angola nécessite une collaboration continue entre le gouvernement, le secteur privé, les établissements d'enseignement et la communauté. Les efforts en cours dans ces domaines contribuent au progrès technologique et au développement économique du pays. Favoriser l'inclusion numérique en Angola nécessite une approche holistique qui aborde les infrastructures, l'éducation, l'accessibilité et la collaboration entre les différentes parties prenantes. À mesure que la technologie progresse, les efforts visant à réduire la fracture numérique seront essentiels pour garantir que tous les individus puissent pleinement participer à l'ère numérique et jouir de leurs droits. À la lumière des résultats de la recherche, les recommandations suivantes sont formulées:

Recommandations

Gouvernement

- » Donner la priorité à l'augmentation de l'accès à l'électricité pour les communautés urbaines et rurales afin de mettre en œuvre efficacement les programmes d'inclusion numérique.
 - » Collaborer avec le secteur privé pour accélérer la croissance numérique et lutter efficacement contre la cybersécurité dans le respect des droits de l'homme. Le gouvernement devrait mettre en œuvre des mesures pour protéger les actifs critiques, notamment les réseaux de télécommunications, les réseaux énergétiques et les systèmes financiers, contre les cybermenaces.
 - » Veiller à ce qu'une législation relative à la cybercriminalité soit mise en place pour définir les infractions, les sanctions et les procédures d'enquête et de poursuite en matière de cybercriminalité.
 - » Veiller à ce que les contributions de l'USAF provenant des prestataires de services soient collectés, alloués et utilisés efficacement selon les objectifs de service universel et d'accès.
 - » Publier des rapports accessibles au grand public décrivant comment les ressources de l'USAF sont distribuées et utilisées.
-

- » Mettre à jour la loi sur la protection des données pour inclure une disposition qui oblige les entreprises à signaler toute violation de données dans les 24 heures.
- » Donner la priorité au renforcement des capacités des agents publics en matière de technologies numériques et de cybersécurité.

Société civile

- » Surveiller les initiatives d'inclusion numérique pour garantir une plus grande transparence et responsabilité de la part du gouvernement, notamment concernant l'USAF.
- » Donner la priorité aux programmes axés sur la sensibilisation aux droits numériques et à l'inclusion numérique.

Secteur privé

- » Le secteur privé devrait investir dans l'amélioration de l'accès des communautés aux TIC en élargissant l'accès au haut débit. Le secteur privé, en particulier les entreprises de télécommunications qui contribuent à l'USAF, devraient surveiller la manière dont les ressources sont utilisées et faire pression pour une plus grande transparence et responsabilité de la part du gouvernement.

Universitaire

- » Il est nécessaire de mener davantage de recherches sur les droits numériques en Angola, en mettant délibérément l'accent sur l'USAF. Les universitaires devraient principalement se concentrer sur la manière dont le Fonds est utilisé et surveillé, ainsi que sur son efficacité à combler la fracture numérique.
-



Benin

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Il y a une dizaine d'années, le Bénin a identifié la numérisation comme un levier important pour accélérer la croissance économique. Dans cette optique, le gouvernement du Bénin a mis l'accent sur la promotion de la transformation numérique de la nation ouest-africaine. Dans ce rapport, nous reconnaissons les efforts déployés par le gouvernement. Suite à une analyse qualitative, ce rapport révèle de nombreuses expériences encourageantes impliquant les autorités publiques et la société civile. Outre les efforts déployés pour réduire la fracture numérique et construire l'économie numérique, le rapport met en évidence certains défis auxquels le pays est confronté. Parmi ceux-ci, l'existence de lois répressives qui ont un impact négatif sur la liberté d'expression. Ce rapport révèle également qu'il y a eu peu de communication sur la manière dont le Fonds de service universel est géré.

Introduction

Pour les autorités béninoises, les technologies numériques constituent un outil majeur de transformation économique, politique et sociale. Pour réaliser son ambition, le pays a développé une politique explicitement pro-numérique. En janvier dernier, le pays a adopté une stratégie nationale visant à faire du numérique un levier de croissance économique et sociale. Celle-ci vise à mettre en place un écosystème et une culture numérique qui favorisent l'innovation dans la durée. Par exemple, depuis 2020, le Bénin a procédé à la numérisation des procédures administratives, ce qui s'est traduit par la mise en place d'un portail national qui permet aux citoyens d'accéder à plus de 250 services en ligne.¹ Le Bénin promeut également la technologie numérique à travers l'éducation et le développement de contenus numériques. À cette fin, le pays a créé l'Agence pour le développement de la ville de Sèmè.² Cette agence a été conçue pour stimuler et renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises béninoises sur les marchés internationaux.

Le Bénin s'est progressivement positionné parmi les leaders sous-régionaux et régionaux en matière de développement numérique. Avec un score de 0,34 en 2022, l'analyse de l'indice d'e-participation du Bénin révèle que le pays se classe en troisième position en Afrique de l'Ouest, derrière la Côte d'Ivoire (0,37) et le Togo (0,39), et en 13^e position sur le continent, le leader étant le Rwanda avec un score de 0,64.³

Au cours des prochaines années, le Bénin continuera certainement à bénéficier des efforts réalisés jusqu'à présent. Cependant, les autorités doivent travailler davantage pour améliorer leurs résultats actuels afin de rendre l'écosystème numérique plus inclusif. Le gouvernement du Bénin a fait des efforts considérables pour maintenir les prix de détail des télécommunications à un niveau bas. L'autorité de régulation des télécommunications impose des contrôles de prix qui empêchent les entreprises de surfacturer les clients. Sur la base d'une analyse des coûts de production des services sur les réseaux des opérateurs et d'une marge bénéficiaire admissible pour garantir la rentabilité des entreprises, l'ARCEP a établi un cadre pour les tarifs des services de voix, de SMS et de données. Cette réforme profite aux utilisateurs, car elle fixe des seuils de prix qui empêchent les opérateurs de surfacturer les consommateurs. Malgré tous ces efforts, l'e-participation à l'internet pourrait être plus inclusive si l'internet était plus abordable. On parle d'internet abordable lorsque le prix d'un gigaoctet de données mobiles à haut débit est inférieur ou égal à 2 % du revenu mensuel moyen.⁴

En ce qui concerne l'agenda de l'économie numérique au Bénin, un projet phare a été conçu pour renforcer le secteur numérique. Pour aborder la question sans équivoque, le gouvernement béninois a décidé de s'associer à Canal + pour lancer une nouvelle chaîne de télévision numérique.⁵ Ce projet est actuellement en cours de déploiement dans le cadre de la transition vers la télévision numérique.⁶ Cependant, à l'ère des médias numériques, une quantité importante de données est collectée à partir de l'historique de navigation et des préférences des internautes. Ces données sont utilisées pour la publicité ciblée et même pour influencer les opinions politiques. En outre, l'agrégation et la corrélation des données peuvent créer un contenu global qui porte atteinte à l'autonomie personnelle et permet des pratiques discriminatoires. Dans un tel contexte, l'une des principales préoccupations des dirigeants béninois est de renforcer la protection des données. Les autorités devraient également faciliter la création d'une industrie de l'animation qui soit innovante, flexible, créative et axée sur les idées. Enfin, les autorités béninoises devraient élaborer des politiques télévisuelles axées sur la restauration des cultures nationales, encore calquées sur le modèle occidental.

1 Voir Les e-services populaires <https://service-public.bj/> (consulté le 11 décembre 2023).

2 Voir Sèmè City : La ville de l'innovation et du savoir du Bénin <https://semecity.bj/en/> (consulté le 01 décembre 2023).

3 Voir la base de connaissances de l'UE sur l'administration <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data-Center> (consulté le 12 décembre 2023).

4 Voir L'internet le plus lent du monde est le moins abordable <https://internethealthreport.org/2019/the-worlds-slowest-internet-is-the-least-affordable/> (consulté le 14 décembre 2023).

5 Voir Lancement d'A+ Bénin, la nouvelle chaîne béninoise du Groupe CANAL+ <https://www.agencecofin.com/audiovisuel/1907-110451-lancement-da-benin-la-nouvelle-chaîne-beninoise-du-groupe-canal> (consulté le 03 décembre 2023).

6 Le Bénin passe enfin de l'analogique au numérique terrestre <https://www.afro-impact.com/en/benin-finally-switches-from-analogue-to-digital-terrestrial/> (consulté le 02 décembre 2023).

► Analyse du pays

Liberté d'expression en ligne

Malgré l'ouverture générale du système médiatique et sa pluralité croissante, le développement libre et audacieux des médias et du journalisme au Bénin est toujours entravé par diverses menaces. Dans l'étude 2023 de Freedom House sur les libertés civiles, le Bénin est classé partiellement libre.⁷

Cela reflète des situations avec lesquelles des journalistes continuent d'être arrêtés. La capacité des médias à couvrir l'actualité et la politique a été réduite par l'adoption de lois sur les médias qui criminalisent la critique des représentants du gouvernement. Par exemple, le code numérique contient certaines dispositions répressives qui peuvent être utilisées pour faire taire les critiques. C'est le cas de l'article 550, qui restreint indûment le droit à la liberté d'expression, avec la nécessité de supprimer les peines de prison pour le délit de fausse information.

Le 8 août 2023, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), qui régule le secteur de la communication dans le pays, a suspendu pour une durée indéterminée les activités du groupe de presse privé La Gazette du golfe, y compris ses organes de télévision, de radio, de presse écrite et en ligne. Avant la suspension de La Gazette du golfe, la HAAC avait publié un communiqué de presse daté du 3 août 2023, dans lequel elle invitait les professionnels des médias à faire preuve de plus de professionnalisme et de respect des dispositions constitutionnelles et légales dans le traitement des informations relatives aux coups d'État en Afrique et dans la sous-région.

Selon la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, la couverture par La Gazette du golfe de la situation au Niger revenait à faire l'apologie du coup d'État du 26 juillet 2023 dans ce pays, et constituait une violation de sa propre loi (HAAC), du Code de l'information et de la communication ainsi que du Code de déontologie du journalisme. Parmi les autres menaces à la liberté d'expression qui ont proliféré au Bénin, il y a le nombre croissant d'attaques judiciaires contre les journalistes. Parfois, les forces de sécurité n'hésitent pas à attaquer directement les journalistes. Occasionnellement, ces menaces sont utilisées pour réduire au silence les reportages d'intérêt public, mais l'objectif visé est également d'exercer un contrôle sur les publics desservis par les médias.

Le 13 janvier 2023, le journaliste Maxime Lissanon a été arrêté après avoir publié sur Facebook un message relatif aux élections législatives du 8 janvier 2023.⁸ En raison de cette publication, il a été accusé d'incitation à la rébellion. Plus tard, en juin, le journaliste Virgile Ahouansè a été condamné à 12 mois de prison avec sursis et à une amende de 200 000 francs CFA.⁹ Dans le cas d'Ahouansè, les juges ont fondé leur décision sur l'article 550 du code numérique, qui porte sur le «harcèlement par le biais des communications électroniques» et prévoit des peines pouvant aller jusqu'à deux ans de prison et/ou des amendes pouvant atteindre 10 millions de francs ouest-africains (16500 USD) pour divers délits.

Toute personne qui, par exemple, «initie une communication électronique qui contraint, intimide, harcèle ou cause de la détresse» ou «initie ou relaie de fausses informations contre une personne

28

7 Voir <https://freedomhouse.org/country/benin/freedom-world/2023> (consulté le 03 décembre 2023).

8 Voir liberté de presse au Bénin les démocrates condamnent l'arrestation du journaliste maxime lissanon <https://matinlibre.com/2023/02/21/liberte-de-presse-au-benin-les-democrates-condamne-larrestation-du-journaliste-maxime-lissanon/> (consulté le 09 décembre 2023).

9 Voir Bénin : la Criet condamne le journaliste Virgile Ahouansè <https://beninwebtv.com/benin-la-criet-condamne-le-journaliste-virgile-ahouanse/> (consulté le 11 décembre 2023).

par le biais des réseaux sociaux» peut être inculpée. Le Bénin était l'une des démocraties les plus stables d'Afrique subsaharienne, mais ce statut est en net recul depuis quelques années. Étant donné que le journalisme se déplace de plus en plus en ligne, la menace de lois telles que le code numérique du Bénin devrait être encore plus grande.

Protection des données et cybersécurité

En matière de protection des données, le Bénin est l'un des pays africains les plus avancés dans ce domaine. Le régime de protection des données au Bénin est régi par deux textes de loi: La loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 du Code du numérique et la loi n° 2009-09 du 22 mai 2009 portant sur la protection des informations nominatives. Chaque année, le 28 janvier, le Bénin célèbre la Journée de la protection des données.¹⁰ À l'occasion de la 18e édition de l'événement cette année, l'Autorité de protection des données a invité les internautes à réfléchir sur leur rapport à la technologie et à appliquer les bonnes pratiques pour protéger leurs données personnelles.¹¹



Figure 1 : Exposition itinérante organisée par l'autorité béninoise de protection des données pour sensibiliser le public à la Journée de la protection des données.

10 Voir journée mondiale de la protection des données personnelles 2022 l'agence de protection des données personnelles du Bénin lance la célébration à Parakou <https://www.kingonews.com/journee-mondiale-de-la-protection-des-donnees-personnelles-2022-lagence-de-protection-des-donnees-personnelles-du-benin-lance-la-celebration-a-parakou/> (consulté le 29 novembre 2023).

11 Voir Le Bénin célèbre la journée mondiale de protection des données personnelles <https://cio-mag.com/le-benin-celebre-la-journee-mondiale-de-protection-des-donnees-personnelles/> (consulté le 28 novembre 2023).

Si cette initiative peut être considérée comme bien intentionnée, des inquiétudes ont également été soulevées quant à la manière dont les gouvernements béninois abusent des pouvoirs de surveillance pour espionner les affaires privées de leurs opposants afin de recueillir des informations, qui sont ensuite utilisées pour supprimer et étouffer l'activité politique légitime et démocratique. En fait, malgré ces efforts considérables pour protéger les droits de l'homme, le gouvernement du Bénin a été accusé d'utiliser le logiciel Pegasus.¹²

À ce jour, rien n'indique que ces pratiques ont cessé. Cela peut s'expliquer par une zone grise entre le devoir de l'État de respecter le droit à la vie privée, d'une part, et l'obligation de protéger la sécurité nationale, d'autre part.

Il est important de souligner que les gouvernements qui utilisent de tels logiciels espions sur les individus violent leurs droits à la vie privée et à la liberté d'expression et d'association. La Constitution du Bénin contient plusieurs dispositions en faveur de la liberté d'expression et d'information. L'article 8 stipule que l'État doit veiller à ce que les citoyens aient un accès égal à l'information. L'article 23 stipule que toute personne a droit à la liberté d'expression et d'opinion dans le respect de l'ordre public prévu par les lois et règlements.

Enfin, l'article 24 reconnaît et protège spécifiquement la liberté de la presse et confie la responsabilité à la Haute autorité des médias audiovisuels et de la communication.

Le Bénin progresse à grands pas pour devenir un acteur clé de la révolution numérique en Afrique de l'Ouest. Par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies numériques ont conduit le gouvernement à créer un certain nombre d'institutions, telles que l'Agence des services et systèmes d'information (ASSI). Cette agence est chargée de la mise en œuvre opérationnelle des programmes et projets dans le cadre des stratégies de développement des systèmes d'information numériques sécurisés au Bénin. À ce titre, l'ASSI est chargée d'apporter une assistance stratégique, méthodologique et opérationnelle à toutes les structures gouvernementales et aux opérateurs d'importance vitale. En outre, l'ASSI assure l'exécution des projets relatifs à l'administration intelligente, au commerce électronique et à la dématérialisation. Outre l'ASSI, le gouvernement a mis en place l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Cette Agence est chargée, entre autres, de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité des systèmes et réseaux d'information et de l'application des accords, traités et conventions relatives à la lutte contre la cybercriminalité et la cybersécurité ratifiés par la République du Bénin. Malgré la présence de ces institutions, plusieurs incidents récents de piratage informatique montrent que le Bénin a besoin de développer une véritable souveraineté numérique.¹³

Alors que la loi prévoit un certain nombre de garanties juridiques nécessaires pour protéger les individus, le Bénin est répertorié pour le moment comme ayant approuvé une loi pour la ratification de la Convention de Malabo.¹⁴ Si cela peut être considéré comme un bon signe, la priorité doit être donnée à la ratification elle-même, car un certain nombre d'étapes supplémentaires doivent être franchies avant l'entrée en vigueur de la Convention. Une fois qu'elles l'auront fait, les autorités béninoises devront veiller à mettre en œuvre le cadre de la Convention par le biais d'une législation respectueuse des droits de l'homme au niveau national.

Plus particulièrement, la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 du Code numérique et la loi n° 2009-09 du 22 mai 2009, traitant de la protection des informations personnellement identifiables, s'appliquent à toute personne ou entité dans le pays qui traite des données personnelles. En outre, il est important de souligner que le mandat de l'Autorité de protection des données prévu par la loi est de réglementer la protection des données, d'assurer le respect de la loi, de créer d'autres règlements pour la mise en œuvre et de recevoir et d'enquêter sur les plaintes. Il est donc impératif

30

¹² See Bénin : les services de renseignement israéliens au service de Patrice Talon ? <https://lejournaldefafric.com/benin-les-renseignement-israeliens-au-service-de-patrice-talon/> (consulté le 11 décembre 2023).

¹³ Voir La désinformation comme outil de survie du régime en Tunisie <https://arabcenterdc.org/resource/desinformation-as-a-tool-of-regime-survival-in-tunisia/> (consulté le 29 novembre 2023)

¹⁴ Voir la ratification par le Bénin de la convention de Malabo sur la cybersécurité <https://www.waretech.africa/en/fils-uk/news/public-management/benin-ratifies-malabo-convention-on-cybersecurity> (consulté le 29 novembre 2023)

que ces lois placent la vie privée des utilisateurs au centre de leurs préoccupations afin que les citoyens béninois puissent contrôler les données personnelles qu'ils partagent et avec qui. Par-dessus tout, l'État a l'obligation de garantir le droit à la vie privée des citoyens béninois, d'autant plus qu'une société tunisienne a obtenu un contrat pour l'installation d'un centre de données au Bénin.¹⁵

Ce risque est illustré par les récents scandales liés à la manipulation des réseaux sociaux dans différentes régions d'Afrique. Ce qui est particulièrement alarmant dans cette situation, c'est qu'une société tunisienne appelée URputation mène des campagnes de désinformation sophistiquées. Sur la base de plusieurs développements, URputation a été particulièrement active sur les plateformes de médias sociaux destinées à influencer les élections présidentielles.¹⁶

Fonds de service universel

Depuis sa création en 2011, le Fonds de service universel (FSU) a joué un rôle essentiel dans la fourniture de services de télécommunications avancés au Bénin. Le FSU est placé sous l'autorité de l'Agence béninoise du service universel des communications électroniques et des postes. Cette agence est chargée d'assurer la mise en œuvre des fonds dans les communautés mal desservies. Les types de projets soutenus par le FSU au Bénin peuvent être regroupés en deux catégories: les projets d'infrastructure et les projets non liés à l'infrastructure. Il n'est pas possible d'obtenir des informations sur le montant exact du Fonds. Au Bénin, l'USF est collecté par le biais de contributions obligatoires des opérateurs de réseaux mobiles, mais le montant exact de leurs contributions au fil du temps n'est pas connu.

Grâce à la disponibilité de ce Fonds, le gouvernement béninois envisage de connecter les communes au réseau numérique du gouvernement. Jusqu'à présent, le gouvernement du Bénin a installé plusieurs dizaines de points numériques communautaires dans tout le pays. Ces actions sont mises en œuvre pour atteindre une large utilisation du numérique au sein de la population. Pour atteindre ces résultats, les autorités béninoises ont mis en place une politique numérique globale.¹⁷

Cette politique se concentre sur la réhabilitation du réseau Internet et l'extension de 2 000 km du réseau Internet à haut débit avec une dorsale en fibre optique qui s'étend du nord au sud du Bénin ; le développement d'un réseau métropolitain autour de Ouidah-Calavi-Godomey et de Cotonou-PortoNovo de 250 km ; la construction d'une boucle de sécurité en fibre optique de 960 km ; l'extension des réseaux 4G/LTE avec de nouveaux sites Radio ; et la création de points de présence à Karimama, Péréré, Avrankou, Toffo, Zè, So-Ava, Ganvié et dans les Aguégoués ; la sécurisation du réseau existant entre Kandi et Malanville.¹⁸

En outre, le gouvernement a l'intention de construire davantage de points numériques communautaires dans l'ensemble du pays. Les points numériques communautaires sont construits dans le style d'un cybercafé équipé de 10 ordinateurs et dédié à tous les usages numériques possibles. Au Bénin, les points numériques communautaires servent également de points d'accès wifi publics et gratuits. Ils sont mis en place en collaboration avec les mairies, souvent dans les maisons des jeunes des communes concernées. Malgré ce bilan encourageant, les autorités sont conscientes de certaines inégalités en matière d'utilisation des télécommunications mobiles.

¹⁵ Voir L'entreprise tunisienne TMI installe le datacenter national du Bénin <https://africanmanager.com/lentreprise-tunisienne-tmi-installe-le-datacenter-national-du-benin/> (consulté le 18 décembre 2023)

¹⁶ Voir La désinformation comme outil de survie du régime en Tunisie <https://arabcenterdc.org/resource/disinformation-as-a-tool-of-regime-survival-in-tunisia/> (consulté le 06 décembre 2023)

¹⁷ Voir Bénin/Gouvernement intelligent : enjeux et défis pour un numérique plus inclusif https://jumelagespartenariats.com/en/dossiers.php?n=15081&art=Benin/Smart_Government:_issues_and_challenges_for_a_more_inclusive_digital/ (consulté le 02 décembre 2023)

¹⁸ Voir Programme d'Action du Gouvernement <https://revealingbenin.com/wp-content/uploads/2021/03/5-ETAT-DE-MISE-EN-CEUVRE-Cadre-de-vie-Infrastructure-et-TransportNumerique-Décentralisation.pdf/> (consulté le 07 décembre 2023)

La base internet mobile haut débit (3G/4G) représentait 39% de la base internet mobile en 2023.¹⁹ Selon l'agence de régulation des télécommunications et des postes du Bénin, ce taux a fortement augmenté en 2021 et est passé à 51%.²⁰ Depuis 2018, plus de 43 localités sur les 77 que compte le pays ont été équipées de points communautaires numériques. Fortes de ce succès, les autorités souhaitent mettre en place davantage de points numériques communautaires dans certaines communes éligibles qui n'en disposent pas encore.

Au Bénin, les opérateurs de téléphonie mobile sont sollicités pour renforcer la portée de cette initiative. Leurs efforts s'inscrivent dans le cadre du Fonds de service universel, utilisé pour faire progresser le déploiement des réseaux dans les zones défavorisées. C'est l'une des raisons pour lesquelles les opérateurs de téléphonie mobile ont augmenté leurs investissements dans les infrastructures de 1,9 % entre 2018 et 2020 afin de respecter leurs obligations en matière de qualité de service et de couverture du réseau au Bénin.²¹ Cependant, le Bénin fait partie des nombreux pays qui n'ont publié que peu de détails sur les activités de leurs fonds de service universel et d'accès. Si des efforts ont été faits jusqu'à présent, ils ne comprennent pas de spécifications financières complètes.

Une autre observation est que les informations disponibles au public ne comprennent pas toujours tous les détails financiers du Fonds de service universel au Bénin. Il est donc difficile d'avoir une image complète de la manière dont le Fonds est dépensé, pour quels projets et à travers quel calendrier.

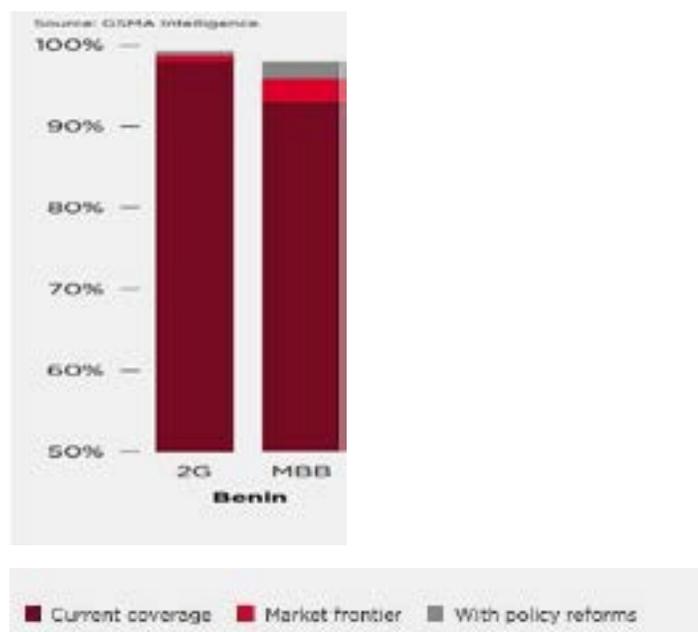


Figure 3 : Couverture 2G et haut débit mobile au Bénin (GSMA 2023)²²

Selon le Telecommunication Infrastructure Index, les taux de pénétration de la téléphonie mobile

¹⁹ Voir le rapport de données numérique 2023 benin <https://datareportal.com/reports/digital-2023-benin/> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁰ Voir Rapport Annuel d'activités l'ARCEP-BENIN <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Annuel-d'activit%C3%A9s-2020-de-lARCEP-BENIN.pdf> (consulté le 15 novembre 2023).

²¹ Voir le rapport annuel d'activités l'ARCEP-BENIN <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Annuel-d'activit%C3%A9s-2020-de-lARCEP-BENIN.pdf> (consulté le 13 novembre 2023).

²² Voir The role USF can play in effort to close the connectivity gap in Benin <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 07 novembre 2023).

et de l'internet pour 100 habitants sont estimés à 101,71% et 5,3% en 2016 et 82,38% et 20% en 2020.²³ Pour sa part, l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes du Bénin a indiqué que le taux de pénétration de la téléphonie mobile était estimé à 80,14% en 2016 et 91,17% en 2020.²⁴ Néanmoins, les taux calculés par l'ARCEP sont des taux de pénétration théoriques, car ils ne tiennent pas compte des abonnés qui possèdent des cartes SIM qu'ils n'utilisent pas forcément.

Pour obtenir des données sur la couverture mobile au Bénin, la GSMA s'est appuyée sur le modèle développé dans une étude de la Banque mondiale et de la GSMA.²⁵

Cette méthodologie a permis de réaliser une analyse hyper-granulaire de l'offre et de la demande basée sur des techniques géospatiales.²⁶ Bien que les données ci-dessus montrent des progrès significatifs, le tableau ci-dessous met en évidence la nécessité de stimuler les investissements dans l'infrastructure de réseau, afin d'atteindre une meilleure couverture en haut débit mobile.

Amount of investment needed to provide near-universal mobile broadband coverage

Source: GSMA Intelligence

	Expected mobile broadband coverage without additional investment by 2030*	Expected coverage with additional investment	Investment gap (no policy reform), \$ million	Investment gap (with policy reform), \$ million	Coverage with 40% mobile broadband adoption
Benin	98%	99.5%	30	26	99%

Figure 5: Montant des investissements nécessaires pour assurer une couverture mobile à haut débit quasi universelle au Bénin (GSMA 2023)²⁷

Résumé :

Montant des investissements nécessaires pour assurer une couverture mobile à large bande quasi universelle

98% - Couverture du haut débit mobile prévue sans investissements supplémentaires d'ici à 2030

99.5% - Couverture du haut débit mobile prévue sans investissements supplémentaires d'ici à 2030

30 - Déficit d'investissement (Pas de réforme politique), en millions de dollars

26 - Déficit d'investissement (sans réforme de la politique), en millions de dollars

99% - Couverture avec 40 % d'adoption du haut débit mobile

23 Voir <https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2020> (consulté le 10 novembre 2023).

24 Voir la base de connaissances sur l'administration en ligne des Nations unies <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2022/03/Tableau-de-bord-Mobile-au-31-Decembre-2021.pdf> (consulté le 03 novembre 2023).

25 Voir les cartes de couverture mobile <https://www.mobilecoveragemaps.com/> (consulté le 06 novembre 2023).

26 Voir Utilisation des politiques de connectivité géospatiale <https://data.gsmaintelligence.com/api-web/v2/research-file-download?id=69042425&file=230322-Using-Geospatial-Connectivity-Policies.pdf> (consulté le 07 novembre 2023).

27 Voir The role USF can play in effort to close the connectivity gap in Benin <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 07 novembre 2023).

Compte tenu du rôle que le Fonds de service universel peut jouer dans la réalisation des objectifs susmentionnés, son fonctionnement est critiqué au Bénin. Parmi les points à améliorer, il y a le manque général de divulgation publique et de probité financière. Ces critiques concernent en particulier la manière dont l'argent est collecté et déboursé. L'incohérence et l'absence de rapports sur les redevances du Fonds de service universel rendent difficile la quantification du montant collecté au fil du temps. En outre, le Fonds de service universel est également sévèrement jugé pour son manque de transparence et de clarté sur la manière dont les fonds sont alloués. La crédibilité et l'efficacité des politiques du Fonds de service universel et sa capacité à inciter les opérateurs de réseaux mobiles à déployer des réseaux dans les zones rurales sont liées à l'engagement du Bénin en faveur de la transparence.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Au Bénin, la révolution en cours dans les technologies de l'information a donné lieu à des innovations qui ont des effets de plus en plus visibles sur la vie du citoyen moyen. Si la connectivité à l'internet mobile s'est améliorée au cours des dernières années, le rapport constate que les écarts sont encore importants et que le pays devrait continuer à intensifier ses efforts pour lever les obstacles à l'adoption et à l'utilisation de l'internet mobile en vue d'une plus grande inclusion numérique. Le rapport a également constaté que les gouvernements s'appuient sur des systèmes automatisés pour renforcer les contrôles de l'information. Si ces innovations peuvent révolutionner la fourniture d'informations et de divertissements, certaines des implications de ces changements sociaux pourraient être néfastes, voire explosives sur le plan social et politique.

Recommandations

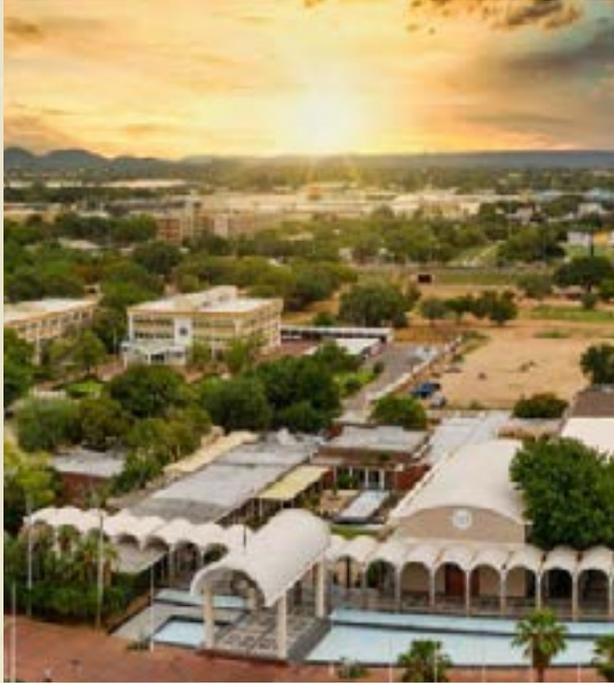
Gouvernement

- » Améliorer la responsabilité et la transparence des fonds de service universel en partageant l'information de manière accessible
- » Examiner de nouveaux mécanismes potentiels de financement des fonds de service universel susceptibles de combler les lacunes qui subsistent en matière de déploiement.
- » Organiser régulièrement des réunions et des consultations publiques avec toutes les parties prenantes de l'internet et des droits de l'homme sur le déploiement des politiques et des solutions publiques.
- » Fournir toutes les informations nécessaires aux individus pour comprendre quand et comment les technologies sont utilisées, en particulier dans le contexte des services publics.
- » S'abstenir de sanctionner les critiques formulées en ligne à l'encontre des autorités de l'État

Société civile

- » Maintenir le dialogue avec le gouvernement en développant des contacts qui garantissent le maintien d'une logique citoyenne lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques ou de solutions publiques.
- » Appeler les gouvernements à assurer l'inclusion numérique de tous et à vérifier que les impacts de la transformation numérique en cours sont positifs à long terme.

-
- » Évaluer les lois existantes sur la protection des données afin de déterminer si elles protègent suffisamment le droit à la vie privée et le droit à la protection des données.
 - » Faire pression pour obtenir des cadres législatifs qui garantissent le respect des droits de l'homme
-



Botswana

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Grâce à une approche multidimensionnelle combinant des enquêtes empiriques et des méthodes de recherche documentaire, notre étude se penche sur des domaines thématiques tels que la protection de la vie privée et la surveillance, le Fonds de service universel (FSU) et les développements dans les TIC et les technologies émergentes. Les principales conclusions révèlent des avancées louables dans l'élargissement de l'accès à l'internet et la promotion du développement des TIC, mêlées à des préoccupations en matière de protection de la vie privée, de surveillance et d'inégalité numérique. Parmi les principales conclusions, citons l'établissement du Fonds pour l'accès et le service universel (FASU) en tant que catalyseur pour réduire la fracture numérique, ainsi que les défis posés par les cadres réglementaires et la protection de la vie privée. Les recommandations stratégiques, détaillées dans le corps du rapport, soulignent la nécessité d'affiner les lois sur la surveillance, d'améliorer la transparence des opérations du FSU et de favoriser la collaboration entre les parties prenantes. Ce rapport constitue la base d'un discours et d'une action éclairés, ouvrant la voie à un avenir numérique plus inclusif et plus axé sur les droits au Botswana.

Introduction

Dans le domaine dynamique des droits numériques et des libertés sur l'internet, les progrès réalisés par le Botswana depuis le rapport 2022 reflètent une évolution marquée à la fois par la croissance et par des défis persistants.¹ En explorant le paysage des droits numériques en 2023, l'interaction nuancée entre les progrès et les problèmes non résolus devient évidente. Si le pays a accompli des progrès louables en élargissant l'accès à l'internet et en favorisant le développement des TIC, des inquiétudes subsistent en ce qui concerne la protection de la vie privée, la surveillance et les inégalités numériques. Dans un contexte d'intensification des efforts en matière d'inclusion numérique et de déploiement des infrastructures, l'évolution du paysage met en évidence le besoin pressant de recalibrer les cadres réglementaires et l'engagement des parties prenantes.

1 O, Mudongo «Londa 2022-Rapport du Botswana sur les droits numériques et l'inclusion». https://paradigmhq.org/sdm_downloads/londa-2022-botswana/ (consulté le 13 février 2024)² Loi sur la protection des données, 2018 (loi n° 32 de 2018) : <https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/documents/DataProtectionAct.pdf>.

► Analyse du pays

Vie privée et surveillance

La Constitution a fermement établi le droit à la vie privée au Botswana en 1966, qui interdit explicitement les perquisitions et saisies déraisonnables de biens et de personnes sans mandat (section 9).

En complément de cette protection constitutionnelle, le pays a promulgué la loi sur la protection des données, 2018 (DPA) (loi n° 32 de 2018),² conçue pour réglementer le traitement des données personnelles et protéger la vie privée des individus en ce qui concerne leurs informations personnelles (partie III). Bien que le Botswana ait pris des mesures pour sauvegarder les droits à la vie privée par le biais de diverses mesures, y compris la loi sur la protection des données, il reste une lacune dans le cadre juridique concernant les pratiques de surveillance par les organismes chargés de l'application de la loi.

L'année 2022 a vu l'introduction du Procédure Pénale Et Preuve (Enquêtes contrôlées) Bill, 2022,³ qui, tout en abordant certains aspects de la surveillance des communications numériques à des fins d'application de la loi, n'englobe peut-être pas entièrement le cadre juridique complet nécessaire pour réglementer tous les aspects des pratiques de surveillance au Botswana.⁴ Les critiques soutiennent que le projet de loi ne prévoit pas de garanties procédurales suffisantes, ce qui soulève des inquiétudes quant aux violations potentielles des droits fondamentaux, en particulier le droit à la vie privée.⁵ Après analyse, il apparaît que la loi ne prévoit pas de garanties procédurales suffisantes pour protéger le droit à la vie privée. L'absence de garanties solides fait craindre des abus et des violations potentielles des droits numériques, notamment des pratiques de surveillance illégales de la part des services répressifs.

Il est donc urgent de revoir et de modifier le projet de loi afin de renforcer la protection des droits numériques, en veillant à ce que toute activité de surveillance soit menée dans un cadre qui respecte le droit à la vie privée et les procédures régulières. En réponse à ces défis, plusieurs organisations au Botswana défendent activement la vie privée et les droits numériques. L'une des entités notables est le Media Institute of Southern Africa (MISA), qui a organisé des ateliers de formation et des séminaires dans le cadre d'un projet de sensibilisation aux droits numériques dans le pays.⁶

Au niveau international, le Botswana a démontré son engagement à protéger la vie privée et les droits de l'homme en ratifiant des traités importants, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.⁷

3 Projet de loi sur la procédure pénale et les preuves (enquêtes contrôlées), 2022 : <https://cpj.org/wp-content/uploads/2022/01/Botswana-Criminal-Procedure-and-Evidence-Bill.pdf>

4 R, Wanjohi « Les dilemmes de l'ère numérique : naviguer dans les menaces aux droits humains dans le domaine en ligne du Botswana » (2023) <https://advox.globalvoices.org/2023/10/03/digital-age-dilemmas-navigating-human-rights-threats-in-botswana-online-realm/> (consulté le 12 janvier 2024)

5 T, Bulule « La surveillance dans le cadre de la loi : critique du cadre juridique de la surveillance des communications numériques par les autorités chargées de l'application de la loi au Botswana » (2023) https://www.researchgate.net/publication/371570996_Surveillance_within_the_Law_A_Critique_of_the_Legal_Framework_for_Surveillance_of_Digital_Communications_by_Law_Enforcement_Authorities_in_Botswana (consulté le 15 janvier 2024)

6 The Patriot « MISA Botswana organise un atelier de sensibilisation aux droits numériques » (2024) <https://thepatriot.co.bw/misa-botswana-conducts-awareness-workshops-on-digital-rights/> (consulté le 12 janvier 2024).

7 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (la Déclaration) <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 11 janvier 2024).

Ces ratifications témoignent de l'engagement du Botswana en faveur des normes et principes mondiaux visant à sauvegarder les libertés individuelles et à respecter la dignité humaine. L'attachement du pays à ces principes a été évalué par le rapport Freedom on the Net de Freedom House, qui a attribué au Botswana un score de 72 sur 100 (0 indiquant le pays le moins libre et 100 le plus libre).⁸ Malgré les progrès accomplis, les efforts de surveillance et de sensibilisation soulignent l'importance de combler les lacunes potentielles du cadre juridique du Botswana en matière de protection de la vie privée.

Fonds pour l'accès et le service universel (UASF)

Le Fonds pour l'accès et le service universels (UASF) a été créé en 2014 conformément à l'article 5 (c) de la loi de 2012 sur l'Autorité de régulation des communications (CRA) (loi n° 19 de 2012) et à l'acte notarié de fiducie.⁹ Selon le dernier état financier pour 2022, la valeur totale des actifs de l'UASF s'élève à 573 165 960 pula.¹⁰ La transparence concernant la situation financière du Fonds a été publiée afin de garantir la responsabilité et l'utilisation efficace des fonds. Son objectif principal est de garantir que tous les Batswanais aient un accès abordable à des services de communication de base mais essentiels. Le contrôle du Fonds est confié à un conseil d'administration indépendant, représentant les secteurs public et privé, l'organisme de régulation des communications (BOCRA) faisant office de secrétariat.¹¹ L'UASF a eu un impact manifeste sur le paysage de la communication au Botswana grâce à divers projets, notamment la promotion de l'accès, le développement de l'infrastructure des TIC et le développement de compétences au niveau local pour exploiter les avantages des TIC et garantir une plus grande accessibilité dans tout le pays.¹² Un projet notable financé par l'UASF est le Botswana Digital Project for Village Connectivity, qui a été lancé pour améliorer l'accès à l'internet et la connectivité numérique dans les zones rurales.¹³ Cette initiative vise à apporter des services numériques essentiels aux communautés mal desservies, permettant aux résidents d'accéder à l'information, à l'éducation et aux opportunités économiques.

Au-delà de ces développements, l'UASF défend l'éducation en mettant en œuvre des initiatives de connectivité scolaire. En comblant le fossé numérique dans les établissements d'enseignement, elles dotent les étudiants des outils nécessaires pour s'épanouir dans le monde numérique moderne.¹⁴ Ce plan souligne le rôle de l'UASF dans la résolution de problèmes tels que l'absence d'internet à haut débit et la faible capacité de la bande passante dans les écoles publiques du pays. En collaboration avec la BOCRA, l'UASF a progressé en déployant des points d'accès Wi-Fi dans tout le pays. Ce partenariat stratégique élargit l'accès à l'internet à un prix abordable, encourageant l'innovation et l'esprit d'entreprise au sein des communautés locales.¹⁵ L'UASF s'est imposée comme un acteur clé de la transformation numérique du Botswana grâce à ces efforts globaux.

8 Freedom House « Liberté sur le Net 2023 : Botswana » (2023) <https://freedomhouse.org/country/botswana/freedom-world/2023> (consulté le 11 décembre 2024).

9 Fonds pour le service d'accès universel <http://www.uasf.org/bw/wp-content/uploads/2016/10/UASF-deed-of-trust.pdf> (consulté le 29 janvier 2024).

10 UASF, « Rapport annuel 2022 » <https://www.uasf.org/bw/wp-content/uploads/2023/07/UASF-2022-AR-web.pdf> (consulté le 13 février 2024).

11 BOCRA « Plan stratégique du Fonds pour le service d'accès universel 2019 - 2024 » <https://www.bocra.org/bw/sites/default/files/documents/Final-Draft-UASF-Strategy-2019-2024-for-consultation.pdf> (consulté le 20 janvier 2024)

12 UASF « La BCRA, à travers l'UASF, emploie soixante-huit (68) responsables informatiques » <https://www.uasf.org/bw/bocra-through-the-uasf-employs-sixty-eight-68-it-officers-2/> (consulté le 2024)

13 teleSUR « Botswana : Lancement du projet numérique pour la connectivité des villages » (2023) <https://www.telesurenglish.net/news/Botswana-Digital-Project-for-Village-Connectivity-Launched-20231019-0012.html> (consulté le 12 février 2024)

14 Huawei « Connecter les écoles pour de meilleures opportunités au Botswana » (2018) <https://www.huawei.com/en/huawei-tech/industry-insights/outlook/mobile-broadband/wireless-for-sustainability/cases/connecting-schools-better-opportunities-botswana> (consulté le 19 janvier 2024).

15 Communication sans fil en Afrique « Le Botswana lance un projet de 12,7 millions de dollars US pour mettre 500 villages en ligne ». (2022) <https://www.africanwirelesscomms.com/news-details?itemid=4597#> (consulté le 29 janvier 2024)

Reconnaissant l'importance de l'UASF pour réduire la fracture numérique et garantir l'accès universel, le gouvernement du Botswana l'a intégré dans le Plan de développement national 11 couvrant les années 2017-2023.¹⁶ L'impact positif de l'UASF est démontré par l'augmentation substantielle du nombre d'abonnements mobiles, qui a connu une croissance régulière. Actuellement, le nombre d'abonnements mobiles a atteint un pic d'environ 165,3 pour 100 personnes dans le pays.¹⁷ Cette trajectoire ascendante souligne l'efficacité des initiatives de l'UASF dans l'expansion significative de l'accès mobile et la promotion de la connectivité au sein de la population.

Des développements récents soulignent le rôle dynamique de l'UASF au Botswana. En novembre 2020, l'UASF a signé un protocole d'accord entre les ministères des transports et des communications (MTC), de l'éducation de base (MoBE) ainsi que de l'administration locale et du développement rural (MLGRD) afin de fournir du matériel TIC et une connectivité internet aux écoles du district de Kweneng. En outre, en 2019, le projet de connectivité scolaire a été lancé dans le sous-district de Mabutsane, dans le but de fournir l'internet à large bande et une capacité de faible bande passante aux écoles publiques à travers le pays.¹⁸

En ce qui concerne le projet de connectivité scolaire, les données récentes du projet Connect1 indiquent qu'en janvier 2024, le Botswana, y compris le sous-district de Mabutsane, a atteint un taux de connectivité en temps réel de 53,06% dans les écoles.¹⁹ Ce chiffre suggère un certain degré d'avancement dans la fourniture de l'internet à haut débit et de la capacité à faible bande passante aux écoles publiques à l'échelle nationale depuis le lancement du projet en 2019. La reconnaissance par le gouvernement de son rôle dans la réduction de la fracture numérique et les récentes initiatives de collaboration soulignent son impact positif continu sur l'accès et le service universels dans le pays.

Évolution des TIC et des technologies émergentes

Les technologies numériques sont des moteurs essentiels de la diversification économique du Botswana et de son adhésion à la quatrième révolution industrielle (4IR). La stratégie de transformation numérique/4IR récemment introduite, appelée SmartBots, donne la priorité à la connectivité universelle comme l'un de ses quatre piliers clés, visant à assurer l'inclusivité et l'égalité.²⁰ L'accent stratégique mis par la nation sur l'exploitation des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA) est ancrée dans son engagement en faveur de la diversification

16 Nations unies Botswana «UN Development Plan 11» <https://botswana.un.org/sites/default/files/2020-10/NDP%2011%20full%202017.pdf> (consulté le 12 janvier 2024)

17 Statista Nombre d'abonnements à la téléphonie mobile pour 100 habitants au Botswana de 2000 à 2022 (2023) <https://www.statista.com/statistics/501956/mobile-cellular-subscriptions-per-100-inhabitants-in-botswana/> (consulté le 20 janvier 2024)

18 UASF «MoBE, MTC and MLGRD Sign MoA for ICT Equipment and Internet Connectivity in Kweneng Schools» (MoBE, MTC et MLGRD signent un protocole d'accord pour l'équipement TIC et la connectivité Internet dans les écoles de Kweneng) <https://www.uasf.org.bw/mobe-mtc-and-mlgrd-sign-moa-for-ict-equipment-and-internet-connectivity-in-kweneng-schools/> (consulté le 15 janvier 2024).

14 Huawei « Connecter les écoles pour de meilleures opportunités au Botswana » (2018) <https://www.huawei.com/en/huaweitech/industry-insights/outlook/mobile-broadband/wireless-for-sustainability/cases/connecting-schools-better-opportunities-botswana> (consulté le 19 janvier 2024).

15 Communication sans fil en Afrique «Le Botswana lance un projet de 12,7 millions de dollars US pour mettre 500 villages en ligne». (2022) <https://www.africanwirelesscomms.com/news-details?itemid=4597#> (consulté le 29 janvier 2024)

16 Nations unies Botswana «UN Development Plan 11» <https://botswana.un.org/sites/default/files/2020-10/NDP%2011%20full%202017.pdf> (consulté le 12 janvier 2024)

17 Statista Nombre d'abonnements à la téléphonie mobile pour 100 habitants au Botswana de 2000 à 2022 (2023) <https://www.statista.com/statistics/501956/mobile-cellular-subscriptions-per-100-inhabitants-in-botswana/> (consulté le 20 janvier 2024)

18 UASF «MoBE, MTC and MLGRD Sign MoA for ICT Equipment and Internet Connectivity in Kweneng Schools» (MoBE, MTC et MLGRD signent un protocole d'accord pour l'équipement TIC et la connectivité Internet dans les écoles de Kweneng) <https://www.uasf.org.bw/mobe-mtc-and-mlgrd-sign-moa-for-ict-equipment-and-internet-connectivity-in-kweneng-schools/> (consulté le 15 janvier 2024).

19 UNICEF «Project Connect» <https://projectconnect.unicef.org/country-progress> (consulté le 10 février 2024)

économique et dans son approche proactive visant à relever les défis et à saisir les opportunités posées par la 4IR. Parmi ces défis figure la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales, y compris le coût élevé des données.²¹

Le ministère des communications, de la connaissance et de la technologie (MCKT), en tant que moteur essentiel de la stratégie de transformation numérique, a introduit les SmartBots en tant qu'initiative de transformation. Dans ce contexte, l'Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) apparaît comme une entité cruciale capable de façonner et de rationaliser l'environnement réglementaire associé aux technologies numériques. Parallèlement, le Botswana Fibre Networks (BOFINET) est bien placé pour soutenir les objectifs du gouvernement en matière d'infrastructure numérique et de connectivité.

Le recentrage du Botswana Digital and Innovation Hub (BDIH) sur les technologies numériques et l'administration en ligne marque un changement stratégique, le positionnant comme un acteur clé dans l'écosystème numérique en expansion du pays.²² Toutefois, dans ce contexte, le rôle du ministère dans la mise en œuvre des SmartBots doit être clarifié, en particulier à la suite de la restructuration du gouvernement qui a fusionné la recherche, la science, la technologie et l'innovation (RSTI) avec les domaines de la transformation numérique et de la technologie numérique.

Comme le montrent la politique en matière de technologie et d'innovation (²³) et la stratégie de commerce électronique de l'examen de la politique nationale en matière de TIC du pays.²⁴ Cette approche globale vise à favoriser la croissance des marchés d'exportation, à stimuler le développement du secteur privé, à autonomiser les citoyens, à créer des possibilités d'emploi et à renforcer la capacité de production. Reflétant cette dynamique, le secteur des TIC a apporté une contribution notable de 2,5 % au PIB total au quatrième trimestre 2022.²⁵

Reconnaissant le potentiel de transformation inhérent aux technologies émergentes, le Botswana envisage de mettre en œuvre des réglementations, notamment la proposition de cadre de gouvernance du Botswana SmartBots Lab.²⁶ Cette initiative réglementaire vise à assurer la gestion, la performance et la gestion des risques des systèmes TIC dans le pays. Malgré cette avancée, l'engagement du Botswana en faveur des normes régionales présente des lacunes notables, comme en témoigne le fait que la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo) n'a pas encore été ratifiée.²⁷ La complaisance dans la ratification de ce traité souligne le manque actuel d'engagement du pays à garantir la sécurité, la fiabilité et l'efficacité des systèmes TIC.

20 Voir <https://smartbots.gov.bw/>

21 O Mudongo La quête de la quatrième révolution industrielle au Botswana, une folie des grandeurs ? (2020) <https://researchictafrica.net/2020/01/21/botswanas-quest-for-fourth-industrial-revolution-4ir-a-delusion-of-grandeur/> (2020) consulté le 29 janvier 2024)

22 A Maramwidze «Le Botswana intensifie la stratégie de numérisation SmartBots». (2021) <https://itweb.africa/content/lwrKx-q3KjPAqmg1o> (consulté le 05 décembre 2023)

19 UNICEF «Project Connect» <https://projectconnect.unicef.org/country-progress> (consulté le 10 février 2024)

20 Voir <https://smartbots.gov.bw/>

21 O Mudongo La quête de la quatrième révolution industrielle au Botswana, une folie des grandeurs ? (2020) <https://researchictafrica.net/2020/01/21/botswanas-quest-for-fourth-industrial-revolution-4ir-a-delusion-of-grandeur/> (2020) consulté le 29 janvier 2024)

22 A Maramwidze «Le Botswana intensifie la stratégie de numérisation SmartBots». (2021) <https://itweb.africa/content/lwrKx-q3KjPAqmg1o> (consulté le 05 décembre 2023)

23 Nations Unies « Examen de la politique du Botswana en matière de science, de technologie et d'innovation » (2023) https://unctad.org/system/files/official-document/dttikd2023d1_en.pdf (consulté le 01 janvier 2024)

24 CNUCED «UNCTAD Examen de la politique des TIC et stratégie nationale de commerce électronique pour le Botswana» (2021) <https://www.un-ilibrary.org/content/books/9789210058636> (consulté le 29 novembre 2023)

25 Statistiques sur les technologies de l'information et de la communication du Botswana Q4, 2022 (2022) <https://statsbots.org.bw/sites/default/files/publications/Botswana%20Information%20%20Communication%20Technology%20Stats%20Brief%20Q4%202022.pdf> (accès le 02 décembre 2023)

Conscient du potentiel de transformation de l'IA, le gouvernement du Botswana l'a placée au premier plan de son programme national. Les récents développements dans le pays soulignent un engagement inébranlable à exploiter les technologies émergentes, l'IA jouant un rôle central dans la diversification économique et la promotion de l'innovation.²⁸ Les récents développements soulignent l'engagement de la nation à exploiter les technologies émergentes, l'IA jouant un rôle essentiel dans la diversification de l'économie et la promotion de l'innovation.²⁹

Toutefois, au milieu de ces initiatives, les implications des nouvelles réglementations, telles que la loi européenne sur l'IA, sur les approches réglementaires et politiques du Botswana en matière de technologie de l'IA reste incertaine.³⁰ La Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle étant un point de référence précieux, il est essentiel de noter que si elle n'a pas la force contraignante d'un traité, ses lignes directrices fournissent des indications précieuses pour l'élaboration de cadres de politique et de gouvernance en matière d'IA. Au Botswana, où la réglementation de l'IA est encore en évolution, les décideurs politiques pourraient envisager de s'inspirer de la recommandation de l'UNESCO pour guider l'élaboration de principes et de normes éthiques en matière d'IA.³¹ En intégrant des considérations éthiques dans la formulation de sa politique en matière d'IA, le Botswana peut s'assurer que son approche de la technologie de l'IA s'aligne sur les meilleures pratiques mondiales et favorise l'innovation responsable.

Cette interaction nuancée entre les initiatives réglementaires nationales et les normes internationales révèle des lacunes réglementaires dans la quête du Botswana pour favoriser un paysage TIC responsable et innovant. Alors que le pays continue d'adopter la technologie numérique, ces mesures, bien que fondamentales, mettent également en évidence les domaines qui nécessitent une attention particulière et des améliorations pour garantir une croissance et un développement durables dans le secteur des TIC en pleine évolution.

26 CNUCED «Cadre de gouvernance Botswana-SmartBots - Résumé du rapport du Botswana Lab, 2023» <https://www.uneca.org/sites/default/files/TCND/Smart%20Botswana%20Lab%20Report%20Executive%20Summary.pdf> (consulté le 10 janvier 2024)

27 CUA « Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles » <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-cyber-security-and-personal-data-protection> (consulté le 08 janvier 2024)

28 Xinhua « Un fonctionnaire botswanais déclare que le pays est prêt à adopter l'intelligence artificielle » (2023)

29 Andrew Maramwidze « L'IA reçoit le soutien du gouvernement au Botswana » (2023) <https://itweb.africa/content/LPp6V7rBPBY7DKQz> (consulté le 10 février 2024)

30 Parlement européen « EU AI Act : first regulation on artificial intelligence » <https://www.europarl.europa.eu/news/en/headlines/society/20230601STO93804/eu-ai-act-first-regulation-on-artificial-intelligence> (consulté le 01 janvier 2024)

31 Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle » <https://en.unesco.org/about-us/legal-affairs/recommendation-ethics-artificial-intelligence> (consulté le 11 février 2024)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

En conclusion, le paysage numérique du Botswana présente une interaction complexe de progrès et de défis. Si des progrès sont réalisés en matière de protection de la vie privée grâce au DPA et d'inclusion numérique grâce à des initiatives telles que l'USF et la stratégie SmartBots, des lacunes persistent, notamment en ce qui concerne la réglementation de la surveillance et les considérations éthiques liées aux technologies émergentes. En dépit d'une base constitutionnelle solide et d'engagements internationaux, un examen permanent met en évidence la nécessité d'une amélioration continue. La clarté des cadres réglementaires, le renforcement de la collaboration et une reconnaissance plus profonde des valeurs éthiques sont essentiels pour favoriser un paysage TIC responsable et innovant au Botswana.

Pour aller de l'avant, le Botswana doit donner la priorité à l'affinement des lois sur la surveillance afin de garantir des garanties procédurales adéquates, à l'amélioration de la transparence des opérations de l'USF et à l'alignement des mesures politiques sur les normes éthiques mondiales, comme le souligne la recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle. Le renforcement des partenariats entre les organismes de réglementation, la société civile et le monde universitaire peut favoriser une approche plus globale de la gouvernance numérique, en veillant à ce que les avancées technologiques soient exploitées au profit de tous les citoyens. En relevant ces défis et en tirant parti des meilleures pratiques nationales et internationales, le Botswana peut s'engager sur la voie d'un avenir numérique plus inclusif, plus axé sur les droits et plus durable.

Recommandations

Secteur privé : » Les entités du secteur privé impliquées dans le développement et le déploiement de technologies d'IA devraient s'engager activement et collaborer avec le cadre de gouvernance proposé par le Botswana SmartBots Lab, afin de garantir l'utilisation éthique et responsable de l'IA.

Le Gouvernement: » Il est fortement recommandé au gouvernement de donner la priorité à la ratification de la convention de Malabo et à l'élaboration d'une politique globale en matière d'IA.

» Les agences gouvernementales responsables de la législation devraient donner la priorité à l'élaboration de lois complètes sur la surveillance des communications privées, en y incorporant des garanties procédurales claires. Plus précisément, les législateurs devraient envisager d'introduire des dispositions qui exigent la transparence et la responsabilité dans les pratiques de surveillance, telles que l'obligation de rendre compte et des audits réguliers des activités de surveillance.

-
- » Les décideurs politiques devraient contribuer activement au renforcement de la loi sur la protection des données, en veillant à ce qu'elle offre des garanties solides pour les données personnelles et qu'elle permette aux individus de contrôler leurs informations. En particulier, ils devraient envisager des amendements qui renforceraient les dispositions relatives aux normes de sécurité des données et aux exigences en matière de notification des violations
-

Société civile :

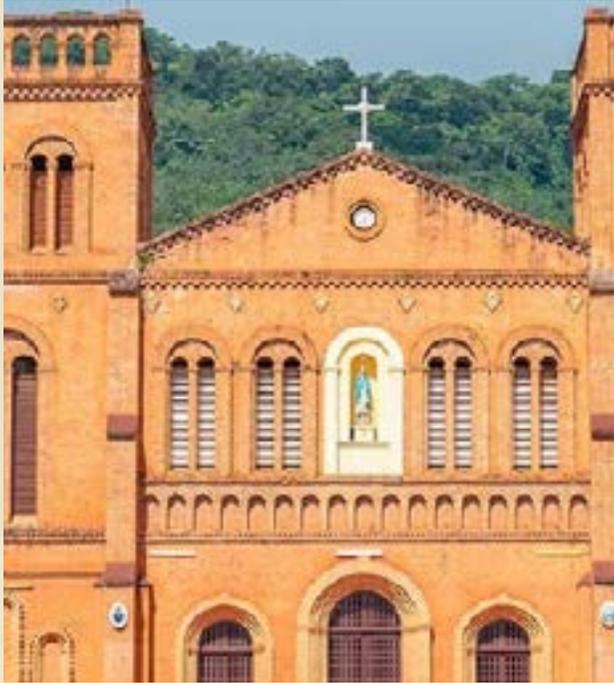
- » Ils devraient plaider en faveur d'une législation complète sur la surveillance des communications privées, en soulignant l'importance des garanties procédurales pour protéger les droits individuels.
 - » Ils doivent sensibiliser et plaider en faveur d'une ratification rapide des traités internationaux, tels que la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles.
-

L'académie :

- » Ils doivent contribuer à l'élaboration de réglementations éthiques en matière d'IA en fournissant des recherches et une expertise pour soutenir la mise en œuvre du cadre de gouvernance proposé par le Botswana SmartBots Lab.
 - » Ils devraient prendre l'initiative de mener des études à long terme pour évaluer l'impact de la stratégie SmartBots sur l'inclusion numérique, la croissance économique et le développement sociétal.
-

Les médias :

- » Les organisations de médias devraient collaborer avec les organisations de la société civile (OSC) pour mener des enquêtes et des discussions de groupe afin d'évaluer la sensibilisation du public et sa perception des questions relatives aux droits numériques. Cette collaboration contribuera à favoriser un discours public éclairé et à faire en sorte que la couverture médiatique reflète fidèlement les préoccupations et les priorités de la communauté.
-



République centrafricaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La République centrafricaine (RCA) est l'un des pays les moins peuplés d'Afrique, avec des taux de pénétration de l'Internet et de la téléphonie mobile parmi les plus bas de la région. Ce rapport dresse un état des lieux des droits numériques et de l'inclusion en RCA, en se concentrant sur l'accès à Internet et les perturbations, la vie privée, la surveillance et la protection des données, ainsi que sur le Fonds de service universel comme principaux domaines thématiques d'intérêt. Dès 2024, le gouvernement a enfin lancé l'exploitation et la commercialisation de sa connectivité haut débit (fibre optique), ce qui marque l'achèvement du projet Central African Backbone (CAB) — RCA démarré en 2019, et qui a le potentiel d'améliorer les conditions du pays de connectivité. En termes de développement des TIC et de leur utilisation dans la vie quotidienne des citoyens, le pays est toujours à la traîne puisqu'aucun service public n'est fourni à l'aide de la technologie, mais cela pourrait s'expliquer par le manque de connectivité à haut débit depuis de nombreuses années, désormais disponible et par la volonté du gouvernement d'apporter la culture numérique aux universités et aux écoles. Le rapport recommande aux gouvernements de tirer parti des technologies numériques pour ouvrir de nouvelles voies de développement en RCA, soutenir la réduction de la pauvreté, accroître l'activité

économique et étendre la prestation de services publics dans un pays en proie à un conflit constant. Les données présentées dans ce rapport ont été collectées grâce à une recherche documentaire qui a exploré et analysé les différents cadres juridiques, d'autres études similaires et des reportages sur les questions spécifiques couvertes par ce rapport.

Introduction

La République Centrafricaine (RCA) est un pays francophone de la région centrale de l'Afrique avec Bangui pour capitale. Il a une superficie de 622 980 km² et une population estimée par la Banque mondiale à 5,45 millions d'habitants en 2021. Indépendant depuis décembre 1958, le pays fait face à l'instabilité politique et sécuritaire depuis plus de deux décennies malgré les efforts remarquables des Centrafricains et de la communauté internationale. La crise s'est aggravée vers 2013 et a été marquée par un coup d'État orchestré par Michel Djotodia. Le 26 septembre 2020, Faustin-Archange Touadéra a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle prévue le 27 décembre 2020. Selon des résultats provisoires, le président a été réélu à la tête de la République Centrafricaine avec 53,92 % des voix à la fin d'un cycle électoral mouvementé.

La RCA est partie à plusieurs conventions internationales et régionales qui promeuvent les droits de l'homme en général ainsi que les droits à la vie privée, au secret de la correspondance et au libre accès à l'information. Les plus importants sont la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

La législation nationale sur les communications électroniques et l'utilisation d'Internet n'est pas suffisamment étendue. À ce jour, le pays ne dispose que d'une seule loi pour réglementer les communications électroniques. Il s'agit de la loi n° 18.002 du 17 janvier 2018 régissant les communications électroniques en République Centrafricaine,¹ dénommée loi sur les communications électroniques de 2018. Le secteur des communications électroniques et de l'internet est surveillé, avec le pouvoir de faire respecter les réglementations applicables, par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP Centrafrique). Cet organisme a été créé par la loi 17.020 du 17 mai 2017 portant création de l'ARCEP². Cet organisme est placé sous la tutelle du Ministère et supervise les communications électroniques. Il a le pouvoir d'être informé de toutes les violations des lois dans ce domaine avant la saisie des tribunaux, conformément à l'article 102 de la loi sur les communications électroniques de 2018. Ce rapport fournit une analyse nationale qui aborde d'abord les questions de liberté sur Internet telles que l'Internet. Accès et perturbations, pratiques de confidentialité et de surveillance, et protection des données. En outre, l'analyse nationale présente l'état du Fonds de service universel de la RCA. Enfin, le rapport se termine par plusieurs recommandations.

► Analyse du pays

Accès Internet et perturbations

Le paysage des technologies de l'information et de la communication (TIC) du pays est quelque peu inhabituel. D'une part, les secteurs de la téléphonie mobile et d'Internet ne sont pas très développés et les données officielles à jour ne sont pas disponibles. « En raison de l'inexactitude des données collectées auprès des opérateurs de télécommunications et du fait que nous ne disposons pas de l'équipement approprié pour effectuer une double vérification, nous avons décidé de ne pas publier de rapport actualisé.

Le rapport 2020³ est le dernier que nous rendions public », a déclaré M. Bertrand Alain Yonso, responsable des systèmes d'information et des statistiques au Régulateur (ARCEP Centrafrique).

Fridolin Ngoulou, un expert local en technologie numérique, fournit⁴ un rapport complet sur l'état de la connectivité dans le pays, partageant, "en République centrafricaine, les internautes ont atteint 557 000 et le taux de pénétration d'Internet est de 11,4 %. Les utilisateurs d'Internet connaissent une croissance rapide en République centrafricaine. Les internautes sur téléphone portable représentent 97,8 % du nombre total d'utilisateurs."

Selon le rapport du troisième trimestre 2020 de l'ARCEP Centrafrique, le marché de la téléphonie mobile et de l'internet était dominé par quatre opérateurs principaux (au moment de la rédaction de ce rapport, l'un d'entre eux avait cessé ses activités en RCA). Ces opérateurs sont également des fournisseurs d'accès Internet (FAI). Il s'agit de Telecel (48% du marché), Orange France (37% du marché), Moov Africa (15% du marché) et Azur Nationlink Télécoms (qui n'a pas communiqué ses chiffres pour ce trimestre et l'opérateur qui a cessé ses activités en 2021, selon les données du Régulateur).

En juillet 2023, il a été rapporté⁵ que MTN, le groupe de télécommunications sud-africain, a remporté le contrat pour gérer et exploiter l'infrastructure nationale de fibres optiques en République centrafricaine. Ce contrat de partenariat public-privé vise à améliorer la connectivité du pays et à fournir des services Internet de gros aux opérateurs de télécommunications tels qu'Orange, Télécel et Moov. Bayobab, filiale de MTN spécialisée dans l'exploitation d'infrastructures télécoms, sera chargée de la maintenance de cette infrastructure stratégique." Le 15 janvier 2024, la connectivité haut débit, ainsi que le centre de formation numérique et l'incubateur de startups nouvellement construit, ont été officiellement inaugurés par le président de la RCA et les partenaires impliqués dans le projet de déploiement de la fibre optique (CAB-RCA, avec un financement de la Banque mondiale et l'Union européenne), dont les travaux ont été lancés respectivement le 4 octobre 2019 et le 29 juin 2023.

"Ce lancement voit également la mise en service du laboratoire réhabilité et équipé de l'Institut

1 Loi sur les communications électroniques de 2018 https://arcep.cf/images/textes/lois/Loi_18_002_regissant_les_communications_electroniques_en_RCA.pdf (consulté le 8 janvier 2024).

2 Loi n° 17.020 du 17 mai 2017 portant création de l'ARCEP, https://arcep.cf/images/textes/lois/Loi_17_020_portant_creation_ARCEP.PDF (consulté le 8 janvier 2024)

3 ARCEP Centrafrique, L'évolution des Indicateurs des marchés de télécommunications en Centrafrique, https://arcep.cf/images/documents_divers/observatoires/2020/TABLEAU_DE_BORD_MARCHES_TELECOM_RCA_Q3_2020.pdf (consulté le 22 janvier 2024)

4 Que représente le numérique en Centrafrique en 2021 : <https://oubanguimedias.com/2021/04/08/que-represente-le-numerique-en-centrafrique-en-2021/> (consulté le 22 janvier 2023)

5 La Centrafrique confie à MTN la gestion de son infrastructure de fibre optique : <https://afriqueitnews.com/tech-media/centrafrique-confie-mtn-gestion-infrastructure-fibre-optique/> (consulté le 22 janvier 2024)

Supérieur des Technologies, situé à l'École Normale Supérieure, et celui du lycée Technique, qui servira de centre de référence pour accompagner l'essor rapide du numérique en République Centrafricaine (RCA), avec la transition vers le haut débit, qui stimulera l'économie nationale et accélère l'émergence du pays," comme le rapporte⁶ Oubangui Medias, la principale agence média en ligne de la RCA. Le même jour, les opérateurs de télécommunications ont aussi eu l'occasion de signer un accord avec Bayobab (MTN) pour lancer la commercialisation des capacités de la fibre optique.

Selon un autre rapport de l'ARCEP Centrafrique sur l'évolution des indicateurs des marchés des télécoms au premier trimestre 2020, ces entreprises télécoms ne couvrent que 51 % du territoire national.⁷ À côté d'autres facteurs, comme l'analphabétisme (huit adultes sur 10 sont analphabètes selon un responsable de l'UNICEF) et le faible pouvoir d'achat, cela justifierait le faible taux de pénétration de la téléphonie mobile et de l'internet.⁸ Une autre raison pourrait être le fait que seulement 3 % de la population centrafricaine a accès à l'électricité, selon Fridolin Ngoulou cité plus haut.

Concernant les perturbations de connectivité (y compris les coupures d'internet) dans le pays, une agence de presse locale⁹ a fait état d'un cas le 15 octobre 2022, vers 19 h 30, ayant touché la 3ème ville du pays, Bambari. L'agence de presse rapporte que des mercenaires syriens et libyens de la société Wagner ont exigé la déconnexion des réseaux téléphoniques et Internet dans toute la ville et ses environs. Les radios locales ne fonctionnent plus. Une heure plus tard, les habitants de la ville commencent à s'interroger sur l'origine de cette gigantesque panne d'électricité.

"D'après nos investigations, l'opérateur français de téléphonie mobile Orange-Centrafrique fournit la connexion internet via VSAT à la Présidence de la République. Depuis plus de cinq mois, ses factures ne sont pas payées et la dette s'élève à plusieurs dizaines de milliers de francs CFA. Cela est devenu encore plus inquiétant lorsque certaines personnes dans d'autres villes, même à l'étranger, ont tenté en vain de joindre leurs familles et collègues à Bambari. La même agence de presse rapporte qu'aucun communiqué n'a été publié par le Régulateur pour en expliquer la raison, mais des sources locales ont rapporté qu'il s'agissait d'une réduction des communications en raison d'une opération militaire dans les villages de la périphérie de Bambari menée par des mercenaires en collaboration avec les forces armées nationales.

Un autre cas signalé de perturbation d'Internet est dû au non-paiement par la Présidence de la RCA des services Internet commandés par Orange-Centrafrique. Orange-Centrafrique, qui avait omis de préciser que la ligne était attribuée à la Présidence de la République, a décidé de couper le raccordement pour factures impayées."¹⁰ Cependant, cela n'a pas affecté le reste des citoyens. Les citoyens centrafricains ont commencé à utiliser la technologie Starlink pour accéder à Internet. Cependant, le Régulateur (ARCEP) s'est opposé à ce projet et a annoncé qu'il était illégal "d'importer, de vendre, d'installer et d'exploiter des équipements Starlink" à travers une publication sur sa page

6 Centrafrique : Lancement de la connexion haut débit en Centrafrique : <https://oubanguimedias.com/2024/01/17/centrafrique-lancement-de-la-connexion-haut-debit-en-centrafrique/> (consulté le 22 janvier 2024)

7 IFRI, Les réseaux sociaux centrafricains à l'aube des élections : symptôme avancé d'une crise politique à venir, <https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-lifri/reseaux-sociaux-centrafricains-laube-elections-symptome-avance-dune>, (consulté le 22 janvier 2024).

8 IFRI, Les réseaux sociaux centrafricains à l'aube des élections : symptôme avancé d'une crise politique à venir, <https://www.ifri.org/fr/publications/etudes-de-lifri/reseaux-sociaux-centrafricains-laube-elections-symptome-avance-dune>, consulté le 22 janvier 2024).

9 Centrafrique: les hommes de Wagner coupent les réseaux téléphoniques à Bambari : <https://corbeaunews-centrafrique.org/centrafrique-les-hommes-de-wagner-couper-les-reseaux-telephoniques-a-bambari/> (consulté le 22 janvier 2024).

10 Centrafrique : la connexion internet de la présidence de la république coupée pour des factures impayées: <https://corbeaunews-centrafrique.org/centrafrique-la-connexion-internet-de-la-presidence-de-la-republique-coupee-pour-des-factures-impayees/> (consulté le 22 janvier 2024)

11 ARCEP – Contre les équipements STARLINK: <https://web.facebook.com/photo?fbid=685857503658737&set=a.419024563675367> (consulté le 8 janvier 2024)

12 Telecoms : l'Arcep attribue une nouvelle autorisation pour Starlink : <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/telecoms-l-arcep-attribue-une-nouvelle-autorisation-pour-starlink-20220602> (consulté le 8 janvier 2024)

Facebook¹¹ le 23 décembre 2023. Les citoyens centrafricains étaient contre une telle décision et ont appelé le régulateur à proposer des options de connectivité meilleures et alternatives plutôt que de refuser l'utilisation de cette technologie innovante.

Une initiative similaire a été prise par le régulateur français (Arcep, nom similaire à celui de la CAR), mais celui-ci a dû revenir sur sa décision après une consultation publique qui a montré l'importance d'une connectivité accrue pour les utilisateurs. L'agence de presse française Le Figaro a souligné que¹² "Starlink permet aux habitants des zones mal desservies par les réseaux fixes et mobiles des opérateurs télécoms d'accéder à l'Internet à haut débit, via des milliers de petits satellites circulant en orbite basse (principalement 550 kilomètres) autour de la Terre. Cela nécessite un équipement spécial coûtant environ 600 euros et un abonnement mensuel d'environ 100 euros."

En février 2021, les deux agences de régulation, en RCA et au Gabon, ont conclu un accord de "libre-itinérance" affiché du côté de la RCA¹³, mais cet accord n'a pas été efficace au moment de la rédaction de ce rapport. Un accord similaire a été signé le 9 novembre 2021 entre les États membres de la zone Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont sont membres la RCA et le Gabon. Mais un an plus tard, l'accord n'était pas encore effectif.¹⁴ Un message¹⁵ sur la page Facebook de l'ARCEP indique : "le 16 novembre 2023, l'ARCEP a mis en demeure #TelecelCentrafrique, #MoovAfricaCentrafrique et #OrangeCentrafrique de remédier à la mauvaise qualité des services rendus sur leur réseau dans un délai de 30 jours, sous peine de sanctions." Des sources au sein de l'Autorité de Régulation des Communications confirment que la mise en demeure a expiré le 15 décembre 2023¹⁶. Une équipe du Régulateur des Communications de la RCA s'est rendue chez les entreprises de télécommunications pour vérifier si elles avaient pris des mesures pour améliorer leurs services et un rapport est en cours pour informer l'Autorité de Régulation des Communications. Prochaines étapes. S'ils n'améliorent pas leurs services, des sanctions prévues par la loi leur seraient imposées.

Confidentialité, surveillance et protection des données

La Constitution de la République centrafricaine protège les droits à la vie privée, l'accès à l'information et le droit d'informer. Des références importantes peuvent être trouvées dans l'article 16 de la Constitution¹⁷ du 30 mars 2016. La liberté de la presse est reconnue et garantie, conformément au paragraphe 2 de l'article 15. La note de Freedom House pour 2021 est de 9/100. Il s'exerce dans les conditions fixées par la loi conformément à l'article 15 de la même Constitution.

Les informations sur le nombre exact de stations de télévision ou de radio en RCA ne sont pas concluantes. Cependant, des sources, notamment le profil centrafricain du PKSOI¹⁸, mentionnent que "le pays compte une chaîne de télévision contrôlée par le gouvernement et environ deux

10 Centrafrique : la connexion internet de la présidence de la république coupée pour des factures impayées: <https://cor-beaunews-centrafrique.org/centrafrique-la-connexion-internet-de-la-presidence-de-la-republique-coupee-pour-des-factures-impayees/> (consulté le 22 janvier 2024)

11 ARCEP – Contre les équipements STARLINK: <https://web.facebook.com/photo?fbid=685857503658737&set=a.419024563675367> (consulté le 8 janvier 2024)

12 Telecoms : l'Arcep attribue une nouvelle autorisation pour Starlink : <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/telecoms-l-arcep-attribue-une-nouvelle-autorisation-pour-starlink-20220602> (consulté le 8 janvier 2024)

13 Téléphonie mobile : la RCA et le Gabon signent un Protocole d'Accord, pour la mise en place de l'itinérance à moindre coût entre les deux pays : <https://www.arcep.cf/index.php/actualites/dernieres-informations> (consulté le 9 janvier 2024)

14 Free roaming : le Gabon se désolé du retard en zone cemar : <https://www.gabonreview.com/free-roaming-le-gabon-se-desole-du-retard-en-zone-cemar/> (consulté le 9 janvier 2024)

15 Mise en demeure de l'ARCEP (publication Facebook) : <https://web.facebook.com/ArcepCentrafrique/posts/pfbid02an-J8vQCijzdToKAX2TZpH9T8nj6jQE4aQTrUArtTqKjcJvuYwPvMV4fvB28KUCXGI> (Consulté le 10 janvier 2024)

16 Article 16 : Le secret des correspondances ainsi que celui des communications électroniques postales, télégraphiques et téléphoniques sont inviolables. Des restrictions aux dispositions ci-dessus ne peuvent être ordonnées que par la loi.

17 Constitution du 30 mars 2016, https://www.constituteproject.org/constitution/Central_African_Republic_2016.pdf?f?lang=en (consulté le 10 janvier 2024).

douzaines de stations de radio privées. Beaucoup d’entre eux sont gérés par des organisations religieuses.” Il convient de noter que les services de télédiffusion appartiennent au gouvernement et sont exploités par Radio - Télévision Centrafrique et que les citoyens ont également accès à la télévision par câble via la société de médias française Canal +. Radio Ndeke Luka, soutenue par la Fondation Hirondelle, est la première du pays et est reconnue comme l’un des rares médias à diffuser une information respectueuse des faits et des sources par des entités telles que le Réseau des journalistes pour les droits de l’homme (RJDH) et un peu d’associations de blogueurs et de journalistes effectuant de la vérification des faits, est régulièrement soumise à des pressions.

En République centrafricaine, celles-ci figurent dans la loi sur les communications électroniques de 2018 (la loi de 2018). Le Rapport Londa 2022 pour la RCA parle¹⁹ davantage d’articles spécifiques ainsi que d’éléments susceptibles de faciliter la surveillance en RCA. La RCA ne dispose²⁰ pas de législation spécifique sur la cybercriminalité. La RCA ne dispose pas d’une stratégie de cybersécurité nationale ou sectorielle officiellement reconnue ni d’un cadre de cybersécurité national ou sectoriel officiellement approuvé pour la mise en œuvre de normes de cybersécurité reconnues à l’échelle internationale. Il n’existe pas de cadre de cybersécurité pour la certification et l’accréditation des agences nationales et des professionnels du secteur public en République centrafricaine. Cela serait important pour garantir que la cybercriminalité soit traitée avec des garanties en matière de droits de l’homme. De plus, le pays n’a pas adopté la Convention de l’UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, connue sous le nom de Convention de Malabo: cela bénéficierait et inspirerait le développement d’une législation sur la cybersécurité.

Le pays ne dispose pas de loi ou de réglementation autonome sur la protection des données, ni de loi traitant spécifiquement des questions liées aux bases de données biométriques et à la localisation des données.²¹ Puisqu’il n’existe pas de loi sur la protection des données, aucune autorité de protection des données n’a été désignée.²² Cependant, la loi de 2018 insiste sur le respect de la vie privée et la protection des données personnelles des clients, sauf dans les cas prévus par la loi à l’article 112.²³ Cette loi aborde brièvement des points importants tels que la collecte des données, le traitement des données, la durée de leur conservation ainsi que leur anonymisation et leur suppression, excepté cas prévus par la loi. Ces dispositions en matière d’anonymisation et de suppression sont introduites par l’article 116.²⁴

Il n’existe pas de rapports facilement accessibles indiquant si l’État a utilisé des articles, tels que l’article 112, pour porter atteinte à la vie privée des citoyens, mais des mentions vagues telles que “la défense nationale et la sécurité publique ainsi que les prérogatives de l’autorité publique” peuvent conduire à une interprétation vague, conduisant ainsi l’État à violer le droit des citoyens à la vie privée.

Le Fonds du Service Universel

Le Fonds de Service Universel (FUS) en RCA est créé par la loi sur les communications électroniques de 2018 en vertu des articles 77 à 81. Il est défini comme “un ensemble minimum de services définis d’une qualité spécifiée qui est opérationnel à l’ensemble de la population à des conditions

53

21 CIPESA : Privacy en péril : Analyse des lois sur la surveillance, le cryptage et la localisation des données en Afrique: https://cipesa.org/?wpfb_dl=492 (consulté le 10 janvier 2024)

22 Fiche d’information sur la protection des données en RCA : <https://dataprotection.africa/central-african-republic/> (consulté le 22 janvier 2024)

23 L’article 112 de la loi sur les télécommunications électroniques de 2018 appelle les opérateurs et leurs salariés à respecter le secret des correspondances par voie électronique, afin de protéger la vie privée et les données personnelles de leurs utilisateurs. Sauf pour les nécessités exigées par la défense nationale et la sécurité publique et les prérogatives de la puissance publique.

24 Article 116 : Ce chapitre s’applique aux traitements de données à caractère personnel dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques au public. Elle s’applique en particulier aux réseaux prenant en charge les dispositifs de collecte de données et d’identification. Les opérateurs, notamment ceux dont l’activité consiste à fournir l’accès à des services de communication publique en ligne, effaceront ou anonymiseront toutes les données relatives : au trafic, sous réserve des dispositions relatives aux personnes ; la nécessité d’enquêter, d’établir et de poursuivre les infractions pénales ; et la nécessité de la facturation.

tarifaires abordables tout au long de l'année." le territoire » (article 77). Il est établi grâce aux cotisations de chaque opérateur à hauteur de "2 % du chiffre d'affaires de l'année précédente de chaque opérateur" (article 79).

La loi prévoit que "les modalités particulières de fourniture du service universel sont définies par décret pris en conseil des ministres." Le décret n° 19 043, définissant les modalités et conditions de fourniture et de financement de l'USF de communications électroniques, a été signé par le Président le 20 février 2019,²⁵ annonçant la création du Comité de développement des communications électroniques (en vertu de l'article 2).

Ce comité est conçu pour fonctionner comme un organe autonome et multipartite pour exercer le pouvoir de décision en matière de gouvernance et de gestion du Fonds, tandis que les opérations quotidiennes et les fonctions techniques seront directement exercées par le régulateur. À cet effet, cette dernière a déjà créé un bureau nommé « Service Chargé de la Protection des Consommateurs et de la Gestion du Service Universel ». Au moment de la rédaction de cette section, des sources de haut niveau au sein du bureau du régulateur ont confirmé que ce comité n'avait pas été formé, mais que le processus était en cours.

En raison de ce retard, le Fonds n'est pas encore en mesure de collecter les cotisations des opérateurs de télécommunications (2% de leur chiffre d'affaires). Il est confirmé que les trois opérateurs mobiles ont été informés et qu'ils travaillent à effectuer le dépôt une fois la facture émise.

25 Décret n° 19 043 définissant les modalités de fourniture et de financement du FSU des communications électroniques : https://arcep.cf/images/textes/decrets/decret_19_043_FSU.pdf (consulté le 10 janvier 2024).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

La technologie numérique peut ouvrir de nouvelles voies de développement en RCA, soutenir la réduction de la pauvreté, accroître l'activité économique et étendre la prestation de services publics. En particulier, la transformation numérique commence par l'amélioration de la connectivité numérique, compte tenu des lacunes actuelles du réseau d'infrastructures numériques. La RCA est toujours en retard et n'est donc pas prête à se lancer dans sa transformation numérique pour en récolter tous les bénéfices. Pour améliorer sa préparation, des étapes transformationnelles clés doivent être mises en place.

Recommandations

Gouvernement et au Parlement

- » Le gouvernement devrait envisager des investissements privés et tirer parti du fonds de service universel pour soutenir le déploiement d'infrastructures technologiques, ce qui pourrait contribuer à élargir les opportunités de communication et de connectivité à travers le pays ;
- » Le gouvernement devrait envisager de mettre à jour son cadre juridique en promulguant des lois telles que celles sur la vie privée, la protection des données et la cybersécurité (l'adoption de la Convention de Malabo serait un très bon point de départ) pour refléter le développement actuel à travers l'Afrique et tirer parti de ces lois pour soutenir le développement d'un espace civique plus ouvert ;
- » Le gouvernement devrait travailler avec les parties prenantes pour accroître les programmes d'alphabétisation numérique à travers des partenariats avec la société civile et les services d'électricité (par le biais d'un partenariat avec le secteur privé), dont l'absence a été identifiée comme l'une des raisons du faible taux de pénétration d'Internet dans le pays.

Société civile et aux utilisateurs individuels

- » Les groupes de la société civile devraient jouer le rôle de chien de garde, en veillant à la mise en œuvre des différents projets menés ou annoncés par le gouvernement ;
 - » Les initiatives telles que les fonds de service universel et leur gestion doivent avoir des représentants de la société civile qui supervisent leur mise en œuvre ;
-

-
- » Les entités de la société civile devraient envisager des options de financement telles que le recours à des donateurs internationaux et des partenariats avec le gouvernement pour développer des programmes d’alphabétisation numérique qui augmenteront l’adoption de la technologie dans le pays.
-

Secteur privé

- » Les entreprises de télécommunications devraient soutenir le gouvernement dans ses efforts pour développer et opérationnaliser le fonds de service universel afin d’aider à déployer la connectivité dans les zones qu’elles trouvent moins intéressantes pour leurs entreprises ;
- » Les entités privées opérant dans l’espace technologique doivent se conformer à la loi et aux normes internationales pour protéger les communications privées et les données personnelles de leurs utilisateurs.



République démocratique de Congo

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport de Londa sur la République démocratique du Congo (RDC) aborde les questions de droits numériques et donne un aperçu du paysage des TIC de ce pays situé au cœur du continent africain. Ce rapport examine les deux principaux textes juridiques couvrant le paysage numérique du pays : la loi Télécoms et TIC de 2020 et le Code numérique promulgué en 2023. Les deux textes sont les principaux utilisés ici pour évaluer la situation des droits numériques du pays et peuvent être considérés comme des textes majeurs. Des jalons dans la recherche du pays pour mettre à jour son cadre juridique au cours des dernières années. Il est noté dans ce rapport que, contrairement aux élections générales de 2018 qui ont vu le pays subir une longue période de coupure d'Internet, les élections générales de 2023 qui viennent de se terminer n'ont enregistré aucune coupure d'Internet ni aucune interruption des télécommunications, ce qui est un signe positif. Contrairement à l'administration précédente du président Kabila, qui a enregistré de nombreuses perturbations du réseau, la présidence du président Tshisekedi n'a enregistré aucune perturbation au cours de son mandat de cinq ans.

Ce rapport porte sur le Fonds de Service Universel en RDC (FDSU). Le FDSU, l'institution chargée de gérer l'USF, a

été créée par la loi Télécoms et TIC de 2020, offrant aux opérateurs de télécommunications une contribution de 3% sur leur chiffre d'affaires annuel. La direction du FDSU est toujours en train de sécuriser les fonds destinés à contribuer au budget national et doivent être réorientés. Le rapport aborde également la situation des femmes défenseurs des droits humains et la violence sexiste en ligne à laquelle elles sont confrontées alors qu'elles s'efforcent de participer à la création d'un espace numérique respectueux des droits. L'état de la cybersécurité et de la protection des données en RDC est aussi évoqué, soulignant qu'aucune loi spécifique ne couvre les deux aspects. Il existe néanmoins quelques articles sur ces deux questions dans les deux principaux cadres juridiques. Le rapport se termine par des recommandations adressées à diverses parties prenantes, notamment l'autorité de régulation, le gouvernement, le Parlement, les organisations de la société civile et les entreprises de télécommunications. Les données présentées dans ce rapport ont été collectées grâce à une recherche documentaire qui a exploré et analysé les différents cadres juridiques, d'autres études similaires et des reportages sur les questions spécifiques couvertes par ce rapport.

Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est le deuxième plus grand pays d'Afrique, avec une superficie de 2 345 000 km² située au cœur du continent. Selon les données de la Banque mondiale, sa population est estimée à 99 millions d'habitants (2022) et son PIB par habitant à 586 464 dollars américains (2022).¹ La RDC a tenu ses élections générales le 20 décembre 2023 et a vu le président sortant, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, être provisoirement annoncé vainqueur pour un second mandat par la Commission électorale le 31 décembre 2023, en attendant confirmation par la plus haute Cour. Contrairement aux précédentes élections générales de 2018, aucune interruption d'Internet n'a été constatée, un signe positif qui montre l'engagement de l'administration actuelle envers l'écosystème technologique.

► Analyse du pays

Cadres juridiques liés aux TIC

L'écosystème numérique en RDC dispose de quelques instruments juridiques qui couvrent le secteur pour assurer une collaboration fluide entre les différents organismes étatiques et privés qui sont considérés comme des partenaires dans la lutte pour une connectivité significative en RDC. Les deux plus importants sont présentés ci-dessous.

1. La Loi de 2020 sur les Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication de la RDC
Désigné dans cette étude sous le nom de Loi sur les télécommunications et les TIC de 2020, ce document est considéré comme la loi-cadre la plus importante qui supervise le secteur des télécommunications et des TIC dans le pays. Selon le cabinet du Premier Ministre²: "Cette loi vise également à faire des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication un véritable secteur de croissance économique et créateur d'emplois en République Démocratique du Congo."
Projet très attendu par les différents acteurs du secteur, cette loi, promulguée en novembre 2020, est venue en remplacement de la loi-cadre n°013/2002 du 16 octobre 2002 relative aux *télécommunications en RDC*, majoritairement axée sur les télécoms. Il était important pour le pays de le faire mettre à jour dans le but de combler les lacunes qui entravent le bon fonctionnement du marché et la rentabilité économique du secteur des TIC pour l'État congolais et d'adapter la législation aux impératifs de sécurité et à l'évolution. de l'industrie des télécommunications à l'ère du numérique.
2. *Le Code du Numérique (The Digital Code)*
Il s'agit de l'Ordonnance-Loi n°023/10 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique, un projet porté par le Ministère du Numérique et l'un des chantiers mentionnés dans le Plan National du Numérique, au titre de son 3ème pilier, Gouvernance et Régulation. Cela s'inscrit dans le cadre du Projet 62, dont l'objectif est la "*mise en œuvre d'un cadre juridique et réglementaire des activités numériques avec une approche participative, corrective, adaptative, complémentaire et prospective, en cohérence avec les engagements aux niveaux sous-régional, régional et international*"³
Cette loi-ordonnance est considérée comme le levier juridique de la transformation numérique de la RDC, car elle se positionne comme un instrument de développement et de diversification de l'économie nationale. Il vise à favoriser l'émergence de l'économie numérique en facilitant le développement des services numériques et la large diffusion du numérique selon des règles établies.

60

Accès Internet et perturbations

Avec quatre principales sociétés de télécommunications opérant en RDC : Vodacom, Orange,

1 Banque mondiale, République démocratique du Congo disponible sur <https://data.worldbank.org/country/congo-dem-rep?view=chart>

2 PNN : https://www.numerique.cd/pnn/pnn/Plan_National_du_Nume%CC%81rique_HORIZON_2025.pdf (Plan National Numérique, Page 66) (Consulté le 5 janvier 2023).

3 PNN : https://www.numerique.cd/pnn/pnn/Plan_National_du_Nume%CC%81rique_HORIZON_2025.pdf (Plan National Numérique, Page 66) (Consulté le 5 janvier 2023).

Airtel et Africell ; le taux de pénétration de la téléphonie mobile est de 58,6% et celui de l'internet mobile de 30,8% au deuxième trimestre 2023, selon un rapport de l'Autorité de régulation.⁴ Les citoyens de la RDC ont été invités aux élections générales du 20 décembre 2023, qui ont vu le mandat du Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo renouvelé pour un second mandat après l'annonce de la Commission électorale le 31 décembre. Contrairement aux élections générales précédentes de 2018, aucune coupure ou une perturbation d'Internet a été constatée lors de ces élections.

Le Fonds du Service Universel

L'article 14 de la loi Télécoms et TIC de 2020 prévoit ce qui suit: "Le Gouvernement crée, par décret pris en Conseil des Ministres, un organisme public chargé de promouvoir les télécoms et les TIC dans les zones rurales et périurbaines n'intéressant pas les populations. opérateurs économiques du secteur. A cette fin, la loi crée un Fonds de service universel pour les secteurs des télécommunications et des TIC. Il est placé sous l'autorité du ministre." Le décret n° 22/51 du 30 décembre 2022 prévoit la création, l'organisation et le fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (FDSU)⁵ ou Développement Universel. fonds pour les TIC, en Anglais.

Cette institution a été présentée⁶ aux opérateurs télécoms lors d'une réunion avec le ministre chargé des TIC le 24 juillet 2023, une initiative qui a été saluée et soutenue par les opérateurs ainsi que par le régulateur des télécoms qui a déclaré: "Ce fonds, qui a été mis en place par les opérateurs télécoms au fil des années pour couvrir 3% de leur chiffre d'affaires, servira à développer les télécommunications dans les zones les moins rentables." Pour opérationnaliser cette loi, un arrêté ministériel⁷ est venu nommer un chargé de mission et son adjoint. Leur mission est de préparer la mise en œuvre du FDSU (Art. 2). Cette mission dure jusqu'à la nomination des dirigeants officiels par décret présidentiel, ce qui n'a pas encore eu lieu.

La FDSU sera chargée des missions suivantes, conformément à l'article 5 du décret n° 22/51 susvisé:

1. Financer des interventions et des projets visant à mettre en œuvre les stratégies de développement du service universel du gouvernement;
2. Promouvoir l'accès aux services de télécommunications et de TIC pour les communautés rurales et défavorisées;
3. Promouvoir la participation du secteur privé à la fourniture de services de télécommunications et de TIC dans les zones rurales et périurbaines;
4. Promouvoir le développement économique et social des zones rurales et semi-urbaines à travers l'accès aux services de télécommunications et de TIC;
5. Identifier les besoins des populations rurales et semi-urbaines.

61

4 Rapport de l'autorité de régulation : https://drive.google.com/file/d/18uPpM6np908blnm6igZl_jlscf-dC_oA/view?usp=sharing

5 Décret n°22/51 du 30 décembre 2022 : <https://drive.google.com/file/d/14q4rGuje6y1ygeuSBFrMbWALQE7Uneln/view?usp=sharing>

6 PTNTIC : Augustin Kibassa préside la réunion de présentation du FDSU aux opérateurs des télécoms : <https://www.african-ewsrdc.net/actu/ptntic-augustin-kibassa-preside-la-reunion-de-presentacion-du-fdsu-aux-opérateurs-des-telecoms/> (Consulté le 5 janvier 2023)

7 Arrêté ministériel n° CAB/MIN/PTNTIC/AKIM/KL/Kbs/009/2023 du 24 mai 2023 portant nomination d'un chargé de mission et d'un chargé de mission adjoint pour la FDSU en RDC: <https://drive.google.com/file/d/1xxugFqVv8JFKua0KLCLc0UXQ04ErdIHF/view?usp=sharing>

Selon la loi, les ressources financières du FDSU sont constituées, entre autres sources, d'un prélèvement de 3% sur le chiffre d'affaires annuel des opérateurs de télécommunications et de TIC. La bataille et le défi actuel de cette équipe sera de s'assurer que ce fonds soit correctement alimenté, car cet argent est collecté mais a déjà été utilisé pour augmenter le budget national au cours des 10 dernières années. Il s'agit d'un exercice difficile, car la part qui entre dans le budget national finance d'autres aspects des dépenses du pays et doit maintenant être libérée pour pouvoir être utilisée pour financer le Fonds. En créant cette entité, le chef de l'Etat congolais vise à améliorer le réseau national des télécommunications « pour que tous les Congolais, où qu'ils se trouvent, aient accès à Internet ». C'est essentiel dans une transformation numérique accélérée, où le gouvernement souhaite dématérialiser les procédures administratives pour rendre plus transparentes les actions de l'administration.⁸ L'équipe provisoire gérant la FDSU n'a mis en œuvre aucun projet tel que prescrit par les lois au moment de la rédaction de ce rapport.

Violence basée sur le genre en ligne

Les femmes défenseuses des droits humains en RDC ont un manque de connaissances et de compétences numériques qui rendent leur travail difficile et les exposent davantage aux violations des droits humains. Il y a une augmentation du taux de violence sexiste en ligne en RDC. Malheureusement, il y a un silence sur ce sujet. Les actes de violence sont souvent à l'origine de la technophobie (le fait que les femmes ont tendance à s'abstenir d'utiliser la technologie en raison du préjugé qu'elles subissent), qui est de plus en plus remarquée chez les femmes. Il faut y réfléchir attentivement.

Cette technophobie et la disparité entre les sexes dans l'usage des outils numériques et de l'Internet, notamment, seraient issues de cultures et de pratiques rétrogrades qui tentent depuis des années d'exclure les femmes et les filles des lieux publics et des espaces d'expression. Les cas d'extorsion, de harcèlement et d'autres formes de menaces en ligne découragent de nombreuses défenseuses des droits humains de continuer à utiliser Internet dans leur travail quotidien. Ces formes d'attaques se traduisent souvent par la publication de contenus intimes visant à discréditer la victime ou à lui extorquer une rançon. Certaines militantes et journalistes continuent de subir des violences de la part d'internautes misogynes lorsqu'elles s'expriment sur des plateformes publiques, fréquemment sans aucune réaction des gestionnaires de ces plateformes ni le soutien public du reste de la communauté, comme l'ont⁹ indiqué lors de cet atelier organisé par des journalistes le sujet. Ces attaques sexistes doivent être découragées par un élan commun de solidarité de la part des internautes et des gestionnaires de plateformes.

Cybersécurité et protection des données

62

À ce jour, en RDC, aucune loi en vigueur ne traite spécifiquement des questions de cybersécurité et de cybercriminalité. D'autres lois et textes connexes, comme la loi Télécoms et TIC et le Code du Numérique, abordent ces domaines. Le Code du Numérique consacre la création de l'Agence Nationale de Cybersécurité à l'article 275. Il s'agit d'un organisme public doté de la personnalité

8 RD Congo : vers l'opérationnalisation du Fonds de développement des services universels : <https://www.agenceecofin.com/telecom/2407-110570-rd-congo-vers-l-operationnalisation-du-fonds-de-developpement-des-services-universels> (Consulté le 5 janvier 2024)

9 RDC : les femmes des médias appelées à dénoncer les attaques dressées contre elles sur les réseaux sociaux : <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-les-femmes-des-medias-appellees-a-denoncer-les-attaques-dressées-contre-elles-sur-les-reseaux-sociaux/>

juridique et placé sous l'autorité du Président. Une fois institué, il s'occupera de toutes les questions liées à la cybersécurité et à la sécurité des systèmes d'information du pays. Il s'agit d'une avancée significative dans le secteur numérique congolais.

Le Code du Numérique s'applique aux activités et services numériques; écrits, outils électroniques et prestataires de services de confiance ; contenu digital ; sécurité et protection pénale des systèmes informatiques.¹⁰ Ce code considère les infractions de cybercriminalité en les définissant comme un ensemble d'infractions pénales spécifiques liées aux technologies de l'information et de la communication dont la commission est facilitée ou liée à l'utilisation de technologies.

Les femmes défenseurs des droits humains sont également victimes, comme tous les Congolais, des prérogatives du gouvernement de violer le droit d'accès à Internet. En effet, l'article 125 de la Loi TIC et Télécoms de 2022 dispose que l'État peut, pour la durée qu'il détermine, soit pour des raisons de sécurité intérieure et/ou extérieure, de défense nationale ou d'ordre public, soit dans l'intérêt du service des télécommunications, ou pour toute autre raison jugée nécessaire, suspendre, restreindre, filtrer, interdire ou fermer certains services et applications, en tout ou en partie, y compris l'utilisation de leurs installations. Dans le passé, on comptait sur cela pour ordonner des perturbations d'Internet, telles que des coupures d'Internet. Des groupes civiques ont appelé à modifier cet article afin de remédier à sa nature vague et à la possibilité d'abus.

Les femmes défenseurs des droits humains ne sont pas exemptées de ces mesures qui peuvent conduire à la censure, à la surveillance et/ou à la privation du droit d'accès à l'information et des libertés d'association et de réunion. Cette agence, comme celles des services de renseignement, étant sous l'autorité directe de la présidence, peut devenir un outil de répression utilisé par les pouvoirs publics. Les articles 323¹¹ et 324¹² du code numérique rappellent les prérogatives accordées à l'Agence nationale de cybersécurité, qui peut autoriser l'interception des données personnelles, leur conservation et la protection de leur intégrité ainsi que l'interception des correspondances adressées par voie électronique. Cela s'explique par plusieurs raisons, notamment le maintien de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de la défense nationale, ainsi que la violation de l'ordre public. Cette disposition peut toutefois être utilisée de manière abusive pour violer le cryptage et la confidentialité des communications; il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée qui respecte les droits de l'homme.

10 Article 1 de l'Ordonnance-loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code numérique de la RDC

11 Article 323 du Code numérique : L'Agence Nationale de Cybersécurité autorise : 1. l'interception des correspondances adressées au moyen de communications électroniques, conformément aux dispositions de la présente ordonnance-loi ; 2. la préservation et la protection de l'intégrité et de la collection, y compris en temps réel selon les modalités prévues aux articles 25 et suivants du code du travail, du Code de procédure pénale, des données et informations sur les données personnelles et à l'article 273 de la présente ordonnance-loi. Les modalités d'application des dispositions du présent article sont précisées par voie réglementaire.

12 Article 324 du Code numérique : Les opérations d'interception visées par la présente ordonnance-loi sont autorisées par l'Agence nationale de cybersécurité lorsqu'elles sont nécessaires : 1. le maintien de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale ou de la défense nationale ; 2. la préservation des intérêts majeurs de la politique étrangère de la République Démocratique du Congo ; 3. la sauvegarde des intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la République Démocratique du Congo ; 4. la prévention du terrorisme, des violences collectives susceptibles de porter gravement atteinte à l'ordre public ou à la criminalité organisée et à la délinquance.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le fait marquant de cette année est que la RDC a obtenu de bons résultats en 2023 en ce qui concerne son bilan en matière de droits numériques, sans aucune interruption d'Internet enregistrée au cours du cycle électoral de 2023. Les citoyens et la communauté internationale ont appelé le gouvernement à ne pas violer les droits numériques des citoyens comme il l'a fait lors du cycle 2018, qui a vu une coupure d'Internet pendant 20 jours, du lendemain des élections générales jusqu'à quelques heures avant la publication des résultats définitifs.

Recommandations

Le gouvernement

- » Veiller à ce que l'entité gérant le Fonds de service universel (FDSU) reçoive les fonds nécessaires, lui permettant de commencer immédiatement à déployer son travail sur le terrain et de soutenir la connectivité Internet pour les zones rurales.
- » Veiller à ce que le régulateur joue son rôle, notamment en défendant les droits des utilisateurs des services de télécommunications et d'Internet à travers le pays.
- » Le Parlement doit jouer son rôle législatif en accordant au pays les lois et réglementations appropriées et à jour qui prennent en compte les normes et pratiques mondiales du secteur des télécommunications et de la fourniture de services Internet;
- » Veiller à ce que l'intérêt public soit pris en compte en priorité dans toutes les actions gouvernementales, notamment en matière de connectivité;
- » Mettre en œuvre des lois équitablement conformes aux normes internationales des droits de l'homme pour garantir l'équité au bénéfice de la population.

**Société civile
et individus:**

- » Multiplier les activités de sensibilisation mais aussi consolider les actions communes dans les rencontres multi-acteurs telles que les forums relatifs à la gouvernance de l'internet pour améliorer ou développer différents cadres de concertation au profit de l'écosystème numérique en République Démocratique du Congo.
- » Il faut un élan de solidarité de la part de tous les internautes congolais pour mettre fin aux attaques sexistes et autres formes de harcèlement contre les femmes défenseuses des droits humains en ligne.

**Entreprises de
télécommunications:**

- » Se conformer à la loi et aux normes internationales pour protéger les communications privées et les données personnelles de leurs utilisateurs.
-



Egypte

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

S'abstenir de consentir aux demandes illégales des institutions gouvernementales concernant l'accès aux données personnelles. **Ce rapport** Est une évaluation de l'état des droits numériques en Égypte tout au long de l'année 2023 et vient compléter le rapport Londa Egypt publié en 2021.¹ Les points focaux de cette évaluation englobent des thèmes tels que l'accessibilité et les interruptions d'Internet, la liberté d'expression dans les espaces en ligne, les questions de confidentialité et de surveillance, la protection des données, la cybersécurité, le Fonds de service universel et les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que les technologies émergentes. Les conclusions de ce rapport soulignent que si le cadre juridique actuel protège les droits numériques et les droits des utilisateurs d'Internet, il sert paradoxalement de fondement aux violations des droits numériques et de moyen de restreindre l'espace civique numérique. Le rapport a utilisé des méthodologies de recherche analytiques et qualitatives. Les données secondaires ont été recueillies grâce à une analyse documentaire approfondie, approfondissant les principaux thèmes abordés. L'analyse a porté sur diverses sources, notamment des livres universitaires, des rapports de recherche et des articles. Les recommandations proposées plaident en faveur de la

mise en œuvre d'une législation dédiée régissant la création et l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (IA), en se concentrant sur l'adoption d'approches donnant la priorité aux droits de l'homme dans les droits numériques. Il est également impératif de formuler des règlements exécutifs (règlements) pour rationaliser l'application des lois sur la protection des données. En outre, l'introduction d'une loi sur l'accès à l'information est essentielle pour favoriser une gouvernance à la fois transparente et responsable.

Introduction

L'Égypte est un pays d'Afrique du Nord dont la population est estimée à 112 716 598 habitants en 2023.² En 2023, 41,3 % de la population totale vivait en zone urbaine et 58,5 % de la population totale résidait en zone rurale. Le pays est partie à plusieurs traités internationaux contraignants en matière de droits de l'homme qui soulignent et garantissent les libertés sur Internet et les droits numériques, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Convention arabe des crimes liés aux technologies de l'information (cybercrimes). L'Égypte n'a pas encore ratifié la Convention de l'Union africaine de 2014 sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo).

Il est donc envisagé que les lois nationales égyptiennes soient alignées sur les lois et normes internationales en matière de droits de l'homme. En ce qui concerne la connectivité, L'Égypte se classe troisième en Afrique après le Maroc et les Seychelles. Il convient de noter que 80,75 % de la population est activement engagée en tant qu'utilisateur d'Internet.³ En janvier 2023, 41,4 % de la population utilisait les réseaux sociaux.⁴ Notamment, le taux de croissance des secteurs des TIC a bondi à environ 16,3 % au cours de l'exercice 2022/2023.⁵ Depuis 2018, l'Égypte a adopté une législation qui façonne considérablement le paysage des droits numériques. Les lois qui régissent les libertés sur Internet comprennent la loi sur la protection des données personnelles n°1.151 de 2020 et les lois n° 175 de 2018 pour lutter contre la délinquance informatique.⁶ L'Égypte a également promulgué des lois sur la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme. Cependant, plutôt que de protéger principalement les droits numériques, ce cadre législatif a souvent été utilisé pour restreindre l'espace civique. Malheureusement, la mise en œuvre de ces mesures a aussi eu des conséquences néfastes sur les libertés des médias.⁷

En outre, au lendemain de la pandémie de COVID-19, l'Égypte continue de lutter contre la diffusion de fausses informations sous ses diverses manifestations, telles que la désinformation et la désinformation.⁸ Il est donc évidemment impératif d'adopter une législation sur l'accès à l'information pour garantir la diffusion proactive d'informations crédibles au public par les parties prenantes concernées. De manière générale, il n'y a pas eu d'amélioration significative de la situation des droits numériques en Égypte en 2023, par rapport aux évolutions observées au cours des cinq années précédentes. Selon Freedom House, le score de l'Égypte en matière de liberté sur Internet en 2018 était de 28 sur 100 en 2019, de 26 sur 100 en 2020, de 27 sur 100 en 2021 et de 28 sur 100 en 2023.⁹ Tout au long de cette période de cinq ans, l'Égypte a été classée comme "non libre" dans la catégorie de la liberté sur Internet.

Les sections suivantes de ce rapport explorent les raisons du faible taux de liberté sur Internet, en examinant si la cause profonde réside dans la législation ou dans son exécution. Ce rapport examine l'état des droits numériques et de l'inclusion numérique en Égypte en 2023. Il couvre la dynamique de la liberté sur Internet, le droit à la vie privée, la surveillance, l'expression en ligne, la protection des données, le fonds de service universel et la réglementation de l'IA.

1 Mohamed Farahat, Rapport Égypte sur les droits numériques et l'inclusion 2020, Londa, Paradigm Initiative <https://paradigm-hq.org/wp-content/uploads/2021/05/lr-Egypt-Digital-Rights-Inclusion-2020-Report.pdf>

2 Worldometers, Égypte, <https://www.worldometers.info/world-population/egypt-population/>

3 Statista, Part des internautes en Afrique en janvier 2023, <https://www.statista.com/statistics/1124283/internet-penetration-in-africa-by-country/#:~:text=As of January 2023%2C Morocco had an internet,percent%2C followed by Egypt with approximately 81 percent.>

4 Datareportal, Digital 2023, Égypte. <https://datareportal.com/reports/digital-2023-egypt>

5 Égypte, Service d'information de l'État, <https://www.sis.gov.eg/Story/191377/ICT-Sector?lang=en-us>

6 Mohamed Farahat, (2021). Égypte Droits numériques et inclusion, LONDA, Paradigm Initiative, <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2021/05/lr-Egypt-Digital-Rights-Inclusion-2020-Report.pdf>

Mohamed Farahat (2021), Egypt Digital Rights Landscape Report, in T. Roberts (ed.), Digital Rights in Closing Civic Space: Lessons from Ten African Countries, Brighton: Institute of Development Studies, DOI: 10.19088/IDS.2021.014. AND, Miral Sabry AlAshry, op.cit.,

7 Miral Sabry AlAshry (2022) Une évaluation critique de l'impact des lois égyptiennes sur l'accès et la diffusion de l'information par les journalistes, Cogent Arts & Humanities. P. 1. DOI : 10.1080/23311983.2022.2115

8 Mohamed Farahat, Essais de coronavirus en Égypte : brouiller les frontières entre fausses nouvelles et liberté d'expression, SMEX.

9 Freedom House, "Liberté sur le Net 2023, Égypte", <https://freedomhouse.org/country/egypt/freedom-net/2023>. Consulté le 01/01/2024.

► Analyse du pays

Accès Internet

Comme l'a rapporté l'Union internationale des télécommunications (UIT), en 2022, les abonnements à la téléphonie mobile couvrent 93 % de la population égyptienne.¹⁰ En novembre 2023, ce pourcentage s'est envolé pour atteindre 96,73%.¹¹ Les abonnés étaient au nombre de 102,77 millions en mars 2023¹², et ce chiffre est passé à 103,74 millions en novembre.¹³ Seulement 10% de la population à un abonnement téléphonique fixe haut débit,¹⁴ alors que 65% entretenaient des abonnements haut débit mobile actifs en 2022.¹⁵ Ce chiffre a notamment grimpé à 73,07 % en novembre 2023.¹⁶ Dès 2022, la bande passante internationale par internaute était de 71 kbit/s). Selon l'indice mondial Speed test, la vitesse du haut débit fixe en Égypte en octobre 2023 était de 61,22 Mbps, se classant au 83e rang mondial.¹⁷ Concernant la connectivité Internet, à compter de 2022¹⁸, seulement 72% de la population était connecté.¹⁹

En ce qui concerne la couverture du réseau mobile, en 2022,²⁰ 100 % de la population était couverte par le réseau mobile 3G, tandis que 98 % de la population était couverte par le réseau mobile 4G au cours de la même période.²¹ L'Égypte est l'un des 14 pays d'Afrique où les réseaux 5G sont testés ou largement déployés.²² D'autres pays africains, notamment les pays d'Afrique du Nord, investissent encore dans les réseaux 4G.²³ L'Égypte a réalisé des progrès remarquables en matière de connectivité et figure parmi les pays leaders du continent à cet égard.

10 Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), The Digital Development Dashboard, Égypte. P1. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_EGY.pdf

11 Ministère des Communications et des Technologies de l'information, Indicateurs TIC en bref décembre 2023 | Numéro mensuel. P.2. https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_1512024000 ICT_Indicators_in_Brief_December_2023_15012024.pdf

12 Ministère des communications et des technologies de l'information. (2021-2022). Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et les individus. Récupéré de https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_1272023000 ICT_Indicators_Quarterly_Bulletin_Q1_2023.pdf

13 Ministère des Communications et des Technologies de l'information, Indicateurs TIC en bref décembre 2023 | Numéro mensuel. P.2

https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_1512024000 ICT_Indicators_in_Brief_December_2023_15012024.pdf

14 Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), The Digital Development Dashboard, Égypte. P1. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_EGY.pdf

15 Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), The Digital Development Dashboard, Égypte. P1. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_EGY.pdf

16 Ministère des Communications et des Technologies de l'information, Indicateurs TIC en bref décembre 2023 | Numéro mensuel. P.3

https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_1512024000 ICT_Indicators_in_Brief_December_2023_15012024.pdf

17 Indice mondial Speedtest. <https://www.speedtest.net/global-index/egypt#mobile>

18 Les chiffres pour 2023 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

19 Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), The Digital Development Dashboard, Égypte. P2. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_EGY.pdf

20 Les chiffres pour 2023 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

21 Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), The Digital Development Dashboard, Égypte. P1. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_EGY.pdf

22 Fondation Diplo, État de l'accès et de la connectivité Internet en Afrique, <https://www.diplomacy.edu/resource/report-stronger-digital-voices-from-africa/internet-access-connectivity-africa/>

23 Fondation Diplo, État de l'accès et de la connectivité Internet en Afrique, <https://www.diplomacy.edu/resource/report-stronger-digital-voices-from-africa/internet-access-connectivity-africa/>

Confidentialité et surveillance

Comme mentionné précédemment, l'Égypte est partie à la plupart des traités internationaux contraignants en matière de droits de l'homme qui soulignent et garantissent le droit à la vie privée et interdisent les pratiques de surveillance illégales. Le principe 40 de la Déclaration de principes de 2019 de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique stipule que "toute personne a droit au respect de sa vie privée, y compris à la confidentialité de ses communications et à la protection de ses informations personnelles et toute personne a le droit de communiquer de manière anonyme ou d'utiliser des pseudonymes sur Internet et d'assurer la confidentialité de ses communications et de ses informations personnelles contre l'accès par des tiers grâce à l'aide des technologies numériques".²⁴

L'article 57 de la Constitution assure la protection du droit à la vie privée et cette disposition est conforme au principe 40 de la Déclaration CADHP de 2019 et à d'autres traités et normes internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'article 57 stipule que "le droit à la vie privée ne peut être violé, doit être protégé et ne peut être enfreint. Les correspondances postales, télégraphiques et électroniques, les conversations téléphoniques et autres moyens de communication sont inviolables, leur confidentialité est garantie et ils ne peuvent être confisqués, consultés ou surveillés que sur décision judiciaire motivée pendant une durée déterminée et dans les circonstances précisées par la loi."²⁵ L'État s'engage également à protéger le droit des citoyens à utiliser les moyens de communication publics sous toutes leurs formes. Il n'est pas permis de les perturber, de les arrêter ou d'en priver arbitrairement les citoyens. Bien que cela soit réglementé par la loi, d'autres lois contiennent des dispositions qui portent atteinte au droit à la vie privée, comme expliqué plus loin dans ce rapport.

Outre l'article 57 susmentionné, l'article 99 de la Constitution consacre le droit à un recours et à une indemnisation pour les dommages résultant d'un abus de la vie privée. L'article 99 stipule que "toute violation de la liberté personnelle ou du caractère sacré de la vie privée des citoyens, ou de tout autre droit et liberté publics garantis par la constitution et la loi est un délit. Les poursuites pénales et civiles découlant d'un tel délit ne pourront être réglées par prescription. La partie concernée a le droit d'engager une action pénale directe."²⁶ Le droit à un recours et à une indemnisation est garanti par la constitution et également garanti par l'article 163 du code civil; en particulier, de nombreuses demandes d'indemnisation ont été soumises aux tribunaux égyptiens pour violation de la vie privée, avec un jugement final en faveur des personnes concernées.

L'article 25 de la loi n° 175 de 2018 relative à la lutte contre les délits informatiques criminalise la violation des principes et des valeurs familiales de la société égyptienne et la violation de l'inviolabilité de la vie privée. Il est puni d'une peine d'emprisonnement d'au moins six mois et d'une amende d'au moins 50 000 livres égyptiennes (1 600 dollars américains) et n'excédant pas 100 000 livres (3 200 dollars américains). Le même article inclut certaines actions qui constituent une violation de la vie privée, telles que l'envoi électronique d'un grand nombre de messages à une personne spécifique sans son consentement, l'attribution de données à un système ou à un site Web pour promouvoir des biens ou des services sans son consentement, ou la publication, via le réseau d'information ou par tout moyen technologique de l'information, des informations, des nouvelles, des images, etc., qui portent atteinte à la vie privée de toute personne sans son consentement, que les informations publiées soient correctes ou incorrectes. L'article 26 de la même loi ajoute que "toute personne qui utilise intentionnellement un programme d'information

24 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique, 2019.

25 Égypte, Constitution 2014 article 57.

26 Constitution article 99.

ou une technologie de l'information pour traiter les données personnelles d'autrui afin de les relier à un contenu contraire aux bonnes mœurs ou de les afficher d'une manière qui porter atteinte à sa réputation ou à son honneur. Dans le même contexte, l'article 20 de la loi n° 180 de 2018 relative à la réglementation de la presse, des médias et du Conseil suprême de régulation des médias stipulait qu'il est interdit, par tout moyen de publication ou de diffusion, de porter atteinte à la vie privée des citoyens."

En termes de surveillance²⁷ selon le principe 41 de la Déclaration CADHP 2019, les états doivent recourir à la surveillance lorsqu'elle est "autorisée par la loi, conforme au droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme et fondée sur des soupçons spécifiques et raisonnables selon lesquels un crime grave a été ou est en cours de perpétration ou dans tout autre but légitime."²⁸ Dans le contexte égyptien, les normes communautaires et la garantie de la sécurité nationale sont toujours utilisées comme justification pour entreprendre une surveillance.²⁹

Sous le régime d'Hosni Moubarak, les pratiques de surveillance étaient principalement sur - surveiller les activités terroristes. Cependant, la dynamique s'est transformée significativement dans les conséquences de la révolution de 2011 et subséquent événements politiques, émanant raison du rôle central joué par les médias sociaux. Les mesures de surveillance se sont étendues au-delà du suivi des activités terroristes. Des mesures rigoureuses ont été mises en œuvre pour réglementer l'accès à Internet et contrôler le contenu en ligne. La législation est utilisée pour interdire des sites web, obtenir des données personnelles, violer le droit à la vie privée des citoyens et criminaliser le droit à la liberté d'expression par le biais d'allégations de diffusion de fausses nouvelles.³⁰

Comme déjà indiqué, l'article 57 de la Constitution interdit la surveillance, sauf autorisation judiciaire, pour une durée strictement définie, et dans les cas prévus par la loi. L'article 71 de la Constitution stipule qu' il est interdit de censurer, confisquer, suspendre ou fermer les journaux et médias égyptiens de quelque manière que ce soit. Dans des circonstances exceptionnelles, ils peuvent faire l'objet d'une censure limitée en temps de guerre ou de mobilisation générale."³¹ Toutefois, ces mêmes lois contiennent des dispositions spécifiques qui confèrent aux autorités le pouvoir de bloquer les sites Internet qui sont considérés comme une menace pour la sécurité nationale. L'article 1 de la loi sur la cybercriminalité n° 175 de 2018 définit la sécurité nationale comme tout ce qui concerne l'indépendance, la stabilité et la sécurité du pays et tout ce qui est lié aux affaires de la présidence, du ministère de la Défense et des renseignements généraux. Le terme "sécurité nationale" est vague et entouré d'ambiguïté.

Le manque de clarté dans la définition de la sécurité nationale confère aux autorités des pouvoirs discrétionnaires illimités, leur permettant de décider quelles actions peuvent constituer une menace pour la sécurité nationale. Bien que la Constitution interdise les pratiques de surveillance sans ordonnance judiciaire, les différentes lois fournissent la base juridique de la surveillance, comme la loi sur la réglementation des télécommunications n° 10 de 2003, la loi sur la protection des données personnelles n° 151 de 2020, la loi antiterroriste n° 94 de 2020. 2015, Crimes contre la cybercriminalité et les technologies de l'information n° 175 de 2018 et la loi d'urgence n° 162 de 1958.³² Sur la base des informations déjà fournies, on peut affirmer que les lois existantes présentent un alignement partiel avec les normes internationales des droits de l'homme à un

70

27 Pour des informations détaillées sur les pratiques de surveillance et le cadre associé, voir Mohamed Farahat (2021), Egypt country report, dans *Surveillance Law in Africa : a Review of Six Countries*, Brighton : Institute of Development Studies, pp.48-70. DOI : 10.19088/IDS.2021.059

28 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique 2019.

29 Initiative OpenNet (septembre 2004). Un point de départ: les implications juridiques du filtrage Internet.

³⁰ Mohamed Farahat (2021), Rapport national sur l'Égypte, dans *Surveillance Law in Africa : a Review of Six Countries*, Brighton : Institute of Development Studies, p.48. DOI : 10.19088/IDS.2021.059

p.48.
³¹ Constitution article 71

³² Mohamed Farahat (2021), Rapport national sur l'Égypte, dans *Surveillance Law in Africa : a Review of Six Countries*, Brighton : Institute of Development Studies, pp.53-56. DOI : 10.19088/IDS.2021.059
<https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2021/05/lr-Egypt-Digital-Rights-Inclusion-2020-Report.pdf>

niveau superficiel. Cependant, ces mêmes lois contiennent des dispositions qui portent atteinte aux droits numériques.

Liberté d'expression en ligne

La déclaration 2019 de la CADHP souligne l'importance de ces deux droits et affirme que "le respect, la protection et la réalisation de ces droits sont cruciaux et indispensables au libre développement de la personne humaine, à la création et à l'épanouissement de sociétés démocratiques et à l'exercice d'autres droits."³³ Cette partie du rapport souligne la corrélation entre la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information. Lorsque ces deux droits sont garantis sans restriction injustifiée, cela contribue à lutter contre la diffusion de fausses nouvelles tout en promouvant la liberté d'expression, y compris le droit de formuler des critiques constructives à l'égard des politiques gouvernementales.

Malgré les pratiques de surveillance décrites plus haut, il est essentiel de souligner la garantie constitutionnelle de la liberté d'expression. L'article 65 garantit la liberté de pensée et d'opinion et tous les individus ont le droit d'exprimer leurs opinions par divers moyens d'expression et de publication, y compris les plateformes numériques. Cependant, L'article 102 (Bis) du Code pénal criminalise la diffusion de nouvelles irréelles, déclarations ou rumeurs, en particulier si de telles actions sont considérées comme susceptibles de troubler la sécurité publique, de semer la terreur parmi la population ou de mettre en péril l'intérêt public. Même si la légitimité de la criminalisation de la publication de fausses nouvelles est reconnue, le cadre juridique existant ne définit pas les paramètres de ce qui constitue une atteinte à la sécurité et à l'intérêt public. En outre, l'article 19 de la loi n° 180 de 2018, réglementant la presse, les médias et le Conseil suprême de régulation des médias, interdit la publication de fausses nouvelles, l'incitation aux violations de la loi, l'incitation à la violence ou à la haine et la discrimination entre les citoyens. Il interdit également la publication de contenus faisant l'apologie du racisme ou comportant un abus de l'honneur des individus, les maudissant ou les calomniant, ou insultant les religions. L'article 4 de cette loi restreint ainsi la publication de contenus contraires à la Constitution. À cet égard, il interdit explicitement la promotion d'activités qui encouragent les violations de la loi, contreviennent au code d'honneur professionnel, troublent l'ordre public ou portent atteinte à la moralité publique. L'article interdit également la propagation de contenus incitant à la discrimination, à la violence, au racisme ou à la haine.

De toute évidence, la disposition susmentionnée présente des lacunes juridiques caractérisées par l'utilisation de termes ambigus tels que "ordre public" et "moralité publique". Elle ne précise pas non plus les actions considérées comme portant atteinte à l'honneur des personnes. Ce manque de précision soulève des inquiétudes quant à la clarté et à l'applicabilité de la disposition, ce qui justifie une réévaluation minutieuse afin d'en renforcer la solidité et l'efficacité sur le plan juridique. De même, l'absence d'un cadre juridique bien défini faisant la distinction entre la désinformation et la diffusion légale et la circulation sans restriction de l'information constitue un défi important pour la préservation de la liberté d'expression garantie par la Constitution.

La stratégie nationale des droits de l'homme 2021 élaborée par le gouvernement reconnaît "l'absence d'un cadre juridique réglementant l'accès et la circulation des informations, données et statistiques officielles, bien qu'il s'agisse d'un droit constitutionnel".³⁴ L'Égypte n'a pas encore promulgué de loi sur l'accès à l'information, une situation contraire à l'aspiration inscrite dans le principe 26 de la CADHP 2019. Déclaration qui stipule que la loi garantit le droit d'accès à l'information. Par conséquent, la diffusion d'informations qui s'écarte des publications officielles du gouvernement est systématiquement considérée comme une violation, constituant le délit de

71

33 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique 2019 Principe 1

34 Égypte, Comité permanent suprême des droits de l'homme, Stratégie nationale des droits de l'homme (2021) p31 <https://sschr.gov.eg/media/gapb5bq4/national-human-rights-strategy.pdf>

diffusion de fausses informations.

Les lois susmentionnées servent de mécanismes pour restreindre la liberté d'expression. En août 2023, Hisham Kassem, éminent homme politique et éditeur de presse, a été arrêté et détenu pour diffamation. Les allégations découlent des messages critiques de Kassem sur Facebook à l'encontre d'un ancien ministre.³⁵ Les procureurs ont utilisé des termes vagues et généraux, tels que "déranger les autorités."³⁶

Protection des données

La loi sur la protection des données (LPD) n° 151 de 2020 a été promulguée en 2020. Malgré sa promulgation, le règlement exécutif de la loi sur la protection des données n'a pas encore été adopté. Le retard injustifié dans la promulgation du règlement constitue un obstacle important à l'application de la loi, empêchant notamment l'établissement des lignes directrices essentielles nécessaires à la bonne exécution et au respect des dispositions énoncées dans la législation. Selon les articles 2 et 6, paragraphe 1, du DPL, le consentement de la personne concernée pour le traitement et la collecte de données personnelles est requis pour le traitement des données. Par ailleurs, l'article 2 donne aux personnes concernées le contrôle de leurs données et leur permet de les supprimer. La personne concernée dispose des droits suivants :

1. Connaître, accéder ou obtenir des données personnelles détenues par tout titulaire, responsable du traitement ou sous-traitant.
2. Modification du consentement préalable à la conservation ou au traitement de ses données personnelles.
3. Correction, modification, effacement, ajout ou mise à jour des données personnelles.
4. Attribuer un traitement dans un périmètre spécifique.
5. Connaissance de toute violation ou violation de ses données personnelles.
6. S'opposer au traitement des données personnelles ou à ses résultats s'ils sont contraires aux droits et libertés fondamentaux de la personne concernée par les données.

En termes de transparence, le DPL est aligné sur les normes internationales à cet égard, en particulier l'article 13 de la Convention de Malabo comprend des dispositions concernant les exigences de transparence sur l'utilisation des données.³⁷ Selon l'article 2 de la loi, toute personne a le droit de connaître, d'accéder ou d'obtenir ses données personnelles. Par ailleurs, la personne concernée a le droit d'être informée de toute violation ou violation de ses données personnelles. Conformément à l'article 7 de la loi sur la protection des données personnelles, l'incident de violation de données doit être signalé au centre de protection des données dans les 72 heures et, dans le cas où les données sont liées à la sécurité nationale, doivent être signalées immédiatement. La personne concernée doit être informée de la violation de données dans les trois jours suivant la notification de la violation au centre. Par ailleurs, l'article 3 souligne le principe de légitimité dans la collecte et le traitement des données personnelles. L'article 3 précise les conditions qui doivent être remplies lors de la collecte, du traitement et de la conservation des données personnelles.

Ceux-ci sont :

35 Human Rights Watch, Rapport mondial 2024, événements de 2023, P. 191. https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2024/01/World Report 2024 LOWRES WEBSPREADS_0.pdf

36 Human Rights Watch, Rapport mondial 2024, événements de 2023, P. 191. https://www.hrw.org/sites/default/files/media_2024/01/World Report 2024 LOWRES WEBSPREADS_0.pdf

37 Union africaine, Convention africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles 2104.

38 Union africaine, Convention africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles 2104.

- Les données personnelles sont collectées pour des finalités légitimes, spécifiques et déclarées pour la personne concernée.
- Il doit être correct, solide et sécurisé.
- À traiter de manière licite et appropriée aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.

La minimisation des données est l'un des principes de protection des données garantis par l'article 3 de la loi sur la protection des données. L'article 3 souligne que les données collectées ne doivent pas être conservées plus longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif spécifié. Les règlements d'application de cette loi précisent les politiques, les procédures, les contrôles et les normes standards pour la collecte, le traitement, la conservation et la sécurisation de ces données. Le règlement sur la minimisation des données de la loi garantit que les organisations ne collectent, ne traitent et ne conservent que les données à caractère personnel strictement nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.

Cette disposition est conforme à l'article 22 de la Convention de Malabo, qui autorise la conservation des données à caractère personnel jusqu'à la réalisation de la finalité pour laquelle les données ont été initialement collectées et traitées.³⁸ Toutefois, l'article 2 de la loi n° 175 de 2018 sur la cybercriminalité autorise les fournisseurs de services à conserver et à stocker les données des utilisateurs pendant 180 jours. Cette disposition relative à la conservation des données est en contradiction avec la loi sur la protection des données. La loi sur la cybercriminalité ne comprend pas de disposition justifiant la conservation des données personnelles durant cette durée. La loi devrait être modifiée afin d'améliorer la transparence et d'intégrer une justification claire de la conservation des données.

La loi sur la protection des données contient des dispositions qui réglementent le traitement des données personnelles sensibles. L'article 12 interdit la collecte, le transfert, le stockage, la conservation, le traitement ou la divulgation de données personnelles sensibles, sauf autorisation "du centre de protection des données personnelles."³⁹ Sauf cas autorisés par la loi, le consentement écrit et explicite de la personne concernée est requis. De plus, lors du traitement des données personnelles des enfants, le consentement du tuteur doit être obtenu pour les opérations susmentionnées. La participation d'un enfant à des activités telles que des jeux, des concours ou tout autre engagement ne devrait pas être subordonnée à la fourniture de données personnelles au-delà de ce qui est strictement essentiel à sa participation à ladite activité.

L'article 1 de la loi définit les données sensibles comme les données révélant la santé psychologique, mentale, physique ou génétique, les données biométriques, les données financières, les croyances religieuses, les opinions politiques ou la situation en matière de sécurité. Dans tous les cas, les données des enfants sont considérées comme des données personnelles sensibles. L'article 41 de la loi précise que "tout titulaire, responsable du traitement ou sous-traitant qui collecte, met à disposition, diffuse, traite, divulgue, stocke, transmet ou sauvegarde des données personnelles sensibles sera puni d'un emprisonnement d'au moins trois mois et d'une amende d'au moins 500 000 livres et n'excédant pas cinq millions de livres, ou par l'une de ces deux peines, sans le consentement de la personne concernée ou dans des cas autres que ceux légalement autorisés."

Fonds de service universel (USF)

Selon GSMA Intelligence,⁴⁰ Le Fonds de service universel (USF) repose sur trois principes : disponibilité, prix abordable et accessibilité.⁴¹ L'Égypte a alloué un fonds spécifique pour l'accès aux services universels, régi par la loi n° 10 de 200 sur la réglementation des télécommunications.

³⁹ Selon l'article 1 de la loi n° 151 de 2020 sur la protection des données personnelles, centre fait référence au centre de protection des données personnelles.

services de télécommunications. C'est ce qu'envisage le principe 41 de la déclaration 2019 de la CADHP, qui demande aux États, en collaboration avec d'autres parties prenantes, d'adopter des mesures pour assurer un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet, sans discrimination.⁴⁸

Initiatives du FUS

Projet National d'infrastructures routières: Elle est liée à la fourniture de services de télécommunications. Ce projet vise à valoriser les réseaux routiers existants. De plus, dans le cadre de ce projet, les services de télécommunications de base doivent être disponibles sur ces routes, et le fonds de service universel sera responsable du financement de ce projet au profit de l'économie nationale et du citoyen égyptien.⁴⁹

Projet El Million Fadan: Ce projet vise à développer le secteur agricole. Selon la politique égyptienne de service universel, "la disponibilité des services de télécommunications dans ces zones est l'un des facteurs attractifs pour le succès de ce projet et le service universel est responsable du financement de la couverture mobile de ces zones".⁵⁰

Projets du Plan national de télécommunications et d'information :

Ces projets comprennent :

- a. Établissements d'enseignement public et bibliothèques avec un budget annuel de 50 millions de livres égyptiennes pour financer le service universel pour les établissements d'enseignement et les bibliothèques éligibles ;
- b. **Financement des centres de soins de santé** accrédité par le ministère de la Santé et situé en zone rurale ;
- c. **Services fournis aux personnes handicapées**, selon la politique de l'USF, le département de service universel cible les personnes handicapées (en Égypte, tous les citoyens ont le droit d'accéder aux services de télécommunications de base, quel que soit leur type de handicap)
- d. **Infrastructure de la société numérique et architecture numérique**, pour construire une infrastructure de télécommunications robuste, de société numérique et d'architecture numérique avec des vitesses élevées et des capacités similaires à celles des pays développés ;
- e. **Projet haut débit** : ce projet vise à accroître le déploiement de l'Internet haut débit en Égypte et à soutenir le développement de la communauté numérique dans le but de créer des emplois, en encourageant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans divers secteurs gouvernementaux, améliorant ainsi la qualité de vie des citoyens et réduire la fracture numérique entre les communautés urbaines et rurales."⁵¹

Tout en reconnaissant que les réglementations de l'USF se concentrent dans une large mesure sur la transformation numérique, il est impératif de proposer des recommandations visant à modifier le cadre existant afin qu'il prévoie explicitement la réglementation des fonds destinés à l'alphabétisation et à la sensibilisation au numérique. Les initiatives mentionnées ci-dessus

⁴⁷ Actualités Sada El-Balad, <https://www.elbalad.news/5594448>

⁴⁸ CADHP 2019 Principe de la Déclaration 41

⁴⁹ Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Politique de service universel, P.17. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

⁵⁰ Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Politique de service universel, P.17. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

⁵¹ Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Politique de service universel, pp.17-19. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>, p. 17-19.

contribuent à combler le fossé numérique en Égypte, à promouvoir le développement économique et à garantir la connectivité dans les zones urbaines et rurales. Les TIC étant l'un des services essentiels du gouvernement, celui-ci est toujours désireux d'allouer des sources financières pour s'améliorer.

Développements dans les TIC et les technologies émergentes

En novembre 2019, l'Égyptien Armoire a approuvé la mise en place du Conseil national de l'intelligence artificielle (NCAI).⁵² À sa création, la tâche principale du NCAI était l'adoption d'une stratégie nationale en matière d'IA. Par la suite, en juillet 2021, la NCAI a adopté la stratégie égyptienne en matière d'IA.⁵³ Au moment de l'adoption, il était envisagé que la stratégie serait mise en œuvre selon une approche progressive jusqu'à la fin de 2022. En 2023, l'exécution de la stratégie en est restée à sa phase initiale, principalement en raison du lancement reporté. L'objectif de la phase initiale est de "prouver la valeur de l'IA dans les différents domaines et de jeter les bases sur lesquelles construire l'IA à grande échelle."⁵⁴ Bien que le gouvernement égyptien ait adopté la stratégie nationale en matière d'IA⁵⁵ et a créé le NCAI, contraignant législation sur l'IA n'est pas encore promulguée.

En ce qui concerne l'influence de l'IA sur la vie privée, l'Égypte a promulgué les lois sur la cybercriminalité et la protection des données susmentionnées en 2018 et 2022 respectivement, fournissant un cadre qui pourrait être utilisé, dans une certaine mesure, pour la réglementation de l'IA, en particulier en termes de vie privée et de lutte contre la surveillance arbitraire et illégale et de protection des données à caractère personnel. Toutefois, ces deux lois sont inadéquates pour réglementer complètement l'IA en Égypte, car elles s'attaquent aux actes humains et n'exposent pas les actions commises par les systèmes d'IA.

En 2023, le NCAI a adopté la Charte égyptienne pour une IA responsable (la Charte).⁵⁶ L'objectif principal de la charte est de garantir l'utilisation, le déploiement et la gestion éthiques des systèmes d'IA en Égypte.⁵⁷ La charte intègre également des principes généraux tels que l'équité, la transparence, l'accent mis sur l'humain, la responsabilité et l'assurance de la sécurité et de la sûreté.⁵⁸ En outre, la stratégie reconnaît que "l'existence de politiques, de réglementations et de législations visant à atténuer les abus potentiels, qu'ils soient éthiques, juridiques ou socio-économiques, peut promouvoir et permettre l'adoption généralisée de solutions d'IA."⁵⁹ Ce n'est pas encore le cas. L'utilisation et le déploiement éthiques des systèmes d'IA en Égypte sont compromis par l'absence d'un cadre juridique national sur l'IA.

L'une des recommandations proposées dans la stratégie est de "communiquer et de se coordonner avec les organes gouvernementaux appropriés afin de publier des lois et des règlements lorsque cela s'avère nécessaire."⁶⁰ Cette recommandation peut être considérée comme un appel à

⁵² <https://ai.gov.eg>

⁵³ Égypte, stratégie d'IA, <https://ai.gov.eg/Egypt> Stratégie nationale sur l'IA (6-4-2021)4.pdf

⁵¹ Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Politique de service universel, pp.17-19. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>, p. 17-19.

⁵² <https://ai.gov.eg>

⁵³ Égypte, stratégie d'IA, <https://ai.gov.eg/Egypt> Stratégie nationale sur l'IA (6-4-2021)4.pdf

⁵⁴ Stratégie égyptienne en matière d'IA, p. 60.

⁵⁵ Égypte, Stratégie égyptienne d'intelligence artificielle. [https://ai.gov.eg/Stratégie nationale égyptienne sur l'IA \(6-4-2021\)4.pdf](https://ai.gov.eg/Stratégie nationale égyptienne sur l'IA (6-4-2021)4.pdf)

⁵⁶ Égypte, Charte égyptienne pour une IA responsable <https://aicm.ai.gov.eg/en/Resources/EgyptianCharterForResponsibleAIEnglish-v1.0.pdf>

⁵⁷ Égypte, Charte égyptienne pour une IA responsable. p.1. <https://aicm.ai.gov.eg/en/Resources/EgyptianCharterForResponsibleAIEnglish-v1.0.pdf>

⁵⁸ Égypte, Charte égyptienne pour une IA responsable. pp..2-3.

<https://aicm.ai.gov.eg/en/Resources/EgyptianCharterForResponsibleAIEnglish-v1.0.pdf>

⁵⁹ Égypte, stratégie IA, p.47. [https://ai.gov.eg/Stratégie nationale égyptienne sur l'IA \(6-4-2021\)4.pdf](https://ai.gov.eg/Stratégie nationale égyptienne sur l'IA (6-4-2021)4.pdf)

l'adoption d'une réglementation lorsque le besoin s'en fait sentir. La question de l'adoption de lois et de règlements indépendants et spécifiques à l'IA pourrait nécessiter plus de temps, car l'Égypte a récemment commencé à réglementer l'IA en adoptant une stratégie nationale et une charte pour une IA responsable.

À ce stade, l'IA peut être réglementée en ajoutant des dispositions spécifiques aux lois existantes. Dans le même ordre d'idées, selon les médias, la commission parlementaire sur la communication et la technologie a entamé des délibérations sur l'adoption de réglementations relatives à l'IA. Le président de la commission a indiqué que la réglementation proposée ne serait pas une loi distincte. Il s'agit plutôt d'introduire des dispositions spécifiques à l'IA dans la loi sur la cybercriminalité n° 175 de 2018. Cette approche est la première étape vers l'établissement de réglementations précises régissant les différentes facettes de l'IA dans le cadre de la loi sur la cybercriminalité. Il est impératif de réglementer l'utilisation des systèmes d'IA, que ce soit par l'adoption d'une loi indépendante ou par l'intégration de dispositions ciblées dans les cadres juridiques existants.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Même si les cadres juridiques égyptiens actuels contiennent des dispositions visant à protéger les droits numériques, leur efficacité à faire respecter le droit à la vie privée des citoyens est discutable. L'absence d'une définition précise décrivant les objectifs légitimes et les motifs raisonnables de surveillance constitue une menace importante pour les droits numériques. En outre, l'absence de critères clairs pour identifier les fausses nouvelles porte non seulement atteinte à la liberté d'expression, mais ouvre également la porte à de potentiels abus. Il est essentiel de combler ces lacunes pour renforcer la protection des droits numériques et de la vie privée des citoyens Égyptiens. Par conséquent, à la lumière des lacunes identifiées, les parties prenantes doivent considérer les recommandations proposées dans ce rapport.

Recommandations

Parlement:

- » Promulguer une loi sur l'accès à l'information et adopter des approches fondées sur les droits de l'homme pour lutter contre la publication de fausses informations.
- » Modifier la loi sur la réglementation des télécommunications et garantir la légitimité des pratiques de surveillance.
- » Modifier l'article 2 de la loi n° 175 de 2018 sur la cybercriminalité, exigeant que les prestataires de services conservent et stockent les données pendant 180 jours en incluant des justifications pour la période de conservation des données de six mois.
- » Promulguer des lois réglementant l'utilisation des systèmes d'IA et leur déploiement dans l'alignement avec la stratégie IA.
- » Introduire des réglementations explicites par le biais d'une loi autonome ou en tant que partie intégrante de la législation existante pour renforcer le cadre juridique sur le droit à la vie privée et sa protection. Une proposition d'adaptation consiste à modifier le titre de la loi sur la protection des données personnelles comme suit : "Confidentialité et protection des données personnelles." En outre, l'accent devrait être mis sur l'inclusion d'un chapitre dédié et complet uniquement axé sur la définition des droits à la vie privée et des garanties correspondantes dans le cadre juridique. Cette approche nuancée garantit une couverture plus solide et distincte des préoccupations en matière de confidentialité, améliorant ainsi l'efficacité globale des mesures réglementaires.

-
- Gouvernement:**
- » Intégrer explicitement les droits numériques dans la stratégie nationale des droits de l'homme.
 - » Abstenez-vous de porter atteinte aux droits numériques tels que la vie privée et cessez de vous livrer à une surveillance non autorisée.
 - » Adopter une législation qui promeut l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle.
 - » Ratifier la Convention de Malabo.
 - » Faciliter l'accès aux informations sur le Fonds de service universel via les sites Web officiels du gouvernement.
 - » Améliorer la transparence et la responsabilité en publiant chaque année des rapports complets sur les activités du Fonds universel et les projets financés.
 - » Rédigez les rapports de l'USF pour mettre en évidence de manière vivante les progrès significatifs réalisés par l'USF dans la réduction de la fracture numérique et la réduction de la fracture numérique. Illustrez les progrès caractéristiques réalisés pour favoriser l'inclusion numérique et réduire les disparités.

-
- Conseil national des droits de l'homme:**
- » S'engager dans une surveillance continue des violations des droits numériques, documenter et proposer des politiques et des pratiques qui respectent les droits de l'homme.
 - » Conformément à leur mandat, enquêter sur toutes les violations des droits numériques et, si nécessaire, renvoyer les violations pour une enquête plus approfondie et un contrôle judiciaire.

-
- Société civile :**
- » Améliorer les compétences des différentes parties prenantes grâce à des programmes de formation complets.
 - » Renforcer les capacités des professionnels du droit, en mettant un accent particulier sur les litiges stratégiques et l'utilisation des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans les procédures judiciaires nationales.
 - » Signalez toute violation de la vie privée au Conseil national des droits de l'homme et aux autres entités judiciaires compétentes.
-



Ethiopie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport examine le paysage des droits numériques en Éthiopie, en se concentrant sur les développements en 2023, y compris les défis et les étapes importantes. Les domaines thématiques couverts comprennent l'accès à l'internet et les perturbations, la liberté d'expression et l'état des services de télécommunications. Les fermetures d'Internet et les restrictions de la liberté en ligne se sont poursuivies, notamment dans la région d'Amhara, et un black-out de cinq mois sur les médias sociaux a été observé dans tout le pays. Malgré un faible taux de pénétration de l'internet (16,7 %), il y a eu des développements positifs, comme le lancement d'un réseau 5G à Addis-Abeba par Ethiotelcom. Le rapport recommande, entre autres, un engagement en faveur des droits numériques, de la liberté d'expression et de la cessation des fermetures d'Internet et des restrictions en ligne.

Introduction

Le paysage éthiopien des droits numériques a connu des succès et des défis au cours des dernières années. Au milieu des conflits et des mesures de répression contre les journalistes et les plateformes en ligne, l'année 2023 a été particulièrement difficile pour les droits numériques. Les fermetures d'Internet et les restrictions de la liberté en ligne sont devenues des pratiques familières des autorités. Le Premier ministre Abiy, autrefois salué comme un champion de la paix et de la réforme, a fait remarquer « qu'Internet n'est ni de l'eau ni de l'air » à la suite d'une fermeture complète de l'Internet à l'échelle nationale pendant des semaines en 2019. La fermeture d'Internet dans la région d'Amhara et la restriction des médias sociaux durant cinq mois mettent en évidence le manque d'engagement du gouvernement à respecter les libertés sur Internet.¹

La liberté d'expression a été restreinte suite à l'état d'urgence qui a été imposé dans les régions Amhara le 4 août 2023 par le ministre du Conseil.²

Les journalistes en ligne qui couvraient le conflit dans les régions Amhara ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et de détentions préventives.³ Conformément au principe 20 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique, les États sont tenus d'assurer la sécurité des journalistes et des professionnels des médias.⁴ Cependant, la situation actuelle présente une violation claire de ce principe. L'arrestation de journalistes, en particulier ceux qui traitent de sujets sensibles, a créé un climat de peur qui a conduit à l'autocensure, portant ainsi atteinte à la liberté d'expression. Cette restriction a encore intensifié la polarisation en ligne et la propagation de la désinformation. Tout en limitant l'expression des opinions nationales, elle permet paradoxalement la prolifération des discours haineux et des opinions polarisées de la diaspora.⁵ Par conséquent, la qualité du discours en ligne a été gravement compromise, le rendant malsain.

Le taux de pénétration de l'internet en Éthiopie est de 16,7 %. Ce taux est inférieur à celui des pays voisins. En février 2023, le nombre d'utilisateurs d'internet en Éthiopie était de 20,86 millions.⁶ L'Éthiopie s'est fixé pour objectif d'alphabétiser numériquement 70 % de ses citoyens d'ici la fin de 2025.⁷ L'opérateur public Ethiotelcom a lancé un réseau 5 g sur 145 sites dans la capitale Addis-Abeba, ce qui constitue une avancée encourageante pour la qualité des services de télécommunications.⁸

¹ L'Éthiopie coupera l'internet quand elle le voudra, "ce n'est ni de l'eau ni de l'air" - PM Abiy (Africa News, 12 juin 2029) <https://www.africanews.com/2019/08/02/ethiopia-will-cut-internet-as-and-when-it-s-neither-water-nor-air-pm-abiy/>

² L'Éthiopie déclare l'état d'urgence dans la région d'Amhara dans un contexte de violence croissante (The Guardian, 4 août 2023) <[³ Trois nouveaux journalistes arrêtés dans le cadre de l'état d'urgence en Éthiopie \(CPJ, 06 septembre 2023\) <https://cpj.org/2023/09/three-more-journalists-arrested-under-ethiopias-state-of-emergency/>](https://www.theguardian.com/global-development/2023/aug/04/ethiopia-declares-a-state-of-emergency-in-amhara-amid-increasing-violence#:~:text=Ethiopia%20declares%20a%20state%20of%20emergency%20in%20Amhara%20amid%20increasing%20violence,-This%20article%20is&text=Ethiopia's%20council%20of%20ministers%20has,ethnic%20militia%20and%20the%20army.></p></div><div data-bbox=)

⁴ CADHP - Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information - Principe 20

⁵ Elias Meseret "Diaspora Dilemma : Shadows of Disinformation Among Ethiopia's Diaspora" (Addis Standard, 11 novembre 2023) <https://addisstandard.com/diaspora-dilemma-shadows-of-disinformation-among-ethiopian-diaspora/>

⁶ Numérique 2023 : Éthiopie (portail de données du 13 février 2023) <https://datareportal.com/reports/digital-2023-ethiopia>

⁷ Le FENU et le ministère de l'innovation et de la technologie convoquent les principales parties prenantes pour débattre sur une prochaine enquête nationale (FENU, 26 mars 2023) <https://www.uncdf.org/article/8195/digital-and-financial-literacy-in-ethiopia-uncdf-and-ministry-of-innovation-and-technology-convene-key-stakeholders-to-deliberate-on-an-upcoming-nation-wide-survey>

⁸ Ethio Telecom lance officiellement son service commercial 5G (Ethio Telecom 09 septembre 2023) <https://www.ethio-telecom.et/ethio-telecom-officially-launches-its-commercial-5g-service/>

► Analyse du pays

Accès à l'internet et perturbations

Sous la direction du Premier ministre Abiy, l'Éthiopie est confrontée depuis des années à une instabilité politique persistante. Cette instabilité est étroitement liée aux restrictions imposées à l'accès à l'internet et aux plateformes en ligne, ce qui suscite des inquiétudes quant à la censure et à la violation des droits numériques.⁹

Le gouvernement éthiopien justifie rarement ses interruptions de réseau en invoquant des motifs juridiques, bien que ces motifs soient souvent vagues et rarement invoqués. Les raisons les plus courantes sont la législation sur la sécurité nationale et l'état d'urgence.¹⁰ Cependant, le gouvernement ne parvient généralement pas à justifier ses actions dans un cas particulier, et la base juridique de ces perturbations est généralement contestée, car il n'existe pas de loi spécifique pour restreindre les moyens de communication dans le pays.¹¹

Malgré les critiques des groupes de défense des droits de l'homme et de la communauté internationale, notamment de l'ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'opinion et d'expression en 2020, les responsables éthiopiens estiment que les coupures d'Internet peuvent freiner la violence et maintenir la sécurité nationale.¹² Ce raisonnement a été largement utilisé pour justifier des coupures d'Internet à l'échelle nationale, comme celle qui a suivi les assassinats très médiatisés de représentants du gouvernement en juin 2019.¹³ Le Premier ministre Abiy Ahmed a défendu ces mesures en déclarant qu'«Internet n'est ni de l'eau ni de l'air» et qu'ils fermeraient Internet si nécessaire.¹⁴

Bien qu'Internet ne soit pas une nécessité physique comme l'eau ou l'air, il est devenu une plateforme vitale pour l'exercice des droits à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à d'autres droits de l'homme. L'affirmation du Premier ministre Abiy selon laquelle «Internet n'est ni de l'eau ni de l'air» et qu'ils le fermeraient si nécessaire semble minimiser l'importance de l'accès à Internet en tant que droit humain fondamental, comme le soulignent la déclaration de 2019 de la CADHP¹⁵ et la résolution de 2016 des Nations unies sur la promotion, la protection et la jouissance des droits de l'homme sur Internet.¹⁶

⁹ #KeeoltOn in Conflict : l'impact humain de la coupure d'Internet dans la région d'Amhara, en Éthiopie (AccessNow, 22 novembre 2023) <https://www.accessnow.org/keepiton-in-conflict-the-human-impact-of-internet-shutdowns-in-amhara-region-ethiopia/#:~:text=The%20same%20report%20also%20highlights.abuses%20to%20be%20covered%20up.>

¹⁰ Éthiopie : Les autorités doivent permettre aux enquêteurs indépendants et aux médias d'accéder librement à la région d'Amhara afin d'enquêter sur les violations commises dans le cadre de l'état d'urgence. (Amnesty International, 18 août 2023) <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/08/ethiopia-authorities-must-grant-independent-investigators-media-unfettered-access-to-amhara-region-to-probe-violations-under-state-of-emergency/>

¹¹ Kinfe Micheal Yilma, PhD "Network Disruptions and the Law in Ethiopia : A Legal Guide" (Internews, août/septembre 2021) <https://internews.org/wp-content/uploads/2022/08/Network-Disruptions-and-the-Law-in-Ethiopia.pdf>

¹² Ethiopia enters 3rd week of internet shutdown after deadly unrest (CBC, July 15, 2020) <https://www.cbc.ca/news/world/ethiopia-internet-shutdown-unrest-1.5649893>

¹³ En juin 2019, trois dirigeants de la région Amhara ont été assassinés dans la ville de Bahir Dar, capitale de la région Amhara, ainsi que le chef de l'armée éthiopienne à Addis-Abeba. À la suite de ces assassinats, toutes les communications par internet ont été restreintes pendant deux semaines.

¹⁴ Kinfe Yilma "The Legal Justification of Sorts for Ethiopia's Internet Shutdown" (Addis Fortune, 18 juillet 2020) <https://addisfortune.news/the-legal-justification-of-sorts-for-ethiopias-internet-shutdowns/>

¹⁵ Déclaration de principes sur la liberté d'expression 2019 (17 avril 2020) <https://achpr.au.int/en/special-mechanisms-reports/declaration-principles-freedom-expression-2019>

¹⁶ La promotion, la protection et la jouissance des droits de l'homme sur Internet (juillet 2016) <https://www.right-docs.org/doc/a-hrc-res-32-13/>

Tout au long de l'année 2023, l'Éthiopie a connu un regain de violence politique. Malgré l'accord de paix de Pretoria de novembre 2022 mettant ostensiblement fin à la guerre du Tigré, un nouveau conflit a éclaté dans la région d'Amhara, provoquant l'instauration de l'état d'urgence.¹⁷ Les autorités ont réagi en imposant une coupure totale d'Internet le 3 août 2023. Plus de 22 millions d'habitants de la région d'Amhara ont été privés de communication et d'informations vitales.¹⁸ Cette panne continue a entravé la circulation de l'information, le droit à la communication, la liberté d'expression et d'autres droits qui dépendent de l'accès à l'internet. La panne a également alimenté les inquiétudes concernant les violations des droits de l'homme dans la région, car la plupart des violations des droits de l'homme en période de conflit ne sont pas signalées et bloquent l'accès à des informations vitales en provenance du reste du monde.

Au-delà des fermetures liées aux conflits, les restrictions des médias sociaux sont devenues de plus en plus courantes. Ces restrictions sont notamment mises en œuvre pour empêcher la fuite des copies d'examen et pour contrôler les manifestations publiques. Par exemple, en juin 2023, les autorités ont bloqué les applications de messagerie pour éviter les fuites d'examens.¹⁹ En outre, un important blocus de cinq mois a été imposé aux principaux médias sociaux, spécifiquement Facebook, YouTube, Instagram et Telegram, au début de l'année 2023. Ce blocage aurait eu lieu en réponse à l'utilisation de ces plateformes par l'Église orthodoxe éthiopienne Tewahedo pour organiser des manifestations contre le gouvernement.²⁰ Une lettre ouverte rédigée par un réseau d'organisations mondiales de défense des droits de l'homme a condamné ces actions, les qualifiant de censure flagrante et de violation des droits des citoyens.²¹

La censure a empêché les utilisateurs en ligne d'accéder aux médias et a limité leur accès à l'information à un seul récit diffusé par les médias publics. Les internautes éthiopiens, conscients de la censure, ont eu recours à des méthodes alternatives pour contourner le blocus en utilisant un réseau privé virtuel (VPN). L'augmentation de l'utilisation des VPN a atteint 3 651 % après le blocage des médias sociaux en 2023.²²

Le paysage des droits numériques compromis par les fermetures d'Internet a un impact significatif sur le fonctionnement de l'économie. Les fermetures d'Internet peuvent bloquer les investissements directs étrangers, entraver le fonctionnement des entreprises numériques, les transferts de fonds et le bon fonctionnement des startups technologiques et des petites entreprises qui dépendent des plateformes en ligne.²³ Une estimation du calculateur NetLoss de l'Internet Society indique que l'Éthiopie a perdu environ 144 millions de dollars US pour avoir bloqué des médias sociaux entre février et juin 2023.²⁴

¹⁷ Dawit Endeshaw L'Éthiopie déclare l'état d'urgence pour six mois dans la région d'Amhara à la suite d'affrontements. (Reuters, 4 août 2023) <https://www.reuters.com/world/africa/ethiopia-declares-state-emergency-following-militia-clashes-2023-08-04/>

¹⁸ Les autorités éthiopiennes doivent rétablir l'accès à Internet dans la région d'Amhara (AccessNow 12 septembre 2023) <https://www.accessnow.org/press-release/amhara-internet-shutdown/#:~:text=This%20is%20the%20second%20time,to%20disband%20regional%20security%20forces.>

¹⁹ Fermeture des médias sociaux en Éthiopie pour les examens (CGTN Afrique, 15 juin 2023) <https://africa.cgtn.com/social-media-shut-down-in-ethiopia-for-exams/>

²⁰ Éthiopie : Les médias sociaux sont de nouveau accessibles après 5 mois de blocage (Africanews 19 juillet 2023) <https://www.africanews.com/2023/07/19/ethiopia-social-media-accessible-again-after-5-months-of-blockage/>

²¹ Lettre ouverte au gouvernement éthiopien : mettez fin de toute urgence à la fermeture de l'internet dans toutes les régions du pays (Access now, 26 avril 2023) <https://www.accessnow.org/press-release/open-letter-to-the-ethiopian-government/>

²² Rob Binns " Demande mondiale de VPN : Pourquoi ces pays ont-ils le plus recherché de VPN en 2023 ?" (19 janvier 2024) <https://www.techopedia.com/vpn/countries-most-searched-vpns-in-2023>

²³ Yohannes Eneyew Ayalew " Démystifier l'impact de la fermeture d'Internet sur les entreprises en démarrage en Éthiopie " (CARD août 2022) <https://www.cardeth.org/wp-content/uploads/2022/10/Business-Trampled-Demystifying-the-Impact-of-Internet-Shutdown-on-Start-up-Businesses-in-Ethiopia.pdf>

²⁴ Metasebia Teshome La fermeture de l'internet en Éthiopie s'avère préjudiciable (Capital Ethiopia, July 03, 2023) <https://www.capitalethiopia.com/2023/07/03/ethiopia-internet-shutdown-proves-to-be-detrimental/#:~:text=Ethiopia%20loses%20144.8%20million%20dollars,internet%20shutdowns%20around%20the%20world.>

Liberté d'expression en ligne

La Constitution de la République fédérale démocratique d'Éthiopie garantit la liberté d'expression et la liberté des médias, conformément à l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine)²⁵ et à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).²⁶ Cela inclut la liberté de rechercher, de recevoir et de partager des informations par n'importe quel moyennes, y compris l'internet. Des lois spécifiques régissent les médias de masse, les services de radiodiffusion, les discours haineux, la désinformation et la réglementation des médias sociaux. Auparavant, les médias éthiopiens étaient régis par la Proclamation sur la liberté des médias et l'accès à l'information. Cette loi a été mise à jour en 2021 avec l'introduction de la Proclamation sur les médias.²⁷ La nouvelle loi sur les médias en Éthiopie, bien qu'elle vise à réglementer le paysage médiatique en pleine évolution, est confrontée à plusieurs défis majeurs.

La principale difficulté réside dans les violations de la loi commises par le gouvernement lui-même, notamment en ce qui concerne la détention provisoire.²⁸ Ce manque de respect de son propre cadre juridique nuit à l'efficacité de la loi et soulève des questions quant à son engagement en faveur de la liberté des médias.²⁹ L'enregistrement des médias en ligne en Éthiopie est régi par une directive de l'Autorité éthiopienne des médias, qui exige que les individus ou les entreprises diffusant des informations en ligne s'enregistrent auprès de l'Autorité. Cela inclut ceux qui utilisent des plateformes en ligne à des fins commerciales. La directive accorde un statut légal aux points de vente qui remplissent les conditions de l'Autorité, telles que l'adhésion aux lois contre les discours haineux, la curation du contenu et la protection des données des utilisateurs.³⁰

La guerre civile qui a éclaté en novembre 2020 continue d'avoir un effet dissuasif sur la liberté d'expression. Neuf journalistes couvrant la guerre ont été enlevés de force ou détenus.³¹ ³² Un correspondant étranger s'est vu retirer sa licence pour avoir couvert la guerre civile.³³ En 2022, une conférence de presse prévue par un groupe d'organisations de la société civile pour appeler à la paix a été interdite par les autorités.³⁴ En décembre 2023, un groupe d'opposition a appelé à une manifestation pour réclamer la paix et s'opposer au conflit en cours dans la région d'Amhara. Cette manifestation a été interdite par la police, ce qui a entraîné l'arrestation des organisateurs.³⁵ Cette situation reflète le contexte plus large d'un espace civique restreint en Éthiopie.

²⁵ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples : Article 9

<https://www.african-court.org/wpafc/wp-content/uploads/2020/04/AFRICAN-BANJUL-CHARTER-ON-HUMAN-AND-PEOPLES-RIGHTS.pdf>

²⁶ Assemblée générale des Nations unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966, Recueil des traités des Nations unies (RTNU), vol. 999, p. 171, article 19.

²⁷ Proclamation sur les médias n° 1238/2021, 27e année n° 22, Federal Negarit Gazette, 5 avril 2021 Addis-Abeba.

²⁸ Zetalam Shiferaw Woldemichael " La détention illégale de journalistes en Éthiopie se poursuit malgré des lois modifiées " (Ethiopia Insight December 11, 2022) <https://www.ethiopia-insight.com/2022/12/11/restrictions-on-journalists-in-ethiopia-continue-despite-amended-laws/>

²⁹ Misganaw Mulugeta Assefa " LES LEGISLATIONS SUR LES NOUVEAUX MEDIAS ET LEUR MISE EN OEUVRE EN ETHIOPIE: A REVIEW " (CARD, avril 2023) <https://www.cardeth.org/sites/default/files/New%20Media%20Legislations%20and%20their%20Implementations%20in%20Ethiopia.pdf>

³⁰ (Addis Fortune 29 mai 2021) <https://addisfortune.news/new-directive-to-govern-online-media-outlets/>

³¹ La guerre du Tigré place l'Éthiopie parmi les pays qui emprisonnent le plus de journalistes (Nation, 09 décembre 2021) <https://nation.africa/kenya/news/africa/ethiopia-now-among-africa-top-jailers-of-journalists-3647366>

³² Fred Harter L'Éthiopie durcit le ton à l'égard des journalistes depuis le conflit du Tigré (VOA, August 02, 2022) <https://www.voanews.com/a/ethiopia-gets-tough-on-journalists-since-tigray-conflict-/6683980.html>

³³ Ethiopia Expels New York Times Reporter Who Covered Tigray War (VOA, 22 mai 2021) <https://www.voanews.com/a/ethiopia-tigray-ethiopia-expels-new-york-times-reporter-who-covered-tigray-war/6206113.html>

³⁴ Biruk Alemu "News : Malgré l'interdiction de rencontrer la presse, les OSC locales appellent à une paix immédiate en Éthiopie et à la fourniture de services de base dans le Tigré et dans d'autres régions touchées par le conflit. " (Addis Standard, September 7, 2022) <https://addisstandard.com/news-despite-ban-on-meeting-press-local-csos-call-for-immediate-peace-in-ethiopia-basic-services-provision-in-tigray-other-conflict-hit-areas/>

³⁵ Éthiopie : Des groupes politiques prévoient de manifester à Addis-Abeba (Crisis24, December 08, 2023) <https://crisis24.garda.com/alerts/2023/12/ethiopia-political-group-plan-to-protest-in-addis-ababa-dec-10>

Le conflit actuel dans la région d'Amhara et les tensions entre le gouvernement et l'Église orthodoxe éthiopienne Tewahido ont permis au gouvernement de s'en prendre aux journalistes et aux militants.³⁶ L'état d'urgence qui a été déclaré dans la région d'Amhara en août a été utilisé pour étouffer le droit à la liberté d'expression. Les archives du Comité pour la protection des journalistes (CPI) montrent que trois journalistes ont été détenus en vertu de la loi sur l'état d'urgence en août 2023, puis relâchés.³⁷ En octobre 2023, trois journalistes ont été détenus et envoyés dans un camp militaire sans aucun procès.³⁸ Ces arrestations et détentions montrent que les autorités éthiopiennes ne sont pas déterminées à protéger l'espace médiatique conformément au droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Bien que la législation sur les médias interdise la détention provisoire, les maisons de presse et les journalistes sont constamment attaqués, victimes d'arrestations arbitraires et de harcèlement.³⁹ Ce traitement sévère contribue à rétrécir l'espace même que la proclamation sur les médias est censée élargir et crée un climat de peur et de répression.

En mars 2020, l'Éthiopie a promulgué la Hate Speech and Disinformation Prevention and Suppression Proclamation, suscitant à la fois l'espoir d'un espace en ligne plus sûr et des inquiétudes quant à son potentiel d'étouffement de la liberté d'expression.⁴⁰ Alors que le gouvernement affirme que la loi est essentielle pour lutter contre les contenus préjudiciables susceptibles de déstabiliser le pays, les critiques soulignent que ses définitions vagues et sa large portée constituent des menaces pour les droits fondamentaux. La loi interdit la diffusion de discours de haine et de désinformation sur différents supports, notamment les médias sociaux, la presse écrite et la radiodiffusion.⁴¹ Les inquiétudes concernant le risque d'utilisation abusive de la loi sont amplifiées par les antécédents du gouvernement en matière de restriction de la liberté de la presse et des droits de l'homme. Les sanctions sévères prévues par la loi, notamment des peines d'emprisonnement et des amendes:

- a. *Toute personne qui commet des actes proscrits en vertu de l'article 4 est passible d'une peine d'emprisonnement simple ne dépassant pas deux ans ou d'une amende ne dépassant pas 100 000 birrs.*
- b. *Si une attaque contre une personne ou un groupe a été commise à la suite d'un discours de haine, la sanction sera une simple peine d'emprisonnement ne dépassant pas un an à cinq ans.*
- c. *Toute personne qui commet des actes interdits en vertu de l'article 5 sera punie d'une simple peine d'emprisonnement ne dépassant pas un an ou d'une amende ne dépassant pas 50 000 birrs.*
- d. *Si l'infraction d'incitation à la haine ou de désinformation a été commise par le biais d'un compte de média social ayant plus de 5 000 adeptes ou par le biais d'un service de diffusion ou de la presse écrite, la personne responsable de l'acte sera punie d'une peine d'emprisonnement simple ne dépassant pas trois ans ou d'une amende ne dépassant pas 100 000 birrs.*
- e. *Si la diffusion de la désinformation entraîne des violences ou des troubles publics, la peine est une peine d'emprisonnement de deux à cinq ans.*
- f. *Si aucune violence ou trouble public n'a résulté de la commission de l'infraction de discours de haine ou de désinformation et si un tribunal est convaincu que la correction du condamné sera mieux servie par des alternatives autres que l'amende ou l'emprisonnement, le tribunal peut condamner le condamné à effectuer un travail d'intérêt général obligatoire.*⁴²

³⁶ Les forces de sécurité arrêtent deux journalistes au milieu de la répression suite au schisme en cours dans l'Église orthodoxe, qui a suivi les troubles (Addis Standard, 15 février 2023) <https://addisstandard.com/news-security-forces-detain-two-journalists-amidst-crackdown-following-schisme-de-l-eglise-orthodoxe-en-cours-troubles-qui-ensuivent/>

³⁷ Trois nouveaux journalistes arrêtés dans le cadre de l'état d'urgence en Éthiopie (CPI, 06 septembre 2023) <https://cpj.org/2023/09/three-more-journalists-arrested-under-ethiopias-state-of-emergency/>

³⁸ Trois journalistes détenus en Éthiopie, transférés dans un camp militaire (CPI, 05 octobre 2023) <https://cpj.org/2023/10/three-journalists-detained-in-ethiopia-transferred-to-military-camp/>

³⁹ L'Éthiopie est l'un des pays qui emprisonnent le plus de journalistes - Groupe de défense des droits (Nouvelles d'Afrique, 02 août 2022) <https://www.africanews.com/2022/08/02/ethiopia-among-worst-jailers-of-journalists-rights-group/>

⁴⁰ Berhan Taye La loi éthiopienne sur l'incitation à la haine et la désinformation : le pour, le contre et un mystère". " (Accessnow May 19, 2020) <https://www.accessnow.org/ethiopias-hate-speech-and-disinformation-law-the-pros-the-cons-and-a-mystery/>

⁴¹ Proclamation sur la prévention et la suppression du discours haineux et de la désinformation n° 1185 /2020,

⁴² Proclamation sur la prévention et la suppression du discours haineux et de la désinformation No. 1185 /2020, Article 7

En mars 2021, le journaliste Yayisew Shimelis serait la première personne visée par cette loi. Yayisew a été arrêté sur la base d'un article qu'il avait publié. Dans ce reportage, Yayisew affirmait que le gouvernement s'attendait à un nombre élevé de décès dus au virus et avait préparé des concessions funéraires pour 200 000 victimes potentielles.⁴³ En avril 2020, Yayisew a été libéré sous caution.⁴⁴ Plus tard, en mai 2022, il a été condamné à trois mois de travaux d'intérêt général obligatoires.⁴⁵

Les définitions vagues des termes “discours de haine” et “désinformation” ont un effet dissuasif sur la liberté d'expression, entravant le dialogue ouvert et le journalisme d'investigation. Le manque de clarté oblige les citoyens et les journalistes à s'autocensurer par crainte d'être poursuivis, ce qui risque de réduire au silence les opinions dissidentes et les voix critiques.⁴⁶

En outre, le bilan du gouvernement en matière de liberté de la presse et de droits de l'homme alimente les craintes d'une utilisation abusive de la loi comme outil de répression, avec ses pouvoirs étendus et ses sanctions sévères pour les discours en ligne.⁴⁷

Ces dernières années, les discours de haine et d'incitation à la violence ont considérablement augmenté sur les plateformes de médias sociaux. Cette augmentation a été particulièrement visible pendant le conflit du Tigré, où la désinformation et les discours de haine étaient omniprésents.⁴⁸ Par conséquent, le flux illimité d'informations a commencé à empiéter sur le domaine de la liberté d'expression. Si les médias sociaux ont permis aux individus d'obtenir des informations et d'exprimer leurs opinions, ils se sont en même temps transformés en un foyer de violence provoquée par les utilisateurs.

En décembre 2022, Meta a été poursuivi par un groupe d'avocats devant la Haute Cour du Kenya. Selon eux, l'algorithme de Meta encourageait les discours incitant à la violence ethnique en Éthiopie. L'affaire est portée par des personnes qui ont été directement touchées par les discours haineux et la violence incitée sur Facebook, notamment Fisseha Tekle, conseiller juridique à Amnesty International, et Abrham Meareg, le fils d'un professeur d'université qui a été tué à la suite de messages haineux sur Facebook.⁴⁹ La protection des groupes minoritaires sur les plateformes de médias sociaux a fait l'objet de critiques de la part de divers groupes de défense des droits. Ces critiques ont été particulièrement prononcées dans le contexte de la communauté LGBTI+, qui a été la cible de campagnes de haine et d'appels à la violence en ligne.⁵⁰ Ces affaires ont mis en évidence l'utilisation potentiellement abusive des plateformes de médias sociaux et soulevé des questions sur la responsabilité des entreprises technologiques dans la modération du contenu partagé sur leurs plateformes.

⁴³ Le journaliste Yayisew Shimelis a été arrêté et inculpé en vertu de la proclamation contre les discours haineux et la désinformation après avoir réalisé un reportage pendant la pandémie de COVID-19. Dans ce reportage, Yayisew affirmait que le gouvernement s'attendait à un nombre élevé de décès dus au virus et qu'il avait préparé des sépultures pour 200 000 victimes potentielles.

⁴⁴ Mahlet Fasil “News update : Les procureurs accusent le journaliste Yayesew de la nouvelle loi sur les discours de haine” (Addis Standard, 21 avril 2020) <https://addisstandard.com/news-update-prosecutors-charge-journalist-yayesew-with-newly-enacted-hate-speech-law/>

⁴⁵ Les journalistes Yayesew Shimelis et Temesgen Desalegn détenus en Éthiopie (CPI, 27 mai 2022) <https://cpj.org/2022/05/journalists-yayesew-shimelis-and-temesgen-desalegn-detained-in-ethiopia/>

⁴⁶ Analyse de la proclamation éthiopienne n° 11 85 /2020 relative à la prévention et à la suppression des discours haineux et de la désinformation (CIPESA, juillet 2020) https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/Analysis-of-Ethiopia's-Hate-Speech-Proclamation_July-2020.pdf

⁴⁷ Éthiopie : La loi sur la propagande haineuse et la désinformation ne doit pas être utilisée pour réprimer la critique du gouvernement (article 19, 19 janvier 2021) <https://www.article19.org/resources/ethiopia-hate-speech-and-disinformation-law-must-not-be-used-to-suppress-the-criticism-of-the-government/>

⁴⁸ Peter Mwai “Le conflit du Tigré en Éthiopie : Que font Facebook et Twitter pour lutter contre les discours de haine ? (BBC, 23 novembre 2021) <https://www.bbc.com/news/59251942>

⁴⁹ Kenya : Meta poursuivi pour 1,6 milliard USD pour avoir alimenté la violence ethnique en Éthiopie (Amnesty, 14 décembre 2022) https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/12/kenya-meta-sued-for-1-6-billion-usd-for-fueling-ethiopia-ethnic-violence/?_cf_chl_tk=dVV8BylQHVmGumAUX9NL9PoRb3fAAgC7J5Zno5oyQYE-1703772237-0-gaNycGzNEDs

Désinformation sexué

Le paysage numérique éthiopien n'est pas étranger au chaos. La désinformation sexiste est une façon d'utiliser de faux récits sur le genre et le sexe, et vise à réduire les femmes au silence dans le discours public. Ce silence s'accompagne souvent de stéréotypes nuisibles, d'une hypersexualisation et d'un ciblage politique. Bien que les données à ce sujet soient limitées en Éthiopie, l'utilisation croissante d'Internet expose les femmes à de telles campagnes, dissuadant leur participation en ligne et leur accès à l'information, voire causant un préjudice réel.⁵¹

Les médias sociaux éthiopiens, malgré leur potentiel de connexion et de partage d'informations, favorisent un discours public toxique par le biais de discours de haine, de désinformation et de violence sexiste en ligne. Cela alimente les divisions et les troubles de la société, tandis que des plateformes comme Facebook sont critiquées pour la lenteur de la modération des contenus.⁵²

En particulier, les femmes éthiopiennes sont victimes de harcèlement en ligne et de partage non consenti d'images intimes, qui constituent des tactiques de réduction au silence. Si la loi de 2020 contre les discours haineux et la désinformation inclut le genre, ainsi que l'ethnie, la race, la religion et le handicap comme caractéristiques protégées, elle ne protège pas contre la violence sexiste en ligne. Les efforts de sensibilisation, d'éducation des utilisateurs et de plaidoyer en faveur de lois de protection en ligne plus strictes sont très limités.⁵³

Identité numérique (ID)

La Chambre des représentants du peuple a approuvé le projet de loi sur l'identification numérique en mai 2023.⁵⁴ Selon le site web du programme national d'identification (NIDP), à la fin de l'année 2023, 3,5 millions de citoyens s'étaient enregistrés depuis le lancement du programme en 2021.⁵⁵

Le projet de loi permet au programme national de collecter des données biométriques et démographiques sur les Éthiopiens et les étrangers vivant en Éthiopie.⁵⁶ Lors de l'enregistrement, un numéro unique connu sous le nom de numéro Fayda (numéro d'identification) est attribué à la personne enregistrée et lui est envoyé via un message texte non crypté, ce qui pourrait potentiellement compromettre le numéro d'identité de la personne.

En juillet 2023, la Banque nationale d'Éthiopie (NBE) et le programme d'identification numérique éthiopien se sont associés pour annoncer l'utilisation d'identifiants numériques pour les institutions financières et l'embarquement des clients sur la plateforme d'identification numérique au cours de l'exercice fiscal éthiopien 2023/24. Ce partenariat permet également aux banques d'enregistrer de nouveaux clients pour les cartes d'identité numériques afin d'augmenter le nombre de

⁵⁰ Les vidéos TikTok sont responsables de harcèlement en ligne et d'agressions physiques, selon la communauté LGBTQ+ d'Éthiopie (The Economic Times, 11 août, 2022 <https://economictimes.indiatimes.com/tech/technology/tiktok-videos-responsible-for-online-harassment-and-physical-attacks-claim-ethiopia-lgbtq-community/articleshow/102636602.cms>).

⁵¹ A/78/288 : La désinformation sexiste et ses implications pour le droit à la liberté d'expression - Rapport du rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression <https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/a78288-gendered-disinformation-and-its-implications-right-freedom>

⁵² Meta est poursuivi pour 1,6 milliard de dollars pour avoir alimenté la violence ethnique en Éthiopie (Amnesty, 14 décembre 2022) https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/12/kenya-meta-sued-for-1-6-billion-usd-for-fueling-ethiopia-ethnic-violence/?_cf_chl_tk=dVV8BvYlQHVMgumAUX9NL9PoRb3fAAGC7J5Zno5oyQYE-1703772237-0-gaNycGzNEDs

⁵³ Ermias Mulugeta "Technology's sour blessing : Technology facilitated gender-based violence in Ethiopia" (Gender IT, December 07, 2023) <https://genderit.org/feminist-talk/technologys-sour-blessing-technology-facilitated-gender-based-violence-ethiopia>

⁵⁴ Le Parlement a approuvé la loi sur l'identité numérique (Shega, 30 mars 2023) <https://shega.co/post/parliament-approves-digital-id-law/>

⁵⁵ Identité numérique" <https://id.gov.et/>

⁵⁶ Amanuel Yilkal "Gov't to issue digital IDs for foreigners living in Ethiopia" (The Reporter Ethiopia, 14 mai 2022) <https://www.thereporterethiopia.com/23805/>

détenteurs de cartes d'identité numériques.⁵⁷ Selon la proclamation sur l'identification numérique, il n'est pas obligatoire pour les citoyens de s'inscrire pour obtenir un identifiant numérique, mais la proclamation permet aux institutions, y compris les banques, d'exiger un identifiant numérique ou de refuser des services.⁵⁸

Le 13 décembre 2023, la Banque mondiale a approuvé une subvention de 350 millions de dollars pour accélérer le déploiement de la carte d'identité numérique biométrique en Éthiopie. Cette initiative vise à fournir une carte d'identité numérique à au moins 90 millions d'Éthiopiens, de réfugiés et de migrants vivant en Éthiopie.⁵⁹ Le gouvernement prévoit de délivrer des cartes d'identité numériques à 95 % de la population d'ici à la fin de 2025.⁶⁰ Toutefois, l'absence d'une loi active protégeant les données biométriques et démographiques des citoyens constitue une préoccupation majeure. À l'heure actuelle, il n'existe pas de législation globale qui protège ces données essentielles. Cette absence de cadre juridique pour la protection des données soulève des questions sur la sécurité et la vie privée des citoyens.⁶¹

Les groupes de défense des droits de l'homme et les défenseurs des droits numériques avertissent que le déploiement des cartes d'identité numériques en Éthiopie pendant une période de conflit actif soulève de sérieuses inquiétudes quant au manque de transparence, au risque de profilage ethnique et de discrimination, et à l'utilisation abusive de la loi.⁶² Cela est particulièrement inquiétant à la lumière des tendances récentes en matière de profilage ethnique et d'abus des droits de l'homme lors de conflits tels que la guerre du Tigré, où la Banque nationale d'Éthiopie a suspendu les comptes bancaires dans la région du Tigré pendant des mois.⁶³ Si l'accès à des services essentiels tels que l'aide alimentaire, les soins de santé et les services bancaires deviennent lié aux cartes d'identité numériques dans un contexte aussi instable, cela risque de créer un système dans lequel les produits de première nécessité sont refusés en fonction de l'appartenance ethnique plutôt que des besoins, ce qui aggraverait les inégalités existantes et pourrait alimenter encore davantage la discrimination.

Évolution des TIC et des technologies émergentes

En 2020, l'Éthiopie a adopté un plan numérique intitulé "Digital Ethiopia 2025: Une stratégie numérique pour la prospérité inclusive de l'Éthiopie."⁶⁴ Ce plan vise à mettre en place une économie basée sur la technologie numérique et à accélérer la numérisation. La stratégie se concentre sur quatre domaines clés: le développement d'une infrastructure fiable, inclusive et interopérable ; la promotion de l'adoption de paiements numériques inclusifs ; la mise en place d'un cadre réglementaire et de surveillance solide et cohérent ; et la création d'un environnement

⁵⁷ NBE, National Id annoncent une nouvelle initiative (FBC, 11 juillet 2023) <https://www.fanabc.com/english/implementation-of-national-id-will-help-build-a-stronger-financial-sector-nbe/>

⁵⁸ L'Éthiopie exigera une carte d'identité numérique pour l'accès aux services publics (Dig Watch, 14 janvier 2024) <https://dig.watch/updates/ethiopia-to-require-digital-id-for-accessing-government-services>

⁵⁹ La Banque mondiale soutient les projets éthiopiens de Digital Id pour accroître l'accès aux services et aux opportunités économiques (Banque mondiale, 13 décembre 2023) <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/12/13/world-bank-supports-afe-ethiopias-digital-id-project-to-increase-access-to-services-and-economic-opportunities#:~:text=The%20project%20will%20also%20invest,for%20Host%20Community%20and%20Refugees.>

⁶⁰ L'Éthiopie se prépare à délivrer une carte d'identité nationale à ses citoyens jusqu'en 2025 (ENA, 16 décembre 2021) https://www.ena.et/web/eng/w/en_31670

⁶¹ Dadimos Haile "Aperçu de la protection des données en Éthiopie" (Data Guidance, October, 2023) (<https://www.dataguidance.com/notes/ethiopia-data-protection-overview>)

⁶² Zecharias Zelalem " L'identité numérique éthiopienne fait craindre un profilage ethnique " (Contexte, 01 février 2023) <https://www.context.news/surveillance/ethiopia-digital-id-prompts-fears-of-ethnic-profiling>

⁶³ La banque centrale suspend les comptes ouverts dans l'État du Tigré (Addis Fortune, 1er septembre 2021) <https://addis-fortune.news/central-bank-suspends-accounts-opened-in-tigray-state/>

⁶⁴ Digital Ethiopia 2025, une stratégie numérique pour la prospérité inclusive de l'Éthiopie : http://unidoseoul.org/en/files/2023/11/Ethiopias-Digital-Strategy_Digital-Ethiopia-2025_The-office-of-the-Prime-Minister.pdf

propice à l'innovation.⁶⁵ Bien que la stratégie soit conçue pour réaliser le potentiel numérique du pays et tirer parti de la technologie pour construire un développement économique numérique, la situation sécuritaire dans le pays a créé un environnement moins favorable pour les entreprises de nouvelles technologies. Les entreprises de télécommunications qui rejoignent le secteur éthiopien des télécommunications à la suite du processus de libéralisation des télécommunications sont confrontées à des problèmes de viabilité en raison de la détérioration de la situation sécuritaire et du manque d'engagement en faveur de l'ouverture de l'économie du pays.⁶⁶

Cela pourrait affecter la qualité et la cohérence des services, qui sont essentielles pour garantir les droits numériques. Un service inadéquat et des interruptions fréquentes peuvent entraver la croissance du secteur des TIC du pays, en élargissant la fracture numérique et en ayant un impact sur les droits numériques tels que le droit d'accès à l'information et la liberté d'expression.

Dans le cadre d'une avancée significative vers la libéralisation du marché financier, la Banque nationale d'Éthiopie a accordé des licences à Mpesa de Safaricom.⁶⁷ Mpesa est un service qui utilise la technologie numérique pour faciliter les transactions de paiement. Cette décision marque un tournant dans le paysage financier de l'Éthiopie, ouvrant de nouvelles voies aux institutions financières étrangères pour rejoindre le marché éthiopien.

Cette évolution fait suite au lancement de la propre plateforme de paiement numérique d'Ethiotelcom, Telebirr, en 2021.⁶⁸ Alors que Mpesa est un nouveau venu sur le marché éthiopien, Telebirr a fait des progrès considérables pour établir sa domination. L'une des stratégies clés employées par Telebirr est l'utilisation obligatoire de sa plateforme pour certaines transactions. L'obligation d'utiliser Telebirr pour faire le plein dans les stations-service en est un bon exemple.⁶⁹ Même si cette mesure n'a aucun fondement juridique, elle fait en sorte que Telebirr devienne une partie intégrante des transactions quotidiennes. Dans son rapport annuel, Telebirr a annoncé qu'il avait franchi une étape importante avec une base de 30 millions d'utilisateurs.⁷⁰

Le 30 juin 2023, le ministère de l'innovation et de la technologie a révélé qu'un projet de politique nationale en matière d'IA était en phase finale. Bien que le projet de politique ne soit pas accessible au public, les médias d'État affirment que la politique vise à exploiter le potentiel de la technologie de l'IA et à garantir son utilisation responsable et durable dans tout le pays.⁷¹ En 2022, l'Éthiopie a ouvert un musée des sciences destiné à présenter les avancées technologiques du pays. Le musée présente des solutions locales dans divers secteurs, notamment les soins de santé, la finance, la cybersécurité, les systèmes d'information géographique (SIG), les industries de services, l'analyse de données, la fabrication et la robotique.⁷²

⁶⁵ Éthiopie numérique 2025 https://www.lawethiopia.com/images/Policy_documents/Digital-Ethiopia-2025-Strategy-english.pdf

⁶⁶ Aaron Ross et Dawit Endeshaw ' Les difficultés de Safaricom en Ethiopie dissuadent les investisseurs potentiels dans les télécoms. (Reuters, 21 décembre 2023) <https://www.reuters.com/business/media-telecom/safaricom-ethiopia-struggle-deters-potential-telecoms-investors-2023-12-19/>

⁶⁷ L'Éthiopie accorde à Safaricom une licence Mpesa (Business Daily, 11 mai 2023) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/companies/ethiopia-grants-safaricom-m-pesa-licence-4230692>

⁶⁸ Ethiotelcom lance le telebirr (Capital Ethiopia, 17 mai 2021) <https://www.capitalethiopia.com/2021/05/17/ethio-telecom-launches-telebirr/>

⁶⁹ Ibrahim Mamma, Endashaw Tesfaye 'Road to digitalization - lesson from fuel station' (Kflip, May 09, 2023) <https://kflip.info/2023/05/09/the-road-to-digitalization-lessons-from-fuel-stations/>

⁷⁰ L'argent mobile d'Ethiotelcom a atteint 34,3 millions d'abonnés avec des transactions de 679,2 milliards (FBC, 18 juillet 2023) <https://www.fanabc.com/english/ethio-telecoms-mobile-money-business-reaches-34-3mil-subscribers-with-transaction-of-etb-679-2-billion/>

⁷¹ L'Éthiopie finalise sa politique nationale sur l'IA (ENA, 30 juin 2023) https://www.ena.et/web/eng/w/eng_2993624

⁷² L'Éthiopie inaugure un musée des sciences ultramoderne (ECA, 4 octobre 2022) <https://www.uneca.org/stories/ethiopia-inaugurates-state-of-the-art-science-museum>

Fonds de service universel

En 2019, la Proclamation sur les services de communication a initié la création du Fonds de service universel (USF). En Éthiopie, l'USF est un élément important des efforts déployés par le pays pour améliorer l'accès aux services essentiels. L'objectif premier de l'USF est de réduire la fracture numérique en facilitant l'accès généralisé à l'internet et aux services de télécommunications. Il se concentre en particulier sur la fourniture de ces services aux communautés dans les zones rurales, isolées, mal desservies et à faibles revenus.⁷³ Le montant exact alloué à l'USF n'est pas précisé dans les ressources disponibles.

En tant qu'organisme de régulation des télécommunications et des communications, l'Autorité éthiopienne des communications (ECA) est chargée de mettre en œuvre les objectifs et les cibles de l'accès universel, en veillant tout particulièrement à ce que le service atteigne les utilisateurs des régions rurales et isolées de l'Éthiopie. L'ECA est également chargée de superviser et de gérer le fonds de service universel. Bien que ce fonds soit collecté auprès des entreprises de télécommunications du pays, le PDG d'Ethio Telecom a souligné qu'il incombait à la CEA de financer l'expansion des services.⁷⁴

Dans le cadre de l'ouverture du marché des télécommunications, la nouvelle tentative de la CEA d'octroyer la troisième licence de télécommunications n'a pas réussi à attirer les investisseurs.⁷⁵ Le fonds sera principalement financé par les contributions annuelles obligatoires de tous les fournisseurs agréés opérant dans les différents segments du secteur des communications. Toutefois, les déclarations spécifiques du gouvernement concernant le fonds de garantie universel ne sont pas facilement disponibles dans les ressources actuelles, ce qui ne permet pas d'évaluer correctement ses succès et ses difficultés au cours de la période considérée.

Protection des données et cybersécurité

L'Éthiopie devrait adopter une loi sur la protection des données personnelles en 2024. Il s'agit d'une étape législative importante qui vise à réglementer la protection des informations personnelles. Le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi sur la protection des données personnelles, marquant ainsi une étape cruciale dans le processus législatif.⁷⁶ Il est prévu que le Parlement ratifie ensuite le projet de loi, le transformant ainsi en loi.

La version initiale de la loi éthiopienne sur la protection des données personnelles a été accueillie avec optimisme par les groupes de défense des droits numériques, car elle proposait la création d'une commission indépendante de protection des données. Bien que l'indépendance de la Commission suscite des inquiétudes, elle a été considérée comme une protection potentielle contre les intrusions. Les experts ont suggéré que la Commission soit indépendante des entités privées, du gouvernement et des acteurs internationaux.⁷⁷

⁷³ Série sur l'Éthiopie (Pygma Consulting, mars 2020) <https://pygmaconsulting.com/wp-content/uploads/2020/05/Ethiopia-II-Regulating-the-Telecoms-sector.pdf>

⁷⁴ Elias Tegegn "Ethiotelecom CEO's comment on rural access spark feud with regulator" (22 juillet 2023) <https://www.thereporterethiopia.com/35631/>

⁷⁵ Lori Prinsloo, Fasika Tadesse "Ethiopia fails to attract any bids for the third telecom license" (Bloomberg, 14 novembre 2023) <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-11-14/ethiopia-fails-to-attract-any-bids-for-third-telecom-license>

⁷⁶ L'Éthiopie prépare la première loi sur la protection des données personnelles (27 octobre 2023) <https://ethiopianmonitor.com/2023/10/27/ethiopia-prepares-first-personal-data-protection-law/>

⁷⁷ Prise de position sur le projet de protection des données personnelles en Éthiopie (CARD, août 2022) <https://www.cardeth.org/wp-content/uploads/2022/08/CARDs-Position-Paper-on-the-Draft-Personal-Data-Protection-of-Ethiopia.pdf>

Toutefois, la version finale de la loi s'écarte de la proposition initiale. Elle a placé le bureau de protection des données sous l'autorité éthiopienne des télécommunications (ECA), qui est responsable de la réglementation des fournisseurs de télécommunications dans le pays. Ce changement a suscité des inquiétudes quant à l'indépendance du bureau et à sa capacité à protéger efficacement la vie privée des individus.⁷⁸ Ce passage du projet à la version finale a jeté le doute sur l'intention initiale de la loi de servir de gardien indépendant des données des citoyens. Cette loi importante, qui aura des répercussions considérables sur la protection des données personnelles en Éthiopie, est donc ratifiée dans un climat d'opacité.

L'Éthiopie a adopté une approche plus stricte de la cybersécurité que le cadre plus large défini par les Nations unies. Les normes de cybersécurité des Nations unies, approuvées par les États membres des Nations unies en 2015, constituent un ensemble de principes non contraignants pour un comportement responsable des États en ligne, soulignant l'importance de la coopération internationale, du respect du droit international existant et d'une conduite responsable dans le cyberspace.⁷⁹

La proclamation éthiopienne de 2016 sur la criminalité informatique établit un cadre juridique plus restrictif axé sur la surveillance de l'infrastructure nationale de l'information et du cyberspace et accorde des pouvoirs de surveillance importants à l'administrateur de la sécurité des réseaux d'information (INSA), une agence gouvernementale qui a l'habitude de mener des activités de surveillance de grande envergure.⁸⁰

Les groupes de défense des droits de l'homme affirment que les définitions de certains délits, tels que l'incitation à la violence et la "diffusion de fausses informations", contenues dans la proclamation sur la criminalité informatique sont trop vagues et se prêtent à des interprétations subjectives. En outre, la loi accorde à l'INSA une grande marge de manœuvre pour cibler la dissidence ou contrôler le discours en ligne, ce qui soulève des inquiétudes quant à une éventuelle utilisation abusive à des fins politiques.⁸¹ Il n'existe aucun document public indiquant que les autorités ont utilisé cette loi pour cibler des politiciens et des défenseurs des droits de l'homme. Cependant, l'élargissement de l'autorité de l'INSA par la loi amplifie encore ces inquiétudes, étant donné les antécédents de l'INSA en matière de surveillance à grande échelle.⁸²

L'INSA, l'institution qui a pour mandat de surveiller et de répondre aux incidents liés à la cybersécurité en Éthiopie, a signalé plus de 6 700 tentatives de cyberattaques en 2023. Ces attaques comprenaient le ciblage de sites web, des logiciels malveillants, des scans d'infrastructures, des DDOS et le piratage de réseaux. La majorité de ces attaques ont été déjouées, seules 191 ayant entraîné des menaces.⁸³

⁷⁸ Projet de proclamation sur la protection des données personnelles (HoPR) https://www.hopr.gov.et/documents/portlet_file_entry/20181/%E1%8B%A8%E1%8C%8D%E1%88%8D+%E1%8B%B3%E1%89%B3+%E1%8C%A5%E1%89%A0%E1%89%83+%E1%88%A8%E1%89%82%E1%89%85+%E1%8A%A0%E1%8B%8B%E1%8C%85.pdf/7b1f56b2-ec08-e593-3884-afd597691dc1

⁷⁹ Bart Hogeveen "Les normes cybernétiques de l'ONU : Comment guident-elles le développement et l'utilisation responsables des capacités cybernétiques offensives ? 2022 https://cyberdefensereview.army.mil/Portals/6/Documents/2022_fall/08_Hogeveen.pdf?ver=BYnHYWAYLrW_PpP4ljm5A%3D%3D ⁸⁰ Éthiopie : Proclamation sur la criminalité informatique (Article 19, juillet 2016) [https://www.article19.org/data/files/medialibrary/38450/Ethiopia-Computer-Crime-Proclamation-Legal-Analysis-July-\(1\).pdf](https://www.article19.org/data/files/medialibrary/38450/Ethiopia-Computer-Crime-Proclamation-Legal-Analysis-July-(1).pdf)

⁸¹ LIBERTÉ SUR LE NET 2016 (Freedom House, 2016) <https://freedomhouse.org/country/ethiopia/freedom-net/2016>

⁸² " Ils savent tout ce que nous faisons " Communiqué de presse Éthiopie : Telecom Surveillance Chills Rights Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia (HRW, 25 mars 2014) <https://www.hrw.org/report/2014/03/25/they-know-everything-we-do/telecom-and-internet-surveillance-ethiopia>

⁸³ L'Éthiopie signale plus de 6 000 tentatives de cyberattaques en 12 mois (APA News 25 juillet 2023) <https://apanews.net/ethiopia-reports-over-6000-cyber-attack-attempts-in-12-months/>

Surveillance

L'engagement de l'Éthiopie en faveur de la protection de la vie privée semble contradictoire. L'article 26 de la Constitution garantit explicitement ce droit fondamental, en protégeant les individus contre les perquisitions injustifiées et en assurant l'inviolabilité de la correspondance. Cependant, une loi complète sur la protection des données attend toujours d'être ratifiée par le Parlement. Le projet de proclamation sur les données, approuvé par le Conseil des ministres en 2023.⁸⁴

L'histoire de l'Éthiopie en matière de surveillance omniprésente jette une ombre sur cette promesse fragile. Des rapports de Human Rights Watch et de Citizen Lab décrivent en détail la traque agressive des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes à l'étranger par la tristement célèbre INSA à l'aide de logiciels espions commerciaux.⁸⁵ L'INSA est chargée de protéger les intérêts nationaux de l'Éthiopie dans la sphère de l'information et des infrastructures de l'information. Bien que des réformes juridiques aient révisé certaines pratiques de surveillance sans mandat dans le cadre de la loi antiterroriste révisée, les pratiques de⁸⁶ dans le cadre de l'état d'urgence accordent un pouvoir illimité aux autorités pour continuer à enfreindre les droits des citoyens.⁸⁷ Les lois et pratiques problématiques contournent souvent les protections des droits de l'homme, permettant aux autorités de surveiller et de s'immiscer dans les activités en ligne des leaders de l'opposition et des utilisateurs influents des médias sociaux.

Le gouvernement éthiopien s'appuie sur le contrôle qu'il exerce sur l'entreprise publique Ethio Telecom pour procéder à une surveillance généralisée, en exploitant les enregistrements d'appels, le trafic Internet et les messages SMS. Des recherches menées par Human Rights Watch en 2014 montrent que grâce à l'utilisation de technologies fabriquées en Chine, les autorités peuvent intercepter des communications, suivre des lieux et établir des profils détaillés de citoyens considérés comme des menaces.⁸⁸

L'état d'urgence, imposé en août 2023 à la suite du conflit dans les régions Amhara, a été utilisé par les autorités pour cibler les journalistes et les membres de l'opposition politique. En vertu de la directive de l'état d'urgence, les autorités ont le pouvoir d'arrêter les suspects qui tentent ou préparent de commettre des crimes contre l'ordre constitutionnel, qui violent le décret d'urgence ou qui entravent sa mise en œuvre, le tout sans ordonnance d'un tribunal.⁸⁹ Cette directive accorde aux autorités un pouvoir illimité de surveillance des citoyens et favorise un climat de peur et d'autocensure, renforçant ainsi le contrôle du gouvernement sur ses citoyens.

⁸⁴ L'Éthiopie prépare une loi sur la protection des données personnelles (Further Africa, 30 octobre 2023) <https://furtherafrica.com/2023/10/30/ethiopia-readys-personal-data-protection-law/>

⁸⁵ Bill Marczak, Geoffrey Alexander, Sarah McKune, John Scott-Railton, Ron Deibert "Ethiopian Dissidents Targeted with New Commercial Spyware" (Citizenlab, 6 décembre 2017) <https://citizenlab.ca/2017/12/champing-cyberbit-ethiopian-dissidents-targeted-commercial-spyware/>

⁸⁶ L'Éthiopie adopte une nouvelle version de la très critiquée loi sur le terrorisme J(VoA, 03 janvier 2020) https://voanews.com/a/africa_ethiopia-adopts-new-version-much-criticized-terrorism-law/6182042.html

⁸⁷ L'Éthiopie utilise la loi d'urgence pour multiplier les arrestations de journalistes (CPI, 15 décembre 2021) <https://cpj.org/2021/12/ethiopia-uses-emergency-law-to-ramp-up-arrests-of-journalists/>

⁸⁸ "Ils savent tout ce que nous faisons" Surveillance des télécommunications et de l'Internet en Éthiopie (HRW, 25 mars 2014) <https://www.hrw.org/report/2014/03/25/they-know-everything-we-do/telecom-and-internet-surveillance-ethiopia>

⁸⁹ Éthiopie : Les autorités doivent permettre aux enquêteurs indépendants et aux médias d'accéder librement à la région d'Amhara pour enquêter sur les violations commises dans le cadre de l'état d'urgence. (Amnesty International, 18 août 2023) <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/08/ethiopia-authorities-must-grant-independent-investigators-media-unfettered-access-to-amhara-region-to-probe-violations-under-state-of-emergency/>

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le paysage de l'internet en Éthiopie est un mélange complexe de défis et d'opportunités. Les fermetures d'Internet, souvent justifiées par des préoccupations de sécurité nationale, sont devenues régulières, étouffant la dissidence et perturbant la communication. Les plateformes de médias sociaux, qui sont essentielles à la diffusion de l'information et à la connectivité, sont fréquemment bloquées. La proclamation sur les discours haineux et la désinformation et les lois sur l'état d'urgence restreignent la liberté d'expression et accordent des pouvoirs de surveillance étendus. L'introduction de cartes d'identité numériques sans mesures strictes de protection des données pose des risques importants en matière de protection de la vie privée et de discrimination. À la lumière de l'état précaire des droits numériques en Éthiopie, les parties prenantes sont encouragées à prendre en considération les recommandations proposées dans ce rapport. Ces recommandations fournissent un cadre pour répondre aux défis et aux vulnérabilités entourant les droits numériques dans le pays.

Recommandations

-
- Gouvernement :**
- » Il est impératif que le gouvernement accorde une priorité sans équivoque aux droits numériques et les préserve afin de garantir l'avenir numérique du pays. Cela implique de s'abstenir de recourir à la fermeture de l'internet et à la censure, d'abolir les lois restrictives telles que l'état d'urgence et de mettre l'accent sur la transparence et la responsabilité. La mise en œuvre de ces mesures permet non seulement de cultiver un écosystème numérique florissant, mais joue également un rôle essentiel dans la promotion d'une société plus inclusive et démocratique.
 - » Les autorités devraient collaborer activement avec diverses parties prenantes, y compris la société civile, pour cultiver un écosystème numérique solide et inclusif, en utilisant la technologie comme un facilitateur plutôt que comme un obstacle. Cette approche favorise une responsabilité partagée dans l'élaboration de politiques et de cadres qui répondent aux besoins et aux préoccupations de tous les membres de la société. La prise en compte d'un large éventail de points de vue garantit que les avancées technologiques sont exploitées pour renforcer l'inclusion, promouvoir la vie privée et améliorer la sécurité de l'information.
 - » Les autorités devraient donner la priorité au respect de la liberté d'expression et garantir la sécurité des journalistes en mettant fin aux
-

arrestations arbitraires. La protection de la liberté d'expression en ligne est essentielle pour promouvoir une société démocratique où de diverses voix peuvent être entendues sans crainte de représailles. Garantir la sécurité des journalistes est primordial pour maintenir un discours public libre et informé. Les autorités devraient s'employer activement à créer un environnement dans lequel les journalistes peuvent exercer leur métier sans être menacés de persécution, renforçant ainsi les fondements de la démocratie et promouvant la transparence et la responsabilité au sein de la société.

- » Le cadre de protection des données devrait être modifié pour inclure des dispositions relatives à la création d'une commission indépendante ayant pour mandat de superviser le respect des réglementations en matière de protection des données, d'enquêter sur les violations potentielles et d'appliquer des mesures appropriées à l'encontre des entités qui ne respectent pas les normes prescrites. Confier cette responsabilité à une commission impartiale et autonome crée un système solide qui donne la priorité et renforce l'engagement de maintenir les normes les plus élevées en matière de sécurité des données et de respect de la vie privée.
- » Le gouvernement devrait donner la priorité à la résolution pacifique des conflits dans les régions d'Amhara et d'Oromia, car c'est la clé qui permettra de débloquer des avantages socio-économiques significatifs. L'instauration de la paix dans ces régions pourrait créer un environnement propice à l'extension de la couverture des zones actuellement mal desservies par les fournisseurs de télécommunications. Cette extension de la connectivité est cruciale pour réduire la fracture numérique et favoriser le développement socio-économique.
- » Le ministère de la Justice et le Parlement devraient adopter une approche globale de l'élaboration des lois en intégrant activement les contributions des différentes parties prenantes, y compris les entités publiques, privées et de la société civile. Pour garantir un processus législatif plus inclusif et mieux informé, il est essentiel de mener de vastes consultations multipartites au cours des phases de rédaction de la législation.
- » Le gouvernement devrait rapidement adopter une réglementation complète définissant clairement les obligations spécifiques des entreprises de télécommunications et de l'Autorité éthiopienne des communications (ECA). La réglementation proposée devrait fournir un

cadre transparent décrivant les rôles, les responsabilités et les normes de performance des entreprises de télécommunications, garantissant une concurrence loyale, la protection des consommateurs et le développement global du secteur des télécommunications. En établissant un cadre réglementaire bien défini, le gouvernement peut contribuer à la croissance durable de l'industrie des télécommunications, à la promotion du développement économique et à l'amélioration de la connectivité pour les citoyens éthiopiens.

Société civile :

- » Pour garantir le respect des droits numériques dans le pays, les organisations de la société civile devraient se concentrer sur le travail de plaidoyer et de contentieux. Elles devraient mener des recherches approfondies sur l'impact des violations des droits numériques sur les citoyens. En outre, elles devraient lancer des campagnes ciblées pour sensibiliser le public et dénoncer ces violations.
- » Pour renforcer leur influence sur les droits numériques, les organisations de la société civile locale devraient former une coalition. Cela permet de disposer d'une plateforme unifiée pour exprimer les inquiétudes concernant les violations des droits numériques. Elles devraient également collaborer avec des organisations régionales et internationales pour soutenir la cause des droits numériques, ce qui leur permettrait d'obtenir des ressources, une expertise et une crédibilité supplémentaires.
- » Les organisations de la société civile doivent défendre les raisons et les domaines dans lesquels elles peuvent influencer les législateurs. Elles devraient également faire campagne pour la création d'une Commission indépendante de protection des données personnelles qui supervise l'application des lois sur la protection des données personnelles.
- » Les organisations de la société civile devraient s'unir pour lutter contre les fermetures répétées de l'internet. En se concentrant sur des litiges stratégiques, elles peuvent contester la légalité de ces fermetures devant les tribunaux et créer des précédents juridiques qui défendent le droit à l'accès à l'internet, apportant ainsi une solution à long terme.

Secteur privé :

- » Les entreprises de médias sociaux doivent s'efforcer de réduire la fracture numérique et de contribuer à l'augmentation du taux d'alphabétisation numérique dans le pays. Pour limiter la désinformation et les discours haineux, elles doivent intensifier leur travail de modération des
-

contenus dans la langue locale et faire en sorte que la plateforme soit sûre pour tous. Pour garantir la liberté d'expression, les entreprises de médias sociaux doivent collaborer avec les acteurs locaux afin de veiller au respect des droits des utilisateurs.

- » Les entreprises de télécommunications devraient s'engager à contribuer au fonds de service universel et s'efforcer de réduire la fracture numérique dans le pays.
 - » Les startups et entreprises technologiques locales devraient soutenir le travail de plaidoyer des organisations de la société civile pour respecter les droits numériques et empêcher les fermetures de l'internet qui affectent leur activité.
-



La Gambie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ces dernières années en Gambie, les questions de progrès technologique ont dominé les discussions entre les parties prenantes et les citoyens de tous les secteurs. L'accessibilité à l'internet, les tarifs élevés imposés aux consommateurs, la faible connectivité des communautés du pays et d'autres questions relatives aux droits numériques, à l'accès, à la connectivité et à l'ouverture ont été au premier plan des discussions nationales. Qu'il s'agisse des élections municipales, du Forum national sur la gouvernance de l'internet ou du National Youth Connekt Event, les pressions exercées sur l'autorité de régulation, le gouvernement et les télécoms ont récemment porté leurs fruits, les prix de l'internet ayant été réduits pour répondre aux besoins des consommateurs. Cependant, plusieurs questions relatives à un accès significatif doivent encore être résolues, les limitations de l'infrastructure internet affectant le développement social et la subsistance économique. La protection des données personnelles reste un grand défi pour le gouvernement, le secteur privé et les particuliers en Gambie. La création de la Gambie Computer Security and Incident Response Team (gmCSIRT) en tant que centre national de coordination pour tous les incidents de cybersécurité sous l'égide du Public Utilities Regulatory Authority (PURA) est une autre réponse à la protection des données personnelles. Cependant, l'absence d'une politique correctement mise en œuvre empêche de réaliser des progrès typiques

dans ces domaines.

La méthodologie de recherche utilisée reflète les développements clés réalisés en Gambie grâce à l'évaluation des documents politiques publiés, aux dialogues publics et avec les parties prenantes et aux ateliers de validation organisés, ainsi qu'à une série d'entretiens et de correspondances avec différentes parties prenantes dans les secteurs privé et gouvernemental. En ce qui concerne l'inclusion numérique, l'Association des technologies de l'information de Gambie (ITAG) a lancé une évaluation nationale de son paysage numérique basée sur le cadre des indicateurs d'universalité de l'Internet de l'UNESCO, qui couvre les principes ROAMX de l'UNESCO sur les droits, l'ouverture, l'accès, l'approche multipartite et les questions transversales. Un cadre avec des recommandations des parties prenantes a été développé pour identifier les défis dans le développement de l'internet, car il affecte le développement socio-économique des citoyens, en particulier pour les personnes handicapées, les jeunes, les enfants et les femmes. Une recommandation clé partagée par toutes les parties prenantes est la nécessité d'intégrer la culture numérique dans tous les secteurs, particulièrement dans l'éducation, tandis qu'un résultat notable des conclusions est que le gouvernement de la Gambie s'est montré prêt à mettre en œuvre la politique d'accès universel, qui était restée en sommeil.¹

¹ Évaluation des indicateurs d'universalité de l'internet, contexte de la Gambie <https://www.unesco.org/en/articles/gambia-launches-assessment-its-digital-environment>

Introduction

Cette étude a été réalisée à partir d'une évaluation approfondie de l'évolution du secteur des TIC en 2023, en examinant la mise en œuvre par le gouvernement et la contribution des parties prenantes, en particulier dans le cadre de l'élaboration du plan directeur national pour l'économie numérique. L'indice de résilience à l'internet de la Gambie est de 43,45 %, ce qui la place au 29e rang en Afrique. En 2023, le taux de pénétration de l'internet était de 33 %, avec 2,86 millions d'abonnés à la téléphonie mobile, une amélioration majeure par rapport aux années précédentes, les chiffres du taux de pénétration de l'internet en 2022 indiquant une augmentation de 2,9 % par rapport à l'augmentation de 23,7 % en 2021, améliorant le nombre d'utilisateurs de l'internet à plus de 51 % de la population.² L'utilisation d'internet par la population est de 37%.³ En avril 2023, la Gambie était classée 170e sur 179 pays pour les vitesses de téléchargement et de téléversement de l'internet haut débit fixe.⁴ En juin 2023, l'Autorité de régulation des services publics a approuvé le déploiement de la technologie 5G par l'opérateur GSM QCell, après avoir respecté les normes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur les bandes de spectre et les largeurs de bande pour le déploiement de la technologie 5G.⁵ En octobre 2023, le plan directeur de l'économie numérique de la Gambie 2023-2033 a été lancé pour faire de la Gambie la société la plus avancée sur le plan numérique et le centre d'innovation informatique le plus important d'Afrique. La création de ce document de 86 pages a été soutenue par l'Union africaine (UA) et le projet Digital for Development Hub de l'Union européenne (UE) afin de tirer parti de la technologie, des services et des solutions numériques pour connecter les personnes non connectées, améliorer le développement des services numériques dans des secteurs tels que l'éducation, le transport, la santé, l'agriculture, le commerce, etc.⁶

La Gambie va bénéficier du programme régional de transformation de l'intégration numérique en Afrique de l'Ouest de la Banque mondiale, d'un montant de 266,5 millions de dollars, afin de stimuler la connectivité et de promouvoir un marché numérique unique et des opportunités d'emploi dans les pays bénéficiaires.⁷

Les objectifs du projet pour la Gambie comprennent également le développement d'un marché unique de données pour permettre l'échange, le stockage et le traitement sécurisés des données, ainsi que le développement d'un marché en ligne unique qui permet au gouvernement, au secteur privé et aux particuliers d'accéder à des services publics et privés et de les fournir.⁸

² État des droits de l'homme et de l'inclusion en Gambie. <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2023/06/The-Gambia-Londa-2022.pdf>

³ Plan directeur national pour l'économie numérique 2023-2033. <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-The-Gambia-Digital-Economy-Master-Plan-2023-20233.pdf>

⁴ La Gambie : la liberté sur le net, 2023. <https://freedomhouse.org/country/gambia/freedom-net/2023>

⁵ Technologie mobile sans fil 5G en Gambie <https://pura.gm/public-notice-5g-mobile-wireless-technology-in-the-gambia/>

⁶ Plan directeur de l'économie numérique de la Gambie 2023-2033 <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-The-Gambia-Digital-Economy-Master-Plan-2023-20233.pdf>

⁷ La Gambie va bénéficier d'un projet numérique régional de la Banque mondiale d'un montant de 266,5 millions de dollars, aux côtés de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie. <https://mocde.gov.gm/gambia-to-benefit-from-266-5-million-world-bank-regional-digital-project/>

⁸ Programme régional d'intégration numérique de l'Afrique de l'Ouest WARDIP, (P176932). <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/11/WARDIP-Stakeholder-Engagement-Plan-SEP-%E2%80%93-P176932-The-Gambia.docx.pdf>

► Analyse du pays

Accès à l'internet et perturbations

Il n'y a pas eu d'interruption d'internet en Gambie en 2023 par rapport à 2022, où environ six pannes ont été enregistrées entre 2021 et 2022.⁹ Bien que la connexion de la Gambie au câble ACE et au point d'échange Internet de Serrekunda (SIXP) soit principalement gérée par des acteurs du secteur privé, le gouvernement conserve la propriété et le contrôle de la dorsale nationale en fibre optique du pays, ce qui lui permet de restreindre l'accès à Internet et aux services de téléphonie mobile avec peu ou pas de surveillance ou de transparence. L'autorité de régulation des services publics (Public Utility Regulatory Authority - PURA), en réponse aux perturbations de l'internet, a publié une déclaration expliquant les mesures mises en place pour éviter de telles situations. La réparation et l'entretien du câble ACE étant assurés par le consortium ACE, ce dernier a mobilisé des navires spécialement équipés pour effectuer des réparations en Gambie pendant les périodes de perturbation. Après plusieurs enquêtes, il s'est avéré que les coupures d'Internet étaient dues à des activités de pêche dans une zone rocheuse autour de l'endroit où le câble a été posé. Un règlement déclarant la zone protégée a été adopté et des navires de patrouille ont été achetés à la marine pour aider à surveiller la zone.¹⁰

En septembre 2021, Comium Telecom en Gambie a été suspendue par l'Autorité de régulation des services publics parce que l'opérateur GSM n'avait pas payé sa licence et les frais de spectre ainsi que les frais de passerelle internationale.¹¹ En 2023, pour redorer son image de marque et fidéliser ses clients, Comium a lancé une nouvelle stratégie de marketing en proposant des forfaits de données gratuits de 20 Go à toute personne ayant acheté une carte SIM auprès de l'opérateur GSM. Cette nouveauté a incité un grand nombre de personnes à opter pour des lignes Comium afin d'avoir accès aux forfaits de données gratuits. Cela a conduit d'autres opérateurs GSM à réduire le coût d'un Go de données de 5 \$ à 2,5 \$ (de 225 dalasi gambiens (GMD) à 130 GMD), soit une réduction de 37 % par l'opérateur de télécommunications Qcell, les prix variant d'un opérateur de télécommunications à l'autre.¹²

Cette évolution a culminé avec le plan directeur de l'économie numérique du ministère de la communication et de l'économie numérique, un plan national sur l'incorporation de la technologie, des solutions et des services numériques pour connecter les personnes non connectées, créer des emplois et développer l'économie¹³ avec des discussions sur l'interopérabilité menées par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. En septembre 2023, la Gambie a accueilli le premier Forum sur la gouvernance numérique en Afrique de l'Ouest afin d'aider les États membres de l'Afrique de l'Ouest à exploiter les mécanismes de gouvernance numérique pour un développement plus durable et des sociétés plus inclusives.

100

⁹ État des droits et de l'inclusion numériques en Gambie. <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2023/06/The-Gambia-Londa-2022.pdf>

¹⁰ PURA explique les coupures fréquentes de fibres - <https://pura.gm/pura-explains-frequent-fibre-cuts-and-plans-to-explore-securing-second-fibre-cable-and-extra-backup-facilities/>

¹¹ Comium Gambia risque une suspension. <https://foroyaa.net/comium-gambia-faces-suspension/>

¹² Gambie : les opérateurs ne peuvent pas être contraints de réduire le coût élevé de l'internet et des données. <https://freedomnewspaper.gm/gambia-operators-can-not-be-forced-to-cut-high-costs-of-internet-and-data-minister-of-communication/>

¹³ Plan directeur national pour l'économie numérique 2023-2033. <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-The-Gambia-Digital-Economy-Master-Plan-2023-20233.pdf>

En ce qui concerne l'inclusion financière numérique, Wave, une entreprise internationale de fintech, a dominé le marché gambien en rendant les transactions financières faciles et accessibles sur les appareils mobiles. Cette nouvelle plateforme numérique a donné aux clients gambiens la possibilité de retirer et de déposer de l'argent avec facilité et commodité.¹⁴ Cependant, l'intégration des paiements avec les services bancaires mobiles reste un défi avec l'absence d'une fonction de liaison bancaire qui permet aux clients de déposer de l'argent de leur compte Wave directement sur leurs comptes bancaires.

Développement des TIC

La Gambie a élaboré plusieurs documents politiques et stratégiques pour soutenir le développement de son secteur de l'économie numérique, y compris l'élaboration de normes et de protocoles communs pour la gouvernance des données, l'interopérabilité, la sécurité et la protection de la vie privée dans les différentes juridictions et les différents secteurs. La politique de messagerie électronique du gouvernement 2023-2027 a été finalisée en 2023 pour fournir des lignes directrices sur la gestion et l'utilisation de la plateforme de messagerie électronique du gouvernement. Les difficultés rencontrées ces dernières années concernent notamment le bon fonctionnement de la plateforme de messagerie du gouvernement, qui a conduit des fonctionnaires à utiliser leur messagerie privée pour leur correspondance officielle.¹⁵ Le ministère des communications et de l'économie numérique (MOCDE) a élaboré le plan directeur national de l'économie numérique 2023-2033, qui met l'accent sur le développement de l'infrastructure numérique, des services gouvernementaux numériques, des services financiers numériques et de l'inclusion, de l'entrepreneuriat et de l'innovation numériques, de la culture et des compétences numériques, de la coopération et du partenariat numériques, de la cybersécurité, etc.

Le plan directeur se compose de 10 piliers pour guider le développement de la Gambie vers un État entièrement numérique, avec une infrastructure numérique résiliente pour assurer une prestation de services efficace et efficiente aux citoyens et aux entreprises pour la croissance et la transformation de l'économie.

Depuis la création du plan directeur numérique, il n'y a toujours pas d'infrastructure ou d'autorité publique clé en Gambie pour assurer la disponibilité du cryptage des clés publiques, des certificats numériques pour authentifier les utilisateurs et des données sécurisées, ce qui est essentiel pour le développement du commerce électronique et des systèmes de paiement numérique. Cependant, la stratégie Open Data 2023-2026 a été créée pour relever les défis posés par l'absence de registre centralisé, de normalisation et de limitations infrastructurelles pour la gestion et la qualité des données.

Le plan d'action a été créé pour accroître la disponibilité, la divulgation, la réutilisation, l'interopérabilité et l'accès aux données ouvertes dans le secteur public. Malgré l'adoption du projet de loi sur la protection des données, il n'existe toujours pas de loi sur la protection des données ni de commission de protection des données pour garantir la responsabilité et la clarté en matière de propriété et de gestion des données.¹⁶ Le même constat a été fait en 2022, ce qui signifie qu'aucun progrès significatif n'a été réalisé dans ce domaine.¹⁷

¹⁴ Vague : Le plus important transfert de fonds d'Afrique fait des vagues en Gambie. <https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/wave-africas-largest-digital-remittance-makes-waves-in-gambia>

¹⁵ Politique du gouvernement en matière de courrier électronique. <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-Government-Email-Policy.pdf>

¹⁶ Stratégie du gouvernement en matière de données ouvertes 2023-2026. <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-Government-Open-Data-Strategy-2023-2026.pdf>

¹⁷ L'état des droits et de l'inclusion numériques en Gambie. <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2023/06/The-Gambia-Londa-2022.pdf>

En juin 2023, l'atelier régional sur l'identification numérique et l'interopérabilité s'est tenu à Banjul, en Gambie, organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA). L'atelier avait pour but de faire progresser la gestion de l'identification numérique en tant que levier pour l'inclusion et le développement dans la région africaine en utilisant une approche multipartite par le biais d'un apprentissage partagé.¹⁸ Bien que l'atelier ait présenté de grandes idées pour réaliser l'interopérabilité, la création d'un système d'identification numérique et d'une politique de service doit encore être réalisée pour développer un système d'identification numérique robuste et inclusif pour les citoyens.



Figure 1 : Cadre de l'économie numérique en Gambie

Système national d'identification de la Gambie

Le système national d'identification a été lancé avec succès avec l'aide de la CEDEAO, promouvant l'utilisation transfrontalière avec les pays voisins pour stimuler le commerce et l'intégration interrégionale.¹⁹ Les parties prenantes privées et publiques ont salué ce développement en raison de son potentiel à faire progresser l'entrepreneuriat et le commerce électronique. Cependant, les parties prenantes ont soulevé des préoccupations majeures lors des ateliers de validation, telles que la nécessité d'une plus grande interopérabilité et d'une conception d'infrastructure à clé publique dans les systèmes d'identification nationaux, dont l'absence empêche un développement robuste des applications et des systèmes d'identification numérique dans le pays.

La question de la gestion et de la propriété des données a également été soulevée par les parties prenantes puisque les cartes d'identité nationales et les permis de conduire sont gérés par une

¹⁸ Le deuxième atelier sur l'identification numérique et l'interopérabilité à Banjul, en Gambie. https://www.uneca.org/sites/default/files/TCND/Workshop_Introduction_Chief_mactar.pdf

¹⁹ La CEDEAO souligne l'importance d'une carte d'identité biométrique régionale pour la Gambie dans le cadre de sa politique d'intégration. <https://www.biometricupdate.com/202309/>

société étrangère, ce qui soulève la question de la souveraineté des données avec le projet du gouvernement d'établir un centre de données de niveau 4.²⁰ La mise en place d'un système d'identité numérique, d'un système d'interopérabilité et d'une gamme de services publics est essentielle à la construction d'une économie numérique solide en Gambie.

Les citoyens ont protesté contre le renouvellement annuel des permis de conduire en janvier de l'année suivante, quel que soit le mois au cours duquel ils ont été délivrés, se rendant à plusieurs reprises sur les médias sociaux pour exprimer leur désarroi face à ce désagrément. En septembre 2022, l'Union des transports de Gambie a consulté les ministères de la justice, de l'intérieur, des finances, des transports et les forces de police pour savoir pourquoi le renouvellement des permis de conduire n'était pas effectué conformément aux dispositions de la loi sur la circulation routière, qui stipule que le renouvellement doit avoir lieu tous les trois ans. Il ressort de leurs conclusions qu'aucune loi, aucun règlement, aucune politique, aucun statut ou aucune directive administrative n'a pu être trouvé pour expliquer le fondement de la pratique actuelle.²¹

Un article publié dans The Standard Newspaper en janvier 2023 met clairement en évidence le chaos et la confusion qui règnent dans la procédure d'obtention des permis de conduire en Gambie, marquant le premier trimestre de l'année comme le plus chaotique pour les conducteurs en raison de l'insuffisance des infrastructures routières et du nombre sans cesse croissant de véhicules dans la circulation. La situation a été qualifiée de système d'extorsion car, selon l'article 27 (3) de la loi sur la circulation routière, "un permis de conduire autre qu'un permis de conduire provisoire reste en vigueur, à moins qu'il n'ait été précédemment révoqué ou rendu, pendant une période de trois ans à compter du jour où il a été délivré."²²

En novembre 2023, le contrat entre le gouvernement de la Gambie et Semlex Group South Africa (SA) a pris fin en ce qui concerne la production de cartes d'identité biométriques et de documents connexes. Le bureau du président a publié un mémo demandant aux citoyens d'être patients car les négociations étaient en cours, ce qui a conduit à la suspension temporaire de la production des permis de conduire, des cartes d'identité nationales et des permis de séjour.²³ Les forces de police ont publié une déclaration en réponse à la note du gouvernement, invitant les citoyens, en particulier les conducteurs, à s'assurer qu'ils possèdent un permis de conduire et à ne pas utiliser la note comme excuse pour ne pas en posséder un. Cela a donné lieu à plusieurs réponses au message Twitter de Kerr Fatou sur la question, les citoyens soulignant la nécessité d'étendre le renouvellement du permis de conduire à cinq ans au lieu d'une fois par an. Les désagréments et le chaos causés par le renouvellement annuel violent les droits numériques, en particulier le droit à l'accès et à l'inclusion. En effet, les licences ne peuvent être obtenues que dans l'agglomération de Banjul, dans les bureaux de Kanifing et de Banjul, et aucune antenne n'a été établie dans les cinq autres régions administratives.

Inclusion numérique des personnes handicapées

Les statistiques montrent que 7,9 % de la population gambienne souffre d'un handicap, tandis qu'environ 68 % des personnes handicapées âgées de 15 à 24 ans sont au chômage.²⁴ Les

[ecowas-drums-importance-of-regional-biometric-id-card-for-the-gambia-in-integration-push](#)

²⁰ Plan directeur de l'économie numérique de la Gambie 2023-2033. <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-The-Gambia-Digital-Economy-Master-Plan-2023-20233.pdf> -Page 5

²¹ Les syndicats de transport gambiens s'expriment sur le renouvellement des permis de conduire - <https://www.facebook.com/share/p/2Xxi4YmUKXvXKwhR/?mibextid=WC7FNe>

²² Un autre temps pour le chaos des permis de conduire - <https://standard.gm/another-time-for-drivers-licence-chaos/>

²³ Le gouvernement s'efforce de résoudre la question des cartes d'identité et des permis de conduire. <https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/govt-races-to-resolve-id-cards-driver-licenses-situation>

²⁴ Les droits des personnes handicapées en Gambie : Une voie à suivre. <https://borgenproject.org/disability-rights-in-the-gambia/>

personnes handicapées sont souvent exclues des processus de prise de décision, ce qui aggrave les inégalités et la discrimination. Reconnaisant les défis auxquels elles sont confrontées, la loi sur les personnes handicapées a été adoptée en Gambie en juillet 2021 pour prendre des dispositions en matière de soins de santé, d'aide sociale, d'éducation, d'accessibilité, de réadaptation, de formation professionnelle, de communication, d'emploi et de protection du travail.²⁵ Cependant, même avec l'adoption de cette loi, les membres de la communauté sont toujours exclus et confrontés à une stigmatisation et une discrimination généralisées, ce qui les rend de plus en plus invisibles. En avril 2023, le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), en partenariat avec la Fédération gambienne des personnes handicapées, a organisé une formation pour 25 membres des médias sur la couverture éthique des questions de handicap. Cette formation avait pour but de renforcer les droits des personnes vivant avec un handicap en sensibilisant le public.²⁶

L'Association des technologies de l'information de Gambie, en partenariat avec Jokkolabs Banjul, a mené l'évaluation des indicateurs d'universalité de l'internet (IUI) dans le contexte de la Gambie, avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La méthodologie de recherche comprenait une approche multipartite pour évaluer les lacunes et les défis de l'internet affectant différents groupes de parties prenantes tels que le gouvernement, le secteur privé, les jeunes et les femmes, le monde universitaire et les personnes vivant avec un handicap. Bien qu'il existe plusieurs initiatives de dialogue où l'inclusion numérique des groupes vulnérables a fait partie du dialogue national, comme le National Youth Connekt, le Gambia National IGF, et le dialogue national présidentiel qui vient de s'achever, les données disponibles à ce sujet sont encore limitées. La recherche centrée sur l'IUI en Gambie a également souligné la nécessité de l'inclusion numérique des groupes vulnérables, en particulier des personnes vivant avec un handicap, afin de garantir leur participation significative au développement socio-économique et l'avancement de leurs droits humains par le biais du développement et de la mise en œuvre de politiques, du développement d'infrastructures, du plaidoyer, de l'éducation, de la gouvernance, de la technologie, de l'innovation et de l'investissement dans les TIC.²⁷

Inclusion financière, jeunes et femmes

Le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) a lancé une initiative en 2022 pour fournir une assistance financière et technique aux entreprises fintechs gambiennes. L'objectif est de fournir des services financiers numériques aux jeunes Gambiens mal desservis afin de remédier à l'accès limité des femmes et des jeunes aux services financiers numériques. Cette action a été menée dans le cadre d'un programme de formation à la culture financière axé sur la tenue des comptes, la planification financière, l'épargne, les prêts, la gestion des risques et la gestion financière, en particulier pour les femmes des zones rurales de la Gambie. À la fin de l'année 2022, 30000 femmes avaient reçu une formation financière en partenariat avec le ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale.²⁸ Un autre développement soutenu a été la création du portefeuille mobile Ping en 2022 pour permettre aux clients des envois de fonds de stocker, d'envoyer et de recevoir de l'argent dans le cadre d'un programme pilote de six mois sous le programme Jobs, Skills, and Finance for Women and Youth in The Gambia (Emplois, compétences

²⁵ Persons with Disability Bill 2020. <https://static1.squarespace.com/static/5a7c2ca18a02c7a46149331c/t/5f024c694227530712966cfb/1593986241074/Persons+with+Disabilities+Bill+2020.pdf>

²⁶ Renforcer les droits des personnes handicapées par le biais de rapports éthiques. <https://gambia.unfpa.org/en/news/enhancing-rights-persons-disabilities-through-ethical-reporting>

²⁷ La Gambie lance une évaluation de son environnement numérique. <https://www.unesco.org/en/articles/gambia-launches-assessment-its-digital-environment>

²⁸ Financement innovant, autonomisation des femmes entrepreneurs en Gambie - <https://www.unCDF.org/article/8356/innovative-financing-empowering-women-entrepreneurs-in-the-gambia>

et finances pour les femmes et les jeunes en Gambie).²⁹

L'initiative Ping Wallet offre des services à travers trois plans d'abonnement avec des frais de transaction limités et une commission sur le temps d'attente, offrant un accès facile aux transferts de fonds estimés à 63% du PIB de la Gambie. Aujourd'hui, la société de porte-monnaie électronique a des agents dans les six régions du pays, répondant aux besoins des femmes et des jeunes dans les zones rurales de la Gambie. Une plateforme de ressources sur l'éducation financière a également été développée pour répondre aux besoins des différents apprenants, et la base de données sur la résilience de l'accès financier a été développée par le ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale.³⁰ La plateforme de commerce électronique Afrijula a également été développée par Insist Global en partenariat avec le FENU en tant qu'outil pour les petites et microentreprises ayant un faible taux d'alphabétisation. La plateforme permet aux entrepreneurs de demander des prêts à Bayba et Reliance Microfinance en utilisant leur profil en ligne sans utiliser de documents physiques ou de garanties, ce qui réduit de 80 % le processus de crédit manuel.³¹ Les bénéficiaires de la plateforme comprennent la Chambre de commerce des femmes de Gambie (GWCC) et la Chambre de commerce et d'industrie de Gambie (GCCl).³² En août 2023, Afrijula aura enregistré 8000 entreprises sur sa plateforme.

En outre, de nouveaux services numériques ou portefeuilles électroniques, tels que Wave, facilitant l'envoi de fonds, sont en train d'émerger et sont rapidement adoptés à l'intérieur et à l'extérieur du pays, avec plus de 1 000 agents dans l'ensemble du pays. Ce service a gagné en popularité auprès de la population gambienne en raison de sa facilité d'accès et de ses frais de service peu élevés, ce qui permet aux citoyens d'envoyer et de recevoir facilement de l'argent.³³ En ce qui concerne l'entrepreneuriat numérique, des centres tels que le Gambia Tech Project ont réalisés d'énormes progrès en proposant des programmes d'incubation et d'accélération pour les jeunes entreprises numériques. Pourtant, l'écosystème est confronté à plusieurs défis, tels que l'accès limité au financement, aux marchés et aux talents, ainsi que les barrières réglementaires et politiques qui entravent la croissance et l'expansion des entreprises numériques et l'adoption à grande échelle des services électroniques dans les domaines de l'interopérabilité, de la protection des données, de la protection des consommateurs, de la culture financière et de la culture numérique en général.

Un aspect essentiel de l'entrepreneuriat numérique est la nécessité de mécanismes de financement adaptés aux besoins des startups et des petites entreprises. En tant que petite économie en pleine expansion, les startups et les PME jouent un rôle clé dans la stimulation de l'innovation numérique. Toutefois, les circuits bancaires et d'investissement traditionnels ne sont pas toujours accessibles ou adaptés à ces entreprises. Il convient donc d'explorer et de promouvoir des options de financement alternatives telles que le crowdfunding, le capital-risque et l'investissement d'impact. La création d'un fonds de démarrage est l'un des moyens les plus efficaces dont dispose la Gambie pour soutenir l'innovation numérique et l'entrepreneuriat.

Vie privée et surveillance, protection des données et cybersécurité

105

Le chapitre 4 du projet de constitution pour 2020 souligne que le droit à la vie privée est un droit de l'homme fondamental dans la section des droits et libertés spécifiques. Ce droit est renforcé par

²⁹ Lancement d'une initiative de création d'entreprises dans le domaine de la technologie financière en Gambie. <https://www.uncdf.org/article/7771/financial-technology-start-up-initiative-launched-in-the-gambia>

³⁰ Financement innovant, autonomisation des femmes entrepreneurs en Gambie <https://www.uncdf.org/article/8356/innovative-financing-empowering-women-entrepreneurs-in-the-gambia>

³¹ Afrijula - Un outil numérique pour l'autonomisation des entrepreneurs en Gambie. <https://www.uncdf.org/article/8347/afrijula---a-digital-tool-empowering-entrepreneurs-in-the-gambia>

³² Afrijula Impact et partenaires. <https://afrijula.gm/impact.html>

³³ Vague : Le plus important transfert de fonds d'Afrique fait des vagues en Gambie. <https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/wave-africas-largest-digital-remittance-makes-waves-in-gambia>

la déclaration suivante: “Nul ne sera l’objet d’immixtions arbitraires ou illégales dans la vie privée de sa personne, de son domicile, de sa famille, de sa correspondance ou de ses communications. Le droit d’une personne en vertu du paragraphe 1 ci-dessus peut être limité conformément à la loi et si nécessaire dans une société ouverte et démocratique, dans l’intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou du bien-être économique du pays”.³⁴ La Constitution de 1997 de la Gambie ne prévoyait pas de protection en matière de cybersécurité. Les parties prenantes ont donc jugé utile d’ajouter cette disposition, car les droits numériques ont également été considérés comme un droit humain impératif.

Le droit d’accès à l’information a également été pris en compte dans cette section : “Tout citoyen a le droit d’accéder aux informations détenues par un organisme public ou un organisme privé compétent exerçant ou ayant un rapport direct ou indirect avec l’exécution d’une fonction publique.”

Ces deux ajouts ont été très appréciés par les parties prenantes, qui ont tenu des discussions annuelles lors du Forum national sur la gouvernance de l’internet. Le Parlement ayant rejeté le projet de Constitution, il n’y a pas grand-chose à faire puisqu’il n’existe pas de loi sur la protection des données. Bien que la Gambie soit signataire de l’Acte additionnel sur les données personnelles de la Commission économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) de 2010, le pays n’a pas encore transposé l’Acte de la CEDEAO au niveau national pour établir une autorité de protection des données.³⁵ La loi de 2009 sur l’accès à l’information ne prévoit des dispositions que pour les fournisseurs de services d’information et de communication.³⁶

Comme l’indique le rapport 2022, la Gambie n’a signé que la Convention de Malabo de l’Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles. Depuis la signature, le pays n’a toujours pas soumis sa ratification.³⁷ L’absence de soutien politique adéquat rend extrêmement difficile la poursuite des affaires liées à la cybersécurité, alors que l’usurpation d’identité et la fraude sont en augmentation, que les dommages personnels subis et les pertes financières engendrent la méfiance à l’égard du système. L’établissement d’une loi sur la protection des données encourage la responsabilité, garantira la protection des données personnelles et préviendra les violations de données, favorise la confiance des investisseurs, des entreprises et des consommateurs, et atténuera les risques associés au non-respect de la réglementation dans le pays. Cela contribuera à créer un environnement propice à l’épanouissement des personnes et des entreprises, à mesure que nous construirons une économie numérique en utilisant les technologies de l’information et de la communication (TIC) comme catalyseur du développement.

Des mesures fructueuses ont été prises pour lancer les premiers services électroniques, tels que les certificats de naissance électroniques, le système de gestion douanière SYDONIA, la base de données des statistiques de l’état civil et le portail de recrutement en ligne de la fonction publique. Ces initiatives ouvrent une voie prometteuse pour le passage de l’analogique au numérique au niveau des services nationaux.

Le ministère des communications et de l’économie numérique (MoCDE) a introduit diverses politiques et stratégies avec des calendriers de mise en œuvre “2020-2024”, notamment la politique et la stratégie en matière de large bande 2020-2024,³⁸ la politique et la stratégie en matière de cybersécurité 2020-2024,³⁹ et d’autres stratégies. Le Gambindex est de 32.12, ce qui place le pays en 20e position dans la région.

³⁴ Projet final de la Constitution de la Gambie - <https://static1.squarespace.com/static/5a7c2ca18a-02c7a46149331c/t/5e837b8fc031321ec1faf8e1/1585675156697/CRC+-+FINAL+DRAFT+CONSTITUTION.pdf>

³⁵ Aperçu de la protection des données en Gambie - <https://www.dataguidance.com/notes/gambia-data-protection-overview>

³⁶ Aperçu de la protection des données en Gambie - <https://www.dataguidance.com/notes/gambia-data-protection-overview>

³⁷ Afrique : Convention de Malabo de l’UA - <https://dataprotection.africa/malabo-convention-set-to-enter-force/>

³⁸ Politique nationale en matière de large bande, 2020-2024. <https://gid.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/BROADBAND-POLICY-2024.pdf>

³⁹ Politique nationale de cybersécurité de la Gambie 2020-2024. <https://gid.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/CYBERSECURITY-POLICY-2024.pdf>

La stratégie de transformation numérique de l'Union africaine et la feuille de route numérique de l'UE se recoupent dans des domaines tels que la transformation numérique de l'administration publique, les solutions numériques liées à la connectivité et l'exploitation de la transformation numérique pour améliorer l'éducation et les compétences. Ces initiatives politiques et stratégiques comprennent des objectifs importants tels que l'amélioration de la connectivité du réseau du dernier kilomètre, l'amélioration des politiques réglementaires, le renforcement de l'administration en ligne et de la cybersécurité, l'accélération de la création de centres régionaux de TIC pour les communautés et les écoles, la promotion de la culture numérique pour les fonctionnaires et l'ensemble de la population, et la promotion d'un environnement favorable à la création de contenu numérique local.

En outre, les centres d'enseignement supérieur africains et les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) existants se concentrent sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur, en formant des professionnels compétents dans des domaines tels que la science, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques, la santé et l'agriculture, afin de répondre à la demande de capital humain. Cependant, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour garantir que tous les étudiants universitaires aient accès à l'internet à haut débit, aux ordinateurs et aux appareils mobiles pour l'apprentissage en ligne pour répondre aux attentes du secteur privé, qui a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour soutenir ses activités.

Selon le rapport 2023 du Département d'État américain, le nombre total de clients bancaires en Gambie s'élève actuellement à 772 101, ce qui équivaut approximativement à 30,8 %, et seulement 14 % utilisent les services bancaires en ligne. La Gambie compte actuellement 80 agences et 208 terminaux de points de vente (TPV). Le faible taux d'adoption des services bancaires traditionnels en Gambie souligne le besoin de solutions financières numériques innovantes. La limitation des frais de transaction peut être un outil supplémentaire pour inciter les MPME et les communautés à utiliser davantage les services financiers numériques.

Le faible taux d'adoption des services financiers numériques est dû à un manque de confiance dans le système, à des connaissances financières limitées et à un besoin de clarté réglementaire.

Fonds de service universel

La Gambie est en train de mettre en place le Fonds pour le service universel afin de garantir que le type de service fourni est le même pour tous les utilisateurs en termes de disponibilité et d'accessibilité financière, que le prix du service ne limite pas l'accès au service et que tous les abonnés sont traités de manière non discriminatoire en ce qui concerne le prix, le service et la qualité du service, en tous lieux, sans distinction de race, de sexe, de religion, etc.⁴⁰ Toutefois, l'engagement des parties prenantes sur le terrain a été lent et il a été difficile d'obtenir le financement nécessaire à sa mise en œuvre.

En 2023, le ministère de la communication et de l'économie numérique (MOCDE) continuera à se concentrer sur le déploiement d'un câble sous-marin secondaire pour remédier à la redondance du premier kilomètre, renforcer la souveraineté numérique et soutenir les efforts de transformation numérique rapide, l'établissement d'un centre national de données de niveau 4, le déploiement d'une passerelle de paiement intégrée, le développement d'un gouvernement numérique et la création de l'initiative d'identité numérique nationale.

⁴⁰ Fonds de service universel en Afrique, réformes politiques pour améliorer l'efficacité. <https://www.gsma.com/subsahanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf>

L'infrastructure des TIC repose sur le développement de l'infrastructure électrique. Les feuilles de route stratégiques telles que l'accès universel d'ici à 2025 et la transformation du sous-secteur de l'électricité en Gambie jouent un rôle clé en fournissant une base fiable pour le fonctionnement de l'infrastructure des TIC. Le gouvernement, en partenariat avec le PNUD, met en œuvre le programme de développement communautaire accéléré (PACD) afin de fournir un accès universel à l'électricité à tous les Gambiens d'ici à 2025, faisant de la Gambie l'un des premiers pays d'Afrique à atteindre l'accès universel. Le projet utilise une approche multisectorielle pour lutter contre la pauvreté et les inégalités au niveau communautaire, en étendant l'électrification rurale à sept communautés de la région de North Bank. Il constituera une réponse essentielle au développement inclusif pour plus d'équité et de justice sociale, conformément aux objectifs et aux aspirations du plan de développement national et des ODD.

Plus important encore, il améliorera les conditions de vie des populations, en particulier des femmes et des filles dans les communautés pauvres.⁴¹ En outre, le nouveau projet Global Gateway de l'UE accélère la mise en œuvre du projet d'énergie renouvelable de la Gambie, qui électrifie les écoles et les centres de santé à travers la Gambie avec une énergie verte fiable, bénéficiant à plus de 1000 écoles rurales et 100 centres de santé. Le projet transforme l'accès à l'électricité dans les communautés rurales à l'échelle nationale. Il garantit que les services d'éducation et de santé bénéficient d'une énergie fiable et propre. Une fois pleinement opérationnel, le projet d'énergie renouvelable en Gambie augmentera d'un cinquième la fourniture d'énergie dans le pays.⁴²

⁴¹ Programme de développement communautaire accéléré signé. <https://op.gov.gm/programme-accelerated-community-development-pacd-signed>

⁴² Gambia Digital Economy Masterplan 2023-2033. <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-The-Gambia-Digital-Economy-Master-Plan-2023-20233.pdf>

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Les développements politiques en Gambie en 2023 sont tout à fait louables, en particulier avec la création du plan directeur pour l'économie numérique (Digital Economy Master Plan 2023-2026). Toutefois, les principaux défis ne pourront être relevés qu'avec la mise en œuvre du projet de constitution, comme le recommande la Commission de révision constitutionnelle, afin de garantir que la protection des données, la vie privée et la sécurité soient prises en compte pour protéger les citoyens et promouvoir la confiance et la responsabilité dans la gouvernance. Il reste beaucoup à faire dans le secteur des TIC pour créer et promouvoir un accès inclusif et parvenir à une connectivité significative pour tous. Bien que des progrès notables aient été accomplis en matière de cadres juridiques et réglementaires, la mise en œuvre des principaux développements politiques laisse énormément à désirer. Pour parvenir à une croissance typique des droits et de l'inclusion numériques, il est de la responsabilité de tous les acteurs concernés de collaborer pour accélérer et renforcer le développement des infrastructures afin que nous puissions réaliser nos plans de développement nationaux.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » S'attaquer aux coûts inabordables et à la couverture de l'internet qui conduisent à une fracture numérique accrue limitant l'accès et la participation des individus, des groupes et au sein des différentes régions.
 - » Introduire et mettre en œuvre l'interopérabilité, la gestion des données et l'infrastructure de signature sans clé (KSI) au sein du gouvernement afin de promouvoir le développement des services électroniques dans le pays.
 - » Les normes, cadres et systèmes de cybersécurité doivent accorder une attention particulière aux services existants et à venir afin de garantir la confiance de la population et des entreprises dans l'économie numérique émergente de la Gambie.
 - » Renforcer le cadre juridique et réglementaire des services financiers numériques afin d'apporter clarté et certitude aux acteurs du marché. La CBG devrait continuer à élaborer des règles et des lignes directrices claires pour les services financiers numériques, notamment en ce qui concerne l'octroi de licences, les exigences en matière de capital et la protection des consommateurs.
 - » Supprimer les obstacles à l'égalité d'accès à la technologie et à

la communication, en particulier les limitations infrastructurelles entraînant des perturbations de l'internet.

- » La législation sur la protection des données personnelles et de la vie privée devrait être réformée afin de fournir des garanties sur l'utilisation des données personnelles pour protéger le droit à la vie privée en ligne.
- » En ce qui concerne le cadre politique, juridique et réglementaire, des lois strictes devraient être mises en place pour sanctionner les personnes qui vandalisent les câbles internet et entravent la disponibilité de la bande passante.
- » Donner la priorité au développement des infrastructures et à un approvisionnement fiable en électricité dans les zones rurales afin d'améliorer l'accès à l'internet.
- » Mettre en œuvre et appliquer des réglementations encourageant les fournisseurs de services à investir dans les zones mal desservies afin d'étendre la couverture du réseau.

Société civile :

- » Mieux faciliter les discussions sur les droits d'internet. Le développement et le déploiement de contenus locaux sont nécessaires pour combler les lacunes en matière d'information qui entravent l'accès à l'internet.
- » Développer davantage de campagnes de sensibilisation, en particulier pour les femmes et les habitants des zones rurales de la Gambie, afin qu'ils soient mieux informés de leurs droits sur Internet en ce qui concerne l'accès à l'information, le droit au respect de la vie privée et le droit à la liberté d'expression.
- » Promouvoir des initiatives visant à combler le fossé en matière de compétences numériques et à améliorer la culture numérique des citoyens, en particulier dans les communautés isolées.
- » Plaider en faveur d'une technologie accessible aux personnes handicapées afin de garantir que les plateformes numériques, les sites web et les applications soient conçus de manière à être inclusifs et accessibles.

Secteur privé

- » Investissements pionniers dans les réseaux de fibres optiques du dernier kilomètre pour éliminer les obstacles à l'adoption et à l'accessibilité financière de la large bande mobile.
 - » Soutenir les initiatives de la société civile dans la mise en œuvre des programmes relatifs aux droits numériques.
 - » Un soutien accru devrait être apporté par le biais de partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et au développement d'infrastructures pour l'expansion de l'internet, en particulier dans les zones rurales.
 - » Les opérateurs de réseaux mobiles devraient faciliter le développement de réseaux communautaires dans les zones rurales afin de permettre aux habitants de ces zones d'accéder facilement à l'internet.
 - » Dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises, le secteur bancaire devrait soutenir la fourniture d'Internet dans les écoles et les hôpitaux afin de promouvoir l'éducation et l'inclusion numériques.
-



Ghana

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cette étude analyse le paysage des droits et de l'inclusion numériques au Ghana dans trois domaines thématiques : la liberté d'expression en ligne, le financement du service universel et la participation numérique des personnes handicapées. Elle met en lumière le statut de la liberté de la presse, les lacunes des politiques en matière d'expansion de la connectivité rurale et les fractures numériques persistantes qui excluent les groupes marginalisés. Plusieurs recommandations ciblées sur les parties prenantes sont proposées, notamment en ce qui concerne la responsabilité du gouvernement, les mesures de protection des journalistes, les investissements ciblés dans les communautés mal desservies, les partenariats multipartites rendant les TIC abordables et accessibles, et l'élaboration de politiques solides et inclusives englobant la cocréation avec les personnes handicapées afin de garantir que le Ghana tire parti de la numérisation pour renforcer l'autonomie de tous les citoyens. Le rapport synthétise des données provenant de diverses sources pour diagnostiquer les défis de manière objective, d'examiner les préoccupations des parties prenantes et de mettre en lumière les groupes menacés d'exclusion. Il fournit des recommandations ciblées en matière de politique, de réglementation, d'expansion de l'infrastructure, de programmes abordables, de développement des compétences

numériques et de mécanismes de suivi afin que le Ghana mette la connectivité au service d'un développement inclusif. Les obstacles doivent être levés aux niveaux juridique et institutionnel pour parvenir à un accès universel à l'autonomie. Si le Ghana peut potentiellement être un modèle de droits numériques en Afrique, la réalisation de cette vision nécessite des interventions ciblées pour lutter contre la marginalisation systémique dans tous les segments de la société. La recherche s'est appuyée sur des études documentaires pour évaluer des données gouvernementales quantitatives et qualitatives, des rapports d'ONG et des articles de presse.

Introduction

Anciennement connu sous le nom de Gold Coast, le Ghana a obtenu son indépendance du régime colonial en 1957 et est devenu la première nation subsaharienne à le faire. Il est le deuxième pays le plus peuplé et la deuxième économie d'Afrique de l'Ouest et exerce une influence significative sur les affaires sociopolitiques et économiques de la région. Le pays a maintenu la stabilité politique depuis 1992 et s'est imposé comme l'une des démocraties les plus stables du continent, avec huit élections générales réussies. Bien qu'il ait été classé parmi les trois premiers pays d'Afrique pour la liberté d'expression et la liberté de la presse, la détérioration de la liberté de la presse au Ghana suscite de plus en plus d'inquiétudes.

Selon la Banque mondiale, le Ghana a récemment été confronté à de graves problèmes macroéconomiques, notamment la dépréciation de sa monnaie, l'escalade de l'inflation et la perte de confiance des investisseurs, ce qui a entraîné des perspectives économiques sombres et des prévisions de croissance lente.

Les prévisions de la Banque mondiale indiquent que l'économie ghanéenne devrait continuer à croître à un rythme plus lent en 2024, mais qu'elle devrait retrouver sa croissance potentielle d'ici à 2025.¹ Des groupes de jeunes et des syndicats ont mené des manifestations pacifiques en réponse à l'augmentation du coût de la vie et à ce qui est perçu comme une mauvaise gestion de la part du gouvernement.

À mesure que les technologies numériques deviennent partie intégrante de la société et de l'économie, des questions cruciales se posent sur ceux qui bénéficient de la connectivité et ceux qui en sont exclus. Pour les pays qui se numérisent rapidement comme le Ghana, la technologie doit se traduire par une autonomisation et des opportunités pour tous les segments de la population. Toutefois, des obstacles systémiques continuent d'empêcher de nombreuses personnes de participer pleinement à la révolution numérique. Ce rapport examine les progrès réalisés par le Ghana, identifie les lacunes et met en évidence les priorités politiques dans trois domaines cruciaux des droits numériques et de l'inclusion: la liberté d'expression en ligne, le fonds de service universel et la participation numérique des personnes handicapées. Bien que le Ghana ait franchi des étapes importantes dans l'élargissement de l'accès à l'internet et la mise en place d'un cadre juridique protégeant la liberté d'expression, des défis considérables persistent, comme en témoigne un léger recul dans le classement mondial de la liberté de la presse.

Les violences commises par des fonctionnaires à l'encontre de journalistes et les questions relatives à l'efficacité des fonds de service universel pour combler les fossés entre les zones urbaines et rurales sont des tendances alarmantes. Les femmes et les personnes handicapées se heurtent à des obstacles tels que le coût des appareils, les lacunes en matière de culture numérique et les fonctions d'accessibilité limitées, ce qui les empêche d'accéder aux technologies et de les utiliser.

¹ Banque mondiale " L'économie ghanéenne devrait retrouver son potentiel d'ici à 2025, selon un rapport de la Banque mondiale". (2023) <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/07/19/ghana-economy-expected-to-recover-its-potential-by-2025-says-world-bank-report> (consulté le 29 décembre 2023).

► Analyse du pays

Accès à l'internet et perturbations

Le Ghana a connu des améliorations constantes en matière d'accès et de qualité de l'internet, avec un taux de pénétration de l'internet mobile de 71,51 % et un taux de pénétration des lignes fixes de 0,33 % en janvier 2023.² Selon le rapport Digital 2023 de Data Reportal, le taux de pénétration de l'internet dans le pays a atteint un niveau de 68,2 %.³ Plus de 50 % de la population du pays était en ligne en 2023.

Le Ghana a pris des initiatives importantes pour améliorer l'infrastructure internet, comme en témoignent des projets tels que CSquared de Google, qui a consisté à poser des câbles de fibre optique dans les grandes villes. D'autre part, la récente mise en œuvre de la taxe "e-levy" sur les transactions d'argent mobile a eu un impact sur la demande d'argent mobile, ce qui a entraîné une résurgence des transactions en espèces.⁴ Le gouvernement a abaissé la taxe sur les services de communication pour remédier à la baisse des recettes provenant des appels vocaux traditionnels et envisage de taxer les services numériques.

En 2022, la Banque mondiale a approuvé un financement de 200 millions de dollars pour le projet d'accélération numérique du gouvernement, qui vise à améliorer l'accès à l'internet dans les zones rurales et à promouvoir l'inclusion numérique.⁵ Cependant, malgré ces efforts, une fracture numérique persistante existe, affectant particulièrement les femmes et les personnes handicapées, entravant leur accès et leur utilisation des technologies numériques. Le Ghana compte plus de 30 millions d'habitants,⁶ dont 50% de femmes. Néanmoins, une étude des Nations unies a révélé que seulement 60% des Ghanéennes possèdent un smartphone, contre 72 % des hommes.⁷ Les facteurs contribuant à cette disparité entre les sexes, comme le souligne Tech Cabal, comprennent l'insuffisance de l'alphabétisation et des compétences numériques chez les femmes ghanéennes.⁸

En ce qui concerne la liberté de l'internet, le rapport de Freedom House qualifie le Ghana de "partiellement libre" en raison d'obstacles à l'accès, de violations des droits des utilisateurs et de restrictions en matière de contenu.⁹ Bien que le pays connaisse des interruptions minimales de l'internet, des pannes planifiées peuvent interrompre l'accès de certains résidents de manière

² NCA-Ghana 'Analyse de l'abonnement aux données pour décembre 2022 à janvier 2023'. <https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2023/04/Mobile-Data-Year-ended-2022-Jan-2023.pdf> (consulté le 27 décembre 2023).

³ Rapport de données "Digital 2023 : Ghana" (2023) <https://datareportal.com/reports/digital-2023-ghana> (consulté le 27 décembre 2023).

⁴ International Centre for Tax & Development "Ghana's new e-levy : the sour, sweet and switches so far" (La nouvelle taxe électronique du Ghana : l'aigre, le doux et les changements jusqu'à présent) (2023) <https://www.ictd.ac/blog/ghana-e-levy-sour-sweet-switches/> (consulté le 27 décembre 2023).

⁵ Techcabal L'inégalité entre les hommes et les femmes entrave la progression du Ghana vers une économie numérique plus importante (2023) <https://techcabal.com/2023/08/03/gender-inequality-is-obstructing-ghanas-path-to-a-larger-digital-economy/> (consulté le 2 février 2024).

⁶ Worldometer 'Ghana Population Live' (2024) <https://www.worldometers.info/world-population/ghana-population/> (consulté le 2 février 2024).

⁷ Nations Unies Ghana 'DigitALL : L'innovation et la technologie au service de l'égalité entre les hommes et les femmes au Ghana - Une tribune de Charles Abani, coordinateur résident des Nations unies au Ghana". (2023) <https://ghana.un.org/en/225010-digital-innovation-and-technology-gender-equality-ghana-op-ed-charles-abani-un-resident> (consulté le février 2024).

⁸ Techcabal L'inégalité entre les hommes et les femmes entrave la progression du Ghana vers une économie numérique plus importante (2023) <https://techcabal.com/2023/08/03/gender-inequality-is-obstructing-ghanas-path-to-a-larger-digital-economy/> (consulté le 2 février 2024).

intermittente. Alors que les zones rurales du Ghana manquent d'infrastructures internet, des efforts sont en cours pour combler le fossé numérique entre les zones urbaines et rurales grâce à des initiatives telles que le Fonds d'investissement du Ghana pour les communications électroniques (GIFEC).

Liberté d'expression en ligne

Malgré les améliorations apportées à l'infrastructure internet du Ghana, la liberté en ligne reste menacée. Grâce à son engagement constitutionnel en faveur de la liberté d'expression, le Ghana occupait auparavant une position de premier plan en tant que champion de la liberté d'expression en Afrique, se classant parmi les trois premiers pays en matière de liberté d'expression et de liberté de la presse. Toutefois, l'évolution récente de la situation donne une image sombre de l'érosion de ces droits.

Dans le classement 2023 de Reporters sans frontières, le Ghana a perdu deux places, passant de la 60^e à la 62^e place sur 180 pays.¹⁰ Ce classement prend en compte les notes cumulées de cinq indicateurs clés: le paysage médiatique, l'environnement politique, le cadre législatif, les facteurs économiques et les considérations de sécurité. Bien que le Ghana se targue de disposer d'un cadre juridique solide pour la réglementation des médias, le classement révèle un fossé entre la structure juridique existante et sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les conditions réelles de sûreté et de sécurité des journalistes. Ce décalage souligne la nécessité d'efforts concertés pour combler le fossé entre les lois sur les médias et leur mise en œuvre effective dans le pays. Le recul dans le classement signifie une diminution de la position mondiale et souligne les défis urgents auxquels est confrontée la liberté d'expression dans le pays. Il est inquiétant de constater que les attaques contre les médias et les journalistes sont devenues de plus en plus fréquentes, les entités chargées de la sécurité de l'État et les partisans des partis politiques étant les principaux auteurs de ces attaques.

Le 3 mai 2023, un incident pénible a mis en lumière cette tendance inquiétante lorsque Abubakari Sadiq Gariba, un journaliste affilié à Dagbon FM dans le nord du Ghana, a été agressé physiquement et menacé pendant son émission hebdomadaire en direct "Panpantua" par un politicien local, Iddrisu Hardi, et un résident, Mumuni Osman.¹¹

Malgré les poursuites judiciaires engagées contre les agresseurs, on constate un manque persistant et déconcertant d'obligation de rendre des comptes et de soutien aux journalistes victimes de telles agressions. En réponse à l'arrestation d'Abubakari, les autorités ont imposé des amendes de 3 600 GHC (environ 310 USD) à Hardi et Osman, ce qui soulève des questions quant à l'efficacité de telles mesures pour dissuader de futurs incidents.¹²

Un autre événement alarmant s'est produit le 7 octobre 2023, lorsqu'une vingtaine d'individus ont pris d'assaut les studios de la chaîne de télévision United Télévision (UTV), basée à Accra, au cours d'une émission en direct.¹³ Comme le rapporte Média for Foundation West Africa, les arrestations ou la détention de Kwabena Bobie Ansah (Accra FM) et de Noah Dameh (Radio Ada) constituent d'autres preuves récentes de la détérioration des conditions de sécurité des journalistes au

⁹ Freedom House "Liberté sur le net 2023- Ghana" (2023) <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-net/2023> (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁰ Rsf "Ghana" (2023) <https://rsf.org/en/country/ghana> (consulté le 29 janvier 2023).

¹¹ GhanaWeb Journée de la liberté de la presse : un ancien responsable de la communication du NDC attaque un présentateur de radio en direct à Tamale (2023) <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/television/news/Press-Freedom-Day-Former-NDC-communications-officer-attacks-radio-presenter-on-live-radio-in-Tamale-185168> (consulté le 27 décembre 2023).

¹² Global Voices 'Silencing the press : Threats, violence, and injustices against journalists in Ghana' (Le silence de la presse : menaces, violences et injustices à l'encontre des journalistes au Ghana) (2023) <https://globalvoices.org/2023/11/20/silencing-the-press-threats-violence-and-injustices-against-journalists-in-ghana/> (consulté le 27 décembre 2023).

¹³ Myjoyonline "UTV condamne l'invasion de son studio par des "intrus" et demande justice". <https://www.myjoyonline.com/utv-condemns-invasion-of-its-studio-by-intruders-demands-justice/> (consulté le 28 décembre 2023).

Ghana.¹⁴ La Haute Cour (Criminal Court 5 Division) a autorisé les agents de la sécurité nationale à détenir le journaliste indépendant Sacut Amenga-Etego pour avoir filmé sans autorisation, estimant qu'il s'agissait d'une menace pour la sécurité de la cour et de son complexe. Les rapports font également état d'incidents tels que l'assaut par des voyous du studio de Benya FM et l'agression et la détention par la police d'Eric Nana Gyetuah, de Connect FM.¹⁵ Au total, l'Association des journalistes du Ghana (GJA) a recensé 45 cas d'agressions et d'attaques contre des journalistes et des institutions médiatiques au cours des cinq dernières années.¹⁶

L'ensemble de ces incidents brosse un tableau affligeant des difficultés auxquelles sont confrontés les journalistes au Ghana, soulignant la nécessité de prendre des mesures globales pour assurer leur sécurité, défendre la liberté d'expression et protéger le rôle vital des médias dans la société. Les efforts déployés par le gouvernement pour résoudre ces problèmes ont été lents et inefficaces. Peu de progrès ont été réalisés dans la mise en place de mécanismes permettant de signaler et de traiter les attaques contre les journalistes. L'intervention du gouvernement dans la suppression de contenu au Ghana est peu fréquente. En février 2021, les représentants légaux du service judiciaire ont demandé aux médias de retirer des contenus qu'ils qualifiaient de "haineux" et "offensants", mais aucun cas de conformité n'a été signalé. En 2022, Google a reçu deux demandes de retrait de contenu de la part du gouvernement. Il a accédé à l'une d'entre elles, liée à l'usurpation d'identité, et a rejeté l'autre pour des raisons de sécurité nationale. La loi de 2008 sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Act) exonère les fournisseurs de services de toute responsabilité à l'égard des contenus illégaux des utilisateurs s'ils agissent rapidement après notification et s'ils n'ont pas connaissance de l'illégalité de ces contenus.¹⁷

Actuellement, le Ghana est sur le point de voter un projet de loi intitulé "Promotion of Proper Human Sexual Rights and the Ghanaian Family Values Bill" (projet de loi sur la promotion des droits sexuels humains et des valeurs familiales ghanéennes). Ce projet de loi vise à criminaliser les activités en ligne et hors ligne présentant une image positive des relations LGBT+. Si la loi est adoptée, les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et les propriétaires de sites web pourraient se voir contraints de supprimer des contenus de manière proactive afin d'éviter d'éventuelles conséquences juridiques pour les messages soutenant les activités LGBT+.¹⁸ Ce projet de loi, qui pourrait criminaliser l'existence des personnes LGBTQ+ et restreindre leurs droits en ligne, ajoute une nouvelle source d'inquiétude. Selon les rapports de TechPolicy, si le projet de loi est adopté, il pourrait entraîner une surveillance accrue, une augmentation des arrestations et la censure des contenus LGBTQ+.¹⁹ En outre, les chefs traditionnels ont été impliqués dans la censure des médias, comme l'illustre l'interdiction faite à Radio Ada par la zone traditionnelle d'Ada de couvrir le festival traditionnel Asafotufiam.²⁰ Le conseil traditionnel de Kumasi a adopté une position similaire en ordonnant la fermeture d'Oyerepa FM.²¹

Malgré l'engagement constitutionnel du Ghana en faveur de la liberté d'expression, les défis

¹⁴ Mfwa Mauvais classement du Ghana en matière de liberté de la presse - Les problèmes cruciaux ' (2023) <https://www.mfwa.org/issues-in-focus/ghanas-poor-pres-freedom-ranking-the-critical-issues/#:~:text=The%20country%20fell%20two%20places,2022%20to%2065.93%20in%2023>. (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁵ Mfwa Mauvais classement du Ghana en matière de liberté de la presse - Les problèmes cruciaux (2023) <https://www.mfwa.org/issues-in-focus/ghanas-poor-pres-freedom-ranking-the-critical-issues/#:~:text=The%20country%20fell%20two%20places,2022%20to%2065.93%20in%2023>. (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁶ Daily Guide Network '45 Des journalistes agressés au Ghana en 5 ans ; la GJA demande la fin de l'impunité'. (2023) <https://dailyguidenetwork.com/45-journalists-assaulted-in-ghana-in-5years-gja-calls-for-end-to-impunity/> (consulté le 28 décembre 2023).

¹⁷ Freedom House " La liberté sur le net en 2023 - Ghana" (2023) <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-net/2023> (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁸ Freedom House " La liberté sur le net en 2023 - Ghana" (2023) <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-net/2023> (consulté le 27 décembre 2023).

¹⁹ Politique technologique 'Le programme anti-LGBTQ+ du Ghana sera un désastre pour les droits de l'homme - Online And Off' (2023) <https://www.techpolicy.press/ghanas-antilgbtq-agenda-will-be-a-disaster-for-human-rights-online-and-off/> (consulté le 27 décembre 2023).

²⁰ Le quatrième pouvoir "Le conseil traditionnel d'Ada interdit à Radio Ada de couvrir le festival Asafotufiam 2022". (2022) <https://thefourthestategh.com/2022/08/09/ada-traditional-council-bans-radio-ada-from-covering-2022-asafotufiam-festival/> (consulté le 27 décembre 2023).

²¹ Mfwa 'Ghana : L'ordre de censure du Conseil traditionnel de Kumasi est intenable' (2022) <https://www.mfwa.org/issues-in-focus/ghana-kumasi-traditional-councils-censorship-order-untenable/> (consulté le 29 décembre 2023).

mentionnés ci-dessus soulignent la nécessité évidente de poursuivre les efforts pour aligner la situation des droits numériques au Ghana sur les normes et pratiques internationales. Cet impératif découle du fait que si l'adoption potentielle du projet de loi sur la promotion des droits sexuels humains et des valeurs familiales ghanéennes pourrait conduire à la discrimination des personnes LGBTQ+, en violation du principe 3 de la Déclaration de principes de 2019 sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique,²² l'arrestation et la censure persistantes des médias contreviennent également aux principes 10 et 20 de la Déclaration.²³

Inclusion numérique des personnes handicapées

Les technologies numériques, en particulier les téléphones mobiles et l'internet, sont devenues des outils indispensables pour participer à la société et à l'économie. En 2022, le taux de pénétration de l'internet au Ghana était de 53 % de la population totale.²⁴ Au début de l'année 2023, ce taux est passé à 68,2 % pour une population de 33,80 millions d'habitants.²⁵ Cela indique que 10,75 millions de personnes au Ghana n'utilisaient pas l'internet au début de 2023. Ainsi, au moins 31,8 % de la population est restée hors ligne. Selon le recensement de la population et du logement de 2021, les personnes handicapées représentent 8 % de la population, soit 2 098 138 personnes.²⁶

Des progrès ont été réalisés en matière d'inclusion numérique des personnes handicapées. Le gouvernement a fait preuve d'engagement en organisant des ateliers de formation aux compétences numériques (27) et en prenant des initiatives politiques telles que la politique d'éducation inclusive (28) et la loi ghanéenne sur le handicap (Ghana Disability Act).²⁹ Le Ghana a adopté la loi sur les personnes handicapées en 2006 et est devenu le premier pays d'Afrique subsaharienne à ratifier la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Toutefois, il n'a pas encore ratifié le protocole africain sur le handicap, qui aborde spécifiquement les défis uniques auxquels est confrontée la communauté africaine des personnes handicapées, y compris ceux liés à l'environnement numérique.³⁰ Des efforts continus sont nécessaires pour mettre pleinement en œuvre ces cadres juridiques. La loi sur les personnes handicapées impose l'accessibilité des installations et des services publics, y compris les technologies de l'information et de la communication (TIC), mais il reste encore beaucoup à faire en matière d'accessibilité. Les personnes handicapées ont un taux de possession de téléphone mobile et d'utilisation de l'internet mobile inférieur à celui des personnes non handicapées.

Une étude menée par la GSMA a révélé que les personnes handicapées ont 34 % de chances

²² Commission africaine des droits de l'homme et des peuples "Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique" (2019) https://www.achpr.org/public/Document/file/English/Declaration%20of%20Principles%20on%20Freedom%20of%20Expression_ENG_2019.pdf (consulté le 30 janvier 2024).

²³ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, "Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique" (2019) <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 30 janvier 2024).

²⁴ Data Reportal 'Digital 2022 : Ghana' (2022) <https://datareportal.com/reports/digital-2022-ghana> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁵ Data Reportal "Digital 2023 : Ghana" (2023) <https://datareportal.com/reports/digital-2023-ghana> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁶ Ghana News Agency "Les personnes handicapées et l'économie ghanéenne aujourd'hui". (2022) <https://gna.org.gh/2022/11/persons-with-disability-and-ghanas-economy-today/#:~:text=Accord%20to%2021%2021%20Population,population%2C%20qui%20repr%C3%A9sente%202%2C098%2C138%20individus> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁷ Graphique en ligne "Govt builds capacity of PWDs in digital technology" (2022) <https://www.graphic.com.gh/news/general-news/govt-builds-capacity-of-pwds-in-digital-technology.html> (consulté le 19 novembre 2023)

²⁸ Special Attention Project Ghana 'Inclusive Education Policy' (2013) <https://sapghana.com/data/documents/Inclusive-Education-Policy-official-document.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

²⁹ Special Attention Project Ghana "Persons With Disability Act, 2006 Act 715" (2006) <https://sapghana.com/data/documents/DISABILITY-ACT-715.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

³⁰ Les parties prenantes demandent au ministre d'accélérer la ratification du Protocole africain sur le handicap (2023) <https://gna.org.gh/2023/08/stakeholders-call-on-minister-to-speed-up-the-ratification-of-the-african-disability-protocol/> (consulté le 25 janvier 2024).

en moins de posséder un téléphone portable et 72 % de chances en moins de posséder un smartphone. Seuls 16 % des personnes handicapées utilisent l'internet mobile, contre 61 % des personnes non handicapées. Les principaux obstacles signalés par les personnes handicapées sont le coût des gadgets, le faible niveau d'alphabétisation et le handicap lui-même.³¹ Ces obstacles les empêchent de profiter des avantages des technologies numériques. Les téléphones portables et l'internet peuvent aider les personnes handicapées à accéder à leurs droits. La technologie, en particulier les technologies d'assistance, permet d'accéder à l'information, notamment aux services gouvernementaux, à l'éducation, à l'information sur la santé, aux services financiers tels que l'argent mobile et aux connexions sociales. Toutefois, pour que les personnes handicapées puissent en bénéficier pleinement, les appareils et les services mobiles doivent être accessibles.

L'étude de la GSMA a également révélé que la connaissance des fonctions d'accessibilité qui rendent les téléphones mobiles utilisables par les personnes handicapées est encore très faible au Ghana. Par exemple, seulement 18 % des personnes handicapées interrogées connaissaient l'existence de loupes d'écran et 12 % la technologie de synthèse vocale qui convertit le texte écrit en mots parlés. S'ils ne connaissent pas ces fonctions, les personnes handicapées éprouvent de plus grandes difficultés à utiliser les appareils mobiles. L'accessibilité devrait être intégrée dès le départ dans la conception des technologies afin que les personnes handicapées puissent utiliser et bénéficier des technologies numériques avec un minimum d'obstacles.³²

L'accessibilité financière est un autre obstacle majeur.³³ Les smartphones dotés de fonctions d'accessibilité plus sophistiquées sont souvent trop chers pour les personnes handicapées qui sont déjà victimes d'exclusion économique. Le coût des données internet empêche également une utilisation plus fréquente. Les parties prenantes, y compris les secteurs public, privé et à but non lucratif, devraient contribuer à relever le défi de l'accessibilité financière par des subventions, des prix spéciaux, des systèmes de financement et d'autres innovations. Les faibles niveaux de compétences numériques et d'alphabétisation des personnes handicapées exacerbent la fracture numérique au Ghana.³⁴

L'acquisition de compétences en matière d'utilisation d'appareils mobiles, d'internet mobile, de fonctions d'accessibilité et de services en ligne améliore la connectivité des personnes handicapées et leur permet d'utiliser pleinement les technologies numériques. Les organisations qui se concentrent sur les personnes handicapées peuvent proposer des formations technologiques et professionnelles personnalisées. Les compétences numériques devraient également être intégrées dans les programmes scolaires.

Lors de la rédaction de ce rapport, il a été difficile de trouver des informations complètes sur les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées au Ghana. La rareté des informations souligne une question primordiale: la nécessité d'améliorer les méthodologies de collecte de données et les mécanismes de rapport systématique spécifiquement conçus pour saisir les expériences nuancées des personnes handicapées dans le domaine numérique. Une approche plus solide et plus ciblée de la collecte de données est impérative pour obtenir une compréhension nuancée des défis à multiples facettes qui entravent l'inclusion numérique des

³¹ GSMA "Comblent le fossé en matière de handicap mobile au Ghana : perspectives et recommandations". (2022) <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2022/04/Closing-the-mobile-disability-gap-in-Ghana.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

³² GSMA "Comblent le fossé en matière de handicap mobile au Ghana : perspectives et recommandations". (2022) <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2022/04/Closing-the-mobile-disability-gap-in-Ghana.pdf> (consulté le 19 novembre 2023).

³³ B&FT online 'Digital representation matters-Fostering Internet inclusion among PWDs' (La représentation numérique est importante - Favoriser l'inclusion des personnes handicapées sur Internet) (2022) <https://thebftonline.com/2022/01/31/digital-representation-matters-fostering-internet-inclusion-among-pwds/> (consulté le 19 novembre 2023).

³⁴ B&FT online La représentation numérique est importante - Favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans l'internet". (2022) <https://thebftonline.com/2022/01/31/digital-representation-matters-fostering-internet-inclusion-among-pwds/> (consulté le 19 novembre 2023).

personnes handicapées. En outre, l'absence de données complètes peut être le signe d'un manque plus large de sensibilisation et de reconnaissance des obstacles particuliers auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans l'espace numérique. Les efforts visant à combler ce vide informationnel devraient aller au-delà de la simple collecte de données et inclure des initiatives qui sensibilisent à l'importance de l'inclusion numérique des personnes handicapées et favorisent une approche plus inclusive de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des programmes.

Les personnes handicapées elles-mêmes devraient être à l'avant-garde des efforts d'inclusion numérique. Les personnes handicapées doivent être incluses dans les processus d'élaboration des politiques et de conception des technologies. Lorsque les solutions sont élaborées en collaboration avec les personnes handicapées, elles répondent mieux à la diversité des besoins. D'ores et déjà, les organisations de personnes handicapées privilégient l'inclusion par le biais de campagnes de sensibilisation, de réseaux de soutien par les pairs et de programmes de technologies d'assistance. Avec de plus grandes possibilités d'accès à Internet, les personnes handicapées peuvent faire entendre leur voix.

L'inclusion numérique des personnes handicapées exige des efforts combinés de la part de toutes les parties prenantes. Le gouvernement, l'industrie de la téléphonie mobile, les organisations à but non lucratif et les organisations internationales ont des rôles importants à jouer. Grâce à des partenariats multipartites, à des technologies abordables et accessibles, à la sensibilisation, à la formation aux compétences numériques, à la mise en œuvre de politiques inclusives et à une conception centrée sur l'utilisateur, il est possible de combler le fossé numérique en matière de handicap. Cela permettra aux personnes handicapées de s'émanciper sur le plan politique et socio-économique.

Fonds de service universel

Le Fonds de service universel (USF) est essentiel pour favoriser la connectivité et réduire la fracture numérique au sein des pays. En 2008, le Ghana a créé son propre fonds de service universel afin d'étendre l'accès et les services de communication à l'ensemble du pays. Pour ce faire, une taxe de 5 % a été prélevée sur les revenus des télécommunications. Les contributions financières à l'USF du Ghana proviennent des opérateurs de réseaux mobiles (ORM) titulaires d'une licence, des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et des intérêts générés par les investissements.³⁵

Le Fonds d'investissement du Ghana pour les communications électroniques (GIFEC) est l'administrateur chargé de garantir des progrès équitables. Le GIFEC coordonne de manière centralisée les propositions et les décaissements. Toutefois, des questions se posent quant à la durabilité, notamment en ce qui concerne la distribution de 95 % des fonds accumulés au cours des deux dernières années.³⁶

Le gouvernement ghanéen a alloué 155 millions du Ghana Cedis aux services ruraux à large bande en 2023, soulignant ainsi son engagement en faveur de la connectivité rurale, comme le souligne un rapport de la GSMA sur l'Afrique subsaharienne datant d'octobre 2023.³⁷ Malgré cet engagement, l'impact tangible de la lutte contre l'exclusion reste incertain, et le site web du fonds manque de rapports financiers et de rapports sur les dépenses des projets. La GSMA et Boateng et al. affirment que l'inefficacité du suivi et des rapports entrave l'évaluation de l'impact.^{38 39}

³⁵ GIFEC "Source of Fund" (2019) <https://gifec.gov.gh/source-of-fund/> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁶ Emerald "Bridging the digital divide in Africa via universal service funds : an institutional theory perspective" (2023) <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/IJP-01-2023-0042/full/html> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁷ GSMA Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité (2023) <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

Le Fonds soutient activement des initiatives phares telles que le projet de téléphonie rurale et d'inclusion numérique, lancé en 2021, qui prévoit l'installation de plus de 3 000 sites cellulaires et de fibres dans des endroits mal desservis à travers les 16 régions du Ghana (GIFEC, 2023). Les responsables soulignent que ces efforts ont permis d'étendre la connectivité à haut débit.

Toutefois, l'impact réel de la réduction des écarts d'exclusion fait l'objet d'un débat. Le Ghana se classe encore modestement au 108e rang mondial en matière de connectivité.⁴⁰ Des disparités persistent entre les zones rurales et urbaines, avec seulement 28 % d'adoption dans les zones rurales contre 57 % dans les zones urbaines. En outre, les personnes économiquement défavorisées ont six fois moins de chances d'accéder à l'internet mobile.⁴¹ Même des groupes ciblés comme les femmes sont confrontés à des difficultés, puisqu'elles sont 41 % moins nombreuses que les hommes à utiliser l'internet mobile.

³⁸ Emerald “Comblent le fossé numérique en Afrique grâce aux fonds de service universel : une perspective de théorie institutionnelle” (2023) <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/ITP-01-2023-0042/full/html> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁹ GSMA Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité (2023) <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

⁴⁰ Myjoyonline Le Ghana se classe au 108e rang de l'indice mondial d'inégalité entre les hommes et les femmes (2023) <https://www.myjoyonline.com/ghana-ranks-108th-in-global-gender-gap-index/> (consulté le 10 décembre 2023)

⁴¹ GSMA Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité (2023) <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Pour remédier à la situation des droits numériques au Ghana, il convient d'envisager une approche multipartite. Cette approche permettrait d'aborder des questions telles que l'accessibilité de l'internet et du téléphone mobile par le biais de subventions, de prix spéciaux, de systèmes de financement et d'autres innovations. Les parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, les organisations à but non lucratif et les instituts de recherche, devraient collaborer pour rendre compte de la myriade d'obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées. Une action collective est nécessaire pour garantir que le Ghana tire parti de la connectivité pour l'autonomisation et la prospérité de tous.

Sur la base de l'analyse présentée dans ce rapport, les recommandations suivantes sont proposées pour promouvoir l'inclusion numérique et la liberté de l'internet au Ghana :

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Mettre en place des protections, des mécanismes de signalement et de responsabilisation en cas de violence à l'encontre des citoyens.
 - » Réformer et renforcer la Commission nationale des médias pour préserver la liberté de la presse
 - » Protéger les groupes vulnérables et marginalisés tels que les femmes, les personnes handicapées et les personnes LGBTIQ+ en s'abstenant de promulguer des lois qui permettraient leur censure, leur surveillance ou leur arrestation.
 - » Élaborer, réviser et mettre à jour une législation complète qui traite des droits numériques, y compris la protection de la vie privée, la liberté d'expression et l'accès à l'information.
 - » Publier régulièrement des rapports détaillés sur les dépenses et les évaluations des projets de l'USF.
 - » Donner la priorité aux investissements de l'USF dans les communautés mal desservies.
 - » Commander des évaluations indépendantes sur les performances de l'USF en matière de réduction de la fracture numérique.
 - » Allouer des ressources budgétaires adéquates pour mettre en œuvre des politiques et des programmes inclusifs en matière de TIC.

Le Parlement:

- » Renforcer les protections juridiques pour la liberté des médias, la censure, la confidentialité des données, la sécurité numérique et la sécurité des journalistes.

Médias:

- » Mener régulièrement des campagnes de sensibilisation par le biais de différentes plateformes médiatiques afin d'éduquer le public sur les droits numériques, notamment sur l'importance du droit à la vie privée, de l'accès à l'information et de la liberté d'expression.
 - » Faciliter les dialogues ouverts et fournir des plateformes pour délibérer sur les lois et les politiques qui protègent les droits numériques en collaboration avec les décideurs politiques, les législateurs, la société civile et les organismes de réglementation. Les collaborations amplifient le message et renforcent les efforts de sensibilisation.
 - » Plaider en faveur de l'élaboration et de la modification d'une législation qui protège les droits numériques, y compris la liberté de la presse.
 - » Contentieux et soutien juridique: défendre la protection juridique des journalistes.
 - » Travailler avec les parties prenantes concernées pour lancer des programmes d'éducation numérique et de sécurité numérique afin de donner aux professionnels des médias et aux citoyens les connaissances et les compétences nécessaires pour naviguer en toute sécurité dans l'espace numérique. Il s'agit notamment de comprendre les menaces en ligne, de reconnaître les fausses informations et de protéger les données personnelles. Les sessions de formation sur la sécurité numérique destinées aux journalistes et autres professionnels des médias sont importantes pour garantir la sécurité de leurs communications et la protection contre les menaces en ligne.
 - » Contrôler et signaler les violations :
 - » Mettre en place des mécanismes efficaces pour surveiller et signaler les violations des droits numériques et les cas d'atteinte à la liberté de la presse.
 - » Lutter contre la prolifération du désordre de l'information: Promouvoir activement et mettre en pratique des normes éthiques élevées en matière d'information afin de garantir que le public consomme des informations exactes.
-

Société civile:

- » Participer à des campagnes de sensibilisation pour éduquer le public à l'utilisation des technologies numériques et aux droits de l'homme à l'ère numérique.
- » Développer et soutenir des initiatives qui renforcent la culture numérique, y compris la sécurité numérique. La culture numérique garantit que le public est informé de ses droits à l'ère numérique et des risques associés à la navigation dans l'espace numérique.
- » Établir des collaborations significatives avec les décideurs politiques et les organismes de réglementation afin de contribuer à l'élaboration de cadres qui promeuvent et protègent les droits numériques.
- » Plaider en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre de cadres relatifs à l'intersection de la technologie et de la société, en appelant à la responsabilité et à la transparence dans les secteurs public et privé.
- » Contrôler la mise en œuvre des cadres juridiques et dénoncer les pratiques qui menacent les droits numériques.
- » Fournir une assistance juridique en cas de violation des droits numériques et s'engager dans des litiges stratégiques pour contester les violations des droits numériques par des lois et des pratiques injustes.
- » S'engager continuellement dans la recherche et évaluer l'impact des technologies sur les droits de l'homme et proposer des approches de l'utilisation et du développement des technologies fondées sur les droits.
- » Favoriser les collaborations régionales et mondiales pour aborder les questions d'intérêt commun, y compris les problèmes transfrontaliers liés aux droits numériques.

123**Secteur privé :**

- » Rendre les TIC plus abordables et plus accessibles, en particulier pour les personnes handicapées, en incorporant des principes de conception inclusive dans les produits technologiques destinés au marché ghanéen.
 - » Collaborer avec les parties prenantes concernées pour promouvoir la culture numérique, par exemple en parrainant des événements, des ateliers et des initiatives éducatives.
 - » Aligner les modèles d'entreprise sur les principes des Nations unies
-

relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme afin de garantir l'intégration d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.

- » Collaborer avec les décideurs politiques et les organismes de réglementation à l'élaboration de cadres sur la technologie et son impact sur la société.
 - » Garantir la transparence dans l'examen des cas de violations et des réponses apportées aux gouvernements.
 - » Procéder en permanence et avec diligence à des évaluations de l'impact des technologies et adopter des approches qui favorisent des résultats positifs pour le public, conformément aux normes et standards internationaux.
 - » Soutenir les collaborations pertinentes sur les questions internationales et transfrontalières liées aux droits numériques.
 - » Donner la priorité aux mesures de cybersécurité afin de protéger le public numérique contre les cybermenaces telles que les accès non autorisés ou les violations de données.
-



Kenya

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport de Londa fournit une vue d'ensemble du paysage numérique du pays, des développements clés en matière de protection des données et de cybersécurité, des technologies émergentes, de l'état de l'inclusion numérique et du Fonds de service universel (USF). L'auteur a principalement utilisé une méthodologie mixte avec des études documentaires des lois, politiques et réglementations existantes liées au paysage numérique et a mené des entretiens avec des informateurs clés (KII) spécifiquement pour la section sur le Fonds de service universel (USF) afin de recueillir les points de vue des parties prenantes concernées. Le rapport commence par souligner le taux de pénétration de l'internet au Kenya, qui est l'un des plus élevés d'Afrique. Il donne également un aperçu des lois et réglementations adoptées par le gouvernement du Kenya pour protéger les données personnelles et renforcer la cybersécurité. Le rapport fait également état de difficultés persistantes dans le paysage numérique du Kenya. Il s'agit notamment du manque de sensibilisation des citoyens à leurs droits en matière de confidentialité des données et des cybermenaces persistantes, comme en témoignent les nombreuses cyberattaques et violations de données. L'auteur souligne également les efforts du Kenya pour adopter les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA) et la blockchain,

avec des applications notables dans l'éducation, les soins de santé, l'agriculture et les services financiers. Cependant, le cadre réglementaire de ces technologies est encore en évolution, ce qui présente à la fois des opportunités et des défis.

En outre, le rapport souligne qu'en dépit des efforts déployés pour promouvoir l'inclusion numérique, d'importantes disparités entre les hommes et les femmes persistent, particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'internet et la culture numérique. Le Fonds de service universel devrait continuer à jouer un rôle crucial dans la réduction de la fracture numérique en finançant des initiatives visant à améliorer l'accès aux TIC et la connectivité, en particulier dans les communautés mal desservies. Le rapport se termine par des recommandations réalisables, telles que l'élaboration de cadres de gouvernance complets pour l'IA et de réglementations de soutien, la promotion de réglementations protégeant les femmes du harcèlement en ligne et de la cyberintimidation, la sensibilisation aux questions de confidentialité des données et le soutien aux programmes d'alphabétisation numérique pour les personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation de l'internet.

Introduction

Le Kenya est un pays d'Afrique de l'Est qui compte 54,56 millions d'habitants. La population est essentiellement jeune, 39,6 % de la population totale étant âgée de 18 à 35 ans.¹ Célébrant 20 ans d'enseignement primaire gratuit en 2023, le Kenya a un taux d'alphabétisation de 82,9 %. Les jeunes (15-24 ans) ont un taux d'alphabétisation de 88,7 %.² L'anglais et le kiSwahili sont les deux langues officielles du Kenya, où la plupart des gens parlent le kiSwahili. Selon l'étude économique de 2023 du Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS), publiée le 3 mai 2023, le PIB du Kenya s'élève à 86,5 milliards d'USD, tandis que le PIB actuel par habitant est de 1722,62 USD.³ Le Kenya est un centre technologique régional de premier plan, avec une courbe de croissance régulière dans des secteurs cruciaux tels que les TIC, les transports et l'agriculture, entre autres. Les investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), par exemple, ont enregistré un taux de croissance de 14 % au cours de l'année 2023.⁴ En outre, en 2023, le nombre d'utilisateurs d'Internet au Kenya dépassera les 19 millions, avec un taux de pénétration d'Internet estimé à 35,30%.⁵ Entre janvier et mars 2023, la consommation de données a augmenté de 20,4%, ce qui s'explique par l'utilisation accrue de l'internet par les Kényans.⁶ En outre, la demande locale d'internet a augmenté au Kenya de 19,6 % pour atteindre 9,6 millions de gigaoctets par seconde (Gbps), contre 8,1 millions de gigaoctets par seconde (Gbps) en 2022.⁷ Dans sa récente enquête sur l'administration en ligne, les Nations unies classent le Kenya parmi les 15 premiers pays d'Afrique qui ont adopté le numérique grâce à l'augmentation des investissements dans l'infrastructure numérique et à la fourniture de services gouvernementaux en ligne.⁸

En termes de démocratie, le Kenya est régi par une constitution promulguée en 2010, avec des élections régulières et une politique relativement stable. Bien que la Constitution de 2010 ait réduit les pouvoirs de l'exécutif et amélioré le rôle de contrôle du Parlement, la corruption continue de miner l'indépendance du corps législatif. Dans la pratique, le Parlement reste soumis au président. Le système judiciaire kenyan est généralement considéré comme indépendant, et les tribunaux l'ont démontré par une série de décisions très médiatisées au cours des dernières années, certaines allant à l'encontre des souhaits du gouvernement au pouvoir.⁹ Le Kenya reste une démocratie libérale dont les médias sont parmi les plus indépendants et les plus dynamiques du continent. Par conséquent, contrairement à plusieurs autres nations du continent, le Kenya se distingue par l'absence de coupures d'Internet pendant les élections ou d'autres événements politiques importants.

¹ Datareportal 'Digital Kenya: 2023' (2023) <https://www.datareportal.com/report/digital-2023-kenya> (consulté le 5 décembre 2023).

² Banque mondiale 'Literacy Rates, Adult (% of People ages 15 and above)' (2023) <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.MA.ZX?end=2022&locations=KE&start=2022&view=bar> (consulté le 05 décembre 2023).

³ KNBS "Étude économique 2023" (2023) <https://www.knbs.or.ke/publications/> (consulté le 04 décembre 2023).

⁴ Communications Authority "Kenyan Mobile Sector Records Growth in Revenue and Investments" (2023) <https://www.ca.go.ke/kenyan-mobile-sector-records-growth-revenue-and-investments> (consulté le 19 décembre 2023).

⁵ Statista "Internet - Kenya" (2023) <https://fr.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/internet/kenya> (consulté le 19 décembre 2023).

⁶ KBC "Kenya's Internet Capacity up 20pc on Heavy Data Use" (2023) <https://www.kbc.co.ke/kenyas-internet-capacity-up-20pc-on-heavy-data-use/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁷ Nation "Kenyan Dump 800,000 Feature Phones in a Year" (2023) <https://nation.africa/kenya/business/technology/kenyan-dump-800-000-feature-phones-in-a-year-4368968> (consulté le 19 décembre 2023).

⁸ Nations unies, "UN E-Government Survey 2022" (2022) <https://desapublications.un.org/sites/default/files/publications/2022-09/Web%20version%20E-Government%202022.pdf> (consulté le 18 décembre 2023).

⁹ Freedom House "Kenya : Freedom on the Net in 2023" (2023) <https://freedomhouse.org/country/kenya/freedom-net/2023> (consulté le 06 décembre 2023).

► Analyse du pays

Protection des données et cybersécurité

Paysage juridique et politique

Il existe au Kenya plusieurs lois et règles qui protègent les informations personnelles. Il s'agit notamment de la loi sur la protection des données (2019), du règlement général sur la protection des données (2021) et du règlement sur la protection des données (procédure de traitement des plaintes et application) (2021). D'autres lois et règlements comprennent la loi de 2021 sur la protection des consommateurs et l'article 31(c) et (d) de la Constitution du Kenya (2010), qui se rapportent au droit à la vie privée. La loi sur la protection des données (2019) est la principale loi sur la protection des données et est entrée en vigueur le 25 novembre 2021. Ses objectifs sont de réglementer le traitement des données, de protéger la vie privée des individus, d'établir des mécanismes juridiques et institutionnels pour protéger les données personnelles, et de fournir aux personnes concernées des recours pour protéger leurs données personnelles contre un traitement qui n'est pas conforme à la loi.¹⁰ Le Règlement général sur la protection des données (2021) sert à clarifier certains des aspects les plus procéduraux des aspirations contenues dans la loi sur la protection des données.¹¹ Le règlement sur la protection des données (procédure de traitement des plaintes et application) (2021) prévoit les modes par lesquels les personnes concernées peuvent soumettre leurs plaintes au bureau du commissaire à la protection des données (ODPC).¹² Ces lois et politiques sont appliquées par le Bureau de la Commission de protection des données, l'Autorité des communications du Kenya (CA) et les tribunaux.

La plupart des lois et politiques sur la protection des données énumérées ci-dessus concernent également la cybersécurité. En outre, le Computer Misuse and Cybercrime Act (2018) définit les cybercrimes, établit des sanctions pour leur commission et décrit les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de cybersécurité,¹³ la Nationale ICT Policy Guidelines (2020) fournissent un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de TIC au Kenya,¹⁴ la Stratégie nationale de cybersécurité 2022-2027 décrit plus en détail la vision et les objectifs du gouvernement en matière de cybersécurité au Kenya et insiste sur la nécessité d'une approche multi-agences de la cybersécurité.¹⁵

Violation des données et lacunes en matière de droits de l'homme

Les tribunaux traitent fréquemment de nombreuses affaires de violation de données émanant des secteurs public et privé. Les tribunaux kényans se sont révélés être d'importants garants de l'application des lois et continuent d'apporter une bouffée d'air frais sur une question qui est

¹⁰ Loi sur la protection des données, 2019 (loi n° 24 de 2019).

¹¹ Oraro Advocates 'Data Protection the Coming into force of various Data Protection Regulations and What You Need to Know' (2023) <https://www.oraro.co.ke/data-protection-the-coming-into-force-of-various-data-protection-regulations-and-what-you-need-to-know/> (consulté le 06 décembre 2023).

¹² Oraro Advocates 'Data Protection the Coming into force of various Data Protection Regulations and What You Need to Know' (2023) <https://www.oraro.co.ke/data-protection-the-coming-into-force-of-various-data-protection-regulations-and-what-you-need-to-know/> (consulté le 06 décembre 2023).

¹³ Loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité, 2018 (loi n° 4 de 2018).

¹⁴ La politique nationale en matière de TIC de 2019.

¹⁵ Stratégie nationale de cybersécurité, 2022 - 2027.

depuis longtemps pressante. Malgré les nouvelles positives des tribunaux, il y a encore eu des cas majeurs qui ont provoqué un tollé public en 2023. Par exemple, les opérations d'un projet de crypto-monnaie de l'Open AI World coin ont été suspendues en raison de problèmes de sécurité des données. En août, l'AC s'est inquiétée de la sécurité et du stockage des données collectées, de la récompense monétaire en échange des données des consommateurs, de la protection des consommateurs en ce qui concerne les crypto-monnaies et les TIC, de l'inadéquation du cadre réglementant les données entre des mains privées et des lacunes dans les garanties et les normes en matière de cybersécurité.¹⁶ En outre, le comité législatif kenyan a exigé que la "présence physique des entreprises au Kenya soit suspendue jusqu'à ce qu'il y ait un cadre juridique pour la réglementation des actifs virtuels et des fournisseurs de services virtuels".¹⁷ Malgré l'interdiction physique, les Kényans peuvent toujours accéder à World Coin via Internet. Les médias indiquent que l'entreprise américaine pourrait reprendre ses activités en 2024 après s'être conformée aux réglementations gouvernementales.¹⁸

Cela montre que les Kenyans ne sont généralement pas conscients de leurs droits en matière de confidentialité des données et qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts d'éducation et de sensibilisation du public pour permettre aux citoyens de prendre le contrôle de leurs données personnelles. Une étude récente de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya a révélé que de nombreux citoyens kenyans ne savaient pas dans quelle mesure leurs informations personnelles étaient collectées et traitées par diverses organisations et s'inquiétaient de la possibilité que leurs informations soient utilisées à des fins non prévues ou que des parties non autorisées y aient accès.

En outre, en juillet 2023, la plateforme eCitizen (un fournisseur de services gouvernementaux en ligne) a été piratée, ce qui a affecté 5 000 services gouvernementaux.¹⁹ Selon un rapport publié par l'AC en octobre 2023, le Kenya a enregistré 860 millions de cyberattaques en 2023, ce qui place le Kenya parmi les trois pays les plus visés en Afrique, derrière le Nigeria et l'Afrique du Sud. Au cours des trois mois écoulés entre juillet et septembre 2023, l'équipe nationale de réponse aux incidents informatiques du Kenya - Centre de coordination (National KE-CIRT/CC) a détecté 7 514 964 tentatives de menaces de logiciels malveillants ciblant des fournisseurs de services d'infrastructures critiques.

Identités numériques

En 2023, le gouvernement kenyan a annoncé une nouvelle carte d'identité numérique qui remplacerait les cartes d'identité de deuxième génération. Connu sous le nom de carte Maisha, le système d'identification de troisième génération a été conçu pour améliorer l'efficacité de l'enregistrement des naissances et des décès. Ce système d'identification utilise un identifiant personnel unique qui est attribué à l'enfant à la naissance, utilisé comme numéro d'école puis comme identifiant national lorsqu'il atteint l'âge de 18 ans. Ce numéro servira également de numéro de permis de conduire pour la Caisse nationale de Sécurité sociale (NSSF), la Caisse

¹⁶ Autorité des communications du Kenya (2023) « L'autorité de certification et le commissaire aux données mettent en garde contre Worldcoin » <https://www.ca.go.ke/ca-and-data-commissioner-warn-kenyans-over-worldcoin> (consulté le 18 décembre 2023).

¹⁷ Reuters "Le comité législatif du Kenya demande instamment la fermeture du projet de cryptographie Worldcoins dans le pays" (2023) <https://www.reuters.com/technology/kenya-panel-urges-shutdown-worldcoins-crypto-project-within-coun-try-2023-10-02/> (consulté le 06 décembre 2023).

¹⁸ Citizen Digital "Worldcoin en pourparlers avec le gouvernement pour reprendre ses opérations au Kenya" (2023) <https://www.citizen.digital/tech/worldcoin-in-talks-with-govt-to-resume-kenya-operations-n333180> (consulté le 14 décembre 2023).

¹⁹ Business Daily Africa "Démystifier la protection des données et la vie privée au Kenya" (2023) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/columnists/demystifying-data-protection-and-privacy-in-kenya--4422084> (consulté le 06 décembre 2023).

nationale d'assurance maladie (NHIF) et, en cas de décès, le numéro du certificat de décès.²⁰ Les critiques ont fait valoir que le manque de transparence, les mesures d'authentification inadéquates et l'absence de garanties procédurales et juridiques adéquates dans la mise en œuvre de la carte Maisha pourraient nuire à l'accès des citoyens à des documents nationaux essentiels. Ils se sont également inquiétés de l'absence de participation publique étendue impliquant le public, la société civile et d'autres parties prenantes, comme le prévoit la loi.²¹

Le 5 décembre 2023, la Haute Cour siégeant à Nairobi a empêché le gouvernement de déployer les nouvelles cartes d'identité numériques, également connues sous le nom de Maisha Number, après que l'Institut Katiba a contesté le processus, arguant qu'il n'y avait pas de base juridique pour le déploiement. Le groupe de pression a fait valoir que, outre l'absence de base juridique pour le déploiement, il n'y a pas eu d'évaluation adéquate de l'impact sur la protection des données ni de participation publique étendue de la part du public et d'autres parties prenantes.²²

Ce n'est pas la première fois que les tribunaux kenyans se prononcent contre le déploiement des cartes d'identité numériques. En 2020, le numéro Huduma, censé servir de carte d'identité, avait suscité un tollé similaire. Le système national intégré de gestion de l'identité (NIIMS) a procédé à son enregistrement. En novembre 2020, la Haute Cour a statué que le déploiement de Huduma Namba, d'une valeur de plus de 100 millions de dollars, violait la loi sur la protection des données. Dans leur action en justice, l'Institut Katiba et l'expert juridique Yash Pal Ghai ont fait valoir qu'il était illégal pour le gouvernement d'introduire les cartes Huduma avant de procéder à une évaluation de l'impact sur la protection des données.²³

Développement des TIC et des technologies émergentes

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) est la simulation des processus de l'intelligence humaine par des systèmes informatiques afin d'accomplir des tâches par l'apprentissage, la traduction du langage, l'autocorrection, la perception visuelle et le raisonnement.²⁴ L'IA est devenue un élément essentiel du monde numérique et moderne, façonnant globalement divers aspects de la vie humaine. Au Kenya, la recherche d'informations sur l'IA a été très active en 2023, ce qui témoigne de l'intérêt des gens pour cette technologie de transformation. Par rapport à 2022, le Kenya a connu une augmentation remarquable de 270 % des recherches sur l'IA et une augmentation globale de 400 % depuis 2017.²⁵ Le pays est classé cinquième en Afrique et quatre-vingt-dixième au niveau mondial en matière de préparation à l'IA, avec des investissements estimés à treize milliards au cours des dix dernières années.²⁶

L'IA est utilisée dans divers processus essentiels aux prouesses et à l'existence de l'homme. Il s'agit notamment de l'agriculture, de l'éducation, de la fabrication, des télécommunications, des services

²⁰ The Star "Ce qu'implique l'identifiant personnel unique" (2023) <https://www.the-star.co.ke/news/realtime/2023-09-28-explainer-what-the-unique-personal-identifier-entails/> (consulté le 05 décembre 2023).

²¹ Un groupe de pression national menace de poursuites judiciaires contre Maisha Namba (2023) <https://nation.africa/kenya/news/lobby-group-threatens-legal-action-over-maisha-namba-4369134> (consulté le 05 décembre 2023).

²² Nation "High Court Puts Brakes on Kindiki's Plan to Introduce Maisha Namba" (2023) <https://nation.africa/kenya/news/high-court-puts-the-brakes-on-kindiki-s-plan-to-introduce-maisha-namba-4454474> (consulté le 05 décembre 2023).

²³ Business Daily Africa "High Court Declares Huduma Namba Illegal" (2022) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/news/high-court-declares-huduma-namba-illegal--3582926> (consulté le 05 décembre 2023).

²⁴ A. Joiner "Intelligence artificielle. Emerging Library Technologies" (2018) <https://sci-hub.se/https://doi.org/10.1016/B978-0-08-102253-5.00002-2> (consulté le 13 décembre 2023).

²⁵ Citizen Digital "Search interest for Artificial Intelligence hits all-time high in Kenya" (2023) <https://www.citizen.digital/tech/search-interest-for-artificial-intelligence-hits-all-time-high-in-kenya-n327585> (consulté le 13 décembre 2023).

²⁶ Business Daily "Kenya ranked fifth in Africa on AI readiness" (2023) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/kenya-ranked-fifth-in-africa-on-ai-readiness--4113928> (consulté le 13 décembre 2023).

financiers et des soins de santé. Par exemple, les projets Eneza Education et M-Shule, fondés au Kenya, offrent aux étudiants des possibilités d'apprentissage personnalisées dans le secteur de l'éducation.²⁷ Dans le domaine de la santé, il existe deux outils alimentés par l'IA et appartenant à des Kényans: Ilara Health, un outil alimenté par l'IA qui analyse les images médicales pour permettre l'identification et le traitement précoces des maladies, et Totohealth, une application de santé mobile qui utilise l'IA pour informer les parents sur la santé de leurs enfants.²⁸ L'autorité fiscale du Kenya utilise également l'IA pour l'automatisation des déclarations fiscales et du remplissage, l'analyse prédictive et les prévisions, l'audit et le contrôle de la conformité fiscale.²⁹

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de l'information, des communications et de l'économie numérique, s'engage dans l'intelligence artificielle par le biais de ses opérations et de ses directives politiques. Parmi les autres acteurs privés importants, citons l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), HUAWEI et le Microsoft Africa Research Institute (MARI) à Nairobi, au Kenya, qui, entre autres rôles, proposent des formations sur la technologie de l'IA ainsi que sur la compréhension, la construction et le déploiement de technologies innovantes de cloud l'informatique et d'IA.^{30;31}

Bien que le Kenya ne dispose pas actuellement d'une loi ou d'une politique autonome régissant l'IA, certaines lois et politiques applicables affectent l'utilisation de l'IA. En particulier, la loi sur la protection des données (2019) régit la collecte, l'utilisation et le stockage des données personnelles.³² La loi de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et les cybercrimes fournit un cadre pour traiter les infractions liées aux plateformes numériques.

Troisièmement, la loi sur le droit d'auteur, Cap 130 du Kenya, se concentre sur le droit d'auteur et les droits connexes, la violation et l'application, les exceptions, la gestion collective du droit d'auteur et les questions administratives. Le Kenya Politique nationale d'intelligence artificielle et d'analyse de données de 2019 promeut le développement et l'utilisation de l'IA et de l'analyse des données pour s'assurer qu'elles sont utilisées de manière éthique et responsable.³³

Le Projet de loi sur la Société kényane de robotique et d'intelligence artificielle, 2023, vise à réglementer l'industrie de la robotique et de l'IA par la recherche et le développement, la formation et l'éducation, et à promouvoir l'utilisation de la robotique et de l'intelligence artificielle pour le développement social et économique.³⁴ Certains acteurs du secteur technologique kenyan s'opposent toutefois à la proposition de loi, arguant qu'elle étoufferait l'innovation et découragent les investisseurs.³⁵

²⁷ Fintech Association of Kenya "A Comprehensive Application and Use Cases of AI" (2023) <https://www.linkedin.com/pulse/comprehensive-application-use-cases-ai-fintech-association-of-kenya> (consulté le 13 décembre 2023).

²⁸ Fintech Association of Kenya "A Comprehensive Application and Use Cases of AI" (2023)

²⁹ Kenya Revenue Authority "Digital transformation : The emerging use of Artificial intelligence" (2023) <https://www.kra.go.ke/news-center/blog/1997-digital-transformation-the-emerging-use-of-artificial-intelligence> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁰ UNESCO "Formation UNESCO et Huawei 2023 sur la technologie de l'intelligence artificielle pour les professeurs d'université dans la région de l'Afrique de l'Est Cérémonie de clôture" (2023) <https://www.unesco.org/en/articles/unesco-and-huawei-2023-training-artificial-intelligence-technology-university-lecturers-eastern> (consulté le 13 décembre 2023).

³¹ Microsoft "Microsoft Africa Research Institute (MARI)" (2023) <https://www.microsoft.com/en-us/research/group/microsoft-africa-research-institute-mari/> (consulté le 13 décembre 2023).

³² Tech Policy "Kenya Must Update its Regulatory Frameworks to Keep Pace with AI" (2023) <https://www.techpolicy.press/kenya-must-update-its-regulatory-frameworks-to-keep-pace-with-ai/> (consulté le 13 décembre 2023).

³³ ISP.Page "Kenya's AI Policies and Regulations : Balancing Innovation and Ethics" (2023) <https://isp.page/news/kenyas-ai-policies-and-regulations-balancing-innovation-and-ethics/#gsc.tab=0> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁴ African Women in Technology "Proposed Legislation for the Establishment of the Kenya Robotics and Artificial Intelligence Society Bill, 2023 (2023) <https://www.africanwomenintech.com/proposed-legislation-for-the-establishment-of-the-kenya-robotics-and-artificial-intelligence-society-bill-2023/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁵ SEMAFOR "Kenya's Tech Industry is fighting AI Regulation Plans" (2023) https://www.semafor.com/article/12/05/2023/kenya-ai-regulation?utm_source=nowshare&utm_medium=africa&utm_campaign=semaforstory#c (consulté le 13 décembre 2023).

L'IA a des implications positives pour l'humanité; cependant, elle peut être utilisée à mauvais escient et les lacunes existantes en matière de réglementation peuvent être exploitées, ce qui peut poser des problèmes en matière de droits de l'homme dans divers domaines. Par exemple, Samasource Impact Sourcing, Inc. (anciennement Sama), une société américaine dont le siège est à San Francisco et qui possède des bureaux dans plusieurs pays africains, a licencié 200 modérateurs de contenu kenyans après l'achèvement de leur contrat avec OpenAI. Les travailleurs se sont plaints d'abus psychologiques en raison de la nature de leur travail, qui consistait à lire et à réviser des contenus graphiques. Les travailleurs gagnent entre 1,32 et 2 dollars de l'heure, soit moins d'un tiers du salaire minimum californien de 7,25 dollars.³⁶ Les travailleurs licenciés ont déposé une pétition auprès du gouvernement kenyan pour qu'il enquête sur les conditions de travail abusives des sous-traitants, qui examinent le contenu qui alimente les programmes d'intelligence artificielle.³⁷

En outre, il est essentiel de noter les lacunes dans la reconnaissance des droits d'auteur de l'IA. Il est essentiel de noter les lacunes dans la reconnaissance des droits d'auteur de l'IA, en particulier pour les créateurs et les auteurs qui se posent des questions morales, juridiques et éthiques sur la protection de la propriété intellectuelle.³⁸ L'IA a également un impact négatif sur les droits de l'homme au Kenya en raison de la partialité des algorithmes qui peut perpétuer les inégalités et les discriminations existantes.³⁹ En outre, l'adoption de l'IA pourrait entraîner des pertes d'emplois en raison de l'automatisation et servir d'outil de surveillance, portant atteinte aux droits individuels à la vie privée.

Technologies de la chaîne de blocs

La blockchain est une architecture de registre distribué avec une base de données d'enregistrements de transactions, souvent liés cryptographiquement et maintient par un réseau mondial d'ordinateurs.⁴⁰ Le Kenya a un taux d'adoption élevé des crypto-monnaies et se classe au cinquième rang mondial pour les échanges de pair à pair, avec plus de six millions de propriétaires de crypto-monnaies.⁴¹ Le Kenya détient pour plus de 1,5 milliard de dollars de bitcoins (2,3 % du PIB), ce qui témoigne de leur acceptation.⁴² L'utilisation croissante des monnaies numériques au Kenya est attribuée à l'augmentation de l'accès à Internet et aux faibles frais d'échange de crypto-monnaies.

Ces dernières années, le Kenya a été un pays africain pionnier dans l'adoption des crypto-monnaies, le bitcoin dominant la conversation. Certains Kényans ont utilisé le bitcoin comme méthode de création de richesse dans ce monde numérique en constante évolution.⁴³ Une autre

³⁶ Quarts "OpenAI underpaid 200 Kenyans to perfect ChatGPT-then sacked them" (2023) <https://qz.com/open-ai-underpaid-200-kenyans-to-perfect-chatgpt-1850005025> (consulté le 13 2023).

³⁷ The Guardian "It's Destroyed Me Completely": Kenyan Moderators Decry Toll of Training of AI Models' (2023) <https://www.theguardian.com/technology/2023/aug/02/ai-chatbot-training-human-toll-content-moderator-meta-openai> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁸ La plateforme "Machine-Led Copyright in Kenya and the Place of Artificial Intelligence in Intellectual Property" (2023) <https://theplatform.co.ke/machine-led-copyright-in-kenya-and-the-place-of-artificial-intelligence-in-intellectual-property/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁹ E. Kalya "The Art of AI in Kenya : Nurturing Innovation, Policy, and Ethical Progress" (2023) <https://www.linkedin.com/pulse/art-ai-kenya-nurturing-innovation-policy-ethical-edward-kip-kalya> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁰ B. Shrimali, & B. Patel 'Blockchain State-of-the-Art : Architecture, Use Cases, Consensus, Challenges, and Opportunities' (2021) <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S131915782100207X> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴¹ MMW plaide en faveur d'une "position contradictoire du Kenya sur les crypto-monnaies : A Regulatory Puzzle" (2023) <https://mmw.legal/kenyas-conflicted-stance-on-cryptocurrency-a-regulatory-puzzle/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴² East African "How New Technologies are driving Financial Inclusion in Kenya" (2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/sponsored/how-new-technologies-are-driving-financial-inclusion-in-kenya-4360016> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴³ Star "Bitcoin Trading in Kenya : A Road to Financial Freedom" (2023) <https://www.the-star.co.ke/business/2023-09-01-bitcoin-trading-in-kenya-a-road-to-financial-freedom/> (consulté le 13 décembre 2023).

crypto-monnaie, Kotani Pay, est une pile technologique qui permet aux protocoles de blockchain, aux DApps et aux entreprises fintech de blockchain au Kenya de s'intégrer de manière transparente dans les canaux de paiement locaux.⁴⁴

Dans le secteur agricole, Etherisc fournit à environ 7 000 agriculteurs kényans des plateformes d'assurance paramétrique basées sur la blockchain qui protègent les moyens de subsistance des agriculteurs.⁴⁵

Actuellement, il n'existe pas de lois ou de réglementations spécifiques régissant l'utilisation de la technologie blockchain au Kenya. Néanmoins, la Banque centrale du Kenya (CBK) réglemente les crypto-monnaies par le biais de la réglementation kényane sur les transferts de fonds. Les entreprises de crypto-monnaies doivent acquérir une licence auprès des autorités kényanes pour offrir des services de transmission au Kenya. La loi sur les systèmes de paiement nationaux (2011) prévoit également que la CBK réglemente les crypto-monnaies en supervisant les fournisseurs de services de paiement et en veillant à ce que les plateformes soient sûres pour les investisseurs.⁴⁶ Notamment, la commission parlementaire présidée par Kimani Kuria, membre du Parlement de Molo, a approuvé la proposition d'amendement de la loi sur les marchés des capitaux (Capital Markets Act, Cap 485) afin d'inclure les monnaies numériques dans la définition des valeurs mobilières. L'amendement vise à réglementer le commerce des crypto-monnaies et à se prémunir contre les produits du crime et le financement du terrorisme.⁴⁷ Le Kenya Revenue Authority (KRA), l'autre acteur gouvernemental, a introduit une taxe sur les services numériques pour les transactions en crypto-monnaies. Les traders sont désormais soumis à l'impôt sur le revenu au taux de 1,5 %. La KRA a également fait part de son intention de créer une agence fiscale unique pour la collecte de l'impôt sur les crypto-monnaies.

Malgré ses caractéristiques instrumentales, telles que l'immutabilité et la cryptographie, la blockchain a sa part d'infractions. Par exemple, les autorités kényanes ont tiré la sonnette d'alarme face à l'utilisation croissante des monnaies numériques, mettant en garde contre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés aux échanges de crypto-monnaies.⁴⁸ En outre, le gouvernement kényan a adopté la taxe sur les actifs numériques (un amendement à la loi financière kényane 2023), obligeant les utilisateurs de crypto-monnaies à payer une taxe de 3 % chaque fois qu'ils échangent ou transfèrent un actif numérique.⁴⁹

Par conséquent, les bourses centralisées telles que Binance pourraient être les plus touchées, ce qui entraînerait un déplacement des bourses centralisées vers des bourses décentralisées hors de portée de la surveillance du gouvernement kényan. Il est essentiel de souligner que le gouvernement kényan a fait preuve de laxisme dans l'application des lois existantes. Il a autorisé les opérations de marketing de World Coin, y compris l'utilisation de locaux publics tels que le Kenyatta International Conference Centre (KICC) comme points de scanner rétinien, sans s'assurer d'une autorisation légale. Cela a contribué à la controverse sur le World coin en ne garantissant pas que toute interférence avec des informations personnelles soit conforme à la

⁴⁴ Kotani Pay <https://kotanipay.com/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁵ « Etherisc protège 700 autres agriculteurs kényans dans le cadre de la Lemonade Crypto Climate Coalition » (2023) <https://blog.etherisc.com/etherisc-protects-another-7-000-kenyan-farmers-as-part-of-the-lemonade-crypto-climate-coalition-e169eca3d-6bc> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁶ Loi Freeman « Le Kenya et la crypto-monnaie » (2022) <https://freemanlaw.com/cryptocurrency/kenya/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁷ Cryptonews « Le projet de loi sur les marchés des capitaux du Kenya définissant les actifs cryptographiques au fur et à mesure que les valeurs mobilières progresse au Parlement » (2023) <https://cryptonews.com/news/kenyas-capital-markets-bill-defining-crypto-assets-as-securities-progresses-in-parliament.htm> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁸ « Alerte sur l'utilisation de la cryptographie dans le blanchiment d'argent » en Afrique de l'Est (2023) <https://www.theeast-african.co.ke/tea/science-health/alert-over-crypto-use-in-money-laundering-4362574> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁹ Mariblock « Taxe sur les actifs numériques au Kenya : le glas de l'adoption de la cryptographie » (2023) <https://www.mariblock.com/is-the-kenyan-government-moving-to-tax-crypto-into-oblivion/> (consulté le 13 décembre 2023).

législation kenyane.⁵⁰ La technologie blockchain a un impact sur le Kenya de diverses manières. Le financement de la blockchain et l'engagement en faveur des technologies Web3 et des monnaies numériques sont sur le point de recalibrer le paysage technologique et financier, ouvrant la voie à une inclusion financière et à une révolution numérique sans précédent au Kenya.⁵¹ Par exemple, la Venom Foundation, qui soutient l'accélération des projets Web3 mondiaux, s'est associée au gouvernement kenyan en 2023 pour créer un centre de blockchain en Afrique. Ce hub profitera au Kenya en augmentant l'innovation dans des secteurs cruciaux tels que les services financiers, la logistique, l'agriculture, les petites et moyennes entreprises et le commerce international en travaillant ensemble.⁵²

En outre, l'essor des paiements numériques au Kenya a eu un impact sur l'adoption des crypto-monnaies en jetant les bases d'une population familiarisée avec le numérique et bénéficiant d'une confiance établie, comme en témoignent les systèmes de paiement numérique tels que M-Pesa.⁵³ Pour faire face au coût relativement élevé des soins de santé, de nombreuses applications mobiles kényanes ont été développées pour permettre aux utilisateurs de payer les services médicaux en vendant leurs données par le biais de la technologie blockchain. Les opérations liées à la technologie Blockchain au Kenya ont connu des cas de violations potentielles des droits de l'homme et des préoccupations connexes. Par exemple, la controverse WorldCoin a placé le Kenya dans l'œil d'une tempête numérique de trafic de données.⁵⁴

Cette situation est apparue après que plus de 350 000 Kényans ont vendu leur iris à l'entreprise, exposant ainsi les dangers de la technologie numérique émergente. Malgré les violations et les préoccupations en matière de droits de l'homme, plusieurs professionnels et experts en technologie estiment que la blockchain peut favoriser le développement sociétal et économique. Par exemple, la corruption généralisée dans la gestion des fonds publics peut être maîtrisée grâce à la technologie blockchain et à son protocole Trust, qui peut transformer les transactions en un grand livre dynamique, offrant un enregistrement en temps réel et un historique complet des actifs et des relations.⁵⁵ En outre, les réseaux basés sur la blockchain peuvent permettre aux petits agriculteurs d'accéder aux marchés mondiaux, d'améliorer l'agriculture de précision et de privilégier la transparence, la responsabilité et la traçabilité, en veillant à ce que les produits agricoles du Kenya conservent une qualité et une fiabilité élevées.⁵⁶

Inclusion numérique

Genre et TIC

S'il est absolument nécessaire d'adopter une législation plus complète pour combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, il existe deux politiques importantes sur les droits et l'inclusion numériques: la loi de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité,

⁵⁰ African Legal Studies « Leçons de la réponse du gouvernement kenyan au projet de cryptographie biométrique Worldcoin » (2023) <https://africanlegalstudies.blog/2023/09/22/lessons-from-kenyan-governments-response-to-worldcoin-biometric-crypto-project/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵¹ Citizen Digital « Le Kenya ouvre la voie dans le rapport sur l'adoption de la blockchain et l'innovation numérique » (2023) <https://www.citizen.digital/tech/kenya-leads-the-way-in-blockchain-adoption-and-digital-innovation-report-n322300> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵² S. Bhardwaj « La Venom Foundation et le Kenya s'unissent pour créer un écosystème blockchain et Web3 florissant » (2023) <https://www.forbesindia.com/article/cryptocurrency/venom-foundation-and-kenya-unite-to-build-a-thriving-blockchain-and-web3-ecosystem/84887/1> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵³ Star « Riding the digital wave Adoption de la crypto-monnaie sur les marchés émergents du Kenya » <https://www.the-star.co.ke/news/2023-08-01-riding-the-digital-wave-cryptocurrency-adoption-in-kenyas-emerging-markets/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵⁴ Amnesty International « Protégez les Kényans du trafic de données numériques » (2023) <https://www.amnestykenya.org/protect-kenyans-from-digital-data-trafficking/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵⁵ Nation « utilise la blockchain pour lutter contre la corruption » (2023) <https://nation.africa/kenya/blogs-opinion/blogs/use-blockchain-to-fight-graft-4449098> (consulté le 14 décembre 2023).

qui vise à lutter contre la violence sexiste facilitée par la technologie, notamment le partage d'images intimes, la cyberintimidation et le harcèlement en ligne, et la stratégie nationale d'inclusion numérique 2022-2032, qui vise à réduire le coût de l'accès aux TIC, à accroître la culture et les compétences numériques, et à promouvoir l'utilisation des TIC pour le développement socioéconomique.

Selon le Mobile Gender Gap Report 2023 publié par l'Association mondiale des opérateurs de réseaux mobiles (GSMA), seuls 39 % des femmes et 59 % des hommes kényans ont accès à l'internet. Le rapport montre que 88 % des femmes kényanes possèdent un téléphone portable, contre 94 % des hommes.⁵⁷ Le manque d'accès des femmes aux ressources numériques touche de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles peu alphabétisées ou à faible revenu, ainsi que celles qui vivent dans les zones rurales.

Une étude récente intitulée "L'économie numérique du Kenya : le point de vue du peuple" a révélé que seulement 35 % des femmes utilisent des services numériques avancés, contre 54 % des hommes. Elle attribue cet écart considérable à la discrimination, aux normes sociales néfastes, à la fracture éducative, à la géographie et au manque de motivation. Ces facteurs créent des obstacles importants qui empêchent les femmes de s'engager pleinement dans l'économie numérique du Kenya.⁵⁸ Il est important de noter que la sous-représentation continue des femmes dans l'espace numérique à des ramifications négatives pour les objectifs de développement numérique du Kenya. Cela est dû au manque d'accès aux ressources numériques, qui limite les possibilités d'autonomisation économique et d'inclusion sociale des femmes.

Un rapport 2023 du Réseau d'action TIC du Kenya (KICTAnet) souligne que les cas les plus fréquents de violence sexiste en ligne (OGBV) comprennent la réception de messages abusifs, les fausses publications sur les médias sociaux, le harcèlement sexuel, le partage d'informations personnelles, la manipulation numérique d'images et l'usurpation d'identité. Le rapport met en évidence une tendance inquiétante à l'augmentation de la violence sexiste en ligne dans les zones rurales du Kenya. Un autre résultat intéressant de l'étude est que les amis féminins, les amis masculins et les agresseurs inconnus figurent parmi les trois principales sources d'attaques en ligne. Il a été constaté que ces attaques se produisaient principalement sur Facebook, Whatsapp et Instagram, qui appartiennent tous à une seule et même entreprise, Meta.⁵⁹ En outre, un autre rapport de la Banque africaine de développement indique que les femmes sont 27 fois plus susceptibles d'être harcelées en ligne que les hommes. Le rapport suggère que jusqu'à 70 % des femmes ont subi des cyberviolences. Il indique également qu'au moins une femme kényane sur cinq a été victime de cyberintimidation.⁶⁰

Ces deux rapports mettent en lumière le harcèlement en ligne omniprésent auquel les femmes kényanes sont confrontées, ce qui les décourage de participer à la vie numérique et compromet leur capacité à bénéficier des services numériques sur un pied d'égalité.

⁵⁶ Business Daily « Adoptez la blockchain dans l'agriculture kenyane » (2023) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/columnists/adopt-blockchain-in-kenya-agriculture--4308532> (consulté le 14 décembre 2023).

⁵⁷ Le rapport sur l'écart entre les sexes dans le domaine mobile (2023) https://www.gsma.com/r/gender-gap/?utm_source=website&utm_medium=blog&utm_campaign=gender-gap-2023 (consulté le 21 janvier 2024).

⁵⁸ Les défis liés au genre de la gouvernance électronique au Kenya (2023) <https://genderit.org/feminist-talk/gendered-challenges-e-governance-kenya> (consulté le 21 janvier 2024).

⁵⁹ Démasquer les trolls - Recherche sur Online V3 (2023) <https://www.kictanet.or.ke/mdocs-posts/unmasking-the-trolls-research-on-online-gender-based-violence-in-kenya/> (consulté le 20 janvier 2024)

⁶⁰ Les femmes sont 27 fois plus susceptibles d'être victimes de cyberintimidation que les hommes, selon un rapport (2023) <https://www.the-star.co.ke/news/realtime/2023-02-28-women-27-times-more-likely-to-be-cyberbullied-than-men-report/> (consulté le 21 janvier 2024).

Inclusion numérique pour les personnes handicapées

Le Kenya prend des mesures considérables pour s'assurer que certaines lois et politiques favorisent l'inclusion numérique des personnes handicapées (PwDs). En particulier, la politique nationale en matière de TIC de 2019 exige du gouvernement qu'il veuille à ce que les personnes handicapées aient un accès complet aux services de TIC.⁶¹ Dans le même temps, les lignes directrices de la politique nationale des TIC de 2020 visent à fournir un environnement TIC inclusif qui renforce l'égalité et l'accessibilité pour les personnes handicapées.⁶² Pour améliorer l'inclusion numérique des personnes handicapées, le gouvernement kenyan a publié une nouvelle norme en mai 2022, garantissant que les produits et services numériques des secteurs public et privé sont accessibles aux personnes handicapées.⁶³ Plus important encore, le projet de loi sur les personnes handicapées de 2023 vise à garantir que chaque personne handicapée a le droit d'accéder à l'information et à la communication et de transmettre des informations et des idées par voie électronique.⁶⁴

L'inclusion numérique transcende l'accessibilité, car il s'agit d'un droit humain fondamental. Malheureusement, selon la fondation Friedrich Naumann Stiftung, le coût élevé des données au Kenya empêche les Kényans à faible revenu (la majorité) de bénéficier de l'économie numérique.⁶⁵ Les personnes handicapées ne sont pas non plus suffisamment associées au développement des plateformes numériques, alors que leur contribution serait précieuse pour mettre au point des produits utilisables par les personnes handicapées.⁶⁶ Les personnes handicapées continuent d'éprouver des difficultés à utiliser les technologies basées sur le web ou à accéder aux services d'information numérique, malgré les principes spécifiques énoncés dans la politique nationale en matière de TIC.⁶⁷ En effet, la plupart de ces violations pourraient être évitées si les cadres politiques et les lignes directrices concernant l'inclusion numérique des personnes handicapées étaient respectées.

Révision du fonds de service universel

Plusieurs documents juridiques et politiques ont été élaborés, modifiés ou adoptés pour soutenir la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026 de l'USF du Kenya. Il s'agit notamment de la loi kényane sur l'information et les communications, des règlements de 2010 sur l'accès et les services universels, de la loi de 2015 sur les marchés publics et la cession d'actifs, des règlements de 2020 sur les marchés publics et la cession d'actifs, du manuel opérationnel de 2022 du Fonds de service universel (USF) et de la loi de 2012 sur la gestion des finances publiques. Ainsi, la mise en œuvre de l'USF au Kenya fait l'objet d'un audit annuel par le Bureau du vérificateur général, conformément aux exigences de la loi sur l'information et les communications du Kenya et de la loi sur la gestion des finances publiques de 2012.

Financées par des contributions obligatoires du gouvernement, des subventions et des dons, l'USF sont conçus pour soutenir le développement de politiques et de programmes visant à

⁶¹ Vellum Kenya "Points forts de la politique TIC du Kenya en 2019" (2020) <https://vellum.co.ke/kenya-ict-policy-2019-highlights/> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶² inABLE "Rapport d'analyse des écarts en matière d'accessibilité numérique pour le Kenya 2021" (2022) https://inable.org/wp-content/uploads/2023/09/A11Y_6-SEPT-2023_-DIGITAL-ACCESSIBILITY-GAP-ANALYSIS-BY-inABLE_2022.pdf (consulté le 14 décembre 2023).

⁶³ Standard « Comment les normes d'accessibilité aux TIC du Kenya peuvent créer des lieux de travail plus inclusifs » (2023) <https://www.standardmedia.co.ke/sports/opinion/article/2001486658/how-kenyas-ict-accessibility-standards-can-create-more-inclusive-workplaces> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶⁴ Le projet de loi sur les personnes handicapées, 2023.

⁶⁵ Friedrich Naumann Stiftung "De l'argent mobile à l'argent numérique" (2023) <https://shop.freiheit.org#!/Publikation/1418> (consulté le 18 décembre 2023).

⁶⁶ KICTANET "Fracture numérique et inclusion : comment ça va ?" (2023) <https://www.kictanet.or.ke/digital-divides-and-inclusion-how-are-things/> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶⁷ Digwatch "Promouvoir l'inclusion numérique des personnes handicapées : les progrès du Kenya" (2023) <https://dig.watch/updates/promoting-digital-inclusion-for-persons-with-disabilities-kenyas-progress> (consulté le 14 décembre 2023).

comblent le fossé numérique et à accroître la connectivité à l'internet. Au Kenya, l'USF finance diverses initiatives qui améliorent l'accès aux TIC et la connectivité. Ces projets comprennent le projet d'infrastructure et de services du réseau mobile cellulaire, le projet d'autoroute numérique nationale, la numérisation et la diffusion du contenu agricole, le portail de ressources ouvertes du Kenya Education Cloud, et le développement de contenu et la fourniture d'appareils pour les apprenants ayant des besoins spéciaux. Parmi ces projets, la numérisation et la diffusion de contenus agricoles et le développement de contenus et la fourniture d'appareils pour les apprenants ayant des besoins spéciaux ciblent spécifiquement les femmes et les personnes vivant avec un handicap dans les communautés défavorisées.

La première phase de la mise en œuvre de l'USF a permis de fournir une connectivité mobile à 78 sous-localisations dans 15 comtés.⁶⁸ Par conséquent, la deuxième phase a fait des progrès substantiels. L'infrastructure et les services du réseau mobile cellulaire pour les sous-localisations non desservies et mal desservies ont permis de connecter 51 sous-localisations sur les 101 ciblées, marquant ainsi une étape importante dans la réduction de la fracture numérique. Cependant, malgré ces succès, la mise en œuvre de l'USF n'a pas été sans difficultés. La destruction de pylônes de télécommunications, le manque d'électricité dans les zones ciblées et les difficultés du terrain ont entravé la bonne mise en œuvre des objectifs du fonds en 2023.⁶⁹

⁶⁸ Paradigm Initiative 'Rapport pays LONDA - Kenya' (2022) <https://paradigmhq.org/londa-22/> (consulté le 21 janvier 2024).

⁶⁹ Connectivité haut débit pour les écoles du Kenya financée par le Fonds de service universel - Rapport d'évaluation (2023) <https://www.itu.int/hub/publication/d-pref-ef-bb-conm-2023/> (consulté le 15 janvier 2024).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

En conclusion, ce rapport Londa sur le paysage numérique du Kenya met en évidence les progrès significatifs et les défis persistants dans le parcours du pays vers un avenir numérique plus inclusif et plus sûr. Le Kenya a fait des progrès remarquables dans le développement de l'infrastructure numérique, avec des taux élevés de pénétration de l'internet et un secteur technologique en plein essor. Toutefois, des problèmes tels que la confidentialité des données, les menaces de cybersécurité, les disparités entre les hommes et les femmes en matière d'accès au numérique et les obstacles à l'inclusion des personnes handicapées restent d'actualité.

À la lumière de ces lacunes et préoccupations, les recommandations suivantes ont été proposées pour examen.

Recommandations

Gouvernement

- » Veiller à ce que l'infrastructure numérique fonctionne bien et à ce que la culture numérique soit adéquate avant de déployer des registres fondés sur l'IA et la blockchain.
- » Formuler un cadre de gouvernance dirigé par le ministère des TIC qui favorise des audits réguliers et des boucles de rétroaction pour les opérations d'IA dans le pays.
- » Élaborer des cadres d'appui clairs et complets pour soutenir la loi sur la protection des données, en tenant compte des technologies émergentes.
- » Formuler une législation et des politiques globales et sexospécifiques sur la protection des données, la cybersécurité et la violence sexiste en ligne.
- » Appliquer les réglementations qui protègent les femmes contre le harcèlement en ligne et la cyberintimidation.

La société civile

- » Plaider en faveur de réglementations qui protègent les femmes contre le harcèlement en ligne et la cyberintimidation.
- » Plaider en faveur d'une approche multisectorielle pour répondre aux

préoccupations en matière de droits de l'homme liées à l'exploitation de l'IA, en impliquant les agences gouvernementales, les sociétés civiles et les entreprises technologiques.

- » Accroître la sensibilisation et l'éducation aux questions de protection de la vie privée.
- » Collaborer avec le gouvernement, l'industrie et d'autres parties prenantes pour relever les défis et saisir les opportunités offertes par le big data et la protection de la vie privée.
- » Plaider pour la création d'espaces en ligne pour les femmes et les filles, y compris les personnes handicapées, sur les plateformes numériques, avec des procédures de signalement et de plainte accessibles et transparentes.
- » Promouvoir un changement d'attitude de la société à l'égard des personnes handicapées afin de parvenir à l'inclusion numérique des jeunes handicapés au Kenya.
- » Plaider en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans les processus d'élaboration des politiques afin d'améliorer leur compréhension et de contribuer à combler le fossé numérique.

Secteur privé

- » Élaborer des politiques institutionnelles claires et complètes en matière de protection des données, alignées sur les technologies émergentes.
- » Créer des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations à but non lucratif dans le but de fournir aux femmes des services et des produits numériques et internet abordables.
- » Collaborer avec le gouvernement, l'industrie et d'autres parties prenantes pour relever les défis et saisir les opportunités offertes par le big data et la protection de la vie privée.
- » Créer des espaces en ligne pour les femmes et les filles sur des plateformes numériques avec des procédures de signalement et de plainte accessibles et transparentes.
- » Veiller à ce que la technologie blockchain comporte un grand livre immuable, décentralisé et infalsifiable afin de traiter et d'enrayer les violations des droits de l'homme.

Universitaire

- » Procéder à des évaluations systématiques et dynamiques des incidences négatives de l'IA sur la partialité des algorithmes et les préoccupations en matière de protection de la vie privée.
 - » Soutenir les programmes d'alphabétisation numérique pour les personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation.
-



Lesotho

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Les principes de liberté et de gouvernance de l'internet sous-tendent la protection et la promotion des droits de l'homme en ligne au Lesotho. Garantir l'accessibilité de l'internet et la sécurité des utilisateurs est essentiel pour une connectivité efficace. L'État a un rôle à jouer dans la sauvegarde de la liberté d'expression et des médias en ligne, en protégeant la vie privée et les données de ses citoyens par des mesures politiques et législatives. Les acteurs non étatiques doivent contribuer à la promotion des droits numériques pour développer l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'intermédiaire du Fonds de service universel (USF) et influencer sa politique afin de résoudre les problèmes socio-économiques actuels. De même, la responsabilité et la transparence devraient être au cœur de la promotion des droits numériques au Lesotho. Le Lesotho a adopté plusieurs politiques et cadres juridiques pour garantir les droits numériques. Toutefois, l'incapacité à rendre opérationnels les mécanismes légalement établis qui sont essentiels à la réalisation de ces droits, ainsi que des dispositions juridiques inadéquates et floues, sont des sujets de préoccupation. Le manque d'accessibilité à l'information et le manque de rapports sur la mise en œuvre sont d'autres problèmes pour lesquels ce rapport émet des recommandations. La méthodologie employée dans ce rapport a consisté

en une étude documentaire complète. Dans un premier temps, la littérature pertinente, les rapports gouvernementaux, les documents politiques et les lois ont été identifiés et examinés afin de recueillir des informations sur le sujet. Une analyse thématique a été réalisée pour synthétiser les informations sur les thèmes des droits numériques décrits et tirer des conclusions pour formuler des recommandations appropriées pour une prise de décision fondée sur des données probantes.

Introduction

Le Lesotho est l'un des pays les moins avancés (PMA) d'Afrique australe. Il compte environ 2,3 millions d'habitants et est enclavé dans l'Afrique du Sud.¹ Avec une superficie de 30 360 km², le produit intérieur brut (PIB) du pays est estimé à 2,3 millions USD.² Il s'agit d'une monarchie constitutionnelle dans laquelle le roi est le chef de l'État, tandis que le Premier ministre est le chef du gouvernement. Les droits de l'homme au Lesotho sont garantis par la Constitution de 1993.

Le chapitre deux de celle-ci ne reconnaît que les libertés civiles et politiques dans sa Charte des droits, tandis que le chapitre trois énumère les droits socio-économiques et culturels en tant que principes directeurs de la politique de l'État.³ La Constitution établit également le Bureau du Médiateur, dont la fonction consiste à enquêter sur les actions menées par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions administratives et qui ont donné lieu à des injustices.⁴ Cette institution était la seule entité établie ayant le pouvoir d'enquêter sur les violations des droits de l'homme dans cette mesure limitée. Le champ d'action du médiateur et l'absence de caractère exécutoire de ses conclusions et recommandations limitent sa capacité à protéger les droits de la population du Lesotho (BaSotho) d'une manière globale.⁵

En 2011, le Parlement a modifié la Constitution et créé la Commission des droits de l'homme pour lutter contre les violations des droits de l'homme, sensibiliser les citoyens et promouvoir et protéger ces droits dans leur intégralité.⁶ La même année, la loi sur la protection des données a été promulguée et a créé la Commission de protection des données. Cette dernière est chargée non seulement de régler le traitement des données, mais aussi de protéger les utilisateurs et de faire respecter les valeurs de la vie privée, en particulier dans le paysage numérique.⁷ Sur le plan international, le Lesotho a ratifié tous les principaux traités relatifs aux droits de l'homme qui constituent la Charte internationale des droits de l'homme, mais n'a pas ratifié la Convention de Budapest sur la cybersécurité de 2001. Le Lesotho a également ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de l'Union africaine en 1986.

Malgré ses mesures proactives en 2011, le Lesotho n'a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo), 2014, qu'en décembre 2023. Cette ratification fait suite à une autre étape importante, à savoir la nomination du pays à la présidence du Bureau du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la communication et les technologies de l'information et de la communication (STC-ICT) en novembre 2023.⁸ Cette évolution est la bienvenue, compte tenu du fait que le projet de loi sur la criminalité informatique et la cybersécurité (Computer Crimes and Cyber Security Bill, 2022) est en suspens au Parlement.

¹ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, " Liste des Nations unies des pays les moins avancés " (décembre 2023) Liste des Nations unies des pays les moins avancés | CNUCED <https://unctadstat.unctad.org/CountryProfile/GeneralProfile/en-GB/426/GeneralProfile426.pdf> (consulté le 5 décembre 2023).

² Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 'General Profile : Lesotho' (2022) <https://unctadstat.unctad.org/CountryProfile/GeneralProfile/en-GB/426/GeneralProfile426.pdf> (consulté le 5 décembre 2023).³ La Constitution du Lesotho, 1993 https://adsdatabase.ohchr.org/IssueLibrary/LESOTHO_Constitution.pdf (consulté le 5 décembre 2023).

⁴ Section 135 (1) (a) de la Constitution du Lesotho (n3).

⁵ Hoolo 'Nyane,' La nature contraignante des mesures correctives de l'Ombudsman au Lesotho : Leçons de l'Afrique du Sud' (2021) Comparative and International Law Journal of Southern Africa (PDF) https://www.researchgate.net/publication/357142429_The_Binding_Nature_of_the_Ombudsman's_Remedial_Actions_in_Lesotho_Lessons_from_South_Africa (consulté le 9 décembre 2023).

⁶ Chapitre XI A de la Constitution du Lesotho (n3).

► Analyse du pays

LIBERTÉ DE L'INTERNET

Accès à l'internet et perturbations

Selon la base de données des indicateurs mondiaux des télécommunications/TIC de l'Union internationale des télécommunications (UIT), seuls 48 % de la population du Lesotho utilisent Internet.⁹ Environ 30 % de la population du Lesotho se trouve dans les zones urbaines, tandis que la majeure partie de la population se trouve dans les zones rurales.¹⁰ Vodacom Lesotho et Econet Telecom Lesotho (ETL) sont les principaux fournisseurs d'accès à Internet prépayés, offrant une variété de technologies de couverture réseau telles que la 3G, la 4G (Long Term Evolution) LTE, l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) et la fibre optique.¹¹ En 2018, Vodacom a lancé une couverture réseau 5G pour proposer des services de connexion à haut débit similaires au haut débit fixe ou à la fibre optique.¹² Le haut débit fixe est disponible dans les zones urbaines avec de faibles abonnements d'approximativement 0,236% de la population.¹³ Les banlieues de la capitale, Maseru, bénéficient d'une couverture 4G LTE complète, tandis que les autres grandes villes du pays disposent à la fois de connexions 3G et 4G LTE.¹⁴ Des entreprises telles que Leo et Comnet proposent des services de connexion à l'internet sans fil et par fibre optique uniquement sans services prépayés.¹⁵ Grâce à l'outil IODA (Internet Outage Detection and Analysis), aucune connexion internet irrégulière n'a été détectée pendant la majeure partie de l'année 2023.¹⁶ Toutefois, le 16 juin 2023, Vodacom Lesotho a connu une interruption de service durant quatre heures.¹⁷

Selon l'Autorité des communications du Lesotho,¹⁸ cette panne a constitué une violation de la règle 6(a)(i) des Règles de qualité des services de l'Autorité des communications du Lesotho, 2023. L'autorité a déclaré que la panne était contraire à l'intérêt des abonnés de Vodacom Lesotho et a imposé une amende de 1 million de lotis (LSL) (52 629 USD). L'amende a toutefois été suspendue pour une période d'un an à condition que la violation ne soit pas répétée.

⁷ Objectif de la déclaration de la loi sur la protection des données, 2011.

⁸ African Press, "Le Lesotho mène la charge en matière d'agenda numérique" (9 décembre 2023). <https://www.africa-press.net/lesotho/all-news/lesotho-leads-charge-on-digital-a> (consulté le 18 décembre 2023).

⁹ Union internationale des télécommunications (UIT), Base de données des indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, (2021) <https://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER.ZS?end=2022&locations=LS&start=2004&view=chart> (consulté le 10 décembre 2023).

¹⁰ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 'General Profile : Lesotho' (2022) (n2) (consulté le 5 décembre 2023).

¹¹ <https://www.etl.co.ls/abouthttp://www.etl.co.ls/about> et <https://www.vodacom.co.ls/about> (consulté le 10 décembre 2023).

¹² Reuters, "South Africa's Vodacom launches 5G internet service in Lesotho" (25 août 2018). <https://www.reuters.com/article/vodacom-grp-lesotho-idUSL8N1VG06F/> (18 décembre 2023).

¹³ Pule, N. "Digital Rights in Lesotho : An analysis of practices in the financial and ICT sector" (2022) Internet Freedom Project Lesotho <https://www.reuters.com/article/vodacom-grp-lesotho-idUSL8N1VG06F/> (consulté le 10 décembre 2023).

¹⁴ <https://www.etl.co.ls> (consulté le 10 décembre 2023).

¹⁵ <https://www.leo.co.ls/> et <https://www.comenet.co.ls> (consulté le 10 décembre 2023).

¹⁶ IODA | Internet Outages for Lesotho <https://ioda.inetintel.cc.gatech.edu/country/LS?from=1695204170&until=1702980170> (consulté le 20 décembre 2023).

¹⁷ Page Facebook de l'Autorité des communications du Lesotho, https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid0G9sb-bviV2PfeXZwfXL7vu7MbtNWyxifNAbq2RyxNM8Ktw1gLN3pvNuVmUq9dNWUul&id=100053510592304&mibextid=2IQ9oc (consulté le 18 décembre 2023).

¹⁸ L'Autorité des communications du Lesotho est légalement établie en tant que régulateur des communications et de la radiodiffusion par la Loi sur les communications de 2012 (consultée le 15 décembre 2023).

L'accès à l'internet dépend de plusieurs facteurs, tels que la culture numérique et l'accessibilité au haut débit et aux appareils. L'un des piliers de la connectivité est l'accès illimité à l'internet au travail, à la maison et à l'école.¹⁹ Le coût moyen d'un terminal d'entrée de gamme pour le haut débit fixe au Lesotho est de 800 LSL (Maloti) (44 USD).²⁰ Le salaire minimum mensuel général au Lesotho à partir de 2023 est de 2005, LSL (environ 111,38 USD)²¹ Les smartphones sont les appareils les plus fréquemment utilisés pour se connecter à l'internet.²² Le smartphone le plus abordable au Lesotho coûte 699 LSL (approximativement 45,90 USD).²³ Cela signifie que le smartphone le plus abordable coûterait à un travailleur au salaire minimum entre 41,2 % et 43,1 % de son revenu mensuel.²⁴

Liberté d'expression et sécurité en ligne

L'article 14 de la Constitution prévoit le droit à la liberté d'expression et reconnaît également d'autres droits, tels que le droit d'avoir une opinion et d'échanger des idées et des informations sans entrave. L'article 12(2) limite cette liberté pour plusieurs raisons, telles que la sécurité nationale, l'ordre public ou la protection de la réputation d'autrui. Cette disposition est le fondement de la diffamation criminelle dans le code pénal de 2010.²⁵

En 2018, l'affaire Peta v Ministre du Droit, des Affaires Constitutionnelles et des Droits de l'Homme²⁶ ont donné lieu à une décision historique visant à dépénaliser la diffamation au motif qu'elle était contraire aux valeurs, à l'objectif et à l'importance du droit à la liberté d'expression.²⁷ Dans cette affaire, le rédacteur en chef du Lesotho Times a été inculpé en vertu de l'article 104 du code pénal après avoir publié une chronique satirique sur l'ancien commandant des forces de défense du Lesotho (LDF), dans laquelle ce dernier était prétendument diffamé. Sur la base de ces faits, la Cour constitutionnelle a cherché à déterminer la constitutionnalité de l'article 104.

En outre, l'article 79 de la même loi sanctionne tout acte portant atteinte à la dignité ou à la réputation du roi et des membres de sa famille nucléaire. L'affaire Peta souligne l'objectif de la sauvegarde du droit à la liberté d'expression pour favoriser la démocratie en demandant des comptes aux personnes au pouvoir et en encourageant le débat public.²⁸ Toutefois, l'article 79 est, dans une large mesure, intrinsèquement un délit de diffamation et peut empêcher le public d'examiner et de critiquer la famille royale.²⁹

D'autres menaces pèsent sur le droit d'accès à l'information dans le projet de loi sur les crimes informatiques et la cybersécurité (Computer Crimes and Cyber Security Bill, 2022). L'article 24(2) érige en infraction le fait de communiquer, divulguer ou transmettre intentionnellement des informations et de recevoir de telles informations sans "excuse légitime".³⁰ La définition large et vague de ces infractions constitue une menace potentielle pour la liberté des médias, la dénonciation et

¹⁹ A4AI, " Faire progresser une connectivité significative vers des sociétés numériques actives et participatives" (2022) Alliance pour un Internet abordable" <https://globaldigitalinclusion.org/wp-content/uploads/2022/12/Advancing-Meaningful-Connectivity.pdf> (consulté le 5 novembre 2023).

²⁰ 2023- 2026 Plan stratégique de l'Autorité des communications du Lesotho

²¹ Code du travail, salaires, 2023.

²² A4AI, " Connectivité significative : un nouvel objectif pour relever la barre de l'accès à Internet » (2020) Alliance pour un Internet abordable <https://globaldigitalinclusion.org/wp-content/uploads/2022/12/Meaningful-Connectivity.pdf> (consulté le 4 novembre 2023).

²³ A4AI, " Tarification des appareils 2022 (ensemble de données)", (2022) Alliance pour un Internet abordable <https://a4ai.org/research/device-pricing-2022/> (consulté le 15 décembre 2023).

²⁴ A4AI, "Device Pricing 2022 (Dataset)" (2022) Alliance for Affordable Internet (n23).

²⁵ Section 104 du Code pénal, 2010. <https://lesotholii.org/akn/ls/act/2012/6/eng@2012-03-09/source.pdf> (consulté le 15 décembre 2023).

²⁶ Peta v minister of Law and Constitutional Affairs (CONSTITUTIONAL CASE 11 of 2016) [2018] LSHC 3 (18 mai 2018). <https://lesotholii.org/akn/ls/judgment/lshc/2018/3/eng@2018-05-18> (consulté le 10 décembre 2023).

²⁷ Paragraphe [8] (AFFAIRE CONSTITUTIONNELLE 11 de 2016) [2018] LSHC 3 (18 mai 2018) (n26).

²⁸ Paragraphe [8] (AFFAIRE CONSTITUTIONNELLE 11 de 2016) [2018] LSHC 3 (18 mai 2018) (n26).

²⁹ Hoolo, N. " Abolition de la diffamation pénale et maintien du scandalum magnatum au Lesotho " (2019) 19 African Human Rights Law Journal 743-762 <http://www.scielo.org.za/pdf/ahrj/v19n2/10.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

le discours public en ligne sur ces informations. Cette disposition soulève donc des inquiétudes quant à l'accès aux documents publics, qui n'est toujours pas légalement réglementé, d'autant plus que le projet de loi de 2000 sur l'accès et la réception des informations n'a pas été promulgué depuis sa promulgation.

Le Lesotho a pris des mesures progressives en matière de sécurité en ligne. En 2022, le Parlement a adopté la loi sur la lutte contre la violence domestique, attendu de longue date, qui érige en infraction la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV).³¹ Toutefois, cette disposition est assez vague, car la bus technologique” peut englober toute une série de comportements répréhensibles, nuancés qui doivent être définis avec précision.

Liberté des médias

Au cours des dix dernières années, la stabilité politique du Lesotho a suscité de vives inquiétudes. Le pays a donc entrepris des réformes au niveau national dans différents secteurs, comme la communication en 2017.³² En 2021, l'Autorité nationale des réformes (NRA) a adopté une politique nationale des médias et un code national de conduite, de comportement et de pratique.³³ L'Assemblée nationale a ensuite adopté la politique en novembre 2021.³⁴ La même année, l'ancien ministre des communications, des sciences et de la technologie, qui présidait un séminaire sur la sécurité des journalistes, a souligné l'impact des menaces et des assassinats de journalistes sur la liberté des médias et a déclaré que le gouvernement devait s'attaquer à ces problèmes.³⁵

Néanmoins, ces atrocités contre les journalistes continuent de se manifester. Le 23 mai 2023, le journaliste d'investigation Ralikonelo Joki a été abattu alors qu'il quittait la station de radio à la fin de son émission connue pour lancer un débat public sur les thèmes de la corruption et des gouvernements.³⁶ Joki aurait déjà reçu au moins trois menaces liées à son travail journalistique sur les médias sociaux, provenant de trois comptes différents, entre mars et avril 2023.³⁷ L'État a réagi en imposant un couvre-feu entre 22 heures et 4 heures du matin, qui a été révoqué par la suite. Le cas de Joki fait suite à d'autres cas signalés de harcèlement, de menaces et de torture à l'encontre d'autres journalistes. La journaliste Marafaele Mohloboli a été attaquée à son domicile par des inconnus armés, tandis que le journaliste Lebese Molati a été détenu et torturé par la police.³⁸

³⁰ Section 24(2)(a) et (c) du Computer Crimes and Cyber Security Bill, 2022.

³¹ Section 3(k) de la loi sur la lutte contre la violence domestique, 2022.

³² Le Lesotho que nous voulons : Dialogue and Reforms for National Transformation (30 novembre 2017) <https://www.gov.ls/wp-content/uploads/2019/07/Lesotho-Reforms-Framework-and-Road-Map-Final-Draft-1-30-November-2017.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

³³ MISA Lesotho, 'A gesture viewed as a milestone ahead of WPFDF' (avril 2021) <https://misa.org/blog/lesotho-reforms-authority-adopts-media-policy-code/> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁴ MISA Lesotho, 'Parliament adopts National Media Policy' (novembre 2021) <https://lesotho.misa.org/2021/11/30/parliament-adopts-national-media-policy/> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁵ MISA Lesotho, 'Discours de l'hon. Séminaire du ministre des Communications, des Sciences et de la Technologie sur la sécurité des journalistes organisé par MISA Lesotho le 28 juillet 2021 (10 août 2021) <https://lesotho.misa.org/2021/08/10/speech-for-hon-minister-of-communications-science-and-technology-on-safety-of-journalists-seminar-organised-by-misa-lesotho-on-28th-july-2021/> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁶ CIVICUS, "Le journaliste Ralikonelo Joki tué après une émission de radio" (8 novembre 2023) <https://monitor.civicus.org/explore/journalist-ralikonelo-joki-killed-after-radio-show/#:~:text=On%2014th%20May%2023%20journalist%20Ralikonelo%20Joki%2C%20known,shot%20at%20least%2013%20times%20by%20unknown%20assailants> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁷ CIVICUS, " Le journaliste Ralikonelo Joki tué après une émission de radio " (8 novembre 2023) (n36).

³⁸ MISA Lesotho, « Escalade des cas de harcèlement de journalistes au Lesotho » (21 novembre 2021) <https://lesotho.misa.org/2021/11/17/escalating-cases-of-harassment-of-journalists-in-lesotho/> (consulté le 10 décembre 2023).

Désordre de l'information et discours de haine

La section 44(1)(e) de la loi sur les communications de 2012 érige en infraction le fait de modifier ou d'interférer intentionnellement avec un message envoyé par le biais d'une communication. L'article 28 de la loi générale sur la sécurité intérieure (Internal Security (General) Act N° 24, 1984) prévoit que toute personne qui prononce des mots ou agit d'une manière susceptible d'entraîner la mort ou des blessures commettent une infraction. Toutefois, cette disposition reconnaît uniquement que les mots prononcés doivent entraîner un préjudice pour que la responsabilité soit imputée et laisse les mots sujets à une interprétation plus poussée pour inclure l'inexactitude. Il n'existe actuellement aucune législation spécifique concernant les troubles de l'information et les discours de haine. Si le Computer Crimes and Cyber Security Bill 2022 était promulgué, bien qu'insuffisant, il offrirait une certaine protection à cet égard. L'article 38 du Computer Crimes and Cyber Security Bill, 2022, érige en infraction le fait de transmettre numériquement plusieurs messages pour tromper ou induire en erreur autrui, ce qui ne couvre que la désinformation en tant que trouble de l'information. Le désordre de l'information est une source de préoccupation, en particulier dans l'espace numérique.

De même, le discours haineux n'est pas réglementé. Le projet de loi sur les délits informatiques et la cybersécurité (Computer Crimes and Cyber Security Bill) prévoit des dispositions relatives aux discours de haine à l'article 36. Il prévoit que toute personne qui utilise illégalement et intentionnellement un langage incitant à la violence publiquement en ligne à l'égard d'une personne ou d'un groupe sur la base de leurs identifiants sociaux commet un délit.³⁹ L'article 35 érige en outre en infraction la production, la mise à disposition et/ou la publication de tout matériel xénophobe, homophobe et raciste. Le fait que ces déclarations ou publications soient "publiques" soulève des inquiétudes quant aux discours de haine prononcés en privé entre deux personnes.

Vie privée et surveillance

La section 44(f) de la loi sur les communications de 2012 érige en infraction le fait d'intercepter ou de tracer les communications d'un utilisateur de réseau sans décision de justice. De même, la loi de 1998 sur le service de sécurité nationale (National Security Service Act) donne au ministre responsable le pouvoir de délivrer un mandat concernant tout bien susceptible de faire l'objet d'une enquête par le service de sécurité nationale (NSS), à la demande du haut fonctionnaire de l'institution. La section 8 de la loi de 1999 sur la prévention de la corruption et des infractions économiques (Prevention of Corruption and Economic Offences Act) prescrit la même chose en ce sens que le directeur de la prévention de la corruption et des infractions économiques (Director of Prevention of Corruption and Economic Offences) peut exiger d'une personne, par le biais d'une notification écrite, qu'elle fournisse toutes les informations en sa possession requises dans le cadre d'une enquête. Ces procédures prescrites pour la recherche et la saisie d'informations à des fins d'enquête menacent le droit à la vie privée des personnes accusées ou suspectées. Il existe des incohérences et des contradictions entre ces trois sections qui nécessitent une harmonisation afin d'éviter d'autres violations de ces procédures prescrites.

En juillet 2023, le ministre du bureau du Premier ministre (qui fait office de ministère de la Défense et de la sécurité nationale) a émis un mandat de perquisition et de saisie des téléphones de l'honorable Machesetsa Mofomobe dans le cadre d'une enquête sur un meurtre. Mofomobe et le défunt étaient en lice pour le poste de chef du Parti national basotho (BNP) lorsque le défunt a été abattu. En outre, Mofomobe était soupçonné du meurtre d'un journaliste qui avait été tué par balle en 2023. La Cour constitutionnelle a estimé que le mandat n'était pas valable du point de vue de la procédure et qu'il violait la vie privée de Mofomobe.

³⁹ Section 36(a) et (b) du Projet de loi sur la criminalité informatique et la cybersécurité, 2022.

La question de la surveillance des téléphones portables avait déjà été soulevée dans l'affaire Lipolelo Thabane. L'ancien premier ministre Thomas Thabane et son épouse ont été accusés du meurtre de l'épouse dont il était séparé.⁴⁰ Les enregistrements téléphoniques des accusés provenant d'un fournisseur de services mobiles ont été soumis au tribunal sans explication claire de la manière dont ils ont été obtenus et manifestement en violation de l'article 43 (2) des règles administratives de l'Autorité des communications du Lesotho, 2016. Une autre affaire civile relative à la vie privée a été portée devant la Haute Cour en décembre 2023. Dans cette affaire, Hlahlobo Moruri affirme que Vodacom Lesotho Financial Services, une filiale de Vodacom Lesotho, a violé sa vie privée en utilisant son image sur une affiche publicitaire et a donc demandé 650 000 LSL (environ 34209 USD) en restitution et en dommages-intérêts.⁴¹ Malheureusement, ces affaires n'ont pas encore abouti au moment de la présentation du présent rapport.

La loi de 2011 sur la carte d'identité nationale a également un impact négatif sur le droit à la vie privée en ce qui concerne l'identification. L'article 16 de cette loi exige que toute personne âgée de plus de seize (16) ans émette sa carte d'identité pour s'identifier afin d'accéder aux services. Le format des cartes s'est avéré problématique pour les personnes non binaires, transgenres et certaines personnes intersexuées. La reconnaissance de seulement deux genres a entraîné une violation de la vie privée des groupes de personnes susmentionnés.⁴² Le fait de ne pas inclure d'autres marqueurs de genre dans les documents d'identification perpétue cette violation et entraîne souvent l'exclusion.⁴³

GOVERNANCE DES DONNÉES

Protection des données

La protection des données est régie par la loi sur la protection des données de 2011, qui est entrée en vigueur en 2012. En octobre 2023, le Lesotho a signé l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA), qui vise à créer un marché unique de libre circulation intrarégionale. Cet objectif de l'accord a en lui-même certaines implications en termes de données transfrontalières et de nécessité de mettre en œuvre des garanties suffisantes. La loi sur la protection des données crée la Commission de protection des données⁴⁴ et lui confère le pouvoir de "fournir des principes pour la réglementation du traitement des informations personnelles" et de "protéger et concilier les valeurs fondamentales et concurrentes de la confidentialité des informations personnelles."⁴⁵ Cette loi stipule que les autres législations sectorielles qui offrent des garanties en matière d'informations personnelles doivent prévaloir.⁴⁶ Les questions relatives à la protection des données découlent souvent de la collecte, du traitement et de l'élimination des données à caractère personnel. L'article 23 de la loi prévoit des mesures en cas de violation des

⁴⁰ CNN, 'L'ancien Premier ministre du Lesotho et sa femme ont payé un gang criminel pour exécuter son ex-épouse, selon des documents judiciaires.' (juin 2020) <https://edition.cnn.com/2020/06/13/africa/lesotho-lilopelo-thabane-execution/index.html> (consulté le 20 février 2024).

⁴¹ Journaliste, "VCL sous le feu des critiques pour violation de la vie privée" (15-21 décembre 2023) Newsday. Vol. 05 No. 47 <https://newsdayonline.co.ls/vcl-under-fire-over-privacy-breach/> (consulté le 20 février 2024).

⁴² Muller, A., « Reconnaissance juridique du genre au Lesotho : une analyse du droit et de la politique dans le contexte des meilleures pratiques internationales » (2020) Southern Africa Litigation Centre, The People's Matrix Association et Women and Law Southern Africa <https://www.southernafricalitigationcentre.org/wp-content/uploads/2020/11/Lesotho-Gender-Marker-report.pdf> (consulté le 18 décembre 2023).

⁴³ Pule, N. "Les droits numériques au Lesotho : une analyse des pratiques dans le secteur financier et des TIC" (2022) Internet Freedom Project Lesotho (n 11).

⁴⁴ Section 6 de la loi sur la protection des données, 2011. <https://www.southernafricalitigationcentre.org/wp-content/uploads/2020/11/Lesotho-Gender-Marker-report.pdf> (consulté le 15 décembre 2023).

⁴⁵ Déclaration d'objectif de la loi sur la protection des données, 2011.

⁴⁶ Section 5(1) et (2) de la loi sur la protection des données, 2011.

données.

Elle prévoit que cette violation ou compromission doit être signalée à la Commission des données et que la personne concernée doit également en être informée. Toutefois, l'article 23 pose deux problèmes: le délai prescrit pour notifier la violation et la limitation du droit de la personne concernée à cette notification. L'article 23, paragraphe 2, stipule que la notification de toute violation ou compromission de données doit être effectuée "... dès qu'il est raisonnablement possible de le faire après la découverte..." L'article 23, paragraphe 3, prévoit en outre que le responsable du traitement peut par ailleurs "retarder", sans délai précis, la notification à la personne concernée si les institutions chargées de la sécurité nationale ou la Commission des données estiment qu'une telle notification pourrait entraver les enquêtes en cours. Ces deux dispositions ont une incidence grave sur le droit à la vie privée des personnes concernées et sur la transparence des organes de contrôle afin de gagner la confiance du public et la justice.

La loi de 2011 sur la carte d'identité nationale exige la collecte de données biométriques pour le registre national d'identité pour délivrer un document d'identité aux personnes éligibles.⁴⁷ Le registre stocke toutes les données collectées et l'accès à celles-ci est régi par la section 6 de la même loi. La section 6(a) et (b) stipule que personne ne peut accéder, enregistrer ou modifier des informations dans le registre sans autorisation.

La loi impose en outre l'obligation de protéger l'intégrité des données du registre contre tout accès illicite en prenant les mesures appropriées.⁴⁸ La loi interdit en outre la publication ou la communication de ces informations, sauf dans des conditions spécifiques.⁴⁹ Ces informations peuvent être communiquées aux institutions d'assurance et de financement par le directeur avec l'approbation du ministre de l'Intérieur.⁵⁰ La loi de 2012 sur les communications stipule que l'Autorité des communications du Lesotho (LCA) peut exiger des entités de communication qu'elles protègent les informations de leurs utilisateurs.⁵¹ Cette disposition est mise en œuvre par la règle 43 du Lesotho Communications Authority (Administrative) Rules, 2016, qui stipule que tout fournisseur de services de communication a l'obligation de protéger la vie privée et les données de ses utilisateurs. L'article 29(5) de la loi de 2012 sur les institutions financières (Financial Institutions Act) interdit également la divulgation d'informations sur les utilisateurs et impose une sanction en cas d'infraction. Fondé sur la loi de 2012 sur les communications, le règlement de 2021 sur les communications (enregistrement des modules d'identité des abonnés) attends aux fournisseurs de services mobiles l'obligation de protéger les données collectées et de prendre des mesures techniques et institutionnelles raisonnables pour empêcher l'accès et l'utilisation illicites de ces données.

Bien qu'il semble exister des cadres juridiques sur la protection des données, le contrôle est actuellement le plus grand obstacle. À ce jour, la Commission de protection des données n'est pas opérationnelle, bien qu'elle soit légalement établie. Par conséquent, aucune plainte n'est déposée et aucune enquête n'est menée sur les violations de données ou les rapports à cet égard.

149

DÉVELOPPEMENT DES TIC

L'année 2022 a marqué la fin du plan stratégique de l'Autorité des communications du Lesotho et l'élaboration du plan stratégique 2023-2026, qui établit une feuille de route pour l'adoption et la mise en œuvre de stratégies en matière de TIC. Les objectifs de ces deux documents s'alignent sur les objectifs internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière de développement

⁴⁷ Section 4(6) de la loi sur la carte d'identité nationale, 2011. <https://media.lesotholii.org/files/legislation/akn-ls-act-2011-9-eng-2011-03-21.pdf> (consulté le 18 décembre 2023).

⁴⁸ Section 7 (3)(b) de la loi sur les cartes d'identité nationales, 2011. (n47).

⁴⁹ Section 7(1) de la loi sur les cartes d'identité nationales de 2011. (n 47).

⁵⁰ Section 6 (2)(c) de la loi de 2011 sur les cartes d'identité nationales. (n47).

⁵¹ Section 5(1)(n) de la loi sur les communications, 2012.

des TIC. Il s'agit notamment des objectifs de développement durable 2030 des Nations unies, de l'agenda africain 2060, du plan stratégique de l'Union internationale des télécommunications (2020-2023), des objectifs en matière de large bande de la Société de développement de l'Afrique australe (SADC) et du plan de développement stratégique national II du Lesotho (2018-2023). En 2023, le Lesotho n'a atteint que quatre des neuf objectifs de la SADC en matière de haut débit. L'un des objectifs manqués est que 50 % des ménages soient connectés au haut débit, alors que le Lesotho n'en a atteint que 3,2 %.⁵²

En ce qui concerne les compétences numériques de base pour les jeunes, le Lesotho n'a atteint que la moitié de l'objectif fixé, soit 30 %.⁵³ En outre, seulement 26 % du micro, petites et moyennes entreprises (MPME) sont connectées à l'internet.⁵⁴ En termes d'infrastructure, le Lesotho compte 600 tours de réseau.⁵⁵ Pour tenter de réduire la fracture numérique, le gouvernement a l'intention de construire 48 tours supplémentaires,⁵⁶ d'améliorer les performances du réseau et les compétences numériques des jeunes en dépassant l'objectif actuel de 30 % d'ici à la fin de 2026, et de promouvoir le contenu local des TIC en langue seSotho.⁵⁷

FONDS DE SERVICE UNIVERSEL

La loi sur les communications du Lesotho de 2000 et les règles d'accès universel de 2009 ont établi le Fonds d'accès universel (UAF). L'UAF a ensuite été remplacée par le Fonds de service universel (USF) par les règles de l'Autorité des communications du Lesotho (Fonds de service universel) de 2009. Le fonds fonctionne comme une unité au sein de l'Autorité des communications du Lesotho pour fournir des services de communication universels dans des zones déterminées.⁵⁸ La loi elle-même ne contient pas de dispositions expresses concernant la fracture numérique, mais fait référence à l'accès et aux services universels pour les communications téléphoniques, l'accès à l'internet, la radiodiffusion et les services postaux. L'ACL est également un contributeur et un administrateur des recettes générées par le Fonds en vertu de l'article 4(2)(a) des règles.

Ces règles ont ainsi établi un comité du service universel chargé de gérer le fonds, d'adopter le plan USF, d'allouer des fonds pour les projets USF et de rendre compte de ses activités annuelles. Toutefois, la fonction du comité se limite à la prise de décision et les aspects opérationnels et de mise en œuvre du fonds sont attribués à l'autorité locale de régulation.⁵⁹ Il est intéressant de noter que les règles définissent la priorité de l'USF comme étant les services de téléphonie vocale et l'accès à l'internet comme son objet secondaire. Compte tenu des évolutions technologiques en cours, il est nécessaire de revoir ses priorités et de faire de l'accès à l'internet et de l'inclusion un objectif premier. Ces priorités devraient être inversées pour combler la fracture numérique actuelle ; l'accès à l'internet garantit intrinsèquement des services de téléphonie vocale.

Les rapports sur les dépenses de l'USF ne sont pas facilement accessibles au public. D'autres sources ont indiqué qu'à partir de 2022, l'USF a été utilisé pour construire sept tours de réseau.⁶⁰

⁵² 2023-2026 Lesotho Plan stratégique de l'Autorité des communications. <https://media.lesotholii.org/files/legislation/akn-ls-act-2011-9-eng-2011-03-21.pdf> (consulté le 20 décembre 2023)

⁵³ Plan stratégique 2023-2026 de l'Autorité des communications du Lesotho (n52).

⁵⁴ Plan stratégique 2023-2026 de l'Autorité des communications du Lesotho (n52).

⁵⁵ LENA, 'Government increases Telecommunications Access' (16 juillet 2022) <https://www.gov.ls/government-increases-access-to-telecommunications/> (consulté le 20 décembre 2023).

⁵⁶ LENA, 'Government increases Telecommunications Access' (16 juillet 2022). (n55).

⁵⁷ Plan stratégique 2023-2026 de l'Autorité des communications du Lesotho (n52).

⁵⁸ Section 4 des règles de l'Autorité des communications du Lesotho (Fonds de service universel), 2009.

⁵⁹ <https://lca.org.ls/wp-content/uploads/filr/2481/USF%20Operating%20Manual%20Final%2004072016.pdf> (consulté le 6 mars 2024).

⁶⁰ LENA, 'Government increases Telecommunications Access' (16 juillet 2022). (n55).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le Lesotho a pris des mesures progressives pour garantir les droits numériques de sa population, notamment en assurant la connectivité des communications pour les communautés mal desservies. Il reste cependant beaucoup à faire pour assurer la couverture universelle des droits numériques au niveau national.

Recommandations

Gouvernement

- » Collaborer avec le secteur privé pour assurer une connectivité significative grâce à une large bande abordable pour les ménages économiquement vulnérables.
- » Collaborer avec le secteur privé pour améliorer les compétences numériques des jeunes et des communautés mal desservies.
- » Rendre opérationnelles la commission des droits de l'homme et la commission de la protection des données.
- » Adopter le projet de loi sur l'accès et la réception de l'information (Access and Receipt of Information Bill), 2000.
- » Adopter le projet de loi sur les crimes informatiques et la cybersécurité, 2022, avec les amendements suivants : L'article 24(2) devrait être modifié pour améliorer son imprécision et son ambiguïté.
- » Modifier le projet de loi sur la lutte contre la violence domestique (Counter Domestic Violence Bill, 2022) afin de développer la section 3(k) sur les abus technologiques et de pénaliser des comportements spécifiques tels que la divulgation non consensuelle d'images intimes (NCDII) et sa distribution, le voyeurisme numérique, les contrefaçons profondes, l'extorsion et l'exploitation sexuels en ligne.
- » Assurer un accès régulier et ouvert à l'information sur l'USF.
- » Abolir les lois sur les délits d'insultes et réglementer toutes les formes de désordre de l'information, y compris la désinformation.
- » Prendre de nouvelles mesures législatives pour protéger la liberté des médias en ligne.

Secteur privé

- » Envisager des partenariats public-privé pour le développement des TIC dans les écoles et les établissements de santé afin de parvenir à la parité numérique, en particulier dans les communautés mal desservies.
-

-
- » Investir dans des centres d'innovation technologique pour les jeunes dans les principales villes du Lesotho.
 - » Pour atténuer les risques de chômage des jeunes, des programmes devraient être élaborés pour intégrer les jeunes ayant des compétences et une expérience numériques pertinentes.
 - » Intégrer le principe directeur des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme dans leurs politiques.

Société civile

- » Sensibiliser à la fracture numérique et à son impact sur les différents groupes sociaux.
- » Sensibiliser aux questions de sécurité et de résilience numériques.
- » Plaider en faveur d'une approche centrée sur les droits de l'homme dans la réglementation et la gouvernance du cyberspace.

Académie

- » Mener et soutenir des recherches contextuelles sur l'impact des évolutions technologiques et les lacunes numériques existantes afin d'éclairer l'élaboration des politiques.
 - » Élaborer des programmes d'études ou des programmes pluridisciplinaires sur les droits numériques et les différents secteurs.
-



Malawi

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport met en lumière les droits numériques au Malawi, en mettant l'accent sur les développements progressifs et régressifs en 2023. Utilisant une approche globale, le rapport utilise des méthodes empiriques et de recherche documentaire pour évaluer les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de l'inclusion. Afin de consolider les développements essentiels en matière de droits numériques au Malawi pour 2023, ce rapport décortique trois sphères numériques clés: le Fonds de service universel (USF), la protection des données et la cybersécurité, et la liberté d'expression. Il contextualise ces domaines thématiques et fournit des recommandations concrètes au gouvernement et à la société civile. Le gouvernement devrait revoir la loi sur la protection des données de 2023, y compris la modification de ses articles 4, 8 (b)(vi)(vii), 26 et 42. En outre, le gouvernement devrait accélérer la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et Protection des données personnelles (Convention de Malabo) et réviser la loi de 2016 sur les transactions électroniques et la cybersécurité afin de supprimer les dispositions et infractions larges et vagues, y compris les articles 24(1) (e) et (f) ; et abroger les lois sur la diffamation et la sédition dans le Code pénal, garantir la liberté d'expression en ligne et les libertés des médias.

Le Parlement du Malawi devrait également allouer des fonds au Fonds de service universel (USF), conformément à l'article 160(b) de la loi sur les communications. Il est crucial que l'Autorité de régulation du Malawi (MACRA)

consulte les parties prenantes au sujet des cinq nouveaux projets de loi, notamment le projet de loi sur la cybersécurité, le projet de loi sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, le projet de loi sur les start-ups, le projet de loi sur la révision des transactions électroniques et le commerce électronique, ainsi que l'examen du projet de loi sur la cybercriminalité et les preuves électroniques. Loi sur les communications. En tant que chiens de garde, les organisations de la société civile (OSC) devraient examiner les cinq nouveaux projets de loi défendus par la MACRA afin de garantir leur alignement sur les normes internationales acceptables. Les OSC devraient également sensibiliser le public et les parties prenantes à la loi sur la protection des données de 2023, plaider pour la ratification par le Malawi de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo) et plaider en faveur de la révision de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité.

Loi de 2016 sur les transactions électroniques et la cybersécurité ; et l'abrogation des lois sur la diffamation et la sédition dans le Code pénal grâce à un engagement auprès des autorités, à la sensibilisation du public et à des litiges. En outre, les OSC devraient intensifier leurs efforts de plaidoyer pour décriminaliser la liberté d'expression, y compris les litiges, en plaidant pour l'abrogation des lois répressives et en surveillant les opérations de l'USF pour garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité.

Introduction

En Afrique australe, le Malawi partage ses frontières avec le Mozambique, la Zambie et la Tanzanie. La population du pays est estimée à 20,41 millions d'habitants (2022), avec un taux de croissance annuel de 2,6 %. 81,8 % de la population vit en zone rurale, tandis que 18,2 % vit dans les centres urbains. Classée parmi les pays les plus pauvres au monde, l'économie du Malawi dépend fortement de l'agriculture, qui emploie plus de 80 % de la population, et est vulnérable aux chocs externes, notamment climatiques.¹ En 2021, le gouvernement a lancé la Vision Malawi 2063, qui vise à transformer le Malawi en un pays riche, autonome, industrialisé et à revenu intermédiaire supérieur en mettant l'accent sur l'agriculture, la commercialisation, l'industrialisation et l'urbanisation. Afin d'accélérer les résultats à court et moyen terme, le premier plan de mise en œuvre sur 10 ans (MIP-1) a été déployé pour piloter la mise en œuvre et la réalisation du MW2063.

Malgré des progrès notables dans le domaine des TIC, le Malawi est confronté à des défis multiformes, spécifiquement la faiblesse des infrastructures TIC et l'exclusion numérique.² En 2023, la pénétration d'Internet s'élevait à 24,4 %. Selon DataReportal, en janvier 2023, il y avait 5,04 millions d'internautes, soit 3,8 % de la population totale, et environ 757 000 utilisateurs de réseaux sociaux âgés de 18 ans et plus, soit 7,3 % de la population totale âgée de 18 ans et plus.³ 34,8 % des utilisateurs des médias sociaux étaient des femmes, tandis que 65,2 % étaient des hommes.

De plus, Kepios rapporte que les utilisateurs d'Internet au Malawi ont augmenté de 126 000 (+2,6 %) entre 2022 et 2023.⁴ De plus, seuls 57,2 % des Malawiens possèdent un téléphone mobile et la pénétration du réseau fixe n'est que d'environ 1 %.

L'analphabétisme numérique élevé reste également un revers majeur dans l'espace numérique du Malawi, avec une enquête récente menée par l'Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA) établissant que 46 % des Malawites déclarent ne pas utiliser Internet parce qu'ils ne savent pas de quoi il s'agit. Et 2,4% déclarent ne pas l'utiliser parce que c'est trop cher.

Cependant, ces dernières années, le Malawi a procédé à d'importantes réformes politiques et structurelles dans le domaine des TIC. En 2021, le gouvernement a déployé une ambitieuse stratégie quinquennale pour l'économie numérique (2021-2026), qui fixe de nouveaux objectifs pour différents aspects de l'économie numérique. Entre autres, en matière d'accès aux réseaux, le gouvernement entend étendre l'accès à Internet de 14,6 % à 80 % de la population et la couverture haute débit à 95 % d'ici à 2026. Il cherche également à revoir les taxes sur Internet en supprimant, entre autres, les droits d'accise de 10 %. Taxe sur l'achat des tarifs de données et de SMS et suppression de l'impôt sur les revenus de 3,5 % pour les fournisseurs de télécommunications, qui sont des facteurs importants des coûts élevés des services Internet et mobiles au Malawi.

En 2023, le Malawi a franchi des étapes notables, notamment la promulgation de la très attendue loi sur la protection des données de 2023, la nomination de responsables de l'information conformément à la loi sur l'accès à l'information et la création d'un conseil d'administration indépendant du Fonds de service universel (USF). En outre, le pays rédige actuellement cinq nouvelles lois numériques, particulièrement le projet de loi sur la cybersécurité, le projet de loi sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, le projet de loi sur les start-ups, le projet de loi sur la révision des transactions électroniques et du commerce électronique, ainsi que la révision de la loi sur les communications. Les projets de loi devraient être adoptés en 2024.⁵

Le Malawi a également introduit une stratégie nationale de protection des enfants en ligne visant à protéger les enfants contre les cybermenaces.⁶ La MACRA a lancé diverses interventions numériques, notamment le Fonds Muuni, un fonds de recherche et d'innovation collaborant avec 35 conseils de district pour soutenir 105 nouvelles startups dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).⁷ Cependant, le recours restrictif au Malawi aux lois pénales sur la diffamation pour restreindre la liberté d'expression en ligne reste un défi important pour les droits numériques.

¹ Banque mondiale: <https://www.worldbank.org/en/country/malawi/overview> (consulté le 20 janvier 2024)

² <https://datareportal.com/reports/digital-2023-malawi>

³ Comme ci-dessus.

⁴ Comme ci-dessus. ⁵ Entretien avec un informateur clé (15 janvier 2024)

► Analyse du pays

FONDS DE SERVICE UNIVERSEL (USF)

Le Fonds de service universel (USF) joue un rôle important dans la réduction de la fracture numérique, guidé par trois principes fondamentaux : la disponibilité, l'abordabilité et l'accessibilité des services de télécommunication. Ces principes soulignent la responsabilité des régulateurs des télécommunications et des ministères gouvernementaux au niveau des États pour garantir un accès universel aux services de télécommunications à des tarifs abordables. Même si les modèles de l'USF varient selon les pays, leur objectif commun est de déployer des infrastructures de communication et de promouvoir l'adoption de services TIC dans les zones rurales et mal desservies, même lorsqu'elles ne sont pas économiquement viables.

Cela reflète un engagement à connecter tout le monde, quels que soient les coûts associés. Le principe 37(2) de la Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (Déclaration de la Commission africaine) souligne la nécessité d'un accès Internet universel, équitable, abordable et significatif pour réaliser divers droits de l'homme. Conformément à ces principes, la 32^e session du Conseil des droits de l'homme (2016) a affirmé que les droits exercés hors ligne devraient également être protégés en ligne, ce qui nécessite la disponibilité, l'abordabilité et l'accessibilité des services de télécommunication.⁸

Au Malawi, l'USF, créé en vertu de l'article 157 de la loi sur les communications de 2016 (loi sur les communications), vise à promouvoir l'accès et les services universels dans les zones mal desservies. L'article 158 décrit les objectifs de l'USF, notamment l'offre de subventions sur une base compétitive, la fourniture d'incitations et d'assistance financières, la couverture des dépenses administratives et la conduite de recherches liées à l'accès universel.⁹ Cela correspond à l'obligation statutaire de la MACRA de garantir que chaque citoyen du Malawi ait accès à des services de communication fiables et abordables.¹⁰ La loi sur les communications donne la priorité aux domaines gérés par l'USF, surtout l'accès aux réseaux de télécommunications, à Internet, aux téléphones publics, aux services d'annuaire, aux services d'urgence, aux services postaux essentiels, aux services financiers de base et aux services de radiodiffusion.

En 2023, l'USF soutient 16 projets d'une valeur d'environ 3,2 millions de dollars, améliorant l'accès au haut débit, à l'information et aux gadgets informatiques. Certains des projets incluent Connectez-vous à l'école, Réseaux communautaires (Yathu Yathu Data) ; Réseau d'accès radio (téléphonie rurale), connecter un établissement de formation d'enseignants, subventions pour la production de contenu numérique local, projet de langue des signes, projet pour personnes

156

⁶ MACRA « Child Online Protection in Malawi », 23 mars 2023 (consulté le 20 janvier 2024) <https://www.mwcert.mw/child-online-protection-strategy-consultation-workshops/>

⁷ Comme ci-dessus.

⁸ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies « Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa trente-deuxième session » <https://documents-ddsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G20/008/73/PDF/G2000873.pdf?OpenElement> (consulté le 10 janvier 2024).

⁹ Article 158 de la loi sur les communications

¹⁰ Article 6 de la loi sur les communications

¹¹ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

¹² Article 163 de la loi sur les communications

handicapées, projet de santé électronique et projet de commerce électronique. D'autres projets de l'USF étaient Connect à Post Office, Projet de système d'adressage national, Last Mile, Application Postale Virtuelle, Révision du programme, PME Formation aux compétences numériques et ambassadeurs du numérique.¹¹

L'USF du Malawi fonctionne avec une structure de gouvernance solide dirigée par la MACRA, qui établit un Comité du Fonds de service universel (USFC). L'USFC supervise la gestion de l'USF, examinant et approuvant les plans et budgets annuels.¹² L'article 160 décrit diverses sources de financement pour l'USF, y compris les prélèvements des opérateurs, les crédits parlementaires, les subventions, les enchères, les projets d'accès public et les fonds de la MACRA.¹³ Selon la MACRA, le chiffre d'affaires annuel total de l'USF en 2023 était de 6,5 millions de dollars.¹⁴

Malgré ce cadre juridique et politique, une analyse critique révèle des lacunes opérationnelles. Le lancement retardé de l'USF jusqu'en 2022 a entraîné une accumulation de 6,2 millions de dollars de revenus sur six ans. Cette inefficacité est préjudiciable à un pays sous-développé sur le plan technologique, avec une faible pénétration des TIC, notamment 14,6 % de pénétration d'Internet, 76,2 % de réseau mobile à l'échelle nationale, 43,2 % de possession de téléphones portables et une fracture numérique importante. De plus, des problèmes de transparence et de responsabilité découlant du non-respect par la MACRA de l'article 194(c) de la loi sur les communications concernant la publication des détails des fonds et les rapports au Parlement.

L'incapacité du Parlement à allouer des fonds à l'USF aggrave encore les défis. L'article 160(b) donne mandat au Parlement d'affecter des fonds à l'USF. Cependant, le Parlement n'a jamais affecté de fonds à l'USF depuis sa création. Selon la MACRA, d'autres défis auxquels l'USF est confronté incluent la longueur des procédures de passation des marchés publics qui affectent l'utilisation opportune des fonds, la demande accrue de projets de l'USF face à une allocation budgétaire limitée et la structure rigide de gestion de l'USF.¹⁵ En outre, alors que l'USF cherche à réduire la fracture numérique, le gouvernement a maintenu des taxes prohibitives sur les services TIC, notamment une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 17,5 % sur les téléphones mobiles, 16,5 % sur les services Internet et un droit d'accise de 10 % sur les messages et les données Internet transferts. Ces taxes exorbitantes sont imposées aux consommateurs, ce qui en interdit encore davantage l'accès. Comblar ces lacunes opérationnelles est crucial pour réaliser la mission de l'USF consistant à faciliter les services TIC et à réduire la fracture numérique au Malawi.

PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ

Protection des données :

L'année 2023 a marqué une étape importante pour le paysage de la protection des données et de la cybersécurité au Malawi. Le 7 décembre 2023, l'Assemblée nationale du Malawi a adopté le très attendu projet de loi sur la protection des données personnelles de 2023.¹⁶ La nouvelle législation vise à établir un cadre juridique complet pour réglementer le traitement et le transfert de données personnelles, conformément aux principes de protection des données internationalement reconnus.

Notamment, la loi désigne l'Autorité de régulation des communications du Malawi comme autorité de protection des données chargée de superviser la mise en œuvre du projet de loi. Il décrit les

157

¹³ Plan stratégique de l'USF

¹⁴ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

¹⁵ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

¹⁶ MISA Malawi, « MISA Malawi se félicite de l'adoption du projet de loi sur la protection des données » 8 décembre 2023: <https://malawi.misa.org/2023/12/08/misa-malawi-welcomes-passing-of-data-protection-bill/> Consulté le 15 décembre 2023

principes clés régissant le traitement des données personnelles, établit un cadre solide pour les droits des personnes concernées et définit les devoirs des responsables du traitement et des sous-traitants concernant le traitement des données personnelles.

En outre, la loi traite du transfert transfrontalier de données personnelles, régleme les contrôleurs de données et les sous-traitants d'importance significative, établit des mécanismes pour faire respecter les droits des personnes concernées et accorde à l'Autorité le pouvoir d'émettre des ordonnances de conformité à ceux qui contreviennent à la loi. Selon un informateur clé de la MACRA, la nouvelle loi "renforcera la confiance – le fait que les individus auront l'assurance que l'organisation n'abuserait pas de leurs informations personnelles renforcera la confiance entre les parties, ce qui facilitera le commerce électronique et autres transactions numériques."¹⁷

En réponse à cette évolution, MISA Malawi a salué la loi sur la protection des données, soulignant son potentiel à "promouvoir un traitement responsable des données personnelles par les agences gouvernementales, les institutions privées et les individus."¹⁸ Le MISA ont exprimé l'espoir que la loi protégerait les Malawites et le grand public contre les cybermenaces, les cybercrimes et la surveillance injustifiée.

Toutefois, la nouvelle loi n'est pas sans défauts. Premièrement, la section 4 désigne la MACRA comme l'autorité de protection des données (DPA), ce qui compromet potentiellement l'indépendance financière, décisionnelle et institutionnelle de la DPA.¹⁹ Le ministère de l'Information et de la Numérisation a assuré aux députés que cet arrangement était temporaire jusqu'à ce que le DPA devienne autonome.²⁰ Selon la MACRA, pour apaiser les craintes, le régulateur entend mettre en place des dispositions structurelles et fonctionnelles qui garantiront l'indépendance financière, décisionnelle et institutionnelle de la DPA. La MACRA cherche à créer une unité autonome au sein de la MACRA qui exercera les fonctions de la DPA.²¹ De plus, l'article 8 (b)(vi)(vii) autorise le traitement licite des données personnelles pour "l'intérêt public" ou "intérêts légitimes", termes vagues et indéfinis.

Cela pourrait accorder aux responsables du traitement et aux sous-traitants un pouvoir discrétionnaire excessif pour déterminer le traitement licite des données personnelles des individus. Des inquiétudes émergent également concernant le traitement des données personnelles sensibles. La loi autorise le traitement de données personnelles sensibles dans des circonstances spécifiques, notamment "l'archivage à des fins d'intérêt public, de recherche ou de statistiques"²² ou si la personne concernée a intentionnellement rendu les données publiques.²³ De telles dispositions peuvent donner aux contrôleurs de données et aux sous-traitants un pouvoir discrétionnaire injustifié dans le traitement des données personnelles sensibles.

De plus, l'article 26 comprend de larges exemptions permettant aux responsables du traitement et aux sous-traitants de méconnaître les droits des personnes concernées pour des raisons de sécurité nationale, d'intérêts économiques ou financiers nationaux, de Sécurité sociale et de fonctions réglementaires. Ces exemptions pourraient accorder un pouvoir discrétionnaire excessif pour déterminer dans quels cas les droits peuvent être bafoués.

Des craintes existent par ailleurs concernant la suspension ou l'annulation de l'enregistrement d'un responsable du traitement ou d'un sous-traitant d'importance significative. L'article 42

¹⁷ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

¹⁸ MISA Malawi, « MISA Malawi se félicite de l'adoption du projet de loi sur la protection des données » 8 décembre 2023: <https://malawi.misa.org/2023/12/08/misa-malawi-welcomes-passing-of-data-protection-bill/> Consulté le 15 décembre 2023

¹⁹ CIPESA « Analyse du projet de loi sur la protection des données du Malawi, 2021 » (mai 2021) <file:///C:/Users/User/Downloads/Analysis-of-the-Malawi-Draft-Data-Protection-Bill-2021.pdf> (consulté en janvier 2024)

²⁰ MISA Malawi, « MISA Malawi se félicite de l'adoption du projet de loi sur la protection des données » 8 décembre 2023: <https://malawi.misa.org/2023/12/08/misa-malawi-welcomes-passing-of-data-protection-bill/> Consulté le 15 décembre 2023

²¹ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

²² Article 16(g) de la loi sur la protection des données

accorde à la MACRA le pouvoir de suspendre ou d'annuler l'enregistrement d'un contrôleur de données ou d'un sous-traitant "d'importance typique" sur la base de motifs vagues et généraux, y compris le non-respect de "toute disposition" de la loi ou de toute modalité ou condition imposée à l'enregistrement ; ou s'il existe "tout autre motif raisonnable de suspendre ou d'annuler l'enregistrement."²⁴

Ces dispositions générales pourraient conduire à des restrictions injustifiées. Notamment, la loi ne prévoit pas de procédure claire de suspension et d'annulation, et n'oblige pas la MACRA à informer les entités concernées. Cependant, l'article 42(2) prévoit que "l'Autorité ne doit pas suspendre ou annuler l'enregistrement d'un responsable du traitement des données d'importance significative ou d'un sous-traitant de données d'importance significative en vertu du paragraphe 42(1), à moins que le responsable du traitement des données d'importance significative ou le sous-traitant de données d'une importance significative l'occasion a été donnée de démontrer pourquoi l'enregistrement ne devrait pas être suspendu ou annulé."

La Cybersécurité:

En novembre 2023, la MACRA a présenté le projet de loi sur la cybercriminalité de 2023, visant à lutter contre les infractions liées aux systèmes informatiques et aux TIC. La législation proposée comprend des dispositions visant à criminaliser ces infractions, à établir des procédures d'enquête, de conservation, de collecte et d'utilisation de preuves électroniques, à permettre l'admission de preuves électroniques dans les affaires pénales et à favoriser la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité.²⁵ Le projet de loi définit également une série d'infractions, notamment l'accès non autorisé, l'interception illégale de données, l'interférence illégale avec un système informatique, l'interférence non autorisée avec un programme informatique ou des données, l'utilisation abusive d'appareils et de codes d'accès, la pédopornographie, le cybermenagement, le cyberharcèlement, le cyberharcèlement, les actes illégaux concernant les logiciels ou le matériel informatique, l'utilisation illégale de logiciels et de matériel informatique, le cyberterrorisme et la diffusion de matériel raciste ou xénophobe.²⁶

Cependant, cette étude a révélé un manque de consultations avec les principales parties prenantes, surtout les acteurs des TIC, la société civile et le public, lors de l'élaboration du projet de loi par la MACRA.²⁷ Par conséquent, le projet de loi manque de participation des parties prenantes, ce qui contredit le principe démocratique de participation des citoyens aux processus qui les touchent directement. Selon la MACRA, le régulateur a fait circuler le projet de loi "à toutes les parties prenantes du secteur des communications (titulaires de licence, grand public et autres MDA gouvernementaux concernés) pour leurs commentaires." "Nous avons sollicité des commentaires par courrier électronique direct à nos licenciés, aux journaux, au site officiel de la MACRA et à la page Facebook".²⁸ La MACRA prévoit d'organiser des réunions physiques avec les parties prenantes en janvier 2024.²⁹ Le manque d'engagement proactif de la part des organisations de la société civile dans ce processus législatif a aggravé le problème. Il est clairement nécessaire que la MACRA lance des consultations publiques sur le projet de loi avant de le présenter au Parlement en février 2024. Dans le même temps, la société civile du Malawi doit rester vigilante dans l'examen du projet de loi afin de s'assurer qu'il est conforme aux normes internationales acceptables.

²³ Article 16(g) de la loi sur la protection des données

²⁴ Article 42, paragraphe 1, de la loi sur la protection des données de 2023

²⁵ Projet de loi sur la cybercriminalité, 2023

²⁶ Partie II du projet de loi sur la cybercriminalité, 2023

²⁷ Entretien avec Bram Kudzulani, président de l'Association des TIC du Malawi

²⁸ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

²⁹ Comme ci-dessus

Outre les interventions législatives visant à lutter contre la cybercriminalité, la MACRA a signalé plusieurs interventions, notamment la sensibilisation à une utilisation sûre et responsable d'Internet et la collaboration avec 30 stations de radio communautaires pour diffuser des jingles sur la prévention de la fraude liée à l'argent mobile. Le régulateur a également formé un groupe de travail multipartite pour lutter contre la fraude liée à l'argent mobile, comprenant la MACRA, la Banque de réserve du Malawi, le Bureau national d'enregistrement, le Service de police du Malawi, le Service pénitentiaire du Malawi, l'Autorité de Renseignement Financier, GiveDirect, l'Association des banquiers du Malawi, ainsi que Compagnies de téléphonie mobile Airtel et TNM.

En outre, la MACRA cherche de plus à introduire le registre central d'identité des équipements, un système qui mettra sur liste noire les combinés téléphoniques engagés dans des activités criminelles telles que la fraude liée à l'argent mobile et ceux qui sont volés. D'autres interventions de la MACRA comprennent la réalisation de programmes de sensibilisation dans les écoles pour permettre aux enfants scolarisés d'utiliser Internet en toute sécurité, ainsi que la fourniture d'une "formation sur la cybersécurité et la cybercriminalité aux autorités chargées de l'application des lois, aux juges et aux avocats."³⁰

Malgré quelques progrès significatifs dans l'élaboration d'un cadre juridique national sur la protection des données et la cybersécurité, le Malawi n'a pas adopté la Convention de l'Union africaine (UA) sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (également connue sous le nom de Convention de Malabo), un cadre juridique pour lutter contre la cybercriminalité et la protection des données. protection sur le continent.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Selon le rapport "Freedom on the Net 2023" de Freedom House, le Malawi a connu une amélioration de la liberté des individus pour leurs activités en ligne en 2023, son score étant passé de 56 à 100.³¹ Malgré la détention de deux individus pour leurs activités en ligne au cours de l'année, aucun des deux cas n'a été constaté à donner lieu à des poursuites ou à une condamnation.³²

En outre, une tentative de la MACRA, le régulateur des télécommunications du pays, d'acheter un nouveau système logiciel pour remplacer le système consolidé de gestion de la réglementation des TIC (CIRMS) est restée bloquée par le Bureau anti-corruption (ACB) du Malawi en raison de soupçons d'irrégularités en matière de passation des marchés.³³ L'ordonnance de restriction de l'ACB se lit comme suit: "Considérant que le Bureau anti-corruption a ouvert une enquête concernant une infraction présumée en vertu de la Loi sur les pratiques de corruption, prenez note que vous ne devez pas, sans mon consentement écrit, poursuivre les processus de passation de marchés en vue de l'attribution du contrat par rapport à l'acquisition du module d'assurance des revenus par MACRA."³⁴

La MACRA a précisé qu'elle ne mettait pas à niveau le CIRMS mais remplaçait son module d'assurance des revenus par un nouveau système de système d'assurance des revenus (RAS). La

³⁰ Comme ci-dessus

³¹ Les scores sont basés sur une échelle de 0 (le moins gratuit) à 100 (le plus gratuit). Voir la méthodologie de recherche

³² Freedom House « Freedom of the Net 2023 » <https://freedomhouse.org/country/malawi/freedom-net/2023> 2023 (consulté le 20 janvier 2024)

³³ J Chauluka « Anti-Corruption Bureau Holds off MACRA ICT Deal » The Times Group, 2 août 2022 <https://times.mw/anti-corruption-bureau-holds-off-macra-ict-deal/>

³⁴ Le Bureau anti-corruption de l'Agence de presse africaine retarde l'accord sur les TIC de Macra | African News Agency' 3 août 2022 <https://www.africannewsagency.com/times-group-malawi/anti-corruption-bureau-holds-off-macra-ict-deal-a74982de-2e89-5e47-8fae-bcb202cafa1e/> (consulté le 15 janvier 2024)

MACRA a justifié cette décision en affirmant son rôle dans la garantie de revenus optimaux pour les fournisseurs de services de communication (CSP) autorisés à utiliser des ressources réglementées. Cependant, ce n'est pas la première fois que la MACRA est soupçonnée de tentatives de surveillance. En 2018, le système CIRMS, connu localement sous le nom de "machine à espionner", a soulevé des inquiétudes quant à la surveillance des sociétés de téléphonie mobile et à l'accès potentiel aux données sans contrôle judiciaire,³⁵ portant ainsi atteinte au droit à la vie privée protégé par la Constitution.³⁶

Malgré l'amélioration des résultats, les internautes du Malawi ont continué à être sanctionnés pour leurs propos en ligne, en particulier lorsque leurs propos visaient des individus ou des institutions puissantes. Dans un cas précis, la journaliste Dorica Mtenje de la publication en ligne Maravi Post a été arrêtée et détenue pendant 12 heures en février 2023 pour un article qu'elle n'a ni écrit ni publié.³⁷

Son téléphone portable a été confisqué et elle a été accusée de diffamation en vertu de l'article 200 du Code pénal et de "communication offensante" en vertu de l'article 87 de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité.³⁸ De même, en janvier 2023, Gracian Lungu, un ancien fonctionnaire, a été arrêté pour avoir critiqué le Bureau national du renseignement dans une publication sur Facebook suite à une plainte du directeur du Bureau, Dokiso Ngwira.³⁹

Ce modèle de criminalisation du discours en ligne et ce climat d'intimidation peuvent susciter un certain degré d'autocensure, en particulier parmi les professionnels des médias et les utilisateurs des médias sociaux. De plus, l'article 36 de la Constitution du Malawi garantit la liberté de la presse. En outre, le principe 20(1) de la Déclaration de la CADHP appelle les États à garantir la sécurité des journalistes et des professionnels des médias, y compris la protection contre toute intimidation.⁴⁰ En outre, le principe 22(2) de la Déclaration CADHP prévoit que les États doivent abroger les lois qui criminalisent la sédition, les insultes et la publication de fausses nouvelles.

³⁵ G Gondwe « MACRA court media on spy machine » 8 novembre 2011 <https://www.bizcommunity.com/Article/129/78/66853.html> (consulté le 15 janvier 2024)

³⁶ La Constitution de la République du Malawi

³⁷ CPJ « La police du Malawi arrête et inculpe la journaliste Dorica Matenje pour une histoire qu'elle n'a pas écrite » 22 février 2023 <https://cpj.org/2023/02/malawi-police-detain-charge-journalist-dorica-m> (consulté le 20 janvier 2024)

³⁸ Comité pour la protection des journalistes : « La police du Malawi arrête et inculpe la journaliste Dorica Mtenje pour un article qu'elle n'a pas écrit » 22 février 2023 <https://cpj.org/2023/02/malawi-police-detain-charge-journalist-dorica-mtenje-over-story-she-did-not-write/> (consulté le 20 janvier 2024)

³⁹ M Mkandawire « Former Agriculture Spokesperson Arrested Over Facebook Post » Malawi24, 30 janvier 2023, <https://malawi24.com/2023/01/30/former-agriculture-spokesperson-arrested> (consulté le 20 janvier 2024)

⁴⁰ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à Informations <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 15 janvier 2024).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Ce rapport a mis en lumière les progrès notables réalisés par le gouvernement du Malawi dans la promotion des droits numériques. En outre, le Malawi a été témoin de la promulgation de la loi tant attendue sur la protection des données de 2023 et du déploiement de divers programmes financés par l'USF par la MACRA pour réduire la fracture numérique. Le lancement de cinq nouveaux projets de loi par la MACRA, à savoir le projet de loi sur la cybersécurité, le projet de loi sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, le projet de loi sur les start-ups, le projet de loi sur la révision des transactions électroniques et du commerce électronique, et la révision de la loi sur les communications démontrent l'intérêt du gouvernement pour le développement numérique. La promulgation d'une stratégie nationale de protection en ligne des enfants a également constitué une étape importante vers la protection des enfants contre les cybermenaces.

Le rapport met toutefois en lumière les défis notables auxquels est confronté l'espace numérique du Malawi, notamment la criminalisation continue des discours en ligne, en particulier à l'encontre des critiques du gouvernement et des journalistes. D'autres défauts découlent de la nouvelle loi sur la protection des données de 2023, qui contient des dispositions générales problématiques qui porteraient atteinte aux droits de l'homme. La faible pénétration d'Internet, la transparence limitée dans la gestion du Fonds de service universel et les consultations publiques limitées dans l'élaboration des projets de loi sur le numérique ont également été signalées comme des lacunes. Compte tenu des lacunes, des opportunités et des développements récents dans l'espace numérique au Malawi, des recommandations sont faites ci-dessous aux principales parties prenantes.

Recommandations

-
- Gouvernement**
- » Le gouvernement devrait cesser de cibler les journalistes par le biais d'arrestations arbitraires et de saisies d'outils numériques dans l'exercice de leur mandat.
 - » Le gouvernement devrait revoir la loi sur la protection des données de 2023, y compris la modification des articles 4, 8 (b)(vi)(vii) et 26, et le gouvernement devrait revoir la loi sur la protection des données de 2023, y compris la modification des sections 4, 8 (b)(vi) (vii), 26, 42.
 - » Le gouvernement devrait accélérer la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo).
 - » Le gouvernement devrait abroger les dispositions répressives, notamment les articles 87 et 91 de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité de 2016, qui sont trop larges et vagues.
 - » Le Parlement du Malawi devrait allouer des fonds au Fonds de service universel (USF) conformément à l'article 160(b) de la loi sur les
-

communications.

- » La MACRA devrait consulter les parties prenantes concernant les cinq nouveaux projets de loi, notamment le projet de loi sur la cybersécurité, le projet de loi sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, le projet de loi sur les start-ups, le projet de loi sur la révision des transactions électroniques et du commerce électronique, et la révision de la loi sur les communications.

Société civile

- » Les OSC devraient sensibiliser le public et les parties prenantes à la loi sur la protection des données de 2023.
 - » Les OSC devraient plaider pour la ratification par le Malawi de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)
 - » Les OSC devraient plaider pour l'abrogation des dispositions répressives, en particulier les articles 87 et 91 de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité de 2016, qui sont trop larges et vagues.
 - » Les OSC devraient plaider en faveur de l'abrogation des lois sur la diffamation et la sédition dans le Code pénal en s'engageant auprès des autorités, en sensibilisant le public et en engageant des poursuites.
 - » Les OSC devraient intensifier leurs efforts de plaidoyer en faveur de la décriminalisation de la liberté d'expression, notamment en intentant des poursuites et en plaidant pour l'abrogation des lois répressives.
 - » Les OSC devraient surveiller les opérations de l'USF pour garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité.
-



Mauritanie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport évalue la situation des droits numériques en Mauritanie au cours de l'année 2023. À cette fin, le rapport aborde l'accès à Internet et les perturbations, la liberté d'expression en ligne, la vie privée et la surveillance, la protection des données et la cybersécurité, ainsi que le Fonds du service universel. Ce rapport conclut que même si les cadres juridiques traitent des droits numériques, dans une mesure limitée, ils peuvent potentiellement violer les droits numériques et fermer l'espace civique en ligne. Ce rapport a utilisé une méthodologie analytique et des méthodes de recherche qualitatives pour collecter des données. Le rapport repose sur une étude documentaire approfondie, comprenant des travaux universitaires, des recherches, des articles en ligne et des rapports. Il recommande vivement l'adoption de lois spécifiques réglementant l'utilisation et le déploiement des systèmes d'IA. Il met l'accent sur une approche fondée sur les droits de l'homme, protégeant les données personnelles et promulguant une loi sur l'accès à l'information.

Introduction

La Mauritanie est un pays d'Afrique du Nord dont la population est estimée à 4 862 989 habitants en 2023¹. En 2023, 61,2 % de la population vivait en zone urbaine, tandis que 38,8 % vivait en zone rurale². De manière générale et en termes de libertés, la Mauritanie est considérée comme un pays en partie libre selon le Freedom House Index³. Cependant, en ce qui concerne les droits numériques, la Mauritanie a pour habitude de bloquer Internet lors de mouvements sociaux tels que les élections présidentielles et les examens. Malgré la Constitution mauritanienne de 1991 et ses amendements ultérieurs garantissant les droits humains fondamentaux tels que les libertés politiques et la liberté d'expression, la plupart des lois adoptées pour réglementer les droits numériques portent atteinte aux libertés en ligne, notamment à la liberté d'expression et d'opinion. Même si la Mauritanie est considérée comme partiellement libre selon les indicateurs de Freedom House et classée 36^e sur 100 en 2023 en termes de libertés générales, droits politiques et libertés civiles (⁴), cela ne signifie pas directement qu'elle est libre en termes de liberté sur Internet. La Mauritanie est l'un des pays africains qui ont eu recours à des coupures d'Internet dans le passé, avec l'adoption de lois répressives portant atteinte à la liberté d'expression en ligne.

Il est extrêmement significatif au début de ce rapport de mentionner que la Mauritanie est partie à la plupart des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme qui constituent la base des droits numériques, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ratifié en 2004, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 2004, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), ratifiée en 2010 et la Convention relative aux droits de l'enfant. D'autres traités incluent la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo 2014), adopté en 2023. L'adoption de la convention de Malabo a mis le traité en vigueur le 8 juin 2023 après que la Mauritanie l'a ratifié le 9 mai 2023.⁵

La ratification des cadres internationaux vise à promouvoir les droits numériques et l'inclusion en Mauritanie. L'article 80 de la Constitution donne aux traités ratifiés la suprématie sur les lois ordinaires. Cela signifie que les lois ne doivent pas contredire les conventions relatives aux droits de l'homme. En cas de contradiction, les dispositions légales devraient être immédiatement suspendues au profit des dispositions conventionnelles. En vertu de l'article 80 de la Constitution, tous les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme sont considérés comme faisant partie intégrante de la structure législative mauritanienne. Le gouvernement devrait les traiter dans le cadre des lois nationales du pays.

¹ Worldometers, Mauritanie, <https://www.worldometers.info/demographics/mauritania-demographics/#pop>

² Worldometers, Mauritanie, <https://www.worldometers.info/demographics/mauritania-demographics/#pop>

³ Freedom house, liberté dans le monde 2023, Mauritanie. <https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2023>

⁴ Freedom House, Liberté dans le monde 2023, Mauritanie. <https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2023>

► Analyse du pays

Accès Internet et Perturbations

Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), en juillet 2023, 113 abonnements à la téléphonie mobile pour 100 habitants ont été enregistrés.⁽⁶⁾ Concernant la population disposant d'un abonnement téléphonique fixe à haut débit, seulement 1 pour 100 habitants est abonné⁽⁷⁾. De plus, 62 % de la population dispose d'abonnements actifs au haut débit mobile⁽⁸⁾.

Selon l'indice mondial Speedtest, la vitesse du haut débit fixe en Mauritanie en novembre 2023 était de 21,44 Mbps, se classant au 136^e rang mondial⁽⁹⁾. Concernant la connectivité, en 2021, seulement 59 % de la population utilisait Internet⁽¹⁰⁾. En termes de couverture du réseau mobile, en 2022, 97 % de la population est couverte. Or, cependant 44 % de la population est couverte par les réseaux mobiles 3G.⁽¹¹⁾ En janvier 2023, 17,1 % de la population utilisait les réseaux sociaux.¹² Ces chiffres montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour garantir qu'un plus grand nombre de personnes accèdent à Internet et s'engagent sur les plateformes de médias sociaux.

Du 6 au 12 mars 2023, les autorités mauritaniennes ont fermé et bloqué l'accès à l'Internet mobile.¹³ Selon Access Now, "les autorités mauritaniennes ont coupé l'accès à l'internet mobile le 6 mars 2023, immédiatement après que quatre prisonniers, qualifiés de "terroristes" par le ministère de l'Intérieur, se sont évadés d'une prison de Nouakchott."¹⁴ La coupure d'internet a ciblé l'internet mobile tandis que l'internet fixe (WiFi) est resté fonctionnel⁽¹⁵⁾. Cette restriction délibérée de l'accès à Internet fait suite à deux jours de protestations généralisées déclenchées par l'assassinat d'un jeune homme au commissariat de Sebkhah⁽¹⁶⁾. Ce n'était pas la première fois que les autorités mauritaniennes recourent à des coupures d'Internet, puisque le gouvernement avait bloqué l'accès à Internet avant les mouvements sociaux, comme après l'élection présidentielle de 2019.⁽¹⁷⁾ Le gouvernement a coupé Internet pendant les périodes d'examens entre 2017 et 2020.⁽¹⁸⁾

⁹ Indice mondial Speedtest. <https://www.speedtest.net/global-index/egypt#mobile>

¹⁰ Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), The Digital Development Dashboard, Mauritanie . P1. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_MRT.pdf

¹¹ Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), The Digital Development Dashboard, Mauritanie . P2. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_MRT.pdf

¹² DataReportal , Numérique 2023 : Mauritanie, <https://datareportal.com/reports/digital-2023-mauritania>

¹³ Netblocks <https://netblocks.org/reports/mobile-internet-disrupted-in-mauritania-following-prison-break-3An41by2>

¹⁴ Access Now, KeepItOn en Mauritanie : les autorités doivent rétablir la connectivité Internet, <https://www.accessnow.org/press-release/keepiton-in-mauritania/>

¹⁵ Access Now, Arrêt d'Internet en Mauritanie : arrêtez les abus, allumez-le, Publié : 31 MAI 2023. <https://www.accessnow.org/press-release/internet-shutdown-in-mauritania-stop-the-abuse-allume-ça/>

¹⁶ Access Now, Arrêt d'Internet en Mauritanie : arrêtez les abus, allumez-le, Publié : 31 MAI 2023. <https://www.accessnow.org/press-release/internet-shutdown-in-mauritania-stop-the-abuse-turn-it-on>

¹⁷ Access Now, Arrêt d'Internet en Mauritanie : arrêtez les abus, allumez-le, Publié : 31 MAI 2023. <https://www.accessnow.org/press-release/internet-shutdown-in-mauritania-stop-the-abuse-turn-it-on>

¹⁸ Waleed Ahmed, Abed Kataya, Mauritanie : Les inconvénients de la perturbation de l'Internet mobile après l'évasion des prisonniers, SMEX, 10 mars 2023. <https://smex.org/mauritania-the-drawbacks-of-disrupting-mobile-internet-after-prisoners-escape/>

Liberté d'expression en ligne

Le principe 1 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression de 2019¹⁹ de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a souligné l'importance de la liberté d'expression et de l'accès à l'information, stipulant que "le respect, la protection et la réalisation de ces droits sont cruciaux et indispensables au libre développement de la personne humaine, à la création et à l'entretien de sociétés démocratiques et à l'exercice d'autres droits."²⁰

L'article 10 de la Constitution mauritanienne de 2012 stipule que "L'État garantit à tous les citoyens les libertés publiques et individuelles, notamment la liberté de circulation et de séjour sur toutes les parties du territoire de la République, la liberté d'opinion et de pensée et la liberté d'expression." La liberté d'expression en ligne est garantie par la loi n°006-2016 Directive Loi sur la société de l'information.²¹ L'article 7 de cette dernière loi stipule explicitement que "le principe de liberté garantit à l'individu le droit et la liberté de s'exprimer, de communiquer et de participer à la création et de profiter des ressources d'information numérique." Le même article stipule que "... chaque individu a le droit et la liberté de créer, d'utiliser, de recevoir, d'échanger et d'obtenir des informations au-delà des frontières." Toutefois, cet article juridiquement contraignant n'a pas empêché les autorités mauritaniennes de recourir à de nombreuses reprises aux coupures d'internet dans le pays.

Bien que la liberté d'expression et d'opinion soit inscrite dans la Constitution et dans différentes législations, le Parlement mauritanien a adopté des dispositions qui entravent la liberté d'expression en ligne. L'article 21 de la loi n° 007-2016 relative à la cybercriminalité promulguée en 2016 criminalise la publication de photos, de phrases ou de messages vocaux ou textuels portant atteinte aux valeurs islamiques. On ne sait pas exactement à quoi fait référence la valeur islamique, ni ce qui est considéré comme contraire aux valeurs islamiques. L'article (27) de la loi stipulait que "tout doute concernant cette loi devait être interprété dans l'intérêt de la liberté d'expression." Cet article établit le principe du bénéfice du doute, car la priorité sera donnée à la liberté d'expression, à moins que la liberté d'expression ne porte atteinte aux saints principes islamiques. Cela signifie que toute pensée contredisant l'islam ne sera pas considérée comme une liberté de pensée et d'expression.

Par ailleurs, l'article 23 de la même loi a criminalisé l'utilisation d'Internet pour publier des messages, des photos ou des pensées incitant à la haine ou aux crimes contre l'humanité. Même si les discours de haine ne sont pas tolérés, sans clarté sur ce qui est considéré comme une incitation à la haine, cela pourrait avoir des conséquences néfastes sur la liberté d'opinion et de pensée. L'article 13 de la même loi précise clairement que l'exercice de la liberté d'expression doit respecter les lois applicables et ne pas porter atteinte aux libertés d'autrui, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La loi est vague et ne contient aucune disposition ni liste d'actions qui nuisent à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il s'agit essentiellement d'une violation de la liberté d'expression.

En novembre 2021, le Parlement mauritanien a adopté la loi n°021-2021²² portant protection des symboles nationaux et criminalisant les atteintes au prestige de l'État et à l'honneur du citoyen. L'article 1 de cette loi stipulait : "Cette loi vise, sans préjudice des dispositions stipulées dans d'autres lois, à incriminer et à punir les actes commis intentionnellement à l'aide des médias numériques et des technologies de communication, ainsi que des plateformes de médias sociaux, liés à l'atteinte au prestige de l'État et à l'atteinte au prestige de l'État. Ses symboles sont la sécurité

¹⁹ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique 2019: <https://achpr.au.int/en/node/902#:~:text=The%20Declaration%20establishes%20or%20affirms,to%20express%20and%20disseminate%20information>

²⁰ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique 2019: <https://achpr.au.int/en/node/902#:~:text=The%20Declaration%20establishes%20or%20affirms,to%20express%20and%20disseminate%20information>.

²¹ Loi n°006-2016 directive relative à la société de l'information: <https://mtnima.gov.mr/sites/default/files/loi201606orientationsocietecivil.pdf>

²² République islamique de Mauritanie Ministère du Secrétariat général du gouvernement: <https://www.msgg.gov.mr/sites/default/files/2022-04/L.O.1499FDU.15.12.2021VA.pdf>

nationale, la paix civile, la cohésion sociale, la vie personnelle et l'honneur du citoyen.” Cette disposition contient plusieurs termes indéfinis, vagues et élastiques tels que sécurité nationale et cohésion sociale. Ce qui constitue exactement les actes considérés comme portant atteinte au prestige de l'État et aux symboles de l'État n'est pas défini. Cette disposition porte sans aucun doute atteinte aux droits numériques en général et à la liberté d'expression et d'opinion.

En décembre 2023, cette loi a été utilisée pour condamner le blogueur Mohamed Vall Abdallah à un an de prison avec sursis, assorti d'une amende d'un million d'ouguiyas pour comportement injurieux et outrage au président de la République.²³ Selon le SMEX, cette disposition est similaire à des dispositions telles que l'article 21 de la loi n° 2016-007 relative à la cybercriminalité et l'article controversé 306 du Code pénal qui prévoit la peine de mort obligatoire pour “discours blasphématoire” et “sacrilège,” sans possibilité de recours. De telles lois ont un effet dissuasif sur la liberté d'expression.²⁴ Ces deux dispositions restreignent déjà les activités des journalistes et des défenseurs des droits humains et sont plus largement incompatibles avec l'article 19 du PIDCP.²⁵ En outre, cette disposition contredit le principe de sécurité juridique, qui exige qu'une personne sache à l'avance et sans aucun doute quel acte constitue une infraction à la loi.

Confidentialité et surveillance

L'article 13²⁶ de la Constitution mentionne explicitement que l'État doit garantir le droit à la vie privée et le caractère sacré de la personne, des biens et de la correspondance. Par ailleurs, l'article 24 de la loi sur la cybercriminalité n°007-2016 criminalise l'abus du droit à la vie privée. L'article 24 stipule qu'est considéré comme abus intentionnel la vie privée le fait d'enregistrer des voix, des textes et des images pour des personnes par quelque moyen que ce soit et à leur insu. Quiconque enregistre des informations privées est puni d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 000 ouguiyas (2 500 USD) à 1 million d'ouguiyas (25 000 USD). Le même article ajoute également que toute personne ayant intentionnellement publié l'enregistrement devrait être condamnée à une peine de prison de deux mois à un an et à une amende de 200 000 ouguiyas (5 000 USD) à 2 millions d'ouguiyas (50 000 USD). L'article 13 de la loi directive sur la société de l'information, loi n°006-2016, stipule clairement que les données personnelles doivent être traitées sans préjudice de la vie privée des citoyens. La loi protège les données et garantit que la vie privée des individus n'est pas menacée.

L'article 83 de la loi sur les communications électroniques n° 25-2013 précise que “les opérateurs et leurs préposés sont tenus de respecter le secret des correspondances via les communications électroniques et les conditions de protection de la vie privée et des données personnelles des utilisateurs, à condition de respecter les obligations liées à la communication électronique. À la sécurité publique, à la défense nationale et aux pouvoirs de l'autorité judiciaire.” L'article 84 de la même loi interdit d'écouter, d'intercepter, de communiquer et d'enregistrer les correspondances transmises par voie électronique sans autorisation préalable du juge d'instruction ou du procureur de la République conformément à la loi dans le cadre d'une enquête judiciaire ou administrative visant la défense nationale ou l'intérêt public sécurité. Il ressort clairement de cette dernière disposition qu'elle inclut certaines garanties susceptibles de protéger le droit à la vie privée et de

²³ Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), Mauritanie : un tribunal condamne un blogueur pour ses commentaires sur les réseaux sociaux: <https://www.mfwa.org/country-highlights/mauritania-court-sentences-blogger-over-comments-on-social-media/>

²⁴ SMEX, Mauritanie : La nouvelle loi sur la protection des symboles nationaux menace la liberté d'expression, 03 décembre 2021

²⁵ SMEX, Mauritanie : La nouvelle loi sur la protection des symboles nationaux menace la liberté d'expression, 3 décembre 2021.

²⁶ Cet article a été ajouté à la constitution en 2012 par la loi constitutionnelle n°015-2012: <https://www.wipo.int/wipolex/ar/text/587662>

lutter contre les pratiques de surveillance arbitraires en Mauritanie. Cependant, l'article 85 de la même loi limite la vie privée dans le cadre d'une enquête pénale et pour les nécessités de l'ordre public, de la défense nationale et de la sécurité publique.

En outre, en janvier 2020, le blogueur Mohamed Ali Abdel Aziz a été arrêté pour avoir publié sur les réseaux sociaux une vidéo critiquant le président Ould Ghazouani ; les autorités ont affirmé que la vidéo contenait des propos insultants et racistes. Plus tard dans le mois, le journaliste Cheikh Ould Mami et le producteur vidéo Abdou Ould Tajeddine ont été arrêtés suite à la publication de la vidéo. Tous trois furent libérés plus tard dans le mois.⁽²⁷⁾

Cette déclaration de Freedom House indique les pratiques de surveillance existantes en Mauritanie. De manière générale, le droit à la vie privée est protégé par la législation nationale en Mauritanie. Cependant, les pratiques mentionnées ci-dessus illustrent que les pratiques de surveillance d'Internet sont présentes en Mauritanie.

Protection des données et cybersécurité

En 2016 et 2017, le Parlement mauritanien a promulgué respectivement la loi n°007-2016 sur la cybercriminalité et la loi n°020-2017 relative à la protection des données personnelles. En termes de droit sur la cybercriminalité, comme évoqué au début de ce rapport. Concernant la protection des données personnelles, l'article 64 de la loi n°020-2017 sur la protection des données dispose qu'une autorité sera créée pour protéger les données personnelles et chargée de veiller à ce que les données personnelles soient traitées conformément aux dispositions de la loi. Elle acquiert la personnalité juridique et devient indépendante". En 2023, le Parlement a adopté la loi n°02-2023²⁸, selon laquelle la Mauritanie a ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo). Ratification de la convention par la Mauritanie le 9 mai, 2023 a été la 15^e ratification, mettant ainsi la Convention de Malabo en vigueur conformément à l'article 36 de la Convention.²⁹

Fonds de service universel

Selon l'article 1/26 de la loi sur les communications électroniques n° 25-2013, le Fonds du service universel comprend "des ressources financières provenant, entre autres sources, des contributions des opérateurs et affectées au financement de l'accès universel aux services." En effet, la principale source de l'USF est la contribution financière des opérateurs. L'article 70 de la même loi dispose que l'accès universel vise à garantir l'accès à des services de communications électroniques de bonne qualité et à des prix acceptables, y compris la mise en place de réseaux de communications sur toute l'étendue de la Mauritanie. La loi donne la priorité au service à des groupes tels que les personnes à revenus limités, les personnes handicapées et les personnes vivant dans des zones reculées et isolées. L'article 71 de la loi dispose que pour assurer l'accès universel, à la demande du ministre, l'autorité de régulation peut prendre des mesures spéciales pour garantir que les besoins en télécommunications de certains groupes sociaux et populations soient satisfaits, y compris les personnes à revenus limités, les résidents des zones isolées et les personnes handicapées.

²⁷ Freedom House, Liberté dans le monde 2021, Mauritanie. <https://freedomhouse.org/country/mauritania/freedom-world/2021>

²⁸ Loi n°02-2023 relative à la ratification de la convention de Malabo <https://msgg.gov.mr/sites/default/files/2023-07/J.O.1535.F.du.15.06.2023.pdf>

²⁹ Avis ALT <https://dataprotection.africa/malabo-convention-set-to-enter-force/>

Cette mesure n'est pas obligatoire et ne relève pas de la responsabilité du régulateur tant qu'elle n'est prise que sur demande du ministre et non dans le cadre des tâches principales de l'autorité de régulation. Par ailleurs, l'article 4 du décret n° 132 de 2020, qui fixe les orientations et les priorités pour l'accès universel aux services de communications électroniques, fait généralement référence à l'utilisation principale de l'USF.

L'article 4 du décret précise que des programmes de services complets doivent être mis en œuvre dans les zones qui ne disposent pas de services de communications électroniques ou dont la couverture n'est pas prévue pour garantir l'accès au service complet. L'article 5 du même décret ajoute que le service universel consiste à fournir à tous les résidents, quelle que soit leur situation géographique, à des prix abordables et sans interruption, un ensemble de services de communications électroniques, comprenant la fourniture de services fixes ou mobiles, la transmission de données, accès à Internet haut débit, installations de postes téléphoniques publics et centres de communication.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Bien que la Mauritanie dispose d'une série de lois promouvant les droits numériques, ces mêmes lois portent en elles les germes susceptibles de contribuer à leur violation. Les différentes lois mises en avant dans ce rapport contiennent des termes vagues qui ouvrent la porte à des violations des droits numériques. La discussion tout au long du rapport révèle une lacune existante concernant les informations disponibles et fiables sur les droits numériques en Mauritanie. Les recommandations suivantes sont pertinentes.

Recommandations

Gouvernement

- » Rendre les informations relatives à l'USF disponibles via les sites Web gouvernementaux.
 - » Publier des rapports annuels sur les activités de l'USF et les projets financés pour illustrer dans quelle mesure l'USF contribue à combler la fracture numérique et à réduire la fracture numérique.
 - » S'abstenir de couper Internet.
 - » Cesser de porter atteinte à la liberté d'expression au moyen de lois vagues.
 - » Modifier les lois problématiques mentionnées et donner une définition claire pour éviter les termes vagues violant les droits fondamentaux.
-

Universitaire

- » Mener des recherches fondées sur des preuves sur les droits numériques en Mauritanie et mettre en pratique les informations en utilisant des méthodes qualitatives pour collecter des informations, notamment des entretiens avec des défenseurs des droits humains, des activités, des avocats spécialisés et des journalistes.
-

Société Civile

- » Surveiller, documenter et signaler les violations des droits numériques.
 - » S'impliquer davantage dans les événements régionaux liés aux droits numériques, tels que le Forum sur les droits numériques et l'inclusion (DRIF) et le Forum sur la liberté d'Internet en Afrique (FIFAfrica), en
-

apprenant les tendances et stratégies régionales pour améliorer la capacité à relever les défis cités.

- » Les ONG régionales et internationales devraient investir dans le renforcement des capacités des défenseurs et militants des droits humains en Mauritanie pour promouvoir et défendre les droits numériques.
-



Mozambique

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport étudie l'espace numérique, son évolution et ses défis au Mozambique. Le rapport se concentre sur la liberté d'expression, la cybersécurité, la surveillance et la protection des données, car le Mozambique n'a pas de lois spécifiques pour protéger les utilisateurs d'Internet. L'étude a effectué une recherche documentaire et une approche qualitative en examinant les éléments de preuve issus de rapports et d'actualités publiés tout au long de l'année 2023 sur différentes questions pertinentes pour l'utilisation de la technologie au Mozambique. Par ailleurs, certains entretiens ont également été réalisés en décembre 2023 avec des utilisateurs de différents projets mis en œuvre par le Fonds de service universel (USF/FSAU) au Mozambique.

Cependant, il existe des limites compte tenu des restrictions relatives aux entretiens. Considérant l'USF comme le sujet principal de ce rapport, dans le cadre de ses recommandations, ce rapport indique que le gouvernement devrait équiper le ministère compétent en matière de technologie pour qu'il soit rigoureux dans le suivi et la supervision de l'utilisation du Fonds par l'intermédiaire de l'Institut national des communications du Mozambique (INCM). De même, l'Autorité de régulation devrait promouvoir la transparence dans l'utilisation du Fonds

en publiant régulièrement des rapports sur les fonds et les activités réalisées conformément à la loi. Il recommande par ailleurs de promouvoir davantage de connectivité en élargissant le réseau et en améliorant la qualité du service au Mozambique. Il est également nécessaire de garantir les libertés fondamentales en ligne, telles que la liberté d'expression, l'accès à l'information et la liberté de réunion.

Introduction

Le Mozambique, pays lusophone, est situé en Afrique australe et compte plus de 30 millions d'habitants.¹ De manière générale, le pays est confronté à des défis en matière d'accès à l'information et aux droits de l'homme, tant hors ligne qu'en ligne. Le discours public est façonné par les médias traditionnels, qui comprennent un large éventail de journaux, de stations de radio et de chaînes de télévision,² mais les inquiétudes concernant le pouvoir politique et l'indépendance des médias persistent. Partout dans le monde, les plateformes de médias sociaux sont devenues des moyens d'expression efficaces, mais elles suscitent également des inquiétudes par rapport aux discours de haine, les fausses informations et la censure en ligne.

Au Mozambique, le marché des télécommunications est organisé autour de trois opérateurs verticalement intégrés: TMcel, une fusion entre l'ancienne entreprise publique de télécommunications (TDM) du Mozambique et le fournisseur de réseau cellulaire (Mcel) ; Vodacom, une société privée détenue principalement par le groupe sud-africain Vodacom ; et Movitel, une coentreprise entre le groupe Viettel du Vietnam et le parti au pouvoir dans le pays, le Frelimo. Avec près de 50 % de part de marché, Vodacom est le principal fournisseur de téléphonie mobile au Mozambique ; néanmoins, TMcel est la seule entreprise à proposer encore un service de ligne fixe intégré.³

Les gouvernements du monde entier recherchent des stratégies pour promouvoir la connectivité en élargissant le réseau Internet grâce à des projets locaux. Par exemple, grâce au Fonds de service universel (USF), le Mozambique a réalisé certains projets visant à étendre la connectivité.⁴

Cependant, comme le montre ce rapport, le manque d'informations et de données spécifiques sur l'utilisation de ce Fonds constitue un défi. En outre, la confidentialité devient une préoccupation majeure à mesure que le Mozambique intègre les technologies numériques dans de nombreuses facettes de la communication, du commerce et de la gouvernance. Des questions importantes concernant la protection du droit à la vie privée des personnes sont soulevées par la collecte et l'utilisation de données personnelles par les médias.⁵

¹ Britannica « Mozambique » <https://www.britannica.com/place/Mozambique> , consulté le 28 décembre 2023.

² Freedom House « Freedom in Mozambique 2022 » <https://freedomhouse.org/country/mozambique/freedom-world/2022> , consulté le 28 décembre 2023.

³ Logistics Cluses « Telecommunications Overview » <https://dlca.logcluster.org/35-mozambique-telecommunications> , consulté le 28 décembre 2023.

⁴ Fonds de service universel (FSAU Mozambique) « Instalar uma praça digital em cada município e sede distrital » [Installer une place numérique dans chaque municipalité et siège de district] <http://www.fsau.gov.mz/index.php/imprensa/noticias> , consulté le 28 décembre 2023.

⁵ MISA Mozambique « MISA Moçambique e Assembleia da República comprometem-se em promover a cibersegurança e os direitos digitais » [MISA Mozambique et l'Assemblée de la République s'engagent à promouvoir la cybersécurité et les droits numériques], consulté le 28 décembre 2023.

► Analyse du pays

Accès Internet et perturbations

Des sources⁶ ont indiqué qu'en janvier 2023, il y avait 6,92 millions d'internautes au Mozambique. Début 2023, 21 % de la population du Mozambique était connectée. Selon Keipios,⁷ la base d'utilisateurs Internet du Mozambique a augmenté de 848 000 (soit 14 %) entre 2022 et 2023. Selon les données d'Ookla, la vitesse médiane de connexion Internet mobile au Mozambique a augmenté de 5,01 Mbps (+35,5 %) au cours des 12 mois précédant le début de 2023. Dans le même temps, les vitesses de connexion Internet fixe au Mozambique ont augmenté de 0,03 Mbps (+0,5%) sur la même période.

Le degré de connectivité entre les zones urbaines et rurales diffère considérablement. Bien que Maputo soit la ville la plus grande et la mieux connectée du Mozambique, la connectivité du pays est sévèrement limitée par des problèmes de prix, de maturité du marché et d'infrastructure. De plus, il est coûteux d'envoyer des données depuis Maputo. En conséquence, les prix des données dans le nord du pays ont augmenté par rapport à ceux du sud.

Deux câbles sous-marins relient actuellement le Mozambique, à savoir Meta-led et 2Africa. Facebook a déclaré son intention d'installer le système de câble 2Africa dans le nord du pays courant 2023 ou début 2024.⁸

De même, début 2022, le Mozambique a accordé à Starlink,⁹ le fournisseur de services Internet par satellite appartenant à SpaceX, sa première licence d'exploitation en Afrique. En juin 2023, l'initiative "Internet dans les écoles" a été lancée par l'Institut national des communications du Mozambique (Instituto Nacional de Comunicações de Moçambique, INCM) dans le cadre d'une coopération public-privé avec le service haut débit par satellite SpaceX Starlink.¹⁰ Le projet vise à relier environ 300 établissements d'enseignement à travers le pays.

Certaines sources¹¹ indiquent que les principaux obstacles à la connectivité Internet comprennent le coût élevé des équipements, en particulier les smartphones, un faible taux d'alphabétisation de 48 % et le manque de connaissance d'Internet. En outre, les ménages ruraux sont toujours confrontés à l'énorme écart de connectivité qui existe entre les zones rurales et urbaines, alimenté par un accès limité aux services financiers et à l'énergie. D'un autre côté, les nouvelles initiatives énergétiques et minières continuent de propulser les investissements dans les infrastructures TIC dans les zones rurales.

Il n'y a pas de cas réguliers de perturbations d'Internet au Mozambique. Cependant, les principaux fournisseurs d'accès Internet du pays, notamment Movitel, qui est le fournisseur le plus fréquemment utilisé dans les zones rurales et du nord, ont fermé leurs portes¹² le 11 octobre 2023,

⁶ Keipios – DataReportal « 2023 Mozambique Digital » <https://datareportal.com/reports/digital-2023-mozambique>, consulté le 28 décembre 2023.

⁷ Op Cit., Keipios.

⁸ Administration du commerce international « Technologies de l'information et des communications (TIC) » <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mozambique-information-and-communications-technology-ict>, consulté le 28 décembre 2023.

⁹ Mise à jour des communications « Starlink arrive au Mozambique » <https://www.commsupdate.com/articles/2023/06/07/starlink-arrives-in-mozambique/>, consulté le 28 décembre 2023.

¹⁰ Comms Update « Le Mozambique lance un projet d'écoles en coopération avec Starlink » <https://www.commsupdate.com/articles/2023/10/31/mozambique-kicks-off-schools-project-in-cooperation-with-starlink/>, consulté le 29 décembre 2023.

¹¹ Op Cit., Administration du commerce international.

juste avant la fin des élections municipales du pays.¹³ L'accès aux réseaux sociaux et la diffusion d'informations concernant la clôture des bureaux de vote et le total des votes ont été rendus difficiles par la perturbation d'Internet. D'ailleurs, à 21 heures précises le soir même, Movitel a repris le service.¹⁴

Liberté d'expression en ligne

L'article 48 de la Constitution stipule que "Tous les citoyens ont droit à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, ainsi qu'au droit à l'information." En 2014, l'Assemblée a adopté une loi sur l'accès à l'information. Dans le domaine numérique, il n'existe pas de lois spécifiques garantissant l'exercice de ce droit, mais en 2023, plusieurs cas de tentatives de persécution de citoyens ayant utilisé des outils numériques comme moyen de communication ont été signalés. Par exemple, en septembre 2023, le tribunal judiciaire de la province d'Inhambane a condamné¹⁵ un agent de l'Unité d'intervention rapide (UIR) à 13 ans de prison pour incitation au coup d'État et à la désobéissance via des groupes WhatsApp, même si cela n'a pas été prouvé compte tenu de l'absence évidente d'une loi sur la cybersécurité réglementant cette question au Mozambique. Par ailleurs, en 2023, le commandement de la police mozambicaine a publié une note interdisant à ses membres d'utiliser les réseaux sociaux.¹⁶

Confidentialité et surveillance

Le Mozambique dispose d'un cadre vague en matière de confidentialité et de surveillance des citoyens dans l'espace numérique, même si le 22 novembre 2022, l'Institut national des technologies de l'information et de la communication (INTIC) a publié un projet de loi sur la cybersécurité. Le projet de loi vise à assurer la sécurité des personnes et des institutions et à protéger les réseaux numériques, les systèmes d'information et les infrastructures vitales du cyberspace. En outre, si elle est mise en œuvre, la loi créerait le Conseil national de cybersécurité, qui serait présidé par le ministre des Technologies de l'information et de la communication et serait chargé d'assurer l'alignement des politiques, stratégies et autres documents d'orientation en matière de cybersécurité. La mesure est actuellement soumise aux commentaires du public, mais aucune date de dépôt n'a été fixée.

Désinformation genrée

On sait peu de choses sur la désinformation sexiste au Mozambique, puisque le pays ne dispose d'aucune législation spécifiquement axée sur les fausses nouvelles, même si le Code pénal et la loi sur la presse de 1991 – qui pourrait être remplacée par le projet de loi sur la communication sociale – incluent des restrictions sur les fausses informations nouvelles. Récemment, le Mozambique a adopté une loi pour lutter contre le terrorisme.¹⁷ La loi établit les procédures permettant de désigner les individus, groupes et entités associés à des crimes terroristes et de geler leurs fonds et avoirs. Il vise à interdire les déplacements des individus associés au terrorisme ou soupçonnés de financer

¹⁴ Council on Foreign Relations « A Foreboding Set of Local Elections in Mozambique » <https://www.cfr.org/blog/forebod-ing-set-local-elections-mozambique>, consulté le 28 décembre 2023.

¹⁵ Folha de Maputo « Agent da PRM condenado a 13 anos de prisão por incitação a golpe de Estado » [Agent de PRM condamné à 13 ans de prison pour incitation au coup d'État] <https://www.folhademaputo.co.mz/pt/noticias/nacional/agente-da-prm-condenado-a-13-anos-de-prisao-por-incitacao-a-golpe-de-estado/>, consulté le 28 décembre 2023.

¹⁶ A Carta « PRM proíbe membros de se expressarem nas redes sociais » [PRM interdit aux membres de s'exprimer sur les réseaux sociaux] <https://www.cartamz.com/index.php/politica/item/14210-prm-proibe-membros-de-se-expressarem-nas-redes-soci-ais>, consulté le 28 décembre 2023.

¹⁷ Loi de prévention et de lutte contre le financement du terrorisme, loi 13/2022 du 8 juillet 2022.

le terrorisme.¹⁸

La loi relative à la prévention et à la lutte contre le financement du terrorisme ne se concentre pas sur les activités violant ou interférant avec le contenu, telles que les discours de haine en ligne, mais elle se concentre sur la désinformation et la désinformation concernant le terrorisme. L'article 11(d) de cette loi définit comme terroriste quiconque "communique des fausses informations dont il a connaissance, mettant ainsi en danger la sécurité d'un aéronef en vol ou au sol." L'article 11(w) définit également un acte de terrorisme comme "la diffusion d'informations dont on sait qu'elles sont fausses, mettant ainsi en danger la sécurité de la navigation d'un navire."

Cependant, l'article 20 est controversé, qui dispose qu'un Mozambicain, un étranger ou un apatride vivant ou se trouvant en République du Mozambique fait ou reproduit publiquement des déclarations relatives à des actes terroristes qu'il sait être fausses ou exagérées, dans l'intention de le faire. Le fait de créer la panique, le trouble, l'insécurité et le désordre dans l'ordre public sera puni d'une peine d'emprisonnement de deux à huit ans. L'Institut des médias d'Afrique australe (MISA-Mozambique) a critiqué cette loi, arguant que certaines dispositions ne sont pas conformes à la Constitution de la République.¹⁹

Protection des données et cybersécurité

Il existe une loi sur la protection des données au Mozambique. Bien qu'il n'existe pas de loi nationale sur la protection des données, il existe plusieurs lois sectorielles ainsi que la Constitution de la République du Mozambique de 2018 (appelée "la Constitution"),²⁰ qui contient des sections pertinentes concernant les données informatisées et la vie privée.

Par exemple, les exigences en matière de commerce électronique sont prévues par la loi sur les transactions électroniques (loi n° 03/2017 du 9 janvier).²¹ En outre, les réglementations relatives aux secteurs bancaires et des télécommunications précisent les responsabilités sur des questions telles que la sécurité des données. En outre, le Mozambique a signé le 26 juin 2018 la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, communément connue sous le nom de "Convention de Malabo."

Le gouvernement mozambicain et le secteur des affaires font partie des utilisateurs finaux que la transformation numérique du pays expose à de nouveaux risques. Le stockage en ligne des données personnelles des personnes présente des menaces et des inquiétudes imminentes pour les entités publiques.²² C'est pour cette raison que le gouvernement mozambicain a décidé de faire de la cybersécurité une priorité absolue dans le processus de transformation numérique du pays. La Stratégie nationale de cybersécurité a créé un conseil multisectoriel dont la mission est de coordonner une structure de gouvernance et prévoit de mettre en œuvre 25 projets d'ici à 2025.

¹⁸ Tsandzana, D., AfricaLaw « Liberté d'expression et lutte contre le terrorisme au Mozambique : le défi de promulguer des lois dans un contexte de conflit » <https://africlaw.com/2023/02/06/freedom-of-expression-and-combating-terrorism-in-mozambique-the-challenge-of-enacting-laws-in-a-context-of-conflict/>, consulté le 29 décembre 2023.

¹⁹ MISA Mozambique « Proposta de Lei « Anti-Terrorismo » restringe Liberdades de Expressão e de Imprensa em Moçambique » [Le projet de loi antiterroriste restreint les libertés d'expression et de presse au Mozambique] <https://www.misa.org.mz/index.php/destaques/noticias/141-proposta-de-lei-anti-terrorismo-restringe-liberdades-de-expressao-e-de-imprensa-em-mo-cambique>, consulté le 29 décembre 2023.

²⁰ Constitution de la République du Mozambique <https://platform.dataguidance.com/legal-research/constitution-repub-lic-mozambique>, consultée le 28 décembre 2023.

²¹ Loi sur les transactions électroniques (Loi n° 03/2017 du 9 janvier) https://platform.dataguidance.com/sites/default/files/electronic_transactions_law.pdf, consultée le 28 décembre 2023.

²² Administration du commerce international « Technologies de l'information et des communications (TIC) » <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/mozambique-information-and-communications-technology-ict>, consulté le 28 décembre 2023.

ID numériques

Des recherches antérieures ont démontré que²³ malgré les références à un système national d'identité numérique intégré dans la législation existante, plusieurs secteurs ont développé des systèmes d'identification numérique distincts pour répondre aux besoins sectoriels, et qu'il y a peu ou pas de coordination entre eux.

Par exemple, différentes procédures sont en place pour la Sécurité sociale, la délivrance de cartes d'identité pour adultes, la délivrance de passeports et l'enregistrement des naissances: le système électronique d'enregistrement et de statistiques de l'état civil.

Le 21 avril 2023, des sources²⁴ d'information ont rapporté que l'Autorité de régulation des communications du Mozambique (INCM) prévoyait de mettre en œuvre de nouvelles réglementations au cours des six prochains mois concernant l'enregistrement des cartes SIM pour les 15 millions d'utilisateurs de services de télécommunications au Mozambique. Afin d'améliorer la qualité et la sécurité du service dans les réseaux de télécommunications, la nouvelle réglementation vise à encourager l'utilisation responsable des équipements associés et des services de télécommunications publics.

Le décret 13/2023 du 11 avril, qui autorise le règlement sur l'enregistrement des services de télécommunications, soutient la réglementation. Le nouveau règlement énonce les exigences que les opérateurs de services de télécommunications, leurs agents distributeurs, revendeurs et autres entités publiques et privées, ainsi que les personnes qui utilisent et possèdent des appareils de communication, doivent suivre en ce qui concerne l'enregistrement des abonnés.

Inclusion numérique des personnes handicapées

Il n'y a pas de développement spécifique sur l'inclusion numérique des personnes handicapées, mais le Forum des associations mozambicaines de personnes handicapées (FAMOD)²⁵ – une organisation faîtière pour les OSC travaillant à soutenir, coordonner et promouvoir les droits humains et le bien-être des personnes handicapées au Mozambique – travaille sur un projet financé par la Collaboration sur la politique internationale des TIC pour l'Afrique orientale et australe (CIPESA) pour réduire l'exclusion numérique des personnes handicapées.²⁶

Fonds de service universel

Au Mozambique, le Fonds de service universel (USF/FSAU), conformément au règlement révisé approuvé par le décret 62/2017 du 9 novembre,²⁷ est un organisme autonome sous la direction de l'Institut national des communications du Mozambique (INCM), l'autorité de régulation. Il a été créé par le décret 69/2006 du 26 décembre. Toutes les entités agréées ou enregistrées pour fournir des services publics de télécommunications contribuent 1 % de leurs revenus bruts de l'année

²³ Research ICT Africa « Digital Identity in Mozambique » https://researchictafrica.net/wp/wp-content/uploads/2021/11/Mozambique_3.11.21.pdf, consulté le 28 décembre 2023.

²⁴ Club du Mozambique « Enregistrement biométrique des cartes SIM et autres changements en cours » <https://clubofmozambique.com/news/biometric-registration-of-sim-cards-and-other-changes-on-their-way-mozambique-236230/>, consulté le 28 décembre 2023

²⁵ FAMOD <https://www.famod.org/>, consulté le 28 décembre 2023.

²⁶ CIPESA « Boosting Web Accessibility for Persons with Disabilities in Mozambique » <https://cipesa.org/2023/03/boosting-web-accessibility-for-persons-with-disabilities-in-mozambique/>, consulté le 29 décembre 2023.

²⁷ Fonds de service universel (FSAU) Mozambique, décret 62/2017 du 9 novembre, disponible sur <https://www.incm.gov.mz/index.php/mercado/documentos-telecomunicacoes/168-regulamento-do-fundo-do-servico-de-acesso-universal/file>, consulté le 29 décembre 2023.

précédente à l'USF/FSAU pour mettre en œuvre leurs projets. En novembre 2017, le ministre des Transports et des Communications a inauguré un signal Internet gratuit dans la ville de Maputo, installé par le régulateur des communications, INCM, en collaboration avec la mairie de Maputo, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de places numériques. À l'époque, le ministre avait déclaré que l'exploitation du signal Internet gratuit visait à attirer le public au Jardin Tunduru, en particulier les étudiants, favorisant ainsi l'inclusion numérique.

En plus du jardin Tunduru, un signal Internet gratuit a été installé sur 18 places à travers le pays: Parc des Poètes (Matola) ; Place des Travailleurs (Inhambane), Place de la Mairie et Place du 3 février (Beira) ; Jardin de la Saint-Valentin et Jardin de la Piscine Municipale (Quélimane), Place Gúrué (Gúrué) ; Un V. Eduardo Mondlane et Jardim Parque (ville de Nampula); Jardim Josina Machel, Posto de Turismo, Jardim do Museu, Jardim da Escola Secundária da Iha de Moçambique et Fortaleza (Île de Moçambique) ; Plage de Wimbe (Pemba) ; Place de la Paz (Mueda); Place de la Liberté (Lichinga).

En septembre 2023, en partenariat avec le Fonds, Vodacom Mozambique a lancé un projet d'installation d'Internet dans les écoles et les lieux publics.²⁸ Cependant, tout au long de la recherche, nous avons constaté le manque d'informations détaillées sur l'utilisation du Fonds et l'évolution de ce qui a été fait, mais nous avons constaté que six ans après l'installation du signal Internet gratuit sur les places publiques, plusieurs utilisateurs se sont plaints de ne pas pouvoir accéder dans le jardin Tunduru. Nous avons mené quelques entretiens qui l'ont prouvé :

“Je ne peux pas accéder à Internet depuis cet endroit ! Chaque fois que je suis ici, j'utilise mon Internet privé. C'est la seule façon pour moi de travailler et de faire autre chose...”²⁹

L'utilisateur ²³⁰ a déclaré qu'il visitait régulièrement le Jardim Tunduru [Jardin Tunduru] depuis plus de cinq ans. Au début, il avait accès au signal Internet gratuit, mais il a arrêté de l'utiliser lorsqu'il a commencé à devenir très lent en raison du nombre élevé d'utilisateurs, en 2018. Et il ne sait pas quand le signal Internet gratuit a cessé de fonctionner.

“Dernièrement, j'ai vu des gens se plaindre de ne pas pouvoir accéder à Internet ici, mais je ne sais pas quand cela a commencé...”³¹

Selon un employé du Jardim Tunduru [Jardin Tunduru], le signal Internet gratuit a fonctionné correctement pendant un an en 2018. Et les années suivantes, il a fonctionné avec difficultés, jusqu'à s'arrêter définitivement.

“Quand Internet a commencé à fluctuer, nous l'avons signalé à notre direction, mais nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante, nous sommes donc toujours sans signal gratuit...”³²

²⁸ AIM News « Mercados e praças públicas beneficiam de internet gratuita » [Les marchés et les places publiques bénéficient d'un internet gratuit] <https://aimnews.org/2023/09/15/mercados-e-pracas-publicas-beneficiam-de-internet-gratuita/>, consulté le 29 décembre 2023.

²⁹ Entretien avec un utilisateur du « Projet Places numériques » à Maputo, décembre 2023.

³⁰ Nous avons codifié le vrai nom de l'utilisateur.

³¹ Entretien avec un utilisateur du « Projet Places numériques » à Maputo, décembre 2023.

³² Entretien avec le salarié, décembre 2023.

La mise en œuvre du projet de places numériques avait un coût initial de 1 200 000,00 meticaïs mozambicains (18 000 USD). De ce montant, environ la moitié correspondait au coût d'achat de l'équipement et l'autre moitié aux services d'installation. Un total d'environ 665 000,00 meticaïs (10 300 dollars) serait dépensé chaque année pour les services Internet, avec un coût mensuel de 55 401,85 meticaïs (844 dollars). Pendant un an, le projet devait être financé par le gouvernement, après quoi le conseil municipal bénéficiaire du projet poursuivrait le financement.

Rien n'est rendu public sur l'utilisation de ces fonds, puisqu'il n'existe aucun rapport d'audit ou de mise en œuvre. La dernière fois que les mises à jour des places numériques et des différents projets ont été publiées sur le site Internet du Fonds, c'était en septembre 2020.³³ Tout au long de la recherche, les dirigeants du Fonds n'ont pas été disposés à parler des activités réalisées au cours des dernières années, même si le dernier rapport du régulateur publié en 2021, une demi-page dédiée, mettant à jour l'endroit où les places numériques avaient été installées.³⁴

L'article 26, qui crée le règlement du Fonds, stipule que les règles relatives aux principes de gestion budgétaire et comptable sont les mêmes que celles des institutions étatiques; il précise également que les comptes de la FSAU font l'objet d'un audit dont le rapport doit faire partie intégrante du rapport annuel sur les activités de la FSAU, qui sera soumis pour approbation au conseil d'administration de l'Autorité de régulation. Cependant, ces rapports ne sont pas publics et on sait peu de choses sur la manière dont l'argent reçu est utilisé par les gestionnaires du Fonds.

L'article 27 stipule que le conseil d'administration de l'autorité de régulation soumettra le rapport annuel sur les activités de la FSAU au ministre chargé du domaine des communications et le fera publier à la fin de chaque exercice financier. Le rapport annuel comprend ainsi des états financiers, des indicateurs de disponibilité et de qualité des services, inspectés par des auditeurs indépendants. Cependant, rien de ce que stipule la loi n'a pu être vérifié au cours de la recherche, que ce soit par le biais d'entretiens ou d'informations publiques sur le site Internet du Fonds.

L'article 28 stipule que les comptes du FSAU pour chaque exercice financier seront soumis au tribunal administratif pour jugement par le conseil d'administration de l'autorité de régulation, tandis que l'article 29 dispose que l'autorité de régulation supervisera le déploiement des infrastructures et la fourniture du réseau universel. Accéder au service et prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement du service. Au cours de nos recherches, toutes ces dispositions de la loi n'ont pas été vérifiées comme étant dûment mises en œuvre par les autorités.

Développements dans les TIC et les technologies émergents

Le Mozambique ne dispose pas de législation spécifique sur l'intelligence artificielle (IA). Cependant, le ministère qui sera responsable de la gouvernance de l'IA est le ministère de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur (Ministério da Ciência, Tecnologia e Ensino Superior). D'autres ministères (Éducation, Culture, Santé) peuvent également être impliqués.

Le Mozambique fait partie des neuf pays sélectionnés par l'UNESCO pour réaliser un diagnostic sur l'éthique et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le pays.³⁵

³³ Fonds de service universel (Mozambique) <http://www.fsau.gov.mz/index.php/imprensa/noticias>, consulté le 29 décembre 2023.

³⁴ Autorité de régulation 2021 <https://www.incm.gov.mz/index.php/sala-de-imprensa/postal-2/256-relatorio-de-regulacao-das-comunicacoes-2021-pt/file>, consulté le 29 Décembre 2023.

³⁵ Entretien avec le responsable du ministère de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur, décembre 2023.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Les gouvernements du monde entier recherchent des stratégies pour promouvoir la connectivité en élargissant le réseau Internet grâce à des projets locaux. Par exemple, par le biais du Fonds de service universel (USF), le Mozambique a réalisé certains projets visant à étendre la connectivité. Cependant, ce rapport montre que le manque d'informations et de données spécifiques sur l'utilisation de ce Fonds constitue un défi.

Le rapport montre également qu'au cours des dernières années, la connectivité a augmenté dans le pays, mais que la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines persiste. Le rapport note de plus que la mise en œuvre du Fonds a été une opportunité qui a permis la création de places numériques, ce qui a suscité beaucoup d'enthousiasme parmi les Mozambicains. Cependant, l'espoir d'une connexion gratuite a cédé la place à la frustration, car on sait peu de choses sur ce qui a été fait avec l'argent fourni au Fonds via les opérateurs de téléphonie mobile.

Recommandations

-
- Gouvernement:**
- » Fournir la capacité et l'indépendance/autonomie au ministère concerné dans le domaine de la technologie pour qu'il soit rigoureux dans le suivi et la supervision de l'utilisation du Fonds d'accès universel par l'intermédiaire de l'Institut national des communications du Mozambique (INCM).
 - » Promouvoir les droits numériques, en élargissant l'accès à Internet grâce à une connectivité de qualité et à des projets qui atteignent les zones les moins accessibles du Mozambique.

-
- Autorité de régulation :**
- » Promouvoir la transparence dans l'utilisation du Fonds d'accès universel à travers la publication régulière de rapports sur les dépenses effectuées et les activités réalisées conformément à la loi portant création du Fonds lui-même.
 - » Superviser les violations des droits numériques et des données personnelles/utilisateurs, étant donné que le Mozambique ne dispose pas encore d'une loi spécifique sur la protection des données.

-
- Société civile :**
- » Surveiller l'utilisation du Fonds d'accès universel à travers des actions de plaidoyer et exiger la transparence sur l'utilisation de l'argent alloué annuellement par les opérateurs de téléphonie mobile.
 - » Promouvoir l'utilisation d'Internet comme outil pour étendre les droits
-

numériques des utilisateurs, non seulement par le biais de mouvements civiques, mais également par la pression politique.

Universitaire :

- » Documenter par la recherche les activités menées par le Fonds d'accès universel, en proposant quelques recommandations de bonnes pratiques internationales conformément aux réglementations établies par les autorités compétentes.
 - » Documenter toutes les violations des droits numériques commises, ainsi que proposer des solutions scientifiques pour garantir une société de l'information inclusive au Mozambique. **Londa Namibie**
-



Namibie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Cette recherche fournit une vue d'ensemble des droits et de l'inclusion numériques en Namibie en 2023 en adoptant une approche d'analyse politique, en passant en revue les faits marquants de 2023, en examinant les actions et les initiatives telles que documentées par les autorités compétentes et en surveillant les nouvelles et la documentation accessible au public. Le rapport fournit des recommandations spécifiques guidées par les résultats thématiques. En mettant l'accent sur l'accès universel comme thème principal, le rapport aborde également les questions spécifiques de l'accès à l'internet et des perturbations, de la liberté d'expression en ligne, de la vie privée et de la surveillance, de la désinformation sexiste, de la protection des données et de la cybersécurité, des cartes d'identité numériques, de l'inclusion numérique des personnes handicapées, du fonds de service universel ainsi que d'autres développements généraux dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et dans les technologies émergentes en Namibie.

Introduction

L'année 2023 a été marquée par plusieurs faits marquants en matière de droits numériques et d'inclusion en Namibie. Ceci est présenté à travers un mélange d'actions réelles, d'intentions politiques et de déclarations sur diverses questions liées à la relation intersectionnelle entre la technologie et la société. La mise en œuvre complète de la partie 6 de la loi sur les communications (8 de 2009), qui traite de l'enregistrement des cartes SIM, a ouvert une boîte de Pandore qui, dans une certaine mesure, a conduit à la collecte de données biométriques, en l'absence de garde-fous juridiques.

Le Parlement namibien a adopté une loi sur l'accès à l'information (8 of 2022) et a prévu un budget spécifique louable de 10 millions de dollars (20 millions de dollars namubiens) pour créer la Commission de l'information au cours de l'exercice 2023/24. Cela a ouvert la voie à la tentative du pays de mettre pleinement en œuvre le cadre de l'accès à l'information au sein des bureaux publics. En outre, d'autres engagements ont fait surface concernant diverses questions liées à la technologie, allant de l'adoption de diverses lois et réglementations relatives à la technologie financière (fintech) à de nouvelles consultations publiques sur le projet de loi sur la protection des données et le projet de loi sur la cybercriminalité, qui devraient être promulgués en 2024.

En outre, le pays a poursuivi la mise en œuvre du système d'identité numérique et a mené d'intenses discussions sur le déploiement du réseau 5G. L'évaluation nationale du pays sur le développement de l'internet à l'aide de l'évaluation ROAM-X de l'UNESCO¹ et les dernières étapes de développement de la stratégie numérique² censées fournir des informations nationales complètes, constitue un développement bienvenu.

Tout en reconnaissant tous ces développements, la Namibie est toujours à la traîne dans la mise en œuvre du Fonds pour le service d'accès universel et doit encore s'engager de manière significative dans l'investissement et la réglementation des technologies émergentes. Des efforts supplémentaires doivent être faits sur le coût de la connectivité en Namibie, ainsi que des efforts notables pour réduire la fracture numérique, en plus de renforcer le développement du secteur des TIC par le biais d'investissements publics pour transformer l'économie namibienne.

¹ La Namibie est la première à lancer ROAM-X en Afrique australe, Windhoek Observer, juillet 2023, <https://www.observer24.com/na/namibia-first-to-launch-roam-x-in-southern-africa/>

² MICT TO DEVELOP NATIONAL DIGITAL STRATEGY, NBC NEWS, SEPTEMBER 2023, <https://nbcnews.com/node/102969>

► Analyse du pays

Accès à l'internet et perturbations

La Banque mondiale³ indique que le taux de pénétration de l'internet en Namibie est de 53 %. On estime à 1,33 million le nombre d'utilisateurs d'internet dans le pays d'ici janvier 2022.⁴ Les rapports indiquent que "pas moins de 370 000 Namibiens n'ont pas accès au réseau de connectivité 4G, en raison de la lenteur du développement de l'infrastructure du réseau".⁵ La Namibie est classée 112e sur 134 dans le 2023 Network Readiness Index⁶, parmi les indicateurs les plus faibles, le trafic internet mobile à haut débit à l'intérieur du pays à 117, la largeur de bande internet internationale à 129, ainsi que la cybersécurité à 127. Les données disponibles pour 2023 étant peu nombreuses, il est important de souligner plusieurs problèmes contribuant au faible accès à l'internet en Namibie. En tant que vaste pays à faible population, la géographie dynamique de la Namibie a été soulignée comme l'un des principaux obstacles à l'amélioration de la connectivité dans le pays⁷, ce qui a conduit à un scénario auquel "la majorité des propriétaires de téléphones mobiles namibiens n'ont pas accès à l'internet", ce qui fait que l'internet est considéré comme un luxe dans le pays.⁸

L'accès à l'internet a en outre été entravé par un manque général d'investissements publics⁹ dans le secteur des TIC. Cette situation a été soulignée comme un défi à relever pour assurer un développement adéquat du secteur. Cette question a déjà été soulignée par la Task Force présidentielle 4IR dans son évaluation comme nécessitant une attention urgente.¹⁰ Cependant, le pays s'est fixé pour objectif de faire progresser l'inclusion numérique, le ministre des TIC ayant déclaré que la Namibie s'apprêtait à fournir des vitesses de haut débit d'au moins deux mégabits par seconde (2Mbps) à 95 % de la population d'ici à 2024 pour "améliorer son infrastructure numérique et donner aux citoyens marginalisés les moyens d'agir dans un monde numérique en évolution rapide."¹¹ Le ministre a souligné l'augmentation des infrastructures 3G et LTE, la 3G couvrant 89 % de la population, tandis que la LTE est accessible à 79 % de la population. Dans le même temps, environ 25 % de la population (¹²) n'aurait pas accès à la connectivité 4G.

³ Individuals Using the Internet, Namibia, Banque mondiale, 2022, disponible à l'adresse <https://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER.ZS?end=2021&locations=NA&start=1990&view=chart>.

⁴ Namibie, portail de données, disponible à l'adresse suivante : <https://datareportal.com/reports/digital-2022-namibia>

⁵ La Namibie abandonne la 2G et la 3G et lance une nouvelle série d'enchères sur le spectre, <https://weetracker.com/2023/02/23/namibia-next-gen-spectrum-auction/>

⁶ Namibie, Network Readiness Index 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://download.networkreadinessindex.org/reports/countries/2023/namibia.pdf>

⁷ Namibia needs N\$300m to provide free internet, The Brief, disponible à l'adresse <https://archive.thebrief.com.na/component/k2/item/3652-namibia-needs-n-300m-to-provide-free-internet>

⁸ Internet Access is a luxury in Namibia, Erongo News, 22 décembre 2022, disponible à l'adresse <https://www.erongo.com.na/technology-ero/internet-access-still-a-luxury-in-namibia2022-12-22>.

⁹ La Namibie a besoin de 300 millions de dollars namibiens pour fournir un accès Internet gratuit, The Brief, disponible à l'adresse <https://archive.thebrief.com.na/component/k2/item/3652-namibia-needs-n-300m-to-provide-free-internet>

¹⁰ Taskforce de la quatrième révolution industrielle, rapport final, p. 13, disponible à l'adresse https://hpii.gov.na/storage/2023/04/4IRTF-Final-Report_2022-10-19_final.pdf.

¹¹ Namibia is advancing digital inclusion, Windhoek Observer, novembre 2023, disponible à l'adresse <https://www.observ-er24.com.na/namibia-is-advancing-digital-inclusion/>.

¹² 370 000 Namibiens n'ont pas accès à la 4G - The Namibian, Ground News, 2022, <https://ground.news/article/370-000-namibians-have-no-access-to-4g-the-namibian>

En outre, les services internationaux d'internet par satellite fournis par Starlink, Amazon et OneWeb ont manifesté un vif intérêt pour le marché namibien,¹³ beaucoup pensant que ces services pourraient répondre aux besoins de connectivité des Namibiens non connectés. En ce qui concerne la qualité de l'accès à l'internet, le pays s'est efforcé d'abandonner la connectivité 2G et 3G, comme il l'a annoncé lors de la prochaine vente aux enchères du spectre,¹⁴ qui se tiendra en février 2023. Cette mise à niveau, qui favorise la connectivité 4G et les générations suivantes, pourrait apprendre une nouvelle ère de connectivité internet de qualité dans le pays. Bien que l'on puisse promettre un meilleur avenir, l'état actuel de l'internet est resté largement instable au cours des deux dernières années en raison du vieillissement de l'infrastructure, notamment du câble WACS,¹⁵ qui a été fréquemment signalé comme étant la cause de perturbations constantes de l'internet.¹⁶

Cette situation, ainsi que le coût des appareils et le coût des services, sont connus pour être les principaux facteurs de hausse des prix de la connectivité en Namibie, ce qui a valu au pays d'être classé au troisième rang¹⁷ des pays les plus chers en termes de coûts de données au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), selon l'Africa Affordability Rankings, et au cinquième rang des pays africains où les coûts de l'internet sont élevés¹⁸ en Afrique australe. Les tentatives d'accueil d'un troisième acteur des télécommunications mobiles sur le marché se sont soldées par le refus de l'acteur dominant, la Mobile Telecommunications Company (MTC), de se conformer¹⁹ à la directive sur le partage des infrastructures²⁰ ce qui a poussé cet acteur à quitter le marché. Cela devient une raison majeure pour maintenir le coût de la connectivité élevé²¹ avec une utilisation mensuelle prépayée de 1GB coûtant environ N\$124.5 (USD8.3) dans le premier trimestre de 2021.

Malgré le coût des données, le secteur des technologies rapporterait des revenus élevés dans les caisses de l'État, car le gouvernement est l'actionnaire majoritaire des acteurs des TIC. Les dividendes de l'État seraient passés de 4,8 milliards de dollars namubiens en 2019 à 5,1 milliards de dollars namubiens en 2020,²² tandis qu'en 2023, la holding publique des télécommunications a déclaré des dividendes de plus de 3,1 milliards de dollars namubiens²³ sur les deux derniers exercices, 2021/22 et 2022/23. Bien que les TIC soient un acteur économique important en Namibie, aucun financement alternatif n'a été mis en place pour garantir l'accès à l'internet à ceux qui n'y ont pas accès. Outre le manque de financement et d'investissement de l'État dans

¹³ Starlink, Amazon and OneWeb eye Namibian market, The Namibian, octobre 2023, disponible à l'adresse <https://namibian.com.na/starlink-amazon-and-oneweb-eye-namibian-market/>.

¹⁴ La Namibie abandonne la 2G et la 3G et lance la vente aux enchères du spectre de prochaine génération, disponible sur le site <https://weetracker.com/2023/02/23/namibia-next-gen-spectrum-auction/>

¹⁵ Poor connectivity due to WACS and SAT-3 Fibre Break, Telecom Namibia, 8 août 2023, disponible à l'adresse <https://www.telecom.na/media-centre/732-poor-connectivity-due-to-wacs-and-sat-3-fibre-break>.

¹⁶ Telecom Namibie fait face à des interruptions de service en raison de ruptures de câbles sous-marins, Tech Africa News, 9 août 2023, <https://www.techafrikanews.com/2023/08/09/telecom-namibia-faces-service-disruptions-due-to-undersea-cable-breaks/>

¹⁷ Le coût des données de la Namibie est le troisième plus élevé de la SADC, The Namibian, juillet 2023, disponible sur <https://www2.namibian.com.na/mtc-refuses-to-budge-on-infrastructure-sharing/>

¹⁸ La Namibie occupe la cinquième place parmi les pays africains ayant un taux élevé de téléphonie mobile, Nampa, 2022, disponible à l'adresse suivante <http://www.nampapr.com.na/?p=11012>

¹⁹ MTC refuse de bouger sur le partage des infrastructures, The Namibian, juillet 2023, disponible sur <https://www2.namibian.com.na/mtc-refuses-to-budge-on-infrastructure-sharing/>

²⁰ MTC, CRAN BUTT HEADS IN COURT AGAIN, Namibian Sun, septembre 2022, disponible à l'adresse <https://www.namibiansun.com/local-news/mtc-cran-butt-heads-in-court-aga-in2022-09-20?fbclid=IwAR2TXJW5TUhZTvkWG38ruLfqbmEXjmVWm4CIS8RS36jaSNmCMgw9d48VOg>.

²¹ L'absence de concurrence rend les données coûteuses en Namibie - CRAN, Eagle FM, juin 2022, disponible à l'adresse suivante <https://www.eaglefm.com.na/news/lack-of-competition-makes-data-expensive-in-namibia-cran/>

²² L'absence de concurrence rend les données coûteuses en Namibie - CRAN, Eagle FM, juin 2022, disponible à l'adresse suivante <https://www.eaglefm.com.na/news/lack-of-competition-makes-data-expensive-in-namibia-cran/>

²³ NAMIBIA POST & TELECOM HOLDINGS DÉCLARE UN DIVIDENDE EXTRAORDINAIRE DE 600 MILLIONS DE N\$ POUR 2023, NBC NEWS, JUIN 2023, disponible à l'adresse <https://nbcnews.na/node/101252>.

le secteur, comme indiqué précédemment, le Fonds pour l'accès et le service universel n'a jamais été opérationnel, malgré une politique²⁴ en place depuis 2012 et prévue par la partie 4 de la loi sur les communications.

Bien que certains plans aient été annoncés dans le cadre de la mise en œuvre de l'UASF en 2022,²⁵ il n'en est rien sorti et le fonds n'est toujours pas opérationnel, car les opérateurs ont refusé d'y contribuer, comme le démontrent les recours juridiques constants contre le régulateur.²⁶ Ce précédent a été établi par l'arrêt de la Cour suprême de 2018 qui a déclaré que la contribution au Fonds universel était inconstitutionnelle.²⁷ La décision de la Cour suprême a notamment statué que, compte tenu de l'absence de lignes directrices et de limites pour l'exercice du régulateur, "dans sa forme actuelle... l'article 23(2)(a) de la loi constitue l'externalisation du pouvoir législatif plénier au CRAN ...". (Le législateur a omis de se prémunir contre le risque d'un exercice inconstitutionnel d'un pouvoir discrétionnaire par le CRAN et il en résulte que l'article 23(2)(a) de la Loi est inconstitutionnel et susceptible d'être annulé, de même que le règlement contesté."

Liberté d'expression en ligne

Avec son paysage médiatique diversifié, la Namibie a toujours été reconnue comme l'un des phares de l'Afrique en matière de liberté de la presse²⁸, en tête de la liste des pays africains dans le classement de Reporters sans frontières en 2023²⁹. La liberté des médias est connue pour être florissante, les cas d'autocensure étant signalés comme fréquents dans les médias d'État.³⁰ L'internet étant devenu mobile en Namibie, la liberté d'expression en ligne est devenue un sujet de controverse³¹ pour les utilisateurs namibiens, les femmes en particulier³² ayant été exposées à la violence, au harcèlement et aux menaces en ligne.

Alors que la sécurité en ligne devient de plus en plus un défi,³³ les femmes journalistes pratiquent diverses formes d'autocensure pour se protéger dans un pays qui n'a toujours pas de législation sur le cyberharcèlement ou sur la protection des données³⁴ qui assurerait la protection des journalistes. Data Guidance³⁵ a souligné dans son analyse: "L'absence de réponse législative aux abus facilités par les technologies de communication laisse les victimes d'abus misogynes en ligne – en particulier les femmes, les journalistes, les filles, la communauté LGBT+ et d'autres groupes minoritaires – sans recours juridique adéquat.

²⁴ Universal Access and Service Policy for Information and Communications Technologies (Politique d'accès et de service universels pour les technologies de l'information et de la communication), Commission nationale de planification, disponible à l'adresse suivante : <https://www.npc.gov.na/wp-content/uploads/2022/06/Universal-Access-and-Service-Policy-for-Info-and-Comm-Technologies-May-2012.pdf>.

²⁵ Namibia starts work on Universal Internet Connectivity Access Fund, The Brief, septembre 2022, disponible à l'adresse suivante <https://archive.thebrief.com.na/index.php/component/k2/item/1713-namibia-starts-work-on-universal-internet-connectivity-access-fund>

²⁶ Mobile Telecommunications Ltd v Communications Regulatory Authority of Namibia (HC-MD-CIV-MOT-GEN-2020/00526) [2022] NAHCMD 443 (31 août 2022) <https://namiblii.org/akn/na/judgment/nahcmd/2022/443/eng@2022-08-31/source.pdf>

²⁷ CRAN v Telecom Namibia Ltd and Others (62 of 2016) 2018 NASC 18 (11 juin 2018) disponible sur <https://namiblii.org/akn/na/judgment/nahcmd/2022/443/eng@2022-08-31/source.pdf>

²⁸ <https://www.namibian.com.na/namibia-reclaims-top-spot-on-press-freedom-index-in-africa/#:~:text=Sur%20l'occasion%20du%20monde,par%20les%20Seychelles%20l'année%20dernière.>

²⁹ Namibie, RSF, disponible sur <https://rsf.org/en/country/namibia>

³⁰ Namibie, Freedom House, 2022, disponible sur <https://freedomhouse.org/country/namibia/freedom-world/2023>

³¹ Namibie : Free Online Expression Still Contentious, New Era, avril 2022, disponible à l'adresse suivante <https://allafrica.com/stories/202204250590.html>

³² Namibie : Un aperçu du projet de loi sur la protection des données, novembre 2022, "Journalistic purposes to be included on the list of exclusions" <https://www.dataguidance.com/opinion/namibia-overview-draft-data-protection-bill>

³³ VIOLENCE EN LIGNE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES EN NAMIBIE - Évaluation de la situation du pays, chapitre Namibie de l'Internet Society, 2022, disponible à l'adresse <https://isocnamibia.org/wp-content/uploads/2022/05/Ovaw-Digital.pdf>

³⁴ NAMIBIA, DATA PROTECTION FACTSHEET (FICHE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) disponible à l'adresse suivante : <https://dataprotection.africa/namibia/>

³⁵ Namibie, 2022, Data Guidance disponible sur <https://www.dataguidance.com/jurisdiction/namibia>

En conséquence, plusieurs affaires de diffamation^{36,37,38} liées à la liberté d'expression en ligne ont été portées devant les tribunaux, dont beaucoup semblent décourager la liberté d'expression. La recherche universitaire³⁹ souligne la nécessité d'une politique des médias sociaux axée sur la sécurité humaine. Dans l'ensemble, le pays est considéré comme n'ayant pas de mécanismes de contrôle adéquats⁴⁰ pour créer un équilibre pour une surveillance légitime, proportionnée et nécessaire à l'ère numérique. Le pays n'a connu aucune coupure d'Internet ni aucun cas d'étranglement, bien que le gouvernement soit un actionnaire majeur des principaux fournisseurs d'accès à Internet du pays. Le gouvernement a ainsi fait preuve d'une retenue positive à l'égard d'un accès ouvert à l'internet.

Vie privée et surveillance

En Namibie, la protection de la vie privée est garantie par l'article 13 de la Constitution.⁴¹ Cependant, comme la technologie brouille les frontières de la vie privée dans un monde numérique et physique, les réglementations sur la vie privée en Namibie n'ont pas encore tenté de traiter son contexte à l'ère numérique. Des préoccupations majeures en matière de protection de la vie privée ont été soulevées au fil des ans et, plus récemment, dans le sillage de l'enregistrement obligatoire de la carte SIM,⁴² qui est entrée en vigueur par l'application de la partie 6 et du chapitre 5 de la loi sur les communications⁴³ (n° 8 de 2009). Des préoccupations spécifiques ont été soulevées concernant la collecte de données biométriques⁴⁴ par un fournisseur de réseau mobile, MTC, qui les a utilisées dans le cadre de l'enregistrement SIM.

Alors que la collecte de données biométriques a été remise en question⁴⁵ par des acteurs de la société civile et que le régulateur a ordonné son arrêt, l'opérateur a continué à défier^{46,47} la directive du régulateur jusqu'à la fin décembre 2023. La collecte de données biométriques, qui a commencé en 2022, a été considérée comme ayant profité de l'absence de réglementation en matière de protection des données personnelles dans le pays (⁴⁸) pour mettre en place des innovations commerciales connexes sans respecter, entre autres, la transparence d'utilisation pour les utilisateurs. Le système de l'opérateur, qui collecte les scans faciaux et les empreintes digitales, a été associé à "des systèmes similaires utilisés par des États autoritaires pour la surveillance biométrique de masse et la répression politique, par le suivi, le blocage et la fermeture

³⁶ Geingos v Hishoono (HC-MD-CIV-ACT-OTH- 538 of 2021) [2022] NAHCMD 48 (11 février 2022)

³⁷ Tjivikua v Tjaronda (HC-MD-CIV-MOT-GEN-2018/00369) [2019] NAHCMD 405 (14 mai 2019)

³⁸ Un avocat remporte une affaire de diffamation sur les réseaux sociaux, The Namibian, juin 2022, <https://www.namibian.com.na/lawyer-wins-social-media-libel-case/>

³⁹ Vers une stratégie pour les implications des médias sociaux sur la sécurité humaine en Namibie : Étude de cas de Windhoek

UNAM (2020) https://repository.unam.edu.na/bitstream/handle/11070/2999/shipena_2020.pdf?sequence=1&isAllowed=y

⁴⁰ Afrique du Sud, Rapport sur la liberté de la presse, MISA, (2021) <https://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2021/05/Revised-SAPFR-2019-2020.pdf>

⁴¹ La constitution de la Namibie est disponible à l'adresse suivante : <https://www.lac.org.na/laws/annoSTAT/Namibian%20Constitution.pdf>

⁴² La Namibie lance un processus d'enregistrement SIM obligatoire, Connecting Africa, janvier 2023, https://www.connectingafrica.com/author.asp?section_id=816&doc_id=782804

⁴³ Loi sur les communications de la République de Namibie, disponible à l'adresse suivante : <http://www.lac.org.na/laws/annoSTAT/Communications%20Act%208%20of%202009.pdf>

⁴⁴ AI, Biometrics and no protection from abuse, ACTION Namibia, 2021 disponible sur <https://action-namibia.org/ai-biometrics-and-no-protection-from-abuse/>

⁴⁵ Namibia's Biometric Verification Travesty, The Namibian, juin 2023, disponible à l'adresse <https://www.namibian.com.na/namibias-biometric-verification-travesty/>.

⁴⁶ MTC défie le CRAN, Windhoek Observer, mai 2023, disponible sur <https://www.observer24.com.na/mtc-defies-cran/>

⁴⁷ MTC défie Cran on biometrics directive, The Namibian, May 2023, disponible sur <https://namibian.com.na/mtc-defies-cran-on-biometrics-directive/>

⁴⁸ MTC défend la collecte de données biométriques d'empreintes digitales et faciales, One Africa, janvier 2023, disponible à l'adresse https://fb.watch/psTf_8Ad7D/.

des télécommunications et de l'internet de personnes et de groupes ciblés... tels systèmes ont été déployés là où les garanties de protection des données sont faibles ou inexistantes.”⁴⁹

Le manque de protection des données personnelles issues de l'enregistrement de la carte SIM, ainsi que d'autres données connexes, a été critiqué par les technologues d'intérêt public.⁵⁰

Désinformation sexué

La désinformation sexiste se poursuit en Namibie en raison de l'absence de protection des femmes contre les délits numériques. Dans une affaire de haut niveau qui a été portée devant la Haute Cour en août 2023,⁵¹ la vice-ministre des finances a poursuivi en justice un homme politique et ancien maire de la ville de Windhoek, afin d'obtenir réparation dans une affaire de désinformation sexiste, ce dernier étant accusé d'avoir utilisé des insinuations à connotation sexuelle dans ses 2021 messages sur les médias sociaux, qui, selon la vice-ministre, visaient à la diffamer. La ministre affirme que l'ancien maire a laissé entendre qu'elle était une “maman en sucre amère” dans un message publié sur Facebook, qui aurait recueilli 511 commentaires et 2 800 réactions et qui aurait été partagé 39 fois. Le message aurait créé l'idée que le vice-ministre est une “cougar” et qu'elle voulait avoir une relation sexuelle avec lui, et que lorsqu'il a refusé, elle s'est vengée en l'attaquant en justice.⁵² En outre, dans une étude universitaire⁵³ sur la violence sexiste en ligne dans les médias namibiens, Zvivita et Mare (2023) soulignent la présence d'une désinformation sexiste en alléguant que “la sécurité et le bien-être des femmes journalistes n'ont pas été épargnés.

Dans le cas des campagnes de désinformation sexiste, celles-ci conduisent souvent au silence et au repli des femmes journalistes dans la sphère privée.” Le chapitre namibien de l'Internet Society a également produit une analyse de la situation nationale de la violence en ligne parmi les femmes et les filles,⁵⁴ qui décrit des cas de désinformation sexiste, en soulignant les cas où des femmes et des journalistes de premier plan ont souffert de la désinformation sexiste.

Protection des données et cybersécurité

Le statut de la protection des données personnelles et de la protection générale dans le cyberspace a fait l'objet de tentatives de législation depuis 2013, les efforts ayant été bloqués à plusieurs reprises sans grande clarté au cours de la dernière décennie. Les derniers efforts pour assurer une protection totale des utilisateurs à l'ère numérique ont eu lieu en août 2023, lors de la dernière validation⁵⁵ du projet de loi sur la protection des données. Le projet de loi actuel est censé remédier aux vulnérabilités associées aux données et établir des lignes directrices claires pour la collecte, le traitement, la transmission, le stockage et l'utilisation des données à caractère personnel afin de favoriser la confiance dans l'ère numérique. Cependant, le projet de loi actuel n'est pas adapté à son objectif.⁵⁶ La société civile émet des réserves, notamment sur le fait qu'il “n'est pas à la hauteur des normes internationales et régionales et ne rend pas justice à l'opportunité pour la Namibie de développer une politique numérique qui corresponde à ces normes et les fasse progresser.”⁵⁷

⁴⁹ IA, biométrie et absence de protection contre les abus, Action Coalition, 2021 <https://action-namibia.org/ai-biometrics-and-no-protection-from-abuse/>

⁵⁰ Gouverner les données pour l'intérêt public en Namibie : A Private Sector Perspective, Mozilla, juin 2023, disponible sur <https://foundation.mozilla.org/en/blog/governing-data-for-public-interest-in-namibia-a-private-sector-perspective/>

⁵¹ Hinda-Mbuende, Amupanda lawsuit trial commences, New Era, août 2023, disponible sur <https://neweralive.na/posts/hinda-mbuende-amupanda-lawsuit-trial-commences>

⁵² AMUPANDA TARGETED HINDA-MBUENDE, ANGULA CLAIMS, NAMIBIAN SUN, OCTOBER 2023, disponible à l'adresse <https://www.namibiansun.com/justice/amupanda-targeted-hinda-mbuende-angula-claims2023-10-19>.

⁵⁴ Violence en ligne contre les femmes et les filles en Namibie - une évaluation de la situation du pays, 2022, disponible à l'adresse <https://isocnamibia.org/wp-content/uploads/2022/05/Ovaw-Digital.pdf>.

⁵⁵ Le MICT organise un atelier de validation pour renforcer le projet de loi sur la protection des données, Namibia Daily News, août 2023, disponible sur <https://namibiadailynews.info/mict-holds-validation-workshop-to-strengthen-data-protection-bill/>

⁵⁶ Projet de loi sur la protection des données : Not Fit For Purpose Key Sections Need To Be Reconsidered , IPPR, décembre 2022, <https://ippr.org.na/publication/data-protection-bill-not-fit-for-purpose/>

Entre-temps, la nécessité d'adopter le projet de loi sur la protection des données est devenue plus urgente, car différentes entités ont commencé à collecter des données biométriques⁵⁸ au hasard, en l'absence de loi. Toutefois, le statut du projet de loi, qui devrait figurer parmi les textes législatifs à adopter en 2024, est porteur d'espoir.

En outre, la Namibie a lancé⁵⁹ une stratégie nationale de cybersécurité et un plan de sensibilisation 2022-2027 en mars 2023. Ce plan, approuvé par le Cabinet en 2022, vise à protéger l'infrastructure nationale d'information critique, à éduquer et à sensibiliser, et à collaborer en matière de cybersécurité pour améliorer la sécurité des utilisateurs d'internet. Cependant, le pays ne dispose toujours pas d'une politique ou d'une stratégie particulière⁶⁰ traitant directement de la cybercriminalité, car le projet de loi sur la cybercriminalité est resté à l'état de projet sans beaucoup de progrès depuis 2014.

Il a récemment fait l'objet d'un processus de reformulation⁶¹ et devrait être présenté au Parlement⁶² en 2024. L'étude de TransUnion sur les défis de la cybercriminalité en Namibie rapporte⁶³ une augmentation de 19,5 % des tentatives présumées de fraude par achats numériques en Namibie.

Identités numériques

En 2023, le cabinet namibien a approuvé l'introduction de documents d'identité numériques,⁶⁴ dans le cadre d'un effort considéré comme "encore embryonnaire", mais qui se développe à un rythme relativement rapide grâce à l'engagement politique, au soutien de son partenaire international et à l'implication active du secteur privé.⁶⁵ Tout en progressant à cet égard, l'introduction des documents d'identité numériques (également connus sous le nom de cartes d'identité intelligentes et englobant tous les documents nationaux constitués d'une puce qui stockera les données biométriques nécessaires et uniques à chaque individu) a conduit les analystes⁶⁶ à demander que les cadres juridiques existants prévoient des mandats opérationnels et attribuent des responsabilités spécifiques aux institutions chargées de l'identité et de la gestion de l'identité.

L'opérationnalisation des cartes d'identité numériques en Namibie est due à son partenariat⁶⁷ avec l'Estonie, qui remonte à 2014. Ce partenariat s'est de plus traduit par le déploiement en Namibie du système Open-Source estonien X-Road, un cadre d'interopérabilité pour l'administration en ligne qui permet de normaliser les méthodes de transfert d'informations entre les systèmes de données des organisations du secteur privé et du secteur public.

⁵⁷ La protection des données à l'ère de la surveillance de masse - Part I, IPPR, août 2023, disponible à l'adresse suivante <https://ippr.org.na/blog/data-protection-in-the-age-of-mass-surveillance-part-1/>

⁵⁸ Récolte douteuse de données biométriques, IPPR, janvier 2023, disponible à l'adresse <https://ippr.org.na/blog/questionable-harvesting-of-biometric-data/>

⁵⁹ LE MICT LANCE UNE CAMPAGNE SUR LA CYBERSÉCURITÉ, ERONGO NEWS, AVRIL 2023, DISPONIBLE À L'ADRESSE <https://www.erongo.com.na/technology-ero/mict-launches-cybersecurity-campaign2023-04-01>

⁶⁰ Politiques/stratégie de cybercriminalité en Namibie, Conseil de l'Europe, https://www.coe.int/en/web/octopus/country-wiki-ap/-/asset_publisher/CmDb7M4RGb4Z/content/namibia/pop_up ⁶¹ Le projet de loi namibien sur la cybercriminalité est en cours de refonte, Windhoek Observer, septembre 2023, disponible à l'adresse <https://www.observer24.com.na/namibias-cybercrime-bill-undergoes-redrafting/>.

⁶² Le projet de loi sur la cybercriminalité sera présenté au Parlement l'année prochaine, New Era Newspaper, octobre 2023, disponible à l'adresse <https://neweraalive.na/posts/cyber-crime-bill-to-hit-parliament-next-year>

⁶³ Augmentation de 19,5 % des fraudes présumées liées aux achats numériques en Namibie, The Economist, novembre 2023, disponible sur <https://economist.com.na/84908/retail/19-5-increase-in-suspected-digital-shopping-fraud-attempts-in-namibia-during-the-festive-shopping-season-report/>

⁶⁴ INTRODUCTION OF CONTACTLESS MICROCHIP ID APPROVED, NBC NEWS, disponible à l'adresse <https://nbcnews.na/node/102208>

⁶⁵ Systèmes d'identification numérique en Afrique : Défis, risques et opportunités, ECDPM, <https://ecdpm.org/application/files/5517/0254/4789/Digital-ID-systems-in-Africa-ECDPM-Discussion-Paper-360-2023.pdf>

⁶⁶ Systèmes d'identification numérique en Afrique : Défis, risques et opportunités, disponible à l'adresse suivante : <https://ecdpm.org/application/files/5517/0254/4789/Digital-ID-systems-in-Africa-ECDPM-Discussion-Paper-360-2023.pdf>

⁶⁷ Interopérabilité gouvernementale en Namibie, <https://ega.ee/project/governmental-interoperability-in-namibia/>

En outre, le ministère de l'Intérieur, de l'Immigration, de la Sûreté et de la Sécurité a lancé⁶⁸ une demande en ligne de passeports et de permis de travail à court terme, suite à l'introduction précédente de passeports électroniques et de visas à l'arrivée en 2018. Bien que la Namibie ait procédé à des changements pour numériser son système national de gestion de l'identification, la loi sur l'identification du pays reste obsolète et nécessite des mises à jour qui reflètent l'identification numérique et les aspects connexes. Les efforts déployés à cet égard (⁶⁹) ont seulement permis d'introduire des dispositions relatives à la collecte de données biométriques dans le cadre du processus d'inscription pour l'obtention d'une carte d'identité nationale.

Les acteurs de la société civile⁷⁰ ont appelé les autorités namibiennes à se conformer aux dispositions de la convention de Malabo afin de garantir des mécanismes de transparence et de contrôle, en déclarant que "les systèmes d'authentification de l'identité en Namibie, qui ne disposent pas de solides protections des données pour gérer la collecte et le traitement des données biométriques, manquent également de mécanismes de contrôle et de transparence appropriés et efficaces". Dans un blog, l'Institute for Public Policy and Research (IPPR) suggère qu'il serait bon pour la Namibie de permettre au public de demander des comptes à l'État et aux entreprises sur la manière dont ils traitent les données personnelles des Namibiens ordinaires.

Dans sa recherche sur les systèmes d'identification numérique en Afrique, le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECPDM)⁷¹ recommande à la Namibie de trouver des solutions innovantes pour créer une demande d'identification numérique sur son territoire le moins densément peuplé, afin que les systèmes d'identification numérique déjà coûteux restent viables sur le plan opérationnel et qu'ils intègrent les communautés rurales.

Dans le même temps, l'Autorité de surveillance des institutions financières de Namibie (NAMFISA) a également signé un accord de partenariat⁷² sur l'utilisation des cartes d'identité numériques avec Prembly, fournisseur d'identité numérique et de biométrie par selfie basé au Nigéria, afin de mettre en place un bac à sable réglementaire qui renforcera l'innovation numérique pour les startups technologiques. L'accord prévoit que les partenaires maximisant les opportunités de stimuler l'innovation en construisant un cadre d'identification numérique inclusif et interopérable pour la Namibie, favorable à l'avancement de ses objectifs en matière d'économie numérique.

Inclusion numérique des personnes handicapées

Des détails explicites sur la manière dont la Namibie traite l'inclusion numérique des personnes handicapées n'ont pas été fournis, à l'exception d'une vague référence dans la politique de large bande et la mise en œuvre de 2019⁷³ articulée autour d'une approche inclusive pour un plaidoyer et une diffusion réussis et lisant : "Une diffusion appropriée de cette politique entraînera finalement le déploiement d'approches personnalisées... des enfants aux personnes moins éduquées, aux

⁶⁸ Home affairs embraces e-governance...online passports, work visa applications launched, New Era, March 2023, available at <https://neweralive.na/posts/home-affairs-embraces-e-governanceonline-passports-work-visa-applications-launched>

⁶⁹ Les législateurs namibiens examinent un projet de loi visant à rationaliser l'enregistrement des faits d'état civil et à baisser l'âge d'obtention d'une carte d'identité, Biometric Update, juin 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://ieeexplore.ieee.org/stamp/stamp.jsp?tp=&arnumber=9637356> <https://www.biometricupdate.com/202306/namibian-lawmakers-examine-bill-to-streamline-civil-registration-lower-age-for-id-cards>.

⁷⁰ Namibia's Unfolding "Identity Crisis", IPPR, décembre 2023, <https://ippr.org.na/blog/namibias-unfolding-identity-crisis/#:~:text=Ces%20concernations%20désormais%20chien%20Namibie%27s,permettent%20au%20public%20de%20maintenir>

⁷¹ À propos de nous, ECPDM, <https://ecdpm.org/about/about-us/who-we-are>

⁷² Le régulateur financier namibien s'associe à Prembly pour la mise en place d'un bac à sable réglementaire pour l'identification numérique, Biometric Update, 2023 mai, disponible à l'adresse suivante <https://www.biometricupdate.com/202305/namibias-financial-regulator-partners-with-prembly-on-digital-id-regulatory-sandbox>

⁷³ National Broadband Policy for the Republic of Namibia (2018-2022) disponible sur <https://www.npc.gov.na/wp-content/uploads/2022/06/NamibiaBroadband-Policy-2018.pdf> (pg. 16).

personnes handicapées.” Le Conseil national du handicap a mené une consultation nationale⁷⁴ en 2023 pour discuter du projet de loi sur les personnes handicapées et de la politique nationale sur le handicap établie pour la première fois en 1997.

En outre, la loi nationale sur le handicap de 2004 ne mentionne pas le traitement de l’Internet et de la numérisation comme moyen d’autonomisation de la communauté des personnes handicapées, entre autres. On ne sait pas si des consultations ont été menées avec le groupe des TIC pour traiter les questions d’inclusion numérique. Toutefois, le Fonds pour l’enfance⁷⁵ est l’une des propositions suggérées. S’il est entendu que tous les sites web du gouvernement sont normalisés pour répondre aux besoins des personnes vivant avec un handicap, les lignes directrices en la matière ne sont pas accessibles au public. Enfin, en l’absence d’un fonds pour l’accès et le service universels dans le pays, on ne sait pas quelles dispositions spéciales sont en place pour l’acquisition d’appareils liés aux TIC pour les populations scolarisées ou universitaires et d’autres équipements TIC spécialisés pour les personnes qui en ont besoin. Il semble que le coût excessif de ces équipements soit supporté par les utilisateurs handicapés.

Fonds d’accès au service universel

Avec une politique en place pour « la politique d’accès et de service universels pour les technologies de l’information et des communications »⁷⁶ et une disposition stipulant la fourniture du service universel ainsi que le Fonds de service universel en vertu du chapitre 5, partie 4 de la loi sur les communications (8 de 2009),⁷⁷ l’Universal Le Fonds de service et d’accès ne s’est jamais matérialisé en Namibie. Bien qu’il ait été initialement créé pour fonctionner sous l’autorité de l’Autorité de régulation des communications, les tentatives visant à le rendre opérationnel ont subi plusieurs revers judiciaires au fil des ans, avec un arrêt de la Cour suprême de 2018 qualifiant la perception de la taxe d’inconstitutionnelle.⁷⁸

Toutefois, les règlements publiés au journal officiel⁷⁹ qui prescrivent les dispositions relatives au Fonds de service universel par les sociétés de télécommunications prévoient des subventions pour les titulaires de licences afin de répondre aux besoins des personnes handicapées et pour les titulaires de licences dans le but de mettre des services à la disposition des organisations enregistrées et reconnues représentant les personnes handicapées. La réglementation prévoit en outre que les organisations représentant les personnes handicapées figurent parmi les personnes qualifiées pour recevoir des subventions du Fonds. Le vice-ministre des TIC a été cité sûr⁸⁰ en 2020, déclarant que le MICT travaillait avec les acteurs pour rendre opérationnel le Fonds d’accès universel à la connectivité Internet afin d’améliorer la connexion au réseau dans tout le pays, y compris pour les écoles et les cliniques, et qu’il devrait entrer en vigueur au cours de l’exercice financier 2023/24, mais à ce jour, rien n’a été fait à ce sujet.

⁷⁴ Le Conseil des personnes handicapées s’attaque à une politique dépassée, New Era, novembre 2023, disponible à l’adresse suivante : <https://neweralive.na/posts/disability-council-tackles-outdated-policy>

⁷⁵ Deuxième jour du projet de révision législative du NDCN à Rundu, NDCN, 15 novembre 2023, disponible à l’adresse <https://fb.watch/puh7u0VT8d/>

⁷⁶ Politique d’accès et de service universel pour les technologies de l’information et de la communication, Commission nationale de planification, disponible à l’adresse <https://www.npc.gov.na/wp-content/uploads/2022/06/Universal-Access-and-Service-Policy-for-Info-and-Comm-Technologies-May-2012.pdf>

⁷⁹ RÈGLEMENTS PRESCRIVANT LA FOURNITURE D’UN SERVICE UNIVERSEL PAR LES TITULAIRES DE LICENCES DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : COMMUNICATIONS ACT, 2009, Government Gazette, mai 2018, <https://archive.gazettes.africa/archive/na/2018/na-government-gazette-dated-2018-05-08-no-6589.pdf>

⁸⁰ La Namibie commence à travailler sur le fonds d’accès à la connectivité Internet universelle, TheBrief, septembre 2022, disponible à l’adresse <https://archive.thebrief.com.na/index.php/component/k2/>

Évolution des TIC et des technologies émergentes

Le développement des TIC et des technologies émergentes au niveau national a été assez limité. Au fil des ans, l'écosystème des startups et de l'entrepreneuriat numérique a été stimulé par des partenaires internationaux tels que le Southern Africa Innovation Support (SAIS)⁸¹ et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)⁸² avec un certain soutien du gouvernement.

Par conséquent, les quelques petites et micro-entreprises existantes ont à peine exploité les possibilités offertes par le secteur numérique pour créer des opportunités d'emploi afin de soulager l'important secteur des jeunes chômeurs. Dans son rapport, le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) souligne que "le niveau de formation est faible dans le secteur de l'innovation en matière de TIC et que, par conséquent, les quelques entreprises numériques manquent non seulement de personnel qualifié, mais que les innovations atteignent rarement la maturité du marché et que de nombreuses start-ups échouent dans la phase de lancement."⁸³

Néanmoins, le gouvernement a récemment commencé à s'intéresser à l'entrepreneuriat numérique au niveau national par l'intermédiaire du Conseil pour la promotion des investissements,⁸⁴ récemment créé, qui travaille avec le ministère du Commerce et les ordonnances transnationales. En outre, la présence de services technologiques émergents dans les secteurs des taxis^{85,86} et de la livraison de nourriture⁸⁷ sont des indicateurs d'une certaine stimulation du développement technologique par les entreprises, d'autant plus que le pays est l'un des rares à avoir introduit un visa de nomade numérique⁸⁸ afin d'attirer des travailleurs qualifiés à distance pour travailler à partir de la Namibie. D'autres applications et utilisations de technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, ont été signalées en Namibie⁸⁹ dans les secteurs de l'agriculture, du travail, de l'éducation, de l'exploitation minière et de l'industrie manufacturière.

En outre, compte tenu de l'intérêt pour le réseau 5G, la Namibie a attribué le spectre 5G aux détenteurs de licences en octobre 2023, ce qui aurait généré environ 28,55 millions de dollars namubiens, soit l'équivalent de 1,5 million de dollars américains.⁹⁰

Il n'est pas certain que ces fonds puissent être alloués à la réalisation de l'accès universel à l'inclusion numérique. Du point de vue de la Fintech, la Namibie a adopté un projet de loi sur les cryptomonnaies intitulé Namibia's Virtual Assets Act of 2023,⁹¹ qui a été adopté six ans après que le pays a interdit l'échange de monnaies virtuelles. La loi est censée se concentrer sur la protection des consommateurs et l'atténuation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et "a l'intention de le faire avec la mise en place d'une autorité de régulation qui sera chargée de superviser les fournisseurs de services d'actifs virtuels (VASP)", ont rapporté les médias.

[item/1713-namibia-starts-work-on-universal-internet-connectivity-access-fund](https://www.saisprogramme.org/item/1713-namibia-starts-work-on-universal-internet-connectivity-access-fund).

⁸¹ Soutien à l'innovation en Afrique australe, <https://saisprogramme.org>

⁸² Start-Up Namibia : améliorer l'écosystème des start-ups du pays, 2021, <https://www.giz.de/en/worldwide/77863.html>

⁸³ Centre de transformation numérique Namibie, GIZ, <https://www.bmz-digital.global/en/initiatives/digital-transformation-center-namibia/>

⁸⁴ Namibia Investment Promotion and Development Board (NIPDB), disponible à l'adresse suivante : <https://nipdb.com/2022/12/15/nipdb-launches-know2grow-nextgen-entrepreneurs-trade-fair/>

⁸⁵ La LEFA a effectué plus de 100 000 trajets à Windhoek, New Era, 2021, <https://neweralive.na/posts/lefa-completes-over-100-000-rides-in-windhoek>

⁸⁶ AB INBEV AND INDRIVER PARTNER TO GET NAMIBIANS HOME SAFELY, ECONOMIST, MAI 2022, <https://economist.com/na/70644/community-and-culture/ab-inbev-indriner-partner-on-road-safety/>

⁸⁷ Tap-a-Meal, <https://tapameal.com.na>

⁸⁸ VISA NOMADE NUMÉRIQUE POUR LA NAMIBIE, NIPDB, <https://nipdb.com/nomadvisa/>

⁸⁹ Étude paysagère des politiques et de l'utilisation de l'IA en Afrique australe : résumé exécutif

L'UNESCO 2020, DISPONIBLE À L'ADRESSE [HTTPS://UNESDOC.UNESCO.ORG/ARK:/48223/PTF0000382651.LOCALE=FR](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/ptf0000382651.LOCALE=FR)

⁹⁰ La Namibie attribue des licences 5G à Telecom Namibia, MTC et Loc8 Mobile, Telecom Talk, octobre 2023, <https://telecom-talk.info/namibia-5g-licenses-telecom-namibia-mtc-loc8mobile/882249/#https://blockworks.co/news/namibia-new-crypto-law>

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Compte tenu du paysage namibien en matière de droits et d'inclusion numériques, les recommandations suivantes doivent être mises en œuvre pour créer un environnement favorable aux droits et à l'inclusion numériques.

Recommandations

- Gouvernement :**
- » Entreprendre tous les efforts concertés pour rendre opérationnel le fonds de service universel conformément aux dispositions de la loi.
 - » Organiser des engagements avec les parties prenantes afin de renforcer et d'articuler les priorités nationales dans les politiques et par le biais de la gouvernance de l'internet en Namibie.
 - » Organiser des formations pour les acteurs judiciaires et gouvernementaux sur l'inclusion numérique en tant qu'aspect des droits de l'homme, en faisant prendre conscience de la manière dont l'USF et d'autres prélèvements connexes amélioreraient l'accès des personnes au numérique et favoriseraient la réalisation des objectifs de développement nationaux et mondiaux.
 - » Trouver des solutions innovantes pour que les systèmes d'identification numérique, déjà coûteux, restent viables sur le plan opérationnel et qu'ils intègrent les communautés rurales.
 - » L'adoption du projet de loi sur la protection des données et de la loi sur la cybercriminalité démontre l'engagement du pays en faveur des droits numériques et de l'inclusion de ses citoyens, et ceux-ci doivent être soutenus par des réglementations solides qui respectent les normes régionales et internationales.
 - » Promulgation d'une politique pertinente garantissant l'inclusion numérique des personnes handicapées et des femmes.
 - » la formation et la sensibilisation à la cybersécurité et la mise en œuvre des programmes nationaux de culture numérique.
-

Secteur privé : » Contribuer au financement, à la réduction des coûts des données et à l'amélioration de l'accès à la large bande pour les communautés marginalisées.

Société civile » Collaborer avec le gouvernement pour sensibiliser aux droits numériques et à la cybersécurité et mettre en place des programmes d'alphabétisation numérique.



Nigeria

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport examine en profondeur le paysage numérique du Nigéria après les élections de 2023, offrant un aperçu de la liberté d'Internet, des libertés des médias, de la gouvernance des données et des technologies émergentes. Le rapport souligne le moment unique que vit le pays pour une transformation positive, tout en reconnaissant les défis tels que l'accès limité à l'internet, les problèmes de censure des médias et les questions de transparence dans la mise en œuvre du Fonds de fourniture de services universels (Universal Service Provision Fund). Malgré les obstacles, les avancées notables comprennent la loi nigériane sur la protection des données (Nigeria Data Protection Act 2023) et la croissance du secteur Fintech. Le rapport se termine par des recommandations visant à améliorer l'infrastructure internet, à renforcer les libertés des médias, à améliorer la gouvernance des données, à garantir la transparence dans l'utilisation des fonds et à soutenir l'industrie Fintech en plein essor. Ces recommandations visent à guider le Nigéria vers un avenir numérique plus inclusif et respectueux des droits.

198

Introduction

Le Nigeria est une fédération multiethnique et culturellement diversifiée, composée de 36 États autonomes et du Territoire de la capitale fédérale. Il s'enorgueillit d'avoir la plus grande économie et la plus grande population d'Afrique.¹ Le paysage politique est en partie dominé par le parti au pouvoir, le All Progressives Congress (APC), qui contrôle le pouvoir exécutif, détient la majorité des sièges au Sénat et à la Chambre des représentants, et compte le plus grand nombre de gouverneurs d'État. L'événement le plus marquant de l'année est la tenue d'élections générales en février et mars 2023, qui ont amené une nouvelle administration à prêter serment en mai 2023 avec le mantra "Renewed Hope" (un espoir renouvelé).² À la suite de ce changement, le pays a une occasion unique d'améliorer et de modifier sa trajectoire pour devenir un pays qui respecte et fait respecter les droits tout en créant des solutions durables pour l'inclusion.

¹ Banque mondiale, (2023), Aperçu du pays :Nigeria. Disponible à l'adresse : <https://www.worldbank.org/en/country/nigeria/overview#1> (consulté le 4 janvier 2024)

► Analyse du pays

Accès et accessibilité financière

L'actuel plan national à large bande du pays (2020-2025) vise à étendre la pénétration du haut débit à 70 % d'ici à 2025.³ Trois ans après la mise en œuvre, en août 2023, la Commission nigérienne des communications (NCC) a fait état d'un taux de pénétration du haut débit de 45,57 %.⁴ Le rapport 2022 de Londa Nigeria a souligné le lancement du réseau 5G dans le pays après un appel d'offres public lancé par les fournisseurs de services internet. Malgré la présence de ce service capable de fournir jusqu'à 20 gigabits par seconde (Gbps), 60,47 % de tous les abonnés du pays n'ont accès qu'aux réseaux 2G, 9,5 % utilisent les réseaux 3G, 29,13 % la 4G et seulement 0,83 % ont été en mesure d'utiliser le réseau 5G.⁵

En janvier 2023, le satellite Starlink de SpaceX a été lancé au Nigéria. Sa disponibilité a apporté de la concurrence et de l'innovation dans le secteur du pays et signifie potentiellement une connectivité internet de meilleure qualité.⁶ Bien que l'ancien président Buhari ait affirmé que le déploiement de Starlink avait porté le taux de pénétration de l'internet au Nigéria à 100%,⁷ l'effet sur la connexion reste incertain. Lors de son lancement, le matériel était annoncé à 600 dollars avec un abonnement mensuel de 43 dollars, alors que la Banque mondiale estime à 84 millions le nombre de Nigériens vivant en dessous du seuil de pauvreté,⁸ ce qui rend l'accès trop coûteux pour la plupart des Nigériens. En outre, alors que tous les autres fournisseurs d'accès à Internet se plaignent de temps d'arrêt de leur réseau, Starlink semble avoir rejoint le peloton en raison de plaintes concernant l'irrégularité du service en cas de mauvais temps.⁹

L'accès à Internet a toujours été coûteux au Nigeria et a été classé 108e¹⁰ dans le monde en termes d'accessibilité en 2023, coûtant 46,4 \$ par mois en moyenne pour 100 Mbps.¹¹ Divers facteurs ont contribué à ces statistiques, comme les coupures de courant régulières, qui compromettent la qualité des offres des fournisseurs d'accès à Internet. Les médias rapportent qu'au Nigeria, 75% du pays dépendent de générateurs.¹² En 2023, un autre obstacle majeur à l'accès à l'internet

² APC News, (2023) Premier discours d'investiture du président Bola Ahmed Tinubu. Disponible à l'adresse : <https://apc.com.ng/home/first-inaugural-speech-by-president-bola-ahmed-tinubu-29-may-2023/> (consulté le 1er novembre 2023)

³ Plan national nigérian à large bande 2020-2025. Disponible à l'adresse : <https://ngfrepository.org.ng:8443/bitstream/123456789/3349/1/NIGERIAN%20NATIONAL%20BROADBAND%20PLAN%202020-2025.pdf> (consulté le 4 janvier 2024)

⁴ Statistiques et rapports du CCN sur les statistiques de l'industrie Disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ncc.gov.ng/statistics-reports/industry-overview> (consulté le 16 novembre 2023)

⁵ Voir n4

⁶ The Cable News : Starkink d'Elon Musk désormais actif au Nigeria - premier en Afrique Disponible sur : https://www.thecable.ng/elon-musks-starlink-now-active-in-nigeria-first-in-africa#google_vignette (Consulté le 7 décembre 2023)

⁷ Premium Times, Buhari enthousiasmé par Starkink, affirme que la pénétration du haut débit au Nigeria est désormais à 100 % Disponible sur : <https://www.premiumtimesng.com/business/business-news/579615-buhari-excited-about-starlink-says-nigerias-broadband-penetration-now-100.html> (Consulté le 3 novembre 2023)

⁸ Voir n1

⁹ Nairametrics, Les utilisateurs de Starlink au Nigeria déplorent une mauvaise connectivité chaque fois qu'il pleut. Disponible à l'adresse : <https://nairametrics.com/2023/03/07/starlink-users-in-nigeria-lament-poor-connectivity-when-it-rains/> (consulté le 24 novembre 2023)

¹⁰ <https://surfshark.com/dq/2023/insights?country=NG>

¹¹ Rapports et analyses Picodi.com Chasse aux bonnes affaires, comparaison mondiale des prix Internet en 2023 - Combien coûte Internet au Nigeria ? Disponible à l'adresse : <https://www.picodi.com/ng/bargain-hunting/internet-prices-2023#:~:text=Nigeria%20ranked%20in%20the%20upper.us%20%2446.4%2Fmonth%20on%20average> (consulté le 4 novembre 2023)

¹² Le journal Punch du Nigeria s'appuie sur des générateurs pour produire 75 % de son électricité. Disponible à l'adresse : <https://punchng.com/nigeria-relies-on-generators-for-75-electricity-report/#:~:text=ABOUT%2075%20per%20cent%20of.and%20Climate%20Advisers%20Network%2C%20showed> (consulté le 4 janvier 2024).

était le vandalisme et la destruction des infrastructures de communication, décrits comme l'une des raisons des pannes complètes du réseau par le ministre nigérian des TIC et de l'économie numérique.¹³

Perturbations de l'Internet

Pour rappeler au gouvernement nigérian l'importance d'un internet ouvert et sans restriction, des organisations de la société civile (OSC) du monde entier ont cosigné une lettre de plaidoyer avant les élections présidentielles de mars 2023.¹⁴ Des conférences de presse et des engagements avec les parties prenantes ont été organisés par les OSC accueillant des représentants du gouvernement, des plateformes de médias sociaux et des parties intéressées pour plaider en faveur de la préservation de l'accès à l'internet et du respect de la liberté d'expression.¹⁵ En conséquence, malgré les nombreuses informations faisant état de violences électorales,¹⁶ le gouvernement n'a pas imposé de contrôles technologiques ou juridiques sur la connectivité internet pendant les élections et tout au long de l'année.¹⁷

Libertés des médias et désinformation

Les rapports Londa 2021 et 2022 sur le Nigeria ont observé que l'étendue des pouvoirs de surveillance¹⁸ et d'interception des services de sécurité nigériens est progressivement apparue au grand jour grâce, entre autres, à des budgets gouvernementaux considérables. Le rapport fait également état d'une aggravation de l'autocensure dans le pays. Des rapports ont déjà signalé que des utilisateurs, allant de journalistes à des créateurs de contenu numérique, ont été arrêtés à plusieurs reprises pour leurs activités en ligne en vertu de la loi sur la cybercriminalité de 2015. En 2023, Reporters sans frontières a noté que pendant les élections, les journalistes étaient souvent surveillés, attaqués et arrêtés arbitrairement. Pourtant, certains journalistes continuent de travailler en dépit des conséquences possibles.¹⁹

Les élections nigérianes de 2023 ont été entachées de désinformation avant et après le scrutin. La désinformation en ligne a été propagée par des influenceurs politiques, des trolls et des bots, ainsi que par des candidats, des membres du personnel de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et des partisans de divers partis politiques. De nombreuses organisations ont entrepris de vérifier les faits et de limiter la diffusion de fausses informations.²⁰

¹³ Channel Television, Le ministre accuse les appels interrompus et le mauvais réseau de vandalisme. Disponible à l'adresse : <https://www.channelstv.com/2023/12/05/minister-blames-drop-calls-poor-network-on-vandalism/> (consulté le 5 décembre 2023)

¹⁴ Accessnow Report, Lettre ouverte: Le gouvernement du Nigeria doit maintenir l'ouverture et la sécurité d'Internet et des plateformes de médias sociaux pendant les élections générales de 2023 et au-delà Disponible sur : <https://www.accessnow.org/press-release/keepiton-nigeria-elections-open-letter/> (Accédé le 10 novembre 2023)

¹⁵ Journal de la direction, 2023 : Les parties prenantes exigent une solide liberté d'expression. Disponible à l'adresse : <https://leadership.ng/2023-stakeholders-demand-robust-freedom-of-expression/> (consulté le 15 novembre 2023)

¹⁶ Indice de transformation BTI, Nigeria : La violence généralisée éclipse les élections. Disponible à l'adresse : <https://blog.bti-project.org/2023/02/24/nigeria-widespread-violence-overshadows-election/> (consulté le 23 novembre 2023)

¹⁷ Nairametrics, Le Nigeria s'est échappé alors que l'Afrique subsaharienne a perdu 1,74 milliards de dollars à cause de la coupure d'Internet en 2023, disponible à l'adresse : <https://nairametrics.com/2024/01/08/nigeria-escaped-as-sub-saharan-africa-loss-1-74-billion-to-internet-shutdown/> (consulté le 2 janvier 2024).

¹⁸ PremiumTimes, Special Report : Heightened surveillance by security operatives puts Nigerian journalists under a Climate of fear (La surveillance accrue par les agents de sécurité place les journalistes nigériens dans un climat de peur). Disponible à l'adresse : <https://www.premiumtimesng.com/news/headlines/591048-special-report-heightened-surveillance-by-security-operatives-puts-nigerian-journalists-under-climate-of-fear.htmlwms-in-2023-report/> (consulté le 13 décembre 2023)

¹⁹ Rapport de Reporters sans frontières, le Nigeria est l'un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus dangereux et les plus difficiles pour les journalistes, qui sont souvent surveillés, attaqués et arrêtés arbitrairement, comme ce fut le cas lors des élections de 2023. Disponible à l'adresse : <https://rsf.org/en/country/nigeria/> (consulté le 10 décembre 2023).

²⁰ Rapport du Centre international pour les journalistes, Combating Disinformation Around Nigeria's 2023 Election. Disponible à l'adresse : <https://www.icfj.org/news/combating-disinformation-around-nigerias-2023-election/> (consulté le 20 novembre 2023)

Dans un arrêt du 23 octobre 2023, la Cour de la CEDEAO a déclaré que les articles 9(1) & (2) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sont violés par les articles 3(1) (1) et (2), ainsi que 15(2)(1) et l'article 15(5)(1) des amendements au code de la radiodiffusion du Nigeria (6e édition). Le Nigeria est lié par les dispositions de la CADHP puisqu'il l'a ratifiée et signée. Selon l'article 3(1)(1) du code, les radiodiffuseurs ne sont pas autorisés à diffuser du matériel "irrespectueux de la dignité humaine", "encourageant ou incitant au crime, conduisant au désordre public ou à la haine", "répugnant pour les sentiments publics" ou faisant des références offensantes à "toute personne ou organisation, vivante ou décédée". La Cour de la CEDEAO a également ordonné au gouvernement nigérian d'harmoniser ces clauses avec ses engagements internationaux et de cesser de les appliquer jusqu'à ce qu'elles soient conformes aux garanties de la liberté d'expression énoncées dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

L'issue de cette affaire a été saluée par les acteurs de la société civile comme une victoire indispensable pour la liberté des médias et la liberté d'expression au Nigeria et dans toute l'Afrique. Elle souligne que les nations sont tenues de sauvegarder et de promouvoir ces droits fondamentaux aux niveaux international et régional.²¹

Gouvernance des données

L'article 37 de la Constitution de 1999 de la République fédérale du Nigeria (telle qu'amendée) établit le droit impératif à la vie privée, qui sert de fondement à la protection des données au Nigeria. La principale loi nigériane sur la protection des données est le Nigeria Data Protection Act 2023 (NDPA), promulgué en juin 2023 par le président nouvellement élu et qui est resté en vigueur depuis lors.

Avant l'entrée en vigueur de la NDPA, l'Agence nationale de développement des technologies de l'information (NITDA) a publié le Règlement nigérian sur la protection des données (NDPR), 2019, qui a servi de politique de protection des données de facto, même s'il s'agissait d'une législation subsidiaire. Il n'existait pas non plus d'autorité établie pour superviser spécifiquement la protection des données dans le pays. Le Bureau nigérian de protection des données (NDPB) a donc été créé pour aider la NITDA à assumer le rôle de supervision de la protection des données qu'elle s'était attribué. On pourrait faire valoir qu'aucune des deux organisations ne disposait des pouvoirs législatifs nécessaires pour assumer ce rôle. Cette anomalie a été corrigée lorsque la NDPA a été adoptée et que la Commission nigériane de protection des données (NDPC) a été créée pour superviser la protection des données au Nigeria. La NDPB fait désormais partie de la NDPC en vertu de l'article 64 de la NDPA.

La nouvelle NDPA énumère les objectifs suivants comme objectifs: « (a) sauvegarder les droits et libertés fondamentaux ainsi que les intérêts des personnes concernées, tels que garantis par la Constitution de la République fédérale du Nigeria, 1999; (b) prévoir la réglementation du traitement des données personnelles; (c) promouvoir des pratiques de traitement des données qui garantissent la sécurité des données personnelles et la vie privée des personnes concernées; (d) garantir que les données personnelles sont traitées de manière équitable, licite et responsable; (e) protéger les droits des personnes concernées et fournir des moyens de recours et de recours en cas de violation des droits de la personne concernée; (f) veiller à ce que les contrôleurs de données et les sous-traitants remplissent leurs obligations envers les personnes concernées; (g) établir une commission de réglementation impartiale, indépendante et efficace pour superviser les questions de protection des données et de confidentialité, et superviser les contrôleurs de données et les sous-traitants; et (h) renforcer les fondements juridiques de l'économie numérique nationale et garantir la participation du Nigeria aux économies régionales et mondiales grâce à l'utilisation bénéfique et fiable des données personnelles.²²

²¹ Rapport de l'Institut international de la presse, Nigeria : L'IIPI salue la décision de la Cour de la CEDEAO protégeant les normes de liberté d'expression. Disponible à l'adresse : <https://ipi.media/nigeria-ipi-welcomes-ecowas-court-decision-protecting-freedom-of-expression-standards/> (consulté le 30 novembre 2023)

²² Nigeria Data Protection Act, 2023, ACT No. 37, A 723, Laws of the Federation of Nigeria, https://ndpc.gov.ng/Files/Nigeria_Data_Protection_Act_2023.pdf Disponible sur : (consulté en janvier 2024)

La loi couvre l'inclusion de l'intérêt légitime comme base légale pour le traitement des données à caractère personnel, le traitement des données des enfants et des personnes dépourvues de capacité juridique, les transferts transfrontaliers de données, etc.²³ Depuis sa création, la NDPC indique qu'elle a mené des enquêtes sur de grandes banques et leur a infligé des amendes d'une valeur de plus de 200 millions de nairas.²⁴ Au moment de la rédaction du présent rapport, elle enquêtait sur les préoccupations des principaux acteurs en matière de protection de la vie privée, tels que Opay, DHL et Meta.²⁵

Révision du fonds de prestation du service universel

La loi nigérienne sur les communications (2003) confère au président de la République fédérale du Nigeria le pouvoir de constituer un conseil de fourniture de services universels composé de 11 membres et chargées, entre autres fonctions, de définir les grandes orientations de la gestion du fonds de fourniture de services universels (USPF). L'USPF a été créé par le gouvernement fédéral du Nigeria pour faciliter la réalisation des objectifs de la politique nationale en matière d'accès universel et de service universel aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales, non desservies et mal desservies du Nigeria. Londa, 2022, a rapporté que le Fonds de fourniture de services universels ne publiait que ses rapports annuels des années 2011, 2012 et 2018 sur son site web, ce qui en faisait à l'époque les seuls rapports accessibles au public sur la manière dont le fonds avait été utilisé depuis sa création. Depuis la publication de ce rapport, l'USPF a mis à jour son site web avec les rapports de 2011 à 2021.²⁶ Le rapport 2021 de l'USPF Nigeria²⁷ réitère le mandat du fonds qui est de fournir un accès de qualité et abordable aux TIC à tous les Nigériens. Il fait état de la création de 72 centres d'accès Digital Nigeria,²⁸ qui contribuent à la formation des étudiants afin qu'ils acquièrent des compétences en matière de TIC et comblent le fossé numérique dans les 36 États du pays dans le cadre de son programme d'accès.

En 2021, six centres similaires ont été créés dans des institutions tertiaires et autres, selon le Fonds. Le rapport de l'USPF 2021 a également relevé quelques défis majeurs à la mise en œuvre, tels que le manque d'infrastructures essentielles, la non-disponibilité de l'alimentation électrique, la non-coopération des parties prenantes, la pandémie de COVID-19, les préoccupations en matière de sécurité et l'inflation. Cette année-là, les recettes totales ont été de 6 784 645 dollars, contre 8 514 247 dollars en 2020, et les dépenses totales en 2021 ont été de 13 612 009 dollars, contre 1 212 635 dollars en 2020,²⁹ selon les rapports publiés.

Dans le cadre de cette recherche, Paradigm Initiative a écrit à la NCC et au président du conseil d'administration de l'USPF en vertu de la loi nigérienne sur la liberté de l'information (Freedom of Information Act)³⁰ Les deux destinataires ont accusé réception de la demande de liberté de

²³ Cabinet d'avocats Aelex, Points saillants de la loi sur la protection des données, 2023 | Nigeria. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.aelex.com/highlights-of-the-data-protection-act-2023-nigeria/> (consulté le 7 novembre 2023)

²⁴ Rapport Techpoint.africa, Nigerian banks and institutions fined over N200 million for data privacy violations (banques et institutions nigériennes condamnées à une amende de plus de 200 millions d'euros pour violation de la confidentialité des données). Disponible à l'adresse : <https://techpoint.africa/2023/06/20/nigerian-banks-fined-200-million-data-privacy-violations/> (consulté le 18 novembre 2023)

²⁵ Techcabal, OPay, DHL, Meta pourraient se voir infliger de lourdes amendes alors que le NDPC a ouvert une enquête sur des violations présumées de la confidentialité des données. Disponible à l'adresse suivante <https://techcabal.com/2023/10/10/opay-dhl-meta-risk-fines-as-ndpc-begins-privacy-investigation/> (consulté le 8 décembre 2023)

²⁶ Universal Service Provision Fund Publication, disponible à l'adresse suivante : <https://www.uspf.gov.ng/media-centre/publications> (consulté en novembre 2023)

²⁷ Rapport sur le fonds de prestation du service universel 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.uspf.gov.ng/images/files-temp/USPF-Annual-Report-2021.pdf> (consulté en novembre 2023).

²⁸ Fonds de fourniture de service universel, centres numériques du Nigeria. Disponible à l'adresse : <https://www.uspf.gov.ng/2014-09-20-22-37-38/2014-09-30-15-59-52/12-dnc-digital-nigeria-centres/> (consulté en novembre 2023)

²⁹ Taux de change, Banque centrale du Nigeria, disponible à l'adresse suivante

³⁰ Loi sur la liberté de l'information, 2011 <https://www.cbn.gov.ng/rates/exchratesbycurrency.asp> (consulté en janvier 2024)

l'information le 4 décembre 2023, en rappelant que la loi impose de répondre aux demandes de liberté de l'information dans un délai de sept jours.³¹ Paradigm Initiative a reçu une réponse dans une lettre datée du 12 janvier 2024, avec ce qui suit, soulignant nos questions et la réponse de la NCC :

S/N	Demande	Réponse
1.	À quoi le fonds a-t-il servi depuis 2021 ?	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en œuvre du programme d'accès et de connectivité.
2.	Existe-t-il d'autres endroits où le rapport de l'USPF est accessible au public ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, sur le site web de l'USPF (www.uspf.go.ng).
3.	Quelles ont été les recettes du fonds pour 2022 et 2023, compte tenu de l'augmentation constante de la pénétration de l'internet? Y a-t-il eu une augmentation ou une diminution des recettes ?	<ul style="list-style-type: none"> Les recettes de l'USPF sont basées sur la perception par la CCN de la taxe annuelle de fonctionnement (AOL).
4.	Sur quoi le fonds s'est-il concentré en 2022 et 2023 ?	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'extension de l'accès et de la Interventions en matière de connectivité pour les communautés rurales, non desservies et mal desservies au Nigeria.
5.	L'accent a-t-il été mis sur les groupes ou les zones défavorisés ? Si oui, lesquels ?	<ul style="list-style-type: none"> Ouï, l'intervention de l'USPF en matière d'accessibilité numérique a été conçu pour répondre aux besoins des personnes handicapées physiques de la société, par exemple les malvoyants, les sourds et les muets.
6.	Combien de personnes ont bénéficié du programme d'accès, du programme de connectivité et du programme d'avantages sociaux et économiques, et dans quelle mesure, au cours de l'année 2022-2023 ?	<ul style="list-style-type: none"> Les cibles de l'USPF sont principalement les groupes et les Associations, etc. Plusieurs communautés et établissements d'enseignement dans les six zones géopolitiques du pays ont bénéficié de diverses interventions de l'USPF.
7.	Dans quelle mesure l'USPF a-t-elle atteint son objectif stratégique et quel sera le prochain objectif stratégique à partir de 2023?	<ul style="list-style-type: none"> Le fonds s'efforce constamment d'atteindre les objectifs suivants Les principaux objectifs sont conformes aux documents d'orientation politique (plan directeur HM-FMCIDE). Plan de gestion stratégique. Cependant, certains défis (voir n° 8 ci-dessous) entravent le déploiement rapide de certaines interventions de l'USPF.

³¹ Section 4(7) de la loi sur la liberté de l'information, 2011

8.	Quels ont été les principaux défis de la période 2022-2023 dans la mise en œuvre du fonds ?	<ul style="list-style-type: none"> • Lacunes de financement. • Retards dans l'obtention des autorisations de passage pour les projets de l'USPF. • Problèmes de sécurité et vandalisme des équipements TIC. • Coût élevé de la bande passante. Infrastructure de réseau inadéquate. (Lacunes d'accès). • Insuffisance de l'approvisionnement en électricité. • Inflation et volatilité des taux de change. • Les responsables de la mise en œuvre ont des difficultés à obtenir des devises pour l'importation d'équipements. • Multiples prélèvements et taxes sur l'infrastructure et les services de télécommunications. • Le manque de compétences de base en matière de TIC chez les utilisateurs finaux.
9.	Quelles sont les possibilités et les domaines d'intervention de la collaboration pour la mise en œuvre du fonds dans les années à venir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les programmes de sensibilisation et d'information sur l'importance des interventions de l'USPF. • Explorer d'autres sources de financement auprès d'organisations donatrices multinationales. • Travailler en partenariat avec les parties prenantes concernées pour assurer la durabilité des interventions de l'USPF.

Les réponses aux questions étaient très générales et veillaient à ne pas révéler de détails approfondis. Par exemple, au moment de la rédaction du présent rapport, les rapports 2022 et 2023 de l'USPF n'étaient pas accessibles sur le site web et les questions trois et six ne mentionnent aucun numéro spécifique. La réponse à la question 2 montre que le seul endroit où les informations sur le Fonds sont engageants est son site web, ce qui prouve le mauvais service qu'il rend au public en ne publiant pas annuellement et rapidement. La réponse met toutefois en évidence les défis auxquels le Fonds a été confronté, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de son plan stratégique.

Technologies émergentes

Le secteur des technologies de l'information et de la communication au Nigeria a connu une croissance et un développement significatifs ces dernières années. Le secteur a contribué à hauteur de 15,97 % au produit intérieur brut (PIB) réel du Nigeria au troisième trimestre 2023, selon le Bureau national des statistiques (NBS).³² Les projections pour 2023 au Nigeria par les organes de presse prévoyaient la croissance du secteur Fintech en raison de son ascension indéniable

³² Rapport du Bureau national des statistiques. Disponible à l'adresse : <https://www.nigerianstat.gov.ng/> (consulté en décembre 2023)

en tant qu'industrie dans le pays.³³ Le secteur Fintech comprend aujourd'hui un large éventail de domaines, particulièrement la conformité réglementaire, le crédit et la blockchain, s'étant développé bien au-delà des services de paiement.

L'utilisation généralisée des services financiers numériques et le renforcement de la coopération sectorielle pour promouvoir l'innovation ont été les principaux moteurs de cette expansion. Fidèles à ces projections, en août 2023, les entreprises Fintech représentaient plus de 40% de toutes les startups au Nigéria, comme le montrent les données, et ces startups avaient recueilli 42% du total des fonds obtenus par les entreprises technologiques dans le pays. Le prêt et le financement représentent 20% des startups Fintech nigérianes, suivies de près par 13%, 9,5% pour l'investech et 8% pour les finances personnelles.³⁴ Le secteur Fintech peut réduire la fracture numérique et assurer l'inclusion financière pour tous. Cependant, malgré la croissance robuste que le secteur Fintech nigérian a connue jusqu'à présent et l'énorme potentiel du domaine pour relever les défis sociétaux et financiers, plusieurs obstacles entravent l'expansion du secteur dans le pays, notamment l'infrastructure, les fonds d'investissement, la sécurité des données, les questions réglementaires et la gestion des consommateurs.

³³ Punch Newspaper, Nigeria's ICT sector. Disponible à l'adresse : <https://punchng.com/nigerias-ict-sector-in-2023/> (consulté en novembre 2023)

³⁴ Fintech News Africa, Malgré la croissance et le potentiel, le développement de la Fintech est confronté à des défis au Nigeria. Disponible à l'adresse : <https://fintechnews.africa/42741/Fintech-nigeria/despite-growth-and-potential-Fintech-development-faces-challenges-in-nigeria/> (consulté en novembre 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le rapport 2023 du Nigéria fournit une exploration nuancée du paysage numérique du Nigéria, soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité à l'internet, protéger les libertés des médias, assurer une gouvernance robuste des données et relever les défis qui entravent les avancées technologiques. Le rapport montre également que les élections de 2023 ont servi de toile de fond à la lutte en cours pour équilibrer le progrès technologique et la sauvegarde des droits fondamentaux.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Affecter des ressources et mettre en œuvre des politiques pour améliorer l'infrastructure à large bande, en atteignant les objectifs définis dans le plan national pour la large bande.
 - » Collaborer avec les parties prenantes pour remédier aux pannes d'électricité et aux vulnérabilités de l'infrastructure qui affectent le service internet.
 - » Renforcer les protections juridiques pour les journalistes et les créateurs de contenu afin de favoriser un environnement de liberté d'expression, y compris la mise en œuvre immédiate des arrêts de la Cour de la CEDEAO.
 - » Élaborer et mettre en œuvre des mesures pour lutter contre la désinformation tout en préservant la liberté d'expression pendant les périodes électorales et au-delà.
 - » Veiller au respect intégral de la loi nigériane sur la protection des données, en remédiant à toute lacune législative ou réglementaire.
 - » Renforcer la transparence et la responsabilité dans les opérations de la Commission nigériane de protection des données (NDPC), et soutenir son indépendance telle qu'elle est établie par la loi.
 - » Répondre rapidement aux demandes de liberté d'information afin d'assurer la transparence du fonds de provision pour le service universel (USPF).
 - » Publier des rapports complets sur l'utilisation du Fonds, les orientations stratégiques et les réalisations pour tenir le public informé.
-
- Secteur privé :**
- » Collaborer avec le gouvernement pour investir dans l'infrastructure à large bande et la développer, en contribuant à la réalisation des objectifs du plan national pour la large bande.
 - » Explorer des solutions innovantes pour fournir un accès à l'internet
-

abordable et fiable, en particulier dans les zones mal desservies.

- » Établir des partenariats avec les organisations de médias pour soutenir et protéger les journalistes, en favorisant un environnement propice à la liberté d'expression.
- » S'engager dans l'autorégulation pour lutter contre la désinformation, en promouvant la diffusion de contenus responsables.
- » Investir dans des mesures de sécurité des données solides pour garantir la conformité avec la loi nigériane sur la protection des données (NDPA).
- » Collaborer avec le CNPD pour établir les meilleures pratiques du secteur en matière de protection des données et de la vie privée.

Société civile :

- » Poursuivre les efforts de sensibilisation pour encourager le gouvernement à donner la priorité à l'amélioration de l'accès à l'internet dans tout le pays et à investir dans ce domaine.
- » Renforcer les initiatives de surveillance des médias afin de contrôler et de signaler les cas de censure, de surveillance et d'attaques contre les journalistes.
- » Collaborer avec des organisations de vérification des faits pour lutter contre la désinformation pendant les périodes électorales et au-delà.
- » Mener des campagnes de sensibilisation pour éduquer le public sur ses droits en vertu de la NDPA.
- » Plaider en faveur du maintien de l'indépendance de la CNPD et de l'octroi de ressources adéquates pour un contrôle efficace.
- » Plaider en faveur de la transparence au sein de l'USPF, en demandant des réponses rapides aux demandes de liberté d'information et la publication régulière de rapports détaillés.
- » Mener des campagnes de sensibilisation du public pour souligner l'importance de la transparence dans l'allocation et l'utilisation des fonds du service universel.



Rwanda

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le gouvernement dirigé par le Front patriotique rwandais (FPR) a supervisé le redressement économique du Rwanda depuis le génocide de 1994 contre les Tutsis et le Rwanda. Il a bénéficié d'une croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) de plus de 6%¹ depuis 1994. Les secteurs des services ont connu une croissance rapide et la part des services est passée de 29% à plus de 47%² en 2015, en particulier le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), qui contribue actuellement à hauteur de 3% du PIB national.³ Il ne fait donc aucun doute que le gouvernement rwandais a travaillé dur, particulièrement en ce qui concerne l'internet à haut débit, la couverture du réseau mobile et la transformation numérique. Le gouvernement a également investi massivement et mis en place une impressionnante infrastructure Internet de quatrième génération (4G) LTE à l'échelle nationale. Le Rwanda est sous les feux de la rampe. Cependant, les projecteurs attirent aussi l'attention sur les lacunes du régime rwandais en matière de droits de l'homme. Par exemple, l'infrastructure de télécommunications contrôlée par l'État et le cadre législatif ont permis aux services de renseignement nationaux, aux services de sécurité et à la police nationale rwandaise de procéder à une surveillance numérique de masse indiscriminée de la population. Il s'agit d'une grande source d'inquiétude étant donné l'absence actuelle de contrôles

judiciaires efficaces et de surveillance effective des agences de surveillance du Rwanda, le pouvoir étant largement laissé entre les mains de l'exécutif.

Le 15 octobre 2021, le président Kagame a signé et promulgué la loi n° 058/2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée. Avec l'adoption de cette loi, le pays est devenu le troisième pays d'Afrique de l'Est à promulguer une législation complète sur la protection des données et de la vie privée, après l'Ouganda et le Kenya. Bien que la loi énonce les différents droits de la personne concernée, elle reste silencieuse sur certains aspects, car elle ne précise pas les modalités de traitement des données personnelles à des fins de surveillance et d'application de la loi. Elle ne prévoit aucune limite significative à la capacité des autorités d'intercepter les communications.

En outre, il n'est pas certain que l'autorité de contrôle de la protection des données s'acquitte de sa mission en toute indépendance, sans céder aux pressions extérieures, en particulier celles du pouvoir exécutif, qui est également l'autorité de nomination dans ce cas. Cette situation est particulièrement préoccupante, étant donné que le FPR a renforcé son emprise sur le pouvoir en réprimant les droits de l'homme en ligne et hors ligne.

Introduction

Le Rwanda est un petit pays enclavé, vallonné et très élevé, bordé par l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC). Son paysage vallonné lui a valu le sobriquet de “pays des mille collines” : “pays des mille collines”. Le Rwanda est le 14^e pays le plus densément peuplé au monde⁴ et en 2022, la population du Rwanda était supérieure à 13 millions d'habitants.⁵ La population est jeune et essentiellement rurale. Le kinyarwanda est la langue principale et nationale, l'anglais, le français et le swahili étant les autres langues officielles. Bien que le Rwanda ne soit pas bien doté en ressources naturelles, le pays a fait des progrès remarquables dans la sphère socio-économique, surtout après le génocide de 1994. Grâce au soutien de la Banque mondiale et d'autres donateurs occidentaux et à la bonne gouvernance technocratique du régime rwandais, le pays a enregistré une croissance du PIB d'environ 8%. Au cours de la décennie 2000-2010, le PIB par habitant est passé de 264 à 360 milliards de dollars.⁶ La croissance économique est principalement due aux revenus du tourisme, aux investissements publics importants et à la production agricole.⁷

Le gouvernement a fait preuve de vision et d'ambition dans le contexte des TIC et de l'innovation numérique. Le pays a adopté des politiques solides pour faire avancer l'agenda numérique et positionner le Rwanda comme un centre d'innovation régional. En 2021, le Rwanda a adopté une nouvelle loi sur la protection des données, permettant aux individus et aux institutions d'utiliser des processus qui garantissent que les données personnelles sont traitées de manière fiable, légale et sécurisée. Le pays fait également partie des États africains pionniers en matière de stratégies et de politiques liées aux technologies émergentes et à l'intelligence artificielle (IA). Le 31 mars 2023, un Centre pour la quatrième révolution industrielle (C4IR) a été lancé à Kigali. En mai 2023, il a été annoncé que Kigali accueillerait le siège de TIMBUKTOO, la nouvelle facilité de financement de l'innovation technologique du PNUD.

Par ailleurs, la Norresken Kigali House, une start-up qui a ouvert ses portes en décembre 2021 et dont la construction devrait s'achever en mars 2024, vise à devenir une infrastructure continentale de soutien à l'entrepreneuriat - commandée par la Fondation suédoise Norresken.⁸ Malgré les politiques numériques progressistes, le gouvernement a été critiqué pour l'utilisation de la technologie à des fins de surveillance et de censure, ce qui constitue une violation des droits de l'homme fondamentaux.

¹ P.Behuria & T. Goodfellow : Leapfrogging manufacturing Rwanda's attempt to build à services-led development state (La tentative du Rwanda de construire un état de développement basé sur les services), disponible sur <https://link.springer.com/article/10.1057/s41287-018-0169-9>

² P. Behuria : Contrer les menaces, stabiliser la politique et vendre de l'espoir, disponible sur <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17531055.2016.1250871>

³ Banque mondiale : Rwanda Economic Update ; Accelerating Economic Growth Through Digital Transformation disponible sur <https://documents.worldbank.org>

⁴ <https://worldpopulationreview.com/countries/rwanda-population>

⁵ NISR : La population du Rwanda atteindra 13,2 millions d'habitants en 2022, disponible sur https://www.statistics.gov.rw/publication/Rwanda_population_2022#:~:text=Rwanda's%20population%20has%20reached%2013%2C246%2C394,data%20collected%20in%20August%202022

⁶ Groupe de la Banque mondiale : Rwanda Economic Update ; Inclusiveness of Foreign Direct Investment in Rwanda, June 2023, Ed no21, P.2 disponible sur <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/982206fa-fa03-4083-820d-39171ca6f80b/content#:~:text=Inflation%20has%20eased%20but%20remained,remittances%20outweighing%20rising%20import%20prices>.

⁷ Ibid,

► Analyse du pays

L'ACCÈS À L'INTERNET ET À L'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE

Malgré sa petite taille, le Rwanda s'est distingué comme un pays qui a misé sur la numérisation pour accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté. L'expansion de l'infrastructure numérique du pays a été impressionnante, en particulier avec le déploiement et l'expansion du réseau national de fibre optique. La couverture du réseau 3G est désormais de 93,5%, contre une moyenne régionale de 76%.⁹ En outre, en s'appuyant sur un partenariat public-privé, le gouvernement rwandais a pu mettre en place un réseau 4G à l'échelle nationale. Actuellement, la couverture 4G du Rwanda s'élève officiellement à 96,6 %¹⁰ et constitue l'un des taux les plus élevés du continent.¹¹

Le Rwanda a également progressé dans la numérisation des dossiers publics en étendant l'utilisation des systèmes d'information de gestion et en déployant une infrastructure partagée basée sur le cloud, par exemple, "Irembo", une plateforme d'e-gouvernement.¹² Irembo, qui signifie portail en kinyarwanda, est un portail e-citoyen conçu pour la fourniture de divers services gouvernementaux au public. Le portail est géré par Rwanda Online Company Limited, une entreprise technologique locale en partenariat public-privé. Le portail Irembo a permis à la plupart des agences gouvernementales de numériser leurs services en éliminant radicalement la paperasserie, améliorant ainsi la prestation des services publics.

Des services publics dans des secteurs tels que la famille, les affaires sociales, l'immigration, l'identification, l'enregistrement civil, le foncier, la santé et l'éducation offrent des services sur la plateforme. Depuis son lancement, la plateforme a traité plus de 25 millions de demandes pour une valeur de 300 millions de dollars.¹³ En outre, au cours de la décennie 2010-2018, les TIC ont été le sous-secteur de services à la croissance la plus rapide et représentent actuellement environ 1,4 % du PIB du Rwanda.¹⁴ Ce dynamisme est principalement dû à la pénétration de la téléphonie mobile et on estime que 74,3 % de la population a accès à un appareil mobile.

En termes d'infrastructure numérique, si l'expansion nationale a été impressionnante, l'utilisation réelle de l'internet est estimée beaucoup plus faible. Cela s'explique par divers facteurs liés à la faible culture numérique, à l'accessibilité financière et à la qualité du service. Malgré la présence d'au moins 74,3 % d'abonnés rwandais à la téléphonie mobile et des efforts tangibles pour stimuler la fabrication locale, notamment le lancement de l'usine locale de production et d'assemblage de smartphones du groupe Mara, le coût des smartphones reste élevé et ce sont les personnes à

212

⁸ Kagire, E : " Le président Kagame ouvre officiellement la Norresken Kigali House et invite les jeunes innovateurs à faire preuve de plus d'audace", Kigali Today, 2023 disponible à l'adresse <https://www.ktpress.rw/2023/11/president-kagame-officially-opens-norresken-kigali-house-calls-on-young-innovators-to-be-more-daring/>.

⁹, P. Behuria : entre le capitalisme de parti et les réformes de marché ; comprendre les différences sectorielles au Rwanda p.12, disponible à l'adresse <https://research.manchester.ac.uk/en/publications/between-party-capitalism-and-market-reforms-understanding-sector->.

¹⁰ Rwanda Digital Acceleration Project ; disponible à l'adresse suivante : <https://documents1.worldbank.org/curated/en>

¹¹ Mise à jour économique du Rwanda : Regional Integration in Post Covid-19era disponible sur <https://www.worldbank.org/en/news/pressrelease/2022/02/rwanda-economic-update-regional-integration-in-posy-covid-era>. (consulté le 12 décembre 2023)

¹² https://irembo.gov.rw/home/citizen/all_services

¹³ Cipesa : La confidentialité des données des patients à l'ère de la télémédecine : études de cas au Ghana, au Rwanda et en Ouganda disponible sur <https://cipesa.org/fr/2023/12/patient-data-privacy-in-the-age-of-telemedicine-case-studies-from-ghana-rwanda-and-uganda/>

¹⁴ Op Cit Rwanda Economic Update : regional Integration in Post-covid era;

faible revenu qui sont les plus touchées. Cette situation s'explique également par le fossé entre les zones urbaines et les zones rurales, qui reste très prononcé.¹⁵

Au moins 26 % de tous les individus vivant dans les zones urbaines déclarent avoir des connaissances informatiques, contre 6,8 % pour les ruraux.¹⁶ En outre, l'écart entre les sexes en ligne au Rwanda est beaucoup plus élevé que celui de ses pairs dans la région de l'Afrique de l'Est. En janvier 2023, 35,5 % des utilisateurs de médias sociaux au Rwanda étaient des femmes et 63,5 % des hommes.¹⁷ Enfin, le développement humain est très faible et le pays est classé 160 sur 189 sur l'indice de développement humain¹⁸ (classement IDH). En outre, il est important de souligner que le Rwanda n'a pas connu de restrictions en matière de connectivité à l'internet ou de fermeture.

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

La liberté d'expression et les libertés des médias en 2023

Près de trois décennies après le génocide de 1994, le parti au pouvoir a consolidé sa domination sur l'espace politique. Cette hégémonie se traduit par l'absence évidente de concurrence politique, la restriction des libertés individuelles et le contrôle étroit de l'État sur la société. La Constitution du Rwanda inclut la Charte des droits.¹⁹ L'article 38 prévoit la liberté d'expression, y compris pour les membres de la presse et des autres médias, "dans les conditions prévues par la loi". Cependant, la pratique est différente, car l'État continue systématiquement à contrôler le discours public sur le pays et interfère dans le travail journalistique de manière très subtile, par exemple en recourant à la censure, à des arrestations injustifiées et à des poursuites judiciaires contre des journalistes et des blogueurs de YouTube. Bien qu'il n'y ait aucune preuve que le gouvernement filtre le contenu d'Internet, la plupart des journalistes rwandais pratiquent souvent l'autocensure pour éviter l'ingérence du gouvernement.

Toutefois, les journalistes ou les commentateurs politiques qui expriment des points de vue jugés critiques à l'égard des politiques gouvernementales, en particulier sur des sujets sensibles, sont habituellement menacés, harcelés ou arrêtés.²⁰ Les autorités continuent de harceler et de poursuivre des blogueurs sur YouTube, comme l'ancien professeur d'informatique Karasira Aimable, qui est en détention et actuellement accusé de négationnisme, ou le cas d'Yvonne Idamange, qui purge une peine de 15 ans de prison depuis 2021 après avoir accusé le président Paul Kagame d'être un autocrate et d'utiliser le génocide du Tutsi pour des manipulations politiques et des récupérations vis-à-vis du forum de la communauté internationale, via sa chaîne YouTube.²¹ Trois journalistes d'Iwacu web TV²² ont été acquittés par la Haute Cour de Kigali après avoir été arrêtés et poursuivis en octobre 2018 pour incitation à l'insurrection et diffusion de fausses informations. Ils ont passé quatre ans en détention provisoire, ce qui était en contradiction avec les obligations du Rwanda en vertu du droit international relatif aux droits humains.²³

En novembre 2023, le tribunal intermédiaire de Nyarugenge à Kigali a ordonné la libération du blogueur Manirakiza Theogene,²⁴ qui avait été arrêté un mois plus tôt et accusé de corruption et de

213

¹⁵ Ministère de l'infrastructure : Joint Sector Review 2019/2020, Urbanization and Rural settlement sector, October 2020 disponible sur <https://www.minecofin.gov.rw/index.php?elD=dumpFile&t=f&f=56169&token=5ed71d63556d31bcd75395a7f86e33a1e515809a>

¹⁶ Op Cit NISR : la population du Rwanda atteindra 13,2 millions en 2022

¹⁷ <https://foundation.mozilla.org/en/blog/narrowing-the-online-gender-gap-in-rwanda/>

¹⁸ https://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_themes/hdr_theme/country-notes/RWA.pdf. (consulté le 10 décembre 2023)

¹⁹ La Constitution de la République du Rwanda de 2003 telle que révisée en 2015 est disponible sur <https://www.constitutionproject.org/constitution/Rwanda-2015.pdf?lang=en> (consulté le 12 décembre 2023).

²⁰ <https://www.afrikareporter.com/rwandan-journalist-arrested-over-tax-evasion-story/> (consulté le 12/12/2022)

²¹ <https://www.africanews.com/2021/10/01/rwandan-govt-critic-on-youtube-sentenced-to-15-years/>

²² <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/rest-of-africa/rwanda-acquits-three-journalists-detained-for-four-years-3975044>

²³ Principe 38 : Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement.

chantage, entre autres. Il a été arrêté quelques semaines après avoir publié sur sa chaîne YouTube Ukwezi web TV des allégations compromettantes de corruption impliquant un haut fonctionnaire et un avocat influent de la ville qui aurait conspiré pour s'emparer de la propriété d'un citoyen.

Il est également courant d'observer des menaces et du harcèlement numériques par le biais des médias sociaux et des campagnes publiques de diffamation sur le web, où des trolls et des comptes de médias sociaux affiliés au gouvernement se mobilisent régulièrement contre les personnes qui critiquent le gouvernement. Ces "trolls" des médias sociaux se font appeler #TeamPK et sont connus pour harceler et discréditer systématiquement les opposants en ligne. En outre, les comptes pro-gouvernementaux utilisent par ailleurs les reportages de masse comme tactique de réduction au silence. Un éminent dissident rwandais a affirmé que des comptes pro-gouvernementaux rwandais avaient signalé ses posts Facebook comme violant les normes communautaires de META et que META avait retiré ses posts de la plateforme avant de les réintégrer après qu'il a soumis un appel.²⁵

DÉSINFORMATION SEXUÉE

L'internet a été salué pour avoir fait progresser l'accès à l'information et renforcé la liberté d'expression. Il a également été confronté à des problèmes tels que la violence en ligne, la désinformation et les discours de haine, qui sont des tendances discriminatoires à l'égard des femmes reflétant les structures patriarcales et sociétales hors ligne. Malgré les garanties légales et constitutionnelles du Rwanda sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, en particulier l'article 10 concernant les principes fondamentaux de la constitution sur l'équité entre les sexes et ses obligations internationales et régionales dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de nombreuses femmes rwandaises sont encore soumises à des violences sexuelles. De nombreuses femmes rwandaises sont encore victimes de violences fondées sur le genre, notamment de harcèlement, d'intimidation, de fausses informations et de violences psychologiques.

Malgré les excellentes performances du pays en matière d'égalité des sexes au niveau mondial au cours des deux dernières décennies, la désinformation sexiste constitue toujours une grave source d'inquiétude pour les utilisatrices rwandaises de l'internet. Au Rwanda, la désinformation sexiste a surtout été utilisée comme un facteur dissuasif pour les jeunes femmes qui se lancent dans une carrière politique, en particulier dans le mouvement d'opposition. Par exemple, en 2017, quelques jours après l'annonce publique par Diane Rwigara de son intention de se présenter à la présidence, des nus photoshoppés d'elle sont devenus viraux sur les médias sociaux. Il s'agissait d'une tactique visant à discréditer ses ambitions politiques.

Les schémas opérationnels sont souvent similaires: les femmes politiques sont la cible d'une désinformation basée sur l'image, ces images étant utilisées pour les sexualiser et pour créer de faux récits afin de détourner l'attention du public du discours politique principal. Plus récemment, Ingabire Victoire Umuhoza, une politicienne rwandaise de l'opposition, a fait l'objet d'une campagne agressive de harcèlement en ligne après avoir critiqué publiquement l'accord migratoire entre le Royaume-Uni et le Rwanda.²⁶ La campagne de diffamation était d'une extrême violence à l'encontre d'Ingabire Victoire Umuhoza. La campagne de diffamation a consisté en des insultes et même des actes sexuels. Elle a également été accusée d'être une sorcière. Le but ultime était de détruire sa réputation en tant que femme et femme politique.

La même tactique a généralement été utilisée pour diaboliser le féminisme et les activistes

²⁴ Ufitwabo, A: L'organisme d'autorégulation des médias s'exprime sur l'arrestation de journalistes dans le New Times, 2023 disponible sur <https://www.newtimes.co.rw/article/11636/news/rwanda/media-self-regulatory-body-speaks-out-on-journalists-arrest>

²⁵ [Medium.com/@david_himbara_27884/kagames-social-media-army-got-facebook-to-block-my-posts-days-later-facebook-to-block-my-posts-days-later-facebook-apologizer-9a3316b47d2](https://medium.com/@david_himbara_27884/kagames-social-media-army-got-facebook-to-block-my-posts-days-later-facebook-to-block-my-posts-days-later-facebook-apologizer-9a3316b47d2)

²⁶ <https://www.theguardian.com/uk-news/2023/dec/14/rwanda-politician-criticised-sunak-bill-fears-for-her-safety>

féministes. La militante féministe rwandaise Sylvie Nsanga a été régulièrement exposée et ciblée en ligne par des contenus ignobles et sexistes, accompagnés d'insultes et de menaces obscènes. Elle est constamment harcelée et l'assassinat de son caractère vise à diminuer sa crédibilité.²⁷ Des internautes ont affirmé que Sylvie et d'autres militantes féministes défendaient un "agenda féministe" et menaient une "chasse aux sorcières" contre d'éminents hommes rwandais. Enfin, le cas de la mondaine rwandaise Lilian Mugabekazi mérite d'être souligné. Lilian a été arrêté et inculpée en août 2022 pour "outrage public à la pudeur" après que des photos d'elle portant une robe transparente lors d'un concert à Kigali sont devenues virales sur les médias sociaux. L'incident²⁸ a provoqué un tollé sur les réseaux sociaux. Alors que certains utilisateurs en ligne l'ont soutenue et ont appelé à sa libération, d'autres l'ont attaquée avec des insultes sexuelles et des mêmes l'accusant d'être une prostituée.

À cet égard, il est essentiel que le gouvernement rwandais lance des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur les dangers de la désinformation sur le genre sous ses diverses formes, en particulier les discours de haine et de violence fondés sur le genre et les campagnes de diffamation des femmes, parallèlement au lancement de campagnes de sensibilisation qui entraîneront les changements indispensables dans nos attitudes sociales et culturelles.

VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE

Comprendre la pratique de la surveillance de masse au Rwanda

Les systèmes électroniques de l'ère numérique ont créé un environnement de surveillance omniprésente, où la plupart des canaux de communication, sinon tous, sont surveillés d'une manière ou d'une autre. La surveillance numérique est omniprésente et l'internet est le principal terrain de bataille. Dans le contexte rwandais, les principaux acteurs de la surveillance sont l'État et, dans une moindre mesure, les entreprises. Les agences de sécurité de l'État ciblent principalement la surveillance de masse des métadonnées téléphoniques et du contenu des appels.

La Constitution et la Déclaration des droits garantissent le droit à la vie privée. Cependant, la réalité est à l'opposé de la lettre de la loi. L'article 23 de la Constitution garantit aux citoyens rwandais la protection de leur vie privée dans leur domicile, leur correspondance et leurs conversations téléphoniques. Cependant, la surveillance publique au Rwanda prend la forme d'exigences en matière de télécommunications. Sur la base des dispositions de l'article 7 de la loi n° 60/2013 réglementant l'interception des communications, les sociétés de télécommunications sont tenues d'accorder l'accès aux agences de sécurité nationale. En outre, en vertu des dispositions de la loi n° 73/2013 déterminant les pouvoirs, la mission, l'organisation et le fonctionnement des services nationaux de renseignement et de sécurité (NISS), le NISS est autorisé à recevoir et à collecter des informations pour mener à bien sa mission, y compris la protection de la sécurité nationale. Par conséquent, sur la base du mandat accordé par la loi, le NISS a un accès illimité à toutes les communications au Rwanda sans avoir besoin de demander l'approbation du procureur général.²⁹

En 2017, le gouvernement rwandais a alloué cinq milliards de francs rwandais³⁰ (environ 5 millions de dollars américains) à l'achat et au déploiement de caméras de vidéosurveillance à Kigali et dans d'autres grandes villes du pays. L'explication officielle du gouvernement était que les caméras de vidéosurveillance étaient destinées à prévenir et à détecter la criminalité. Toutes les images

²⁷ <https://www.africa-press.net/rwanda/all-news/safer-internet-day-is-it-possible-to-make-the-internet-safe-for-all>

²⁸ <https://nation.africa/africa/news/rwanda-woman-faces-two-years-in-jail-for-shameful-dress-3919316>

³¹ file:///C:/Users/Kigali%20Attorneys/Downloads/personal_data_protection_and_privacy_law.pdf

et données enregistrées par le réseau de vidéosurveillance sont stockées par la police nationale rwandaise, et toutes ces mesures ont été mises en œuvre en l'absence de garanties juridiques et de lignes directrices suffisantes. Par exemple, les personnes soumises à la cyber surveillance et à la surveillance téléphonique ne sont pas informées, et il n'existe pas de recours juridique efficace en cas de violation.

Enfin, la récente prolifération de la biométrie et d'autres formes de collecte de données dans la vie quotidienne pour l'accès à des services essentiels tels que les services bancaires, l'accès au lieu de travail ou les téléphones portables peut également avoir un effet corrosif sur la vie privée, notamment en raison de la sensibilité des données collectées sans contrôle ou surveillance appropriés. Le droit à la vie privée n'est pas absolu. Il peut être entravé pour servir les intérêts légitimes de l'État et du public, tels que la sécurité nationale ou la lutte contre le terrorisme. Toutefois, cette ingérence doit être légale, nécessaire et proportionnée. Néanmoins, une réforme juridique s'impose, car le cadre juridique rwandais actuel régissant les activités de surveillance du NISS ne satisfait pas aux normes de légalité et de proportionnalité du droit international.

PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ

La Constitution du Rwanda réaffirme le respect de la vie privée, l'article 23 de la Constitution stipulant que toute personne a droit à la vie privée, ce qui inclut le droit de ne pas voir les informations relatives à sa famille acquises ou révélées sans nécessité. Outre la Constitution, d'autres lois pertinentes comme la loi n° 04/2013 relative à l'accès à l'information, la loi organique instituant le code pénal du Rwanda (14 juin 2012) et la loi n° 18/2010 du 12/05/2010 relative aux messages électroniques, aux signatures électroniques et aux transactions électroniques ("la loi sur les télécommunications") reconnaissent et fournissent des lignes directrices concernant la protection de la vie privée et des informations sur les données personnelles.

En 2021, le Rwanda a promulgué sa première loi sur la protection des données, qui donne effet à l'article 23 de la Constitution sur le droit à la vie privée. La loi n° 058/2021 du 13 octobre 2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée³¹ ("la loi") s'inspire du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE. Elle vise à protéger les droits fondamentaux des personnes physiques qui peuvent être mis en péril lors du traitement de données à caractère personnel par des organismes publics et privés. Elle s'applique au traitement manuel et électronique des données à caractère personnel, ainsi qu'aux responsables du traitement des données et aux sous-traitants résidant à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. La loi est instructive sur les principes de la protection des données, y compris les droits des personnes concernées et les devoirs et obligations des collecteurs de données, des responsables du traitement et des sous-traitants. Cette clarté facilitera le traitement des données à caractère personnel dans les limites de la loi.

À cet égard, la loi offre aux Rwandais les garanties les plus solides de leur droit à la vie privée, car elle définit les normes et les standards pour l'État et les acteurs privés afin d'assurer la protection et la souveraineté des données personnelles.

Dans le contexte de la surveillance, la loi impose à l'État l'obligation positive de mettre en place des garanties adéquates pour le droit à la vie privée, y compris lorsqu'une surveillance ciblée justifiable a été entreprise dans le cadre de la prévention de la criminalité, des enquêtes et de l'application des lois dans un but légitime. La loi renforce le droit à la vie privée en tant que droit humain fondamental pour les Rwandais. Elle apporte une certitude quant à l'application des droits relatifs aux données et à la vie privée en définissant les devoirs et obligations des parties respectives.

Néanmoins, il convient de noter qu'elle est insuffisante sur certains aspects, tels que l'autonomie individuelle en matière de données à caractère personnel, car elle s'intéresse davantage à la réglementation qu'aux droits et à leur mise en œuvre par la personne concernée. En outre, il est également important de mentionner qu'en ce qui concerne les règles relatives au traitement des données à caractère personnel à des fins de surveillance, la loi reste silencieuse sur cet aspect spécifique, car elle ne contient pas de dispositions détaillées sur les modalités de traitement des

données à caractère personnel à des fins de surveillance ou d'application de la loi.

Sur une note positive, le Rwanda est partie à la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo). Il a transposé la Convention en adoptant une législation sur la protection des données en octobre 2021.³² La loi n° 058/2021, relative à la protection des données personnelles et de la vie privée, permet aux individus et aux institutions d'adopter des mécanismes garantissant que les données personnelles sont traitées légalement. Cette législation fournit également des orientations pour la notification en cas de violation des données personnelles et pour les transferts transfrontaliers de données. En termes d'exemptions, elle prévoit le traitement des données personnelles à des fins de sécurité nationale.

La loi établit ainsi le bureau de l'autorité de contrôle des données, dont le mandat est de superviser l'application du cadre juridique de la protection des données. Le bureau de protection des données a été officiellement lancé par l'Autorité nationale de cybersécurité (NCSA) en mars 2022. Le rôle du bureau de protection des données est de superviser les éléments suivants: l'enregistrement des responsables du traitement des données et des sous-traitants au Rwanda; la réalisation d'audits de conformité des données; l'examen des plaintes; la recherche sur le traitement des données et la technologie informatique; et l'exercice d'un contrôle sur la protection des données à caractère personnel.

1. Existence et fonctionnement de l'autorité de contrôle de la protection des données

L'article 27 de la loi n° 058/2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée prévoit la création d'une autorité de contrôle. En octobre 2021, le ministère de l'information, de la communication et de l'innovation a annoncé³³ et désigné l'Autorité nationale de cybersécurité (NCSA) comme autorité de contrôle chargée de l'application de la loi. Le 31 mars 2022, le gouvernement, par l'intermédiaire de l'Agence nationale de cybersécurité,³⁴ a officiellement lancé le bureau de contrôle de la protection des données. Cette mesure vise à mettre en œuvre efficacement le cadre de gouvernance des données personnelles. En vertu de la loi, l'autorité de contrôle dispose des pouvoirs suivants:

- Contrôler la conformité et sanctionner les violations de la loi sur la protection des données.
- Élaborer d'autres règlements pour la mise en œuvre.
- Recevoir les plaintes et réclamations relatives au traitement des données des citoyens.
- Autoriser les traitements présentant un risque élevé pour les droits et libertés des personnes.

Toutefois, la loi ne contient pas de dispositions détaillées concernant l'organisation et la structure opérationnelle de l'autorité de surveillance.

L'autorité de contrôle de la protection des données

Le 17 octobre 2022, quelques jours après l'adoption par le cabinet de la loi relative à la protection des données personnelles et de la vie privée, la ministre en charge des TIC a annoncé qu'elle désignait l'Autorité nationale de cybersécurité (NCSA) comme l'autorité de contrôle chargée de l'application de ce texte législatif. En outre, le 31 mars 2022, le cabinet a officiellement lancé le bureau de protection des données par l'intermédiaire de l'Autorité nationale de cybersécurité, dans le cadre d'une mesure de mise en œuvre visant à assurer une gouvernance efficace des données. En outre, il est important de noter que l'Office rwandais de protection des données n'est pas une agence indépendante, mais fonctionne sous la supervision de l'autorité nationale de cybersécurité. Le directeur général de la NCSA est nommé et démis de ses fonctions par un décret

³² <https://www.risa.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=65369&token=15e7fad700949646dd7c1faae89f9663048f4f92>

présidentiel.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection des données et de la vie privée, il est important de garder à l'esprit qu'il n'est pas certain que l'autorité de contrôle s'acquitte de sa mission en toute indépendance et sans céder à des pressions extérieures.

2. Existe-t-il une jurisprudence pertinente concernant la protection de la vie privée ou des données au Rwanda?

Jusqu'à présent, aucun litige relatif à la protection des données ni aucune pétition d'intérêt public n'ont été introduits en vertu de l'article 23 de la Constitution devant les tribunaux rwandais. Cependant, il est important de mentionner une série de litiges en cours devant la Haute Cour du Royaume-Uni et leurs impacts futurs sur la loi rwandaise relative à la protection des données. Le 14 avril 2022, le gouvernement rwandais a annoncé un plan pilote de relocalisation des migrants et des demandeurs d'asile au Rwanda pour répondre à la crise persistante des réfugiés au Royaume-Uni.³⁵ Le protocole d'accord (MoU)³⁶ prévoit: "le transfert des demandeurs d'asile dont les demandes ne sont pas examinées par le Royaume-Uni vers le Rwanda, qui traitera leurs demandes et installera les individus une fois que leur demande aura été tranchée". Cependant, la phase de mise en œuvre de cet accord controversé a fait l'objet d'une série de pétitions d'intérêt public déposées devant la Cour suprême du Royaume-Uni par des personnes sélectionnées pour être délocalisées et cherchant à contester leur expulsion.

Au milieu des contestations juridiques,³⁷ les juridictions britanniques peuvent procéder à une évaluation de l'impact sur la protection des données et de l'adéquation des normes pour l'échange d'informations entre le ministère de l'intérieur britannique et la direction générale de l'émigration et de l'immigration du Rwanda, ainsi que de la manière dont les transferts de données envisagés fonctionnerait probablement dans la pratique dans le cadre du protocole d'accord.

Suite à ces requêtes, la Cour suprême devrait évaluer si le protocole d'accord est conforme à la protection des données, en particulier en ce qui concerne le recours à l'article 49(1)(d) de la loi britannique sur la protection des données (UK Data Protection Act)³⁸ comme base du transfert international; par exemple, quels mécanismes ont été mis en place pour empêcher que les informations soient partagées lorsqu'elles peuvent entraîner un risque de préjudice grave pour la personne relocalisée ou pour sa famille.

Le 15 novembre 2023, la Cour suprême du Royaume-Uni³⁹ a annulé la politique du gouvernement d'envoyer des migrants au Rwanda. Dans l'affaire AAA (Sudan) and others v. Secretary for the Home Department, la Cour suprême du Royaume-Uni a estimé que la politique du secrétaire d'État consistant à renvoyer les demandeurs de protection au Rwanda était illégale. En outre, la Cour suprême du Royaume-Uni a appliqué le bon critère parmi les preuves dont elle disposait sur la situation générale des droits de l'homme au Rwanda et le manque d'adéquation et de garanties appropriées pour le transfert de données personnelles⁴⁰ entre la Direction de l'émigration

³³ Communiqué de presse MICT : "Rwanda Passes new law Protecting personal data", 21 octobre 2021 disponible sur <https://www.minict.gov.rw/index.php?elD=dumpFile&t-f=30553&token=d44bb5a417c65872b4b0ece892e5d8ba34c8c91> (consulté le 12 décembre 2023)

³⁴ <https://www.cyber.gov.rw/about/>

³⁵ A, Iliza : "Le Rwanda obtient un accord de 157 millions de dollars avec le Royaume-Uni pour accueillir des migrants et des demandeurs d'asile" East African, 14 avril 2022 disponible sur <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/rwanda-uk-in-deal-to-host-migrants-3782012> (consulté le 15 décembre 2023)

³⁶ Protocole d'accord entre le Royaume-Uni et le Rwanda pour la mise en place d'un accord de partenariat en matière d'asile, disponible à l'adresse suivante : <https://www.publications.parliament.uk/pa/ld5803/ldselect/ldintagr/71/71.pdf> (consulté le 10 décembre 2023).

³⁷ Jugement AAA c.SSHD Rwanda, disponible sur <https://www.judiciary.uk/wp-content/uploads/2022/12/AAA-v-SSHD-Rwanda-judgement.pdf/> (consulté le 19/11/2023)

³⁸ Loi sur la protection des données 2018

³⁹ Voice of America ; Un tribunal britannique rejette l'accord visant à envoyer des migrants au Rwanda disponible sur : <https://www.voafrika.com/a/uk-court-rejects-deal-to-send-illegal-migrants-to-rwanda-/7355684.html>

⁴⁰ Jugement (à la demande de SAA (Soudan) défendeur c. Secretary for the Home Department (appelant) disponible à l'adresse suivante : <https://supremecourt.uk/cases/UKSC-2023-0097.html>

et de l'immigration du Rwanda et les forces frontalières du Royaume-Uni, ainsi que le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et du système judiciaire au Rwanda.

CYBERSÉCURITÉ

Paysage des vulnérabilités et des menaces

Le paysage de la cybersécurité au Rwanda évolue à mesure que des technologies perturbatrices telles que l'IA et les logiciels espions numériques facilitent la surveillance de masse de l'État et posent des défis sociétaux importants et des menaces spécifiques en matière de droits de l'homme et de droits numériques. Une étude réalisée en 2020 par SYSEC Limited, une entreprise britannique spécialisée dans la cybersécurité et le renseignement sur les menaces, a révélé que la majorité des entreprises rwandaises sont vulnérables aux cybermenaces.⁴¹

Seuls 26 des 750 systèmes des entreprises ont été jugés bons. Les plus grandes vulnérabilités ont été constatées par le biais d'escroqueries par courrier électronique telles que l'hameçonnage. Selon le Bureau d'enquête du Rwanda, le taux de cybercriminalité a augmenté de 30 % au cours du dernier trimestre de 2022, et les fraudes à l'argent mobile ont particulièrement augmenté.⁴² En outre, en février 2020, des acteurs menaçants ont pris pour cible un centre de données qui hébergeait, entre autres, des serveurs gouvernementaux qui sont restés hors service pendant plusieurs heures.⁴³

Le gouvernement rwandais aurait acquis un logiciel espion de pointe auprès d'Israël pour espionner les courriels et autres communications Internet des citoyens.⁴⁴ Le rapport de 2018 du Citizen Lab⁴⁵, basé au Canada, révèle que le groupe NSO, un fournisseur de cyberguerre basé en Israël, aurait vendu au Rwanda et à de nombreux autres pays africains des technologies de surveillance telles que le "Pegasus spyware", un logiciel espion pour téléphone portable, conçu pour espionner les communications mobiles⁴⁶ et Internet de leurs propres citoyens.

Pegasus peut être installé sur un téléphone cible de plusieurs manières: tout d'abord, en envoyant des liens infectés (phishing) ou par le biais de l'ingénierie sociale. Ce logiciel malveillant est conçu pour pénétrer les fonctions de sécurité du téléphone et installer Pegasus à l'insu et sans l'autorisation de l'utilisateur.⁴⁷ Il peut également éviter d'être détecté par les logiciels antivirus et ne peut être supprimé que par ses opérateurs.⁴⁸ Une fois installé, Pegasus contacte les serveurs de commande de l'opérateur pour recevoir et exécuter ses ordres et renvoyer les données privées de la cible, telles que les listes de contacts et les messages textuels; il peut faire des captures d'écran de l'appareil, enregistrer des appels vocaux en direct à partir de médias sociaux populaires tels que WhatsApp et Facebook Messenger⁴⁹ et prendre le contrôle total d'un appareil.⁵⁰

En outre, ces logiciels espions permettent aux services de sécurité de l'État de procéder à une surveillance en temps réel et à une géolocalisation, un suivi et un contrôle à distance des citoyens et des dissidents politiques.⁵¹ Cette situation soulève d'importantes questions d'extraterritorialité, car ces pratiques peuvent mettre en danger des personnes vivant dans différents États et

⁴¹ Mwai, The new Times(2020) : Cybersécurité : Majorité des PME rwandaises vulnérables disponible sur <https://www.newtimes.co.rw/news/cybersecurity-majority-rwandan-smes-vulnerable>

⁴² <https://www.newtimes.co.rw/article/173528/News/fifteen-arrested-in-mobile-money-scam-crackdown>

⁴³ Taarifa (2020) Le centre de données du gouvernement disparaît, le site Web du président est fermé, disponible sur <https://taarifa.rw/government-data-center-goes-down-presidents-website-off>

⁴⁴ Financial Times : Dans le piratage de WhatsApp, comment une technologie israélienne a été utilisée pour espionner disponible à l'adresse suivante : <https://www.ft.com/content/d9127eae-f99d-11e9-98fd-4d6c20050229>

⁴⁵ Citizen Lab : Cache-cache : Suivi des opérations de logiciels espions Pegasus de NSO Group dans 45 pays, Op cit P.8.

⁴⁶ S,Maphumulo : "Hunt for super-spy-machines"(IOL,27 août2015)disponible à l'adresse : https://mg.co.za/news/hunt-for-super-spy-machines-1906508#.Vd7X7nvV_BE

⁴⁷ Citizen Lab : Cache-cache, Op Cit.

⁴⁸ Idem.

⁴⁹ Idem.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

juridictions.⁵² En outre, cette situation a considérablement renforcé la capacité des services de sécurité de l'État à mener une répression transnationale.

Aperçu du cadre législatif rwandais en matière de cybersécurité

Actuellement, les principales lois rwandaises régissant la politique de cybersécurité sont la loi n° 60/2018 et la loi n° 24/2016. La loi n° 60/2018 prévient les infractions de cybercriminalité et fournit au système judiciaire et aux organismes chargés de l'application de la loi le cadre législatif nécessaire pour enquêter sur la cybercriminalité et énoncer les sanctions. En outre, la loi jette les bases permettant aux entités étatiques et au secteur privé de lutter collectivement contre les cybercrimes affectant le Rwanda. La loi 28/2017 définit la mission et les responsabilités de l'Autorité nationale de cybersécurité (NCSA). La loi a officiellement établi la NCSA comme l'entité réglementaire nationale en charge de la cybersécurité au Rwanda. La loi n° 24/2016 établit le cadre de la politique et de la réglementation en matière de TIC.

L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE ET BIOMÉTRIQUE

Dans le monde entier, les États et les entreprises utilisent de plus en plus des systèmes qui reposent sur la collecte et l'utilisation de données biométriques, telles que l'ADN, la géométrie faciale, la rétine et les empreintes digitales. Certains pays ont créé des bases de données centralisées qui stockent ces informations à diverses fins,⁵³ y compris la sécurité nationale et les enquêtes criminelles, ainsi que la fourniture de services publics tels que l'éducation ou les finances.

Depuis 2008, l'Agence nationale d'identification (NIDA) collecte les données biométriques des citoyens. Toute personne qui demande une carte d'identité nationale doit fournir ses données biométriques, telles que deux empreintes digitales et une photographie. Cette pratique dure depuis plus d'une décennie sans mandat légal opérationnel clair, puisque les données biométriques sont collectées depuis 2008 sans cadre juridique habilitant. En outre, le cadre juridique actuel (loi n° 14/2008 régissant l'enregistrement de la population et la délivrance de la carte d'identité nationale, qui a été modifiée en 2018) ne prévoit pas et ne définit pas clairement la nature des données à collecter. La loi délègue plutôt au ministre de l'intérieur et des collectivités locales le pouvoir de déterminer les spécifications de la carte d'identité nationale et la structure des frais liés aux services d'identification nationale.

Cependant, il est important de noter que le 3 avril 2023, le Cabinet a demandé des amendements législatifs pour la mise en œuvre formelle et légale d'un écosystème d'identification numérique au Rwanda. Ces réformes visent principalement à ajuster les opérations du NIDA dans le cadre de la loi. Les réformes sont envisagées pour élargir le champ des personnes éligibles en vertu de la loi de 2008 régissant l'enregistrement de la population afin d'inclure les apatrides.

En défendant le projet de loi devant le Parlement, le ministre rwandais chargé de l'innovation et des TIC a expliqué que la carte d'identité numérique se déclinait en deux versions: une carte physique équipée d'un code QR⁵⁴ lisible par machine et contenant des données biométriques, et une version en ligne qui utilisera la biométrie pour accéder à la carte d'identité. En outre, l'une des caractéristiques innovantes de ce projet est le numéro d'identification attribué aux enfants lors de l'enregistrement de leur naissance. Ces mêmes numéros peuvent également être utilisés lorsque l'enfant atteint l'âge légal pour porter une carte d'identité nationale. Cependant, il est important de garder à l'esprit que le projet Rwanda Digital ID est encore dans sa phase naissante et qu'il n'y

⁵² Ibid.

⁵³ Conseil des droits de l'homme : le droit à la vie privée à l'ère numérique, rapport du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/Documents/Issues/DigitalAge/ReportPrivacyinDigitalAge/A_HRC_39_29_EN.pdf

⁵⁴ Sibiiti, D : Stateless Persons and Newborns to get Rwandan Digital ID, KT Press, 2023 disponible sur <https://www.ktpress.rw/2023/04/stateless-persons-newborns-to-get-rwandan-digital-id/>

a pas encore d'indications claires de la part du ministère concernant les délais et les modalités de sa mise en œuvre. La Banque mondiale financera le projet à hauteur de 40 millions de dollars.

Le cabinet rwandais a présenté la proposition de carte d'identité numérique nationale pour qu'elle soit débattue au Parlement; toutefois, de nombreuses questions restent en suspens, notamment les problèmes de cybersécurité liés à la biométrie et la question cruciale du consentement. On craint ainsi qu'en l'absence de règles claires sur la gouvernance des données, le système numérique ne soit politisé et que le gouvernement en place ne prenne des décisions unilatérales sur l'utilisation et le partage des données. C'est là que se pose la question difficile du consentement. Le consentement est essentiel à l'utilisation éthique et légale des informations personnelles. Malheureusement, la politique du cabinet est vague et n'aborde pas la question du consentement dans le contexte de ce projet d'identification numérique. Il est donc essentiel de garantir la protection de la vie privée et des droits des citoyens rwandais, ainsi que des limitations et une définition claire de l'accès, du retrait ou de la suppression du consentement en cas de changement d'identité. S'il est possible de changer de passeport ou de permis de conduire, cela ne s'applique pas aux données biométriques. Par ailleurs, la politique étant présentée au Parlement, il est important d'impliquer les utilisateurs dans les processus décisionnels par le biais de consultations et de participations publiques, en particulier lors de la phase de mise en œuvre de l'identité numérique, ce qui peut contribuer à des solutions plus éthiques et centrées sur l'utilisateur.

Le Fonds national du service universel

Le Fonds national de service universel (NUSF) est un mécanisme de financement destiné à encourager l'expansion des services Internet dans les régions reculées et mal desservies du Rwanda. Le NUSF a été créé en 2004⁵⁵ et était auparavant géré par l'Autorité de régulation des services publics du Rwanda (RURA). L'ordonnance présidentielle n° 025/01 du 12/05/2023 a été promulguée pour réglementer la gestion du fonds.⁵⁶

Le NUSF est financé par les contributions obligatoires des télécommunications. La loi⁵⁷ prévoit que tous les fournisseurs de services de télécommunications opérant au Rwanda doivent déduire une taxe de 2,5%⁵⁸ de leurs revenus annuels bruts et des frais d'interconnexion entre les opérateurs de télécommunications licenciés. La législation autorise également la collecte de fonds par le biais de dons et de subventions de la part de donateurs internationaux et de partenaires de développement. Les fonds sont alloués par le biais d'une procédure d'appel d'offres.

Priorités et réalisations du Fonds à ce jour

Les priorités du NUSF comprennent la connexion à l'internet dans tous les districts, en particulier dans les zones rurales, les postes de police, les casernes, les postes d'immigration et les postes frontières, les universités publiques et privées, ainsi que les écoles primaires et secondaires. Par l'intermédiaire du NUSF, le gouvernement a investi dans plusieurs projets visant à soutenir la connectivité dans les zones rurales. Parmi les réalisations, on peut citer :

- Le programme phare du gouvernement "un ordinateur portable par enfant" dans les zones rurales a besoin d'être financé et mis en œuvre.

⁵⁵ Ordonnance présidentielle n° 05/01/ du 15/03/2004 déterminant le fonctionnement du fonds d'accès universel et les contributions de l'opérateur public disponible sur <https://www.rura.rw/fileadmin/documents/docs/pl05.pdf> (consulté le 24 décembre 2023)

⁵⁶ Ordonnance présidentielle n° 025/01 du 12/05/2023 régissant les fonds universels disponible sur <https://www.minijust.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=68425&token=81ce3dba53d7971109768f42004ca74470789f9d>

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Article 7 : Tout concessionnaire visé à l'article 3 du présent arrêté verse au Fonds une contribution annuelle qui ne peut excéder 2,5 % du chiffre d'affaires de chaque catégorie de prestations réglementées.

La connectivité de 45 écoles secondaires situées dans des zones éloignées et rurales.

La fourniture en 2016 d'un soutien financier à Ms Geek Africa, un concours qui vise à encourager et à sensibiliser les filles à participer à la science et à la technologie.

DÉVELOPPEMENTS DANS LE DOMAINE DES TIC ET DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE STRATÉGIE NATIONALE

L'avenir de l'IA au Rwanda semble prometteur. Le Rwanda accueille des universités de classe mondiale telles que l'Université Carnegie Mellon Afrique et l'Institut africain d'études mathématiques, dont les campus sont situés à Kigali. Dans le même temps, ces institutions attirent un nombre important de talents régionaux et mondiaux, ce qui positionne le pays comme une destination potentielle de premier plan pour l'enseignement des technologies de l'information et de l'intelligence artificielle sur le continent. En outre, le pays a récemment lancé le Centre de la quatrième révolution industrielle et des innovations rapides (C4IR) le 31 mars 2023.⁵⁹

Le Centre se concentrera sur la gouvernance des données, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique. Il travaillera avec le gouvernement sur l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies en matière de gouvernance technologique qui permettent une mise en œuvre agile et favorisent l'innovation inclusive. Ce projet est un partenariat entre le gouvernement du Rwanda, par l'intermédiaire du ministère de l'Innovation et des TIC, et le Forum économique mondial.⁶⁰ En outre, le gouvernement du Rwanda, en coordination avec les principales parties prenantes, a lancé la politique nationale en matière d'IA. Cette politique nationale identifie cinq domaines d'action prioritaires:⁶¹

- Positionner le Rwanda comme le laboratoire d'IA de l'Afrique.
- Créer un écosystème de données ouvertes pour dynamiser la révolution de l'IA en augmentant l'infrastructure de stockage et les ressources informatiques à haute performance.
- Privilégier la transformation du secteur public pour accélérer l'adoption de l'IA.
- Accélérer l'adoption responsable de l'IA dans le secteur privé afin d'intensifier l'application de l'IA pour stimuler la productivité et l'efficacité dans les secteurs clés de l'économie.
- Développer la culture de l'IA et les compétences du 21e siècle pour positionner le Rwanda comme un leader de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière d'IA en Afrique.

En outre, la politique préconise la création de données ouvertes dans le secteur public afin de réduire les barrières à l'entrée. Alors que l'écosystème de l'IA du pays se développe, on observe des évolutions tangibles dans l'utilisation de l'IA dans le domaine public, en particulier dans des secteurs tels que la santé publique, les transports et l'immigration. Depuis 2016, Zipline International opère au Rwanda, en partenariat avec le gouvernement. Elle utilise la technologie des drones pour livrer du sang et des médicaments aux centres de santé éloignés du pays. En 2019, la Direction générale de l'immigration et de l'émigration du Rwanda a introduit les E-gates pour accélérer les formalités d'immigration aux principaux points d'entrée du pays. Les E-gates ont été déployés à l'aéroport international de Kigali et au poste frontière de Rubavu, à la frontière occidentale du Rwanda avec la RDC, afin de faciliter les processus d'immigration et de douane.⁶²

222

⁵⁹ Ingabire, P: How can Rwanda leverage the fourth Industrial Revolution to strengthen post-covid-19 resilience disponible sur <https://www.weforum.org/agenda/2022/03/rwanda-leveraging-the-fourth-industrial-revolution-to-strengthen-post-covid-resilience/> (consulté le 14/12/2023)

⁶⁰ <https://www.c4ir.rw>

⁶¹ Comment la politique rwandaise en matière d'IA contribue à façonner l'écosystème évolutif de l'IA, disponible à l'adresse <https://www.digicenter.rw> (consulté le 17/12/2023)

⁶² Musoni, E ; Kigali Airport gets Ultra-modern electronic gates in the New Times, in the New Times, February 20, 2020 available at <https://www.newtimes.co.rw/article/68080/national/kigali-airport-gets-ultra-modern-electronic-gates> (accessed on 13 December, 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le Rwanda se positionne comme un pays africain de premier plan qui encourage l'innovation, notamment en adoptant la transformation numérique. Cependant, les actions du gouvernement sont clairement en contradiction avec les politiques numériques progressistes promues par ce même État. Le gouvernement est toujours critiqué à juste titre pour la censure et l'autocensure en ligne. Pendant et après la pandémie de COVID-19, le gouvernement, par l'intermédiaire de ses trolls agricoles et de ses forces de l'ordre, a harcelé de manière agressive les journalistes, les dissidents, les blogueurs et les médias. Cette répression a contraint de nombreux médias indépendants à fermer leurs portes. Cette situation, associée à la surveillance de masse des métadonnées de communication et à l'acquisition de logiciels espions, a considérablement aggravé le climat de peur et d'autocensure au sein du public. Des recommandations sont donc proposées aux différentes parties prenantes dans ce contexte de restrictions.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Exprimer publiquement son engagement en faveur de la liberté d'expression en modifiant de manière significative les lois et le code pénal.
 - » Créer un environnement propice à la libre circulation de l'information dans le pays.
 - » Réexaminer les condamnations antérieures de journalistes et de blogueurs reconnus coupables de vagues troubles à l'ordre public afin de s'assurer de leur conformité avec les droits de l'homme.
 - » Réformer la formation du personnel du bureau d'enquête du Rwanda et des procureurs publics en matière d'enquête sur les accusations afin que la liberté d'expression soit protégée sur le papier et dans la pratique.
 - » S'abstenir de la tendance générale des agences de sécurité de l'État à recourir à la surveillance de masse à des fins de renseignement, ce qui viole les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité du droit international.
 - » Examiner toutes les lois et réglementations pour s'assurer qu'elles n'imposent pas aux entreprises de télécommunications et aux fournisseurs de services Internet opérant au Rwanda des exigences de conservation généralisée et indiscriminée des données de communication.
 - » Investir au moins 50 % des fonds du FSN dans des projets qui visent l'intégration des femmes et l'utilisation de l'internet par les femmes.
-

-
- » Accroître la transparence du NUSF, en particulier en ce qui concerne les décaissements et les opérations, étant donné que le cadre juridique actuel manque de règles claires sur les opérations d'allocation des fonds de l'USAF entre les soumissionnaires et l'USAF.
 - » Réformer et renforcer les mécanismes politiques et juridiques d'autorisation et de contrôle indépendants de la surveillance de l'État afin de garantir que ces mécanismes sont compétents et disposent de ressources suffisantes pour contrôler la légalité des mesures de surveillance.
 - » Les politiques relatives à l'identification numérique doivent refléter le contexte socio-économique du pays par le biais d'une analyse approfondie des défis du pays, avec une compréhension claire de ce que le système prévu résoudra et de la manière dont les citoyens bénéficieront du système d'identification numérique.
 - » Mener une participation publique significative afin que les citoyens puissent être informés des avantages et des risques des systèmes d'identification numérique.
 - » Un système d'identification numérique doit être développé dans un cadre réglementaire solide qui protège les données des citoyens et fournit un mandat clair et un mécanisme de responsabilité.

Société civile:

- » Coordonner leurs actions pour sensibiliser et surveiller les violations des droits de l'homme en ligne et hors ligne.
- » Sensibiliser le public à la désinformation sexiste en ligne.
- » Rationaliser le flux d'informations entre les différentes organisations communautaires de base et les ONG afin de mettre en place des mécanismes nationaux efficaces de surveillance des droits de l'homme.
- » Renforcer les capacités de leurs membres en matière de détection, d'enquête et de défense des droits de l'homme.
- » Demander des comptes à l'État par le biais de litiges d'intérêt public.
- » Collaborer avec des technologies libres qui fournissent des protocoles de cryptage solides pour les membres vulnérables et ciblés de la société civile (journalistes, dissidents publics et défenseurs des droits de l'homme).

Le Secteur Privé

- » Les fournisseurs d'accès à Internet et les entreprises de télécommunications devraient faire preuve de transparence et publier les demandes de surveillance des services de sécurité de l'État, et divulguer les types d'appareils et d'outils utilisés pour surveiller les citoyens, afin de favoriser la transparence et la confiance du public.
 - » Les fournisseurs de services Internet et les sociétés de
-

télécommunications devraient s'attaquer à la fracture numérique entre les hommes et les femmes par le biais de politiques de responsabilité sociale des entreprises ambitieuses et plus conscientes, avec un accès plus généreux à la large bande pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

- » Dans le cadre des actions de responsabilité sociale des entreprises, il convient de prévoir une aide financière pour la création de centres d'apprentissage et de services en ligne dans les zones rurales afin de permettre aux communautés rurales d'accéder à des services TIC abordables.

Media:

- » Couvrir les développements juridiques liés au projet national d'identification numérique. La publicité est essentielle pour informer le public de ses droits et, plus important encore, des garanties disponibles, telles que le cadre réglementaire qui protège les données personnelles.
- » Responsabiliser les autorités publiques par le biais d'un véritable débat public en signalant et en mettant en évidence les cas de violation des droits numériques dans le pays.
- » Sensibilisation en attirant l'attention du grand public sur les atteintes à la vie privée et les abus de surveillance ciblée au moyen de logiciels espions, dont Pegasus.
- » En façonnant l'opinion nationale sur les questions relatives aux droits numériques par le biais d'un journalisme d'investigation et d'un contenu basé sur l'expertise, il fournit une analyse approfondie des lacunes du cadre réglementaire et plaide en faveur de réformes politiques audacieuses qui protègent le droit des citoyens à la vie privée, à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.

Académie:

- » Mener une recherche multidisciplinaire sur les technologies émergentes en partenariat avec la société civile, en particulier sur les technologies émergentes telles que l'IA, les logiciels espions numériques et leur impact sur la société.
- » Créer une dynamique nationale pour promouvoir le droit à la liberté d'expression en ligne, l'accès à l'information et les droits numériques par le biais d'engagements publics et de forums pour diffuser les connaissances et le consentement éclairé des citoyens.
- » Mener des réformes publiques par le biais de la défense des politiques en fournissant des recommandations fondées sur des données probantes aux parties prenantes et aux décideurs politiques, notamment en élaborant des lignes directrices éthiques en matière d'intelligence artificielle.
- » Contribuer à la résilience de l'écosystème de la société civile rwandaise par le renforcement des capacités, le soutien technique et

la participation à des projets de recherche conjoints.

- » Contribuer aux efforts nationaux en faveur de la culture numérique en produisant du matériel éducatif qui permet aux citoyens rwandais de naviguer de manière responsable dans le paysage numérique.
 - » La mise en place d'une collaboration internationale avec des partenaires régionaux et internationaux tels que des groupes de réflexion, des établissements d'enseignement supérieur et des universitaires sont nécessaires pour contribuer de manière significative à l'avancement des droits numériques au Rwanda et sur l'ensemble du continent.
-



Sénégal

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La République du Sénégal connaît actuellement une réforme de numérisation avec l'introduction de la technologie de réseau mobile 5G qui permet le développement des débits d'accès à Internet mobile en toute fiabilité. Cette technologie garantit aux utilisateurs un débit de 100 Mbits/s et constitue une rupture majeure par rapport à la 4G/LTE. Le présent rapport analyse certaines des actions menées par le gouvernement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Ces actions font partie du programme de numérisation des actes d'état civil appelé par l'Agence nationale de l'état-civil (ANEC) « NEKKAL » avec comme slogan « mon état civil ma citoyenneté ».

La numérisation des services d'état civil va permettre une meilleure traçabilité des naissances et une fiabilité des données. Dans un contexte préélectoral, le rapport du Sénégal sur les droits numériques et l'inclusion permettra de passer en revue plusieurs éléments clés dont l'accès à Internet et aux réseaux sociaux, les coupures d'Internet, la liberté d'expression en ligne, la vie privée, la désinformation et les technologies émergentes pour la période de 2023. Le rapport se termine par des recommandations formulées à l'intention des acteurs sénégalais pour le renforcement des droits de l'homme à l'ère du numérique.

La méthodologie qui a été adoptée pour ce rapport comprend essentiellement la recherche documentaire et de données disponibles auprès des bibliothèques, des centres de documentation et des sites d'information.

Introduction

Le Sénégal est un pays d'Afrique de l'Ouest. Le pays est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée-Bissau, à l'ouest par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 kilomètres et est coupé en son centre par la Gambie. La capitale, Dakar, est située sur la presqu'île du Cap-Vert face aux îles du même nom¹. Avec une superficie de 196,710 Km². Le taux de couverture nationale du cinquième recensement général de la population et de l'habitat est de 96,2 %. Il en résulte un effectif de la population résidente de 18 032 473 habitants. Ce recensement est réalisé conformément à l'article 18 (nouveau) de la loi statistique 2004-21 du 21 juillet 2004, modifiée et complétée par la loi 2012-03 du 3 janvier 2012, à la troisième stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS-III, 2019-2023) et aux recommandations réitérées dans la résolution 2015/10 du Conseil économique et social des Nations unies².

Le Sénégal a adopté une stratégie dénommée « Sénégal Numérique (2016-2025) »³. Dans cette stratégie, un certain nombre de secteurs dont le développement est indispensable à la réalisation d'une société solidaire et de l'État de droit ont été identifiés parmi lesquels l'économie numérique. À ce titre, les TIC constituent sans doute un levier pour la modernisation du service public. Cette modernisation de l'administration par l'usage des technologies constitue un pilier important dans le processus de développement économique et social du Sénégal. C'est un levier essentiel de démultiplication des gains de productivité et d'accroissement de la compétitivité de tous les secteurs de l'économie, à travers l'offre des biens et des services numériques⁴.

« Promouvoir le développement et la modernisation des réseaux et des services de communications électroniques au Sénégal par la création d'un cadre juridique efficace, flexible et transparente »⁵, c'est ce qui ressort de la loi 2018-28 du 12 décembre portant nouveau Code sur les communications électroniques⁶.

On a déduit que le Sénégal a franchi un grand pas en matière de droits numériques et d'inclusion dans ses ambitions de faire du secteur numérique un levier dans la création de richesses et de croissance. Cette déduction se justifie par les innovations apportées par le Code des communications électroniques⁷, à travers notamment l'assouplissement des conditions de fourniture d'accès à Internet.

En outre, l'État envisage de mieux connecter l'administration par la dématérialisation des procédures, la réduction des coûts, des délais des transactions et opérations administratives dans le but de rapprocher davantage l'administration des usagers dans leurs localités respectives.

1 Historique de l'Internet au Sénégal de 1989 à 2004, par Olivier Sagna, Christophe Brun et Steven Huter, disponible sur : https://nsrc.org/sites/default/files/archives/case-studies/SenegalBook_French_Final.pdf, (Consulté le 10 décembre 2023).

2 Rapport préliminaire du cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5), Octobre 2023, disponible sur le : https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-10/RAPPORT-PRELIMINAIRE-RGPH-5_2023-.pdf, (Consulté le 23 novembre 2023).

3 Le Sénégal a lancé en 2016 sa stratégie « Sénégal numérique 2025 ».

4 https://www.adie.sn/sites/default/files/lois/Numerique%202025_0.pdf.

5 Article 5 du Code des communications électroniques.

6 <https://www.sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/code-des-communications-electroniques>.

7 Loi 2018-28 du 12 décembre portant Code des communications électroniques.

► Analyse du pays

Accès à Internet et perturbations

Selon le troisième rapport trimestriel 2022 sur le marché des communications électroniques de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)⁸, le taux de pénétration d'Internet au Sénégal est estimé à 99,03 %, contre 95,28 % au trimestre précédent, soit une hausse de 3,75 points. Le taux de pénétration d'Internet haut débit est de 79,30 %. En 2023, le taux de pénétration d'Internet au Sénégal dépasse le cap de 100 % et est estimé à 101,69 %, soit une hausse de 3,66 points imputable principalement à la progression rapide du parc d'Internet mobile. Le taux de pénétration d'Internet à haut débit (3G/4G) est de 83,44 %⁹.

Par ailleurs, il faut noter que l'accessibilité d'Internet reste un défi, le Sénégal s'est classé au 92e rang mondial sur la connectivité à Internet, selon l'étude annuelle de Digital Quality of Life Index (DQL). Le Sénégal ne devance que quelques pays concernés par le classement, au nombre de 110. En Afrique, le Sénégal est à la 9e place, sur un total de 19 pays concernés par l'étude¹⁰. Au surplus, l'accès à Internet est limité au Sénégal par la pratique des coupures d'Internet et par l'absence d'une loi sur l'accès à l'information. Les coupures d'Internet sont devenues une normalité au Sénégal. Des perturbations d'Internet se sont produites en 2021¹¹ et 2023 en réponse aux manifestations contre l'arrestation de l'opposant le plus populaire, Ousmane Sonko.

Le 01 juin 2023, des restrictions d'accès à certaines plateformes de messageries instantanées ou réseaux sociaux comme WhatsApp, X (ex-Twitter), Facebook et Instagram et l'application YouTube ont été constatées après la condamnation du leader de l'opposition.

Pire encore, dans un communiqué publié le 31 juillet 2023, le ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique avait annoncé la suspension temporaire d'Internet des données mobiles. Le motif avancé serait de stopper « la diffusion de messages haineux et subversifs relayés sur les réseaux sociaux »¹².

Aussi, le Sénégal a choisi de suspendre temporairement l'application TikTok au lieu de supprimer les contenus illicites. Selon le ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique, « l'application TikTok est le réseau social privilégié par les personnes mal intentionnées pour diffuser des messages haineux et subversifs menaçant la stabilité du pays »¹³.

Alors que dans ce cas d'espèce, le gouvernement pouvait explorer des moyens alternatifs moins restrictifs pour empêcher la diffusion de discours clairement identifiés comme violents.

Le réseau des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication

8 L'ARTP dévoile les chiffres des communications électroniques, <https://www.enqueteplus.com/content/t%C3%A9%C3%A9communications-l%E2%80%99artp-d%C3%A9voile-les-chiffres->.

9 Rapport trimestriel sur le marché des communications électroniques, Janvier- mars 2023, disponible sur le : https://artp.sn/sites/default/files/2023-06/RAPPORT%20OBSERVATOIRE%20T1%202023%20VF_1.pdf.

10 Accès à internet : Le Sénégal parmi les plus mauvaises connectivités au monde, Mercredi 13 Octobre 2021, <http://www.osiris.sn/Access-a-internet-Le-Senegal-parmi.html>.

11 En 2021 lors de l'arrestation d'Ousmane Sonko, un leader de l'opposition politique sénégalaise, l'Internet a été coupé le 05 mars : Une cartographie des perturbations de réseau en Afrique de l'Ouest en 2021, <https://www.mfwa.org/fr/issues-in-focus/une-cartographie-des-perturbations-de-reseau-en-afrique-de-louest-en-2021/>.

12 Nouvelle restriction de l'internet au Sénégal: AfricTivistes interpelle le gouvernement ! <https://www.africtivistes.com/fr/nouvelle-restriction-de-linternet-au-senegal-africtivistes-interpelle-le-gouvernement>.

13 Communiqué du le Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique, le 2 août 2023.

(RESTIC) estimait que les coupures d'Internet au Sénégal ont causé un préjudice à hauteur de 12 milliards de pertes par jour pour l'économie formelle et informelle, alors que le secteur numérique contribue à hauteur de 12 % du PIB sénégalais¹⁴. Le recours aux coupures d'Internet ne répond pas aux normes régionales et internationales portant sur la liberté d'expression. Le principe 37 intitulé¹⁵ « l'accès à Internet » de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique prévoit que : « Les États favorisent la jouissance des droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne et les moyens nécessaires à l'exercice de ces droits. Les États reconnaissent que l'accès universel, équitable, abordable et significatif à l'Internet est nécessaire à la réalisation de la liberté d'expression et de l'accès à l'information et à l'exercice d'autres droits humains ».

Les coupures d'Internet ont un impact sur les droits numériques dont le droit d'accès à Internet, le droit à l'information, la liberté d'expression, le droit à la vie privée, etc.

Liberté d'expression en ligne

La liberté d'expression est garantie par l'article 10 de la Constitution du Sénégal de 2001¹⁶. L'article prévoit que « Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public ». De même de l'article 5 alinéa 2 de la loi n° 2008-10 du 25 janvier 2008 portant Loi d'Orientation sur la Société de l'Information¹⁷ prévoit que « le principe de la liberté emporte le droit fondamental de toute personne de communiquer, le droit de tout citoyen de participer effectivement à la société de l'information, le droit à la libre expression et le droit de procéder à des actions de commerce électronique et de recevoir des informations par-delà les frontières conformément aux lois et règlements en vigueur ».

La liberté d'expression est un droit fondamental pour toute société démocratique. Plusieurs instruments qui garantissent le droit à la liberté d'expression ont été ratifiés par le Sénégal, tels que l'article 19 du Pacte International relatif aux Droits civils et politiques, l'article 9 la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et par la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique¹⁸. Au vu des incidents survenus entre 2021 et 2023, ce droit n'est pas pleinement protégé au Sénégal. À titre d'exemple : sur un total de 180 pays, le Sénégal était classé 49e en 2021, 73e en 2022 et 104e en 2023. C'est le rang du Sénégal dans la 21e édition du Classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans Frontières (RSF)¹⁹. En l'espace de deux ans, le Sénégal a chuté de 31 places en matière de liberté de la presse. Ce recul démocratique se justifie, entre autres, par les affaires des journalistes Pape Ndiaye, Pape Alé Niang et Babacar Touré.

Pour rappel, le journaliste Pape Ndiaye, chroniqueur judiciaire à Walf TV a été poursuivi pour diffusion de fausses nouvelles, provocation d'un attroupement, outrage à magistrat, mise en danger de la vie d'autrui, discours portant un discrédit sur un acte juridictionnel, intimidation et représailles contre un membre de la justice.

231

14 <https://www.socialnetlink.org/2023/06/06/restriction-de-linternet-au-senegal-le-restic-depose-une-plainte-contre-les-operateurs-de-telecommunications/>.

15 Adoptée par Commission africaine des droits de l'homme et des peuples lors de sa 65ème Session ordinaire tenue du 21 octobre au 10 novembre 2019 à Banjul, en Gambie, file:///C:/Users/HP/Downloads/Declaration%20of%20Principles%20on%20Freedom%20of%20Expression_FRE_2019.pdf .

16 LOI N° 2001-03 DU 22 JANVIER 2001 PORTANT CONSTITUTION, MODIFIÉE : (JORS, numéro spécial 5963 du 22 janvier 2001, p. 27) : <https://www.sec.gouv.sn/publications/lois-et-reglements/loi-ndeg-2001-03-du-22-janvier-2001-portant-constitution-modifiee> .

17 JORS, n°6406 du 03 mai 2008, p. 419 et s.

18 Adoptée lors de la 32ème Session Ordinaire, du 17 au 23 Octobre 2002 par Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : <https://www.article19.org/data/files/pdfs/igo-documents/declaration-of-principles-ua-french.pdf>.

19 104e au classement mondial de liberté de la presse 2023 : le Sénégal dans le rouge, disponible sur le : <https://www.sud-quotidien.sn/104e-au-classement-mondial-de-liberte-de-la-presse-2023-le-senegal-dans-le-rouge/> .

Pape Alé Niang, directeur de publication de Dakar Matin, a été arrêté le 6 novembre 2022 pour diffusion de fausses nouvelles et atteinte à la sécurité nationale après avoir publié un article dans lequel il citait des sources militaires. Le journaliste a fait référence à un document indiquant qu'une enquête militaire avait innocenté un homme politique de premier plan qui est jugé pour viol²⁰.

Quant à Babacar Touré, patron du site d'informations Kewoulo, il a été inculpé de diffamation, diffusion de fausses nouvelles et mise en danger de la vie d'autrui ; et il a été placé sous contrôle judiciaire²¹.

Vie privée et surveillance

Le droit à la vie privée est garanti par l'article 13 de la Constitution du Sénégal. Selon cet article, « le secret de la correspondance, des communications postales, télégraphiques, téléphoniques et électroniques est inviolable. Il ne peut être ordonné de restriction à cette inviolabilité qu'en application de la loi ». À l'ère des technologies de l'information et de la communication, la protection de la vie privée s'avère beaucoup plus importante. En ce sens, la loi 2008-12 du 25 janvier 2008 portant protection des données à caractère personnel²² protège la vie privée des individus. C'est une lutte contre les atteintes à la vie privée susceptibles d'être engendrées par la collecte, le traitement, la transmission et le stockage des données à caractère personnel, ainsi que la surveillance de masse.

L'introduction du port du bracelet électronique conformément à la loi n° 2020-28 du 07 juillet 2020 modifiant le Code pénal²³ et consacrant le placement sous surveillance électronique comme mode d'aménagement des peines. Il s'y ajoute la loi n° 2020-29 du 07 juillet 2020 modifiant le Code de procédure pénale²⁴ introduisant l'assignation à résidence avec surveillance électronique comme alternative à la détention provisoire.

Ce n'est que trois ans après, en 2023, que la loi devient applicable avec la mise en place d'un centre de surveillance pour les personnes sous bracelet électronique. Le bracelet électronique est un dispositif électronique portable autour du poignet ou à la cheville. Le bracelet est équipé d'un système de suivi GPS ou d'un système de surveillance radiofréquence pour surveiller les mouvements et les activités de la personne en temps réel et signaler toute violation des conditions imposées par la Cour²⁵. Il importe de noter que, les personnes détentrices d'un tel dispositif technologique peuvent s'exposer à un traitement de leurs données personnelles par le biais de la géolocalisation, de la surveillance et de la collecte de données en masse.

Plus précisément, par rapport à la surveillance, l'article 10 de la loi n° 2016-33 du 14 décembre 2016 relative aux services de renseignement²⁶ prévoit que les services spéciaux de renseignement,

20 Un journaliste sénégalais emprisonné franchit la barre des 100 jours derrière les barreaux, <https://www.mfwa.org/fr/issues-in-focus/un-journaliste-senegalais-emprisonne-franchit-la-barre-des-100-jours-derriere-les-barreaux/>, (Consulté le 26 février 2024).

21 Au Sénégal, un journaliste de plus inculpé de « diffusion de fausses nouvelles », https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/05/04/au-senegal-un-journaliste-de-plus-incipule-de-diffusion-de-faussesnouvelles_6172040_3212.html#:~:text=Babacar%20Tour%C3%A9%2C%20patron%20du%20site%20d'informations%20Kewoulo%2C%20%C3%A9tait,selon%20l'avocat%20Moussa%20Sarr, (Consulté le 26 février 2024).

22 Loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008, sur la protection des données à caractère personnel (JORS, n°6406, du 3 mai 2008, p.434).

23 <https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/J.O-7342-special-du-lundi-27-juillet-2020-publiant-lois-relatives-modification-code-penal-et-aux-bracelets-electroniques.pdf>.

24 Idem.

25 **Instauration du bracelet électronique au Sénégal :** <https://legal-doctrine.com/edition/Instauration-du-bracelet-%C3%A9lectronique-au-S%C3%A9n%C3%A9gal/#:~:text=Loi%20n%C2%B0%202020%2D29,mode%20d'am%C3%A9nagement%20des%20peines.>

26 Loi n° 2016-33 du 14 décembre 2016 relative aux Services de renseignement, JO n° 6984 du samedi 07 janvier 2017, p.

lorsqu'ils disposent d'indices relatifs à l'une des menaces prévues à l'article 2²⁷ et en l'absence de tout autre moyen, puissent recourir à des procédés techniques, intrusifs, de surveillance ou de localisation pour recueillir les renseignements utiles à la neutralisation de la menace. Ce texte confère à ces services spéciaux la possibilité de pratiquer les nouveaux modes de surveillance comme la géolocalisation en l'absence de consentement de la personne visée dans la mise en œuvre de ce procédé. En ce sens, la surveillance peut paraître disproportionnée, illégitime voire non éthique au regard des principes qui garantissent la vie privée.

La collecte et traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 35 alinéa 2 de la loi sur les données à caractère personnel « doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées ultérieurement »²⁸. Par ailleurs, dans sa mission de service public, l'administration est de plus en plus considérée comme un collecteur de données à caractère personnel par l'introduction du parrainage des candidats à l'élection présidentielle²⁹. À cet effet, les partis politiques, coalitions de partis et mouvements indépendants désireux de présenter des candidats à l'élection présidentielle du 25 février 2024³⁰ ont entamé officiellement la collecte des parrainages³¹.

La loi n°22/2018 du 04 février 2018 portant révision du Code électoral³² instituant le parrainage prévoit en son article L 57 que : « Toute candidature à une élection, présentée par un parti politique légalement constitué, par une coalition de partis politiques légalement constitués ou une entité regroupant des personnes indépendantes est astreinte au parrainage par une liste d'électeurs. Les modalités d'organisation de la collecte de signatures sont déterminées par le présent Code ».

Cependant, ce système de parrainage peut être attentatoire aux droits numériques des électeurs. Mieux, la Cour de justice de la CEDEAO dans un arrêt rendu le 28 avril 2021³³ considère que « le Code électoral sénégalais, tel que modifié par la loi n°2018-22 du 04 février 2018, viole le droit de libre participation aux élections ». Par conséquent, elle ordonne à l'État du Sénégal de « lever tous les obstacles à une libre participation aux élections consécutifs à cette modification par la suppression du système du parrainage électoral »³⁴.

Désinformation sexiste

L'accès aux technologies numériques renforce l'autonomisation économique des femmes. Mais, les plateformes numériques peuvent être source de violences à l'égard des femmes. À titre d'exemple, des menaces directes ou indirectes, des violences physiques ou sexuelles, le harcèlement, l'atteinte à la vie privée et la désinformation sont aussi des violences que les femmes subissent en ligne. Ces abus visent à créer un cyberenvironnement hostile pour les femmes afin de les humilier, de les dégrader, de les rabaisser et, en fin de compte, de les réduire au silence.

Outre le faible taux d'alphabétisation numérique, les femmes sénégalaises sont victimes de

27 Loi n° 2016-33 du 14 décembre 2016 relative aux services de renseignement, précitée, Art. 2 : « Les services de renseignement sont également chargés de la mise en œuvre des moyens spécifiques destinés à entraver les menaces visées à l'article premier ou à prévenir ou déjouer des activités d'ingérence dirigées contre les intérêts nationaux ».

28 La loi n° 2008 – 12 sur la Protection des données à caractère personnel.

29 Loi constitutionnelle n°2018-14 du 11 mai 2018 portant révision de la Constitution a instauré le système de parrainage du candidat à l'élection présidentielle par des électeurs.

30 Décret n°2023-339 du 16 février 2023 portant fixation de la date de la prochaine élection présidentielle.

31 PRÉSIDENTIELLE 2024 | LA COLLECTE DES PARRAINAGES ENTAMÉE : [HTTPS://WWW.RTS.SN/ACTUALITE/](https://www.rts.sn/actualite/)

DETAIL/A-LA-UNE/PRESIDENTIELLE-2024-LA-COLLECTE-DES-PARRAINAGES-ENTAMEE.

32 <https://www.juriafrica.com/lex/loi-2018-22-04-juillet-2018-48979.htm> .

33 http://www.courtecowas.org/wp-content/uploads/2021/08/ARRET-ECW-CCJ-JUD-10-21-LUnion-Sociale-Liberale-USL-c.-Etat-du-SENEGAL-28_04_21.pdf .

34 Suppression du parrainage : Les motivations de la Cour de justice de la Cedeao : <https://lequotidien.sn/suppression-du-parrainage-les-motivations-de-la-cour-de-justice-de-la-cedeao/> .

différentes formes de violence en ligne, comme la cyberintimidation et la désinformation.

À cet effet, le droit positif sénégalais sanctionne la diffusion de fausses nouvelles à travers l'article 255 de la Loi n° 77-87 du 10 août 1977 modifiant le Code Pénal de 1965³⁵ en ces termes : « La publication, la diffusion, la divulgation ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, sera punie d'emprisonnement de trois (3) ans et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 FCFA lorsque la publication, la diffusion, la divulgation, la reproduction, faite ou non de mauvaises foi, aura entraîné la désobéissance aux lois du pays ou porté atteinte au moral de la population, ou jeté le discrédit sur les institutions publiques ou leur fonctionnement ». Mais cette disposition ne donne pas une définition claire de la fausse nouvelle ou « fake news » et ne précise pas le seuil requis pour déterminer si les institutions publiques ont été discréditées. Cet article est contraire aux normes internationales de protection des droits et libertés fondamentaux.

Aussi l'article 13 du Code de la presse³⁶ permet de combattre la propagation des fausses nouvelles. Le journaliste et le technicien des médias ne doivent pas « déformer les faits ; publier des informations, des documents, des images et des sons dont l'origine n'est pas connue d'eux ; dénaturer un texte, un document, une image et un son, ou l'opinion d'autrui ; donner très précisément comme telles les nouvelles non confirmées. Ils doivent signaler les montages d'images, les montages sonores et les images d'archives ».

La désinformation sexiste ou genrée est une forme de désinformation basée sur l'identité qui menace les droits numériques, politiques, la sûreté et la sécurité des personnes. La désinformation sexiste est employée pour justifier les violations des droits humains et renforcer la répression à l'encontre des femmes et des minorités³⁷.

La désinformation sexiste est également un moyen d'orientation des débats des femmes politiques, activistes et défenseurs des droits de l'homme en réduisant leur espace d'expression. Cette violence en ligne a un impact social, économique et politique négatif sur les femmes. Par exemple, elle peut dissuader les femmes de participer aux affaires publiques et politiques en ligne au moment où les Sénégalais se préparent pour l'élection présidentielle de 2024.

Développements dans le domaine des TIC et des technologies émergentes

En 2023, le ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique (MCTEN)³⁸ a initié un processus de formulation de deux stratégies. Il s'agit de la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle et de la stratégie nationale pour les données en parfait alignement avec la stratégie « Sénégal numérique 2025 » et le Plan Sénégal Emergent (PSE), l'unique référentiel des politiques publiques au Sénégal, à travers les trois axes stratégiques : la croissance inclusive, le développement humain et la bonne gouvernance.

La vision du Sénégal sur l'IA est « Pour une IA d'éthique et de confiance, catalyseur du Plan Sénégal Émergent, de l'emploi des jeunes, de la performance de l'économie, de la transformation publique, de la souveraineté et de l'attractivité du Sénégal »³⁹.

234

35 JORS, n°3767 du 6 septembre 1965, p. 1009 et s.

36 Loi n° 2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la Presse JO n°7036 du samedi 19 août 2017, <https://www.cnra.sn/do/wp-content/uploads/2021/08/Code-de-la-presse-version-officielle-du-JO.pdf>.

37 La désinformation genrée : 6 raisons pour lesquelles les démocraties libérales doivent réagir à cette menace, <https://fr.boell.org/fr/2023/03/24/la-desinformation-genree-6-raisons-pour-lesquelles-les-democraties-liberales-doivent-1>.

38 Décret n° 2022-1814 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique.

39 Synthèse de la Stratégie nationale sur l'IA : <http://www.numerique.gouv.sn/mediatheque/documentation/la-strat%C3%A9gie-ia>.

Quant aux données, le Sénégal veut « Faire de la donnée un moteur de croissance socio-économique, d'inclusivité, d'innovation et d'ouverture vers l'international, à l'horizon 2028 au Sénégal »⁴⁰.

Par ailleurs, le lancement du Guichet unique portuaire constitue une innovation majeure dans le secteur du commerce électronique⁴¹. C'est une plateforme digitale qui va faciliter et sécuriser les opérations de commerce international pour une compétitivité du Port autonome de Dakar.

Selon le Directeur des Systèmes d'informations des douanes⁴², « Cette plateforme vient compléter le dispositif déjà existant concernant d'abord le pré dédouanement avec Obus, le dédouanement proprement dit à travers le système GAINDE. Aujourd'hui avec le guichet unique portuaire, on peut compléter les chaînons manquants ».

Les technologies émergentes telles que l'IA, la robotique et Internet des objets sont en parfaite évolution au Sénégal. C'est le cas dans les secteurs de l'agriculture, l'enseignement, la santé et l'environnement.

Fonds de service universel

L'Etat du Sénégal dans sa politique d'équité territoriale et l'inclusion numérique l'utilise le fonds de service universel pour réduire la fracture numérique.

La Loi n°2018-28 du 12 décembre 2018 portant Code des Communications électroniques a introduit la notion : Accès/ Service universel, qui est défini comme : « l'ensemble minimal des services de communications électroniques et de TIC de bonne qualité qui, indépendamment de la localisation géographique, est accessible à l'ensemble de la population dans des conditions tarifaires abordables ».

C'est cette loi de 2018 qui prévoit la création du Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT)[1] dont la gestion, les missions et objectifs sont fixés par le décret n° 2019- 593 du 14 février 2019.

Le fonds de développement du service universel des télécommunications a l'objectif de briser les différences sociales et créer des conditions d'équité.

Le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications a inauguré le 14 décembre 2023 une salle ergonomique au Centre verbo tonal de Dakar, dédié à l'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves[2]. Il importe de noter que la Salle ergonomique est mise en place dans le cadre du programme « handi concept » du FDSUD, équipée d'écrans LCD, d'ordinateurs et de tablettes pour les élèves en situation de handicap et au personnel enseignant.

Au total, 20 salles multimédias sont équipées par an grâce au Fonds, 300 enfants initiés aux STIM, 75 enseignants formés et 200 étudiants formés en développement web[3].

Sénégal a bénéficié en 2023 d'un financement de 100 millions USD pour améliorer les services télécoms dans les zones frontalières[4] pour la mise en œuvre d'un programme dénommé « Accès numérique universel ». Ce programme s'inscrit dans le cadre des actions du gouvernement sénégalais pour améliorer la qualité et la couverture des services de télécommunications dans tout le pays afin d'accélérer la transformation numérique. D'après les statistiques de l'Autorité

235

40 Résumé de la Stratégie nationale des données du Sénégal : <http://www.numerique.gouv.sn/mediatheque/documentation/synth%C3%A8se-de-la-strat%C3%A9gie-nationale-des-donn%C3%A9es-du-s%C3%A9n%C3%A9gal> .

41 Pour plus de performance et de compétitivité : le Pad se dote d'un guichet unique portuaire, lancement officielle, le mercredi 06 décembre 2023 : <https://www.sudquotidien.sn/pour-plus-de-performance-et-de-competitivite-le-pad-se-dote-dun-guichet-unique-portuaire/> .

42 Colonel Abdourahmane Wade, Directeur des Systèmes d'informations des douanes.

de régulation des télécommunications et des postes du Sénégal (ARTP), le pays comptait 21,9 millions d'abonnements aux services de téléphonie mobile au terme du deuxième trimestre 2023 (avril-juin)[5].

Donc, au Sénégal, le fonds pour le service universel est conçu par l'État du Sénégal comme un moyen de réduire la fracture numérique, améliorer la qualité et la couverture des services télécoms, et de contribuer efficacement à l'aménagement numérique du territoire.

[1] <https://fdsut.sn/salles-multimedias/> .

[2] <https://fdsut.sn/inauguration-des-salles-informatiques-du-centre-verbo-tonal-et-du-cem-blaise-diagne/> .

[3] <https://fdsut.sn/#:~:text=Le%20Fonds%20de%20d%C3%A9veloppement%20du,%2C%20d%C3%A9di%C3%A9e%20%C3%A0%20l'am%C3%A9lioration%E2%80%A6>.

[4] <https://www.agenceecofin.com/investissement/2011-113840-senegal-100-millions-usd-pour-ameliorer-les-services-telecoms-dans-les-zones-frontalieres> .

[5] <http://www.osiris.sn/Senegal-100-millions-USD-pour.html> .

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

La présente étude a montré que le droit d'accès à Internet, le droit à l'information et la liberté d'expression demeurent des principes fondamentaux pour toute société démocratique. Les citoyens doivent par conséquent pouvoir s'exprimer librement en ligne et hors ligne et avoir accès à un Internet de qualité et de très haut débit sans restriction. Les restrictions au droit d'accès à Internet émanent de la volonté du gouvernement. En ce sens, l'État porte atteinte aux droits numériques à travers des coupures d'Internet, des arrestations, des blocages d'accès à Internet. Alors que, le cadre légal sénégalais garantit la liberté d'expression, la liberté d'opinion et la liberté de la presse. En outre, il ressort du rapport que la protection des données personnelles est un droit fondamental pour tout citoyen et une responsabilité étatique. Il est donc nécessaire de renforcer le cadre légal et réglementaire pour une meilleure protection de la vie privée des citoyens. Les recommandations suivantes sont ainsi formulées afin d'améliorer l'accès et l'usage d'Internet, la liberté d'expression en ligne, la protection des données à caractère personnel et la lutte contre la désinformation sexiste.

Recommandations

- Gouvernement**
- » L'État du Sénégal doit garantir davantage le droit d'accès à Internet. Les restrictions d'accès à Internet, les blocages, les coupures ou les fermetures d'Internet doivent être prévues par la loi.
 - » Toute restriction à la liberté d'expression sur Internet doit être prévue par la loi et doit être proportionnelle, légitime, et nécessaire dans une société démocratique. L'État doit s'engager à ne pas porter atteinte à la liberté d'expression en ligne et hors ligne des citoyens.
 - » L'État doit adopter le projet de loi sur l'accès à l'information afin de mieux garantir la liberté d'expression en ligne, la liberté d'information et d'opinion sur tous les supports de communication.
 - » L'État doit modifier le Code électoral instituant le parrainage pour une meilleure protection des données personnelles des électeurs.
 - » L'État, dans sa politique de faire du numérique un cyberspace de confiance, sécurisé et résilient pour tous, doit élaborer une loi spécifique sur l'intelligence artificielle conformément à la protection des données et aux normes internationales.
 - » Le gouvernement doit impliquer davantage les acteurs de la société civile dans l'élaboration des lois et règlements axées sur l'écosystème numérique pour une meilleure garantie des droits numériques.
-

Secteur privé

- » Le secteur privé, à l'instar des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs d'accès à Internet, doit assurer en permanence l'accès pour les utilisateurs et veiller à ce que tous les citoyens puissent bénéficier d'un Internet de très haut débit.
- » Les entreprises privées doivent tenir compte du respect des droits numériques comme la protection de la vie privée dans les pratiques de collecte et de traitement des données personnelles.

Société civile

- » La société civile doit travailler main dans la main avec les parties prenantes, comme le gouvernement, le secteur privé, les médias et le grand public afin de promouvoir le droit d'accès à Internet, à l'information et le droit à la liberté d'expression.
 - » La société civile doit mener des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour le renforcement des droits numériques et l'inclusion numérique au Sénégal.
-



Afrique du Sud

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'Afrique du Sud compte l'un des plus grands nombres d'utilisateurs d'Internet sur le continent.¹ Cette situation, associée au fait que le pays se dirige vers des élections générales cruciales en 2024, a permis de dégager des tendances clés concernant les droits numériques en 2023. Quelques décisions de justice ont été rendues qui, au fond, concernent la tension entre la liberté d'expression et d'autres droits. Le rejet du projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine et les discours haineux, du projet de loi sur la réglementation de l'interception des communications et la fourniture d'informations liées aux communications et du projet de loi sur la modification des lois sur les renseignements généraux témoigne de préoccupations concernant la réforme législative et la participation du public. Des changements structurels du Fonds pour l'accès et le service universels sont en cours, suite aux mesures prises par le gouvernement pour rationaliser l'administration du Fonds. Ce ne sont là que quelques-uns des sujets abordés dans ce rapport. Dans sa conclusion, le rapport présente des recommandations de haut niveau à l'intention des parties prenantes gouvernementales, du secteur privé et/ou de l'industrie, de la société civile et des médias.

240

Introduction

L'Afrique du Sud a été décrite comme un pays où se heurtent des institutions fortes et des inégalités massives.² Sa constitution prévoit une pléthore de droits qui permettent, par exemple, la participation publique, la liberté d'expression et l'accès à l'information. Néanmoins, certains problèmes sont apparus cette année qui, s'ils ne sont pas résolus, risquent de compromettre les acquis obtenus de haute lutte. Les prochaines élections générales ont été décrites comme un moment décisif pour la démocratie sud-africaine, et elles fournissent peut-être un certain contexte pour les changements législatifs discutés tout au long de ce rapport. La population est estimée à 60,6 millions de personnes.³ Une part importante de la population est en ligne. En janvier 2023, il y avait 43,4 millions d'utilisateurs.⁴ Toutefois, la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines continue d'exacerber les inégalités.⁵

Les pannes d'électricité persistantes constituent un obstacle sérieux à un accès cohérent et significatif à l'internet.⁶ Sur une note plus positive, les acteurs de la société civile, les professionnels des médias et les activistes continuent de défendre les droits numériques, même dans des circonstances difficiles.

¹ Statista "Nombre d'utilisateurs d'internet dans certains pays d'Afrique en janvier 2023, par pays (en millions)" (2023) <https://www.statista.com/statistics/505883/number-of-internet-users-in-african-countries/> (consulté le 11 décembre 2023).

² B Levy et al "South Africa : Quand des institutions fortes et des inégalités massives se heurtent " (2021) <https://carnegieendowment.org/2021/03/18/south-africa-when-strong-institutions-and-massive-inequalities-collide-pub-84063> (consulté le 14 décembre 2023).

³ StatsSA '60.6 million people in South Africa' (2022) <https://www.statssa.gov.za/?p=15601> (consulté le 14 décembre 2023).

⁴ Ci-dessus n 1.

⁵ Wryzkowski " La fracture numérique entre les zones rurales et urbaines reste un défi en Afrique du Sud " Open Signal <https://www.opensignal.com/2023/12/13/rural-urban-digital-divide-still-poses-a-challenge-in-south-africa> (consulté le 15 décembre 2023).

⁶ P Colmer La crise de l'électricité aggrave la fracture numérique en Afrique du Sud "" TechCentral (2023) <https://techcentral.co.za/the-power-crisis-is-widening-south-africas-digital-divide/221637/> (consulté le 15 décembre 2023).

► Analyse du pays

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE

Le droit à la liberté d'expression, inscrit dans la Constitution,⁷ se compose de deux parties. La première partie, l'article 16(1), garantit le droit à la liberté d'expression, qui comprend la liberté de la presse et des autres médias, la liberté de recevoir ou de transmettre des informations ou des idées, la liberté de création artistique, la liberté académique et la liberté de la recherche scientifique. La deuxième partie, l'article 16, paragraphe 2, précise que ce droit ne s'étend pas à la propagande en faveur de la guerre, à l'incitation à la violence imminente ou à l'appel à la haine fondée sur la race, l'appartenance ethnique, le sexe ou la religion et qui constitue une incitation à causer des dommages.⁸ On ne saurait parler de la liberté d'expression en Afrique du Sud sans reconnaître l'histoire complexe de la ségrégation, dont les vestiges se font encore sentir aujourd'hui.⁹ Il n'est pas surprenant que cela soit évident dans les engagements en ligne et hors ligne. Quelques développements jurisprudentiels et législatifs clés sont soulignés ci-dessous.

Développements jurisprudentiels

Ces dernières années, plusieurs jugements fondamentaux relatifs à la liberté d'expression et au discours de haine ont été rendus par le système judiciaire sud-africain, notamment ceux de la *Commission sud-africaine des droits de l'homme et du Conseil des députés juifs sud-africains contre Masuku et autres*,¹⁰ *Qwelane contre la Commission sud-africaine des droits de l'homme et autres*,¹¹ et *Afriforum contre les Combattants de la liberté économique et autres*.¹²

Si certains éléments de ces arrêts fournissent des indications sur les paramètres de la liberté d'expression légalement protégée, d'autres aspects soulèvent d'autres questions concernant, par exemple, le critère de responsabilité dans de telles affaires.¹³ En 2023, la Commission sud-africaine des droits de l'homme (SAHRC) a conclu un accord à l'amiable avec le chanteur afrikaans Steve Hofmeyr à la suite de ses remarques faites sur Facebook.¹⁴ Hofmeyr avait fait remarquer que la communauté LGBTQIA+ s'adonnait à la bestialité suite aux efforts de Disney pour créer des personnages plus inclusifs. À la suite d'une plainte déposée par une organisation à but non lucratif LGBTQIA+ (NPO), OUT LGBT Well-being, la SAHRC a engagé une procédure devant la Cour de l'égalité et a demandé une ordonnance déclarant que la cause de l'action est née là où le contenu contesté est consulté et lu ; des excuses écrites de la part de Hofmeyr ; le versement de 500 000 rands à une organisation non gouvernementale LGBTQIA+, 20 heures de travaux d'intérêt général dans un centre d'aide et de promotion des droits de la communauté LGBTQIA+, et la participation

⁷ Constitution de la République d'Afrique du Sud, 1996 (la Constitution).

⁸ Id. Une limitation supplémentaire peut être effectuée conformément à l'article 36.

⁹ Freedom House "Liberté dans le monde 2023 : South Africa" (2023)

<https://freedomhouse.org/country/south-africa/freedom-world/2023> (consulté le 11 décembre 2023)

¹⁰ South African Human Rights Commission obo South African Jewish Board of Deputies v Masuku and Another (CCT 14/19) [2022] ZACC 5 (consulté le 12 décembre 2023)

¹¹ Qwelane v South African Human Rights Commission and Another (CCT 13/20) [2021] ZACC 22 <https://www.saflii.org/za/cases/ZACC/2021/22.html> (consulté le 12 décembre 2023)

¹² Afriforum v Economic Freedom Fighters and Others (EQ 04/2020) 2022 (6) SA 357 (GJ) <https://www.saflii.org/za/cases/ZAGPJHC/2022/599.html> (consulté le 12 décembre 2023).

¹³ Voir, par exemple, B Winks 'Hate Hurts : Qwelane and the Lingering Obscurity in South Africa's Hate Speech Law' Constitutional Court Review Vol. 13 No. 1 (2023) <https://doi.org/10.2989/CCR.2023.0005> (consulté le 12 décembre 2023)

¹⁴ Commission sud-africaine des droits de l'homme, "South African Human Rights Commission Reaches Out of Court Settlement Agreement with Steve Hofmeyr on Hate Speech Matter" (2023) <https://www.sahrc.org.za/index.php/sahrc-media/news-2/item/3469-south-african-human-rights-commission-reaches-out-of-court-settlement-agreement-with-steve-hofmeyr-on-hate-speech-matter> (consulté le 26 janvier 2024)

de Hofmeyr à un atelier sur la diversité et l'inclusion.¹⁵ Les termes de l'accord de règlement ne sont pas accessibles au public. Toutefois, les excuses de M. Hofmeyr ont été partagées en ligne.¹⁶

Une autre affaire importante pendante devant la Cour constitutionnelle est l'affaire Botha contre Smuts.¹⁷ La question clé dans cette affaire est l'équilibre entre le droit à la liberté d'expression et le droit à la vie privée. En bref, l'affaire concerne des messages publiés sur Facebook par Bool Smuts,¹⁸ un défenseur de la faune, au sujet des pratiques de piégeage des animaux utilisées par Herman Botha dans sa ferme. Ces messages contenaient des informations personnelles concernant Herman Botha, telles que l'emplacement de sa ferme, ses coordonnées, son adresse personnelle et une photo de sa fille âgée de six mois.

En réponse, M. Botha a déposé une demande urgente d'ordonnance interdisant à M. Smuts et à Landmark Leopard de publier des déclarations diffamatoires à son sujet. La Haute Cour a jugé que si Smuts et Landmark Leopard avaient le droit de publier des photographies et de les commenter, ils n'avaient pas le droit de partager les informations personnelles de M. Botha, compte tenu de son droit au respect de la vie privée. L'affaire a été portée devant la Cour suprême d'appel (SCA), qui a annulé l'ordonnance de la Haute Cour. Selon la Cour suprême d'appel, les messages constituaient des commentaires justes et ont été partagés dans l'intérêt public. En conséquence, M. Botha a déposé un recours auprès de la Cour constitutionnelle afin d'annuler l'ordonnance de la SCA. L'affaire a été entendue par la Cour constitutionnelle le 9 novembre ; le jugement n'a pas encore été rendu.

Développements législatifs

D'un point de vue législatif, la réintroduction et l'accélération de l'adoption du projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine et le discours de haine ont constitué un point de discorde majeur. Communément appelé "projet de loi sur le discours de haine", il criminalise certains comportements qui constituent un discours ou un crime de haine. Le projet de loi sur le discours de haine a reçu des réponses mitigées de la part des différentes parties prenantes – certaines le considèrent comme une avancée significative dans la lutte contre le discours de haine ;¹⁹ d'autres l'ont décrit comme une mesure régressive qui engendrera la censure.²⁰ L'une des principales préoccupations est la définition large du discours de haine contenue dans le projet de loi. En vertu de l'article 4, paragraphe 1, une personne est coupable de discours de haine si elle publie, propage, préconise, met à disposition ou communique intentionnellement quelque chose à une ou plusieurs personnes d'une manière qui pourrait être raisonnablement interprétée comme démontrant une intention claire (1) de nuire ou d'inciter à nuire et (2) de promouvoir ou de propager la haine sur la base d'une caractéristique protégée.²¹

¹⁵ Commission sud-africaine des droits de l'homme, « La Commission sud-africaine des droits de l'homme veut 500 000 rands de la part de Steve Hofmeyr pour ses commentaires LGBTQIA+ » (2022) [https://www.sahrc.org.za/index.php/sahrc-media/speeches/itemlist/user/557-sahrc?start=670#:~:text=SA%20Human%20Rights%20Commission%20wants%20R500k%20from%20Steve%20Hofmeyr%20for%20LGBTIQ%2B%20comments&text=The%20SA%20Human%20Rights%20Commission%20\(SAHRC\)%20is%20investigating%20Afrikaans%20singer,comments%20about%20the%20LGBTIQ%2B%20community](https://www.sahrc.org.za/index.php/sahrc-media/speeches/itemlist/user/557-sahrc?start=670#:~:text=SA%20Human%20Rights%20Commission%20wants%20R500k%20from%20Steve%20Hofmeyr%20for%20LGBTIQ%2B%20comments&text=The%20SA%20Human%20Rights%20Commission%20(SAHRC)%20is%20investigating%20Afrikaans%20singer,comments%20about%20the%20LGBTIQ%2B%20community) (consulté le 11 décembre 2023)

¹⁶ U Nkanjeni " Steve Hofmeyr s'excuse pour ses remarques sur les LGBTQIA+ " TimesLive (2023) <https://www.timeslive.co.za/tshisa-live/tshisa-live/2023-03-13-steve-hofmeyr-apologises-for-lgbtqia-remarks/> (consulté le 11 décembre 2023).

¹⁷ Herman Botha v Bool Smuts and Another CCT 40/22 <http://hdl.handle.net/20.500.12144/38290> (consulté le 12 décembre 2023).

¹⁸ Les messages ont été publiés sur une page Facebook appartenant à Landmark Leopaord, une organisation non gouvernementale spécialisée dans les conversations.

¹⁹ Centre pour les droits de l'homme « Le CHR soutient l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes et discours de haine » (2023) <https://www.chr.up.ac.za/latest-news/3262-chr-supports-the-national-assembly-s-passing-of-the-prevention-and-combating-of-hate-crimes-and-hate-speech-bill> (consulté le 6 décembre 2023)

²⁰ T Ngema " La Commission des droits de l'homme et Steve Hofmeyr parviennent à un accord de règlement à l'amiable sur l'affaire LGGBTIA+ " IOL (2023) <https://www.iol.co.za/dailynews/news/human-rights-commission-and-steve-hofmeyr-reach-out-of-court-settlement-agreement-over-lgbtqi-matter-a521f01e-8ae1-409a-9a67-6d4cb95f07d1> (consulté le 11 décembre 2023)

²¹ Les caractéristiques protégées énumérées dans le projet de loi sont : l'âge, l'albinisme, la naissance, la couleur, la culture, le handicap, l'origine ethnique ou sociale, le sexe ou l'identité de genre, le statut VIH, la langue, la nationalité, le statut de migrant ou de réfugié, la profession ou le métier, l'affiliation ou les convictions politiques, la race, la religion, le sexe, y compris l'intersexualité, ou l'orientation sexuelle.

En dépit d'un grand nombre de soumissions s'opposant au projet de loi,²² en mars 2023, celui-ci a été adopté par l'Assemblée nationale et, en novembre, par le Conseil national des provinces (NCOP).²³ Au moment de la rédaction du présent rapport, le président Cyril Ramaphosa n'avait plus qu'à signer le projet de loi.

Nouvelles préoccupations concernant la liberté des médias

La liberté des médias en Afrique du Sud est protégée. En fait, en 2023, l'Afrique du Sud a été classée 25e sur 180 pays dans l'Indice mondial de liberté 2023 (en 2022, elle était classée 35e).²⁴ L'indice décrit le paysage médiatique comme "solide, diversifié et dynamique." Néanmoins, certains défis ont été relevés. Le président Ramaphosa a reconnu les difficultés rencontrées par certaines institutions médiatiques dans la transition vers les plateformes numériques, un changement dans la façon dont les membres du public s'engagent avec les médias et les effets persistants de la COVID-19.²⁵ Conformément aux tendances mondiales, la Commission de la concurrence a entamé en 2023 son enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques (Media and Digital Platforms Market Inquiry - MDPMI), qui évalue la distribution du contenu médiatique sur les plateformes numériques, y compris les plateformes de recherche, de médias sociaux et d'agrégation d'informations.²⁶ Google et Meta sont identifiés dans le mandat final comme des acteurs dominants dans le domaine de la technologie publicitaire (ad tech). Ces plateformes, entre autres, participent à des pratiques qui leur permettent de bénéficier du contenu protégé par le droit d'auteur des éditeurs de presse sud-africains. En fin de compte, la MDPMI dissèque l'impact des plateformes numériques sur le secteur national des médias d'information. Plusieurs parties prenantes ont présenté des observations en réponse à l'énoncé des questions et du champ d'application de la MDPMI.²⁷

Les attaques juridiques et les campagnes de désinformation sexistes ont été fréquentes en 2023, notamment dans l'affaire Maughan contre Zuma, dans laquelle l'ancien président sud-africain Jacob Zuma a tenté de faire taire la journaliste Karyn Maughan en essayant de l'inculquer au pénal. Il s'agissait d'une poursuite stratégique contre la participation publique (SLAPP).²⁸ Cette affaire a mis en évidence le fait que ce n'était pas seulement l'instrumentalisation des tribunaux qui visait à faire taire et à intimider Karyn Maughan, mais que l'affaire elle-même alimentait les brimades et les attaques en ligne à son encontre.²⁹ Les messages sociaux visant à la déshumaniser, à l'insulter et à l'inciter à la violence physique en sont la preuve.³⁰

²² Groupe de suivi parlementaire 'Résumé de la réunion : Projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes haineux et les discours de haine et le projet de loi sur les crimes internationaux : séance d'information avec le ministre et le sous-ministre' (2023) <https://pmg.org.za/page/Prevention%20and%20Combating%20of%20Hate%20Crimes%20and%20Hate%20Speech%20Bill%20&%20International%20Crimes%20Bill:%20briefing,%20with%20Minister%20and%20Deputy%20Minister> (consulté le 6 décembre 2023).

²³ Voir le communiqué de presse du Parlement de la République d'Afrique du Sud "National Council of Provinces passes the Prevention and Combatting of Hate Crimes and Hate Speech Bill" (2023) <https://www.parliament.gov.za/press-releases/media-release-national-council-provinces-passes-prevention-and-combating-hate-crimes-and-hate-speech-bill> (consulté le 6 décembre 2023).

²⁴ Reporters sans frontières "Classement mondial de la liberté de la presse 2023 : South Africa" (2023) <https://rsf.org/en/country/south-africa> (consulté le 6 décembre 2023).

²⁵ Communiqué de presse du président Cyril Ramaphosa "A thriving democracy needs a free media" (2023) <https://www.gov.za/blog/thriving-democracy-needs-free-media> (consulté le 14 décembre 2023).

²⁶ Commission de la concurrence "Final Terms of Reference : Media and Digital Platforms Market Inquiry" (2023) https://www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2023/09/Media-and-Digital-Platforms-Market-Inquiry_FinalTOR_Sep2023.pdf (consulté le 14 décembre 2023).

²⁷ Commission de la concurrence « Enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques : présentations des parties prenantes sur l'énoncé des questions » (2023) <https://www.compcom.co.za/stakeholder-submissions-on-statement-of-issues/> (consulté le 14 décembre 2023)

²⁸ Maughan v Zuma and Others [2023] ZAKZPHC 59, accessible ici.

²⁹ Bird, "Moti vs amaBhungane décision - il y a beaucoup de choses à célébrer, mais nous avons besoin de plus" "Daily Maverick (4 juillet 2023) accessible ici.

³⁰ L'ancien porte-parole politique a posté à propos de Maughan que "nous devons continuer à donner des coups de pied à cette chienne pour que son propriétaire, qui la paye, sorte." Le tweet est accessible ici.

Un autre problème émergent est l'attaque contre les membres de la société civile. Un exemple pertinent est le harcèlement en ligne de Nicole Fritz, directrice de la Fondation Helen Suzman (HSF). HSF, avec le Consortium pour les réfugiés et les migrants en Afrique du Sud, a mené une action en justice sur le permis d'exemption zimbabwéen (ZEP)³¹ à la suite de la décision du ministère de l'intérieur de mettre fin à ces permis. Cette décision a été déclarée illégale, inconstitutionnelle et invalide par la Haute Cour. Quoi qu'il en soit, la procédure a alimenté les conversations sur la rhétorique xénophobe en Afrique du Sud.³² Fait inquiétant, Fritz a fait l'objet d'abus et de harcèlement en ligne – principalement sur X.³³ Dans un article d'opinion rédigé par un collègue de Fritz, Ezekiel Kekena écrit: "À travers l'expérience de Fritz, nous devons non seulement voir le harcèlement en ligne et les abus contre les femmes pour ce qu'ils sont, mais nous devons aussi demander des comptes à X pour rester une plateforme qui continue d'être un refuge pour les abuseurs et un terrain fertile pour la violence basée sur le genre dans notre société."³⁴

VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE

Développements législatifs

En 2023, deux nouveaux projets de loi ont été déposés devant le Parlement sud-africain afin de modifier le cadre juridique de la surveillance étatique: le projet de loi d'amendement sur la réglementation de l'interception des communications et la fourniture d'informations liées aux communications (projet de loi d'amendement RICA) et le projet de loi d'amendement sur les lois relatives aux renseignements généraux (projet de loi GILAB).

Le projet de loi modifiant la loi RICA émane du ministère de la Justice et des services correctionnels. Il vise à modifier la loi sud-africaine sur l'interception, la loi sur la réglementation de l'interception des communications et la fourniture d'informations liées aux communications (RICA), à la suite de la déclaration de la Cour constitutionnelle, en 2021, selon laquelle certains aspects clés de la RICA étaient inconstitutionnels et que le Parlement devait adopter des réformes d'ici février 2024.

Les motifs de ces réformes étaient les suivants (1) la RICA devrait prévoir une notification après la surveillance; (2) la nomination de juges pour superviser les discussions sur la surveillance devrait garantir leur indépendance; (3) il devrait y avoir des garanties pour traiter le fait que les audiences de surveillance sont nécessairement ex parti (une partie est absente); (4) la RICA devrait prévoir des normes et des lignes directrices pour le traitement, le stockage et la suppression de toutes les données acquises par la surveillance; (5) la RICA devrait fournir des protections supplémentaires lorsque la personne faisant l'objet de la surveillance est un avocat ou un journaliste. La Cour a également statué que toute «interception de masse» par l'État - les capacités de surveillance de masse qui impliquent un contrôle généralisé des réseaux de communication - n'est pas autorisée par la RICA et est, par conséquent, illégale.

Bien que le projet de loi d'amendement réponde largement aux exigences minimales de l'ordonnance de la Cour, il a été critiqué parce qu'il n'entreprend pas d'autres réformes de la loi

245

³¹ Le Zimbabwean Exemption Permit (ZEP) a été créé par le ministère de l'Intérieur en 2017 pour amnistier les ressortissants zimbabwéens sans papiers et leur permettre de vivre et de travailler en Afrique du Sud en raison de l'instabilité économique et politique au Zimbabwe. Le ZEP a remplacé la Dispensation de Zimbabwean Project (DZP) et le Zimbabwean Special Dispensation Permit (ZSP).

³² Aljazeera "Les milices de l'opération Dudula en Afrique du Sud ouvrent la voie à une nouvelle vague de xénophobie. (2023) <https://www.aljazeera.com/features/2023/9/26/south-africas-operation-dudula-vigilantes-usher-in-new-wave-of-xenophobia> (consulté le 14 décembre 2023).

³³ GroundUP « Menaces sur Twitter contre les justiciables dans le cadre du procès relatif au permis d'exemption au Zimbabwe » (2023) <https://www.groundup.org.za/article/twitter-threats-to-litigants-in-zimbabwean-exemption-permit-court-case/> (consulté le 14 décembre 2023)

³⁴ E Kekana « Pas d'accord avec la Fondation Helen Suzman si vous le souhaitez, mais arrêtez d'attaquer son directeur » News 24 (2023) <https://www.news24.com/news24/opinions/columnists/guestcolumn/opinion-disagree-with-helen-suzman-foundation-if-you-want-but-stop-attacking-its-director-20230920> (consulté le 14 décembre 2023).

³⁵ M. Hunter: "Le projet de loi RICA manque l'occasion d'une véritable réforme". (2023) <https://www.groundup.org.za/article/rica-bill-misses-chance-for-real-reform/> (consulté le 29 novembre 2023).

sur la surveillance promise depuis longtemps.³⁵ L'État avait convaincu la Cour de suspendre sa déclaration d'inconstitutionnalité pendant trois ans afin de permettre un processus de réforme global qui abordait un éventail plus large de problèmes liés à la loi RICA, au-delà de ceux présentés à la Cour. Il s'agit notamment de la nécessité de mettre fin aux pouvoirs de surveillance parallèles qui existent dans d'autres lois, généralement avec un contrôle et des garanties encore plus faibles que ceux qui existent dans l'ICR, de la nécessité d'une plus grande capacité institutionnelle pour les juges chargés du contrôle et de la nécessité de normes plus élevées en matière de contrôle et de communication d'informations.³⁶

En raison de la présentation tardive du projet de loi – quelques mois seulement avant la date limite fixée par la Cour – le ministère de la Justice et du développement constitutionnel s'est engagé à reporter ces questions à un examen ultérieur de la politique. Par exemple, le projet de loi tente de résoudre le problème "ex parte" en prévoyant qu'un deuxième juge de surveillance examine toutes les décisions de surveillance prises par le premier juge – mais il n'est pas clair comment cela résout le problème "ex parte" identifié par la Cour, car cela reste un processus unilatéral basé sur le même ensemble limité de faits.³⁷ Le Parlement, confronté à une échéance imminente pour promulguer des réformes répondant aux exigences minimales de l'ordonnance de la Cour, semble susceptible d'adopter le projet de loi en grande partie tel qu'il a été reçu; il a été adopté par l'Assemblée nationale avec un seul changement en octobre 2023 et par le Conseil national des provinces sans aucun changement en novembre 2023.

Par ailleurs, la présidence, qui supervise désormais l'agence de sécurité de l'État sud-africain (SSA), a présenté le GILAB. L'objectif déclaré du GILAB est de mettre en œuvre les recommandations de deux enquêtes précédentes – une commission d'enquête judiciaire sur la "capture de l'État" systémique, y compris au sein des agences de renseignement, et un groupe d'experts nommé par le président pour évaluer les dysfonctionnements et les comportements illégaux au sein de l'agence de sécurité de l'État en particulier – et de répondre aux conclusions de la Cour constitutionnelle sur la surveillance de masse.

S'il est clair qu'il faut réformer les pouvoirs et le mandat des agences de renseignement, le GILAB a également été vivement critiqué parce qu'il n'aborde pratiquement aucune des recommandations des enquêtes susmentionnées, qui introduiront des garanties contre de futurs abus de pouvoir, et qu'il élargit au contraire considérablement les pouvoirs et le mandat des agences de renseignement.³⁸ Ses dispositions relatives à la surveillance de masse sont particulièrement préoccupantes, car elles servent en fait à légaliser les pouvoirs d'interception de masse que la Cour constitutionnelle a supprimés dans l'arrêt *amaBhungane*, sans prévoir de protections significatives pour la vie privée et la liberté d'expression.³⁹ Le projet de loi établissait un cadre de surveillance parallèle à celui de la RICA, permettant spécifiquement à l'État de procéder à des "interceptions massives" ou à une surveillance de masse.⁴⁰

Le projet de loi prévoit la création d'un juge doté de pouvoirs de contrôle nominaux, mais il ne respecte pas toutes les normes que la Cour a déclaré devoir s'appliquer à la RICA: le juge est

³⁶ Intelwatch "Commentaire sur le projet de loi RICA" (en anglais) (2023) <https://intelwatch.org.za/2023/10/06/intelwatch-sub-mission-rica-bill/> (consulté le 29 novembre 2023).

³⁷ J Duncan 'Comments on RICA Amendment Bill' (2023) <https://intelwatch.org.za/wp-content/uploads/2023/11/231013Jane-Duncan.pdf> (consulté le 29 novembre 2023).

³⁸ Intelwatch "Briefing note : General Intelligence Laws Amendment Bill (GILAB)" (2023) <https://intelwatch.org.za/2023/11/17/briefing-note-general-intelligence-laws-amendment-bill-gilab/> (consulté le 4 décembre 2023).

³⁹ La surveillance de masse, par opposition à la surveillance ciblée, est toute forme d'interception de données qui ne vise pas une personne spécifique faisant l'objet d'une enquête, mais qui recueille de grandes quantités d'informations en vrac à partir de réseaux de télécommunications ou d'Internet concernant des populations entières. Dans l'arrêt *AmaBhungane*, la Cour a jugé que les pratiques de surveillance de masse de l'État n'étaient pas prévues ou réglementées par la loi RICA ou toute autre loi et qu'elles étaient donc illégales.

⁴⁰ General Intelligence Laws Amendment Bill 2023, section 2(b) (consulté le 4 décembre 2023).

nommé par le pouvoir exécutif plutôt que par le pouvoir judiciaire; il y a peu d'indications sur les pouvoirs du juge; il n'y a pas de disposition concernant la notification après la surveillance, ni de procédures ou de garanties par rapport à la gestion, le stockage ou la destruction appropriés des données collectées lors des opérations de surveillance; et il n'y a pas d'exigence claire au sujet de la prise en compte des protections de la vie privée, de la liberté d'expression et d'autres droits dans les opérations de surveillance de masse.⁴¹

En tant que question distincte liée à la vie privée et à la liberté d'expression et d'association, le projet de loi chargerait également les structures de sécurité de l'État de procéder à l'examen de toutes "personne ou institution présentant un intérêt du point de vue de la sécurité nationale".⁴² Étant donné que les premières versions du projet de loi suggèrent que cette disposition viserait spécifiquement les ONG et les organisations religieuses, près de 50 groupes civiques ont demandé le retrait du projet de loi dans son intégralité.⁴³ L'Assemblée nationale devrait tenir des auditions publiques sur le projet de loi au début de l'année 2024 et voter sur son adoption d'ici mars 2024.

Politique de surveillance

Certaines mesures prises par les États en matière de surveillance sont plus prometteuses. En mai 2023, le ministère de la Justice a délivré une licence permettant à la police d'acquérir et d'utiliser des capteurs IMSI, qui peuvent imiter une tour de téléphonie cellulaire pour suivre et surveiller les appareils cellulaires dans une zone donnée.⁴⁴ Bien que la couverture initiale ait présenté cette mesure comme une extension des pouvoirs d'espionnage de la police,⁴⁵ il est permis de penser qu'il s'agit d'une initiative plus nuancée visant à développer un meilleur contrôle des pouvoirs de surveillance existants. La police a fait un usage intensif des IMSI catchers dans le passé, apparemment en dehors des procédures et des garanties prévues par la loi RICA.⁴⁶

La licence délivrée par le ministère de la Justice introduit pour la première fois une série de garanties et de mesures de contrôle et de transparence pour l'utilisation de cette technologie, y compris le fait que la technologie ne peut être utilisée que dans le cadre des RICA et avec l'autorisation préalable d'un juge de contrôle des RICA, et qu'il doit y avoir une trace écrite détaillée et un enregistrement de tous les dispositifs de ce type acquis par la police, où ils sont stockés, quels fonctionnaires y ont eu accès, et quand et à quelles fins les dispositifs ont été utilisés.⁴⁷

GOVERNANCE DES DONNÉES

Protection des données et décisions pertinentes du régulateur de l'information

Alors que la loi sud-africaine sur la protection des données, la Protection of Personal Information Act (POPIA), est toujours confrontée à des défis de mise en œuvre, l'Information Regulator a

⁴¹ Ci-dessus, n. 39.

⁴² supra n 40, section 3(a).

⁴³ Déclaration commune de la société civile sur le projet de loi modifiant les lois sur les renseignements généraux (2023) <https://intelwatch.org.za/2023/12/06/endorse-gilab-statement/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁴ Ministère de la justice et du développement constitutionnel, 'Certificate of Exemption' Government Gazette No. 48627 (2023) https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202305/48627rg11584gon3424.pdf (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁵ P de Wet 'Après 13 ans d'essais, SAPS peut désormais légalement utiliser les capteurs de téléphone portable pour la surveillance de masse. News24 (2023) <https://www.news24.com/news24/southafrica/news/after-13-years-of-trying-saps-can-now-legally-use-mass-surveillance-cellphone-grabbers-20230523> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁶ S Swinger "Meet the Grabber : Comment le gouvernement et les criminels peuvent vous espionner (et comment vous protéger)" Daily Maverick (2016) <https://www.dailymaverick.co.za/article/2016-09-01-meet-the-grabber-how-government-and-criminals-can-spy-on-you-and-how-to-protect-yourself/#.V8fhVJN96Hp> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁷ H Swart "La surveillance de l'État en Afrique du Sud vient de recevoir un coup de pouce juridique, mais ce n'est pas une licence illimitée d'interception" Daily Maverick (2023) <https://www.dailymaverick.co.za/article/2023-05-30-state-surveillance-in-sa-just-got-a-legal-boost-but-its-not-an-unrestricted-licence-to-intercept/> (consulté le 13 décembre 2023)

continué à se développer et à progresser en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre et de l'application de la loi en 2023. Cela inclut des améliorations significatives dans la réalisation de ses propres objectifs de performance, de 68% des objectifs atteints en 2022/23 à 91 % en 2022/2023.⁴⁸ Sur le fond, le régulateur a annoncé une série d'enquêtes et de décisions relatives à des organismes gouvernementaux et à des entreprises de premier plan, qui ont démontré son indépendance en tant qu'organisme de régulation et sa volonté d'agir en cas de non-conformité. Il a notamment pris une décision d'exécution, suivie d'une amende de 5 millions de rands, à l'encontre du ministère de la Justice et du développement constitutionnel pour avoir enfreint la loi POPIA et ne pas s'être conformé aux conclusions de l'autorité de régulation.⁴⁹ Étant donné que le ministère a la responsabilité administrative du régulateur de l'information, la décision a signalé l'intention du régulateur d'agir sans crainte ni faveur. D'autres décisions comprennent l'ouverture d'une enquête sur le respect de la POPIA par le ministère de la Santé dans ses politiques de collecte de données de l'ère COVID,⁵⁰ et une série de conclusions relatives à des entreprises privées.⁵¹

Cybercriminalité et cybersécurité

D'une manière générale, les rapports indiquent que les cyberattaques sont en augmentation.⁵² L'Afrique du Sud n'a pas été épargnée par cette tendance : des institutions publiques auraient subi des violations de données et des cyberattaques - bien que celles-ci ne semblent pas avoir été officiellement confirmées ou divulguées, ce qui suggère à la fois un manque de sécurité adéquate et un manque de transparence inquiétant. À titre d'exemple, en août 2023, les systèmes informatiques des forces de défense sud-africaines (SANDF) ont été violés et les données personnelles de plusieurs fonctionnaires ont été divulguées.⁵³

En réponse à cet incident, le ministère de la Défense a publié un communiqué déclarant que ses "enquêtes préliminaires confirment qu'il n'y a pas eu de piratage".⁵⁴ L'Agence de sécurité de l'État (SSA) a également été piratée en août, avant le sommet des BRICS.⁵⁵ Le ministre de la présidence, Khumbudzo Ntshavheni, a refusé de commenter l'incident.⁵⁶

⁴⁸ Régulateur de l'information d'Afrique du Sud «Rapport annuel 2022/2023» (2023) https://static.pmg.org.za/Information_Regulator_Annual_Report_2023.pdf (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁹ Information Regulator of South Africa 'Media Statement : Infringement notice and R5 million administrative fine issued' (Déclaration aux médias : avis d'infraction et amende administrative de 5 millions d'euros) (2023) <https://inforegulator.org.za/wp-content/uploads/2020/07/MEDIA-STATEMENT-INFINGEMENT-NOTICE-ISSUED-TO-THE-DEPARTMENT-OF-JUSTICE-AND-CONSTITUTIONAL.pdf> (consulté le 13 décembre 2023)

⁵⁰ Déclaration aux médias du régulateur de l'information d'Afrique du Sud : Le régulateur de l'information renvoie le ministère national de la Santé au comité d'application concernant les informations personnelles collectées pendant la COVID-19. (2023) https://inforegulator.org.za/wp-content/uploads/2020/07/Media-Statement_Information-Regulator-Refers-NDOH-to-the-Enforcement-Committee.pdf (consulté le 15 décembre 2023)

⁵¹ Information Regulator of South Africa 'Déclaration aux médias : L'Information Regulator partage les résultats des plaintes enquêtées et des évaluations menées en relation avec PAIA et POPIA' (2023) https://inforegulator.org.za/wp-content/uploads/2020/07/pdf-Final-Version_MEDIA-BRIEFING-OF-INFORMATION-REGULATOR-ON-OUTCOMES-OF-RECEIVED-COMPLAINTS-003.pdf (consulté le 13 décembre 2023)

⁵² Voir, par exemple, Sophos "State of Ransomware Report 2023" (2023) <https://assets.sophos.com/X24WTUEQ/at/c949g7693gsnjh9rb9gr8/sophos-state-of-ransomware-2023-wp.pdf> (consulté le 15 décembre 2023).

⁵³ Daily Maverick "SNATCHed - Les données SANDF divulguées lors d'une cyberattaque semblent être authentiques, selon les analystes de la cybersécurité" (2023) <https://www.dailymaverick.co.za/article/2023-09-06-snatched-sandf-data-leaked-in-cyberattack-appears-to-be-authentic-say-cybersecurity-analysts/> (consulté le 15 décembre 2023).

⁵⁴ DefenceWeb 'SA Defence Dept not hacked - DoD spokesman' (2023) <https://www.defenceweb.co.za/featured/sa-defence-dept-not-hacked-dod-spokesman> (consulté le 15 décembre 2023).

⁵⁵ Laurence SSA piratée ? La « faille de sécurité top secrète » en Afrique du Sud TechCentral <https://techcentral.co.za/ssa-hacked-south-africa-security-breach/232774/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁵⁶ Id.

⁵⁷ Loi n° 103 de 1996 https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/act103of1996s.pdf (consulté le 14 décembre 2023).

⁵⁸ Loi n° 36 de 2005 <https://www.gov.za/documents/electronic-communications-act> (consulté le 14 décembre 2023).

LE FONDS DE SERVICE ET D'ACCÈS UNIVERSELS

Vue d'ensemble et administration du fonds

Le Fonds pour l'accès et le service universel (USAF) est supervisé par l'Agence sud-africaine pour l'accès et le service universel (USAASA), qui fait partie du ministère des communications et des technologies numériques (DCDT). Alors que l'USAASA a été initialement créée en vertu de la loi sur les télécommunications, aujourd'hui abrogée,⁵⁷ son autorité repose actuellement sur la loi sur les communications électroniques. Du point de vue de la gestion, un conseil composé de sept personnes au maximum est chargé de superviser et d'orienter l'agence.⁵⁸

La présidente est Daphne Kula-Rantho, et Chwayita Madikizela est le directeur général par intérim.⁵⁹ L'objectif du fonds est de générer, par le biais de prélèvements auprès des particuliers et des titulaires de licences de services de réseaux de communications électroniques (ECNS), de services de communications électroniques (ECS) et de services de radiodiffusion (BS), des revenus destinés à la construction et à l'extension des infrastructures TIC dans les communautés mal desservies et à la promotion de l'accès universel aux communications électroniques et aux services de radiodiffusion.⁶⁰

La collecte des taxes est gérée avec l'aide de l'Independent Communications Authority of South Africa (ICASA). Les dépenses de l'USAF devraient diminuer sensiblement, passant de 2,9 milliards de rands en 2022/23 à 67,4 millions de rands en 2023/24. Cette baisse serait due à la conservation des fonds des années précédentes. D'un point de vue juridique, Selloane Motloug, une ancienne secrétaire de l'USAASA qui aurait fait des révélations protégées contre Madikizela, a été licenciée.⁶¹ En août 2023, Motloug a contesté son licenciement devant la Commission pour la conciliation, la médiation et l'arbitrage (CCMA), un organisme de réglementation qui supervise les conflits du travail. On ne sait pas si l'affaire a été réglée. Cela reflète peut-être les diverses préoccupations concernant l'administration du fonds.

Performance annuelle

Le plan de performance annuel de l'USAF pour l'exercice 2023/24 présente quelques points saillants. Tout d'abord, l'objectif stratégique de l'USAF est confirmé comme étant triple: (1) fournir une connectivité aux établissements de santé primaires, aux établissements d'enseignement et aux communautés dans le besoin, (2) inciter les titulaires de licences de réseau à construire, exploiter et entretenir des réseaux dans les zones mal desservies et (3) élargir l'accès aux services de radiodiffusion numérique par les ménages éligibles.⁶² En outre, l'USAF semble se concentrer sur la migration numérique de la radiodiffusion (BDM).

L'USAF semble fournir des subventions pour soutenir le déploiement de la BDM à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle concernant l'arrêt du signal analogique dans le pays.⁶³ Enfin, l'USAF a constaté une amélioration par rapport à ses objectifs, bien que des détails supplémentaires

⁵⁹ Une liste des anciens membres du conseil d'administration de l'Agence peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.usaasa.org.za/about/exco-members.html> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶⁰ Voir Page Web « Entités publiques : Agence de service et d'accès universels d'Afrique du Sud » du gouvernement national d'Afrique du Sud (non datée) <https://nationalgovernment.co.za/units/view/193/universal-service-and-access-agency-of-south-africa-usaasa> (consulté le 14 décembre 2023).

⁶¹ Bhengu « Ancien employé de l'USAASA qui a fait des révélations protégées contre le PDG pour contester son licenciement au CCMA » News24 (2023) <https://www.news24.com/news24/southafrica/news/former-usaasa-employee-who-made-protected-disclosures-against-ceo-to-challenge-dismissal-at-cma-20230814> (consulté le 26 janvier 2024).

⁶² Le Fonds Service et Accès Universels : Plan de Performance Annuel 2023/24" (2023) https://pmg.org.za/files/USAF_-_2023-24_Annual_Performance_Plan_-_pdf (consulté le 14 décembre 2023).

⁶³ e.tv (Pty) Limited contre Ministre des Communications et des Technologies numériques et autres ; Surveillance des médias en Afrique et autres v e.tv (Pty) Limited et autres [2022] ZACC 22 <https://www.saflii.org/za/cases/ZACC/2022/22.html> (consulté le 14 décembre 2023).

ne soient pas fournis. Au deuxième trimestre 2022/23, elle a atteint un niveau de performance de 75 %, contre 61 % au deuxième trimestre 2021/22.⁶⁴ L'insuffisance des ressources financières et humaines a été identifiée comme un défi majeur pour le Fonds.⁶⁵ En outre, l'USAF a apparemment fait l'objet d'un audit annulé en raison d'un non-respect substantiel de la réglementation.⁶⁶

Dissolution de l'USAASA

Afin de rationaliser les rôles et les responsabilités au sein du DCDT, l'USAASA est en cours de démantèlement, un processus qui devrait s'achever d'ici à 2025/25.⁶⁷ Le processus serait en cours d'achèvement sur la base des livres blancs de 2016 sur la politique nationale intégrée en matière de TIC et du document sur les estimations des dépenses nationales (ENE) du Trésor national. Cela a été confirmé lors d'une session parlementaire en mai 2023, au cours de laquelle le ministre a indiqué que l'USAASA "... est en cours de dissolution en raison d'une duplication des rôles". En outre, le transfert des fonctions de l'USAASA au DCDT est, à première vue, une mesure provisoire pendant que le gouvernement officialise la transformation en société de la South African Postbank.⁶⁸

⁶⁴ Voir ci-dessus n 62.

⁶⁵ Voir ci-dessus n 62.

⁶⁶ Voir ci-dessus n 62.

⁶⁷ S Mzekandaba 'USAASA to be 'disestablished' ITWeb (2023) <https://www.itweb.co.za/content/raYAyMorbVg7J38N> (consulté le 11 décembre 2023).

⁶⁸ Voir le groupe de suivi parlementaire "Questions au ministre de la communication et des technologies numériques" (2023) <https://pmg.org.za/committee-question/22137/> (consulté le 11 décembre 2023).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Ce rapport reflète le fait que l'année 2023 a été marquée par plusieurs affaires importantes et par des processus de réforme législative qui ont une incidence sur les droits numériques. En conclusion, les recommandations suivantes sont proposées aux différents acteurs qui ont le pouvoir de sauvegarder les principes démocratiques.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Décidément, une participation efficace et significative du public inclut la prise en compte des opinions du public avant qu'une décision publique ne soit prise. Le rapport fait état de cas où des préoccupations ont été exprimées au sujet de la loi proposée et de l'absence persistante de prise en compte des recommandations formulées par différentes voix. Par conséquent, le gouvernement devrait renforcer ses processus de participation publique afin de soutenir les citoyens actifs.
 - » En élaborant des lois telles que le projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine et le discours de haine, le gouvernement doit tenir compte des meilleures pratiques internationales, par exemple en établissant un seuil pour les expressions qui peuvent être considérées comme des infractions pénales. En outre, et c'est tout aussi important, il convient d'éviter les définitions vagues susceptibles d'entraîner une incertitude juridique.
 - » Il existe un besoin évident de processus plus transparents, en particulier sur les questions de cybersécurité. Les acteurs gouvernementaux ont le devoir de fournir des informations exactes au public et de ne pas se placer au-dessus de la loi en ce qui concerne les fuites d'informations personnelles.
 - » Si le rapport annuel de l'USAF donne un aperçu du fonctionnement du Fonds, il n'est pas tout à fait clair quant à son impact et à la manière dont les changements structurels en cours peuvent affecter les communautés ciblées. L'USAAS devrait donc prendre des mesures pour améliorer ses rapports au public et mettre à jour, par exemple, son site web en tant que premier point de contact.

251

Le secteur privé / l'industrie:

- » Dans la perspective des prochaines élections, les plateformes de médias sociaux doivent s'efforcer de réduire les préjudices en ligne, qu'ils se manifestent sous la forme de discours haineux, de harcèlement en ligne et/ou de désinformation. Ceci est particulièrement important si l'on considère les acteurs qui peuvent être exposés à de telles attaques, telles que les femmes journalistes et les membres de la société civile.
-

» Selon le dernier rapport annuel de l'USAF, il n'y a pas de partenariat public-privé. Les acteurs du secteur privé dans le domaine des TIC pourraient donc avoir l'occasion de soutenir le mandat du Fonds.

**Société civile
et médias**

» Les changements législatifs significatifs soulignés dans le rapport témoignent de l'importance de la participation continue du public et de la dissidence, le cas échéant. Le travail des OSC, qui défendent des causes fondées sur les droits, et celui des professionnels des médias, qui diffusent des informations au public, restent de puissants outils de responsabilisation.

253

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Soudan

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport examine les questions relatives aux droits numériques et l'état de l'inclusion numérique au Soudan en 2023. Il formule des recommandations à l'intention du gouvernement, des forces armées soudanaises (SAF), des forces de soutien rapide (RSF), de la société civile et des médias. L'année 2023 est considérée comme l'une des pires années pour les droits numériques au Soudan. Les autorités ont pratiqué plusieurs formes d'autoritarisme numérique, en particulier pendant le conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide, telles que la perturbation des réseaux, la censure, la manipulation de l'information et l'abus juridique. Les deux parties en conflit ont violé la vie privée des citoyens, perturbé l'internet et utilisé la manipulation de l'information comme technique militaire trompeuse. Les conflits ont provoqué un désastre dans l'infrastructure des TIC du pays, mais certaines institutions gouvernementales ont tenté de reprendre leur travail en utilisant des plateformes numériques alternatives. En outre, le Fonds de service universel (USF) a été peu actif en raison de la guerre. Pour illustrer certaines des principales évolutions, le présent rapport s'appuie sur des recherches documentaires, des entretiens, ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience pratique des travaux sur les droits numériques au Soudan.

254

Introduction

Situé au nord-est de l'Afrique, le Soudan se trouve au carrefour de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. Il est bordé au nord par l'Égypte, à l'est par la mer Rouge, l'Érythrée et l'Éthiopie, au sud par le Soudan du Sud, à l'ouest par la République centrafricaine et le Tchad, et au nord-ouest par la Libye.¹ Depuis l'éviction du régime autoritaire d'Al-Basheir en 2019, qui a dirigé le Soudan pendant 30 ans, le peuple soudanais a repris espoir de construire un pays démocratique après la dernière révolution.² Cependant, les militaires n'ont pas permis à cet espoir de se concrétiser, puisque le Soudan est désormais dirigé par un régime militaire depuis le 25 octobre 2021, date à laquelle le lieutenant-général Burhan a mené un coup d'État militaire contre ses partenaires du gouvernement de transition issu du soulèvement soudanais. À ce jour, le peuple soudanais vit dans une situation difficile depuis que la guerre féroce a éclaté entre les Forces armées soudanaises et les Forces de défense du Soudan.³

En janvier 2023, la population totale du Soudan était de 47,49 millions d'habitants. Cependant, 13,49 millions de citoyens utilisent l'internet, ce qui fait que le taux de pénétration de l'internet s'élève à 28,4 %.⁴ Selon les données de GSMA Intelligence, il y avait 32,59 millions de connexions mobiles cellulaires au Soudan au début de l'année 2023.⁵ Il y a quatre principaux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) au Soudan, dont trois appartiennent à des intérêts étrangers (Zain, MTN et Canar) et le quatrième est Sudatel, dont le conseil d'administration comprend un membre du Conseil souverain transitoire, le chef de l'État et le ministre des Finances.⁶ Pour illustrer certains des principaux développements, le présent rapport s'appuie principalement sur des recherches documentaires ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience pratique des travaux sur les droits numériques au Soudan. Ce rapport se concentre sur les développements clés liés à la liberté de l'Internet, à la vie privée et à la surveillance, aux développements dans le domaine des TIC et des technologies émergentes, ainsi qu'à l'examen du Fonds pour le service universel.

¹ Britannica, "Soudan", <https://www.britannica.com/place/Sudan>, (consulté le 15 novembre 2023).

² BBC, "Omar al-Bashir : Soudan's ousted president", <https://www.bbc.com/news/world-africa-16010445>, (consulté le 12 novembre 2023).

³ Aljazeera, "100 jours de conflit au Soudan", <https://www.aljazeera.com/news/2023/7/24/100-days-of-conflict-in-sudan-a-timeline>, (consulté le 20 décembre 2023).

⁴ Portail de données, "DIGITAL 2023 : SOUDAN", <https://datareportal.com/reports/digital-2023-sudan>, (consulté le 21 novembre 2023).

⁵ Portail de données, "DIGITAL 2023 : SOUDAN", <https://datareportal.com/reports/digital-2023-sudan>, (consulté le 21 novembre 2023).

► Analyse du pays

Liberté de l'Internet

L'espace internet au Soudan est sous le contrôle de l'État alors que l'indice de liberté de l'internet continue de chuter. Selon le rapport Freedom On The Net 2023, le Soudan obtient un score de 30 sur 100 en matière de liberté d'internet, ce qui correspond à la catégorie "pas libre."⁷ Ce classement couvre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023. Le premier semestre 2023 a connu de nombreux événements qui ont limité la liberté d'internet et violé les droits numériques des citoyens, y compris les perturbations du réseau, la censure et la désinformation basée sur l'État.

Accès à l'internet et perturbations

Les Soudanais sont habitués aux coupures d'Internet, car les autorités y ont généralement recours en cas de troubles politiques ou civils et pendant les examens nationaux.⁸ Le 16 avril 2023, l'autorité de régulation des télécommunications et des postes (TPRA), le régulateur du secteur, a envoyé un ordre de fermeture à MTN Sudan avant de l'annuler plus tard.⁹

En 2023, la connectivité internet était instable en raison des complications liées au conflit en cours. La plupart des perturbations signalées étaient dues à des problèmes logistiques, notamment l'impossibilité de livrer du carburant pour alimenter les générateurs d'électricité en raison des fréquentes coupures de courant. Le manque de carburant et l'instabilité de l'alimentation électrique ont entraîné des coupures de service en mai pour deux grands fournisseurs d'accès à Internet (FAI) au Soudan.

MTN Sudan a annoncé une coupure de son service, faute de pouvoir livrer du carburant à ses centres de données.¹⁰ Sudani (Sudatel) a également informé que son service n'était pas fiable en raison de l'instabilité de l'alimentation électrique.¹¹ En outre, la société Canar a connu près de 83 heures de panne entre le 21 et le 25 avril 2023. Enfin, Zain Sudan a connu une panne de 10 heures le 24 avril.¹² Les villes d'Algenena, de Zalinge et de Nyala ont par ailleurs connu de longues périodes d'interruption de l'internet en raison du conflit qui s'y déroule.¹³ Il est possible qu'il y ait eu d'autres interruptions d'internet dans plusieurs régions du Soudan en raison du conflit, mais il est difficile de vérifier cette information à l'aide d'outils de mesure de l'internet.

256

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE

⁶ Sudatel, Conseil d'administration, <https://www.sudatel.sd/investor-relations/governance/board-of-directors/>, (consulté le 21 novembre 2023).

⁷ Freedom House, « Liberté sur le Net 2023, Soudan », <https://freedomhouse.org/country/sudan/freedom-net/2023>, (consulté le 21 novembre 2023).

⁸ CIPESA, « Le conflit au Soudan affecte les communications numériques et la fourniture de services essentiels », <https://cipe-sa.org/2023/06/sudan-conflict-affects-digital-communications-and-critical-services-delivery/>, (consulté le 22 novembre 2023).

⁹ Reuters, « MISE À JOUR 1-Le fournisseur de télécommunications soudanais MTN rétablit le service Internet - responsable de MTN », <https://www.reuters.com/article/sudan-politics-internet-idUSL1N36J071>, (consulté le 21 novembre 2023).¹⁰

Facebook, MTN Sudan, [https://www.facebook.com/mtnsudan1/posts/pfbid0RuTMk8uFU2XMDfy2fsdXvq9BeaqqEHpe4GmrHzbfp2mmFnsmg1iTp7BAiutnEiZl?_cft_\[0\]=AZUyUk-ahByzx-jtUl8pejKEKIZzipfIglzBFmWpj8Mc_ZD4a5nvm2pRmlA1sibGvKnN-uTSANHttSs21KeR4voYbMrNih0UCbP-hk-PeG1oWW4CmkT_90sJhoDmEkr3koyWWDzGonSAdVD5kktOWkb&_tn_=%2CO%2CP-R](https://www.facebook.com/mtnsudan1/posts/pfbid0RuTMk8uFU2XMDfy2fsdXvq9BeaqqEHpe4GmrHzbfp2mmFnsmg1iTp7BAiutnEiZl?_cft_[0]=AZUyUk-ahByzx-jtUl8pejKEKIZzipfIglzBFmWpj8Mc_ZD4a5nvm2pRmlA1sibGvKnN-uTSANHttSs21KeR4voYbMrNih0UCbP-hk-PeG1oWW4CmkT_90sJhoDmEkr3koyWWDzGonSAdVD5kktOWkb&_tn_=%2CO%2CP-R) (consulté le 21 novembre 2023)

¹¹ Facebook, Sudani, [https://www.facebook.com/SUDANI.SD/posts/pfbid0sxhpzevYFHj1aYt5ziiBW7kxIQgAAcEZVacuGm5g-TRDjfiUiWs9LFEMAZXjPWR1Ml?_cft_\[0\]=AZX3eB9z8MDWxyNUVTZHeMPY35hNAPkX7viGF88-qOzITJRwzjTIL_nhVVP0TZeQW3g5jOD-qNTLD2vGmRyP0b5roKWBbcu3xjkH1qTWasgyTjih81VloxS_daTlgVFhnyUc&_tn_=%2CO%2CP-R](https://www.facebook.com/SUDANI.SD/posts/pfbid0sxhpzevYFHj1aYt5ziiBW7kxIQgAAcEZVacuGm5g-TRDjfiUiWs9LFEMAZXjPWR1Ml?_cft_[0]=AZX3eB9z8MDWxyNUVTZHeMPY35hNAPkX7viGF88-qOzITJRwzjTIL_nhVVP0TZeQW3g5jOD-qNTLD2vGmRyP0b5roKWBbcu3xjkH1qTWasgyTjih81VloxS_daTlgVFhnyUc&_tn_=%2CO%2CP-R) (consulté le 21 novembre 2023).

¹² CloudFlare, « Effets du conflit au Soudan sur les habitudes de navigation sur Internet », <https://blog.cloudflare.com/sudan-armed-conflict-impact-on-the-internet-since-april-15-2023/>, (consulté le 21 novembre 2023)

¹³ Freedom House, « Freedom sur le net au Soudan 2023 », <https://freedomhouse.org/country/sudan/freedom-net/2023>, (consulté le 22 novembre 2023)

Liberté d'expression en ligne

Les autorités soudanaises avaient l'habitude de bloquer les sites web qui avaient une influence politique ou couvraient les questions relatives aux droits de l'homme. En 2023, aucun blocage de site web n'a été signalé, à l'exception de la suppression du site web des Forces de soutien rapide, selon leurs revendications.¹⁴ En outre, les autorités ont l'habitude d'arrêter des journalistes, des militants et des défenseurs des droits numériques pour faire taire leurs voix contre les violations. Cette année, de nombreux cas d'arrestation ont été signalés. Le 11 avril, la police soudanaise a arrêté Yasir Mirghany, le directeur de la Société soudanaise de protection des consommateurs (SCPS), en raison d'allégations de corruption liées aux fonds de l'Union européenne (UE) reçus par la SCPS en 2012.

Auparavant, l'enregistrement de la société avait été annulé et son compte bancaire suspendu, ce qui rendait plus difficile la poursuite de ses activités. La SCPS était connue pour sa lutte contre les fermetures d'Internet à l'aide d'instruments juridiques.¹⁵ En janvier 2023, Azza Aira, une activiste de l'est du Soudan, a publié sur Twitter (maintenant X) qu'elle avait reçu une menace de la part du gouverneur de l'État de la mer Rouge, Mohamed Adroub Kalmoub.¹⁶ En outre, en mars 2023, alors qu'elle documentait la démolition de maisons à Khartoum, la journaliste Ikhlas Nimir, qui partage occasionnellement son travail sur sa page Facebook publique et a déjà travaillé pour des médias en ligne, a été battue et arrêtée pendant 10 heures, a déclaré le Syndicat des journalistes soudanais.¹⁷ Le 30 mai 2023, le journaliste Nader Shulkawi, qui publiait des clips pris à Omdurman et téléchargés sur YouTube, a été arrêté dans la région d'Omdurman, à l'ouest de Khartoum, par le RSF.¹⁸

Bien que résidant hors du Soudan, les autorités ont poursuivi sans relâche les activistes en ligne. En mars 2023, le Service des renseignements généraux (GIS) a intenté une action en justice contre Dalia al-Tahir, une journaliste soudanaise basée en Libye, au motif qu'elle avait diffusé de "fausses informations" concernant les relations tendues entre le RSF et le GIS.¹⁹

Vie privée et surveillance

La surveillance étatique et les violations de la vie privée au Soudan sont préoccupantes, car les autorités ont utilisé différentes technologies provenant de plusieurs fournisseurs à différentes époques. Au cours de la décennie précédente, des rapports ont indiqué que les autorités soudanaises ont importé des logiciels espions, notamment le système de contrôle à distance (RCS) de la société italienne "Équipe de piratage" et des outils de surveillance de la société canadienne Blue Coat. Deux cas de violation de la vie privée ont été signalés en 2023.

Mubarak Ardol, ancien directeur de la Sudanese Mineral Resources Company (SMRC) et dirigeant du parti politique Social Justice Democratic Coalition, a affirmé que son téléphone était mis sur

257

¹⁴ Twitter, @RSFSudan, <https://twitter.com/RSFSudan/status/1648793014876139523>, (consulté le 25 novembre 2023).

¹⁵ Front Line Defender, "Le défenseur des droits de l'homme YASIR MIRGHANI LIBÉRÉ SUR UNE GARANTIE PERSONNELLE". <https://www.frontlinedefenders.org/en/case/human-rights-defender-yasir-mirghani-released-personal-guarantee>, (consulté le 25 novembre 2023)

¹⁶ Twitter, @azaa_aira, https://twitter.com/azaa_aira/status/1620158627054223360, (consulté le 25 novembre 2023).

¹⁷ Facebook, Syndicat des journalistes soudanais, "Déclaration d'opinion publique : L'Union soudanaise des journalistes condamne le fait que la police ait pris pour cible le journaliste Ikhlas Tiger en le blessant physiquement et en le plaçant en détention forcée, à Khartoum aujourd'hui, dimanche", sur Facebook, <https://www.facebook.com/sdjsofficial/posts/pfbid021v8S5x6J57Prq1B-P6AEno8FkcsTDb91iUX3oxyn477u44cMijQmMC9RrjHaPzGml>, (consulté le 25 novembre 2023)

¹⁸ CPI, " ", <https://cpj.org/2023/06/sudanese-paramilitary-soldiers-detain-journalist-nader-shulkawi/>, (consulté le 25 novembre 2023)

¹⁹ Sudan Today, " [Les services de renseignements ont intenté un procès contre le journal Al-Hirak et une journaliste, et des coordonnées pour l'amener par Interpol]", 4 mars 2023, <https://sudan2day.net/archives/16204> (consulté le 25 novembre 2023)

écoute par le RSF à l'aide du logiciel espion "Predator", que le RSF a importé en 2022.²⁰ En outre, Diaeldin Bilal, un journaliste basé au Qatar, a annoncé que sa carte SIM avait été piratée et a appelé les gens à ne pas répondre aux messages ou aux demandes reçus en son nom.²¹ En outre, les autorités soudanaises avaient l'habitude d'inspecter les téléphones des citoyens pour obtenir des données. Pendant le conflit en cours, il a été rapporté que RSF inspectait le contenu des téléphones des citoyens pour s'assurer qu'ils n'étaient pas en conflit avec un service de renseignement.²²

Protection des données

Le Soudan ne dispose pas actuellement d'une loi complète sur la protection des données.²³ Malgré cette absence, l'article (20-1) du règlement de 2013 relatif à l'organisation des systèmes de paiement mentionne que les prestataires de services de paiement doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger et préserver les données des utilisateurs.²⁴ Cependant, l'incapacité du système bancaire électronique (EBS) à fournir des services de compensation bancaire électronique a donné naissance à un marché non réglementé, permettant aux transactions des clients des banques de se dérouler sans contrôle du gouvernement.²⁵

Les utilisateurs de services bancaires en ligne au Soudan ont été confrontés à des pannes irrégulières qui ont perturbé leurs transactions financières. Cette lutte a ouvert un espace pour un marché parallèle de la monnaie numérique, un marché noir, car certains spécialistes des technologies de l'information ont développé deux plateformes en ligne pour aider les utilisateurs des services bancaires en ligne au Soudan. La première plateforme fournit des mises à jour en temps réel de l'état de chaque application bancaire, tandis que la seconde permet d'effectuer des transactions entre les comptes bancaires en utilisant leurs comptes personnels, en prenant des commissions sur ce service.

La Banque centrale du Soudan ou EBS n'a aucun contrôle sur les flux d'argent transitant par cette plateforme.²⁶

Développement des TIC et des technologies émergentes

Malgré l'impact du conflit sur l'infrastructure numérique au Soudan, les institutions gouvernementales soudanaises se sont efforcées de remédier au problème en fournissant des services numériques aux citoyens. Selon le site web de la TPR, le Soudan dispose de trois plans à long terme pour l'inclusion numérique, à savoir le Quarter-Century National Strategy for Communications Plan, le General National Télécommunication Emergency Plan (GNTEP) et le Broadband Plan.²⁷ Les plans susmentionnés ont été élaborés très tôt, mais à la fin de 2023, le Soudan avait encore besoin d'une stratégie ou d'un plan national pour développer des applications d'intelligence artificielle (IA).

²⁰ Facebook, Mubarak Ardol, <https://www.facebook.com/mubarak.ahmed.359/posts/pfbid035uCwdVMgwxkPgkKa5We8gU-rahHDFb12GjZSSBoJcUie3ojyjsBHxrmL5JxULUxy6L>, (consulté le 27 novembre 2023).

²¹ Nabd AlSudan, "[Un anonyme a piraté le téléphone d'un célèbre journaliste]", <https://nabdsudan.com/archives/85949>, (consulté le 27 novembre 2023).

²² SMEX, Internet and Telecom Shutdowns in Sudan : Who is responsible ?, <https://smex.org/internet-and-telecom-shut-downs-in-sudan-who-is-responsible/>, (consulté le 27 novembre 2023)

²³ Data protection Africa, "Sudan", <https://dataprotection.africa/sudan/>, (consulté le 1er décembre 2023)

²⁴ Banque centrale du Soudan, "Regulation for Organizing Payment Systems", <https://cbos.gov.sd/ar/content/%D9%84%D8%A7%D8%A6%D8%AD%D8%A9-%D8%AA%D9%86%D8%B8%D9%8A%D9%85-%D8%A3%D8%B9%D9%85%D8%A7%D9%84-%D9%86%D8%B8%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%81%D8%B9>, (consulté le 1er décembre 2023)

²⁵ Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, "Sudan Dispatch : Inclusive Finance in Times of Crisis", <https://www.cgap.org/blog/sudan-dispatch-inclusive-finance-in-times-of-crisis>, (consulté le 1er décembre 2023)

²⁶ Global Voices, L'impact du conflit en cours sur les efforts de transformation des TIC et du numérique au Soudan", <https://advox.globalvoices.org/2023/10/21/the-ongoing-conflicts-impact-on-ict-and-digital-transformation-efforts-in-sudan/>, (consulté le 1er décembre 2023)

²⁷ TPR, "Plans", <https://tpra.gov.sd/regulation-issues/publications-2/qos-reports-3-2-4/>, (consulté le 26 décembre 2023).

Toutefois, de nombreux services gouvernementaux ont été interrompus en raison de la prise de contrôle par le RSF de la Télécommunication Building dans l'est de Khartoum, qui contient les centres de données du gouvernement. Le chapitre soudanais de l'Internet Society a indiqué que seuls 12 % des sites web et des services du domaine de premier niveau du code de pays soudanais (ccTLD) étaient fonctionnels en juin 2023.²⁸ De ce fait, plusieurs plateformes gouvernementales en ligne sont devenues non fonctionnelles. Cependant, certaines institutions gouvernementales ont créé des plateformes alternatives pour reprendre la fourniture de services, y compris, mais sans s'y limiter, le Conseil médical, la police et le porte-parole.²⁹ En outre, le ministère de l'enseignement supérieur a demandé aux établissements d'enseignement supérieur et aux universités de reprendre le processus d'enseignement via des plateformes numériques.³⁰ Le 17 avril, un incendie s'est déclaré dans le bâtiment du ministère de l'enseignement supérieur, notamment dans le centre de données. L'incendie a causé d'importants dégâts au bâtiment et à son contenu.³¹

Les bonnes nouvelles sont arrivées plus tard, car les données du certificat soudanais ont été sauvegardées en toute sécurité dans un système de stockage en nuage, ce qui signifie que les dossiers des étudiants et les résultats des examens étaient sûrs et accessibles.³² Il ressort clairement de ce qui précède que le GNTEP n'a pas été mis en œuvre de manière optimale, parce que le plan mentionnait que les entités gouvernementales et les fournisseurs de services commerciaux devaient "remplacer les infrastructures physiques de communication de base qui ont été endommagées ou détruites; installer des téléphones mobiles ou des stations Tetra mobiles qui pourraient rapidement fournir des services de télécommunications en moins de 24 heures (16 heures pour les principales villes); et fournir de nouvelles installations pour les services de télécommunications".³³ En novembre 2023, le ministre des télécommunications et de la transformation numérique a indiqué que le ministère travaillait à la création d'un nouveau centre national de données à Port-Soudan, la capitale provisoire du Soudan.³⁴

Malgré les complications liées au conflit, l'administration du registre civil est l'entité gouvernementale qui s'est le plus distinguée dans la sphère numérique. L'imprimante centrale des passeports a été endommagée par le conflit à Khartoum, mais les services ont continué à fonctionner grâce à la plateforme de passeport en ligne, qui permet aux citoyens de prendre rendez-vous pour les demandes de passeport et de soumettre leurs documents sans avoir à se rendre au bureau des passeports.³⁵ Le registre civil envoie les confirmations de rendez-vous aux citoyens via WhatsApp. La plateforme permet aux citoyens de huit villes du Soudan et de six villes de cinq autres pays de demander et de renouveler leur passeport. Ainsi, les citoyens soudanais qui ont fui le pays en raison des conflits peuvent renouveler leur passeport à distance et se rendre au bureau des passeports pour fournir leurs données biométriques.

²⁸ Twitter, @ISOCsd, <https://twitter.com/ISOCsd/status/1669695388541128705?s=20>, (consulté le 2 décembre 2023)

²⁹ Global Voices, L'impact du conflit en cours sur les efforts de transformation des TIC et du numérique au Soudan", <https://advox.globalvoices.org/2023/10/21/the-ongoing-conflicts-impact-on-ict-and-digital-transformation-efforts-in-sudan/>, (consulté le 2 décembre 2023)

³⁰ Nabd AlSudan, "Lignes directrices pour le démarrage des études dans les établissements d'enseignement supérieur", <https://nabdsudan.com/archives/81713>, (consulté le 1er décembre 2023).

³¹ Twitter, @AJArabic, <https://twitter.com/AJArabic/status/1647880074887065604?lang=ar>, (consulté le 3 décembre 2023).

³² Hodhod news, "Education.. Sudanese certificate information collected under an electronic cloud]", <https://hodhodnews.net/%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B1%D8%A8%D9%8A%D8%A9-%D9%85%D8%B9%D9%84%D9%88%D9%85%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%87%D8%A7%D8%AF%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%88%D8%AF%D8%A7%D9%86%D9%8A%D8%A9-%D9%85%D8%AC/>, (consulté le 3 décembre 2023).

³³ TPRA, "Plan national d'urgence en matière de télécommunications au Soudan", <https://web.archive.org/web/20220709164158/https://tpra.gov.sd/wp-content/uploads/2022/03/NETP-Sudan-june-30.pdf>, (consulté le 1er décembre 2023)

³⁴ Nabd AlSudan, "[Établissement d'un centre de données national à Port-Soudan pour rétablir les services électroniques]", <https://nabdsudan.com/archives/89551>, (consulté le 30 décembre 2023).

Cette évolution a permis de résoudre la crise des passeports, car de nombreux citoyens soudanais ne pouvaient pas voyager à l'étranger parce qu'ils avaient perdu leurs papiers d'identité lorsqu'ils avaient fui le pays pendant le conflit.

Cadre juridique de l'internet

Le cadre juridique relatif à l'internet au Soudan comporte de nombreuses lois qui régissent entièrement ou partiellement les données et l'internet. Le Soudan a ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)³⁶ et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)³⁷ qui garantissent le droit à la liberté de réunion, à la liberté d'expression et au droit de recevoir, de transmettre et de diffuser des informations. Le 15 mars 2023, le Soudan a signé la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles.³⁸

Toutefois, la Charte constitutionnelle provisoire de 2019 garantit le droit d'accès à l'internet avec certaines restrictions, comme elle le stipule : "Chaque citoyen a le droit d'accéder à Internet, sans préjudice de l'ordre public, de la sécurité et de la morale, conformément à ce qui est déterminé par la loi."³⁹ La plupart des lois soudanaises relatives à Internet contiennent des termes vagues, non définis et susceptibles d'être utilisés à mauvais escient par le gouvernement. La loi sur l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (TPRA) stipule que "quiconque ne peut accéder aux télécommunications, les écouter ou les surveiller sans l'autorisation du procureur ou d'un juge compétent".⁴⁰ En outre, la loi sur la cybercriminalité a subi plusieurs modifications depuis sa première version en 2007, remplacée par une toute nouvelle loi en 2018, puis amendée en 2020. En novembre 2022, le Conseil des ministres a adopté un nouvel amendement qui érige en infraction pénale le fait d'insulter les dirigeants et les agences de l'État et oblige les autorités à infliger une peine d'emprisonnement et une amende aux contrevenants.⁴¹ Le texte intégral de la loi n'avait pas été publié au moment de la rédaction du présent rapport.

Cependant, la loi actuelle sur la cybercriminalité donne aux "autorités compétentes" le droit de violer la vie privée des citoyens. La loi impose une peine d'emprisonnement, une amende ou les deux à toute personne qui viole la vie privée des citoyens. Toutefois, le même article considère que les mêmes actions ne constituent pas un crime si elles sont autorisées par le procureur, l'autorité judiciaire ou l'autorité compétente. Le terme "autorité compétente" est un terme large, ce qui rend la loi sujette à des abus.⁴²

La loi sur la sécurité nationale comporte des articles réprimés. L'un d'entre eux est l'article 25, qui donne au service de renseignement général (GIS) des pouvoirs illimités pour violer la vie privée des citoyens. Il stipule ce qui suit : "Le service de sécurité a le droit de demander des informations, des données, des documents ou des objets à quiconque pour les vérifier ou les prendre. La loi

³⁵ Passeports soudanais, "[Système de réservation électronique de l'Administration générale des passeports et de l'immigration]", <https://passports.gov.sd/>, (consulté le 3 décembre 2023)

³⁶ Nations Unies, "Voir l'état des ratifications par pays ou par traité, Soudan", https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=165&Lang=en, (consulté le 23 janvier 2024)

³⁷ Union africaine, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, <https://achpr.au.int/en/charter/african-charter-human-and-peoples-rights>, (consulté le 23 janvier 2024).

³⁸ Union africaine, "LISTE DES PAYS QUI ONT SIGNÉ, RATIFIÉ/ACCÉDÉ À LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CYBER SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES", https://au.int/sites/default/files/treaties/29560-sl-AFRICAN_UNION_CONVENTION_ON_CYBER_SECURITY_AND_PERSONAL_DATA_PROTECTION.pdf, (consulté le 27 novembre 2023).

³⁹ Constitue Project, "Constitution soudanaise de 2019", art. 57 (2) https://www.constituteproject.org/constitution/Sudan_2019.pdf?lang=en, (consulté le 1er décembre 2023).

⁴⁰ Loi TPRA, article 74, <http://tpra.gov.sd/wp-content/uploads/2018/06/Telecommunications-and-Postal-Regulation-Act.pdf>.

⁴¹ Plateforme du porte-parole du Soudan, "Approval of the Anti Cybercrimes law for the year 2022", <https://web.archive.org/web/20230203065147/https://spokesperson.gov.sd/?p=2565>, (consulté le 1er décembre 2023).

⁴² Loi sur la lutte contre la cybercriminalité, article 23, <https://moj.gov.sd/files/download/204>.

⁴³ Loi sur la sécurité nationale, article 25, <https://menarights.org/sites/default/files/2016-11/Sudan%20National%20Security%20Act%202010%20%28AR%29.pdf>.

donne au SIG soudanais les pleins pouvoirs pour agir ainsi sans aucune décision de justice, ce qui expose les citoyens à des violations sous le prétexte de la sécurité.⁴³

Le Conseil national soudanais, ou Parlement, a adopté la “loi sur le droit d'accès à l'information” en 2015. Il s'agit de la première loi relative à l'accessibilité de l'information au Soudan. Bien que la loi ait été adoptée, elle reste lettre morte. Par exemple, la loi prévoit la création de la “Commission pour le droit d'accès à l'information” en tant que régulateur de l'accès à l'information dans toute institution publique, mais rien n'a été fait pour mettre en place cette Commission, ce qui signifie que les citoyens ne peuvent toujours pas exercer leur droit à l'information.⁴⁴

La loi présente de nombreux défauts qui limitent la liberté d'accès à l'information, car elle énumère 12 types d'informations catégorisées qui sont interdites aux citoyens, y compris les informations liées à la “sécurité nationale” et à la “politique étrangère”. Comme indiqué dans les lois susmentionnées, ces termes sont ambigus, ce qui permet aux autorités de limiter la capacité des citoyens à accéder pleinement à l'information, restreignant ainsi la voie vers la transparence et la responsabilité. L'article 10, point g), affaiblit encore la compétence des citoyens à accéder à l'information en autorisant toute institution publique à imposer des frais aux citoyens qui demandent des informations. La loi n'oblige pas les détenteurs d'informations à divulguer de manière proactive les informations en leur possession.⁴⁵

Le règlement sur le filtrage et le blocage des sites web et des pages web sur l'internet, pour l'année 2020, a donné à l'ARPT le droit de bloquer des sites web sans ordonnance judiciaire, tout en exigeant des citoyens qu'ils s'adressent à un tribunal pour débloquent les sites web. Des termes généraux tels que “croyance” ont été mentionnés dans le règlement pour justifier le blocage de sites web. Le règlement ne définit pas ce qu'est la “croyance”.⁴⁶

Toutefois, malgré ces aspects négatifs du cadre juridique soudanais, il existe quelques dispositions encourageantes, telles que celles mentionnées dans le règlement relatif au filtrage et au blocage des sites et des pages web sur l'internet et dans le règlement relatif à l'octroi de licences et à la réglementation des activités des institutions financières en matière de paiement mobile. Le premier règlement enjoins que les fournisseurs de services Internet bloquent tous les sites de pornographie enfantine, les sites d'armes et tous les sites qui diffusent des discours de haine, de racisme et de discrimination religieuse. Le second règlement impose aux fournisseurs de services de paiement mobile de crypter toutes les transactions avec un système de cryptage de bout en bout.

Fonds d'accès universel

Le projet de Fonds d'accès universel a débuté au Soudan en 2003, lorsque le Conseil de développement des technologies de l'information a été créé. Il a ensuite été incorporé au Fonds de développement des technologies de l'information en 2005, et enfin, le Fonds d'accès universel a été créé en 2018, conformément à la loi TPRA.⁴⁷ Le régulateur, TPRA, mène des enquêtes annuelles pour le projet de service complet. Depuis 2018, l'enquête a ciblé, pour la première phase, 55 zones non couvertes par les réseaux de communication afin de collecter des données correctes et de les classer ensuite en termes de faisabilité économique (17 zones réalisables et 38 zones non réalisables). Les zones économiquement irréalisables sont couvertes avec le soutien du projet

⁴⁴ Advox, “ Rapport de Unfreedom Monitor : Soudan ”, <https://advox.globalvoices.org/2022/08/04/unfreedom-monitor-report-sudan/>, (consulté le 1er décembre 2023).

⁴⁵ Global Voices, “ Les arguments en faveur d'une réforme de la loi soudanaise sur l'accès à l'information ”, <https://global-voices.org/2019/08/28/the-case-for-reforming-the-sudanese-access-to-information-act/>, (consulté le 1er décembre 2023).

⁴⁶ Advox, “Comment le gouvernement soudanais a légalisé la catégorisation d'Internet et le filtrage de contenu”, <https://advox.globalvoices.org/2022/08/02/how-the-government-in-sudan-legalized-internet-categorizing-and-content-filtering/>, (consulté le 3 décembre 2023).

⁴⁷ TPRA, “Fonds de Service Universel”, <https://tpa.gov.sd/wp-content/uploads/2018/06/Universal-Service-Fund.pdf>, (consulté le 4 décembre 2023).

de service universel. Quant aux zones économiquement faisables pour les opérateurs, elles sont couvertes par les opérateurs en les incluant dans leurs plans de couverture annuels.⁴⁸

Comme indiqué, le RSF a pris le contrôle de la tour TPRA à Khartoum, qui contient les principaux centres de données du gouvernement, y compris les serveurs web du gouvernement. Le site web de la TPRA - qui contient les informations de l'USF - n'était donc pas accessible pour information.

Des rapports sur deux projets financés par l'USF ont été trouvés en ligne, tous deux publiés avant le conflit au Soudan. Le premier projet est la première phase du projet "Development of National Data Center", qui est un centre de données prévu pour fournir tous les services gouvernementaux numériques tels que les demandes d'admission aux universités, les demandes de rituels religieux islamiques, y compris Hajj et Umrah, le certificat soudanais (examens secondaires nationaux), le certificat d'école primaire, la collecte des frais gouvernementaux et le courrier national, en plus du service d'hébergement de sites Web pour les institutions gouvernementales. Le projet a été rapporté par l'agence de presse officielle du Soudan sans que le montant de l'utilisation des fonds du Fonds ne soit précisé.⁴⁹

Le deuxième projet financé par l'USF, rapporté par le directeur du département de la recherche, du développement et du contrôle de la qualité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,⁵⁰ était le développement de l'infrastructure du réseau soudanais de la recherche et de l'éducation (SudREN). SudREN a été soutenu par deux routeurs à l'échelle du FAI, en plus d'une licence qui permet aux routeurs de fournir une bande passante de transmission jusqu'à 10 Mbps, ce qui représente 10 fois l'ancienne bande passante. SudREN, également connu sous le nom de "Universities Network", est un réseau qui relie la plupart des instituts d'enseignement supérieur au Soudan. Contacté pour un commentaire sur les projets USF et le montant du fonds en 2023, le directeur général de la TPRA a indiqué qu'il n'y avait pas de projets en 2023 en raison de la guerre.

⁴⁸ TPRA, "Fonds de Service Universel", <https://tpra.gov.sd/regulation-issues/%d8%a7%d9%84%d9%85%d8%b4%d8%a7%d8%b1%d9%8a%d8%b9/universal-service/>, (consulté le 14 décembre 2022).

⁴⁹ Sudan News Agency, "Sudan News Agency, [La première phase du projet de développement du centre national de données a été achevée]" <https://suna-sd.net/posts/%D8%A7%D9%83%D8%AA%D9%85%D8%A7%D9%84-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B1%D8%AD%D9%84%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D9%88%D9%84%D9%89-%D9%85%D9%86-%D9%85%D8%B4%D8%B1%D9%88%D8%B9-%D8%AA%D8%B7%D9%88%D9%8A%D8%B1-%D9%85%D8%B1%D9%83%D8%B2-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%8A%D8%A7%D9%86%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D9%88%D8%B7%D9%86%D9%8A>, (consulté le 7 décembre 2023)

⁵⁰ Facebook, <https://www.facebook.com/hebo5/posts/pfbid0vX-8PBqqsLNJYwFEKu1F3J2foEgFVmp4mgemdcwyMxExJ5mb12XEpWeBiXZ4CgZmgl>, (consulté le 8 décembre 2023).

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le conflit en cours au Soudan a un impact négatif majeur sur l'infrastructure des TIC. De nombreux services numériques gouvernementaux ont été interrompus, tandis que certaines institutions gouvernementales ont créé des plateformes alternatives pour fournir leurs services aux citoyens. RSF et SAF ne permettent pas aux citoyens d'exercer leurs droits numériques en utilisant différents outils, notamment les perturbations de réseau, la manipulation d'informations en ligne et l'inspection physique d'appareils électroniques. Des rapports montrent que les autorités arrêtent et avertissent verbalement des activistes et des politiciens pour avoir critiqué le gouvernement en ligne. L'impact du conflit sur l'infrastructure des TIC, les plateformes gouvernementales et les données des citoyens ont rendu le rêve de l'inclusion et de la transformation numériques très lointain. Cependant, le gouvernement n'a pas l'intention de se mettre au diapason des technologies modernes telles que l'intelligence artificielle (IA). Le gouvernement soudanais n'a pas mentionné de préparation de plans ou de réglementations en matière d'IA.

Recommandations

-
- Gouvernement :**
- » Cesser d'émettre des ordres d'interruption du réseau.
 - » Modifier les lois sur la lutte contre la cybercriminalité de 2018 (amendement de 2020 et amendement non publié de 2022), sur la presse et les publications de presse de 2009, sur l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes de 2018 et sur la sécurité nationale de 2010 (amendement de 2020), qui contiennent des termes vagues et imposent des sanctions sévères et disproportionnées aux agents de l'État.
 - » Mettre en œuvre la loi sur l'accès à l'information afin d'améliorer l'accès à l'information et de réduire la propagation et l'impact de la désinformation.
 - » Réduire la taxe sur les télécommunications, pour garantir des données abordables.
 - » Tirer profit de la réduction de la taxe sur les télécommunications en l'utilisant pour développer le secteur des TIC dans la période post-conflit.
 - » Fournir les ressources qui aideront les entreprises de télécommunications à assurer l'accessibilité des zones de conflit.
 - » S'abstenir de cibler les citoyens, les journalistes et les militants sur la base de leurs activités en ligne.

-
- Aux forces de soutien rapide (RSF):**
- » Cesser de cibler les infrastructures TIC.
 - » S'abstenir de cibler les citoyens, les journalistes et les militants sur la base de leurs activités en ligne.
-

-
- » Cesser de prendre pour cible les ingénieurs en télécommunications et les travailleurs qui travaillent dans des conditions de conflit.
 - » S'abstenir de toute surveillance ciblée et de toute impunité par le vol des téléphones et autres appareils électroniques des citoyens.

Société civile:

- » Lutter contre les pratiques d'autoritarisme numérique en encourageant le soutien régional et international et en mobilisant les ressources nécessaires pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il cesse de réprimer les droits de l'homme.
- » Sensibiliser la population par le biais de formations et de campagnes médiatiques.
- » Fournir une formation à la sécurité numérique aux personnes ciblées par des campagnes d'espionnage ou d'inspection physique.

Les médias :

- » Les médias et la presse au Soudan devraient poursuivre leurs efforts pour détecter et documenter les incidents liés à l'autoritarisme numérique.
 - » Les institutions de presse doivent s'efforcer de protéger leur personnel en créant des coalitions solides et en s'opposant aux lois utilisées pour réprimer les journalistes.
 - » Le Syndicat des journalistes devrait proposer à ses membres une formation à la sécurité numérique.
-



Tanzanie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport identifie l'état des droits numériques et de l'inclusion en Tanzanie. Il note que malgré les efforts déployés par le biais de lois importantes, des améliorations sont encore possibles. Le gouvernement tanzanien doit encore revoir les lois et résoudre des problèmes critiques, tels que les sanctions associées à la violation de certaines lois. Il est important de noter que la plupart des droits, bien qu'accordés, ne sont pas exercés de manière globale ; cela est évident dans des droits tels que l'accès à l'information. Il a été signalé que certains sites spécifiques étaient bloqués et accessibles uniquement via un réseau privé virtuel (VPN), ce qui rendait l'accès à l'information difficile et le contenu censuré. Le 13 octobre 2023, l'Autorité tanzanienne de régulation des communications (TCRA) a interdit l'utilisation du VPN.

Avec cette nouvelle réglementation, il faut un permis du TCRA pour utiliser un VPN. Le non-respect de cette obligation est passible de 12 mois d'emprisonnement. La société a considéré cela comme une violation de leur droit fondamental à la vie privée. De nombreux aspects de la législation sur la protection des données personnelles de novembre 2022¹ méritent d'être salués. Cependant, des inquiétudes ont été soulevées quant à la gouvernance des données lors de la collecte d'informations biométriques lors de la création d'identités numériques nationales (NIDA) et de passeports électroniques. Ce

rapport vise à faire la lumière sur ce qui existe actuellement, à identifier les lacunes et à formuler des recommandations pour aider l'espace numérique tanzanien à prospérer. Ce rapport s'appuie sur des recherches documentaires sur les lois, politiques, notes d'orientation, actualités, autres rapports et commentaires existants de différentes parties prenantes.

Introduction

Selon le recensement national mené en 2022 par le Bureau national des statistiques de Tanzanie, la population de la Tanzanie s'élève à 61 millions d'habitants, dont la majorité réside dans les zones rurales.² L'adaptation de la technologie s'est développée au fil des années, la TCRA enregistrant une augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet pour atteindre un total de 34 millions d'abonnés Internet en septembre 2023. Il s'agit d'une augmentation de 3 millions par rapport aux 31 millions de 2022.³ Le secteur privé tanzanien a également n'ont pas été en reste dans l'adoption de la transformation numérique et les entreprises ont investi massivement dans les nouvelles technologies pour améliorer leurs opérations et donc augmenter leurs bénéfices. Néanmoins, le gouvernement a réussi à réduire les pertes de temps grâce à la numérisation. Le gouvernement a apporté un soutien considérable à la numérisation en développant des initiatives telles que les stratégies nationales de haut débit et d'e-gouvernement en Tanzanie. Le secteur privé n'a pas été laissé pour compte dans le développement des TIC. Vodacom Tanzanie a créé avec succès des initiatives numériques telles que la plateforme d'argent mobile Mpesa et a investi pesamment dans le cloud l'informatique et le big data pour améliorer le service client et la capacité du réseau.

NMB a pareillement lancé l'application NMB Mobile Banking et a investi pesamment dans l'IA pour améliorer ses possibilités de détection des fraudes. Outre les efforts déployés par le secteur privé, le gouvernement a gagné en reconnaissance et s'est classé premier en Afrique de l'Est, troisième en Afrique et 23^e au niveau mondial sur l'indice de maturité GovTech (GTMI) de la Banque mondiale. Toutes ces réalisations sont le fruit de la mise en place de cadres politiques et juridiques favorables, notamment la promulgation de la loi sur la protection des données personnelles de 2022. Actuellement, le gouvernement tanzanien est en train de développer le National Enterprise Service Bus (NESB), comme l'a déclaré le gouvernement tanzanien. Ministre des TIC afin de faciliter le partage de données entre les secteurs public et privé.⁴

Cependant, le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est confronté à des défis qui entravent la croissance du secteur, tels que la fiscalité numérique, les problèmes de cybersécurité et les lacunes dans la gouvernance des données, malgré l'adoption de la loi sur les données personnelles en novembre 2022. Cette loi visait à rendre une exigence minimale pour la collecte et le traitement des informations personnelles afin de protéger le droit à la vie privée. La loi comprend l'enregistrement des collecteurs de données et des sous-traitants, les procédures permettant aux personnes concernées d'obtenir des droits sur la collecte et le traitement des données personnelles, la procédure d'exportation des données personnelles, les règles de traitement des plaintes, les procédures d'enquête et de résolution des litiges et d'audition des plaintes.

¹ Loi sur la protection des données personnelles, 2022 (PDP). <https://oagmis.agctz.go.tz/portal/acts/237>

² National Sensus 2022. <https://sensa.nbs.go.tz/> (consulté le 14 décembre 2023)

³ TCRA, trimestre des statistiques des communications se terminant le 30 septembre 2023. https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/TCRA%20Communications%20Statistics%202023%20-2024-Q1_1698210303.pdf (consulté le 13 décembre 2023)

⁴ Tanzanie Digest « Numériser la Tanzanie : un pas en avant pour le progrès du secteur privé et la prospérité nationale » (2023) <https://www.digest.tz/a-leap-for-private-sector-progress-and-national-prosperity/> (consulté sur 13 décembre 2023)

► Analyse du pays

Accès à Internet et développement des TIC

Alors que le gouvernement s'est efforcé de supprimer la TVA sur les smartphones importés et de supprimer la licence TCRA pour la vente de téléphones mobiles,⁵ le gouvernement a restreint l'accès en restreignant l'accès à certains sites Web (contenu pour adultes et certaines applications), des plates-formes accessibles uniquement via l'utilisation de VPN. Par exemple, une application de potins de l'activiste Mange Kimambi a été interdite en Tanzanie, accessible exclusivement via VPN.⁶ La restriction des sites pornographiques a été publiquement reconnue par le ministre début février 2023 lors d'un débat parlementaire. Le ministre des Finances, lors du discours du budget 2022-2023, a annoncé une taxe de 2% sur les revenus des plateformes numériques non-résidentes qui a suscité de nombreuses critiques tant en interne que par les partenaires internationaux. Selon l'indice Internet de nouvelle génération de Research ICT Solutions (RISs), la Tanzanie est classée dernière en Afrique de l'Est et 31^e en Afrique, avec un indice indiquant que cela est dû au fait que l'Internet en Tanzanie est lent, cher et lent au lieu d'améliorer son accessibilité et de rouler. Nouvelles infrastructures numériques, notamment la fibre.⁷

L'annonce de taxes numériques affecte la croissance des startups dans le pays et des groupes largement marginalisés tels que les femmes et les jeunes qui ont cherché un emploi dans le marketing numérique et la vente de produits via les réseaux sociaux. Cette taxe est visible à travers la taxation des publicités en ligne telles que les publicités Facebook pour les Tanzaniens.

Programme Tanzanie numérique

Le Projet Digital Tanzanie (DTP) est un projet mis en œuvre par le ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de l'information (MICIT) en collaboration avec le Bureau du Président, Gestion de la fonction publique et bonne gouvernance (PO-PSM). Ce programme est financé par la Banque mondiale et devrait être mis en œuvre en deux phases, la première phase s'étendant de 2021 à 2025 et la seconde de 2026 à 2030. Son objectif est d'accroître l'accès à des services Internet abordables et de haute qualité pour le gouvernement, les entreprises et les citoyens afin d'améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics numériques. Cependant, il existe de grandes inquiétudes quant au fait que la loi ne correspondra pas à la pratique en raison des actes qui l'ont précédée, comme l'étouffement du secteur privé par l'introduction de taxes sur le marketing numérique via les plateformes numériques.

La fracture numérique entre les sexes reste un énorme défi pour la Tanzanie. Lors d'une conférence sur les femmes dans la technologie tenue en mars 2023, la ministre des TIC, l'hon. Nape Nuye a déclaré que la Tanzanie s'efforçait de combler le fossé numérique entre les sexes. Il a informé le

⁵ Vatupdate « La Tanzanie va supprimer la TVA sur les smartphones pour améliorer l'accès à Internet », disponible sur <https://www.vatupdate.com/2021/06/17/tanzania-to-remove-vat-on-smartphones-to-boost-access-to-internet/> (consulté le 14 décembre 2023)

⁶ Post Instagram de Mange Kimambi sur les instructions d'utilisation du VPN pour accéder à son application https://www.instagram.com/mangekimambi_/p/CzOsUUElTrd/ (consulté le 18 décembre 2023)

⁷ Articles RIS Taxe sur les services numériques en Tanzanie »(2022) https://researchictsolutions.com/home/dst_tanzania/ (consulté le 10 décembre 2023)

public que la Tanzanie est dans le processus final d'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'économie numérique, et il a déclaré que celle-ci engloberait la représentation des femmes afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.⁸ Pour un pays dont la population féminine représente 51 % de la population totale, il est essentiel de combler les écarts entre les sexes, tels que l'accès aux compétences et à la technologie.

Même si l'accès constitue un énorme fossé, les défis politiques laissent encore de nombreuses femmes vulnérables à la technologie, la plupart d'entre elles se retirant en raison de la violence sexiste en ligne et du manque d'instruments et de lois spécifiques qui répondent aux préoccupations de genre dans la technologie.

Liberté d'expression

Tout individu a le droit universel d'exercer la liberté de s'exprimer en ligne et d'accéder à l'information. Le droit de parler, d'être entendu et de participer à la vie politique, artistique et sociale, qui inclut le droit de rechercher, de recevoir et de partager des informations via les médias. Le gouvernement a utilisé les dispositions de la loi sur les services de médias de 2015⁹ et du règlement sur les communications électroniques et postales de 2020 pour suspendre les licences et punir de nombreuses organisations médiatiques, ainsi que pour arrêter des individus tels que des membres et des militants des partis d'opposition. La liberté d'expression en Tanzanie a été assombrie par le contrôle du gouvernement sur Internet en surveillant les activités sur Internet et en s'assurant que le contenu corresponde aux intérêts du gouvernement.

En septembre 2023, la Tanzanie comptait 34 millions d'internautes. L'utilisation d'Internet par les Tanzaniens a augmenté au fil des années, mais il existe toujours une énorme fracture numérique entre les zones rurales et urbaines. En outre, des restrictions ont été imposées à l'accès à l'information en vertu de la loi sur les statistiques de 2015,¹⁰ l'enregistrement et l'accréditation obligatoires des journalistes ainsi que des sanctions sévères en vertu de la loi sur les services de médias de 2015, qui criminalise les infractions liées aux systèmes informatiques et aux TIC. En février 2023, le gouvernement tanzanien, par l'intermédiaire de la TCRA, a restreint l'accès aux contenus pour adultes considérés comme immoraux et contraires aux idéaux tanzaniens.¹¹

De nombreux magazines et applications en ligne ont été bloqués et ne sont accessibles en Tanzanie que via l'utilisation d'un VPN, également interdit depuis octobre 2023.¹²

La loi sur les services de médias de 2016 a entravé le droit constitutionnel des journalistes et des sociétés de médias d'exécuter leur mandat, ce qui constitue une violation du droit à la liberté d'expression. Les dispositions qui étaient requises pour l'autorisation et l'enregistrement des médias sociaux comme condition de fonctionnement doivent être modifiées. Cette loi a donné lieu à des actes d'intimidation, de harcèlement et d'attaques contre des médias, des journalistes, des défenseurs des droits humains et des blogueurs.¹³

⁸ Le gouvernement citoyen présente un plan pour réduire la fracture numérique entre les sexes (2023) <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/government-comes-up-with-plan-to-bridge-digital-gender-divide-4152152> (consulté le 8 décembre 2023)

⁹ Loi de 2016 sur les services des médias, <https://www.parliament.go.tz/polis/uploads/bills/1474021216-A%20BILL%20-%20THE%20MEDIA%20SERVICES%20ACT,%202016.pdf>

¹⁰ La loi sur les statistiques de 2015 <http://parliament.go.tz/polis/uploads/bills/acts/1452062087-ActNo-9-2015-Book-1-10.pdf>

¹² Intervenant « La Tanzanie impose une interdiction de l'utilisation du VPN » (2023) <https://www.spreaker.com/episode/tanzania-imposes-ban-on-vpn-usage--57254634#:~:text=Residents%20and%20citizens%20must%20fill,implement%20regulations%20on%20VPN%20usage.> (consulté le 14 décembre 2023)

¹³ Civicus « Amendements à la loi sur les services médiatiques de 2016 de Tanzanie » (2022) <https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/5553-amendments-on-the-media-services-act-de-2016-de-tanzanie/>

Le règlement sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne), 2020:

Le règlement n'offre ainsi aucune protection aux données des citoyens.¹⁴ Selon un rapport de la Fondation Zaina, la loi sur le contenu en ligne, bien qu'elle ait été progressivement modifiée pour intégrer davantage de changements consécutifs en 2018, 2020 et 2021, il reste encore une grande marge pour qu'elle soit mal utilisée. Cela inclut le pouvoir excédentaire accordé aux autorités chargées des licences sans surveillance. Dans la réglementation 8, la TCRA a le pouvoir de suspendre ou de révoquer la licence sans suivre les procédures légales sur le droit d'être entendu, ce qui favorise la violation des droits de l'homme. En outre, le prestataire n'est pas autorisé à demander réparation après une suspension ou une révocation.¹⁵

CONFIDENTIALITÉ ET SURVEILLANCE

L'article 16 de la Constitution tanzanienne garantit le droit à la vie privée. Ceci est encore renforcé par la loi sur les communications électroniques et postales de 2010 et la loi sur la protection des données de 2022. Cependant, plusieurs articles de la loi sont utilisés par le gouvernement pour restreindre le droit à la vie privée. Les lois prévoient des procédures de divulgation d'informations qui ne protègent pas de manière adéquate contre d'éventuels abus de la part des forces de l'ordre. Par exemple, la loi sur la cybercriminalité prévoit des sanctions pénales qui portent atteinte à la vie privée et à la protection des données. La loi a persécuté les utilisateurs en ligne perçus comme critiques à l'égard du président et d'autres personnalités puissantes. Il autorise également les policiers à exiger des informations des prestataires de services sans indiquer la procédure, portant ainsi atteinte à la vie privée sans contrôle judiciaire.¹⁶ La loi sur la protection des données personnelles de 2022 autorise le transfert de données personnelles vers d'autres autorités sous certaines conditions, nécessitant des clarifications sur le contenu lors du transfert de données hors du pays. Lorsque la TCRA a interdit l'utilisation du VPN, des inquiétudes ont été soulevées. En revanche, l'action allait à l'encontre des droits humains universels de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, d'où une violation des droits humains fondamentaux à la vie privée.

La loi sur la protection des données personnelles de 2022, dans son article 35, interdit le traitement des données personnelles à des fins de publicité commerciale directe. Malgré l'interdiction, il n'est toujours pas clair si les responsables du traitement des données peuvent échanger les données personnelles de leurs personnes concernées ; en outre, les procédures de traitement des violations de données devraient être décrites dans la loi car elles ne sont pas claires. La loi accorde également le consentement aux organismes qui collectent, traitent, stockent ou utilisent des données personnelles en dehors des frontières de la Tanzanie. Comme les personnes concernées ne disposent pas du pouvoir de consentement, les données sont sujettes à une utilisation abusive. La partie 6 de la loi, article 34 (4), donne tous les droits légaux à un héritier, ce qui signifie qu'il peut consentir à traiter des informations privées au nom d'une autre partie.

Après de nombreuses années de réticence du gouvernement tanzanien à promulguer une loi sur la protection des données, en novembre 2022, le projet de loi sur la protection des données personnelles a été adopté par le Parlement. Bien que la loi couvre de nombreux domaines

270

¹⁴ La loi sur l'électronique et les communications postales (EPOCA) 2020 <https://www.tcra.go.tz/uploads/documents/sw-1619088125-The%20Electronic%20and%20Postal%20Communications%20%28Online%20Content%29%20Regulations.%202020.pdf>

¹⁵ Fondation Zaina 'Analyse des réglementations électroniques et post (contenu en ligne) 2022 <https://zainafoundationtz.org/analysis-of-electronic-and-post-online-contents-regulation-2022/#::~:~:text=Regardless%20of%20the%20progressive%20amendments,United%20Republic%20of%20Tanzania%20and>

¹¹ The Citizen « La Tanzanie va resserrer l'accès à la pornographie » (2023) <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/tanzania-to-tighten-access-to-pornography--4119142> (consulté le 7 décembre, 2023)

¹⁶ La loi sur la cybercriminalité (2015) <https://www.parliament.go.tz/polis/uploads/bills/acts/1452061463-ActNo-14-2015-Book-11-20.pdf>

nécessaires, certains sujets de préoccupation subsistent : La loi ne prévoit pas de procédures pour traiter les violations impliquant un accès non autorisé et une perte de données personnelles. En outre, la loi autorise les transferts de données personnelles vers d'autres autorités sous certaines conditions. Des éclaircissements sont donc nécessaires concernant le consentement. Cette loi, couplée au Règlement sur les communications électroniques et postales 2020, stipule que pour enregistrer une carte SIM, il faut soumettre des informations biométriques (données sensibles).

Le gouvernement autorise la collecte et le partage de données personnelles sensibles sans procédures légales appropriées pour protéger les données personnelles. Les identifications numériques sont régies par la loi de 1986 sur l'enregistrement et l'identification des personnes. NIDA administre la loi. Grâce à la loi, NIDA a le pouvoir de collecter des informations biométriques auprès des citoyens. Les empreintes digitales sont prises lors du traitement des cartes d'identité et des passeports de voyage en vertu de la loi de 2002 sur les passeports et les documents de voyage. Les informations collectées par NIDA sont également partagées avec d'autres prestataires de services, tels que des institutions financières, des entreprises de télécommunications et les forces de police.

FONDS POUR LES SERVICES UNIVERSELS DE COMMUNICATIONS

Le Fonds de service universel a été créé et est régi par la loi de 2006 sur le Fonds d'accès aux services de communications universels. En Tanzanie, il est connu sous le nom d'UCSAF, qui facilite l'accès aux services de communication. L'UCSAF réalise un travail important dans la construction d'infrastructures et de services de communication.¹⁷

Il est rapporté que 94 % des citoyens tanzaniens ont pu bénéficier de services de communication en janvier 2023 et que 66 % des Tanzaniens disposent de services de communication grâce au travail de l'UCSAF. La couverture géographique de la 2G est de 69 %, la 3G de 55 % et la 4G de 36 %, et ils travaillent à la mise à niveau de la 2G vers la 3G.¹⁸ L'UCSAF a fait don de 35 caméras de vidéosurveillance à l'hôpital national de Muhimbili en avril 2023 pour améliorer la sécurité des patients, de leurs proches, des médecins et de tout le personnel hospitalier, le coût du projet étant estimé à 10 millions de shillings tanzaniens (TZS).¹⁹

Le 13 mai 2023, la présidente tanzanienne Samia Suluhu Hassan a supervisé la signature d'accords pour des projets de télécommunications rurales visant à fournir des services de communication à 8,5 millions de personnes auparavant non connectées en construisant 758 nouvelles tours de communication d'une valeur de 275,55 milliards de TZS.²⁰ En novembre 2023, un accord a été conclu entre l'UCSAF et les opérateurs télécoms tanzaniens pour le développement des infrastructures de réseau. En revanche, l'UCSAF couvrira 40 % des 265,3 milliards de TZS et les opérateurs de réseaux couvrent 60 % des 265,3 milliards de TZS. L'UCSAF travaille de manière agressive en partenariat avec le secteur privé et le gouvernement pour décentraliser Internet, ce qui a eu un impact significatif en termes d'élargissement de l'accès à Internet aux communautés de Tanzanie. Fin août 2023, environ 42 tours ont été érigées à Zanzibar et, grâce à l'UCSAF, elles ont desservi 211 601 personnes. Ce projet a coûté 6,9 milliards de TZS.²

271

¹⁷ UCSAF (2023) <https://www.ucsaf.go.tz/>

¹⁸ Daily News « TZ fait des progrès majeurs dans le secteur de la communication » (2023) <https://dailynews.co.tz/tz-makes-major-strides-in-communication-sector/> (consulté le 15 décembre 2023)

¹⁹ Daily News « L'UCSAF fait don de caméras de vidéosurveillance au MNH » (2023) <https://dailynews.co.tz/ucsaf-donates-cctv-cameras-to-mnh/> (consulté le 15 décembre 2023)

²⁰ DigWatch « La Tanzanie signe des accords pour étendre les services de télécommunications à des millions de personnes dans les zones rurales » (2023) <https://dig.watch/updates/tanzania-signs-agreements-to-extend-telecommunications-services-to-millions-in-rural-areas> (consulté le 15 décembre 2023)

LES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

En 2023, des efforts majeurs ont été déployés pour numériser l'économie tanzanienne lors de la 7^e conférence annuelle sur les TIC, qui a eu lieu en octobre 2023 et a été organisée par la Commission nationale des TIC (ICTC). L'événement s'est terminé par des réflexions accessibles sur les changements dans les TIC au cours de l'année 2023 et les directives gouvernementales pour le secteur des TIC.²² Le secrétaire permanent du ministère des TIC a déclaré que le gouvernement avait déployé des efforts pour développer les TIC, que les lois régissant les TIC avaient été promulguées, que des autorités et des centres d'information avaient été créés et que des investissements avaient été réalisés dans l'éducation et la formation des professionnels des TIC. La création de Govnet, du réseau TIC du gouvernement, de l'épine dorsale nationale du haut débit TIC et de l'infrastructure nationale de fibre optique ont conduit à une plate-forme intégrée de prestation de services gouvernementaux.

Comme l'a déclaré Nape Nnauye, ministre des TIC en Tanzanie, lors d'une brève discussion avec Forbes Afrique, "les dernières tendances technologiques telles que le cadre national de l'économie numérique englobent les technologies clés de la quatrième révolution industrielle: la cybersécurité, le cloud l'informatique et l'IA. Ils ont apporté des bénéfices significatifs dans les domaines de la santé, de l'énergie et de l'éducation."²³ L'accent principal est mis sur la recherche et l'investissement dans les technologies émergentes telles que l'impression 3D, la réalité augmentée, l'IoT et la blockchain. Les principales politiques mises en œuvre pour promouvoir l'adoption et l'utilisation des technologies comprennent la politique nationale des TIC de 2016,²⁴ la stratégie nationale du haut débit, le cadre national pour l'économie numérique, la stratégie nationale de cybersécurité, la promulgation de la loi sur la protection des données personnelles de 2022 et l'élaboration des lignes directrices nationales au cadre réglementaire du bac à sable.

²¹ UCSAF « L'UCSAF ouvre Zanzibar grâce aux TIC » (2023) https://www.ucsaf.go.tz/uploads/press_releases/en1699273397-UCSAF%20Zanzibar.pdf

²² Daily News « La 7e conférence sur les TIC 2023 : des progrès majeurs vers le développement numérique en Tanzanie » (2023) <https://dailynews.co.tz/the-7th-ict-conference-2023-major-strides-towards-digital-development-en-tanzanie/> (consulté le 13 décembre 2023)

²³ Forbes « Driving Tanzania's Digital Future » (2023) <https://www.forbesafrica.com/brand-voice/2023/08/14/driving-tanzania-digital-future/> (consulté le 15 décembre 2023)

²⁴ Politique nationale des TIC (2016) <https://www.ega.go.tz/uploads/publications/sw-1574848612-SERA%202016.pdf>

²⁵ Actualités quotidiennes « Transformation numérique : la Tanzanie en bonne voie » (2023) <https://dailynews.co.tz/digital-transformation-tanzania-on-track/> (consulté le 12 décembre 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

La politique nationale révisée des TIC 2023 vise à développer une infrastructure numérique centrée sur les citoyens qui favorise des systèmes de prestation fluides, abordables et accessibles dans tout le pays. La politique des TIC pour 2023 vise à créer un environnement politique solide et à renforcer l'écosystème de recherche et d'innovation, en encourageant les individus et les innovateurs à générer des solutions créatives pour répondre à la cybersécurité et au développement de ressources humaines en TIC prêtes pour l'avenir dans le pays.²⁵ Le gouvernement tanzanien a pris un virage progressif pour faire progresser la numérisation au service du développement durable en promulguant la loi sur la protection des données en 2022. La mise en œuvre doit promouvoir la vie privée. La Tanzanie augmente rapidement sa présence numérique à travers divers projets. Divers efforts ont été déployés par le Fonds d'accès universel aux services de communications (UCSAF) pour réduire la fracture numérique entre les populations rurales et urbaines. Malgré tous les efforts, il n'existe pas de législation spécifique sur les droits numériques en Tanzanie.

Recommandations

-
- Gouvernement:**
- » Il faut mettre un terme aux attaques contre les médias et au retrait injustifié des licences médiatiques
 - » Devrait renforcer l'infrastructure Internet pour permettre la pleine réalisation des droits numériques
 - » Devrait modifier la loi sur la protection des données personnelles de 2022, la loi sur les services de médias de 2016, la loi sur la cybercriminalité de 2015 et les règlements sur les communications postales (contenu en ligne) de 2020 pour renforcer la protection du droit à la vie privée et de la liberté d'expression.
 - » Doit être conforme aux droits de l'homme existants dans la constitution, se traduisant ainsi par la promotion des droits numériques
 - » Devrait empêcher la collecte et le traitement inutiles de données.

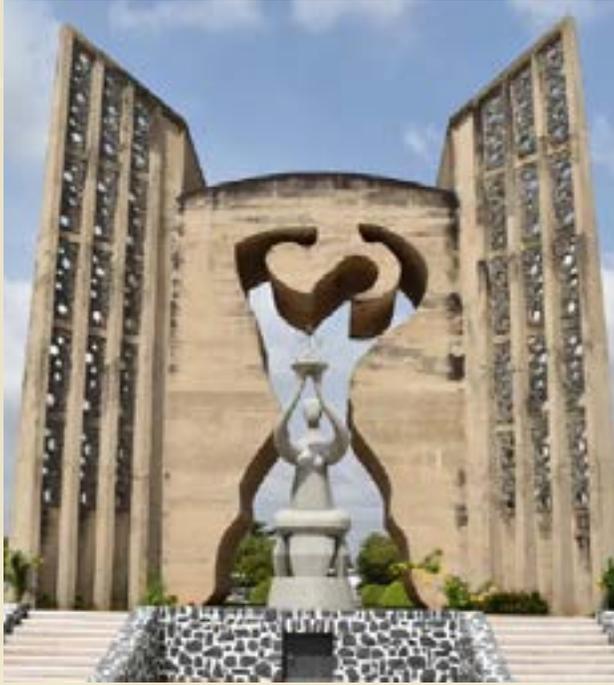
-
- Secteur privé :**
- » Devrait travailler avec le gouvernement pour garantir l'accès à Internet dans les zones rurales
 - » Devrait proposer des projets communautaires pour faire progresser l'économie numérique et l'accès numérique

-
- Société civile :**
- » Devrait plaider en faveur de la modification des lois sur les droits numériques, telles que la loi sur la protection des données afin de mieux tenir compte des problèmes de confidentialité, ainsi que la loi sur la cybercriminalité de 2015.
-

-
- » Devrait mener des programmes de sensibilisation et des formations sur les droits numériques
 - » Devrait mener des litiges stratégiques sur les cas de violations des droits numériques
-

275

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Togo

L'état du numérique au Togo en 2023 reflète une avancée significative, notamment dans la mise en œuvre de la stratégie « Togo Digital 2025 ». Cette stratégie se concentre sur plusieurs aspects clés tels que la numérisation de l'économie, la modernisation de l'administration publique, et le renforcement du cadre réglementaire pour les transactions électroniques. L'effort du gouvernement togolais visant à sécuriser les transactions numériques et à promouvoir la cybersécurité, ainsi que l'accent mis sur la formation des jeunes dans le domaine numérique, marquent des progrès significatifs dans le secteur technologique du pays. En ce qui concerne l'inclusion numérique, des efforts sont déployés pour numériser les services publics, dans le but de faciliter l'accès des citoyens à ces services. Toutefois, l'approche du gouvernement semble axée sur des avancées technologiques rapides plutôt que sur un processus multipartite et inclusif à long terme. Cette orientation risque de limiter la portée et la durabilité des initiatives numériques du pays.

La méthodologie adoptée pour ce rapport a inclus une revue de la littérature pertinente, une révision approfondie de près de 42 projets gouvernementaux dans le domaine du numérique, ainsi que des échanges et entretiens avec des acteurs et experts nationaux. Ces démarches

methodologiques ont permis d'obtenir une vue d'ensemble éclairée et des prises de conscience précieuses sur l'état actuel et les perspectives du numérique au Togo, enrichissant ainsi l'analyse avec une dimension empirique et contextuelle.

Par ailleurs, la situation concernant la liberté d'expression en ligne au Togo reste préoccupante. Des rapports indiquent que des journalistes et des activistes continuent d'être arrêtés et emprisonnés pour leurs opinions exprimées en ligne. Cette situation suggère des défis significatifs en matière de droits numériques et de liberté d'expression dans le pays. Bien que le gouvernement ait renforcé la législation en 2020, il semble y avoir un écart entre la réglementation et la protection effective des libertés individuelles en ligne. Enfin, bien que des progrès soient notables dans le secteur technologique, il existe une inadéquation entre les plans stratégiques du gouvernement et les réalisations concrètes, révélant un fossé entre les ambitions et les résultats effectifs. La stratégie numérique du Togo, centrée sur des sauts technologiques rapides, pourrait bénéficier d'une réflexion plus approfondie et d'une planification à long terme pour assurer une transformation numérique véritablement inclusive et durable.

Introduction

Situé en Afrique de l'Ouest sur le golfe de Guinée, le Togo, bordé à l'ouest par le Ghana, à l'est par le Bénin et au nord par le Burkina Faso, est un pays étroit avec une grande diversité linguistique, une histoire religieuse complexe et une histoire politique atypique. La majorité de la population vit dans des petits villages ruraux, tandis que Lomé, le plus grand centre urbain, s'étend le long de la côte. Le Togo possède d'importantes réserves de phosphate, environ 60 millions de tonnes, ce qui en fait le 19e plus grand producteur de minéraux au monde. Le pays a également un potentiel inexploité pour produire des minéraux tels que le calcaire, l'or, les diamants, le minerai de fer, la bauxite, le manganèse, le zinc et le rutile. Cependant, les bas prix du marché pour les principales exportations du Togo, combinés à la situation politique volatile des années 1990 et du début des années 2000, ont eu un impact négatif sur l'économie.

Le pays, qui a traversé diverses périodes politiques, continue de faire face à des enjeux politiques, notamment en termes de gouvernance et de respect des droits humains. Des élections législatives et régionales vont être organisées au Togo d'ici au mois d'avril 2024, a annoncé le gouvernement⁴³. Les dernières élections législatives et régionales ont eu lieu en 2018 et avaient été boycottées par l'opposition qui avait dénoncé des irrégularités dans le recensement électoral. Le chef de l'État est au pouvoir depuis 2005 après avoir succédé à son père, Gnassingbé Eyadéma, qui a dirigé le pays d'une main de fer pendant 38 ans.

Sur le plan numérique, le Togo a fait des avancées significatives avec 3,13 millions d'utilisateurs d'Internet, une pénétration de 35 %, et près de 776 000 d'utilisateurs de réseaux sociaux. Les connexions mobiles ont également augmenté, atteignant 68,7 % de la population. Toutefois, ces avancées numériques contrastent avec les défis socio-économiques persistants tels que la pauvreté, le chômage et les inégalités sociales.

43 Officiel, T. (2023, November 28). *Les Prochaines élections devront Se Tenir « au plus tard à la fin du 1er trimestre 2024 »*. Site officiel du Togo, République togolaise. <https://www.republiquetogolaise.com/politique/2811-8646-les-prochaines-elections-devront-se-tenir-au-plus-tard-a-la-fin-du-1er-semester-2024>

► Analyse du pays

Le mirage du “grand bond” technologique

Le Togo semble se lancer dans des initiatives technologiques ambitieuses sans réellement consulter tous les acteurs impliqués, ce qui soulève des préoccupations quant à la durabilité et au respect des droits numériques. Malgré l'existence de diverses parties prenantes, telles que le gouvernement, le législateur, le régulateur, les fournisseurs d'accès Internet, la communauté universitaire et la société civile, la consultation publique et la participation des parties prenantes dans des projets gouvernementaux sont rares, voire inexistantes.

Un exemple frappant de cette approche est le lancement du projet « e-ID Togo ». Ce projet vise à fournir une identité à toutes les personnes résidant au Togo et à garantir l'accès aux services sociaux de base. Cependant, cette initiative a été adoptée sans consulter la diversité des acteurs d'Internet, ce qui a conduit à l'engagement d'entreprises étrangères comme ATOS et IDEMIA pour construire le système d'identification biométrique du pays. Cette décision montre une préférence pour l'importation systématique des compétences plutôt que de développer localement une communauté de pratique forte autour des problèmes abordés, quitte à faire recours au renforcement des capacités, et d'améliorer l'inclusion numérique.

De plus, l'utilisation de la technologie biométrique dans ce projet soulève des préoccupations relatives à la protection des données personnelles, notamment en l'absence d'un cadre réglementaire adéquat pour encadrer la collecte de ces données. Bien que le gouvernement ait l'intention d'accélérer l'inclusion sociale et le développement économique grâce au numérique, il semble négliger la mise en place de réglementations appropriées pour protéger les droits numériques et la vie privée des citoyens.

Un autre domaine préoccupant est l'utilisation de l'intelligence artificielle sans un cadre légal ou réglementaire clair au Togo. Des agences ont déjà utilisé l'intelligence artificielle pour des initiatives telles que le programme Novissi, ce qui soulève des questions sur la transparence et l'éthique de ces pratiques. Les algorithmes d'apprentissage automatique utilisés pour déterminer l'éligibilité au fonds Novissi sont basés sur des métadonnées téléphoniques et des enquêtes par téléphone, sans que des garanties appropriées soient en place pour éviter de causer des préjudices aux groupes vulnérables.

Enfin, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour établir la preuve de vie par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) à travers l'application Biosécu⁴⁴ soulève également des questions sur la protection des droits numériques des citoyens.

En résumé, le Togo semble opter pour des approches technologiques à court terme sans consulter adéquatement tous les acteurs et sans mettre en place les réglementations nécessaires pour protéger les droits numériques et la vie privée. Cela risque de compromettre la durabilité à long terme de ces initiatives et de mettre en danger les droits de l'homme et les droits numériques des citoyens.

278

44 First, T. (2022, August 22). Au Togo, LA CNSS Lance Biosécu, son Système en ligne de reconnaissance faciale pour le Contrôle de Vie. Togo First - Actualité économique au Togo. <https://www.togofirst.com/fr/services-publics/2208-10456-au-togo-la-cnss-lance-biosecu-son-systeme-en-ligne-de-reconnaissance-faciale-pour-le-controle-de-vie>

Sanctions sévères et vigilance civile pour éviter les perturbations électorales

En 2023, le Togo n'a pas connu de coupure d'Internet majeure. Les rares perturbations qui ont été signalées ont été traitées avec rigueur par les autorités régulatrices, et des sanctions sévères ont été imposées aux opérateurs et fournisseurs responsables. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a pris des mesures en réponse aux problèmes récurrents liés à la disponibilité des services sur la fibre optique Canalbox, en ouvrant une procédure de sanctions à l'encontre de l'opérateur Groupe Vivendi Africa Togo (GVA Togo)⁴⁵.

La société civile s'est mobilisée pour prévenir toute perturbation majeure lors des prochaines élections, afin d'éviter de répéter les épisodes de coupures qui ont affecté le pays lors des élections précédentes en 2018 et en 2020. Cette vigilance de la société civile vise à garantir un accès stable à Internet et à préserver la libre circulation de l'information pendant les périodes électorales, favorisant ainsi un processus électoral transparent et démocratique.

Gouvernance des données: toujours du plomb dans l'aile

Au Togo, la question des données est encadrée par la loi n° 2019-14 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données personnelles. Cette loi est entrée en vigueur aussitôt qu'elle a été promulguée en 2019.

En effet, selon les recommandations de l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, la loi sur la protection des données à caractère personnel a mis en place une autorité. Il s'agit de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel, ou IPDCP. Elle est l'organisme national responsable de la protection des données à caractère personnel. Elle est chargée de s'assurer que les traitements de données personnelles sont effectués conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données personnelles. Elle s'assure que les TIC ne menacent pas les libertés publiques et la vie privée en informant les personnes concernées et les responsables du traitement des données de leurs droits et obligations.

L'instance dispose de pouvoirs d'action très importants à l'égard des responsables du traitement des données, tels que la capacité de perquisitionner (dans les conditions prévues par la loi et dans le respect des procédures), de contrôle, d'injonction, de sanction, mais aussi la capacité de prendre des mesures d'urgence ou conservatoires lorsque le traitement ou l'exploitation de données personnelles cause des dommages ou des préjudices.

Toutefois, même si le cadre institutionnel de la loi sur la protection des données personnelles peut être attrayant, il faudra attendre qu'un décret soit pris pour qu'il entre en vigueur. Les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Instance de protection des données personnelles sont établies par décret en conseil des ministres. Le décret est toujours attendu depuis la promulgation de la loi.

45 Ecofin, A. (2022, September 4). Au Togo, Canalbox visé par une procédure de sanction conduite par l'arcep, pour dysfonctionnements récurrents. Agence Ecofin. <https://www.agenceecofin.com/communication/0409-100852-au-togo-canalbox-visé-par-une-procedure-de-sanction-conduite-par-l-arcep-pour-dysfonctionnements-recurrents>

Mettre les bouchées doubles pour matérialiser l'identité numérique

Il existe une loi sur l'identification des personnes physiques au Togo (« e-ID Togo »). Elle a été approuvée par le parlement le 3 septembre 2020. Elle établit un cadre juridique pour les données d'identification biométrique. Les mécanismes d'encadrement du système sont prévus par cette loi. Il s'agit, par exemple, d'une organisation nationale d'identification chargée de garantir la sécurisation, la confidentialité et le respect des données. Ainsi, la deuxième loi régissant les données personnelles après la loi n° 2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données personnelles est « e-ID Togo ».

Le projet d'identification nationale biométrique « e-ID Togo » vise à attribuer un numéro d'identification unique (NIU) à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo sur la base de ses données démographiques et biométriques. Les NIU et ces données permettront de créer une base de données centrale, sécurisée et fiable qui servira de référence pour vérifier l'identité des bénéficiaires de services publics, privés ou sociaux. Le gouvernement togolais affirme que ce système, qui s'inspire du modèle d'identification Aadhaar en Inde, permettra à chaque citoyen togolais d'obtenir une preuve d'identité distincte, quels que soient leur origine ou leur lieu de résidence.

Le projet « e-ID Togo » bénéficie du soutien de la Banque mondiale à travers le programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest. Ce programme vise à fournir des justificatifs d'identification uniques reconnus par les gouvernements à tous les individus présents dans des pays participants au projet, indépendamment de leur nationalité, de leur statut juridique ou de leur lieu de résidence. Le programme implique la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo.

La liberté de la presse encore et toujours en danger en ligne

Au Togo, l'État reconnaît et protège la liberté de la presse. Depuis 2004, la peine privative de liberté n'est plus prévue dans le Code de la presse. Néanmoins, les réseaux sociaux ne font pas partie du champ d'application de ce Code, ce qui signifie que les propos diffusés par ces journalistes relèvent du Code pénal et ne peuvent pas bénéficier des garanties des textes sectoriels.

Au cours de l'année 2023, deux journalistes ont été condamnés puis incarcérés suite à leur usage des réseaux sociaux dans le cadre du traitement de l'information⁴⁶. En effet, à la suite d'une publication sur les réseaux sociaux, le directeur de publication du journal *Flambeau des Démocrates*, Loïc Lawson, et le journaliste indépendant Anani Sossou ont été poursuivis pour « diffamation », « atteinte à l'honneur » et « incitation à la révolte ». Sur son compte X (anciennement, Twitter), le premier avait signalé que Kodjo Adedze, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme foncière, avait été victime d'un vol de 400 millions de francs CFA (environ 600 000 euros) chez lui. Le second journaliste a repris ce montant et s'est également interrogé sur sa source sur Facebook. Le ministre a alors porté plainte contre les journalistes, alors que lui-même avait déclaré avoir été victime d'un cambriolage à la police sans divulguer le montant.

Au cours de l'année précédente, le même ministre avait fait emprisonner deux autres journalistes. En mars 2023, le tribunal de grande instance de Lomé a condamné deux journalistes togolais à trois ans de prison ferme et à une amende de 3 millions de francs CFA (environ 4 500 euros) pour

46 RFI, (2023, November 19). Togo: Le cpj demande la libération des journalistes Loïc Lawson et Anani Sossou. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231119-togo-le-cpj-demande-la-lib%C3%A9ration-des-journalistes-lo%C3%A9c-lawson-et-anani-sossou>

« outrage à l'autorité » et « diffusion de propos mensongers sur les réseaux sociaux » en raison de plaintes de deux ministres, dont Kodjo Adedze. Les journalistes Ferdinand Ayité et Isidore Kouwonou, qui ont été placés sous mandat de dépôt en 2021 puis remis en liberté, ont quitté le Togo au début de l'année 2023 pour éviter une condamnation et une peine de prison définitive.

Quid de l'inclusion numérique

Le Togo a lancé en 2018 le projet Environnement numérique du travail (ENT), s'inscrivant dans sa stratégie de numérisation et d'inclusion numérique, notamment dans le secteur de l'éducation. Ce projet vise à intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements scolaires, afin d'adapter l'enseignement aux besoins économiques et sociaux du pays, pour tous les étudiants, quel que soit leur lieu de résidence ou leur origine. Ce projet, en harmonie avec la politique sectorielle du ministère des Postes et de l'Économie numérique, met en évidence l'importance cruciale de l'intégration des TIC dans le domaine éducatif.

Le projet ENT est structuré en quatre composantes principales. La première concerne la mise en place des équipements informatiques nécessaires dans les écoles. La deuxième est le renforcement des capacités des enseignants et des administrateurs dans l'utilisation des TIC. La troisième composante consiste à accompagner les acteurs dans la conduite et la mise en œuvre du projet, tant au niveau des établissements qu'au niveau institutionnel. La quatrième et dernière composante est la création d'une plateforme d'échantillonnage, facilitant l'accès aux ressources pédagogiques.

Un volet important du projet est la formation des enseignants et des apprenants à l'utilisation efficace des TIC dans l'éducation. Plusieurs enseignants ont participé avec succès à la Certification Niveau 1 du Mooc CERTICE Scol, proposé par l'Agence Universitaire de la Francophonie en partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise, l'UNESCO et le RIFEFF. Ce programme vise à former et à certifier les enseignants dans les pays francophones en développement dans l'utilisation efficace des TIC.

Ces initiatives font partie intégrante des efforts plus larges du Togo en matière de numérisation. Elles visent à améliorer les infrastructures numériques et la connectivité, ainsi qu'à intégrer les technologies numériques dans divers secteurs, y compris l'éducation, afin de promouvoir l'inclusion numérique et de stimuler le développement socio-économique du pays.

Cependant, le plus grand défi demeure la couverture intégrale du territoire. La majorité des initiatives se concentrent en zones urbaines, ce qui soulève la question de l'accès équitable aux technologies numériques dans les zones rurales. La réalisation d'une véritable inclusion numérique nécessite donc une attention particulière à l'extension de ces services et infrastructures dans les régions moins desservies, assurant ainsi que les avantages de la numérisation soient partagés de manière plus uniforme sur l'ensemble du territoire togolais.

281

Le fonds de service universel et les fausses notes de transparence

La stratégie de numérisation du Togo, soutenue par l'ARCEP⁴⁷ et le gouvernement, se renforce avec la révision du décret régissant le fonds de service universel (FSU). Ce fonds, élargi pour couvrir les évolutions technologiques, englobe maintenant un plus large éventail de services de communication, incluant l'accès à Internet à un débit minimal et la mise à disposition de points

47 ARCEP, T. (Ed.). (2021, Septembre 20). ARCEP - Plan-stratégique ARCEP 2021-2023. ARCEP - TOGO. https://arcep.tg/wp-content/uploads/2022/02/ARCEP_Plan-strate%CC%81gique_ARCEP_2021-2023_20092021_17h.pdf

d'accès publics, dans le but d'assurer une couverture de communication complète sur le territoire national⁴⁸.

La réforme introduite par le décret 2018-070, notamment à travers les articles 10 et 11, établit un cadre réglementaire précis pour le fonds. Cette révision a conduit à la création d'un compte spécial, explicitement destiné au financement des opérations liées au service universel, géré directement par l'autorité de régulation. Ce compte est alimenté par diverses sources, incluant notamment les contributions des opérateurs et exploitants de réseaux, sous réserve de licences ou d'autorisations, ainsi que par des dons, des legs, des subventions des partenaires au développement, et une contribution de l'autorité de régulation elle-même.

Cependant, il est important de noter que le décret ne spécifie pas explicitement les pourcentages de contribution exigés des opérateurs et des contributeurs. Les modalités de recouvrement de ces contributions sont renvoyées à un autre texte réglementaire, sans fournir de détails précis sur les taux ou les pourcentages applicables.

En outre, un élément crucial manque dans cette équation : la transparence dans la gestion du FSU. À ce jour, ni le gestionnaire des fonds ni le ministère, qui est l'ordonnateur des dépenses, ne mentionnent explicitement la gestion de ces fonds dans les documents stratégiques ou dans les rapports annuels. Cette omission est préoccupante, car elle soulève des interrogations quant à la gouvernance et à la responsabilité dans l'utilisation des ressources allouées à un projet aussi crucial.

L'absence de rapports d'impact détaillés et de mention du fonds dans des documents aussi importants que la feuille de route gouvernementale 2020-2025 met en lumière un manque de transparence dans la gestion du FSU⁴⁹. Cette lacune fait obstacle à une évaluation claire et objective de l'efficacité du fonds et de sa contribution à la stratégie de numérisation du Togo.

Pour une transformation numérique réussie et véritablement inclusive, une transparence renforcée et une meilleure reddition de comptes sont essentielles. La clarté dans la gestion du FSU n'est pas seulement une question de responsabilité financière ; elle est également cruciale pour gagner et maintenir la confiance du public dans les initiatives de numérisation. En l'absence d'une telle transparence, il est difficile d'assurer une utilisation optimale des ressources et de maximiser l'impact des investissements et la réalisation des objectifs ambitieux du pays en matière de numérisation.

48 ARCEP, T. (Ed.). (2018). Décret 2018-070 régissant le Fonds de Service Universel (FSU) au Togo . ARCEP - TOGO. https://arcep.tg/wp-content/uploads/2020/11/Decret_n2018-070-PR_relatif_au_service_universel_des_communications_electroniques_du_21-01-19_n066.pdf

49 MENTD, M. de l'Économie N. et de la T. D. (Ed.). (2022, June). Plan Togo Digital 2025 . Agence Togo Digital. <https://digital.gouv.tg/wp-content/uploads/2023/05/FR-Strategie-Togo-Digital-June-2022.pdf>

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

En conclusion, l'état du numérique au Togo en 2023 présente un tableau de progrès et de défis. D'une part, la mise en œuvre de la stratégie « Togo Digital 2025 » témoigne d'une volonté manifeste de promouvoir la numérisation et d'intégrer les technologies numériques dans divers secteurs, visant ainsi à améliorer l'accès aux services publics et à stimuler le développement socio-économique. D'autre part, les préoccupations relatives à la liberté d'expression en ligne, à la consultation des parties prenantes, à la protection des données personnelles, et à la transparence dans la gestion des fonds soulignent l'importance d'une approche plus inclusive et réglementée pour garantir les droits numériques et la vie privée des citoyens. Pour naviguer efficacement vers l'avenir numérique, le Togo doit équilibrer ses ambitions technologiques avec les principes de gouvernance démocratique, d'inclusion, et de respect des droits humains, assurant ainsi une transformation numérique durable.

Recommandations

- Gouvernement :**
- » Renforcer la connaissance et la compréhension du public des projets numériques du Togo ;
 - » Encadrer juridiquement les innovations technologiques et numériques telles que l'usage de l'intelligence artificielle ;
 - » Promouvoir une gouvernance multipartite prenante d'Internet ;
 - » Investir dans l'infrastructure pour étendre la couverture Internet et la connectivité mobile dans les zones rurales, afin de réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales ;
 - » Proposer des programmes de formation bien structurés et avec des objectifs clairs en technologies de l'information et de la communication pour les enseignants, les étudiants, et les professionnels dans les secteurs publics et privés, afin de développer des compétences numériques à tous les niveaux ;
 - » Encourager l'entrepreneuriat numérique et soutenir les startups technologiques, notamment par des incitations fiscales, des subventions, et des programmes d'accompagnement ;
 - » *Poursuivre et intensifier la numérisation des services publics pour rendre l'administration plus efficace et plus accessible, notamment en développant des plateformes en ligne pour les services gouvernementaux ;*
-

-
- » Établir et renforcer les partenariats entre le secteur public et les entreprises privées du secteur technologique pour favoriser l'innovation et le partage des connaissances ;
 - » *Renforcer les lois, les institutions et les infrastructures concernant la cybersécurité et la protection des données personnelles, afin de construire une confiance dans l'utilisation des services numériques ;*
 - » *Assurer que les initiatives numériques prennent en compte les besoins des groupes marginalisés, y compris les femmes, les personnes handicapées et les populations des régions éloignées, pour garantir une inclusion numérique complète ;*
 - » *Améliorer la transparence dans la gestion du fonds de service universel en publiant régulièrement des rapports détaillés sur l'utilisation des fonds, les projets financés et leur impact sur les communautés, afin d'accroître la confiance du public et l'efficacité de l'utilisation des ressources ;*
 - » *Intégrer explicitement la gestion du fonds de service universel dans les documents stratégiques gouvernementaux et les rapports annuels, pour assurer que les objectifs du fonds sont alignés avec les stratégies nationales de numérisation et que leur mise en œuvre est suivie et évaluée de manière appropriée ;*
 - » *Renforcer la collaboration avec les opérateurs de télécommunications et les autres parties prenantes pour assurer une couverture étendue et équitable des services de communication, y compris dans les zones rurales, en encourageant l'innovation et l'investissement dans les infrastructures de communication.*

Société civile:

- » Sensibiliser et éduquer la communauté sur les avantages et les risques de la numérisation, en particulier en matière de sécurité des données et d'utilisation responsable des technologies ;
- » Collaborer activement avec les autorités locales pour identifier et répondre aux besoins spécifiques des communautés en matière de connectivité et d'accès aux technologies numériques ;
- » Encourager l'innovation et l'entrepreneuriat numérique au sein de la communauté, notamment en soutenant les initiatives locales et en créant des espaces de collaboration et d'apprentissage ;
- » Exiger une transparence totale dans la gestion du fonds de service universel, en demandant la publication régulière de rapports détaillés sur l'utilisation des ressources ;
- » Encourager la participation active des citoyens dans la supervision des projets du fonds de service universel pour garantir une utilisation efficace des fonds et une couverture numérique équitable ;
- » Mettre en place des programmes d'alphabétisation numérique pour sensibiliser et former les communautés locales à l'utilisation des technologies, renforçant ainsi l'impact des initiatives du fonds de service universel.

Secteur privé :

- » Investir dans des formations pour les employés afin d'améliorer leurs compétences numériques et de s'adapter aux évolutions technologiques ;
 - » *Collaborer avec le secteur public et d'autres entreprises pour partager des ressources, des connaissances et stimuler l'innovation dans le domaine numérique ;*
 - » *Développer des solutions et des produits adaptés aux besoins locaux, en se concentrant sur l'accessibilité et l'impact social dans les zones rurales et urbaines ;*
 - » *Augmenter les investissements dans l'expansion de l'infrastructure de communication, en particulier dans les zones rurales, pour contribuer à la couverture numérique nationale ;*
 - » *Encourager les partenariats avec le gouvernement pour soutenir le déploiement de la fibre optique et d'autres technologies avancées, tout en garantissant un accès équitable et abordable pour tous ;*
 - » *Promouvoir l'innovation en développant des solutions numériques adaptées aux besoins locaux, tout en investissant dans la formation de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins croissants du secteur des TIC.*
-



Tunisie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport évalue le paysage numérique de la Tunisie, en soulignant les progrès et les défis en matière d'accès à l'internet, de liberté d'expression, de protection de la vie privée et de cybersécurité. La méthodologie employée a consisté en une approche à multiples facettes, comprenant un examen approfondi des rapports gouvernementaux, des sources médiatiques, de la littérature existante et de l'analyse. Cette approche a combiné des méthodes empiriques et de recherche documentaire afin d'évaluer de manière exhaustive les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de l'inclusion dans le pays. En 2023, la Tunisie a connu des progrès notables dans l'expansion de l'accès à l'internet et des projets de connectivité, y compris des initiatives telles que le réseau national d'éducation, les essais d'internet par satellite, et les efforts pour combler les lacunes en matière de connectivité dans les zones mal desservies. Simultanément, les progrès des services numériques publics ont facilité l'accès à distance aux services administratifs. Malgré ces progrès notables en matière de connectivité et de projets de transformation numérique, des inquiétudes se font jour quant au déclin de la liberté d'expression et aux atteintes potentielles à la vie privée. Il est donc recommandé au gouvernement de donner la priorité à la transparence, de renforcer les cadres de protection des données et de

défendre la liberté d'expression. En outre, il est essentiel d'encourager la culture numérique et les efforts de collaboration entre les différentes parties prenantes en matière de cybersécurité. La société civile est invitée à défendre le droit à la vie privée et la protection des données et à promouvoir la culture numérique afin de donner aux citoyens les moyens de s'orienter dans un environnement numérique en constante évolution. Dans l'ensemble, ce rapport fournit une vue d'ensemble des avancées, des défis et des tensions dans le paysage des droits numériques en Tunisie.

Introduction

En 2023, la Tunisie, pays d'Afrique du Nord abritant une population de 12 millions d'habitants, poursuit son périple numérique, avec un taux de pénétration de l'internet de 79%.¹ À la fin du deuxième trimestre 2023, le taux de pénétration des données mobiles atteindra 93,5 %.² Selon l'Instance Nationale des Télécommunications (INT), 99,9% de la population tunisienne est couverte par un réseau mobile, utilisant les technologies de quatrième génération (4G), de troisième génération (3G), ou de deuxième génération (2G).

Le réseau 4G couvre notamment 94,9 % de la population.³ Ce rapport vise à capturer les dynamiques évolutives, les réalisations et les défis qui définissent le paysage numérique de la Tunisie en 2023.

¹ Simon Kemp, "Numérique 2023 : Tunisie", Data Reportal, 14 février 2023, <https://datareportal.com/reports/digital-2023-tunisia?rq=Tunisia>

² INTT, "Tableau de bord trimestriel TR2- 2023", INTT, 2023, <http://www.intt.tn/upload/files/Rapport-TR2-2023.pdf>

³ INTT, "Revue Internationale des Télécommunications Positionnement international de la Tunisie en 2020", INTT, 2020, <http://www.intt.tn/upload/files/RIT-2020.pdf>.

► Analyse du pays

Accès à l'internet et perturbations :

La Tunisie a un taux de pénétration de l'internet relativement élevé par rapport à d'autres pays. Toutefois, il est important de noter qu'il existe encore des disparités dans l'accès à l'internet au sein du pays. Selon une enquête sur l'inclusion numérique en Tunisie menée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), alors que les deux sexes interrogés affichent des scores très similaires parmi la population d'utilisateurs, le niveau d'inclusion numérique diffère le plus entre les individus en fonction de leur niveau d'éducation, de leur âge, du revenu du ménage et de l'habitat géographique.⁴ Suite au plan stratégique national "Tunisie numérique 2021-2025", diverses mesures réglementaires et projets d'infrastructure ont été lancés pour améliorer la connectivité internet dans toute la Tunisie.

En octobre 2023, une période d'essai de trois mois a débuté suite à un accord entre l'Agence nationale des fréquences tunisienne et la société américaine SpaceX. Cet accord a permis à SpaceX de fournir des services internet par satellite dans trois gouvernorats.⁵ Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la recherche de solutions techniques pour fournir des services internet à haut débit dans les zones dépourvues de réseaux de communication terrestres. Bien que les services internet par satellite soient déjà accessibles à certaines institutions économiques situées dans des endroits reculés, comme les sociétés pétrolières et industrielles dans les zones désertiques, l'élargissement de l'accès public peut réduire la fracture numérique entre les régions.⁶ D'autres efforts pour connecter les zones reculées ont consisté à étendre la couverture du projet "zones blanches" à 112 comtés supplémentaires, comme l'a annoncé le ministère des technologies de la communication en janvier 2023. La phase initiale, qui s'est achevée en avril 2022, a permis de connecter au réseau téléphonique et internet 164 écoles, 59 centres de santé de base et 180 000 habitants dans 94 zones mal desservies.⁷

Le réseau national de l'éducation, "Edunet 10", a également été lancé en 2023 pour connecter 3 307 établissements d'enseignement et 1,5 million d'étudiants à l'internet à fibre optique à haut débit, avec un budget dépassant 132 millions de dinars tunisiens (plus de 43 millions de dollars américains). Cette initiative contribuera au développement de l'infrastructure numérique nationale, en étendant le réseau de fibre optique à haut débit d'environ 10 %, améliorant ainsi la qualité du service et répondant aux exigences du ministère de l'éducation en matière de services numériques.⁸

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'adoption des technologies 5G et des systèmes IoT, la Tunisie est passée à la sixième version du protocole Internet. L'utilisation des adresses IPv6 a dépassé les 7% à la fin de l'année, marquant le pourcentage le plus élevé dans la

⁴ PNUD, "Indice d'inclusion numérique de la Tunisie - PNUD et MTC (2023) 3 / 196", https://www.undp.org/sites/g/files/zsk-gke326/files/2023-03/IIN_Full.pdf

⁵ Mosaïque FM, "Internet par "Starlink" en Tunisie...", Mosaïque FM, 29 septembre 2023 <https://www.mosaïquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1194601/internet-par-starlink-en-tunisie>

⁶ Ministère des Technologies de la Communication, Communiqué de presse, Facebook, 2 octobre 2023 <https://www.facebook.com/MinistereTCTD/posts/pfbid02HEzr1FtfE7wsSontDsBhFukCv38PU6cYf8XUCWUZsEwpsg3oS44u52frdh6pdcRbl>

⁷ Agence Ecofin, "Tunisie : le ministère des Télécoms a engagé la seconde phase du projet de "couverture des zones blanches"", 31 janvier 2023 <https://www.agenceecofin.com/telecom/3101-105021-tunisie-le-ministere-des-telecoms-a-engage-la-seconde-phase-du-projet-de-couverture-des-zones-blanches>

⁸ Mosaïque FM, "Internet haut débit : Lancement du projet Edunet 10", 11 mars 2023 <https://www.mosaïquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1143299/internet-haut-debit-lancement-du-projet-edunet-10>

région de l'Afrique du Nord.⁹ Le ministère des technologies de la communication a autorisé les trois principales sociétés de télécommunications à effectuer des tests avant le lancement commercial officiel du service 5G, désormais reporté à 2024.¹⁰ En ce qui concerne l'accessibilité financière, la Tunisie se classe au 119^e rang sur 237 pays pour le coût des données mobiles, avec un prix moyen de 1,28 \$ pour 1 Go de données.¹¹

Liberté d'expression en ligne

La Tunisie a connu un déclin notable de la liberté d'expression au cours des dernières années. En 2023, les organisations de défense des droits de l'homme et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont exprimé leur inquiétude quant à l'érosion de la liberté d'expression en Tunisie.¹² Malgré les appels de groupes de la société civile demandant la mise en œuvre du décret-loi 115 sur la liberté de la presse, qui s'aligne plus étroitement sur les normes internationales, les condamnations, les arrestations et les poursuites contre les journalistes, ainsi que les utilisateurs des médias sociaux, s'appuient toujours sur des dispositions du Code pénal, du code des télécommunications et du décret-loi n° 2022-54. En mai 2023, le journaliste Khalifa Guesmi a été condamné à cinq ans de prison par la cour d'appel de Tunis pour un article relatant l'arrestation d'un groupe de personnes soupçonnées de terrorisme, publié sur le site de Mosaïque FM.

Cette condamnation représente la plus longue peine d'emprisonnement jamais prononcée contre un journaliste en raison de sa profession depuis l'indépendance, comme l'a indiqué le Syndicat national des journalistes tunisiens.¹³ De nombreux utilisateurs de médias sociaux et critiques des autorités ont également été poursuivis en vertu du décret-loi n° 2022-54, qui prévoit des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans pour la diffusion de fausses nouvelles, entre autres infractions liées à la liberté d'expression. Selon le Syndicat national des journalistes tunisiens, plus de 20 procès sont en cours contre des journalistes sur la base du décret-loi n° 54 depuis son adoption en septembre 2022.¹⁴ Les groupes nationaux de défense des droits de l'homme ont exhorté le Parlement tunisien à rejeter le décret-loi n° 54 et ont appelé à une campagne nationale pour en suspendre l'application.¹⁵

Les efforts d'intimidation des dissidents et des critiques en ligne sont omniprésents. En février 2023, Noureddine Boutar, directeur de Mosaïque FM, une station de radio privée très présente sur Internet, a dû répondre à de nombreuses questions sur le financement et la position éditoriale de la station lorsqu'il a été appréhendé pour blanchiment d'argent et détenu pendant plus de trois mois avant d'être libéré sous caution et de faire l'objet d'une interdiction de voyager.¹⁶ En septembre 2023, le caricaturiste Taoufik Omran a été arrêté pour être interrogé après avoir publié deux caricatures satiriques du chef du gouvernement sur sa page Facebook.¹⁷ Outre les poursuites

⁹ APNIC, "Use of IPv6 for Tunisia (TN)", <https://stats.labs.apnic.net/ipv6/TN?o=cXBw30x1r1>

¹⁰ Mosaïque FM, "Nizar Ben Neji : La 5G déployée en 2024", Mosaïque FM, 28 novembre 2023, <https://www.mosaiquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1215096/nizar-ben-neji-la-5g-deployee-en-2024>

¹¹ Cable.co.uk, "Worldwide mobile data pricing : Le coût d'un Go de données mobiles dans 237 pays", <https://www.cable.co.uk/mobiles/worldwide-data-pricing/#speed>

¹² Haut-Commissariat aux droits de l'homme, "Tunisie : Crackdown on media freedoms", ohchr, 23 juin 2023, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/06/tunisia-crackdown-media-freedoms>

¹³ Business News, "SNJT : la décision prononcée à l'encontre de Khalifa Guesmi est la plus élevée de l'histoire de la presse tunisienne", Businessnews, 16 mai 2023, <https://www.businessnews.com.tn/snjt-la-decision-prononcee-a-lencontre-de-khalifa-guesmi-est-la-plus-elevee-de-lhistoire-de-la-presse-tunisienne.520.129194.3>

¹⁴ Zeineb Ben Ismail, "En Tunisie, le décret 54 veut faire taire les voix de l'opposition", Inkyfada, juillet 2023 <https://inkyfada.com/fr/2023/07/18/decret-54-opposition-tunisie/>

¹⁵ Article 19, "Tu "Nisia : Le gouvernement doit abandonner sa politique d'atteinte à la liberté de la presse", Article 19, 11 avril 2023, <https://www.article19.org/resources/tunisia-government-drop-policy-of-undermining-press-freedom/>

¹⁶ AP News, "Un tribunal tunisien libère de prison un éminent directeur de radio", AP News, 25 mai 2023, <https://apnews.com/article/tunisia-radio-director-released-bail-prison-d1aa144a4118086b446a13e671e98a8b>

¹⁷ Article 19, "Tunisia : Drop prosecution of cartoonist Taoufik Omran", Article 19, 25 septembre 2023, <https://www.article19.org/resources/tunisia-drop-prosecution-of-cartoonist-taoufik-omran/>

et les arrestations, les critiques et les groupes vulnérables ont été continuellement ciblés par des campagnes de diffamation et d'intimidation en ligne. Une étude de l'ONU Femmes sur la violence à l'égard des femmes et des filles a révélé que 54 % des utilisatrices d'Internet en Tunisie déclarent ne pas se sentir en sécurité en ligne.¹⁸ Dans son rapport annuel, l'unité de surveillance du syndicat national des journalistes tunisiens a documenté, de novembre 2022 à octobre 2023, 32 cas d'attaques ciblant des journalistes dans l'espace numérique, dont notamment 11 attaques sexistes visant à inciter et à déformer la réputation de femmes journalistes.¹⁹

Vie privée et surveillance

Le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles est consacré par l'article 30 de la Constitution de 2022 et par la loi organique 2004-63 relative à la protection des données personnelles. Malgré ces garanties juridiques, le droit à la vie privée des Tunisiens reste vulnérable. Tout au long de l'année, la reconduction de l'état d'urgence a permis aux agences gouvernementales d'accéder aux appareils électroniques sans avoir besoin d'une décision de justice.²⁰ En outre, l'adoption du décret-loi 2022-54 à la fin de l'année 2022 a introduit des dispositions qui menacent le droit à la vie privée. En particulier, l'article 9 accorde aux forces de l'ordre le pouvoir d'accéder à de nombreuses données personnelles sur tous les appareils électroniques sans avoir besoin d'un mandat judiciaire. En outre, l'article 6 du même décret impose aux fournisseurs de télécommunications de conserver, pendant une période minimale de deux ans, les données relatives à l'identification des utilisateurs de services, à l'analyse du trafic, aux dispositifs de communication, aux données de géolocalisation des utilisateurs et aux données relatives à l'accès et à l'utilisation de contenus protégés à valeur ajoutée.

Alors que le gouvernement poursuit ses différents programmes de numérisation, les groupes de la société civile mettent en garde contre la mise en péril de la vie privée, de la protection des données personnelles et de la sécurité numérique des citoyens.

Le 3 janvier 2023, le ministre tunisien du Commerce et des exportations a annoncé le développement d'une plateforme numérique pour la compensation des subventions.²¹ Des associations locales ont demandé au gouvernement tunisien de reporter le lancement de cette plateforme, craignant qu'elle ne soit pas conforme aux lois sur la protection des données personnelles, ce qui pourrait avoir un impact sur le droit à la vie privée et à la protection des données des Tunisiens.²² Les autorités tunisiennes n'ont pas procédé au lancement de la plateforme numérique, sans fournir de commentaires officiels. Les groupes de défense des droits ont également exprimé leurs préoccupations concernant le projet d'identification mobile, le premier projet d'identité nationale numérique. Ils ont notamment critiqué la nature centralisée du système, la sécurité des données collectées et l'absence de consultation de la société civile.²³

¹⁸ Besma Essoussi, " J'ai maintenant l'histoire d'intérêt ToolsHuman (Tunisie)", ONU Femmes, 2 décembre 2023 <https://arab-states.unwomen.org/en/stories/feature-story/2023/12/i-now-have-the-tools#drop1>

¹⁹ "Septième rapport annuel sur la sécurité des journalistes, SNJT, novembre 2023, <https://protection.snjt.org/1465-2/>

²⁰ Décret présidentiel n° 2022-73 du 15 février 2022, portant prorogation de l'état d'urgence, <https://legislation-securite.tn/fr/law/105203>

²¹ "Bientôt : lancement de la plateforme de subventions ciblées", Tuniscope, 3 janvier 2023, <https://www.tuniscope.com/ar/article/347328/politique/actualites/bientot-lancement-de-la-plateforme-de-subventions-ciblees-160416>

²² Access Now, " Les organisations et associations de défense des droits humains appellent le gouvernement tunisien à reporter le lancement de la plateforme numérique de compensation des subventions", Access Now, 27 février 2023, <https://www.accessnow.org/press-release/tunisia-postpone-digital-platform-for-subsidies-compensation-launch/>

²³ Access Now, " Les programmes de numérisation en Tunisie menacent la vie privée de millions de personnes ", Access Now, 27 avril 2023, <https://www.accessnow.org/tunisia-digitalization-programs-threaten-the-privacy-of-millions/>

Carte d'identité numérique

Plus d'un an s'est écoulé depuis l'inauguration du projet d'identité numérique du citoyen national, marquant le lancement du premier projet d'identité numérique nationale conçu pour les citoyens par l'intermédiaire des téléphones mobiles. Cette initiative permet aux citoyens d'accéder à des documents et à des services administratifs à distance. L'objectif principal du projet est de convertir les cartes SIM en outils d'identité en associant les numéros de carte d'identité nationale des utilisateurs à leurs numéros de téléphone.²⁴ En août 2023, le ministère des technologies de la communication indique que près de 60 000 documents d'état civil ont été générés pour plus de 50 000 bénéficiaires de l'identité numérique.²⁵

Les détenteurs d'une carte d'identité numérique ont accès à divers services gouvernementaux, y compris l'acquisition d'un certificat de naissance en ligne ou la facilitation d'un transfert sans papiers de la propriété d'un véhicule, la signature de documents et l'authentification de transactions électroniques et de reçus. En outre, ils peuvent établir un courriel officiel dans le domaine national (@tunisie.tn) pour communiquer avec les agences gouvernementales et les institutions publiques. En outre, en avril 2023, le portefeuille électronique et la carte de paiement électronique liés à l'identité numérique ont été introduits. Le portefeuille électronique permet aux citoyens d'effectuer des opérations de paiement et de retrait, ainsi que des démarches administratives.²⁶

Malgré ces avancées, les groupes de la société civile ont exprimé leur inquiétude quant au manque de transparence concernant les aspects technologiques et juridiques du projet, notamment la manière dont les données sont collectées et traitées. Ils craignent que le projet ne soit utilisé à mauvais escient pour porter atteinte à la vie privée en l'absence d'un cadre de protection des données actualisé et appliqué.²⁷

Protection des données et cybersécurité :

En 2023, diverses mesures réglementaires et projets législatifs ont été adoptés pour encadrer l'écosystème national de la cybersécurité et redéfinir les nouvelles responsabilités de l'Agence nationale de cybersécurité.

Parmi ces textes figure le décret-loi 17 du 11 mars 2023, qui vise à réglementer le domaine de la cybersécurité et à délimiter la mission de l'Agence nationale de cybersécurité, ainsi que les mécanismes qui lui sont assignés pour assurer la sécurité du cyberspace national dans le cadre de ses attributions.²⁸ L'Agence est désormais chargée d'attribuer le label "sécurisé" à chaque logiciel ou équipement électronique à la demande du développeur ou de l'importateur. Le ministère des technologies de la communication a également publié des décisions concernant la réglementation des procédures et des conditions d'attribution et de retrait du label "sécurisé". En outre, il établit des normes techniques pour l'audit de l'intégrité des systèmes d'information et définit des procédures pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le ministère a aussi établi des procédures et des conditions pour l'attribution, le renouvellement et la révocation du label "Government Cloud Computing Services provider" (G-cloud) et du label "National Cloud Computing Services provider" (N-cloud).

L'Agence nationale de cybersécurité est chargée de publier et de mettre à jour régulièrement un registre national des logiciels et des équipements électroniques ayant obtenu le label "sécurisé".

²⁴ Tunisie numérique 'Tunisie-Lancement du projet d'identité numérique pour les citoyens' <https://news-tunisia.tunisienu-merique.com/tunisia-launch-of-digital-identity-project-for-citizens/>

²⁵ Page Facebook du Ministère des Technologies de la Communication, août 2023 <https://www.facebook.com/watch/?ref=saved&v=641593591044811>

²⁶ WebManager ; "E-houwiya : La nouvelle carte de paiement électronique prépayée liée à l'identité numérique", Webmanager, 16 avril 2023, <https://www.webmanagercenter.com/2023/04/16/505938/e-houwiya-la-nouvelle-carte-de-paiement-electronique-prepayee-liee-a-lidentite-numerique/>

²⁷ Access Now, " Les programmes de numérisation en Tunisie menacent la vie privée de millions de personnes ", Access Now, 27 avril 2023, <https://www.accessnow.org/tunisiadigitization-programs-threaten-the-privacy-of-millions/>

Toutes les institutions qui gèrent des infrastructures numériques d'importance vitale sont tenues d'utiliser des logiciels et des équipements portant le label "sécurisé", de maintenir leur centre d'hébergement principal et de disposer d'un centre de sauvegarde auprès d'un fournisseur de services d'informatique en nuage ayant obtenu le label. Elles doivent également respecter des mesures et des procédures assurant la continuité et la protection des bases de données sensibles en cas de crise cybernétique. Le décret-loi 17 prévoit pareillement diverses sanctions pécuniaires en cas d'infractions, telles que l'absence d'audits de sécurité obligatoires et périodiques des systèmes d'information.

Fonds de service universel

La réglementation tunisienne régissant les services universels, introduite en 2001 et modifiée en 2008 et 2013, définit l'accès à Internet (minimum 128 kbps) comme un service universel.²⁹ Les opérateurs de télécommunications contribuent à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaires à la fourniture de services universels dans le cadre d'un fonds de développement des communications plus large. Cependant, le fonds de service universel n'est pas géré de manière indépendante et sa répartition manque de transparence. Bien que des consultations multipartites aient été lancées en 2015 pour élaborer une politique spécifique en matière de services universels, aucun progrès n'a été réalisé.³⁰

Le gouvernement a poursuivi des stratégies alternatives pour étendre l'accès aux services, en particulier dans les zones rurales. Ces projets, souvent menés par Tunisie Telecom, qui appartient en partie à l'État, comprennent l'initiative "zones blanches" pour la couverture Internet à distance et "Edunet 10", qui se concentre sur la connexion des établissements d'enseignement.

²⁸ THD, "Un nouveau décret sur la cybersécurité et l'Ansi change de nom", THD.tn, mars 2023, <https://www.thd.tn/un-nouveau-decret-sur-la-cybersecurite-et-lansi-change-de-nom/>

²⁹ Arrêté du ministre des technologies de l'information et de la communication du 30 décembre 2013, fixant la liste des services universels des télécommunications. https://www.intt.tn/upload/txts/fr/arr%C3%AAt%C3%A9_du_ministre_des_technologies_du_30_d%C3%A8cembre_2013_fixant_la_liste_des_services_universels.pdf (consulté le 14 mars 2023)

³⁰ INT "workshop "pour l'élaboration d'une politique de service universel des télécommunications en tunisie"" <http://www.intt.tn/fr/index.php?typeactu=89&actu=538> (consulté le 14 mars 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Les conclusions présentées dans ce rapport soulignent les progrès louables de la Tunisie dans l'amélioration de la connectivité internet, le renforcement de la cybersécurité et la mise en œuvre de services numériques innovants. Cependant, les inquiétudes soulevées par la société civile concernant la transparence et la vie privée soulignent la nécessité d'une approche prudente et équilibrée. Si les avancées en matière d'accès à l'internet et de réglementation de la cybersécurité témoignent de l'engagement de la Tunisie à progresser, les défis liés au déclin de la liberté d'expression soulignent l'importance de sauvegarder les droits individuels.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Les autorités doivent privilégier une communication transparente et s'engager dans des consultations significatives avec les groupes de la société civile et les parties prenantes. Cela peut aider à aborder la question de la protection des données, de la vie privée et de l'utilisation potentiellement abusive des initiatives numériques, en favorisant une approche collaborative et en instaurant la confiance.
 - » Compte tenu de l'importance croissante des projets d'identité numérique, le gouvernement devrait travailler à la mise à jour et à l'application de cadres solides de protection des données. Le Parlement est appelé à promulguer une nouvelle loi sur la protection des données qui respecte les droits des individus, assure la protection des données des citoyens tunisiens et soit conforme aux engagements internationaux de la Tunisie.
 - » Le gouvernement devrait investir davantage dans des programmes d'alphabétisation numérique afin que les citoyens puissent bénéficier pleinement des services numériques tout en comprenant les risques qui y sont associés.
 - » Le gouvernement devrait revoir et reconsidérer les mesures juridiques, telles que le décret-loi n° 2022-54, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes internationales en matière de liberté d'expression. Des garanties devraient être mises en place pour protéger les journalistes et les internautes contre des poursuites ou des condamnations injustifiées, pour promouvoir un climat d'ouverture.
 - » Les autorités doivent rejeter toutes les accusations et mettre fin à l'intimidation extralégale utilisée pour faire taire et censurer les voix critiques.
-

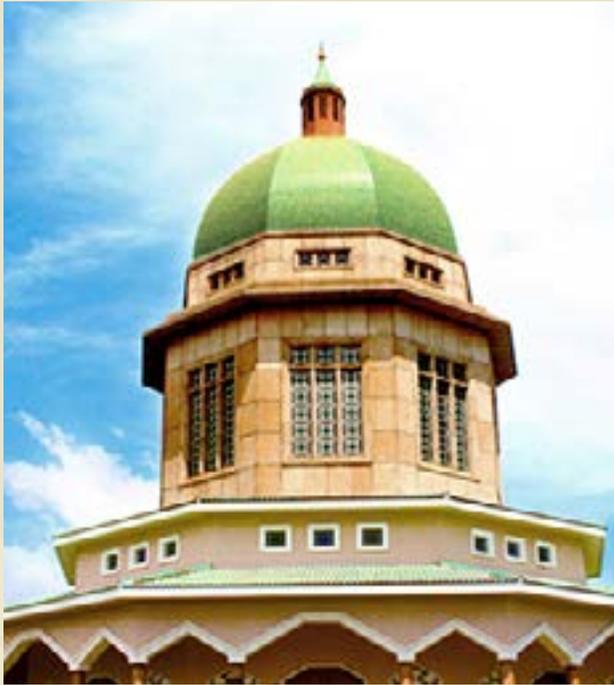
-
- » Établir, communiquer et appliquer une stratégie nationale globale visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace numérique.

Société civile :

- » Consolider les efforts conjoints pour s'opposer au renforcement des lois et décrets menaçant les droits numériques dans le pays.
 - » Participer activement aux efforts de sensibilisation des citoyens aux droits à la vie privée et aux questions de protection des données.
 - » Les groupes de la société civile peuvent contribuer à promouvoir la culture numérique et la sensibilisation à la cybersécurité parmi les citoyens.
-

295

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Ouganda

Le rapport 2023 sur les droits et l'inclusion numériques fournit une analyse approfondie de l'état des droits et de l'inclusion numériques en Ouganda. Il examine l'accès à l'internet et les perturbations, la liberté d'expression en ligne, la protection de la vie privée et la surveillance, en mettant l'accent sur la désinformation sexiste et le Fonds de service universel, également connu sous le nom de Fonds d'accès et de service universel des communications de l'Ouganda (UCUSAF). Le rapport note que l'accès à l'internet est un droit humain fondamental,¹ mais que le coût de l'internet mobile en Ouganda reste élevé. Par exemple, en moyenne, un gigaoctet (Go) d'internet mobile coûte environ 1,32 \$, le prix le plus bas étant de 0,49 cent par 1 GB pour un forfait de 30 jours.²

Alors qu'un nombre croissant de personnes s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour accéder à l'information, communiquer et se mobiliser pour des causes, des facteurs limitatifs tels que le coût, la fiscalité élevée, la perturbation des réseaux, la fracture numérique, les abus et la désinformation sexiste continuent d'affecter la liberté d'expression et l'accès

à l'information en ligne. En outre, la loi anti-homosexualité 2023 a entraîné une censure accrue parmi les groupes LGBTQ, ce qui constitue un revers pour les progrès en matière de liberté d'expression.

Malgré ces difficultés, le rapport recommande la création d'un groupe de travail national chargé de lutter contre la désinformation sexiste en collaboration avec les universités, les organisations de défense des droits de la femme et les technologues. Le secteur privé est également invité à se conformer aux politiques en matière de TIC sur les droits et l'inclusion numériques aux niveaux national, régional et international. Le gouvernement devrait aligner ses lois nationales sur les restrictions à la vie privée avec les instruments régionaux et les normes internationales, en veillant à ce que toute ingérence dans le droit à la vie privée soit strictement nécessaire, proportionnelle et légalement réglementée. Le rapport 2023 sur les droits et l'inclusion numériques recommande au gouvernement ougandais de lever l'interdiction de Facebook, car cela améliorera l'accès à l'information, à la communication et aux opportunités commerciales pour la population.

1 James Vincent. 4 juillet 2016. " L'ONU condamne l'interruption de l'accès à Internet comme une violation des droits de l'homme ", UNHRC (via Article 19) <https://www.theverge.com/2016/7/4/12092740/un-resolution-condemns-disrupting-internet-access> (consulté le 25 janvier, 2024)

2 Prix des données mobiles en Ouganda à partir de 2022 (en dollars américains par gigaoctet) <https://www.statista.com/statistics/1272796/price-for-mobile-data-in-uganda/> (consulté le 31 décembre 2023)

Introduction

L'Ouganda est un pays enclavé situé en Afrique de l'Est. Le pays est entouré du Kenya à l'est, du Sud-Soudan au nord, de la République démocratique du Congo à l'ouest, du Rwanda au sud-ouest et de la Tanzanie au sud.³ Selon le Fonds des Nations unies pour la population, le pays compte environ 48,6 millions d'habitants, dont 8,5 millions vivent à Kampala, la capitale de l'Ouganda.⁴ Le président de l'Ouganda, qui est au pouvoir depuis 1986, est toujours le président Yoweri Museveni, du Mouvement de résistance nationale (NRM). Il a été élu pour un sixième mandat en janvier 2021, lorsque la Commission des communications de l'Ouganda (UCC) a ordonné une coupure d'Internet de cinq jours pendant l'élection. L'accès à Internet a été partiellement rétabli en Ouganda en février 2021, Facebook étant bloqué jusqu'à présent.⁵

Dans le monde, plus de 5,3 milliards de personnes utilisent activement l'internet, ce qui représente 65,4 % de la population mondiale.⁶ En Afrique, 67 % de la population n'est toujours pas connectée.⁷ En décembre 2022, plus d'un milliard de personnes en Afrique, soit environ 72 % de la population de la région, n'avaient pas accès à l'internet mobile. Cela représente plus d'un quart du nombre total de personnes non connectées dans le monde et démontre l'ampleur du défi que représente la réalisation de la connectivité universelle en Afrique.⁸ En Ouganda, selon le rapport Digital 2023, il y avait 11,77 millions d'utilisateurs d'internet au début de l'année 2023, avec un taux de pénétration de 24,6 %.⁹ Toutefois, les coûts restent élevés pour un grand nombre d'Ougandais, et la récente taxe de 12 % sur les données internet, qui fait partie d'un ensemble de mesures fiscales prévues par la loi de 2022 sur les droits d'accise (amendement), restreint la publication de contenu en ligne. En effet, tout le monde n'a pas le même accès à un internet fiable et à haut débit. Le manque d'infrastructures appropriées et les défis géographiques ont rendu difficile la connexion à Internet pour de nombreux Ougandais.

Il existe une disparité notable dans l'accès entre les hommes et les femmes, d'après le rapport Inclusive Internet Index,¹⁰ qui indique un écart de 23,5 % entre les hommes et les femmes, ce qui représente une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport au rapport 2021. En outre, Facebook a été bloqué pendant plus de deux ans en Ouganda depuis les élections du 14 janvier 2021. Cette situation continue d'affecter le monde des affaires et du divertissement, et les défenseurs des droits numériques demandent au gouvernement de lever l'interdiction en raison de ses effets néfastes sur les entreprises.

Cependant, l'état général de la liberté d'internet en Ouganda s'est amélioré en 2023, aucun cas de nouvelle perturbation du réseau n'ayant été signalé. L'année 2023 a vu une amélioration de la mise en œuvre du Fonds d'accès et de service universel par la Commission des communications de l'Ouganda (UCC) en termes de visibilité et de responsabilité par rapport à 2022. La Cour constitutionnelle a également annulé l'article 25 de la loi de 2011 sur l'utilisation abusive des ordinateurs, qui pénaliserait les communications offensantes, en rejetant une plainte contre deux représentants d'une société de médias en ligne accusés de communications offensantes et de cyberharcèlement. Malheureusement, la désinformation sexiste augmente massivement et la communauté LGBT+ s'autocensure de plus en plus en ligne à la suite de l'adoption de la loi antihomosexualité 2023 en mai. Les plateformes de médias sociaux et les autres espaces en ligne des journalistes et des activistes font l'objet d'un contrôle et d'une surveillance accrue, ce qui constitue une violation de l'article 27 de la Constitution ougandaise de 1995. Le nombre d'acteurs du secteur continue d'augmenter, avec la disponibilité de prix et de technologies compétitifs proposés par 35 fournisseurs de services de télécommunications qui offrent à la fois des services vocaux et des services de données.¹¹

3 Ouganda <https://en.wikipedia.org/wiki/Uganda> (consulté le 29 décembre 2023 à 21h10 EAT)

4 Tableau de bord de la population mondiale - Ouganda <https://www.unfpa.org/data/world-population/UG> (consulté le 25 janvier 2024)

5 <https://freedomhouse.org/country/uganda/freedom-world/2023> (consulté le 29 décembre 2023)

6 Rohit Shewale (26 décembre 2023). "Statistiques des internautes en 2024- (Global Demographics)" <https://www.demandsage.com/internet-user-statistics/> (consulté le 29 décembre 2023)

7 Chris Forrester (30 novembre 2023). Données : L'accès mondial à Internet augmente de 3 % en 2023 <https://advanced-television.com/2023/11/30/data-global-internet-access-grows-3-in-2023/#:~:text=At%20the%20end%20of%20last,per%20cent%20this%20in%2023.> (consulté le 29 décembre 2023)

8 GSMA Intelligence, "Fonds de service universel en Afrique" <https://www.gsma.com/subsaharanafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 23 décembre 2023).

9 NUMÉRIQUE 2023 : UGANDA <https://dataportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 22 décembre 2023).

¹⁰ <https://impact.economist.com/projects/inclusive-internet-index/2022/country/Uganda> (consulté le 21 décembre 2023)

¹¹ The Kampala Post. "UCC enregistre 33 opérateurs de télécommunications en Ouganda au 1er avril" (23 avril 2020)

<https://kampalapost.com/content/ucc-records-33-telecom-operators-uganda-april-1st> (consulté le 23 décembre 2023)

► Analyse du pays

Liberté de l'Internet

Accès à l'internet et perturbations

L'internet reste un moyen essentiel pour les individus d'exercer leurs droits fondamentaux, comme le stipulent l'article 29 de la Constitution ougandaise de 1995, l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.¹²

Cependant, le taux de pénétration d'Internet en Ouganda était de 24,6 % avec 11,77 millions d'utilisateurs d'Internet en Ouganda au début de l'année 2023, selon le rapport Digital 2023 Uganda.¹³ D'après une estimation de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le taux de pénétration de l'internet reste faible en Ouganda, car seuls 10 % des individus utilisent l'internet¹⁴ alors que la population de l'Ouganda a augmenté de 1,3 million (+2,9 %) entre 2022 et 2023¹⁵ avec 50,5 % de femmes et 49,5 % d'hommes dans la population ougandaise.¹⁶ Le nombre d'utilisateurs de l'internet mobile en Ouganda est estimé à 2,9 millions en 2023 et le nombre de ménages disposant d'un accès à l'internet à domicile en Ouganda est estimé à 1,53 million en 2023.¹⁷ Le nombre de connexions mobiles a augmenté de 286 000 (+0,9%) entre 2022 et 2023, selon le rapport Digital 2023 Uganda¹⁸, avec 30,55 millions de connexions mobiles cellulaires en Ouganda au début de 2023, selon les données de GSMA Intelligence.¹⁹

Par conséquent, le nombre d'utilisateurs d'Internet a augmenté d'un million (+9,4 pour cent) entre 2022 et 2023, selon l'analyse de Kepios. Les chiffres sur l'utilisation d'Internet révèlent que 36,15 millions de personnes en Ouganda n'utilisaient pas Internet au début de l'année 2023. Cela signifie que 75,4 % de la population est restée hors ligne au début de l'année.²⁰ Cela s'explique par le fait que tout le monde n'a pas le même accès à un internet fiable et à haut débit,²¹ bien que les vitesses de connexion à l'internet fixe en Ouganda aient augmenté de 1,47 Mbps (+15,9 %), selon le 2023 Rapport numérique.²²

En outre, le manque d'infrastructures appropriées et les défis géographiques ont rendu difficile la

¹² Les barrières Internet entravent le travail des DDH ougandais au milieu de la pandémie de COVID-19 <https://www.unwantedwitness.org/internet-barriers-constrain-the-work-of-uganda-hrds-amidst-covid-19-pandemic/> (consulté le 22 décembre 2023)

¹³ SIMON KEMP, 'DIGITAL 2023 : UGANDA' 14 FÉVRIER 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 22 décembre 2023)

¹⁴ Statistiques de l'UIT <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx> (accédées le 22 décembre 2023)

¹⁵ SIMON KEMP, 'DIGITAL 2023 : UGANDA' 14 FÉVRIER 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 23 décembre 2023)

¹⁶ SIMON KEMP, 'DIGITAL 2023 : UGANDA' 14 FÉVRIER 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 23 décembre 2023)

¹⁷ Indicateurs de connectivité numérique Internet Uganda <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/internet/uganda> (consulté le 22 décembre 2023)

¹⁸ SIMON KEMP, 'DIGITAL 2023 : UGANDA' 14 FÉVRIER 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 23 décembre 2023)

¹⁹ GSMA Intelligence https://www.gsmainelligence.com/?utm_source=DataReportal&utm_medium=article&utm_campaign=State_Internet_Connectivity (consulté le 25 janvier 2024).

²⁰ SIMON KEMP, 'DIGITAL 2023 : UGANDA' 14 FÉVRIER 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 23 décembre 2023)

²¹ Marcin Frackiewicz, "L'avenir de la connectivité Internet en Ouganda : Starlink's Satellite Network" (le 23 novembre 2023) <https://ts2.space/en/the-future-of-internet-connectivity-in-uganda-starlinks-satellite-network/#gsc.tab=0> (consulté le 23 décembre 2023)

²² SIMON KEMP, 'DIGITAL 2023 : UGANDA' 14 FÉVRIER 2023 <https://datareportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 22 décembre 2023)

connexion à Internet pour de nombreux Ougandais²³ et il existe une disparité notable en matière d'accès entre les hommes et les femmes selon le rapport Inclusive Internet Index, qui indique un écart de 23,5 % entre les sexes, ce qui représente une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport au rapport de 2021.²⁴ En outre, Facebook reste bloqué depuis les élections du 14 janvier 2021. Cette situation continue d'affecter le monde des affaires et du divertissement, les défenseurs des droits numériques demandant au gouvernement de lever l'interdiction en raison de ses effets néfastes sur les entreprises.²⁵ Les coûts restent élevés pour un grand nombre d'Ougandais, la récente taxe de 12 % sur les données Internet dans le cadre du projet de loi 2022 sur les droits d'accise (amendement) limitant la publication de contenu en ligne.

En mars 2023, le gouvernement a introduit le projet de loi 2023 sur l'impôt sur le revenu (amendement) visant à imposer les non-résidents qui tirent des revenus de la fourniture de services numériques à des clients en Ouganda à un taux de 5 %.²⁶ La recherche sur la taxe Internet de 12 % a révélé qu'elle affectait de manière disproportionnée l'accès des femmes à l'Internet.²⁷

Compte tenu du nombre croissant de personnes qui dépendent des TIC pour accéder à l'information, communiquer et se mobiliser pour une cause,²⁸ des développements importants ont eu lieu en Ouganda. En janvier 2023, MTN Uganda a signé un partenariat de cinq ans avec l'entreprise technologique chinoise Huawei, afin de moderniser son réseau et d'en faire un réseau central de type Cloud-native 5G Capable.²⁹

En février 2023, Airtel Uganda a annoncé qu'elle était prête à déployer la technologie 5G après l'achèvement des tests de réseau sur 11 sites à Kampala.³⁰ Actuellement, 31 % de la population ougandaise réside dans le rayon d'action des services de quatrième génération (4G), selon l'indice de l'Internet inclusif.³¹ En 2023, les organisations de la société civile ont commencé à faire pression sur le gouvernement pour qu'il réduise la taxe Internet dans l'année fiscale 2024³². En mai 2023, 32 fournisseurs de services Internet étaient connectés au point d'échange Internet de l'Ouganda (UIXP).³³ Trente-cinq fournisseurs de services de télécommunications offrent désormais des services vocaux et de données, dont MTN Uganda, Airtel Uganda, Uganda Telecom Limited (UTL), Vodafone, Smart Telecom et Afrimax,³⁴ tous utilisent la technologie de l'évolution à long terme (LTE), ce qui témoigne d'une croissance accrue des acteurs du secteur en termes de prix et de technologies compétitifs.

²³ L'avenir de la connectivité Internet en Ouganda <https://ts2.space/en/the-future-of-internet-connectivity-in-uganda-star-links-satellite-network/#gsc.tab=0> (consulté le 23 décembre 2023)

²⁴ Economist Impact <https://impact.economist.com/projects/inclusive-internet-index/2022/country/Uganda> (consulté le 23 décembre 2023)

²⁵ Frank Kisakye. Uganda Named Worst Digital Rights Violator” (L'Ouganda désigné comme le pire violeur des droits numériques). Observer (5 OCTOBRE 2022) <https://allafrica.com/stories/202210060085.html> (consulté le 23 décembre 2023)

²⁶ L'Ouganda publie des projets de loi d'amendement fiscal pour 2023 (2 mai 2023) <https://globaltaxnews.ey.com/news/2023-0795-uganda-issues-tax-amendment-bills-for-2023> (consulté le 23 décembre 2023)

²⁷ Global Dev. Fiscalité, genre et accès à Internet : les leçons de l'Ouganda (2 février 2023) <https://globaldev.blog/taxation-gender-and-internet-access-lessons-uganda/> (consulté le 22 décembre 2023)

²⁸ Réussir les élections en débranchant la prise : perturbations d'Internet et violence électorale en Ouganda (5 juillet 2023) <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/00223433231168190> (consulté le 23 décembre 2023)

²⁹ MTN Uganda. MTN Uganda embrasse l'avenir du parcours de numérisation de l'Ouganda avec une transformation du réseau central 5G. (10/01/23) <https://www.mtn.co.ug/newsabout/mtn-uganda-embraces-the-future-of-ugandas-digitalization-journey-with-a-5g-core-network-transformation/>(consulté le 24 décembre 2023)

³⁰ Monitor. 'Kampala ready for 5G' (vendredi 24 février 2023) <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/technology/kampala-ready-for-5g--4135942> (consulté le 22 décembre 2023).

³¹ Economist Impact <https://impact.economist.com/projects/inclusive-internet-index/2022/country/Uganda> (consulté le 22 décembre 2023)

³² Michael Malakata. 'La société civile fait pression sur le gouvernement ougandais pour qu'il réduise les taxes sur Internet (27 février 2023) <https://itweb.africa/content/8OKdWMDX4nWMbznQ>, (consulté le 22 décembre 2023)

³³ The Uganda Internet eXchange Point <https://www.uixp.co.ug/networks> (consulté le 22 décembre 2023)

³⁴ LIBERTÉ SUR LE NET 2023 Ouganda

Fonds de service universel

En Ouganda, les télécommunications mobiles deviennent de plus en plus un moteur socio-économique essentiel³⁵ et le gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission des communications de l'Ouganda, a tenté de remédier aux inégalités par le biais de plusieurs initiatives.³⁶ Par exemple, en juin 2021, la Banque mondiale a donné de l'argent au gouvernement pour étendre l'accès à l'internet à haut débit et abordable, améliorer l'efficacité de la prestation de services publics numériques et renforcer l'inclusion numérique dans le pays.³⁷ Cependant, deux années se sont écoulées et l'Ouganda est toujours confronté à des difficultés pour fournir une connectivité internet abordable et de qualité, qui est particulièrement répandue dans les zones rurales. Ce problème touche particulièrement les femmes et les groupes marginalisés tels que les personnes handicapées, ce qui aggrave la fracture numérique.

Au début de l'année 2023, 26,4 % de la population ougandaise vivait dans des zones urbaines, tandis que 73,6 % vivaient dans des régions rurales.³⁸ Actuellement, l'UCC supervise le Rural Communications Development Fund (RCDF), qui s'appelle désormais Uganda Communications Universal Access and Service Fund (UCUSAF). Ce fonds promeut l'accès à Internet et aux services téléphoniques dans les communautés rurales en connectant les écoles rurales et en construisant des centres d'accès aux TIC.³⁹ L'UCUSAF a été créé en 2001 et met pour le moment en œuvre son quatrième cycle stratégique, qui vise à réaliser l'inclusion numérique par le biais d'interventions durables et de collaborations efficaces.⁴⁰ Le fonds est guidé par la section 3(g) de la loi sur les communications en Ouganda, 2013, qui charge l'UCC de créer et de gérer le fonds dédié au développement des communications rurales et des technologies de l'information et de la communication en Ouganda.⁴¹

Dans l'ensemble, 2023 a vu une amélioration de la mise en œuvre du fonds par l'UCC en termes de visibilité et de responsabilité par rapport à 2022. Cependant, la fiscalité reste un obstacle majeur à la réalisation de l'accès universel à la communication en Ouganda, en particulier dans les zones rurales où les revenus des ménages sont très faibles et où les compétences numériques sont limitées.⁴² Le nombre d'utilisateurs d'Internet en Ouganda est estimé à 6,47 millions en 2023.⁴³

Le coût des appareils est fortement influencé par une fiscalité élevée et une interdiction prolongée de l'utilisation de l'internet, telle que l'interdiction de Facebook, qui est le principal moteur utilisé par les jeunes et les groupes structurellement ou historiquement réduits au silence pour obtenir des informations, y compris la faible couverture du réseau qui reste également un obstacle.⁴⁴

La connectivité est une nécessité dans le monde d'aujourd'hui,⁴⁵ et l'Internet est un outil utilisé pour

³⁵ Emmanuel Ogjemwonyi Arakpogun, Jason Whalley, et la. « Réduire la fracture numérique en Afrique grâce aux fonds de service universel : une perspective théorique institutionnelle » (9 mai 2023) <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/ITP-01-2023-0042/full/html> (consulté le 23 décembre 2023)

³⁶ <https://www.ucc.co.ug/rcdf/> (consulté le 24 décembre 2023)

³⁷ Banque mondiale. « L'Ouganda obtient 200 millions de dollars pour accélérer la transformation numérique et l'inclusivité » (2 JUIN 2021) <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2021/06/02/uganda-secures-200-million-to-accelerate-digital-transformation-and-inclusiveness> (consulté le 23 décembre 2023).

³⁸ <https://datareportal.com/reports/digital-2023-uganda> (consulté le 23 décembre 2023)

³⁹ RCDF, « Commission ougandaise des communications » (consulté le 22 décembre 2023), <https://www.ucc.co.ug/rcdf/>

⁴⁰ UCC Official Twitter (12:33 PM - Mar 10, 2023) https://twitter.com/UCC_Official/status/1634125418578968576 (consulté le 24 décembre 2023)

⁴¹ UCC «Uganda Communications Universal Service and Access Fund (UCUSAF)» <https://www.ucc.co.ug/ucusaf/> (consulté le 24 décembre 2023)

⁴² Andrew Bugembe OPINION : La quête d'offrir les avantages d'une vie moderne connectée à tous les Ougandais (Mardi 03 octobre, 2023) <https://nilepost.co.ug/opinions/173401/opinion-the-quest-of-delivering-the-benefits-of-a-modern-connected-life-to-all-ugandans> (consulté le 23 décembre, 2023)

⁴³ Internet - Ouganda <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/internet/uganda> (consulté le 24 décembre 2023)

⁴⁴ Parlement de l'Ouganda « Lever l'interdiction de Facebook et élargir la couverture téléphonique » (24 sept. 2021) <https://www.parliament.go.ug/news/5281/%E2%80%99lift-ban-facebook-and-widen-phone-coverage%E2%80%99> (consulté le 26 décembre 2023)

⁴⁵ Andrew Bugembe «OPINION : La quête pour offrir les avantages d'une vie moderne connectée à tous les Ougandais » (mardi 3 octobre 2023) <https://nilepost.co.ug/opinions/173401/opinion-the-quest-of-delivering-the-benefits-of-a-modern-connected-life-to-all-ugandans> (consulté le 26 décembre 2023).

une grande variété d'activités⁴⁶ L'allocation de fonds pour la connectivité Internet dans les écoles est une étape progressive vers la connectivité universelle dans le secteur social ougandais.⁴⁷ Le troisième plan de développement national (NDP III) adoptera une approche basée sur les droits de l'homme (HRBA), en se concentrant sur les principes des droits de l'homme tels que l'égalité et la non-discrimination, l'autonomisation et la participation, et en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables.⁴⁸

Avec l'allocation de fonds, le NDPIII et le cadre Vision Digital Ouganda fournissent une base solide pour la politique et la planification des TIC en Ouganda, en mettant l'accent sur l'intégration des TIC avec diverses industries verticales et en promouvant la transformation numérique dans le commerce, le gouvernement, l'éducation, la santé et d'autres domaines pour promouvoir les opportunités d'emploi et le développement durable dans le pays.⁴⁹ Le développement de la connectivité Internet et la résilience de ces réseaux peuvent stimuler les opportunités connexes pour contribuer à un développement social et économique durable. La Commission a mis en place un programme qui prévoit la distribution d'une tablette par foyer aux habitants des zones rurales afin de leur permettre d'accéder et de profiter des avantages liés à la connectivité.⁵⁰ Le gouvernement a mis en place des laboratoires informatiques dans 1 300 écoles secondaires et a distribué 4 000 appareils de téléphonie mobile à des ménages vulnérables. Le rapport UCC Q2 2022 sur les performances du marché indique que le nombre total d'appareils de téléphonie mobile connectés est passé de 35 millions en avril à 36,1 millions en juin 2022.⁵¹

Le nombre total de connexions à haut débit s'élevait à 23,7 millions d'abonnements, avec des services financiers numériques d'une valeur de 40,7 millions de shillings ougandais.⁵² La fracture numérique entre les individus, les ménages, les entreprises et les zones géographiques ayant des niveaux socio-économiques différents restent un défi important, conduisant à des opportunités inégales d'accès aux TIC et d'utilisation de l'internet pour diverses activités. Malgré les efforts déployés pour améliorer la pénétration de l'internet, les coûts élevés, l'infrastructure limitée et les barrières géographiques continuent d'entraver l'accès à un internet fiable et à haut débit, en particulier pour les communautés mal desservies.

Le 29 mai 2023, MTN Uganda a augmenté l'UCUSAF de 36 milliards de shillings ougandais pour l'année 2023 afin d'étendre la couverture des services de communication aux zones mal desservies et non desservies.⁵³ Tous les opérateurs de télécommunications agréés en Ouganda doivent payer un prélèvement de 2 % sur leurs recettes brutes annuelles au fonds administré visant à approfondir les services numériques en Ouganda.⁵⁴ Une partie de l'argent sera utilisée pour développer les

⁴⁶ Emmanuel Ogiemwonyi Arakpogun, Jason Whalley, Roseline Wanjiru, et la... Réduire la fracture numérique en Afrique via les fonds de service universel : une perspective théorique institutionnelle" (9 mai 2023) <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/ITP-01-2023-0042/full/html> (consulté le 26 décembre 2023).

⁴⁷ Nouvelle Vision « Fourniture de services Internet à 50 écoles » (03 janvier 2024) <https://www.newvision.co.ug/opportunities/tenders-1208> (consulté le 23 décembre 2023).

⁴⁸ Gouvernement de l'Ouganda et projet conjoint de l'UIT sur "l'assistance technique et la formation à l'Ouganda sur la stratégie nationale de développement des TIC" (<https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Africa/Pages/projects/2023/uganda-digital-transformation.aspx>) (consulté le 26 décembre 2023).

⁴⁹ Gouvernement de l'Ouganda et projet conjoint de l'UIT sur "l'assistance technique et la formation à l'Ouganda sur la stratégie nationale de développement des TIC" (<https://www.itu.int/en/ITU-D/Regional-Presence/Africa/Pages/projects/2023/uganda-digital-transformation.aspx>) (consulté le 26 décembre 2023).

⁵⁰ Andrew Bugembe 'OPINION: La quête pour offrir les avantages d'une vie moderne connectée à tous les Ougandais » (MAR 03 OCT, 2023) <https://nilepost.co.ug/opinions/173401/opinion-the-quest-of-delivering-the-benefits-of-a-modern-connected-life-to-all-ugandans> (consulté le 26 décembre 2023).

⁵¹ MTN Uganda " MTN Ouganda renforce le Fonds ougandais pour le service et l'accès universels aux communications avec 36 milliards UGX pour l'année 2023" (29 mai 2023) <https://www.mtn.co.ug/newsabout/mtn-uganda-boosts-the-uganda-communications-universal-service-and-access-fund-with-ugx-36-billion-for-the-year-2023/> (consulté le 26 décembre 2023)

⁵² Andrew Bugembe 'OPINION : La quête pour offrir les avantages d'une vie moderne connectée à tous les Ougandais » (MAR 03 OCT, 2023) <https://nilepost.co.ug/opinions/173401/opinion-the-quest-of-delivering-the-benefits-of-a-modern-connected-life-to-all-ugandans> (consulté le 26 décembre 2023).

⁵³ MTN Uganda " MTN Ouganda renforce le Fonds ougandais pour le service et l'accès universels aux communications avec 36 milliards UGX pour l'année 2023" (29 mai 2023) <https://www.mtn.co.ug/newsabout/mtn-uganda-boosts-the-uganda-communications-universal-service-and-access-fund-with-ugx-36-billion-for-the-year-2023/> (consulté le 26 décembre 2023).

⁵⁴ MTN Uganda renforce le Fonds ougandais pour le service et l'accès universels aux communications avec 36 milliards UGX pour l'année 2023 <https://www.mtn.co.ug/newsabout/mtn-uganda-boosts-the-uganda-communications-universal-service-and-access-fund-with-ugx-36-billion-for-the-year-2023/> (consulté le 25 janvier 2024).

services TIC et favoriser l'adoption des services de communication en Ouganda.⁵⁵

Le 26 juin 2023, l'UCC a également lancé un projet en partenariat avec l'école de commerce de l'université de Makerere (MUBS) pour soutenir les solutions TIC qui répondent aux défis sociétaux dans les zones non desservies et mal desservies de l'Ouganda, conformément à la mission de l'UCC d'assurer un accès inclusif aux services et infrastructures de communication. Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'UCUSAF comprennent 76 points de présence Internet (POP), 106 cafés Internet, 78 centres de formation aux TIC, 4 099 téléphones publics, 78 portails web de district, 13 télécentres communautaires polyvalents (MCT), 45 projets postaux, 708 laboratoires TIC scolaires, 174 installations TIC dans le domaine de la santé, 90 sites de réseaux vocaux, 106 projets de développement de contenu, deux projets de gouvernance locale et 31 autres projets uniques.⁵⁶

L'impact direct des projets mis en œuvre comprend une couverture vocale de 100 % au niveau des sous-comtés, une couverture de données de 100 % pour chaque ville de district en Ouganda, ainsi que l'enseignement de l'informatique comme matière dans moins de 50 % des écoles secondaires publiques et un équipement TIC de base dans tous les hôpitaux publics de district.⁵⁷

Malgré les progrès réalisés et les initiatives mises en place, en 2023, les progrès de l'Ouganda en matière d'objectifs de développement durable (ODD) étaient classés 141 sur 166 pays avec un indice global de 55 %, avec un score de débordement de 99,3 %, montrant une aggravation de 19,7 % des ODD en Ouganda, et des progrès limités de 54,1 % avec seulement 26,2 % réalisés ou en bonne voie de réalisation.⁵⁸ Pour surmonter les obstacles et réduire la fracture numérique en Ouganda, il est nécessaire de redéfinir clairement les politiques de l'UCUSAF, de restructurer la gouvernance, d'encourager les collaborations intersectorielles et les initiatives ascendantes pour réduire la fracture numérique dans le pays.

Liberté d'expression en ligne

Le 26 mai 2023, le président a signé la loi antihomosexualité 2023, qui impose des sanctions sévères pour les comportements homosexuels.⁵⁹ La loi prévoit une peine d'emprisonnement à vie pour l'homosexualité et la peine de mort pour "homosexualité aggravée". L'article 4, paragraphe 4, point c), interdit la promotion de l'homosexualité par divers moyens, y compris les appareils électroniques, et prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 20 ans. Les personnes morales qui font la promotion de l'homosexualité s'exposent à des amendes pouvant atteindre 1 milliard de shillings ougandais et à la suspension ou à l'annulation de leur licence pour une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.⁶⁰ La loi a entraîné une augmentation de l'autocensure au sein de la communauté LGBT+ en ligne, les individus et les organisations modifiant leur présence en ligne pour éviter le harcèlement ou les poursuites. Cette législation intensifie les sanctions pour l'homosexualité en Ouganda, qui était auparavant illégale, et criminalise les discours sur les droits des LGBTQI+.⁶¹

⁵⁵ ISMAIL LADU 'UCC investir dans l'expansion de l'économie numérique » (Jeudi 01 juin 2023) <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/markets/ucc-to-invest-in-expanding-digital-economy--4252760> (consulté le 26 décembre 2023).

⁵⁶ Andrew Bugembe 'OPINION : La quête pour offrir les avantages d'une vie moderne connectée à tous les Ougandais » (MARS 03 OCT 2023) <https://nilepost.co.ug/opinions/173401/opinion-the-quest-of-delivering-the-benefits-of-a-modern-connected-life-to-all-ugandans> (consulté le 26 décembre 2023).

⁵⁷ Andrew Bugembe 'OPINION : La quête pour offrir les avantages d'une vie moderne connectée à tous les Ougandais » (MAR 03 OCT, 2023) <https://nilepost.co.ug/opinions/173401/opinion-the-quest-of-delivering-the-benefits-of-a-modern-connected-life-to-all-ugandans> (consulté le 26 décembre 2023).

⁵⁸ <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/uganda> (consulté le 25 janvier 2024)

⁵⁹ Le projet de loi anti-homosexualité 2023 (3 mars 2023) <https://www.jurist.org/news/wp-content/uploads/sites/4/2023/03/Anti-Homosexuality-Bill-2023.pdf> (consulté le 26 décembre 2023).

⁶⁰ Khatondi Soita Wepukhulu « Les Queer ougandais révèlent l'impact dévastateur de la loi anti-gay » (4 juillet 2023) <https://www.opendemocracy.net/en/5050/uganda-anti-homosexuality-act-gay-law-impact-month/> (consulté le 26 décembre 2023).

⁶¹ Ayesha Khan, Emilie Tant et Caroline Harper « Face au retour de bâton : qu'est-ce qui s'abat sur les forces antiféministes et antidémocratiques » (juillet 2023) <https://www.alignplatform.org/sites/default/files/2023-07/align-framingpaper-backlash-web.pdf> (consulté le 24 décembre 2023).

Lors du petit-déjeuner de prière national, des religieux et des radicaux ont prononcé des discours de haine.⁶² La Cour constitutionnelle a annulé l'article 25 de la loi de 2011 sur l'utilisation abusive des ordinateurs, qui pénalise les "communications offensantes". La Cour a également suspendu son exécution. Les tribunaux ont rejeté une plainte contre deux représentants d'une société de médias en ligne, accusés de communication offensive et de cyberharcèlement parce que l'État n'avait pas présenté suffisamment de preuves.

Les utilisateurs des médias sociaux ont de plus en plus recours à des comptes pseudonymes pour éviter le harcèlement et d'autres répercussions de leur discours en ligne.⁶³ Les journalistes et les commentateurs qui couvrent l'opposition ou font des déclarations critiques sur le président ont été victimes de violences physiques. En décembre 2022, le fils du président Museveni a accusé les journalistes du Daily Monitor d'être des terroristes et a menacé d'"écraser" les journalistes qui "l'abusent" dans des tweets qui ont été supprimés par la suite.⁶⁴ En mai 2023, le blogueur Isma Lubega Tusubira, de plus connu sous le nom d'Isma Olaxess, a été abattu par un agresseur inconnu alors qu'il se trouvait dans son véhicule privé à Kampala.⁶⁵

Les motivations de l'agresseur n'étaient pas claires, selon la police, mais il y a eu des spéculations sur le fait que le meurtre de Tusubira était lié à ses remarques discordantes et à sa présence agressive en ligne.⁶⁶ En novembre 2023, Musamali, plus connu sous le nom de Freeman, a été arrêté par des agents de sécurité en civil à son domicile de Nabumali, dans le district de Mbale. Il a été inculpé d'utilisation abusive d'un ordinateur et de cyberharcèlement et détenu au commissariat central de Mbale. Il a été libéré après avoir été gardé à vue pendant plus de 48 heures sans avoir comparu devant le tribunal, ce qui constitue une violation de la règle des 48 heures prévue par la Constitution de la République d'Ouganda.⁶⁷

L'environnement hostile aux journalistes conduit nombre d'entre eux à pratiquer l'autocensure par crainte d'être harcelés ou arrêtés.⁶⁸ La constitution ougandaise de 1995 prévoit la liberté d'expression, la liberté de parole, la liberté des médias et le droit d'accès à l'information de l'État.⁶⁹ Toutefois, plusieurs lois affaiblissent ces protections en raison des mesures strictes prises par l'UCC pour réglementer les médias en ligne au cours des dernières années. Par exemple, la loi sur la presse et les journalistes exige que les journalistes s'inscrivent auprès du conseil statutaire des médias, dont l'indépendance est considérée comme compromise en raison de l'influence du gouvernement sur sa composition. La loi de 2005 sur l'accès à l'information prévoit le droit d'accès à l'information.⁷⁰ Dans la pratique, cependant, l'accès aux informations officielles est un défi pour les citoyens.⁷¹

⁶² Khatondi Soita Wepukhulu « Le fondamentalisme chrétien se cache derrière le nouveau projet de loi anti-LGBTIQ en Ouganda » (23 mars 2023, 18h19) <https://www.opendemocracy.net/en/5050/uganda-anti-homosexuality-bill-church-us-en-gland-odoi-oywelowo/> (consulté le 24 décembre 2023).

⁶³ <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/africa-media/13547.pdf> (consulté le 27 décembre 2023).

⁶⁴ Sadibou Marong "Nous allons vous écraser, prévient le fils du président ougandais aux journalistes" <https://rsf.org/en/we-will-crush-you-ugandan-president-s-son-warns-journalists> (consulté le 27 décembre 2023)

⁶⁵ Le blogueur controversé Isma Olaxess, Has been shot dead (7 mai 2023) <https://pluggedaily.com/2023/05/07/controversial-blogger-isma-olaxess-has-been-shot-dead/> (consulté le 26 décembre 2023).

⁶⁶ DAVID VOSH AJUNA 'Jjaja Iculi' : Qui était Isma Olaxess aux yeux du public ? (13 mai 2023) <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/-jjaja-iculi-who-was-isma-olaxess-in-the-public-eye--4226330> (consulté le 27 décembre 2023).

⁶⁷ East African Gazette ' L'organisme des journalistes ougandais demande la libération inconditionnelle de Musamali, le PDG de Free Man News (12 novembre 2023) <https://eastafricangazette.com/index.php/2023/11/12/uganda-journalist-body-demand-for-un-conditional-release-of-musamali-the-ceo-of-free-man-news/> (consulté le 26 décembre 2023)

⁶⁸ Halima Athumani « Des militants ougandais déclarent que l'avenir des médias est incertain » (23 mai 2023) <https://www.voanews.com/a/ugandan-activists-say-future-of-media-uncertain-/7105670.html> (consulté le 28 décembre 2023)

⁶⁹ La Constitution de la République de l'Ouganda, 1995 <https://washington.mofa.go.ug/uganda/constitution-republic-uganda-1995> (consulté le 31 décembre 2023).

⁷⁰ Loi de 2005 sur l'accès à l'information (19 juillet 2005) <https://chapterfouruganda.org/sites/default/files/downloads/The-Access-to-Information-Act-2005.pdf> (consulté le 28 décembre 2023)

⁷¹ Hillary Turyansingura « Le gouvernement s'engage en faveur de l'accès des citoyens à l'information » (10 mai 2021) <https://ict.go.ug/2021/05/10/government-committed-to-citizens-access-to-information/> (consulté le 24 décembre 2023)

Désinformation sexué

En Ouganda, on a constaté une augmentation notable de la désinformation sexiste, avec des attaques ciblées contre des organisations et des activistes travaillant sur les droits sexuels et reproductifs. Par exemple, en août 2022, des opérations d'ajournement ont été menées à l'encontre de Sexual Minorities Uganda (SMUG) au motif qu'elles ne s'étaient pas enregistrées auprès du National Bureau for Non-Governmental Organisations.⁷² La désinformation sexiste n'est pas un nouveau phénomène ; elle se situe à l'intersection de la propagande et de la violence sexiste, favorisée par les plateformes en ligne ou la communication numérique.⁷³ Les médias sociaux sont un outil puissant pour mobiliser la justice sociale, mais ils sont aujourd'hui utilisés pour diffuser de la désinformation sexiste afin de faire honte aux femmes et de les discréditer.⁷⁴

Le hashtag #FearWomen est un exemple de la manière dont la désinformation sexiste est utilisée pour renforcer les normes patriarcales et porter atteinte à la dignité des femmes.⁷⁵ Les campagnes de désinformation qui ciblent les luttes féministes et le discours sexiste dans le but de réduire les femmes au silence, de les pousser à l'autocensure et de restreindre leur espace civique. Ces campagnes constituent une attaque directe non seulement contre certaines femmes, mais aussi contre la justice en matière de genre.⁷⁶ Outre les dommages immédiats infligés aux victimes – qui vont de la détresse psychologique et du traumatisme aux effets durables sur la santé mentale, en passant par la violence physique et sexuelle – ces récits s'étendent aux menaces de violence et de viol.⁷⁷

En Ouganda, il existe également plusieurs exemples de personnes perçues comme homosexuelles qui ont été expulsées de leur logement par leur propriétaire, qui se sont vu refuser l'accès aux médicaments contre le VIH et à d'autres services de santé sexuelle et reproductive dans les hôpitaux, ainsi que de nombreuses autres horreurs non documentées qui ont été déclenchées par la désinformation. La communauté LGBTQIA+ en Ouganda continue de voir ses droits supprimés par la législation anti-LGBTQ.

L'Ouganda a repeint une aire de jeux pour enfants parce qu'elle comportait un arc-en-ciel. L'interdiction des montres et le fait de repeindre des aires de jeux, par exemple, montrent aussi que l'opinion publique et les points de vue deviennent de plus en plus extrémistes. Cet exemple met en évidence le besoin urgent de stratégies qui s'attaquent spécifiquement à la désinformation sexiste, qui peut également s'appliquer aux plateformes en ligne, compte tenu des vulnérabilités et des rôles uniques des femmes au sein de la communauté. L'échange continu d'expériences peut contribuer à une approche plus nuancée et plus efficace de la lutte contre la désinformation au niveau local.

⁷² Loyce Kyogabirwe "Repousser la désinformation sexiste en Ouganda" (6 février 2023) <https://cipesa.org/2023/02/pushing-back-against-gendered-disinformation-in-uganda/> (consulté le 28 décembre 2023).

⁷³ Démon 'Soumission sur les opportunités, les défis et les menaces pour les médias à l'ère numérique : la désinformation genrée' (janvier 2022) <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/expression/cfis/threats-digital-age/csos/2023-01-26/Submission-SR%20freedex-hrc50-Demos.pdf> (consulté le 28 décembre 2023).

⁷⁴ Act Alliance 'Contribution de l'ACT Alliance au rapport sur la désinformation genrée : Soumis au rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'expression et d'opinion' (7 juillet 2023) <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/expression/cfis/gender-justice/subm-a78288-gendered-disinformation-cso-act-alliance.pdf> (consulté le 26 décembre 2023).

⁷⁵ Act Alliance « Contribution d'ACT Alliance au rapport sur la désinformation sexiste : soumise au rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'expression et d'opinion » (7 juillet 2023) <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/expression/cfis/gender-justice/subm-a78288-gendered-disinformation-cso-act-alliance.pdf> (consulté le 26 décembre 2023).

⁷⁶ Association pour le progrès des communications "Placer les genrés dans la désinformation" (20 septembre 2023) <https://www.apc.org/en/project/placing-gendered-disinformation> (consulté le 26 décembre 2023).

⁷⁷ Département d'État américain "Désinformation de genre : tactiques, thèmes et tendances des acteurs étrangers malveillants" (27 MARS 2023) <https://www.state.gov/gendered-disinformation-tactics-themes-and-trends-by-foreign-malign-actors/> (consulté le 27 décembre 2023).

Vie privée et surveillance

À l'approche des élections en Ouganda, de nombreux militants soupçonnent le gouvernement d'avoir renforcé le contrôle et la surveillance des plateformes de médias sociaux et d'autres espaces en ligne. L'article 27 de la Constitution interdit toute ingérence dans la vie privée d'une personne, qu'il s'agisse de son «domicile, de sa correspondance, de ses communications ou de tout autre bien».⁷⁸

En novembre 2023, l'Ouganda a lancé un nouveau système de suivi des véhicules qui permet au gouvernement de suivre en temps réel la localisation de tous les véhicules. Le lancement de l'Intelligent Transport Monitoring System (ITMS) a pour objectif de réduire les vols de véhicules, d'améliorer la sécurité routière, d'informatiser les services de police et de simplifier l'identification des criminels ou des contrevenants au code de la route. Cependant, l'installation de plaques d'immatriculation intégrant une technologie de pointe sur tous les véhicules du pays entraînera une surveillance de masse incontrôlée des citoyens, couplée à l'enregistrement obligatoire des téléphones portables, ce qui constitue une déstabilisation considérable des droits à la vie privée et crée donc de graves risques pour les droits à la liberté d'association et à la liberté d'expression. L'ITMS fait partie de la «stratégie en 9 points» de l'Ouganda pour mettre fin à l'insécurité.⁷⁹

Après le 1^{er} février 2024, tous les propriétaires de véhicules devront payer entre 50 000 shillings ougandais (18,57 \$) et 714 300 shillings ougandais (189,47 \$) pour enregistrer les nouvelles plaques de leurs véhicules avec un dispositif équipé d'une carte sim fourni par l'entreprise publique de télécommunications, Uganda Telecommunications Corporation Ltd (UTL).⁸⁰ Les véhicules étrangers séjournant temporairement en Ouganda devront également installer des dispositifs de suivi pendant la durée de leur séjour dans le pays. Le système collectera des données à partir du réseau de télécommunications de l'UTL, ainsi que du réseau d'une entreprise de télécommunications privée, ce qui augmentera le nombre d'acteurs privés ayant potentiellement accès à la localisation en temps réel de tous les véhicules en Ouganda.⁸¹ Malheureusement, le gouvernement ougandais a limité l'examen public du système technique, y compris ses capacités et le contrat avec l'entreprise russe chargée du projet. Il n'y a pas non plus de responsabilité en termes de plans publiés et accessibles au public pour la surveillance et l'atténuation des droits de l'homme dans le cadre du projet.⁸² L'Ouganda collecte et stocke déjà de nombreuses informations personnelles, notamment les noms, les signatures, les photos et les empreintes digitales des ressortissants pour enregistrer les cartes SIM et les cartes d'identité nationales.⁸³

Dans le passé, le gouvernement a utilisé la technologie de surveillance pour traquer et arrêter les opposants et les critiques du gouvernement.⁸⁴ D'autres initiatives parrainées par le gouvernement comprennent la prise des empreintes digitales de toutes les armes à feu privées, l'interdiction pour les cyclistes de porter des sweats à capuche et la création d'une base de données nationale

⁷⁸ Constitution <https://www.parliament.go.ug/documents/1240/constitution> (consulté le 31 décembre 2023)

⁷⁹ Sean Beeghly. HRW : Le système de surveillance ougandais menace les droits à la vie privée, à l'expression et à l'association. U. Pittsburgh School of Law, US (14 NOVEMBRE 2023) <https://www.jurist.org/news/2023/11/hrw-uganda-surveillance-system-threatens-rights-to-privacy-expression-and-association/> (consulté le 31 décembre 2023)

⁸⁰ The East African "Mettez au rebut le nouveau système de surveillance, dit HRW à l'Ouganda" (Mardi 14 novembre 2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/scrap-new-surveillance-system-hrw-tells-uganda-4433356> (consulté le 30 décembre 2023)

⁸¹ The East African "Mettez au rebut le nouveau système de surveillance, dit HRW à l'Ouganda" (Mardi 14 novembre 2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/scrap-new-surveillance-system-hrw-tells-uganda-4433356> (consulté le 30 décembre 2023)

⁸² The East African "Mettez au rebut le nouveau système de surveillance, dit HRW à l'Ouganda" (Mardi 14 novembre 2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/scrap-new-surveillance-system-hrw-tells-uganda-4433356> (consulté le 30 décembre 2023)

⁸³ The East African "Mettez au rebut le nouveau système de surveillance, dit HRW à l'Ouganda" (Mardi 14 novembre 2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/scrap-new-surveillance-system-hrw-tells-uganda-4433356> (consulté le 30 décembre 2023)

⁸⁴ The East African "Mettez au rebut le nouveau système de surveillance, dit HRW à l'Ouganda" (Mardi 14 novembre 2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/scrap-new-surveillance-system-hrw-tells-uganda-4433356> (consulté le 30 décembre 2023)

d'ADN. Le système actuel de surveillance de la circulation est élargi par l'introduction de caméras de surveillance et de dispositifs de repérage obligatoires connectés à un réseau mobile dans tous les véhicules. Cette surveillance de masse sans restriction porte atteinte au droit à la vie privée de millions d'Ougandais. Le gouvernement devrait donner la priorité à la protection des droits de ses citoyens plutôt qu'à leur violation.⁸⁵ Les protections de la vie privée sont inscrites dans la loi de 2019 sur la protection des données et de la vie privée (Data Protection and Privacy Act 2019), y compris ses règlements, qui sont entrés en vigueur en avril 2021. Cependant, le respect de la loi reste un défi, bien qu'un bureau indépendant supervise la mise en œuvre et l'application de la loi de 2019 sur la protection des données et de la vie privée.⁸⁶

La loi de 2010 sur la réglementation de l'interception des communications (Regulation of Interception of Communications Act - RICA) permet au gouvernement de procéder à une surveillance électronique en temps réel des personnes soupçonnées de terrorisme en installant des équipements dans les entreprises de télécommunications. La loi donne également au ministre de la Sécurité le pouvoir d'accéder à des communications personnelles en cas de problèmes de sécurité nationale, après avoir obtenu une ordonnance d'un juge de la Haute Cour. La loi a été adoptée après une attaque terroriste à Kampala en 2010.⁸⁷ Les clauses de la loi antiterroriste de 2002 donnent aux agents de sécurité nommés par le ministre de l'intérieur le pouvoir d'intercepter les communications des personnes soupçonnées de terrorisme et de les garder sous surveillance sans contrôle judiciaire.⁸⁸ Ces dispositions sont larges et contraires au droit international, qui exige que toute intrusion dans le droit à la vie privée, y compris la collecte de métadonnées ou la surveillance du contenu des communications, soit strictement nécessaire et proportionnée à la protection d'un intérêt public spécifique et réglementée par la loi sur une base non discriminatoire.⁸⁹

Bien que l'Ouganda soit signataire de plusieurs conventions internationales contenant des dispositions relatives à la protection de la vie privée, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Constitution ougandaise de 1995 mentionne explicitement la protection de la vie privée. La constitution ougandaise de 1995 reconnaît explicitement le droit à la vie privée et appelle à sa protection à l'article 27.

⁸⁵ <https://www.iot-mesh.io/human-rights-watch-uganda-real-time-location-system/> (consulté le 30 décembre 2023)

⁸⁶ Témoin indésirable «Rapport sur la carte de score de confidentialité-2021» (novembre 2021) <https://www.unwantedwitness.org/wp-content/uploads/2021/11/Privacy-Scorecard-Report-2021.pdf> (consulté le 24 décembre 2023).

⁸⁷ Chapitre quatre Ouganda « Loi sur la réglementation de l'interception des communications, 2010 » (5 août 2010) <https://chapterfouruganda.org/resources/acts-bills/regulation-interception-communications-act-2010> (consulté le 26 décembre 2023).

⁸⁸ THE ANTI-TERRORISM ACT, 2002. http://www.vertic.org/media/National%20Legislation/Uganda/UG_Anti-Terrorism_Act_2002.pdf (consulté le 27 décembre 2023).

⁸⁹ The East African "Mettez au rebut le nouveau système de surveillance, dit HRW à l'Ouganda" (Mardi 14 novembre 2023) <https://www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/scrap-new-surveillance-system-hrw-tells-uganda-4433356> (consulté le 30 décembre 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

L'accès à l'internet est un outil puissant qui peut être utilisé par des acteurs étatiques et non étatiques pour influencer le développement social et économique de l'Ouganda. Pour que l'Ouganda puisse avoir un impact positif sur la liberté d'expression, la liberté de la presse, l'accès à l'information et les politiques gouvernementales en matière de TIC sans avoir recours à une surveillance ciblée permanente, à des disparités notables dans l'accès à l'internet entre les hommes et les femmes, à des discours haineux dirigés et ciblés, à des violations de la vie privée et à une mauvaise gestion des données, une véritable approche multipartite axée sur la prévention est nécessaire. Cependant, la liberté d'expression en ligne continue d'être compromise en Ouganda en raison de l'absence de toute action visant à débanaliser Facebook.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Mettre en œuvre la politique nationale de haut débit 2018 afin de réduire les prix des données internet en Ouganda.
 - » Mettre en place un cadre de mise en œuvre approprié pour combler les lacunes en matière de développement des infrastructures, d'environnement juridique et réglementaire et de capacité des citoyens à exploiter de manière productive les TIC dans le pays.
 - » Utiliser une approche fondée sur les données pour sélectionner les projets du service universel et du fonds d'accès et appliquer les connaissances pertinentes à la sélection des projets dans le cadre de la réforme opérationnelle du service universel et du fonds d'accès.
 - » Assurer un suivi et un rapport réguliers des performances afin d'assurer la visibilité et la responsabilité des droits numériques et de l'inclusion en Ouganda.
 - » Renforcer les possibilités et développer les compétences au sein du Fonds pour le service universel en mettant l'accent sur le recyclage et l'amélioration des compétences du personnel existant, le recrutement de nouvelles personnes et le maintien d'un personnel qualifié au sein de l'autorité du Fonds pour le service universel et l'accès.
 - » Le gouvernement devrait aligner ses lois nationales sur les restrictions à la vie privée sur les lois internationales, en veillant à ce que toute ingérence dans le droit à la vie privée soit strictement nécessaire, proportionnelle et légalement réglementée.
 - » Ouganda Communications Communication devrait célébrer intentionnellement la Journée internationale de l'accès universel à l'information chaque année et fournir aux consommateurs une analyse critique du fonds d'accès et de service universel d'Ouganda Communications.
-

-
- » Le gouvernement est également invité à s'abstenir de toute répression future de l'accès au numérique et à veiller à ce que les droits numériques et les politiques d'inclusion soient mis en œuvre pour promouvoir un environnement en ligne libre, ouvert et sûr pour tous les Ougandais.
 - » Maintenir et renforcer la loi de 2019 sur la protection des données et de la vie privée, en veillant au strict respect de la réglementation. Le gouvernement devrait donner la priorité à la protection du droit à la vie privée des citoyens, en alignant toutes les initiatives sur les normes internationales en matière de protection de la vie privée.

Société civile:

- » Il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail national sur la désinformation sexospécifique, en collaboration avec des universitaires, des organisations de défense des droits des femmes et des technologues, afin de cartographier les campagnes de désinformation et leur lien avec les abus en ligne commis à l'encontre des femmes politiques et des journalistes, et de garantir la représentation des points de vue et des expériences vécues par les femmes.
- » Investir dans le renforcement de la recherche, y compris auprès des acteurs locaux aux niveaux national et régional, sur la désinformation en matière de genre, afin de mieux comprendre les contextes, les causes profondes et la prévalence.
- » Il est nécessaire de s'opposer à la désinformation sexiste pour lutter contre les préjudices subis par les femmes en ligne et de parvenir à l'égalité des sexes.
- » Approfondir la compréhension des réponses et des interventions en matière de communication qui peuvent être utilisées pour contrer la désinformation sexiste.
- » La société civile et les médias locaux devraient être associés à ce processus, car ils peuvent lancer des alertes précoces sur les campagnes de désinformation sexistes qui pourraient être déclenchées ou qui commencent à évoluer.
- » Mener des consultations publiques afin d'évaluer le sentiment et les préoccupations des citoyens concernant le projet ITMS. Encourager la participation des citoyens aux processus décisionnels relatifs aux technologies de surveillance qui ont une incidence sur leurs droits.

Secteur privé:

- » Les outils développés pour lutter contre la diffusion de la désinformation par le biais de la technologie doivent être guidés par des processus sans ambiguïté et respecter des normes éthiques.
- » Se conformer aux politiques TIC respectueuses des droits aux niveaux national, régional et international en matière de droits et d'inclusion numériques.

-
- » Collaborer avec les associations professionnelles pour plaider en faveur de réformes fiscales qui réduisent la charge pesant sur les utilisateurs de l'internet. S'engager auprès des décideurs politiques pour s'assurer que les structures fiscales sont propices à l'inclusion numérique et à la croissance économique.
 - » Participer activement aux discussions politiques et aux efforts de plaidoyer visant à réduire les obstacles à l'accès à l'internet. Plus précisément, il s'agit d'œuvrer à la réduction des taxes sur les services internet et d'engager le gouvernement à lever les restrictions sur les plateformes comme Facebook, en tenant compte de leur impact sur les entreprises et la communauté au sens large.
-



Zambia

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le rapport Londa Zambie fait la lumière sur les libertés sur internet en Zambie en 2023, y compris les principaux développements et tendances dans le secteur des TIC. Le rapport couvre les domaines thématiques de la liberté d'expression en ligne, des identités numériques, de la protection des données et de la cybersécurité, et examine la mise en œuvre du Fonds pour l'accès et le service universels. Le rapport a été élaboré à partir de données obtenues par le biais d'entretiens ciblés et de recherches documentaires. Il fournit en outre des recommandations sur les mesures à prendre pour renforcer positivement les droits numériques en Zambie. Dans le rapport Londa 2022, la Zambie semblait sortir d'un climat de peur, de répression et d'intolérance comme l'avaient fait les gouvernements précédents. Toutefois, cela n'a pas été le cas, car les arrestations de personnes accusées en vertu de la loi de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité se sont multipliées. En 2023, la Zambie a enregistré plusieurs évolutions politiques et juridiques, notamment la promulgation de la loi 2023 sur l'accès à l'information, attendu de longue date, et le lancement de stratégies clés telles que la politique nationale en matière de TIC et la stratégie de transformation numérique. En outre, le Bureau de la protection des données a été créé et le tout premier commissaire à la protection des données a été nommé. La

révision de la loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité a commencé, bien que le processus, comme dans les cas précédents, ait été critiqué par les parties prenantes. Ainsi, le groupe d'organisations de la société civile qui avait déposé une pétition devant la Haute Cour n'a retiré sa plainte qu'une fois que le gouvernement a accepté de prendre en compte les recommandations et d'améliorer le processus d'engagement des parties prenantes. Enfin, l'association des fournisseurs d'accès à Internet de Zambie a annoncé une augmentation de 17,5 % des coûts fixes de l'Internet. L'autorité de régulation des TIC, la ZICTA, a infligé une amende à Airtel Zambia pour qu'il dédommage tous ses utilisateurs à la suite de pannes de réseau incessantes.

Introduction

Pays essentiellement minier, la Zambie comptait 19,6 millions d'habitants en 2023, dont 51 % de femmes et 49 % d'hommes.¹ Avec plus de 60 % de la population vivant dans les zones rurales et plus de 80 % de la population âgée de moins de 30 ans, le pays a maintenu une augmentation constante du PIB de 29 milliards² malgré des conditions économiques en déclin et des taux d'inflation élevés.

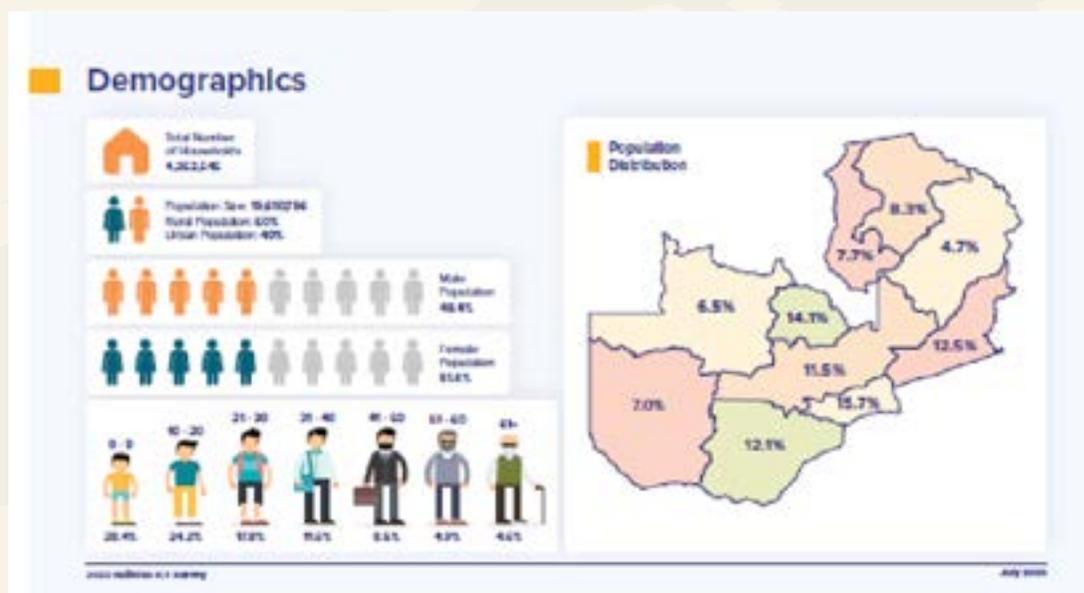


Fig 1 : Répartition de la population de la Zambie, Source : ZICTA³

Le paysage politique de la Zambie est resté relativement stable au cours de la période couverte par le présent rapport; avec les élections qui se profilent en 2026, la bataille pour la première place a commencé dans un contexte de détérioration des conditions économiques et d'insatisfaction croissante des citoyens. L'ancien président Edgar Lungu a fait part de son intention de sortir de sa retraite pour se présenter à la présidence, ce qui a provoqué un tollé au sein de certains groupes politiques.⁴

Au cours de la période considérée, le secteur des TIC a connu des évolutions majeures. Sur le plan politique, le ministère de la technologie et des sciences a lancé la politique nationale révisée des TIC 2023, attendue depuis longtemps, ainsi que la stratégie nationale de transformation numérique 2023 - 2027, la stratégie de mise en œuvre de la politique nationale des TIC 2022 - 2026 et le plan stratégique 2022 - 2026.^{5 6} Ces documents

¹ Zambia Statistics Agency " La Zambie lance le service Internet Starlink de SpaceX (2022) <https://www.zamstats.gov.zm/download/6815/?v=9623> (consulté le 11 décembre 2023).

² Banque mondiale "Zambia Data GDP" (2022) <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=ZM> (consulté le 11 décembre 2023).

³ Tech Bulletin https://drive.google.com/file/d/14iqSYvt3F618NUM_VuL0UHPPLVn-n/view?usp=sharing (consulté le 11 décembre 2023).

⁴ BBC " Edgar Lungu - L'ancien président zambien fait son retour sur la scène politique " (2023) <https://www.bbc.com/news/world-africa-67254347/> (consulté le 11 décembre 2023).

⁵ Kalemba, Mutati lance la politique des TIC et le plan stratégique de transformation numérique "" (2023) <https://kalemba.news/business/2023/10/14/mutati-lance-ict-policy-digital-transformation-strategic-plan/> (consulté le 11 décembre 2023).

⁶ Ministère de la technologie et de la science " Le ministère de la technologie et de la science lance le plan stratégique (2022-2026) " (2023) <https://www.mots.gov.zm/?p=2797> (consulté le 11 décembre 2023).

► Analyse du pays

établissent une feuille de route, un cadre réglementaire complet pour un écosystème TIC intégré et une économie numérique, ainsi que des mesures pour sauvegarder les droits numériques des citoyens et la cybersécurité. Les politiques visent également à stimuler la croissance technologique pour déployer des services numériques. En outre, la division de l'administration en ligne de Smart Zambia a lancé le plan national d'administration en ligne 2023 - 2026, qui jette les bases d'une amélioration de la prestation de services, de l'accessibilité, de la transparence et de l'efficacité entre le gouvernement, les citoyens et le secteur privé.

À la fin de l'année 2023, le taux de pénétration de l'internet s'élevait à 58 %, soit 11 millions d'utilisateurs, ce qui représente une augmentation constante par rapport au taux de pénétration de 53 % enregistré l'année précédente.

Utilisation de l'internet	2022				2023		
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	
Abonnements internet fixes	81,775	84,259	85,446	86,446	86,242	82,254	-2,4%
Pénétration de l'internet fixe pour 100 habitants	0,43	0,45	0,43	0,44	0,44	0,42	0,026%
Utilisateurs de l'internet - mobile	10,0637,76	9,989,947	10,798,027	11,062,212	11,025,912	11,352,595	13,6%
Pénétration de l'internet mobile pour 100 habitants	53.2	52.8	54.3	56.4	56.2	57.9	5.1
Utilisateurs de l'internet fixe + mobile	10,145,551	10,074,205	10,883,286	11,148,658	11,112,154	11,112,154	13,5%
Pénétration des utilisateurs d'internet pour 100 habitants	53.6	53.2	54.8	56.8	56.7	58.3	5.1

Fig 2 : Tendances de l'utilisation de l'internet : Juin 2022-Juin 2023 Source : ZICTA⁷

Suite à l'introduction de la technologie 5G en 2022⁸ Zambia a continué à étendre la couverture de son réseau 5G à travers le pays et a récemment adopté la 4G comme nouvelle norme, abandonnant par la suite les technologies 2G et 3G⁹ dans le but de fournir des services internet à toutes les régions du pays et en reconnaissance du rôle des TIC en tant que catalyseur du développement.

312

⁷ Marché de la mi-année https://drive.google.com/file/d/14iqISYvt3F618NUM_VuLOUHPeLPLVm-n/view?usp=sharing (consulté le 11 décembre 2023).

⁸ MTN " MTN Zambia lance le premier réseau 5G du pays " (2022) <https://www.mtn.com/mtn-zambia-launches-the-countrys-first-5g-network/> (consulté le 11 décembre 2023).

Selected Individual Level Findings

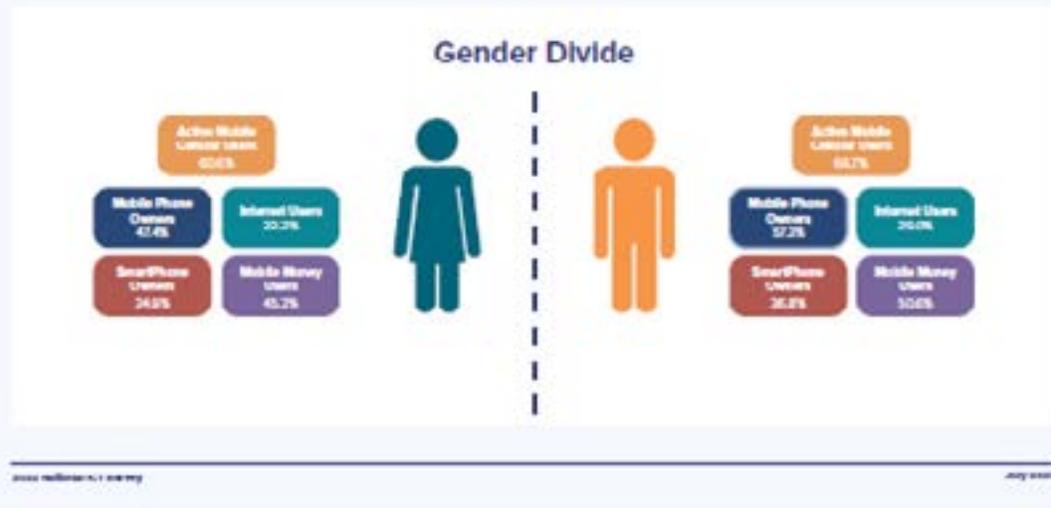


Fig. 3 : Fossé numérique entre hommes et femmes en Zambie Source : ZICTA

La Zambie compte quatre opérateurs de réseaux mobiles (ORM) et 19 fournisseurs d'accès à Internet (FAI), bien que Zedmobile, un ORM nouvellement créé, n'ait pas encore commencé ses activités après son lancement en décembre 2022.¹⁰ D'autre part, la Zambie est devenue le sixième pays d'Afrique à lancer les services Internet par satellite Starlink dans le but de fournir un accès Internet rapide, fiable et non plafonné.¹¹ En octobre 2022, le ministre de la technologie et des sciences a demandé au régulateur des TIC d'enquêter sur la mauvaise qualité du réseau à la suite de plaintes de clients.¹² En décembre 2023, le régulateur des TIC, la Zambie Information and Communications Technology Authority (ZICTA), a ordonné à Airtel Zambia, qui jouit d'une part de marché de plus de 50 %, de dédommager tous les utilisateurs pour les pannes de réseau constantes.¹³ Ce n'était pas la première fois que la ZICTA sévissait contre la fourniture de services de mauvaise qualité. En 2020, Airtel, MTN et Zamtel ont été condamnés à une amende de plus de 5,4 millions K pour avoir fourni des services de mauvaise qualité à leurs abonnés.¹⁴ Par ailleurs, les coûts de l'internet devraient augmenter de 17,5 % en 2024 à la suite d'ajustements du droit d'accise sur les services internet fixes.¹⁵

Liberté d'expression en ligne

313

⁹ IT Web Africa : Zambie " La Zambie adopte la 4G comme nouvelle norme et abandonne progressivement les réseaux 2G et 3G " (2023) <https://itweb.africa/content/IN1gPvOAWGaMjL6m/ap6GxRKqYaqb3Wjr> (consulté le 11 décembre 2023).

¹⁰ Zambian Observer " Lancement du quatrième opérateur de réseau mobile de Zambie " (2022) <https://zambianobserver.com/zambias-fourth-mobile-network-operator-launched/> (consulté le 11 décembre 2023).

¹¹ Voice of America : Afrique " La Zambie lance le service Internet Starlink de SpaceX " (2023) <https://www.voanews.com/a/zambia-launches-spacex-s-starlink-Internet-service-7372081.html> (consulté le 11 décembre 2023).

¹² IT Web Africa : Zambie "Zambia's Tech Minister calls for ICT 'reboot'" (2022) <https://itweb.africa/content/j5alrvQAAQGvpYQk> (consulté le 11 décembre 2023).

¹³ IT Web Africa : Zambie "Zambia cracks whip on Airtel over network outages" (2023) <https://itweb.africa/content/ILn-147mQWp37J6Aa/ap6GxRKqYaqb3Wjr> (consulté le 11 décembre 2023).

¹⁴ News Diggers " La ZICTA inflige une amende de 5,4 millions d'euros aux trois réseaux de téléphonie mobile pour mauvaise qualité de service " (2020) <https://diggers.news/business/2020/09/04/zicta-fines-all-3-mobile-networks-k5-4m-for-poor-service/> (consulté le 11 décembre 2023).

¹⁵ Tech Trends " Les coûts de l'internet fixe en Zambie devraient augmenter de 17,5 % en 2024 ". " (2023) <https://www.techrends.co.zm/fixed-Internet-costs-in-zambia-set-to-rise-by-17-5-in-2024/> (consulté le 15 décembre 2023).

La Constitution nationale de 2016,¹⁶ affirme le droit à la liberté d'expression,¹⁷ de réunion et d'association,¹⁸ d'accès à l'information,¹⁹ et à la vie privée.²⁰ La Zambie est également signataire d'instruments régionaux et mondiaux relatifs aux droits de l'homme qui affirment la liberté d'expression en ligne et hors ligne, y compris la cybersécurité et la protection des données. Il s'agit notamment de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP),²¹ de la Convention internationale sur les droits civils et politiques (ICCPR),²² de la Déclaration de Windhoek,²³ de la Plate-forme africaine sur l'accès à l'information²⁴ et de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)²⁵ entre autres.

En termes de libertés en ligne, la Zambie est classée partiellement libre avec un score de 59 sur la carte de score Freedom on the Net 2023, indiquant une amélioration d'un point par rapport aux scores de 2022.²⁶ Bien que le pays ait semblé sortir d'un climat de peur, de répression et d'intolérance observé sous les régimes précédents, cela n'a pas été le cas sur le terrain.²⁷

Suite à l'abolition de la clause de diffamation du président en décembre 2022,²⁸ qui était auparavant utilisée pour persécuter les opposants politiques, les activistes et les citoyens pour leurs activités en ligne et hors ligne, les Zambiens n'ont pas encore vu les résultats tangibles de ce développement, car la diffamation criminelle existe toujours dans la loi sur le code pénal.^{29,30} La période couverte par le présent rapport a été marquée par une augmentation des arrestations pour diffamation et incitation à la haine pour des messages et des commentaires faits en ligne, qui sont inculpés en vertu de la loi de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité (Cybersecurity and Cybercrimes Act 2021). En août 2023, Brighton Mwanza, âgé de 25 ans, a été arrêté pour avoir utilisé Twitter (aujourd'hui X) afin d'inciter l'armée à se soulever contre un gouvernement légitime dans un tweet où il appelait l'armée zambienne à imiter les pays d'Afrique de l'Ouest qui avaient récemment connu des coups d'État.³¹ Le même mois, Fred M'membe, leader du parti socialiste dans l'opposition, a été arrêté et interrogé sur une cybercriminalité présumée. Il avait critiqué la surveillance croissante de l'État qui, selon lui, était en partie rendue possible par les technologies numériques qui pourraient potentiellement porter atteinte aux droits numériques des citoyens, affaiblir la société civile et les voix indépendantes, et entraver la participation significative de la population aux affaires civiques.³²

¹⁶ Constitution de la Zambie, loi 18 de 2016.

¹⁷ Constitution de la Zambie, loi 18 de 2016, article 20, point 13, ci-dessus.

¹⁸ N 13 ci-dessus, art. 29.

¹⁹ n 13 art 21.

²⁰ n 13, art 17.

²¹ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur les droits de l'homme et des peuples (DDH) Liberté d'expression et accès à l'information, <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 12 décembre 2023).

²² Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), <https://www.un.org/en/aboutus/universal-declaration-of-human-rights> (consulté le 12 décembre 2023).

²³ Déclaration de Windhoek.

²⁴ Plate-forme africaine sur l'accès à l'information <https://www.africanplatform.org/> (consulté le 12 décembre 2023).

²⁵ Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-cyber-security-and-personal-data-protection> (consulté le 12 décembre 2023).

²⁶ Freedom House "Freedom on the Net 2023" (2023) <https://freedomhouse.org/country/zambia/freedom-net/2023> (consulté le 12 décembre 2023).

²⁷ Paradigm Initiative "Londa Report" (2022) <https://paradigmhq.org/londa-22/> (consulté le 12 décembre 2023).

²⁸ Lusaka Times " HH annonce l'abolition de la peine de mort et du délit de diffamation du président " (2022) <https://www.lusakatimes.com/2022/12/24/hh-announces-the-abolition-of-the-death-penalty-and-defamation-of-the-president-crime/> (consulté le 12 décembre 2023).

²⁹ News Diggers " La diffamation du président a disparu mais la diffamation criminelle existe toujours " (2023) <https://diggers.news/guest-diggers/2023/02/16/defamation-of-the-president-is-gone-but-criminal-defamation-still-exists/> (consulté le 12 décembre 2023).

³⁰ Zambia Monitor " Kasonde déplore l'arrestation de M'membe et estime que les lois pénales sur la diffamation sont anormales dans une société démocratique " (2023) <https://www.zambiamonitor.com/kasonde-faults-arrest-of-mmembe-says-criminal-defamation-laws-abnormal-in-democratic-society/> (consulté le 12 décembre 2023).

³¹ Zambian Observer " Brighton Mwanza arrêté pour avoir incité les militaires à se soulever contre le gouvernement légitime " (2023) <https://zambianobserver.com/brighton-mwanza-arrested-for-inciting-military-to-rise-against-legitimate-government/> (consulté le 12 décembre 2023).

En septembre, le dirigeant du parti d'opposition Patriots for Economic Progress (PeP), Sean Tembo, a été arrêté pour deux chefs d'accusation d'incitation à la haine, en violation de l'article 65 de la loi n° 2 de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité, pour des messages qu'il aurait publiés sur ses médias sociaux.³³ Dans un autre incident, un responsable du parti d'opposition, Stardy Mwale, a été arrêté pour pratiques séditeuses pour avoir prétendument diffusé un enregistrement audio sur diverses plateformes de médias sociaux demandant aux meuniers du pays d'arrêter la production de farine de maïs dans le but de les inciter à se révolter contre le gouvernement.³⁴

Les efforts de révision de la loi sur la cybersécurité 2021 ont commencé par des consultations avec les parties prenantes³⁵ et le processus, comme les précédents, a été décrit par les OSC comme fermé et précipité. Les parties prenantes ont estimé que leurs recommandations n'étaient pas suffisamment prises en compte dans le nouveau projet de loi. Ainsi, le groupe d'OSC qui avait précédemment déposé une pétition devant la Haute Cour a refusé de retirer son dossier jusqu'à ce que le gouvernement accepte de prendre en compte ses recommandations et d'améliorer le processus d'engagement des parties prenantes.³⁶ De même, les efforts visant à mettre en place un cadre d'autorégulation des médias restent bloqués après que les organisations de médias et l'association des propriétaires de médias se sont opposées au projet de loi présenté par le Conseil zambien des médias (ZAMEC) en raison de clauses hostiles qui prévoyaient l'enregistrement obligatoire des journalistes individuels et des sanctions à l'encontre des journalistes qui n'ont pas de licence.³⁷

En décembre 2023, le président Hakainde Hichilema a promulgué la loi historique sur l'accès à l'information, qui était en suspens depuis plus de 20 ans et avait suscité de vives controverses.³⁸ Il s'agissait d'une étape clé pour les professionnels des médias et les autres parties prenantes, car cette loi devait éliminer les goulets d'étranglement liés à l'accès aux informations vitales de l'État et d'intérêt public, instaurer la confiance entre le gouvernement et les citoyens et promouvoir la responsabilité, la transparence et les droits de l'homme dans le pays. Toutefois, certaines organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme ont indiqué que si la loi actuelle répond aux normes internationales acceptables, elle doit encore être retravaillée. Notamment en ce qui concerne la divulgation proactive d'informations par le gouvernement et le fait que la responsabilité du contrôle du respect de la loi incombe au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de l'information, plutôt qu'à un organe de contrôle tel que la Commission des droits de l'homme, comme le prévoit la loi type de l'Union africaine sur l'accès à l'information pour l'Afrique.^{39,40}

³² Zambia Monitor "Le dirigeant du parti socialiste, M'embre, arrêté pour cybercriminalité présumée" (2023) <https://www.zambiamonitor.com/socialist-party-leader-membre-arrested-for-alleged-cyber-crime/> (consulté le 12 décembre 2023).

³³ Zambia National Broadcasting Corporation (ZNBC) "Sean Tembo, Stardy Mwale Arrested" (2023) <https://www.znbc.co.zm/news/sean-tembo-stardy-mwale-arrested/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁴ Ibid

³⁵ Zambia Law Development Commission (ZLDC) "La Commission zambienne pour le développement du droit (ZlDC) conclut les réunions consultatives des parties prenantes nationales sur la révision de la loi n° 2 de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité" (2023) <http://www.zambialawdevelopment.org/press-release/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁶ News Diggers "Communiqué de presse du 1er février 2023 sur les amendements proposés à la loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité" (2023) <https://diggers.news/guest-diggers/2023/02/02/press-statement-dated-1st-february-2023-on-the-proposed-amendments-to-the-cyber-security-and-cybercrimes-act/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁷ Money FM "MOAZ rejette le projet de loi final de la ZAMEC" (2021) <https://www.moneyfmzambia.com/2022/06/16/moaz-rejects-final-draft-zamec-bill/> (consulté le 13 décembre 2023).

³⁸ Lusaka Times "Le président Hichilema signe le projet de loi sur l'accès à l'information" (2023) <https://www.lusakatimes.com/2023/12/22/president-hichilema-signs-ati-bill-into-law/> (consulté le 22 décembre 2023).

³⁹ News Diggers "Accès à l'information Une boîte de Pandore" (2023) <https://diggers.news/guest-diggers/2023/12/19/access-to-information-bill-a-pandoras-box/> (consulté le 13 décembre 2023).

⁴⁰ News Diggers « Le projet de loi ATI est juste mais nécessite davantage de travail » (2023) <https://diggers.news/guest-diggers/2023/11/22/ati-bill-is-fair-but-needs-more-work/> (consulté le 13 décembre 2023).

Identités numériques, protection des données et cybersécurité

À la fin de 2023, plus d'un million de Zambiens s'étaient inscrits pour obtenir une carte d'identité numérique.⁴¹ Cela fait suite à l'introduction du projet Integrated National Registration Information System (INRIS) en 2022, un système de gestion de l'identité nationale biométrique numérique qui remplacera le système d'enregistrement national traditionnel, manuel et sur papier. Suite à la promulgation de la loi sur la protection des données en 2021, des voix se sont élevées pour demander au gouvernement de créer un bureau de protection des données et de nommer un commissaire approprié, en particulier à la lumière des besoins actuels du pays en matière de cybersécurité et de l'introduction de systèmes d'identité numérique. En juin 2023, le gouvernement a indiqué que le bureau de protection des données serait bientôt mis en place et, par la suite, M. Likando Lyuwa a été nommé commissaire.⁴²

En outre, en juillet 2023, la Commission de protection des données s'est déclarée préoccupée par l'augmentation des incidents de piratage dans les institutions financières du pays et par les risques importants que cette situation représentait pour la sécurité nationale.⁴³ Cela s'est produit après le piratage des médias sociaux de la Banque de Zambie et des systèmes de la National Pensions Scheme Authority (NAPSA).⁴⁴ De même, en 2022, les systèmes informatiques de la Banque centrale ont été piratés, perturbant certaines de ses opérations et services bancaires.⁴⁵ Une évaluation nationale des risques cybernétiques réalisée en 2022 a révélé que les principales menaces en matière de cybersécurité au niveau national et sectoriel étaient respectivement les logiciels malveillants et l'hameçonnage. En outre, l'évaluation a révélé que les plus grandes vulnérabilités sectorielles apparaissent dans les institutions gouvernementales, les soins de santé, l'eau et l'assainissement. Par ailleurs, les institutions financières et bancaires ont un impact potentiel, dans le pire des cas, pouvant aller jusqu'à 3 % du PIB du pays.⁴⁶

En octobre 2023, le groupe de travail sur la cybersécurité, composé d'officiers de la police zambienne, de la commission de lutte contre la drogue et de la ZICTA, a arrêté plus de 25 cybercriminels présumés qui étaient impliqués dans une série d'activités criminelles, y compris la fraude à l'argent mobile.⁴⁷ Lors d'un autre incident survenu en juin 2023, Emmanuel Mwamba, 52 ans, et Andy Luchinde, 29 ans, ont été arrêtés pour trois chefs d'accusation de publication d'informations en violation de l'article 54 de la loi n° 2 de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité, sur les pages Facebook intitulées Patriotic Front-PF et Grindstone Television Zambia. Les deux hommes ont publié une lettre censée avoir été signée par le président républicain et ont envoyé un courriel dans l'intention de compromettre la sécurité du personnel de la maison d'État.⁴⁸

Révision du Fonds pour l'accès et le service universel ⁴⁹

L'Autorité zambienne des technologies de l'information et de la communication (ZICTA) est

316

⁴¹ IT Web Africa : a Zambie passe à l'identification numérique " (2023) <https://itweb.africa/content/P3gQ2qGAWYN7nRD1/ap6GxRRkqYaqb3Wjr> (consulté le 15 décembre 2023).

⁴² Zambia National Broadcasting Corporation (ZNBC) " Le Commissariat à la protection des données arrive " (2023) <https://www.znbc.co.zm/news/office-of-the-data-protection-commissioner-coming/> (consulté le 15 décembre 2023).

⁴³ News Diggers " La Commission de la protection des données s'intéresse à l'intensification du piratage des entités financières " (2023) <https://diggers.news/local/2023/07/25/data-protection-commission-expresses-interest-in-increased-hacking-of-financial-entities/> (consulté le 15 décembre 2023).

⁴⁴ News Diggers " Le piratage de la NAPSA et du BO constitue un risque pour la sécurité nationale " (2023) <https://diggers.news/opinion/2023/07/27/the-hacking-at-napsa-boz-pose-a-national-security-risk/> (consulté le 15 décembre 2023).

⁴⁵ IT Web Africa : Zambie " Des pirates informatiques s'en prennent à la banque centrale de Zambie " (2023) <https://itweb.africa/content/kYbe97XblOwgAWpG> (consulté le 15 décembre 2023).

⁴⁶ Autorité zambienne des technologies de l'information et de la communication (ZICTA) " Rapport national d'évaluation du risque cybernétique " (2022).

⁴⁷ Zambian Observer " ZP, DEC, La ZICTA arrête 25 suspects pour cybercriminalité " (2023) <https://zambianobserver.com/zp-dec-zicta-arrest-25-suspects-for-cyber-crimes/> (consulté le 20 décembre 2023).

⁴⁸ Service de police de Zambie " Mwamba, Luchinde arrêtés " (2023) <http://www.zambiapolice.gov.zm/index.php/112-news/392-charged-and-arrested> (consulté le 17 décembre 2023).

⁴⁹ Section basée sur un entretien avec l'Autorité zambienne des technologies de l'information et de la communication (ZICTA), département du Fonds d'accès et de service universel, le 8 décembre 2023.

chargée d'administrer le Fonds d'accès et de service universel (UASF) du pays, établi en vertu de la loi de 2012 sur les réglementations en matière d'accès universel aux TIC (ICT (Universal Access) Regulations Act).⁵⁰ Au moment de la rédaction du rapport, les rapports annuels de la ZICTA pour 2022 et 2023, qui contiennent le total des recettes de l'UASF collectées au cours de la période, n'étaient pas disponibles sur le site web de l'organisation et les efforts pour obtenir ces chiffres directement auprès de l'institution se sont avérés vains. Parmi les projets financés par l'UASF (⁵¹), on peut citer :

- **Le programme de construction de tours** a facilité la construction de 253 tours dans les communautés mal desservies de Zambie depuis son lancement en 2013, chaque tour coûtant environ 250 000 dollars. Entre 2023 et 2024, ZICTA a réservé 31 tours à construire pour aider à combler le déficit national de 990 tours afin d'achever la couverture du réseau dans tout le pays. Le gouvernement vise une couverture à 100 % d'ici à la fin de 2024 et a récemment mis aux enchères des fréquences pour un montant de plus de 41 millions de dollars US pour compléter le coût des pylônes.⁵² En outre, suite à une directive du ministre de la technologie et de la science, la ZICTA a commencé à moderniser certaines tours avec la technologie 4G, qui étaient auparavant équipées de la technologie 2G pour permettre l'accès à Internet dans certaines parties du pays.⁵³
- **Le programme Connecter les établissements d'enseignement** - favorise l'utilisation des TIC dans les établissements d'enseignement en mettant à disposition des laboratoires informatiques complets. La Zambie compte plus de 12 000 écoles primaires et secondaires. En 2013, les TIC ont été introduits comme matière obligatoire, mais certaines écoles continuent d'enseigner cette matière sans aucun équipement informatique. Jusqu'à présent, le programme a permis de connecter 525 écoles. Le paquet comprend 20 ordinateurs, une imprimante et deux MIF, et les écoles sont chargées de fournir une salle informatique sécurisée et du mobilier. En outre, l'USAF soutient la formation et le renforcement des capacités des enseignants en matière de TIC par le biais de cours subventionnés. Parmi les autres institutions dotées d'équipements TIC, on compte 47 collèges, 17 institutions gouvernementales de sécurité et deux laboratoires communautaires.
- **Le programme "Support for ICTs for Persons with Disabilities (PWDs)"** (Soutien aux TIC pour les personnes handicapées) fournit des équipements TIC et des logiciels spécialisés pour les malvoyants. Jusqu'à présent, 14 institutions pour personnes handicapées ont accédé à ce projet qui comprend du matériel informatique spécialisé, des logiciels et des imprimantes en braille. ZICTA facilite ce projet en partenariat avec l'Agence zambienne pour les personnes handicapées, qui fournit des recommandations sur les institutions à soutenir et les spécifications de l'équipement. La politique nationale en matière de TIC 2023-2028 reconnaît la nécessité d'un accès équitable et d'une véritable distribution des produits et services TIC par la fourniture d'équipements d'assistance aux personnes handicapées.⁵⁴
- **Le projet de connectivité par fibre optique du dernier kilomètre**, mené en partenariat avec le réseau de recherche et d'éducation de Zambie (ZAMREN), fournit un accès Internet abordable aux établissements d'enseignement supérieur. Jusqu'à présent, 80 institutions ont bénéficié d'une connexion à la fibre optique du dernier kilomètre. L'UASF finance la fourniture de câbles en fibre optique et d'abonnements à Internet pour une durée maximale d'un an, tandis que le ZAMREN fournit des services Internet.

317

⁵⁰ 1,5 % du chiffre d'affaires annuel brut collecté auprès de tous les opérateurs de réseaux mobiles titulaires d'une licence.

⁵¹ Zambia Information and Communication Technology Authority (ZICTA) "Projects" (2023) <https://www.zicta.zm/media/projects> (consulté le 20 décembre 2023).

⁵² IT Web Africa: Zambie "La Zambie vise une couverture réseau de 100 % d'ici 2024" (2023) <https://itweb.africa/content/KPNG878NGowq4mwD> (consulté le 20 décembre 2023).

⁵³ IT Web Africa : Zambie " La Zambie adopte la 4G comme nouvelle norme et abandonne progressivement les réseaux 2G et 3G " (2023) <https://itweb.africa/content/JN1gPvOAWGaMjL6m/ap6GxRKqYaqb3Wjr> (consulté le 20 décembre 2023).

⁵⁴ Politique nationale en matière de TIC 2023

- **Les projets relatifs à l'agriculture et à la santé en ligne sont quelques-uns** des autres projets pilotes que l'UASF devrait mettre en œuvre. Le projet agricole vise à fournir un soutien en matière d'appareils TIC aux travailleurs du secteur agricole. Le projet a depuis distribué 500 tablettes aux agents de vulgarisation agricole du gouvernement dans des blocs agricoles sélectionnés à travers le pays.

D'autre part, le projet de santé en ligne prévoit de fournir des équipements TIC et une connectivité Internet aux hôpitaux et aux institutions médicales. Jusqu'à présent, deux établissements de santé ont été connectés, et le déploiement d'autres postes de santé est prévu dans les années à venir.

Dans l'ensemble, la Zambie a été cohérente dans la collecte de l'UASF et la gouvernance et l'administration du Fonds se sont améliorées au fil des ans grâce à des réformes institutionnelles et à des plans de mise en œuvre clairs. Bien que le Fonds ne suffise pas à lui seul à combler les déficits du pays en matière de TIC, son impact global est perceptible.

Plus de 100 000 apprenants sont désormais connectés aux équipements TIC et les compétences acquises dans l'enseignement post-secondaire sont utilisées pour des activités entrepreneuriales telles que la gestion de cybercafés et l'aide à d'autres membres de la communauté pour accéder aux services TIC. Les tours de communication ont facilité la connexion des téléphones cellulaires et de l'internet dans les communautés mal desservies ou non desservies afin d'accéder aux services TIC pour communiquer et gérer les urgences médicales, les bonnes électroniques et les programmes de soutien aux intrants agricoles (FISP), ainsi que les transferts sociaux d'argent liquide aux personnes les plus vulnérables. Enfin, le projet de connectivité du dernier kilomètre a permis à plus de 60 000 personnes et membres de communautés d'accéder à l'internet.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

L'année 2023 a présenté un environnement stable en matière de droits numériques et a vu des réformes clés dans les domaines politique et juridique, associées à des développements progressifs dans le domaine des TIC. Si le pays continue sur cette voie, il sera bien placé pour disposer d'un écosystème TIC intégré et accéléré qui favorise une accessibilité significative, l'innovation, l'esprit d'entreprise et une économie numérique inclusive et résiliente.

Compte tenu des lacunes et des préoccupations soulevées dans le présent rapport, diverses recommandations sont proposées aux parties prenantes :

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Il est louable que le gouvernement ait commencé à réviser la loi de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité. Toutefois, il est instamment prié d'achever ce processus en temps opportun et de manière participative, en tenant compte des points de vue des parties prenantes.
 - » Il est louable que le gouvernement ait mis fin à 22 ans d'attente d'une loi sur l'accès à l'information. Toutefois, le gouvernement est invité à peaufiner la loi actuelle afin de refléter les normes prescrites dans la loi type de l'Union africaine sur l'accès à l'information en Afrique.
 - » Modifier le projet de loi sur le Conseil des médias de Zambie et l'adopter dans le cadre d'un processus participatif mené par les professionnels des médias et les journalistes.
 - » Sensibiliser le secteur privé et les citoyens à la protection des données à la lumière du déploiement des cartes d'identité numériques et des systèmes d'information sur la sécurité publique.
 - » Élaborer un cadre politique global pour la gouvernance éthique des technologies de l'intelligence artificielle, de la robotique et d'autres technologies émergentes, dans le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme.
 - » Protéger les journalistes, les professionnels des médias, les activités et les citoyens contre les arrestations arbitraires, la détention et la surveillance illégale.
 - » Augmenter la dotation budgétaire annuelle pour la croissance des TIC afin de répondre aux aspirations de la politique nationale des TIC 2023 en connectant les communautés mal desservies et en améliorant les services numériques dans l'ensemble du pays.
-

Société civile:

- » Continuer à jouer un rôle de surveillance et à assurer les contrôles nécessaires à l'élaboration et à l'application de politiques et de cadres juridiques en matière de TIC fondés sur les droits de l'homme.
- » Collaborer avec le gouvernement pour réviser la loi de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité.
- » Coordonner et adopter la position des OSC et des organisations de médias sur les dispositions du projet de loi sur le Conseil des médias de Zambie.
- » Collaborer avec le gouvernement à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle.
- » Continuer à sensibiliser aux droits numériques et à l'inclusion numérique en Zambie.

Secteur privé :

- » Mettre en œuvre des mesures appropriées et sensibiliser à la protection des données pour garantir et renforcer le respect de la loi sur la protection des données de 2021.
- » Continuer à compléter les efforts du gouvernement pour améliorer le secteur des TIC en augmentant les investissements qui garantissent un accès universel, équitable et significatif aux TIC.
- » Produire régulièrement des rapports de transparence faisant état de leur engagement à respecter les droits de l'homme, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Universitaire:

- » Mener davantage de recherches sur les droits numériques et l'inclusion numérique, y compris des études sur l'impact et le développement de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes, afin d'éclairer l'élaboration de diverses stratégies et politiques liées aux TIC.
 - » Contribuer au suivi et à la documentation de l'évolution des droits numériques et de l'inclusion en Zambie.
-

321

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Zimbabwe

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'accès croissant à l'Internet au Zimbabwe a entraîné une montée du discours numérique et des tentatives de régulation et de limitation du cyberenvironnement. Ce rapport évalue l'état des droits numériques et de l'inclusion au Zimbabwe ainsi que les obstacles qui en découlent pour jouir des droits numériques. En 2023, l'évaluation de la recherche a impliqué une étude documentaire complète examinant les documents pertinents tels que les rapports nationaux, les ensembles de données démographiques, les analyses de la situation des droits numériques, la législation et les évaluations des rapports. Les résultats de la recherche ont permis d'élaborer un rapport complet contenant des informations précieuses et fiables sur les lacunes et les progrès en matière de droits numériques au Zimbabwe en 2023. Ce rapport a pour but de démontrer les lacunes et les progrès en matière de droits numériques au Zimbabwe en 2023. Le rapport éclairera les interventions fondées sur des données probantes et centrées sur l'amélioration de l'accès et de l'utilisation d'Internet au Zimbabwe.

L'année sous revue a été caractérisée par la promulgation¹ de lois contestées telles que la loi modifiant le droit pénal (codification et réforme) (n° 10 de 2023) contenant des dispositions répressives sur le patriotisme. Au cours de la période considérée, le Zimbabwe a organisé ses élections générales en août 2023 et l'espace numérique a été entaché de

perturbations qui ont violé l'accès du grand public à Internet. Ceci malgré la résistance des organisations de la société civile et des individus contre les violations des droits numériques. Au cours de l'année électorale, le paysage Internet du Zimbabwe est devenu une ruche de désordres informationnels colportés par le parti au pouvoir et les partisans de l'opposition. Les troubles de l'information limitent les droits de l'électorat à accéder à des informations crédibles. Le rapport examine les progrès du Zimbabwe en matière de protection des données et de cybersécurité, fournissant la preuve du travail mené par l'Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ), qui a conféré les pouvoirs de l'autorité de protection des données. Le rapport fait référence à la promulgation de la loi sur la protection des données en décembre 2021 et à la manière dont POTRAZ a organisé des réunions avec les parties prenantes pour sensibiliser à la loi et aux mesures ultérieures.

Le rapport discute en outre du Fonds de service universel (USF) et décrit les défis auxquels le fonds est confronté, les progrès réalisés et formule des recommandations pour la gouvernance de l'USF. Dans l'ensemble, le rapport examine en profondeur trois domaines thématiques, à savoir l'accès à Internet et ses perturbations, l'USF, ainsi que la protection des données et la cybersécurité.

Introduction

Le rapport 2022 sur la population et le logement du Zimbabwe ² révèle que le Zimbabwe compte 15 178 957 habitants, les données géographiques indiquant une superficie de 390 757 mètres carrés. Les droits de l'homme sont garantis par la loi modifiant la Constitution du Zimbabwe (n° 20), 2013 (loi n° 1 de 2013).³ Selon le classement Liberté dans le monde 2023 de Maison de la liberté, qui fournit des classements numériques et un texte descriptif sur les droits politiques et les libertés civiles, le score global de liberté du Zimbabwe est fixé à 28/100, une note qui montre que le pays n'est pas libre. Son Score de liberté sur Internet est de 51/100, ce qui montre qu'il est en partie gratuit.⁴ De plus, malgré la promulgation de la loi sur la cybersécurité et la protection des données en 2021, le Zimbabwe n'a pas encore ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo).

En 2021, le Zimbabwe a adopté une stratégie nationale de développement (NDS1) ⁵ qui donne la priorité à l'utilisation des TIC pour l'amélioration de l'économie numérique. Grâce à cette stratégie, le gouvernement vise à intégrer les TIC dans toutes les stratégies nationales de développement afin de parvenir à un accès universel d'ici à 2030.

Le gouvernement a fixé des objectifs pour augmenter le taux de pénétration d'Internet de 59,1 % en 2020 à 75,4 % d'ici à 2025 et augmenter le taux de pénétration du mobile de 94,2 % à 100 % d'ici à 2025. Et ce malgré des données indépendantes qui montrent des pourcentages minimales de personnes ayant accès à Internet, comme cela sera souligné dans le rapport

¹ Amnesty International (2023) <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/07/zimbabwe-presidents-signing-of-patriotic-bill-a-brutal-assault-on-civic-space/> (Consulté le 13 décembre 2023)

² Agence nationale des statistiques du Zimbabwe (ZIMSTAT) « Zimbabwe 2022 Housing and Census Report » https://www.zimstat.co.zw/wp-content/uploads/Demography/Census/2022_PHC_Report_27012023_Final.pdf (consulté le 7 décembre 2023).

³ Parlement du Zimbabwe « Constitution of Zimbabwe Amendment no 20 » <https://parlzim.gov.zw/constitution-of-zimbabwe/> (Consulté le 12 décembre 2023).

⁴ Freedom House « Freedom in the World 2023 Zimbabwe Report » <https://freedomhouse.org/country/zimbabwe/freedom-world/2023> (consulté le 9 décembre 2023).

⁵ Veritas Zimbabwe « National Development Strategy » https://www.veritaszim.net/sites/veritas_d/files/NDS.pdf (consulté le 10 décembre 2023).

► Analyse du pays

Accès Internet

Le taux de pénétration d'Internet au Zimbabwe est de 34,8 % et le rapport du deuxième trimestre de POTRAZ ⁶ de 2022 prévoit que le taux de pénétration du mobile devrait augmenter à 75,4 % d'ici à 2025. Selon le rapport du troisième trimestre de POTRAZ de 2023⁷, le taux de pénétration d'Internet a augmenté de 4,9 % pour atteindre 70,1% contre 65,2%. Alors que les chiffres officiels de POTRAZ reflètent un pourcentage élevé, des chercheurs indépendants notent que la pénétration d'Internet s'élève à 34,8%⁸ des 16,49 millions d'habitants. Au troisième trimestre 2023, les abonnements mobiles s'élevaient à plus de 14 millions, ce qui correspond à un taux de pénétration mobile de 97,5 %, contre 91,9 % enregistré au deuxième trimestre 2023. Considérant que ces statistiques montrent une croissance de la pénétration mobile au Zimbabwe, l'accès à une qualité Internet dans les zones reculées est limité, avec environ 31 % des écoles primaires et secondaires du Zimbabwe ayant accès à Internet.⁹

Les vitesses Internet médianes par pays pour les mobiles publiées par l'indice mondial Speedtest d'Ookla ¹⁰ en novembre montrent que la vitesse de téléchargement moyenne est de 32,41 Mbps, une augmentation par rapport à 10,88 Mbps à la même période en 2022, la vitesse de téléchargement est de 14,95 Mbps, une augmentation par rapport à 6,06 Mbps. Pour gérer toute activité en ligne, les vitesses de téléchargement rapides doivent atteindre au moins 100 Mbps et les vitesses de téléchargement doivent être d'au moins 10 Mbps.

En mars 2023, à la suite d'un appel lancé par l'Union internationale des télécommunications pour soumettre les points de vue, les idées et les expériences des décideurs politiques sous le thème général "Incitations réglementaires et économiques pour un avenir numérique inclusif et durable", POTRAZ a indiqué ¹¹ qu'elle voyait l'adoption de propositions novatrices qui incluent l'utilisation du spectre libre dans les zones mal desservies pour attirer les investisseurs dans les infrastructures comme passerelle pour encourager le secteur privé à continuer d'investir dans les zones rurales, isolées et non rentables.

À cet égard, la soumission de POTRAZ a indiqué les développements qui ont été entrepris par le régulateur, notamment l'autorisation de réaffecter le spectre 900 MHz pour le déployer en U900¹² pour la fourniture de réseaux à large bande dans les zones rurales et isolées. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, les opérateurs mobiles passent de 900 MHz à U900 afin

⁶ Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe (2023) « Rapport abrégé sur les performances du secteur du deuxième trimestre » <http://www.potraz.gov.zw/wp-content/uploads/2022/10/2022-Second-Quarter-Abridged-Sector-Performance-Report.pdf> (consulté le 14 décembre 2023).

⁷ Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe « Rapport sur la performance du secteur du troisième trimestre de POTRAZ » <http://www.potraz.gov.zw/wp-content/uploads/2024/01/POTRAZ-Sector-Performance-Report-3rd-Quarter-2023.pdf> (Consulté le 18 janvier 2024)

⁸ Rapport de données « Digital 2023 : Zimbabwe » <https://datareportal.com/reports/digital-2023-zimbabwe> (consulté le 7 décembre 2023).

⁹ Giga.Global « Afrique subsaharienne Zimbabwe Two Pager » <https://s41713.pcdn.co/wp-content/uploads/2020/09/Zimbabwe-Giga-2pager.pdf> (consulté le 14 décembre 2023).

¹⁰ Speedtest Global Index « Speedtest Global Index » <https://www.speedtest.net/global-index/zimbabwe#fixed> (Consulté le 14 janvier 2024)

¹¹ Union internationale des télécommunications, « Contribution de POTRAZ-Zimbabwe, GSR-23 Consultation sur les lignes directrices sur les meilleures pratiques » https://www.itu.int/itu-d/meetings/gsr-23/wp-content/uploads/sites/20/2023/03/GSR-23_Contribution_POTRAZ-Zimbabwe.pdf (consulté le 5 décembre 2023).

¹² Huawei « Industry Perspective » <https://carrier.huawei.com/en/trends-and-insights/emsite/racing-ahead-with-u900> (consulté le 12 décembre 2023).

de renforcer la couverture haut débit mobile, d'améliorer l'expérience utilisateur et d'accélérer le retour sur investissement. POTRAZ a indiqué que ce changement permettra aux zones rurales d'être au moins couvertes par un réseau 3G. 800 MHz sont également réservés au déploiement de la 4G/LTE, permettant ainsi d'accéder au LTE dans les zones rurales et des travaux visant à récupérer la bande de 700 MHz sont en cours.

Perturbations Internet

Les droits numériques ont été restreints au Zimbabwe au plus fort des élections lorsque l'Internet a été limité, ralentissant les vitesses d'Internet pour les sociétés de réseaux mobiles telles qu'Econet, NetOne, TelOne, Telecel et la société de technologie Liquid. La limitation d'Internet a limité l'accès à l'information à moins de 5,74 millions de personnes ayant accès à Internet au Zimbabwe.¹³ Un rapport de Netblocks¹⁴ a révélé que le service Internet était dégradé au Zimbabwe à la veille des élections. L'accès à des plateformes telles que Twitter, Instagram, YouTube et Facebook étaient limités, privant ainsi le grand public d'informations indispensables à la veille des élections.

Les coupures d'électricité ont entravé l'accès à Internet dans les zones urbaines. Plusieurs libertés sur Internet restent préoccupantes et l'hyperinflation au Zimbabwe a limité la capacité du public à payer pour les services Internet. L'inflation au Zimbabwe s'est élevée à 229 % au premier trimestre 2023.¹⁵ En conséquence, les fournisseurs de télécommunications mobiles ont annoncé une augmentation du coût des forfaits données, SMS et voix. Econet, l'une des principales sociétés de télécommunications, avait fixé ses tarifs à ZWL\$18557,¹⁶ soit l'équivalent de US\$20,¹⁷ pour obtenir 8 Go valables pendant 30 jours en février 2023. Au cours de cette période, les sociétés de télécommunications ont conçu des forfaits de données groupés pour le grand public, offrant des données Internet aux côtés d'autres services essentiels comme les appels vocaux, permettant ainsi au public de réaliser des économies.

Liberté d'expression et libertés des médias

Le 14 juillet 2023, le Parlement et le Président du Zimbabwe ont promulgué la loi modifiant le droit pénal (codification et réforme) (n° 10 de 2023)¹⁸ communément appelée "Projet de loi patriotique", que plusieurs titulaires de mandat des Nations Unies ont condamné, sur la base des impacts négatifs des dispositions sur les droits de l'homme.¹⁹ La loi est trop large et peut avoir des impacts négatifs sur des groupes particuliers, sur une procédure régulière, sur le droit à la liberté et à la sécurité des personnes, ainsi que sur l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression, et sur la liberté de réunion pacifique et d'association.

La loi a été signée²⁰ par les organisations internationales de défense des droits de l'homme pour son

¹³ Rapport de données « Digital 2023 : Zimbabwe » <https://datareportal.com/reports/digital-2023-zimbabwe> (consulté le 7 décembre 2023).

¹⁴ Netblocks 'X-@netblocks' https://twitter.com/netblocks/status/1693997476691558644?s=46&t=M4_z9pT4YSEqFXZSt3wF-MA. (Consulté le 20 décembre 2023).

¹⁵ The Chronicle « Les taux d'inflation mensuels annuels du Zimbabwe chutent » <https://www.chronicle.co.zw/zimbabwe-annual-monthly-inflation-rates-tumble/> (Consulté le 17 décembre 2023)

¹⁶ La Chronique « Econet augmente les tarifs des forfaits Data, sms » <https://www.chronicle.co.zw/econet-increases-data-sms-bundle-tariffs/> (Consulté le 14 décembre 2023)

¹⁷ Banque de réserve du Zimbabwe « Rates_28_February_2023-Interbank Rate » https://www.rbz.co.zw/documents/Exchange_Rates/2023/FEBRUARY/RATES_28_FEBRUARY_2023-INTERBANK_RATE.pdf (consulté le 17 décembre 2023).

¹⁸ Loi « Criminal Law (Codification and Reform) Amendment Act 2023 » <https://www.law.co.zw/download/criminal-law-codification-and-reform-amendment-act-2023/> (Consulté le 16 décembre 2023)

¹⁹ Haut-Commissariat aux droits de l'homme « Mandats du rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association ; le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires ; le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme » <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=28304> (consulté en 16 décembre 2023).

²⁰ Amnesty International, « Zimbabwe : la signature par le président du « projet de loi patriotique » constitue une grave attaque contre l'espace civique » <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/06/zimbabwe-parliaments-passing-of-patriotic-bill-is-a-grave-assault-on-the-human-rights/> (Consulté le 19 décembre 2023).

potentiel à limiter la participation civique et à entraîner une répression de la liberté d'expression, de réunion et d'association des ressortissants zimbabwéens. En 2023, des journalistes et des utilisateurs ordinaires ont été arrêtés et menacés en raison de leurs activités en ligne. Le 18 janvier 2023, la police de Masvingo a arrêté ²¹ le journaliste Garikai Mafirakureva pour avoir prétendument publié de fausses informations.

Selon la loi pénale (loi sur la codification et la réforme)²² la publication de fausses informations peut être passible d'une peine maximale de vingt ans de prison et d'une amende ²³ pouvant aller jusqu'au niveau 14. Conformément au SI 209, l'amende est de ZWL\$500 000. L'avis de l'instrument statutaire 209 de 2021 sur le droit pénal (codification et réforme) (barème standard des amendes) a été publié au Journal officiel, l'amende était égale à US\$4587.²⁴ Le 22 février 2023, le ministre de la Justice, des Affaires juridiques et parlementaires ont publié un nouvel avis sur le barème standard des amendes ²⁵ dans l'instrument statutaire 14A de 2023, selon lequel la publication de fausses informations peut entraîner une amende maximale pouvant aller jusqu'au niveau 14, soit US\$5000.

En mai 2023, la Haute Cour du Zimbabwe a acquitté ²⁶ le journaliste Hopewell Chin'ono de toutes les accusations d'entrave à la justice portées contre lui pour avoir publié des contenus critiques sur Twitter en 2022. Cette évolution positive a marginalement sauvegardé la liberté d'expression. Cependant, cela n'a pas été le cas de Fadzayi Mahere, alors porte-parole du parti d'opposition de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC), qui a été reconnue coupable d'avoir publié des mensonges à la suite d'une publication vidéo qu'elle avait publiée sur Twitter (aujourd'hui X). Mahere a été condamné à payer une amende de US\$500 ou à purger une peine de trois mois d'emprisonnement. Mahere a ensuite fait appel du jugement.

Le jour des élections, qui ont eu lieu le 23 août 2023, au moins 41 acteurs de la société civile ont été pillés ²⁷ par les autorités zimbabwéennes de leurs technologies numériques, qui comprenaient 93 smartphones, 38 ordinateurs portables, deux montres intelligentes, deux modems, un routeur Wi-Fi, un disque externe et autres gadgets numériques. Les militants des droits numériques du Net Rights Coalition ont condamné ces arrestations, soulignant que ces arrestations ²⁸ étoufferait la liberté d'expression et l'accès à l'information sur les élections et présenteraient des opportunités de violations de la vie privée et de surveillance de l'État.

Au cours de la période considérée, les États-Unis d'Amérique ont publié une déclaration ²⁹ indiquant que, conformément à l'article 212(a)(3)(C) de la loi sur l'immigration et la nationalité, les individus soupçonnés d'être responsables ou complices d'atteintes à la démocratie au Zimbabwe seront désormais soumis à des restrictions de visa. Ces restrictions affecteront également les membres

²¹ Le rédacteur en chef de l'Institut des médias d'Afrique australe comparaitra devant le tribunal pour publication de fausses informations. https://zimbabwe.misa.org/media_violations/editor-to-looking-in-court-on-charges-of-publishing-false-information/ (consulté le 23 décembre 2023).

²² L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés « Zimbabwe : Criminal Law (Codification and Reform) Act » <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/2005/en/98050> (consulté le 20 décembre 2023).

²³ Autorité fiscale du Zimbabwe (2021) <https://www.zimra.co.zw/legislation/category/47-statutory-instruments-2021?download=1309:statutory-instrument-209-of-2021-criminal-law-codification-and-reform-standard-scale-of-fines-notice-2021> (consulté le 22 décembre 2023).

²⁴ Banque de réserve du Zimbabwe « Rates_31_December_2023-Interbank Rate » https://www.rbz.co.zw/documents/Exchange_Rates/2021/December/Rates-31-December--2021.pdf

²⁵ Veritas « Avis SI 2023-014A sur le droit pénal (codification et réforme) (barème standard des amendes), 2023 » <https://www.veritaszim.net/node/6162> (consulté le 20 février 2024)

²⁶ Commission du service judiciaire « Jugements HH 294-23 HC 8485/22 Réf CRB No. ACC 235/20 » <https://www.jsc.org.zw/upload/Judgements/High%20Court/Harare/2023/HH%20294-23.pdf> (Consulté le 20 décembre 2023).

²⁷ BBC « Élection au Zimbabwe : des observateurs du scrutin arrêtés au milieu des élections » <https://www.bbc.com/news/world-africa-66604659> (Consulté le 18 décembre 2023)

²⁸ Paradigm Initiative 'Communiqué de presse : La Net Rights Coalition condamne les raids sur les technologies numériques des acteurs de la société civile au Zimbabwe lors des élections de 2023' <https://paradigmhq.org/press-release-the-netrights-coalition-condemns-raids-of-technologies-numériques-des-acteurs-de-la-société-civile-au-zimbabwe-pendant-les-élections-2023/> (Consulté le 21 décembre 2023)

²⁹ Département d'État américain, « Politique de restriction des visas visant à saper la démocratie au Zimbabwe » https://www.state.gov/visa-restriction-policy-for-undermining-democracy-in-zimbabwe/?utm_source=miragenews&utm_medium=mirage-news&utm_campaign=news (consulté le 20 décembre 2023)

de la famille de ces personnes. La déclaration renforce la liberté d'expression et encourage indirectement le grand public à dénoncer les violations des droits humains au Zimbabwe.

Troubles de l'information et discours de haine

À l'approche des élections générales de 2023, qui se sont tenues en août 2023, l'espace en ligne au Zimbabwe est devenu un terrain fertile pour la désinformation parrainée par l'État et non, en particulier sur les plateformes de médias sociaux comme WhatsApp. Contrairement aux années précédentes, où la désinformation était plus importante sur des plateformes telles que Twitter (X) et Facebook, la période électorale de 2023 a été caractérisée par de fausses vidéos et images qui se sont déplacées à une vitesse fulgurante sur la plateforme WhatsApp. L'électorat n'avait aucun moyen de vérifier efficacement les faits, une pratique qui devrait être approuvée avant les prochaines élections au Zimbabwe en 2028. Le jour du scrutin, le 23 août, le pays s'est réveillé avec des messages encourageant l'électorat à boycotter le vote prétendant provenir du Nelson Chamisa, chef du parti d'opposition du CCC.

Les affiches, dispersées dans différentes grandes villes et distribuées via WhatsApp, disaient "Ne votez pas, les élections sont truquées" et portaient les symboles et les couleurs du parti d'opposition du CCC, avec une photo du président du parti affichée sur l'affiche, en une véritable mode d'affiche électorale, rendant le récit crédible.

La Commission électorale du Zimbabwe (ZEC) a lancé une campagne de désinformation suite à une série de troubles de l'information impliquant l'organisme de gestion électorale. Parmi les nombreux récits de désinformation, les réseaux sociaux, en particulier WhatsApp, ont été inondés d'un communiqué de presse³⁰ dans lequel la ZEC aurait conclu que les élections étaient nulles et non avenues.

Le Fonds du Service Universel

Le Zimbabwe a introduit le Fonds de service universel (USF) en établissant l'article 73 de la loi sur les postes et télécommunications (chapitre 12:05) de 2000. L'article 74(c) de la loi sur les télécommunications postales (PTA) stipule que son objectif est de financer ou d'aider dans le financement de l'extension des services postaux et de télécommunications aux zones mal desservies et aux centres communautaires à l'intérieur ou à l'extérieur de ces zones. Les fonds sont collectés auprès des titulaires de licences au sens de la loi, y compris les opérateurs de télécommunications.

En soumettant sa contribution à la consultation sur les lignes directrices des meilleures pratiques du GSR-23 à l'Union internationale des télécommunications (UIT), POTRAZ a indiqué avoir vu l'adoption de nouvelles propositions, qui incluent l'extension des programmes du Fonds de service universel aux entreprises basées sur des plates-formes comme passerelle pour encourager le Le secteur privé doit continuer à investir dans les zones rurales, isolées et non rentables. Dans le rapport, POTRAZ a souligné que le régulateur a également eu recours à des initiatives d'intervention en matière de dépenses en capital (CAPEX) en utilisant l'USF pour l'achat d'équipements dans les locaux des clients (CPE) et en couvrant les coûts d'installation du réseau dans les zones rurales.

En 2023, POTRAZ a indiqué³¹ avoir financé le déplacement de 11 tours afin d'améliorer la connectivité des communautés mal desservies. Les opérateurs de réseau tels qu'Econet et NetOne ont respectivement déplacé 10 tours et une tour. En juin 2023, le gouvernement du Zimbabwe a

327

³⁰ X - Commission électorale du Zimbabwe « @ZECZim post » <https://x.com/zeczim/status/1712837826524348474?s=46> (consulté le 19 décembre 2023).

³¹ Sunday Mail « POTRAZ facilite la relocalisation de 11 tours de réseau » <https://www.sundaymail.co.zw/new-potraz-facilitates-relocation-of-11-network-towers> (consulté le 19 décembre 2023).

publié l'instrument statutaire (SI) 110 de 2023, Règlement sur les postes et télécommunications (services postaux) (amendement), 2023 (n° 3)³², qui oblige désormais les autorités régionales, nationales, intra-urbaines et interurbaines aux courriers de payer des cotisations annuelles égales à deux pour cent de leur chiffre d'affaires brut mensuel à titre de contribution directe à l'USF payable mensuellement au plus tard le 10 du mois suivant.

Le 16 juin 2023, l'Auditeur général par intérim a présenté le rapport de l'Auditeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur les entreprises publiques et parapubliques³³ au Parlement du Zimbabwe. Le rapport fournit un compte audité du Fonds pour les services universels en décembre 2021. Les conclusions du rapport sur la gestion des actifs ont montré que les biens et équipements du Fonds dans certains centres d'information sur les communications (CIC) n'étaient pas utilisés dans le but de fournir des informations aux membres du public et que l'USF ne disposait pas d'une sécurité adéquate sur ses actifs dans les CIC.

Cela représente une privation flagrante du droit des communautés mal desservies d'accéder à Internet. Cela est également susceptible d'entraîner un détournement des actifs du Fonds et des pertes financières dues à la perte d'actifs, car la sécurité des actifs est insuffisante. L'Auditeur général a souligné que les coordinateurs de l'USF ont soumis les états financiers de 2022 et que les audits sont en cours et en cours de finalisation. Les informations à jour sur l'USF au Zimbabwe ne sont pas facilement disponibles et l'autorité de régulation devrait déployer des efforts concertés pour diffuser ces informations en temps opportun et publiquement afin d'aider le public à suivre et à surveiller l'utilisation des ressources dans leurs communautés respectives.

Protection des données et cybersécurité

En 2021, le Zimbabwe a promulgué la loi sur la cybersécurité et la protection des données³⁴, qui établit des protections de base pour les informations personnelles. La loi oblige les responsables du traitement des données à collecter, utiliser et divulguer les informations personnelles de manière juste et licite. Dans le but de rendre opérationnelle la loi sur la protection des données en 2023, POTRAZ, lors de ses réunions de sensibilisation, a invité le grand public à formuler des commentaires sur le projet de règlement sur la cybersécurité et la protection des données, qui a été publié en novembre 2022. Une fois approuvé, le règlement facilitera la mise en œuvre de la loi sur la protection des données. application de la loi sur la cybersécurité et la protection des données.

POTRAZ a mené une série de réunions de sensibilisation sur la loi sur la cybersécurité et la protection des données. Les réunions s'adressent au grand public et aux responsables du traitement des données et se déroulent en ligne. Des réunions de sensibilisation physique ont eu lieu à Harare en juin 2023. Entre le 26 juin et le 12 août 2023, POTRAZ a mené une étude³⁵ dans les 10 provinces du Zimbabwe sur les opinions et expériences en matière de confidentialité des données. L'étude a révélé que seulement 25 % des personnes interrogées étaient conscientes des risques posés par les services en ligne « gratuits » pour la confidentialité et la sécurité des données personnelles, et 82 % ont déclaré ne pas comprendre les lois concernant l'utilisation des informations personnelles. Les données ont également révélé que 47 % d'entre elles connaissent une augmentation des communications marketing non sollicitées.

³² Commission du service judiciaire « Instrument statutaire 110 de 2023 : Règlement sur les postes et télécommunications (services postaux) (amendement), 2023 (n° 3) » [https://www.jsc.org.zw/upload/Gazette/S.I.%20110%20of%202023%20Postal%20and%20Telecommunications%20\(Postal%20Services\)%20\(Amendment\)%20Norm.pdf](https://www.jsc.org.zw/upload/Gazette/S.I.%20110%20of%202023%20Postal%20and%20Telecommunications%20(Postal%20Services)%20(Amendment)%20Norm.pdf) (Consulté le 22 décembre 2023).

³³ Bureau de l'auditeur général « Rapport de l'auditeur général pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur les entreprises publiques et parapubliques » <https://www.auditorgeneral.gov.zw/phocadownload/AG%20REPORT%202022%20ON%20STATE%20-ENTERPRISES%20AND%20PARASTATALS.pdf> (Consulté le 20 décembre 2023).

³⁴ Veritas Zim « Loi sur la cybersécurité et la protection des données [Chapitre 12:07] (n° 5 de 2021) » <https://www.veritaszim.net/node/5522> (consulté le 19 décembre 2023).

³⁵ Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe, « Avis et expériences sur la confidentialité des données » <https://www.potraz.gov.zw/wp-content/uploads/2023/11/Data-Privacy-Opinions-Experiences-Infographic.pdf> (consulté sur 21 décembre 2023).

22 % ont été victimes d'une utilisation abusive de leurs données personnelles au moins une fois et 72 % ont déclaré ne pas savoir à qui demander de l'aide en cas de violation de données. Bien que la loi prévoit la notification des violations de données, les données montrent qu'il est nécessaire que le gouvernement sensibilise aux moyens de signaler les violations de données.

Malgré l'existence de la loi sur la cybersécurité et la protection des données, en avril 2023, le grand public a reçu des messages géolocalisés non sollicités de la part du parti au pouvoir, l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-PF), appelant à la réélection du président sortant et apaiser les craintes de violations de données sur les électeurs.

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

Le classement du Zimbabwe en matière de liberté sur Internet n'est pas impressionnant, et le gouvernement du Zimbabwe devrait prendre les mesures et stratégies nécessaires pour promouvoir, sauvegarder et protéger les droits de l'homme en ligne de manière adéquate. Le gouvernement du Zimbabwe devrait adopter de toute urgence une réglementation sur la protection des données pour donner le ton à la mise en œuvre de la loi sur la protection des données. L'autorité de régulation devrait donner la priorité à la fourniture d'informations sur le Fonds du service universel afin de garantir la transparence de son utilisation. L'autorité de régulation devrait également publier des rapports réguliers et les soumettre à l'examen du public.

Recommandations

- Gouvernement:**
- » Le Fonds de service universel devrait disposer d'un mécanisme de suivi pour garantir que les actifs distribués aux centres d'information communautaire (CIC) sont utilisés aux fins prévues et aux bénéficiaires approuvés.
 - » La sécurité des actifs dans les CIC devrait être renforcée pour éviter la perte ou le détournement d'actifs.
 - » Permettre un accès ouvert et sécurisé à Internet et une libre circulation de l'information avant, pendant et après les élections sans limiter la vitesse d'Internet.
 - » Concernant les CIC transférés à la poste du Zimbabwe (ZimPost), la responsabilité de garantir que tous les actifs sont correctement utilisés et comptabilisés devrait de plus incomber à la POTRAZ et des contrôles ponctuels semestriels devraient être effectués par le régulateur.
 - » Les rapports du vérificateur général doivent être à jour afin que des changements positifs puissent être mis en œuvre et ne soient pas dépassés par les événements.
 - » L'organisation de réunions de sensibilisation sur les lois promulguées devrait être décentralisée vers les petites villes et les zones rurales où réside la majeure partie de la population.
 - » Sensibiliser aux possibilités de signaler les violations de données.
 - » Allocation de ressources / développement de partenariats privé-public pour améliorer les infrastructures Internet dans les zones rurales.
-

-
- » Résoudre les pannes de courant qui affectent les services Internet.
 - » Sauvegarder la démocratie et promouvoir la liberté d'expression en renonçant à arrêter les journalistes ou les individus qui critiquent le gouvernement en ligne.
 - » Commencer à mettre en œuvre la loi sur la protection des données cybernétiques et garantir son respect par tous les responsables du traitement des données.
 - » Créer des bacs à sable réglementaires pour permettre au secteur privé de développer des technologies respectueuses des droits de l'homme.
 - » Permettre l'arrivée de nouveaux entrants dans le secteur de la fourniture du haut débit afin de permettre une forte concurrence et des prix réduits.

Secteur privé:

- » Développer des partenariats privé-public pour soutenir l'accès à Internet dans les zones reculées et améliorer la vitesse d'Internet pour garantir une connectivité significative.
- » Veiller à ce que le développement de nouvelles technologies fasse l'objet d'évaluations d'impact sur les droits de l'homme.
- » Fournir un accès Internet abordable à tous.

Société civile:

- » S'engager dans des initiatives de plaidoyer pour obliger le gouvernement à fournir un accès Internet de qualité.
 - » Surveiller les violations des droits numériques (surveillance, troubles de l'information, attaques contre des journalistes et blogueurs en ligne, coupures d'Internet) et plaider pour le respect des droits humains.
 - » Mener des campagnes pour lutter contre la désinformation et les discours de haine en ligne.
 - » Mener des campagnes de sensibilisation sur les droits numériques.
-



www.paradigmhq.org

Droits d'auteur © 2024